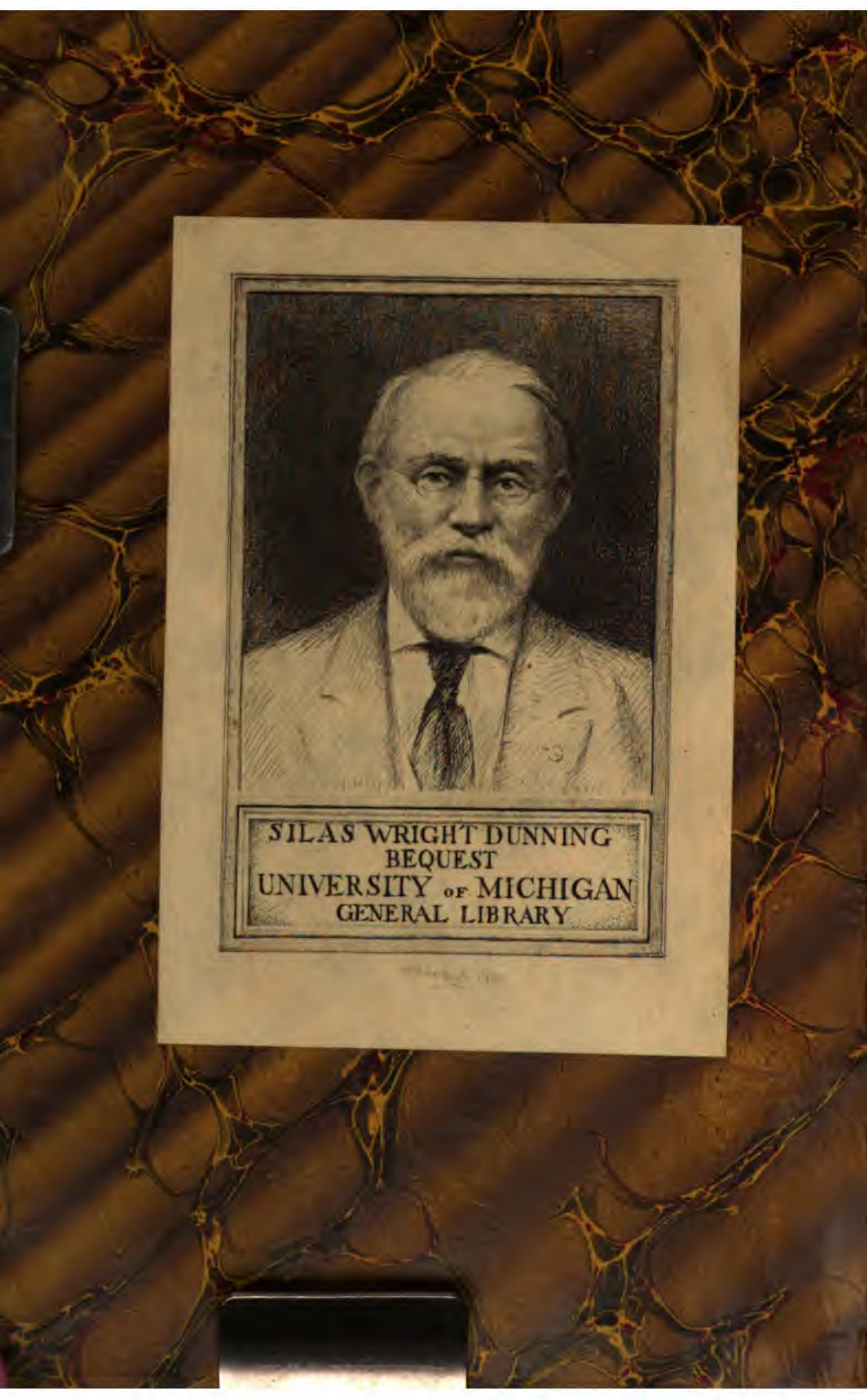
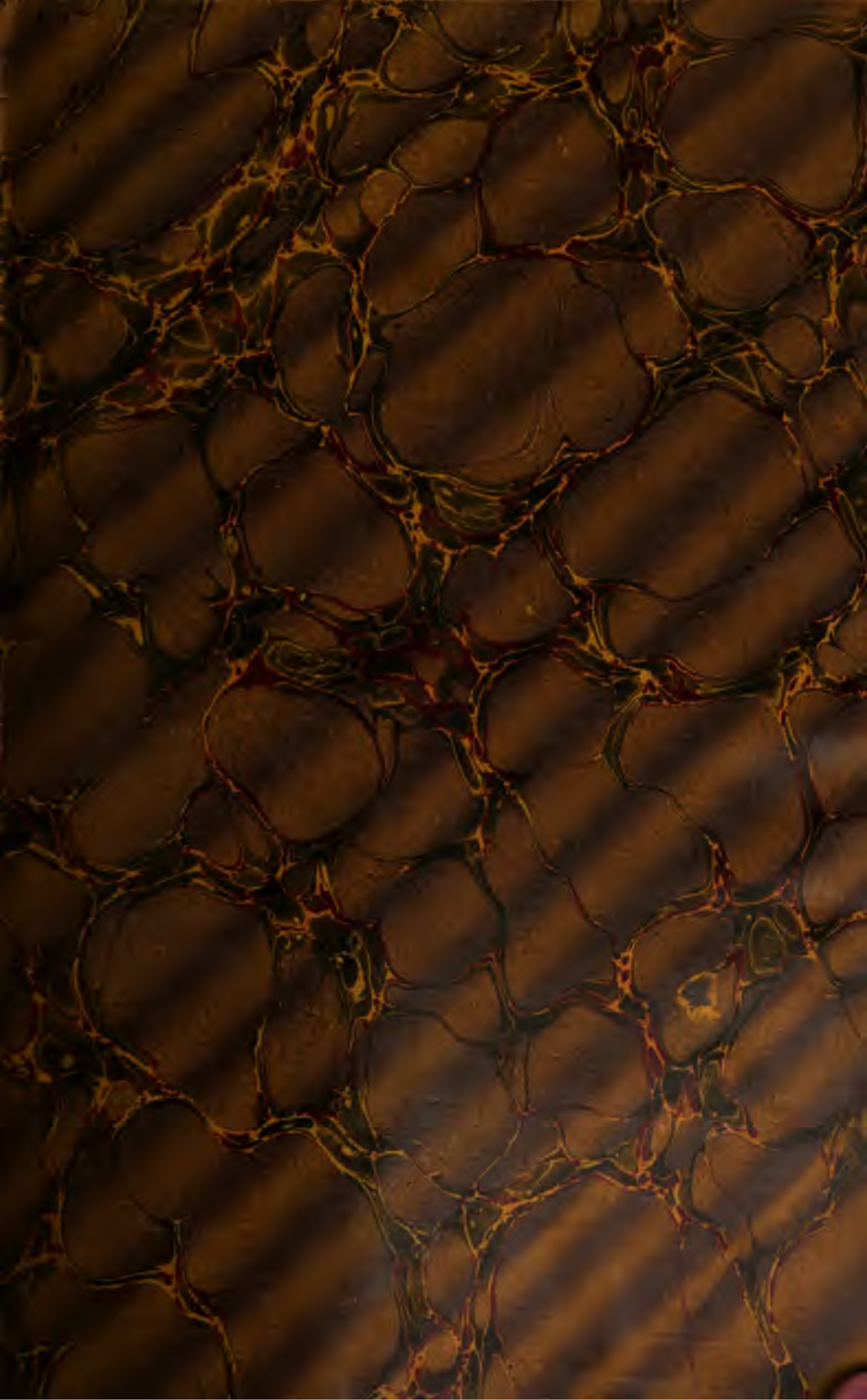

B 472556


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ~~NATIONALE~~

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME DIX-NEUVIÈME. — 1876

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

13, Chaussée Saint-Pierre.

—

1876

MÉMOIRES

De la Société nationale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

ANGERS, IMP. P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME DIX-NEUVIÈME. — 1876

ANGERS
IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU
13, Chaussée Saint-Pierre.

—

1876

LA MUSIQUE

A ABBEVILLE ET A ANGERS

Messieurs,

S'il est mal à une personne de se glorifier de sa richesse, il est, tout au contraire, permis aux villes de rappeler leurs jours d'éclat littéraire ou artistique, comme aux armées d'évoquer les dates de leurs victoires. Dans un autre temps, nous aurions profité de ce droit pour énumérer les créations musicales qui valurent jadis à notre cité le surnom de *ville philharmonique*. Il y a moins de vingt ans même, nous étions heureux, en parlant de l'institution modestement nommée le *Concert d'étude*, de rappeler des efforts communs alors parmi nous et des soirées qui, longtemps, furent le charme de notre jeunesse[1]. Aujourd'hui, c'est la richesse d'autrui que nous venons faire connaître; c'est l'exemple d'une

[1] Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome Ier, p. 197.

ville de 25,000 âmes que nous venons proposer à notre cité, fière de ses 60,000 habitants.

Sur la place Saint-Pierre d'Abbeville s'élève la statue, en bronze, de Jean-François Lesueur, le compositeur célèbre qui a écrit la *Caverne*, la *Mort d'Adam*, et les *Bardes*. Né en 1760, près de la ville qui se montre à bon droit fière de son nom, il fut d'abord, comme Haydn, à Vienne, comme Grétry, à Liége, enfant de chœur à la cathédrale d'Amiens. Bientôt, maître de chapelle à Séez, aux Saints-Innocents, à Dijon, au Mans, à Tours, puis, pendant deux ans, à Notre-Dame de Paris, il se voua à la composition scénique, sans renoncer, toutefois, aux œuvres religieuses et, en 1795, devint, au Conservatoire, le collaborateur de Méhul, de Gossec et de Catel. Un tel exemple méritait d'être contagieux : il devint comme un patronage dont Abbeville semble avoir toujours ressenti la salutaire influence. On ne saurait dire au milieu de quels obstacles et avec quel maigre budget, cette ville a su, sous toutes les formes, chœurs, musique militaire, harmonie, orchestre, maintenir et faire progresser ses entreprises philharmoniques. — Un musicien du pays a recueilli ces souvenirs et nous en a envoyé l'histoire...

— En lisant ce récit intéressant, nous avons vingt fois pu croire qu'il s'agissait de notre propre contrée, tant notre mémoire est fidèlement gardée à la plupart des artistes que la ville de Lesueur et de Millevoie a pu applaudir. Citons quelques noms... Le célèbre clarinettiste Iwan Müller et les frères Bohrer ont été entendus à Angers en 1819 ; Romagnési, en 1830 ; Artot et Lhuillier, en 1833 ; Sowinski, pianiste, en 1835 ;

Vogt et Baillot, en 1836; Térésa Milanollo, en 1841; viennent ensuite Félix Godefroid, le harpiste sans rival, le violoniste Sivori, qu'Abbeville entendit à l'âge de dix ans, Géraldy, puis Mmes Sabatier, Carvalho, Iweins-d'Hennin.... Ce dernier nom, qui n'a jamais demandé sa célébrité au théâtre, se répète presque chaque jour encore autour de nous, à La Flèche, au Mans, surtout. Qui n'a entendu cette charmante artiste dire la *Montagnarde*, de Bérat :

« ..... Pour un départ,
« Quinze ans, c'est trop tard ! »

Quelle naïve tristesse! quel pudique aveu d'un amour qui commence! Par la puissance et la justesse de l'expression, cette voix ne semblait-elle pas préluder aux accents que bientôt, dans des récits de ce genre, Christine Nilsson allait nous faire entendre?...

Outre ces noms, communs aux deux villes, combien d'autres artistes Angers n'a-t-il pas applaudis!

— Faudra-t-il donc, nous reposant sur le passé, dire que cette liste brillante demeure close pour jamais? Tous les genres de musique, on doit, en effet, le remarquer, ne sont pas également propres à nous procurer ces bonnes fortunes. Ainsi, notre ville est riche en pianistes et, parmi le grand nombre de ses exécutants, artistes ou amateurs, elle peut citer plus d'un talent fort remarquable. Ici également, la musique de salon (instruments à cordes, ou piano avec eux), est en grand honneur : nos plus grands compositeurs, personne ne l'ignore, ont doté ce genre de nombreux chefs-d'œuvre. Grâce aux soins d'un amateur intelligent et zélé, nous avons pu,

pendant plusieurs années, apprécier ces richesses, en entendant les instruments à la tête desquels se plaçait Maurin : nous le pouvons encore en écoutant les quatuors que dirigent deux très-habiles professeurs de notre ville, MM. Cattermole et Closon. Mais, il faut le reconnaître, ces réunions, d'un grand prix assurément, ne peuvent faire apprécier qu'un nombre restreint d'artistes, puisqu'elles n'emploient que le piano avec les instruments à cordes [1], et surtout, n'offrent pas de morceaux de chant.

Plusieurs sociétés philharmoniques sont venues chez nous, donner à la musique un essor plus étendu. Elles ont occupé tour à tour la salle de la place Saint-Martin, la salle de la Mairie, le Cercle des Beaux-Arts et la salle Saint-Jean; puis, tour à tour, elles ont disparu.

— De quelle faveur ne doit-on donc pas entourer une réunion qui, aidée par de bien modiques ressources, mais soutenue par le zèle puissant de quelques-uns de ses membres et par la bonne volonté des autres, parvient à réaliser plusieurs fois chaque année un programme où le chant isolé et les divers instruments alternent avec des chœurs empruntés à nos grands maîtres et exécutés par un nombre imposant de voix ? On a compris que nous parlons de la Société Sainte-Cécile.

Plus d'un artiste a vu, devant cet auditoire, naître ou grandir sa renommée. Mlle Baux quittait, il y a quelques semaines, la salle du Cercle pour aller rem-

[1] On peut citer quelques rares exceptions. Ainsi, cet hiver, dans deux séances, un hautbois, puis une clarinette se sont joints aux instruments du quatuor.

plir à l'Opéra, dans *Faust*, le rôle important de Marguerite. Mais, elle était déjà connue!... Il n'en était pas ainsi d'une jeune et charmante personne, Mlle Giovanna Sposi, qui se présenta, il y a un an, sans qu'aucun renom la précédât chez nous. En entendant ce chant si pur, si facile et si gracieux, en écoutant, surtout, cette voix si bien posée, on ne pouvait croire qu'elle vînt de Paris, cette ville où le chevrotement, né au temps de Mme Casimir, de l'Opéra-Comique, est devenu, on ne saurait le méconnaitre, une maladie à la fois endémique et contagieuse. On parla, on signala ce mérite inattendu, et, peu de jours après, Mlle Sposi était demandée pour Saint-Pétersbourg et pour Anvers. Aujourd'hui la grande voie de l'art lui est ouverte. — Qui peut dire quels succès attendent Mlle Franchelli, si applaudie tout récemment dans la *Habanera*, de *Carmen*, dès que, se fiant davantage à elle-même, elle prendra plus librement son essor?... Les bravos qu'elle vient d'obtenir à Orléans et au Mans, répondent en partie à cette question.

On comprend, dès à présent, combien il importe de soutenir une telle institution, d'augmenter ses ressources, de ramener, enfin, grâces à elle, ces soirées brillantes où, sous la direction de l'organiste Mangeon, s'exécutaient ici, avec orchestre et chœur nombreux, des fragments des *Saisons* et de la *Création* d'Haydn.

— Nous trouvons dans un événement tout récent, l'occasion d'insister sur ce vœu.

Un habile compositeur, digne, par sa science, de porter un nom célèbre, M. Weber, de Strasbourg, a voulu voir applaudir par des mains françaises un opéra en trois actes, *Rosita*, dont il venait d'écrire la musique.

Ami et compatriote du zélé directeur de notre théâtre, il a obtenu de celui-ci la promesse de faire exécuter l'œuvre nouvelle. Au prix d'efforts qu'on ne saurait trop louer, ces trois actes, riches, trop riches peut-être d'une musique savante et compliquée, ont été dits récemment, et la presse a constaté le succès. Déjà, sous la même direction, notre théâtre avait monté la *Branche de Genêt*, opéra-comique de deux auteurs angevins : il doit bientôt, assure-t-on, nous donner, dans les mêmes conditions, *Le Paludier du Bourg-de-Batz*. Il n'y a rien là qui doive surprendre : les opéras de Rossini, de Cimarosa, de Mozart ont vu le jour dans diverses villes de l'Italie ou de l'Allemagne, et le célèbre Weber, après avoir fait entendre tout d'abord le *Freyschütz* à Berlin, a, pour la première fois, fait représenter son *Oberon* à l'Opéra de Londres.

On comprend que la confiance inspirée par le directeur et les artistes d'une ville peut seule déterminer un tel choix. Or, si nous sommes bien informé, c'est de Paris même qu'une composition importante doit prochainement venir enrichir notre scène. L'auteur, dont vingt fragments pleins de sentiment ou de verve, ont fait connaître à tous le renom héréditaire, ne peut être, dès aujourd'hui, clairement désigné par nous. C'est à regretter, car son nom nous eût épargné la recherche des épithètes qui indiquent le charme, le talent et l'esprit. L'œuvre, dans laquelle, à l'exemple de l'*Egmont*, de Beethowen et du *Désert*, de Félicien David, des récits alternent avec des morceaux de chant comportant chœurs et orchestre, a pour titre : *Le Mariage de Tabarin*. Ce nom place la scène au temps de Louis XIII et donne

lieu, par suite, à maints passages en style archaïque, tels que ceux placés si heureusement par Gounod dans son *Médecin malgré lui.*

Qui ne voit dans ces circonstances, dans cette confiance témoignée à notre scène, un puissant encouragement aux études musicales parmi nous? Pourquoi ces notions si superficielles d'un art à la connaissance suffisante duquel un bon emploi des heures perdues suffirait? Pourquoi cet abandon des instruments d'orchestre, qui force les directeurs à d'énormes frais pour faire venir chaque année un certain nombre d'artistes étrangers? Qu'Abbeville nous serve de modèle! que chacun, comme la société Sainte-Cécile en donne déjà l'exemple, travaille avec persévérance, dompte un instrument, ou forme sa voix à l'art du chant, si offensé de nos jours! Quelques adeptes même voudront, sans doute bientôt, se livrer aux combinaisons de l'harmonie, cette science si belle quand on n'a pas pour elle un amour exagéré, quand on ne lui voue pas, comme tant d'auteurs modernes, un culte oublieux de la mélodie, qui la doit primer toujours. Et, alors (pourquoi ne pas l'espérer?) notre ville, qui a donné à la statuaire David, et à la peinture Lenepveu, aura peut-être la gloire d'élever sur son sol la statue de quelque Lesueur angevin et de conquérir ainsi pour jamais son surnom, si souvent contesté, de *cité philharmonique!*

E. Lachèse.

CATALOGUE

DES

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE TOURS

Par M. DORANGE,

Bibliothécaire.

Les bibliothèques de province possèdent souvent des trésors précieux trop peu connus, faute d'être classés et catalogués méthodiquement. Sans catalogue, en effet, comment faire des recherches au milieu de ces nombreux documents, si divers et si variés? C'est grâce aux longs et patients travaux des bibliothécaires et des archivistes que les érudits peuvent venir se renseigner et aborder, sans trop de difficultés, l'étude des sources originales. Il est utile non-seulement de rédiger, mais aussi de publier les catalogues et de les échanger entre les bibliothèques. Tout se tient dans la science; à chaque instant l'on peut avoir besoin d'un renseignement qui ne se trouve que dans la bibliothèque d'une ville autre que celle où l'on travaille. Les catalogues mettent sur la voie de découvertes qui, souvent, seraient impossibles sans eux.

La bibliothèque d'Angers est riche en documents de ce genre, que M. Lemarchand a classés et catalogués avec le plus grand soin.

Celle de la ville de Tours possède aussi des manuscrits précieux dont M. Dorange, bibliothécaire, vient de dresser le catalogue. C'est un bel in-4° de 580 pages, comprenant 1,503 numéros correspondant à autant de manuscrits. Les ouvrages en plusieurs volumes portent autant de numéros qu'ils comprennent de volumes.

Les grandes divisions et les subdivisions adoptées par M. Dorange sont celles que l'on suit généralement; il n'y avait là rien à innover.

Sous la rubrique de la théologie sont rangés les bibles et les commentaires de l'Écriture Sainte, les livres liturgiques, les conciles, les saints Pères et les théologiens, et enfin les ouvrages relatifs aux religions orientales.

La jurisprudence ne comprend que trois subdivisions : droit canon, règles d'ordres religieux, droit civil.

La rubrique des sciences se subdivise en sciences philosophiques, physiques, naturelles, médicales, arts, exercices gymnastiques.

Celle de la linguistique s'applique aux ouvrages sur la rhétorique, aux poésies, aux romans tant en vers qu'en prose.

La section historique se divise entre la géographie, l'histoire universelle, l'histoire grecque, romaine, ecclésiastique et celle des ordres religieux, l'histoire de France, l'histoire diplomatique, généalogique et enfin provinciale.

L'auteur a fait en outre une sixième grande division, subdivisée elle-même en plusieurs parties, et qui comprend tous les ouvrages relatifs à la Touraine. Cette méthode me semble très-bonne; elle facilite les recherches pour les travailleurs du lieu, et ce sont eux surtout qui consultent les manuscrits. Dans une bibliothèque de province, c'est l'histoire locale qui offre le plus grand intérêt, et plus spécialement encore le département des manuscrits.

Cette section comprend la topographie locale, les descriptions de la Touraine avec les cartes, l'histoire générale de la province; son administration, son industrie, son commerce; l'histoire des arts dans le pays; l'histoire de la ville de Tours. L'histoire ecclésiastique du diocèse, les archevêques, la cathédrale, les paroisses, les couvents, les confréries et même les simples localités fournissent les titres d'autant de subdivisions du catalogue. Puis viennent les documents relatifs à l'histoire nobiliaire : la féodalité, la noblesse de Touraine, le blason. Les biographies des célébrités tourangelles, la bibliographie des ouvrages publiés en Touraine et les mélanges closent enfin cette longue énumération. L'auteur a classé l'histoire étrangère sous la rubrique de la Touraine; il nous semble que les ouvrages de ce genre ne sont pas ici à leur place, et qu'il eût été plus naturel de les mettre avec l'histoire générale. Mais ceci n'est qu'une objection de détail.

La collection spéciale de Touraine comprend 257 manuscrits; elle va des numéros 1200 à 1458 du catalogue. C'est un chiffre respectable de documents relatifs à l'histoire locale; cependant la bibliothèque

d'Angers est plus riche encore en ouvrages de ce genre. Parmi les manuscrits qui nous ont paru les plus importants dans cette dernière catégorie je citerai spécialement : Le cartulaire de la cathédrale de Tours, composé au XIIIe siècle (Angers est moins heureux ; celui de Saint-Maurice ayant été brûlé en 1793 devant le temple de la Raison, pour faire progresser les lumières) ; — *Consuetudines S. Martini Turonensis;* plaidoyers entre MM. de Saint-Martin et MM. de la Cathédrale ; — de nombreuses notes et documents sur les abbayes, villes, châteaux ; — fragment du cartulaire de la Chartreuse du Liget, important établissement qui se cachait dans une vallée au fond de la forêt de Loches, et dont il reste encore des ruines fort curieuses ; — recueil sur le chapitre de Saint-Jean l'Évangéliste, du Plessis-les-Tours ; — documents divers sur les villes de Loches et de Chinon, dont l'histoire est si intéressante ; — le livre des serfs de l'abbaye de Marmoutiers, document fort important pour l'histoire du servage ; — le livre des prieurés de Marmoutiers ; — les rôles des fiefs de Touraine, qui offrent un grand intérêt pour l'histoire féodale du pays.

C'est dans cet important dépôt que les archivistes et savants de Touraine ont puisé à pleines mains pour leurs importants ouvrages ; MM. Salmon, Grandmaison, Mabile, Marchegay, l'abbé Chevalier, Lambron de Lignim, Nobilleau et la Société archéologique de Tours en ont tiré les éléments de leurs remarquables publications : les *Chroniques de Touraine*, les *Arts en Touraine*, beaucoup de documents cités dans l'*Histoire de l'établissement du Christianisme en Gaule,* etc. Ajoutons

que les savants auteurs, que je viens de citer, ont eux-mêmes puissamment contribué à enrichir par leurs recherches le précieux dépôt. M. Lambron de Lignim lui a donné de nombreux documents sur la noblesse et les blasons de la Touraine.

Un mot maintenant sur la manière dont le livre de M. Dorange a été rédigé. Chaque manuscrit est l'objet d'une description complète et détaillée, non-seulement en ce qui concerne la partie externe, c'est-à-dire l'époque de la rédaction du manuscrit, son format, son état de conservation, mais, ce qui est plus important, la partie interne a été traitée avec beaucoup de soin ; chaque notice fait en effet connaître au lecteur l'objet de l'ouvrage et ce qu'il doit y chercher.

Le catalogue de M. Dorange rendra donc de grands services aux érudits, il les mettra sur la voie et simplifiera leurs travaux. Nous oublions trop en France, le rôle de ces savants modestes et dévoués, archivistes et bibliothécaires, pionniers de la science, qui consacrent leur vie à un travail pénible, mais infiniment utile, qui préparent la route où les autres trouveront de plus faciles et plus brillants succès. Cataloguer des livres, des manuscrits ou des chartes est un labeur ingrat, qui demande à la fois une science sérieuse, et une longue patience. L'œuvre de M. Dorange, atteste ces excellentes qualités. Du reste, la meilleure manière de l'apprécier à sa juste valeur est de visiter la précieuse collection dont il a la garde et dont il sait faire les honneurs avec autant de science que de courtoisie.

G. D'ESPINAY.

RAPPORT

SUR LA

TRADUCTION EN VERS DES COMÉDIES DE TÉRENCE

DE M. LE DOCTEUR R. GRILLE.

Messieurs,

L'honneur que vous m'avez fait de m'appeler à vous rendre compte du nouvel ouvrage de notre laborieux et lettré confrère m'a imposé une tâche en même temps qu'il me procurait un plaisir. Vieil universitaire (c'est, je crois, à ce titre que vous m'avez choisi), je n'ai guère étudié que les livres des philosophes; j'ai d'ailleurs désappris dans des travaux d'un ordre différent les études qui avaient fait l'emploi et souvent le charme de ma jeunesse. Ce qui serait un jeu pour tel d'entre vous, versé dans la critique littéraire, ou familier avec la langue des dieux, n'offre que difficulté et péril à qui

n'a jamais parlé que l'humble prose et, en matière d'écrits ou de style, s'est tenu pour satisfait de tout ce qui était dit avec aisance et clarté. Vous ne trouverez dans mon rapport ni étude profonde, ni aperçu nouveau. Pénétré de mon impuissance à répondre mieux à votre attente, je me bornerai à vous entretenir des mérites universellement reconnus du poète que M. Grille a traduit, et à détacher de son volume quelques passages pour vous inspirer le désir de le lire en entier.

Térence après Horace. On comprend l'attrait qui a poussé vers l'auteur de l'*Andrienne* et des *Adelphes* le récent traducteur des Odes du chantre d'Auguste : les épîtres et les satires auront servi de transition. Ainsi avait, dit-on, procédé Daru dont notre confrère rappelle à quelques égards la manière et le talent. Ajoutons que si notre Angevin avait su maintes fois plier sa verve à la variété élégante et hardie de son premier modèle, le ton facile et gai de la muse comique lui a été plus favorable encore.

Une traduction complète de Térence, et une traduction en vers, publiée à Angers : il y a là un double phénomène sur lequel il doit être permis ici de s'arrêter un moment.

Quoique l'Anjou et sa capitale aient eu au moyen âge des monastères où le culte des lettres s'était en partie conservé, et une école épiscopale, devenue plus tard une université fameuse ; quoique plusieurs des maîtres qui ont gouverné celle-ci à son origine aient laissé des vers latins empreints d'une certaine élégance [1] et qu'il

[1] Voir en particulier ceux de Marbode, à la suite des œuvres d'Hildebert du Mans, dans l'édition de Dom Beaugendre. — Le

ne soit pas impossible que Térence, mentionné par Jean de Salisbury dans son *Polycraticus*, y ait été goûté au XIIe siècle, nous ne découvrons de lui aucune trace formelle avant l'époque de la Renaissance. En 1481, Jean de Bernay, chanoine et chantre de la collégiale de Saint-Laud d'Angers, donne ou lègue un Térence au Chapitre dont il est membre [1].

S'agissait-il d'un manuscrit plus ou moins ancien, ou seulement d'un incunable sorti des presses de Strasbourg, de Milan ou de Venise? Nous laissons la question à décider à de plus habiles. C'était, quoi qu'il en soit, une rareté bibliographique et, comme, dans le même temps, un Commentaire de Valère Maxime se trouve aux mains d'un de nos professeurs [2], comme plusieurs traités de Cicéron s'impriment notoirement aux frais de nos libraires [3], on peut conclure de tous ces rapprochements que l'esprit littéraire et le goût de l'antiquité classique existaient alors à Angers autant qu'en nulle autre ville de France.

Nous perdons la trace de Térence jusqu'au milieu du XVIIe siècle, où plusieurs noms, plus ou moins angevins, se groupent autour du sien. C'est d'abord l'hu-

successeur de Marbode, l'anglais Geoffroy Babion était également lettré. Il y a cependant de sérieuses raisons de douter qu'il soit ou l'auteur, ou le héros de la *Comœdia Babionis*, qui lui est quelquefois attribuée et qui est citée comme un des rares échantillons du théâtre comique du moyen âge.

[1] *Archives de Maine-et-Loire*, série G. 913, fol. 116.

[2] *Id.* G. 342, art. *Chalerie*.

[3] Le premier livre connu, avec date, qui soit sorti des presses angevines est une rhétorique extraite de Cicéron, 5 février 1477. V. le *Diction. hist. de l'Anjou*, t. II, p. 743, art. Morel ou Moreau.

maniste François Guiet qui, suivant sa coutume, enrichit de courtes notes un exemplaire de choix des œuvres du poète comique [1]; puis Ménage, qui est à citer partout où il s'agit d'érudition, fait de l'une de ses pièces [2] l'objet d'une dissertation spéciale; Tannegui Lefèvre, professeur à Saumur, publie de lui une édition classique, et par-dessus tout, sa savante fille, Mme Dacier, en donne une traduction complète en prose, la première qui ait fixé l'attention du public français [3]. Elle n'a pas trop vieilli, même aujourd'hui, et M. Grille reconnaît l'avoir consultée avec fruit; mais ne voulant pas, chevalier courtois, entrer directement en lice avec sa devancière, il a choisi pour sa lutte un terrain différent.

« A la rigueur, a dit un judicieux critique [4], on ne devrait traduire les poètes qu'en vers. » D'autre part, un célèbre Angevin, dont on aime parmi vous à prendre et peser l'avis, a dit que s'il voulait traduire un ancien, il ne s'adresserait pas aux poètes, à cause de cette « grandeur de stile, magnificence de mots, gravité de « sentences, audace et variété de figures, et mille autres « lumières de poésie; brief, cette énergie et ne sçai

[1] Elles furent publiées intégralement en 1657, à Strasbourg, et l'édition des *Variorum* les reproduisit plus tard en partie.

[2] Discours de M. Ménage sur l'*Heautontimorumenos* de Térence. Paris et Utrecht, 1690. Cette réimpression fut faite à l'occasion de l'ouvrage de Mme Dacier.

[3] Paris, 1688, 3 vol. in-12. — L'éloge de cette célèbre Angevine se trouve dans tous les dictionnaires; mais on relira toujours avec intérêt le chapitre que l'auteur des *Recherches historiques sur l'Anjou* lui a consacré.

[4] Daunou, *Biographie universelle*, art. sur Térence.

« quel esprit qui est en leurs escrits, que les latins ap« pelleraient Genius. »

L'auteur de l'*Illustration de la langue française*[1] fait là un juste et bel éloge de la poésie; mais la conclusion la plus rigoureuse que l'on puisse en tirer, c'est qu'il n'appartient qu'aux poètes de traduire les poètes, et c'est ce que fit, en effet, Joachim du Bellay, dix ans après la profession de foi que nous venons d'enregistrer : il mit en vers français le IVe, puis le VIe chant de l'*Enéide*.

On ne voit pas qu'il se soit particulièrement occupé de Térence; mais l'ami de Lélius et de Scipion n'a pas été oublié par Montaigne, très-appliqué aussi au perfectionnement de notre langue, mais qui juge plutôt qu'il ne traduit. « Quant au bon Térence, dit-il, je le « treuve admirable à représenter au vif les mouvements « de l'âme et la condition de nos mœurs; à toute « heure nos actions me rejectent à luy : je ne puis le « lire si souvent que je n'y treuve quelque beauté et « grâce nouvelle[2]. »

La Fontaine ne se contente pas de louer « les productions de cette Vénus africaine dont tous les gens d'esprit sont amoureux, » il essaie de l'imiter, en composant sa comédie de l'*Eunuque*[3], un ouvrage de sa jeunesse moins remarqué qu'il ne mérite de l'être, suivant notre humble jugement. Mais c'est surtout après que Molière a paru

[1] V. l'édition de M. V. Pavie, *Œuvres choisies de J. du Bellay*, Angers, 1841, p. 13.

[2] *Essais*, liv. II, chap. x.

[3] V. ses *Œuvres complètes* et la préface particulière de la pièce mentionnée.

que Térence vient tout à fait à l'ordre du jour. La critique prend parti pour l'un ou pour l'autre des deux émules, en ne ménageant pas ses sévérités au poète contemporain. On sait les vers de Boileau sur les *Fourberies de Scapin*, où il reproche à son ami d'avoir « quitté pour le bouffon l'agréable et le fin et sans « honte à Térence allié Tabarin [1]. » Écoutons Labruyère qui voudrait tenir la balance plus exacte entre les deux auteurs [2] :

« Il n'a manqué à Térence que d'être moins froid : « quelle pureté, quelle exactitude, quelle politesse, « quelle élégance, quels caractères ! Il n'a manqué à « Molière que d'éviter le jargon et le barbarisme et « d'écrire purement. Quel feu, quelle naïveté, quelle « source de bonne plaisanterie, quelle imitation des « mœurs, quelles images et quel fléau du ridicule ! « mais quel homme on aurait pu faire de ces deux co- « miques ! »

Fénelon qui n'hésite pourtant pas à donner à Molière le titre de grand, s'exprime avec plus de liberté encore sur ses défauts ; à lire sa lettre à l'Académie française, on sent qu'il a un faible pour Térence, pour « son dramatique vif et ingénu », pour ses « récits où la passion parle toute seule ». Chargé de l'instruction du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, c'est de Térence et d'Horace qu'il veut que l'on tire les versions quotidiennes du jeune prince, alors que celui-ci est entré dans sa quatorzième année [3].

[1] L'*Art poétique*, chant IIIe.
[2] *Des Ouvrages de l'esprit*, art. XXXVIII.
[3] *Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, t. Ier, p. 180.

Bossuet, précepteur du grand Dauphin, quinze ou vingt ans auparavant, avait à cet égard donné l'exemple. Dans sa lettre publique *au pape Innocent XI*, il reconnaît avoir lu plusieurs pièces de Térence avec son élève, qui s'est « agréablement et utilement diverti dans ce poète, celui qui, avec Virgile, lui a plu davantage [1] ». Le choix fait par de tels maîtres et par des esprits si complets est à lui seul l'éloge des auteurs qui en ont été les objets.

Que l'on ne se méprenne pas sur la portée de nos paroles. Malgré la décence relative de la langue de Térence et ce qui se trouve d'honnête dans beaucoup des caractères qu'il a dépeints, nous n'oublions pas qu'il s'agit du théâtre ancien, c'est-à-dire d'un monde d'esclaves et de courtisanes, où nos fils adolescents ne sauraient être introduits que sous les auspices et la responsabilité d'un guide prudent, tel que l'avaient été, pour les héritiers du grand roi, Bossuet et Fénelon, tel au moins que le sont, pour les écoliers de nos lycées et colléges, de sages et vertueux professeurs que vous pouvez connaître ainsi que moi. M. Grille, nous n'en doutons pas, est complétement de notre avis sur ce point et ce n'est pas cette classe de lecteurs qu'il a eue en vue en composant son livre. Mais il en est deux autres, à qui l'on peut le recommander sans éprouver les mêmes scrupules. Ce sont, d'une part, les gens du monde, à qui le contact journalier des affaires fait oublier plus ou moins vite ce qu'ils avaient su de latin

[1] La lettre citée se trouve dans la plupart des éditions de Bossuet, en tête de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*.

dans leur jeunesse; puis cette intelligente moitié du genre humain, aussi capable que l'autre de goûter les beautés littéraires et juge plus particulièrement compétent de ce qui est fin et gracieux, mais que nos mœurs modernes et son éducation tiennent confinée dans l'étude de la langue maternelle. Mme de Sévigné, dont le nom fait naturellement suite à ceux que nous citions tout à l'heure, confie quelque part à sa fille l'envie qu'elle a de lire Térence, « pour connaître les originaux dont les copies (de la main de Molière, sans aucun doute) lui ont fait tant de plaisir. » Grâce à M. Grille, nos contemporaines, j'allais dire nos modernes Sévignés, ne seront pas réduites à se faire expliquer par leurs fils, plus ou moins jeunes et plus ou moins sérieux dans leur conduite, les passages objets de leur curiosité littéraire, tel que celui dont nous empruntons la traduction à notre confrère [1] :

Qu'est-ce donc que l'amour? Je m'en vais vous le dire :
Serments, brouille, soupçons, trêve.... C'est un délire
Où par la passion notre esprit agité
Pour juger sainement n'a plus sa liberté.

Ce que la célèbre marquise qualifie, dans sa lettre : « La Satire des folles amours » est tout simplement une

[1] *Lettre du* 22 *septembre* 1680. — Voici le passage de Térence qui est cité ici :

In amore hæc omnia insunt vitia, injuriæ,
Suspiciones, inimicitiæ, induciæ,
Bellum, pax rursum. Incerta hæc si tu postules
Ratione certa facere, nihilo plus agas,
Quam si des operam, ut cum ratione insanias.

(Trad. de M. Grille, p. 263.)

définition poétique assez bien réussie. Elle nous fournit l'occasion d'aborder l'auteur latin par un de ses meilleurs côtés.

Il y a, en effet, dans Térence, beaucoup du philosophe. Le goût des maximes et des proverbes se montre fréquemment dans ses ouvrages ; l'habileté à saisir les traits généraux des passions et des caractères ne le cède pas chez lui à l'exacte et fine observation de leurs différences. On en jugera par quelques courts extraits.

Voici un vers dont le texte latin est dans toutes les mémoires :

Autant d'hommes, autant de sentiments divers [1];

Et dans le même ordre d'idées, mais avec des variations sur un thème très-usité :

Où l'un se fâche, un autre est à peine affecté :
C'est affaire d'instinct, de sensibilité.
A ce sujet la femme à l'enfant est semblable ;
Toujours capricieuse et d'humeur variable,
S'emportant sans motif, pour un oui, pour un non,
Elle n'écoute pas la voix de la raison [2].

Dans l'*Andrienne*, l'auteur signale une manie très-commune parmi nous, mais qui trouve son excuse dans notre sympathie pour autrui :

Quand on se porte bien, ah ! qu'il n'en coûte guère
De donner au malade un conseil salutaire.
Tu serais à ma place encore plus tourmenté [3].

C'est ce que dit à un conseiller, peut-être maladroit,

[1] L'*Heautontimorumenos*, act. I, sc. 1re. — M. Grille, p. 178.
[2] L'*Hécyre*, act. III, sc. 1re. — M. Grille, p. 132.
[3] Acte II, sc. 1re. — M. Grille, p. 48.

celui qui se débat sous l'étreinte d'une passion. Mais, comme notre poète le remarque justement quelque part :

. . . . aux affaires des autres
Nous nous entendons mieux d'ordinaire qu'aux nôtres [1].

Citons, pour achever cette courte revue, le vers le plus connu de Térence :

Homo sum, humani nihil a me alienum puto;

Ou plutôt en français :

Je suis homme; tout homme a droit à ma pitié [2].

Au premier abord, on serait tenté d'accuser le traducteur d'infidélité, une interprétation plus générale et plus vague ayant été donnée à cette sentence, depuis le XVIIIe siècle surtout. Il suffit, pour justifier M. Grille, de replacer la phrase dans son milieu, c'est-à-dire dans la scène entre Ménédème, qui s'afflige du départ de son fils, résultat de sa propre sévérité, et Chremès, son voisin, jusque-là inconnu, qui s'efforce de le consoler.

Nous voudrions maintenant étudier Térence comme peintre de mœurs, un autre de ses titres, également peu contesté. Il nous plairait d'analyser une de ses six pièces, les *Adelphes*, la plus parfaite de toutes, parce qu'elle offre un sujet plus intéressant que celui des autres, que l'intrigue y est moins compliquée, la morale plus pure, les caractères bien dessinés, parce que

[1] L'*Heautontimorumenos*, act. III, sc. 1re. — M. Grille, p. 205.
[2] *Id.*, acte Ier, sc. 1re. — M. Grille, p. 178.

d'ailleurs, on y trouve très-suffisamment, avec la douce gaîté, la finesse et l'ironie, qui font partout le charme du théâtre de l'auteur, la *vis comica* que l'on prétend lui avoir fait défaut. Qu'on lise, pour s'en convaincre, non-seulement certaines parties du rôle de Syrus, mais le dernier acte presque entier de cette haute comédie. La conversion de Déméa, celui des deux frères, qui représente la sévérité, au système d'éducation paternelle de Micion, loin d'être une faute contre l'unité du caractère, puisque aussi bien elle n'est qu'une feinte, devient le point de départ des scènes les plus bouffonnes. C'est une critique très-plaisante des exagérations et des faiblesses auxquelles peut donner lieu la débonnaireté d'un père; et, en se prolongeant, elle nous fait l'effet de ces danses où l'un des personnages, donnant le branle, entraîne successivement tous les autres dans un joyeux tourbillon.

La lecture de ce morceau nous prendrait plus de temps que nous n'en devons réclamer de votre bienveillante attention. En vous engageant à vous procurer ce régal [1], nous faisons, sauf votre permission, notre choix dans une autre pièce. *L'Eunuque*, qui renferme des situations scabreuses dénoncées par son titre et que nous laissons, bien entendu, de côté, présente, d'autre part, la peinture de quelques types particuliers au théâtre ancien, Thrason, le militaire fanfaron, et Gnathon, le flatteur parasite. Nous croyons qu'on prendra plaisir à les voir en action, et qu'ils donneront une idée exacte et favorable de la manière de l'auteur.

[1] V. la traduction de M. Grille, p. 500 à 511.

Laissons d'abord Gnathon nous faire, daus un monologue du second acte, les honneurs de sa propre personne [1].

GNATHON.

Dieux! qu'entre les mortels il est de dissemblance,
Des sots aux gens d'esprit quelle énorme distance! —
Qui m'inspire aujourd'hui cette réflexion?
C'est un homme aux abois, de ma condition,
Qui vient de m'aborder, j'en ai l'âme navrée ;
De la misère, hélas! il porte la livrée;
Il a mangé son bien, de sales vêtements
Couvrent son corps vieilli, défait avant le temps.
— Eh! mon ami, lui dis-je, en quel triste équipage
Te voilà! — L'inconduite a causé ce ravage :
Il ne me reste pas un as, et ruiné,
De mes anciens amis je suis abandonné.
Je ne pus cependant compatir à sa plainte.
— Pourquoi, dans le malheur dont tu souffres l'étreinte,
N'avoir pas réagi contre les coups du sort?
Ton esprit est-il donc privé de tout ressort?
Jette les yeux sur moi, notre état est le même;
Pourtant la différence entre nous est extrême.
Vois mes habits, ce teint où fleurit la santé.
Si ma bourse est à sec, je garde ma gaîté;
Rien ne me manque. — Bien : mais tu prends les manières
D'un bouffon, et de plus tu crains les étrivières.
— C'est un système usé, fort en vogue autrefois;
Nous avons aujourd'hui des moyens plus adroits
Pour attraper les gens. Je sais comment m'y prendre :
Ecoute la leçon, je vais te les apprendre.
Il est des orgueilleux de leur mérite épris,
Des niais, et ceux-là sont pour moi d'un grand prix;
Sans être leur jouet, pour eux je me dévoue,
Et tout en riant d'eux, je les flatte et les loue.
Toujours de leur avis, je dis oui, je dis non :

[1] V. la traduction de M. Grille, p. 274-275.

Ainsi compris, je crois, ce système a du bon.

. . . .

Et tout en devisant, nous entrons au marché.
L'essaim des fournisseurs de moi s'est approché;
Les pêcheurs, les bouchers, pourvoyeurs de la table,
M'accueillent à la fois de l'air le plus aimable.
Je leur fis gagner gros, en des temps plus heureux;
Pauvre, je fais encore du commerce avec eux.
Sur mon retour chacun gaîment me félicite;
Pour me fêter, chacun à son dîner m'invite.
Notre affamé, témoin de tant d'empressement,
N'en peut croire ses yeux, il veut savoir comment
Je parviens à me faire une aussi douce vie.
— Par le ciel! votre sort excite mon envie;
Quelle est votre méthode? et, dans tout mauvais cas,
Puissé-je comme vous me tirer d'embarras!
Instruisez-moi, j'attends, maître, votre parole.
Me voilà philosophe, et j'ouvre mon école :
Le parasite, un jour, quel éclat pour mon nom!
Dira : ma secte à moi, c'est celle de Gnathon.

Thrason est entré en scène dans l'acte suivant et Gnathon a joué son rôle auprès de lui de manière à le faire connaître aux spectateurs comme un niais, crédule et vantard [1]. Il reste que le militaire fanfaron fasse montre publiquement de sa bravoure. L'occasion s'en trouve dans un démêlé qu'il a avec la courtisane Thaïs, sa maîtresse. Gnathon lui persuade de reprendre à celle-ci par la force une jeune esclave qu'il lui a donnée et qu'elle ne veut pas rendre. Nous assistons alors au siége de la maison de Thaïs [2].

[1] Nous recommandons la lecture de cette scène : traduction de M. Grille, p. 287-292; et dans Térence, acte III, sc. 1re.
[2] *Id.*, p. 317-322; dans Térence, acte IV, sc. 8.

THRASON.

Souffrir un tel affront, amis, plutôt la mort !
Donax, Simalion, secondez mon effort!
Viens aussi, Syriscus, qu'on assiége la place!

GNATHON.

En marche!

THRASON.

A moi la fille!

GNATHON.

Et montrons de l'audace!

THRASON.

O Thaïs, je promets de te rouer de coups.

GNATHON.

Et cet exploit sera très-glorieux pour vous.

THRASON.

Marchons! que chacun frappe et d'estoc et de taille!
Donax et son levier, au centre de bataille;
A droite, Syriscus, et toi, Simalion,
A gauche. Où donc se tient notre centurion,
Sanga, chef des vauriens?

SANGA.

Ici.

THRASON.

Quoi! cette armure!
Au corps des assaillants prétends-tu faire injure;
Veux-tu te battre avec un torchon? Le couard!
Que porte-t-il en main?

SANGA.

C'est qu'avec un gaillard,
Tel qu'est le général et sa troupe guerrière,
Des flots de sang bientôt vont rougir la poussière;
Est-ce pour nos blessés trop de précaution?

THRASON.

Où sont les autres?

SANGA.

Quoi! les autres? Sannion
Reste seul au logis.

THRASON, *à Sanga.*

L'attaque est prête?
Moi, derrière les rangs, beaucoup mieux qu'à la tête,
Je donne le signal, et sans me découvrir,
Stimulant mes soldats, je veux vaincre ou mourir.

GNATHON.

Il a de la prudence. (*A part.*) Aux hasards il nous jette,
Et, sans danger, a soin d'assurer sa retraite.

THRASON.

C'est ainsi que Pyrrhus guidait ses bataillons!
. . . (*A Gnathon.*) Et toi, du plan que j'ai formé,
Que dis-tu?

GNATHON.

Je voudrais que d'une fronde armé,
En les frappant de loin, dans un désordre extrême,
Vous les forciez à fuir.

THRASON, *faisant quelques pas sur la scène.*

Mais Thaïs elle-même
S'avance.

GNATHON.

Général, est-il temps de charger?

THRASON.

Attends. Si nous pouvions, avant tout, transiger!
C'est par là que toujours doit débuter un sage.
Parlementons, avant que l'affaire s'engage.

GNATHON.

Les dieux d'un sens exquis vous ont fait la faveur;
J'apprends auprès de vous à devenir meilleur.
. . . .

Les pourparlers ne réussissent pas; le frère de la jeune fille la réclame comme citoyenne, et Thaïs se range de son côté.

THRASON, *se tourne alors vers Gnathon.*

Et toi, Gnathon, quel est ton avis?

GNATHON.

De rester
Chez nous, en attendant qu'enfin, de guerre lasse,
La belle se décide à vous demander grâce.

THRASON.

Tu crois qu'elle viendra?

GNATHON.

C'est ma conviction.
L'instinct porte la femme à l'opposition :
Voulez-vous une chose? elle va contredire;
Ne la voulez-vous plus? c'est elle qui désire.

THRASON.

Que tu les juges bien!

GNATHON.

Dois-je licencier
Nos troupes?

THRASON.

Si tu veux.

GNATHON.

Fais rentrer au foyer
Ta brigade, ô Sanga!

SANGA.

Je cours à la marmite;
Dans les travaux de Mars que l'appétit vient vite!

GNATHON.

O le brave garçon!

THRASON.

Pour vous, suivez mes pas
De ce côté. Je suis content de vous, soldats!

En arrêtant ici cette citation, nous constatons (triste nécessité de notre rôle d'Aristarque) que le trait qui la termine a été ajouté par le traducteur. Il y a ainsi, çà et là, dans l'ouvrage, quelques légers arrangements qui donnent au dialogue, non pas tant une allure plus facile, — ce mérite appartient déjà à Térence, — qu'une couleur plus moderne. M. Grille n'a pas résisté à la tentation naturelle d'être de son temps comme de son pays.

En revanche, il s'est généralement, — et plus, peut-être, que dans sa traduction d'Horace, — tenu en garde contre les équivalents et les périphrases, résultat presque forcé de la différence de génie des deux langues ; et, malgré la double contrainte de la mesure et de la rime, il a lutté, quelquefois heureusement, avec l'inimitable concision de son modèle; il en a surtout approché, pour la simplicité et le naturel, deux grandes et essentielles qualités de l'écrivain.

Je vous propose, Messieurs, de donner une place d'honneur dans la bibliothèque de la Société au livre de notre cher et apprécié confrère. Sa présence y attestera le goût persistant de notre province pour le plus délicat et le plus pur des poètes comiques latins.

L. DE LENS,

Inspecteur honoraire d'Académie.

NOTE

SUR

UNE STATUETTE ROMAINE

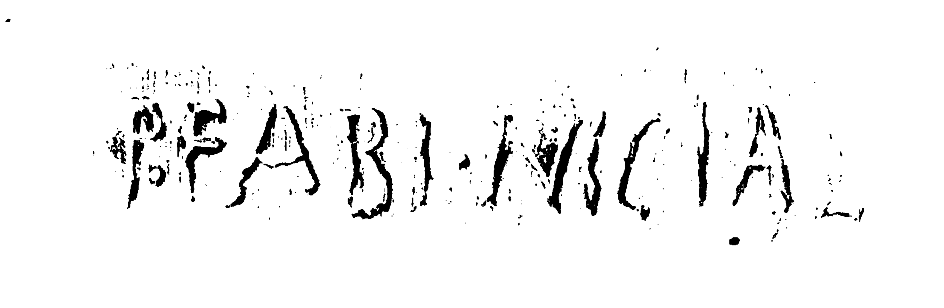
DE MERCURE

Séance du 19 avril 1876, à la Sorbonne.

Messieurs,

Le Musée archéologique d'Angers, possède une curieuse statuette haute de vingt centimètres ; brisée à son sommet elle l'est également au-dessus des genoux (voir le dessin).

Si la forme des lettres qui se voient à sa base, accuse une époque médiocre, il n'en est pas tout à fait de même de la figurine proprement dite qui garde quelque chose comme une réminiscence de bonne antiquité. Quoi qu'il en soit, il serait difficile de la faire remonter au delà du IVe siècle.



Époque romaine : Statuette de Mercure, haute de 20 centimètres, en terre cuite vernissée, trouvée à Angers, près de la caserne de la Visitation.

M.r le Comm.t du Génie Sorin, donateur.

Sa nudité serait entière si elle n'avait sur l'épaule gauche une sorte de *clamide* retenue vers l'épaule droite par une fibule, en forme de bouton.

Deux appendices allongés de bas en haut, à chacun des pieds, indiquent que l'artiste a eu l'intention de représenter des ailes; aussi cette statuette que l'on avait prise d'abord pour un Apollon (inventaire n° 202 du Musée), est-elle incontestablement un Mercure.

Donnée par M. Sorin, commandant du génie, elle fut découverte à Angers, dans un des champs de la Visitation, champ d'où sortit, lors de la construction de la gare du chemin de fer, une multitude de débris qui attestèrent l'existence d'un vaste cimetière romain.

Sur son petit piédestal, de forme circulaire, on lit en caractères longs de un centimètre et d'assez fort relief, l'inscription suivante : P · FABI · NICIAE.

Cette statuette mérita de piquer l'attention de M. Heuzey, lors de son voyage à Angers, en avril 1875; depuis, il m'écrivit même pour me demander si l'inscription finissait bien par un A, sans trace d'un AE ; ce à quoi je répondis que je n'en voyais aucune.

Toutefois, faisant examiner récemment par de meilleurs yeux et à une très-forte loupe ladite inscription, je me suis assuré qu'elle se terminait par un AE, ainsi que l'avait justement soupçonné M. Heuzey. On doit donc la rétablir ainsi :

P · FABI · NICIAE, sous-entendu *Manu*; M. Heuzé y a vu un nom d'*artiste grec*. Voilà comment, en effet, s'exprime le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* (2e trimestre, page 118) :

« M. Heuzey signale une statuette de Mercure, en

« terre cuite, couverte d'un vernis à base de plomb.
« Cette figurine, trouvée à Angers, porte, moulée en
« relief sur son socle, une inscription qui donne le
« nom d'un modeleur d'*origine grecque*, nommé
« *P. Fabius Nicias.* »

A cet égard, notre Mercure (angevin) est intéressant, mais il ne l'est pas moins sous le rapport de son *vernis*.

Selon Brongniart (assure Auguste Demmin dans son *Guide de l'amateur de poteries*, 1re partie, page 16), le vernis minéral imperméable ne daterait que du XIIIe siècle, tandis que ce dernier auteur a démontré que les Égyptiens et les Grecs le connaissaient parfaitement.

L'antiquité du vernis minéral paraît donc ne plus faire question ; cependant, pour ceux qui douteraient encore, nous avons, à propos de notre Mercure d'Angers, incontestablement de l'époque romaine, fait appel à de savants chimistes qui ont bien voulu, en opérant sur quelques parcelles, analyser ce vernis et donner leurs conclusions que je résume ainsi :

La statue dont le galbe et les proportions sont remarquables, dit M. le docteur Farge, a dû être moulée dans un bon creux, et non modelée comme l'indique le vide intérieur ; le pied est façonné à la main... et le tout d'une argile ferrugineuse, fine, rougissant à la cuisson, assez analogue à celle des poteries dites samiennes.

Mais le plus curieux est le vernis rougeâtre (plutôt brun) qui le recouvre en entier. Son aspect vitreux, en quelques points, rappelle bien les *vernis au plomb* que l'on fait encore aujourd'hui...

M. A. Leroy, pharmacien en chef des hôpitaux d'Angers, ayant bien voulu prêter à M. Farge son concours, ces Messieurs ont constaté sur une petite portion de vernis raclée sous le socle, la nature même de cet enduit.

« En effet, traité par l'acide azotique bouillant évaporé et repris par l'eau distillée, il a donné :

« Une solution qui filtrée et traitée par l'acide sulfurique a fourni un *précipité blanc* abondant en sulfate de plomb ; par l'iodure de potassium, un *précipité considérable* jaune d'iodure de plomb ;

« 2° Par le sulfo-cyanure de fer, le *précipité rouge brun* caractéristique des *persels* de fer ; ce dernier métal venait exclusivement de l'argile. »

Voilà donc l'emploi industriel des vernis au plomb, on pourra même dire au minium, péremptoirement démontré à l'époque romaine.

En terminant cette note, qu'il me soit permis d'ajouter que parmi les signatures de potiers sur les vases rouges dits samiens, on a découvert à Rom (Deux-Sèvres) un FABII.

Si ce *Fabius* était le même que notre *Fabius Nicias*, il s'ensuivrait que certains potiers auraient été de véritables artistes, à l'époque romaine ; ce que nous croyons sans peine, en nous rappelant le beau fragment en terre samienne, trouvé dans nos thermes des Châtelliers et représentant une chasse, fragment portant en creux le nom de *Luxiacus*.

Quant à rencontrer en Gaule des noms d'artistes d'origine étrangère sur des figurines, il ne faut pas s'en étonner ; le nom de *Tuscnos* sur une statuette de Vénus

en terre cuite, trouvée à Lesvières, paraît bien être de cette famille.

On connaît aussi deux noms d'artistes qui se lisent sur la mosaïque de Lillebonne, en Normandie, savoir : *Filix citoyen de Pouzzoles* et *Amor citoyen de Carthage*, son élève (voir an 1873, *Bulletin du Ministère*, page 318).

L'histoire de ces immigrations en Gaule d'objets céramiques estampillés de noms d'artistes grecs, italo-grecs, etc., etc., ne peut manquer de se faire et cette étude ne sera pas en archéologie, la moins attrayante.

V. GODARD-FAULTRIER.

Extrait du compte-rendu des lectures faites en Sorbonne à la Section d'archéologie, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la Section. Séance du 19 avril 1876 [1].

M. le Dr Briau donne lecture d'un travail de M. Godard-Faultrier sur une *Statuette de terre vernissée de l'époque romaine représentant Mercure.*

Ce petit monument, qui a été trouvé dans un cimetière romain à Angers, dans le voisinage de la gare, à la Visitation, est remarquable par l'inscription du socle qui n'est autre que la signature du figuriste dans l'atelier duquel on le fabriqua. On lit sur ce socle : P · FABI · NICIAE, c'est-à-dire (*manu*) ou (*officina*) *Publii Fabii*

[1] *Rev. des Soc. sav.*, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, nº de mars-avril 1876, p. 306-308.

Niciæ (de la main ou de l'atelier de P. Fabius Nicias). Malgré ce surnom, il ne s'agit pas nécessairement d'un artiste grec comme on pourrait le croire. Les esclaves à Rome portaient très-souvent des noms grecs, sans être nécessairement d'origine grecque, et cet usage tenait à ce qu'on ne leur permettait pas de porter des noms de citoyens romains ; il est donc très-probable, et M. Léon Renier l'a fait observer, que le figuriste en question était un affranchi qui, à son nom primitif de Nicias, avait ajouté, en quittant la servitude, les *prénom* et *nom* de son maître *P. Fabius*. Le travail de M. Godard-Faultrier, orné d'un bon dessin par le Dr Hippolyte Godard, a vivement intéressé l'assemblée et, indépendamment de la remarque de M. Renier, a donné lieu à diverses observations des plus instructives.

M. le commandant Mowat en a fait une sur le nom LVXIATI cité par M. Godard-Faultrier comme se trouvant sur un fragment de terre dite *samienne* trouvé aux Châtelliers, près d'Angers. Sur ce fragment, M. le commandant Mowat reconnaît, moulé en caractères incus et rétrogrades, le nom ICVTXAL, c'est-à-dire LAXTVCI, génitif de LAXTVCIUS, signature observée par le savant officier supérieur sur d'autres poteries antiques. On a encore entendu une bonne observation de M. J. Quicherat sur le vernis des poteries antiques. Enfin, toujours à l'occasion de la lecture du mémoire de M. Godard-Faultrier et du Mercure de terre vernissée du musée d'Angers, un des assistants, dont je regrette d'ignorer le nom, a fait circuler dans la salle une statuette de bronze de la même divinité, de très-bonne conservation, mais à laquelle manque le bras gauche

sans qu'on aperçoive de traces de cassure. On commençait à proposer diverses explications de cette singularité observée assez souvent sur d'autres figurines antiques par plusieurs membres de l'assemblée, lorsque M. Chevrier, intervenant dans le débat, a fait savoir qu'il possédait lui-même une statuette de bronze privée du bras gauche, mais que, bien qu'on n'y vît pas non plus de traces de soudure, il était persuadé que le bras gauche manquait par suite d'un accident, et qu'il ne fallait pas voir là d'intention mystérieuse.

A l'appui de l'opinion émise par M. Chevrier, le secrétaire de la section d'archéologie, prenant la parole, a cité un mémoire de M. de Longpérier, publié il y a déjà dix ans par la *Revue archéologique* [1], dans lequel ce savant démontrait péremptoirement qu'il n'y a pas à s'étonner de la fréquence de la découverte de statuettes privées d'un bras. Dans ce travail dont l'occasion fut un article de M. le Dr Emil Braun sur un Bacchus privé du bras gauche mais sans traces de cassure, circonstance qui parut inexplicable au savant allemand, M. de Longpérier a donné la solution de ce problème archéologique. « La mythologie, dit M. de Longpérier, n'a aucun rôle à jouer dans cette affaire. » C'est par l'étude des procédés des arts, un peu trop négligée par les érudits, que M. de Longpérier explique la fréquence de la découverte de statuettes antiques privées d'un bras.

« Il s'agit, dit-il, d'une statuette dont l'épaule gauche

[1] *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XIII, p. 145 à 151. *Observations sur une figure de Bacchus privée du bras gauche.*

était drapée ; la figure était assez grande pour que la draperie fût, dans ses parties tombantes, détachée du corps, et assez petite pour que l'espace laissé entre le corps et la draperie forçât le mouleur de construire une pièce de son creux de sable très-peu résistante. En pareil cas, il vaut beaucoup mieux couler la figure en plusieurs pièces ; l'épaulé sans bras et sans draperie devient extrêmement facile à mouler. Le métal en fusion n'a point à s'engager dans un passage étroit, et ne rencontre pas de mince cloison qu'il puisse briser. D'un autre côté, le bras gauche, accompagné de la draperie pendante, forme une pièce à part beaucoup moins difficile à mouler une fois qu'elle est isolée. Cette pièce était ajustée au moyen d'une soudure, etc., etc. »
Quant à l'objection tirée de l'absence des traces de soudure, M. de Longpérier y a répondu d'avance dans le mémoire cité ; qu'on veuille s'y reporter, et on y trouvera, p. 148, une explication des procédés de soudure usités par les anciens qui lève toute difficulté.

UNE NOUVELLE SAPHO

L'étranger qui, parmi les plages nombreuses vantées chaque année par les prospectus, a eu l'heureuse idée de choisir le Croisic, ne peut manquer d'être, à son arrivée, charmé de l'aspect animé et du caractère tout breton de cette petite ville. A peine à terre, son premier soin sera, évidemment, d'aller contempler cet Océan dont le calme est si beau et dont la fureur se double ici par la résistance des noirs rochers du rivage. Puis, il mesurera par la pensée le vaste golfe, nommé le *Trait*, qui, de la pointe nord de Piriac, voit la Turbale, Guérande, Saillé, s'élever près de ses rives, pour venir, après avoir passé près du Pouliguen et de Batz, former le port du Croisic et finir à la belle jetée qui touche l'établissement des bains. S'il se dirige le matin vers le mont artificiel de l'Enigo, il verra avec ravissement une flotille de cinquante barques aux voiles blanches ou brunies à l'aide du tan, s'élancer vers la haute mer, pour revenir, dans quelques heures, déposer par milliers sur les quais du port les produits argentés de la pêche. Au même moment, peut-être,

arriveront à la raffinerie les femmes du bourg de Batz, portant sur leur tête un large vase en bois, ou *jedde*, contenant de 30 à 35 livres de sel. Grandes, fortes, vingt fois comparées aux femmes romaines, elles s'avancent pieds nus, les deux mains sur les côtés, ou soutenant de l'une d'elles gracieusement leur fardeau, comme la *Vendangeuse de Capri*, peinte par Lehman; de sorte qu'on dirait de loin une longue série de cariatides ambulantes. Puis, enfin, viendra la ville : la haute tour de l'église, avec ses quatre tourelles indiquant les points cardinaux; l'hôtel du duc d'Aiguillon, ancien gouverneur de la contrée, ouvrant, par un portique à colonnes de granit, sur la place du Marché.

Mais, on ne fera, sans doute, aucune attention à une maison toute voisine, dont le seul étage a vue sur la rue de l'Église par quatre fenêtres ornées autrefois d'ogives surbaissées et aujourd'hui encadrées par une bande de granit. Il convient pourtant de s'arrêter un instant, car voici ce que cette habitation modeste rappelle...

Le 25 avril 1699, naissait ici le fils aîné d'une honorable famille. Dès les premières années, on put remarquer la vive intelligence de cet enfant qui, à 16 ans, commença de poétiques essais. Son père, toutefois, le destinait au barreau et lui avait fait prendre ses degrés à Rennes. Mais comme il l'a dit plus tard, Apollon l'attirait plus que Thémis et, bientôt, on ne pensa plus guère à Cujas. La *Henriade* venait de paraître et la critique s'était attachée à ce poème. Le jeune breton prit la défense de l'œuvre et envoya ses vers à l'auteur. Voltaire le remercia par une lettre dans laquelle il lui

conseillait sagement de ne pas faire de la poésie le principal objet de sa vie, de se créer plutôt une honorable et utile position, sauf à devenir écrivain par passetemps. *Primo vivere, deinde philosophari*, lui disait-il. — Touché de ces prudents avis, le jeune licencié jura en vers qu'il ne rimerait plus, oubliant que le spirituel P. du Cerceau venait de dire : *Qui fit des vers, toujours des vers fera.*

L'adage se vérifia bientôt. L'Académie ayant mis au concours un poëme sur les progrès de la navigation sous Louis XIV, on n'y put tenir et l'on envoya une composition, qui ne fut pas couronnée. Se croyant mal jugé, l'auteur fit présenter son œuvre au chevalier de La Roque, rédacteur du *Mercure*, recueil le plus estimé du temps. Par malheur, la pièce était précédée de quelques critiques dirigées contre l'Académie. La Roque, redoutant de se mettre mal avec une telle puissance, se montra furieux et jura qu'il n'imprimerait jamais rien venant de l'auteur...

Renoncer à un si sûr moyen de renommée était par trop pénible, et l'on sait que les Bretons tiennent à leurs idées. Que fit l'habile Croisiquais ?

A quatre lieues d'ici en gagnant Saint-Nazaire, existe un village bien connu, Escoublac, humble Pompéï de cette contrée, depuis un siècle enseveli sous les sables. Entre ce village et Pornichet, notre auteur possédait une petite maison de campagne, appelée Brédérac, d'où dépendait un clos de vigne nommé la Malcrais. La ruse était trouvée. Une main amie se chargea de transcrire une ode qui fut signée *Mlle Malcrais de la Vigne*, envoyée au *Mercure* et imprimée...

Le succès fut complet, l'éloge unanime. Le rédacteur, sachant que l'œuvre venait du Croisic, s'informa vainement, mais n'en admira pas moins. Bientôt même, à son admiration se mêlèrent de tendres sentiments. « On doit vous regarder comme la Deshoulières de notre siècle, lui écrit-il d'abord. » Puis, l'enthousiasme allant croissant toujours : « *Je vous aime, ma chère bretonne,* lui dit-il dans une lettre de novembre 1731 ; *pardonnez-moi cet aveu, mais le mot est lâché!* etc., etc. De son côté un autre soupirant commençait ainsi une ode assez peu réservée : « Docte Malcrais, Reine des filles... » Pendant deux ans les choses continuèrent ainsi : en juin 1733, le chevalier La Roque écrivait encore : « Il était impossible, mon *illustre* et *incomparable bretonne*, etc. »

Le mystère n'était plus supportable. Le conseiller Titon du Tillet, ce savant généreux qui s'était fait le Mécène du temps et à qui l'on doit le beau monument en bronze connu sous le nom de *Parnasse français*[1], voulut faire connaître à tous la célèbre bretonne et la pressa de se rendre à Paris : il lui offrit même son hôtel. Une telle invitation ne pouvait se refuser. On se mit en chemin, après avoir indiqué l'heure de l'arrivée. Mais, à ce moment, ô surprise pour le noble savant ! il attendait une Muse, et... il reçut un poëte !...

La vérité était connue : dès le lendemain, tout le Paris littéraire la commentait : on en rit beaucoup et

[1] Monument en bronze, représentant le Parnasse, au sommet duquel se trouvent Apollon et les Muses. Cette œuvre d'art se trouve à la Bibliothèque de la rue Richelieu, à Paris.

l'enthousiaste rédacteur du *Mercure* dut finir par faire comme tout le monde.

Or, ce poète, c'était Paul Maillard. Ce nom ne doit pas étonner ici. Maillard ou David : ces deux mots indiquent la moitié au moins des familles aisées du Croisic. Pour les hommes, il suffit de les compter : pour les femmes, dont le nom s'éclipse au mariage, il est facile d'apprendre que la plupart, étant jeunes filles, portaient un de ces noms-là. Ajoutons qu'à raison d'une petite propriété de famille, on nommait notre poète Maillard-Desforges et même, plus communément, Desforges-Maillard. Une de ses sœurs s'est appelée Mlle de Malcrais.

— Ce retour à la vérité ne nuisit en rien aux succès du poète. Voltaire, alors à Vassy, en Champagne. ayant eu connaissance de l'incident, écrivait : « Votre changement de sexe, monsieur, n'a rien altéré de mon estime pour vous. La plaisanterie que vous avez faite est un des bons tours dont on se soit avisé... etc... » Puis, Jean-Baptiste Rousseau envoyait ce quatrain :

Si, sous un nom d'emprunt autrefois si charmant,
Maillard brilla sur le Parnasse,
Aujourd'hui sous le sien, encore plus dignement
Il sait y conserver sa place.

Toutefois, l'aventure, si bizarre qu'elle soit, aurait pu être oubliée, si un auteur (dans lequel nous ne voulons voir que le poète dramatique) n'avait fait de cette aventure même le sujet d'une comédie restée un des chefs-d'œuvre de notre théâtre de second ordre. « M. Piron, dit Maillard dans une préface, ne se mit

point au nombre des amants de Mlle de Malcrais; mais ce déguisement fournit à son imagination le sujet de sa *Métromanie*, comédie admirable dans laquelle il me met en bonne compagnie. *J'étais dans le parterre, à la première représentation*.

Se figure-t-on FRANCALEU, venant dire :

...... Ma muse, en tapinois,
Se fait dans le MERCURE, applaudir tous les mois.

BALIVEAU.

Comment?

FRANCALEU.

J'y prends le nom d'une basse bretonne;
Sous ce voile étranger, je ris, je plais, j'étonne;
Et, le masque femelle agaçant le lecteur,
De tel qui m'a raillé fait mon adorateur.

De son côté, ce pauvre chevalier de la Roque, devenu *Damis* ou de l'*Empirée*, disant à son tour :

Oui, divine inconnue! Oui, céleste Bretonne,
Possédez seule un cœur que je vous abandonne...

Et puis :

MONDOR.

De qui parlez-vous donc, Monsieur?

DAMIS.

D'une Sapho,
D'un prodige qui doit, aidé de mes lumières,
Effacer quelque jour l'illustre Deshoulières,
D'une fille à laquelle est uni mon destin.

MONDOR.

Où, diantre, est cette fille?

DAMIS.

A Quimper-Corentin. »

Quelle soirée ! Que d'esprit ! Quelle joie exquise ! Toutefois, si la verve comique de Piron, voulant indiquer une province bien reculée, bien inconnue, bien Finistère, a nommé Quimper, la vérité est que cette ville n'est pour rien dans la vie de notre poète. C'est bien ici que Maillard habitait. Seulement, c'est à Brédérac que, de préférence, il rimait.

Et, certes, il rimait souvent, car, dans un seul volume de ses œuvres, imprimé à Amsterdam en 1759, on trouve, outre une longue préface et quelques opuscules, 27 odes, 21 épîtres, 23 contes en vers, 10 élégies, 20 épitaphes, 25 fables et 6 cantates.

— Maintenant, que le visiteur continue son exploration. — Il voudra, sans nul doute, se rendre à la Grande Côte, si admirée par Balzac, puis, après s'être arrêté un instant à la Montagne d'Esprit, voir s'il trouvera, chez les habitants du bourg de Batz, ces costumes si riches et si justement vantés qui, délaissés aujourd'hui, semblent presque tombés à l'état de déguisement. Quelles que soient ses courses, ses impressions, espérons qu'il emportera notre simple récit et, s'il venait à l'oublier, souhaitons lui de relire une fois de plus les vers entraînants de la *Métromanie*.

E. Lachèse.

Le Croisic, septembre 1876.

DINARD

Vois, ce spectacle est beau. — Ce paysage immense
Qui toujours devant nous finit et recommence;
Ces blés, ces eaux, ces prés, ce bois charmant aux yeux;
Ce chaume où l'on entend rire un groupe joyeux;
L'Océan qui s'ajoute à la plaine où nous sommes;
Ce golfe fait par Dieu, puis refait par les hommes.

V. Hugo. Au bord de la mer.
Chant du Crépuscule.

Nous vivions sous ton ciel et t'ignorions encore,
Golfe aux mille replis, abri tranquille et sûr,
Toi que Dieu revêtit des reflets du Bosphore,
Refuge au double port, presqu'île au double azur.

En vain se déroulait ta rive hospitalière,
En vain se déployait ton suave contour,
En vain tu promettais sous ta pure lumière
Le calme à la douleur, le mystère à l'amour;

En vain la mer parait tes falaises riantes,
Lorsque son souffle ailleurs porte l'aridité,
De jardins suspendus, aux cîmes ondoyantes
Où l'orme vit auprès du léard argenté;

Où près du sombre houx le bouleau se balance,
Où les genêts dorés répandent leurs senteurs,
Où l'on sent se confondre au détour de chaque anse
L'haleine de la brise et l'haleine des fleurs.

En vain tout n'était là que grâce et fantaisie ,
En vain pour nous ravir nous appelait de loin ,
Assise sur ces bords la douce poésie...
Nous prenions un autre chemin!

Blasés sur nos loisirs et loin de la patrie ,
Animés du désir de voir et de changer,
Nous n'étions bien que loin d'une terre chérie ,
Il nous fallait frapper au seuil de l'étranger.

Lorsqu'un jour vers ce coin de notre noble terre ,
Las du bruit, sur ces bords un poète arriva ,
Ennuyé de la foule il cherchait le mystère ,
Et c'est ici qu'il le trouva.

C'est à Dinard ce jour que sa nef jeta l'ancre ,
Aucun cottage alors n'habitait ces beaux lieux ,
Des rochers bocagers... et que la mer échancre...
L'azur des flots, l'azur des cieux;

De l'océan plaintif la voix éolienne,
L'ineffable horizon d'où jaillit Solidor,
Les soupirs de la Rance et la brume sereine
Où Saint-Malo s'éveille et s'agite et s'endort;

Ces granits au soleil, dorés de couleur d'ambre ,
Ces îlots qu'enveloppe un voile de vapeur,
Ces coteaux de Frehel , de Gave et de Césembre
Que baigne le couchant de sa douce lueur.

Ces écueils sur les flots ou sur la grève rose ,
Entre ces archipels tous les fantômes blancs ,
Légers hôtes des mers et l'algue où se repose
Le soir, l'aile des goëlands ;...

Puis l'infini toujours, domaine du poète,
Riche écrin où sa main puise et repuise encor,
Soit qu'il montre à nos yeux la foudre et la tempête,
L'émeraude, la pourpre ou l'or !

C'était assez du moins pour y dresser sa tente,
Le poète y rêva, le poète en revint,
Il conta de ces bords la jeunesse charmante...
Après lui tout le monde y vint.

Poètes et banquiers, on crut à la nature
Ajouter un sourire et de nouveaux attraits,
Hélas ! on en changea l'aspect et la figure...
Mais non sans en troubler la paix.

Le luxe des cités s'étendit sur la dune
Pour en bannir le calme et l'inspiration,
Le sable au poids de l'or s'y vendit, la fortune
Y vint chercher l'ovation.

On spécule aujourd'hui sur la plage touchante
Naguère où l'on rêvait, d'autres jours sont venus :
La mode y va régner, elle y danse, elle y chante...
Le poète n'y chante plus !!!

P. Belleuvre

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 21 MARS 1876.

Sont présents au bureau : MM. Adolphe Lachèse, président ; Belleuvre, secrétaire général.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président communique à la réunion une instruction pratique envoyée par M. le Ministre de l'agriculture et relative aux moyens à employer pour combattre le phylloxera. Le Ministre invite les spécialistes à consulter à ce sujet le journal ayant pour titre l'*Orphelin*, petit moniteur des orphelinats et des colonies agricoles que l'on recommande aux principaux viticulteurs de notre contrée.

M. le Président donne lecture de la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 15 février 1876, et relative à la réunion des délégués des sociétés savantes, qui doit avoir lieu à la Sorbonne les 19, 20 et 21 avril prochain.

Le Ministre, dans cette circulaire, annonce dans quelles conditions et dans quels délais les délégués

doivent faire connaître leurs noms et les titres des mémoires qu'ils se proposent de présenter à cette réunion. Comme les autres années, il informe les personnes intéressées des avantages et des réductions qu'elles pourront obtenir de l'administration du chemin de fer et, en même temps, il indique les mesures qui sont prises pour empêcher les abus que pourraient faire de ces facilités des personnes qui n'y ont aucun droit.

M. Eliacin Lachèse, dans une notice intéressante ayant pour titre : *La Musique à Abbeville et à Angers*, rappelle les succès artistiques et les créations musicales qui avaient mérité à notre cité le surnom de *Ville philharmonique*. Abbeville, avec le concours de 25,000 habitants, lui semble avoir des droits non moins fondés à ses éloges, dans la culture de l'harmonie. Cette ville s'enorgueillit avec raison d'avoir donné le jour à Jean-François Lesueur, compositeur célèbre, auteur de la *Caverne*, de la *Mort d'Adam* et des *Bardes*, et elle a érigé sa statue en bronze sur la place Saint-Pierre.

Après des études heureuses et persévérantes, Lesueur devint en 1795, au Conservatoire, le collaborateur de Mehul et de Catel. Son exemple enflamma d'une noble émulation ses concitoyens qui surent, avec un modeste budget et à travers des obstacles de toute sorte, se distinguer dans l'art musical sous toutes les formes.

La cité qui a donné naissance à Lesueur et à Millevoye, a entendu également les frères Bohrer, Vogt, Baillot, Térésa Milanollo, Sivori, Mmes Sabatier, Carvalho, Iweins d'Hennin, etc., etc., que nous avons entendus nous-mêmes à Angers. Charmants préludes aux accents de la célèbre Christine Nilson.

Nous devons trouver dans de pareils exemples de grandes sources d'encouragements.

L'auteur de la notice donne bien aux matinées musicales fondées par Maurin, si bien secondé par MM. Cattermole et Closon, la part d'éloges qui leur revient ; il reconnaît avec bonheur combien notre ville est riche en artistes et amateurs remarquables comme pianistes, et tout ce que l'on doit de reconnaissance aux sociétés philharmoniques qui, depuis le concert d'étude jusqu'à la société Sainte-Cécile, se sont succédé dans notre ville; cette dernière société, particulièrement, dont l'écho retentit encore des bravos si justement donnés à Mlles Sposi et Franchelli ; mais il faut soutenir et développer une si précieuse institution. Pour arriver à ce but, il ne faut pas se contenter d'une étude trop souvent superficielle de l'art ; il faut reprendre ces instruments d'orchestre que tant d'amateurs cultivaient avec succès et qui, par leur concours, ménageaient les ressources de nos directeurs.

Travaillons, dit en terminant M. El. Lachèse, travaillons avec persévérance, prenons pour modèle la cité d'Abbeville, et nous arriverons ainsi à reconquérir pour notre ville d'Angers, le surnom de *Cité philharmonique* qu'on se plaisait, il y a quelque temps, à lui donner.

M. Victor Godard-Faultrier communique à la Société une notice dont il se propose de donner lecture à la prochaine réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, notice relative à une statuette romaine de Mercure, qui fait partie de la collection de notre Musée archéologique, statuette qui ne lui a pas semblé étrangère aux bonnes traditions de l'art antique sans pouvoir cepen-

dant remonter bien au delà du IVe siècle. Elle est privée de la tête, mais les appendices brisés aux talons ne permettent pas de douter du personnage qu'elle représente.

Le Musée en doit la possession à M. Léon Sorin, commandant du génie à l'époque où elle fut trouvée dans les champs de la Visitation, pendant la construction de la gare. Elle porte à sa base une inscription qui, après une rectification due à l'examen de la loupe, de la lettre A E au lieu de A simple, doit se lire ainsi :

P · FABI · NICIÆ

nom de son auteur, Fabius Nicias.

Construite en terre cuite, elle est couverte d'un vernis à base de plomb. Contrairement à l'opinion de Brongniart qui n'a pas fait remonter cet enduit imperméable au delà du XIIIe siècle, elle semblerait donner raison à d'autres auteurs qui en reportent l'emploi jusqu'aux Grecs et même jusqu'aux Égyptiens.

M. d'Espinay donne lecture d'une notice sur le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Tours, par M. d'Orange, bibliothécaire.

On ne connaît pas toujours, faute de catalogues, les ouvrages précieux que possèdent certaines bibliothèques de province. On doit donc, comme l'exprime M. d'Espinay, avoir une grande reconnaissance aux bibliothécaires et aux archivistes qui prennent la peine de classer ces documents si divers et si variés, puisqu'ils permettent ainsi aux conservateurs de ces riches dépôts d'échanger entre eux des renseignements si utiles à la science.

Dans un bel in-4° de 580 pages, le catalogue de M. d'Orange comprend 1503 numéros. Il a suivi les grandes divisions et les subdivisions adoptées généralement : la théologie comprenant les Écritures sacrées, les livres liturgiques, les conciles, les saints pères, etc.

Dans la section de jurisprudence, sont groupés tous les ouvrages qui se réfèrent à la science du droit ; dans la rubrique des sciences, tous ceux qui ont développé les connaissances humaines ; celle de la linguistique s'applique à tout ce qui tient à la littérature, à la poésie, au roman ; puis, la section historique dans laquelle se réunissent toutes les études sur les traditions de tous les temps, de toutes les nations.

Enfin, une catégorie supplémentaire a été consacrée à tous les ouvrages relatifs à la Touraine, méthode excellente qui facilite beaucoup les recherches dans une bibliothèque de province, surtout pour l'étude spéciale des manuscrits. Cette catégorie comprend 257 manuscrits. Le cartulaire de la cathédrale est très-curieux à consulter. Ce dépôt a été une mine précieuse à exploiter pour tous les savants et archivistes de l'Ouest.

M. d'Orange a joint au mérite de la classification, le mérite de la rédaction et ce catalogue est destiné à rendre d'immenses services.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une pièce de vers sur *Dinard*, par M. Paul Belleuvre, qui rencontre les sympathies de la Société.

En outre, M. Belleuvre avait à rendre compte des différentes phases traversées par le projet présenté par lui à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, projet relatif à l'érection d'une statue à Robert le Fort, et il

est décidé que ce compte-rendu sera inscrit au procès-verbal.

Compte-rendu des travaux de la Commission nommée par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, pour l'érection d'une statue sur la place de Châteauneuf, en l'honneur de Robert le Fort victime, au IX

Messieurs,

Avant la rentrée des vacances de 1874, dans la séance du 8 août, j'eus l'honneur de vous donner lecture d'un travail ayant pour titre : *Une sépulture*, par lequel j'exprimais un vœu dont M. Godard-Faultrier avait pris l'initiative dès 1839, dans une motion tendant à faire ériger sur la place de Châteauneuf-sur-Sarthe, ancienne capitale de son marquisat de Seronnes, une statue en l'honneur de Robert le Fort, pour sa défense héroïque contre les Normands, défense au milieu de laquelle il devait tomber enseveli dans sa gloire.

J'eus le plaisir de rencontrer dans cette réunion l'assentiment unanime de mes collègues ; vous me fîtes l'honneur de m'autoriser à prendre les voies et moyens nécessaires pour arriver à la réalisation d'un but si désirable, et vous voulûtes bien nommer une commission composée de MM. Victor Pavie, Godard-Faultrier, d'Espinay, Dr Grille, Cosnier et Bellier, pour me prêter leur concours dans cette entreprise.

Une œuvre aussi populaire et aussi patriotique ne pouvait manquer d'éveiller toutes les sympathies.

Malheureusement, les préoccupations politiques de l'année 1874 et du commencement de 1875 ne nous permirent pas de poursuivre ce projet d'une manière active.

Au mois de septembre 1875, profitant d'un peu d'apaisement dans les esprits, je repris cette idée devant vous, je vous demandai de me permettre de réunir la commission et, dans notre séance du 27 octobre dernier, je fus même autorisé par vous, dans un vote unanime, à ouvrir une souscription dès que j'en verrais la possibilité.

Ce fut aussi l'opinion de la commission qui eut une première conférence le 8 novembre 1875. Cependant il y avait à demander à Mme David si elle nous permettrait de prendre pour notre modèle la figurine de Robert le Fort, œuvre de son illustre mari. M. Henri Jouin voulut bien être notre interprète auprès d'elle. Mais Mme David arrêtée, avec raison, par des appréhensions dont elle avait vu notre grand maître s'émouvoir lui-même au sujet de la reproduction en grand d'une simple statuette, appréhensions reposant sur des considérations d'appropriation locale et aussi sur des difficultés techniques, refusa d'une manière absolue.

Sur les entrefaites plusieurs artistes consultés : MM. Pavie, Lenepveu, Joly, de Saumur, nous avaient déjà, avec une sagacité lumineuse, prémuni contre ce danger.

La question se trouvait donc tranchée quant au modèle de M David.

Dans le courant de décembre, la commission se réunit de nouveau. On avait mis à l'ordre du jour la

question de savoir si l'on établirait un concours ou si l'on s'adresserait de suite à un artiste de Paris. La commission renonça à la voie d'un concours, elle renonça également à employer tout artiste qui ne serait pas encore monté au premier rang et sur la motion de M. Victor Pavie, il fut convenu qu'on ne chargerait de ce travail qu'une illustration.

On arrêta le choix entre les trois plus célèbres statuaires d'aujourd'hui : MM. Millet, Chapu et Mercier. Je proposai à la commission de nous aider du concours de M. Tancrède Abraham, ami de plusieurs d'entre nous et aquafortiste distingué, lié avec beaucoup d'artistes éminents et lui-même appelé en février, à Paris, pour se préparer à l'exposition. Cette circonstance fut considérée comme une bonne fortune, et on lui laissa carte blanche pour s'adresser entre ces trois statuaires à celui qu'il croirait le plus capable de comprendre notre pensée.

Février arriva, et M. Abraham partit avec l'idée de donner la préférence à M. Chapu.

La période électorale, quant au projet de souscription, ne nous permit pas de l'annoncer ouvertement, ni dans les conversations, ni par la voie de la presse.

Une fois les élections terminées, je pus m'en entretenir avec quelques personnes et leur envoyer ma brochure en leur demandant leur concours. Je ne rencontrai que des sympathies ; M. Achille Joûbert à qui je m'en ouvris le premier, s'engagea pour une somme de mille francs. MM. de Civrac, de Falloux, de Maillé, de Blois, le marquis d'Andigné, par de gracieuses lettres me garantirent leurs souscriptions dont ils détermine-

ront le chiffre au commencement d'avril, pendant la session du Conseil général.

MM. Oriolle, conseiller général, Loriol de Barny, Toutain et plusieurs autres personnes m'ont donné verbalement les mêmes assurances.

Enfin, sous ce rapport, nos espérances ont été dépassées en recevant par l'intermédiaire d'un de mes amis une lettre du duc de Chartres qui prend le même engagement et qui déterminera la somme dès qu'il connaîtra la situation. L'ami dont je parle s'est chargé de la lui exposer.

Avant d'ouvrir la souscription, nous avions d'ailleurs une formalité légale à remplir, c'était de demander à la ville de Châteauneuf son acceptation et, à cet effet, une délibération du Conseil municipal de cette localité.

Le samedi 11 courant, M. le Dr Grille et moi nous nous sommes rendus à Châteauneuf pour nous entendre à ce sujet avec le maire, M. Poitevin, que M. Achille Joûbert avait eu déjà la bonté de préparer à cette visite.

Après les élections de ce canton, nous pouvions redouter au point de vue dynastique, de la part de la population, une opposition à notre projet, ou du moins une profonde indifférence.

Le maire nous a complétement rassurés à cet égard, en nous assurant que cette idée remplit les habitants d'enthousiasme. Ils ont pu voter, dans les élections du 12 mars, en vue d'un bien-être matériel qu'ils trouvaient sous l'empire ; mais tout germe de patriotisme n'est pas mort chez eux. Ils ont pour la mémoire de notre héros un véritable culte et le maire ne doute pas d'une complète adhésion.

Au moment où j'écrivais ces derniers mots, je recevais, en effet, une lettre de M. Poitevin m'annonçant que notre proposition avait rencontré les suffrages de son Conseil, et qu'il allait transmettre à M. le Prétet l'extrait de cette délibération, conformément à la loi. Aussitôt que M. le Préfet nous aura communiqué officiellement ce message, nous pourrons annoncer la souscription.

Il est neuf heures trois quarts, la séance est levée.

Le Secrétaire général, P. BELLEUVRE.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1876.

Sont présents au bureau : MM. Adolphe Lachèse, président ; P. Belleuvre, secrétaire général.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Dr Grille fait hommage à la Société de sa *Traduction des comédies de Térence.*

M. le Président le remercie au nom de tous.

Suivant l'auteur, qui abandonne à l'Œuvre des Crèches le bénéfice de l'édition, cet ouvrage ne se recommande qu'à un titre : la *charité;* nous lui en connaissons un autre, le *talent* d'avoir su reproduire Térence avec fidélité, tout en jetant une gaze délicate sur des formes quelquefois p us que sensuelles.

M. Grille doit inviter M. de Lens, membre honoraire,

en lui offrant un exemplaire, de vouloir bien faire le compte-rendu de cette production.

M. le Président communique la lettre par laquelle M. le Dr Briau lui rend compte de l'impression produite à la réunion de la Sorbonne par la notice de M. Godard-Faultrier sur la statuette de *Mercure*, notice dont le Dr Briau, délégué par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, a donné lecture devant cette assemblée. Entre autres détails il signale l'opinion de M. Renier, suivant lequel le nom de Nicias qui termine l'inscription de la statuette ne serait pas le nom de l'auteur, mais le nom d'un affranchi réuni au nom de Fabius, son maître.

La correspondance contient, en outre, une lettre de la Société Industrielle de Mulhouse, invitant à une exposition qui aura lieu au mois de mai prochain; enfin une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, envoyant un rapport sur la publication de documents inédits, par M. Georges Picot, sur les *États généraux*.

M. Lachèse communique également un envoi du Ministre de l'agriculture renfermant un programme des concours généraux d'animaux gras, de volailles vivantes, etc., concours qui doivent se tenir à Paris, au mois de février 1877. M. le Président doit faire insérer un extrait de ce programme dans les journaux.

M. Raphaël Gauthier, de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, adresse à la Société une circulaire qui fait connaître les abris inventés par lui pour garantir les vignes et les arbres fruitiers contre les gelées du printemps.

M. d'Espinay avait fait part à la Société, lors de la dernière séance, du projet que l'on formait d'élever un monument à la mémoire de M. de Caumont, enlevé il y a deux ans à la science et à ses nombreux amis. Quelle carrière a été plus honorablement et plus utilement remplie que celle de l'illustre Président de la Société française d'archéologie? Qui a oublié les services rendus par lui dans ses voyages incessants et dans ses tournées annuelles aux Sociétés archéologiques des provinces? Ne le savons-nous pas aussi bien que personne, nous qui avons mis à l'épreuve un jour, dans notre Congrès scientifique, son érudition et sa bienveillance? On avait hésité entre Caen et Bayeux. On s'est déterminé pour cette dernière ville. La Société décide qu'elle souscrira pour une somme de cent francs, que M. d'Espinay voudra bien se charger de faire parvenir au Comité de Bayeux.

La Société vient de recevoir le *Bulletin de la Société académique de Brest ;* M. le président Ad. Lachèse signale particulièrement dans ce volume des *Recherches sur l'usage de certaines algues*, et un projet de l'enseigne de vaisseau Rivoire contre le port de Brest sous le Consulat. Mais ce qui a frappé davantage l'attention de M. Lachèse, c'est un épisode de nos guerres navales au commencement de l'Empire et dont un simple matelot nommé Furic fut le héros.

L'amiral Wuillaumez était parti en croisière avec une division de plusieurs vaisseaux contre les Anglais. L'escadre française ayant été obligée de se partager, un petit nombre de vaisseaux se trouva sur la côte de Bretagne, exposé au feu des Anglais, sans être en état de

résister au nombre. Le vaisseau le *Vétéran* ayant pour commandant le prince Jérôme Bonaparte, se trouva particulièrement dans un péril extrême devant le petit port de Concarneau. Si l'on avait connu d'une manière précise la profondeur des eaux de cette anse, on n'eût pas hésité à s'y abriter ; mais on l'ignorait, et l'on n'osait tenter la fortune de ce côté. Jérôme Bonaparte tenait conseil avec les officiers du bord, leur avouant sa cruelle alternative, ou d'aller échouer dans le port, ou de se faire sauter avec un vaisseau anglais, lorsqu'un jeune homme, enfant de la côte et qui, à ce titre, connaissait le petit port, proposa d'y conduire le *Vétéran*. Il essuya d'abord de cruelles railleries, mais sa tenacité et sa logique ébranlèrent à la fois l'équipage et le commandant lui-même qui tout prêt à périr, préférant encore courir une dernière chance de salut, investit le jeune Furic, pour cette tentative, d'un pouvoir illimité.

Sous les feux qui le criblaient, Furic manœuvra aussi bien qu'il avait raisonné ; il parvint par une habile bordée à gagner des rochers contre lesquels il pouvait se briser, mais qui, tournés de la manière la plus heureuse, le mirent à l'abri du feu de l'ennemi et lui permirent de gagner le port et de sauver l'équipage.

Quelle heure est-il ? Tel est le titre d'une pièce de vers de M. le Dr Grille. M. Grille n'avait rien préparé pour la séance, quand il apprend qu'il est inscrit à l'ordre du jour ; mais avec la verve et les manuscrits de M. Grille, on n'est jamais en défaut ; il lui suffit d'ouvrir un de ses cahiers et la pièce que nous citons lui tombe sous la main. Harmonieuse et poétique, si elle

offre le reflet de son esprit, elle ne porte pas moins l'empreinte d'un cœur sensible et généreux.

Le poète, jaloux de bien employer son temps, regarde souvent à sa montre et à sa pendule et l'horloge lui donne toujours une bonne inspiration ; c'est toujours pour lui l'heure de remplir un devoir ou de faire une œuvre de bienfaisance, quand ce n'est pas l'heure de faire des vers charmants. De cette façon le temps passe vite.

L'horloge nous dit à nous-mêmes que l'heure s'avance et la séance est levée.

Le Secrétaire général, P. Belleuvre.

SÉANCE DU 2 AOUT 1876.

Par suite de l'absence de M. Belleuvre indisposé, la lecture du procès-verbal de la dernière séance est remise à la prochaine réunion et sera faite avec la lecture du procès-verbal de la séance du 2 août.

Mme Courtiller, de Saumur, adresse à la Société une lettre de faire part de la mort de M. Courtiller, son mari, ancien président de la Société.

M. le Président Adolphe Lachèse paie au nom de notre Société à la mémoire du magistrat et du savant un juste tribut d'éloges et de regrets auquel tout le monde s'associe.

La Société Académique de Saint-Quentin adresse à

notre compagnie une *Étude sur Jean Bodin*, notre compatriote.

M. le Président signale aux membres présents un article tiré des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand,* article contenant une *Note* sur les chemins qui conduisent au Puy-de-Dôme, et renfermant des considérations sur les monuments historiques de ce curieux département.

M. le Président appelle aussi l'intérêt de la Société sur un travail de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, relatif à une tête de Vénus trouvée à Bazoges-les-Hautes.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. de Lens, inspecteur honoraire de l'Académie, sur la *Traduction en vers des comédies de Térence*, par le Dr R. Grille.

M. de Lens, avec sa modestie ordinaire, expose que dans sa carrière professorale, il a été plus versé dans l'étude philosophique que dans la critique littéraire, et craint de ne pas avoir, pour le jugement qu'on lui a demandé, la compétence nécessaire, mais c'est une appréciation de lui-même à laquelle personne ne souscrit et dont le mérite du rapport de M. de Lens va faire prompte et éclatante justice.

Après avoir indiqué délicatement le point de contact qui peut unir Horace à Térence et comment M. le Dr Grille a dû songer à traduire le second après avoir traduit le premier, M. de Lens insiste particulièrement sur ce fait capital et cette double circonstance dans une même publication à Angers, d'une traduction complète de Térence et d'une traduction en vers.

Le moyen âge, à travers les travaux des monastères

et des universités s'écoule complétement sans laisser trace d'un travail quelque peu important sur Térence. Il faut descendre jusqu'à la fin du xve siècle, en 1481, pour trouver un commentateur de ce poète dans la personne de Jean de Bernay, et encore le commentaire a-t-il peu survécu à l'auteur.

Au xviie siècle, comme si l'Anjou devait être prédestiné à l'interprétation de Térence, François Guiet, Ménage, Tannegui Lefèvre, professeur, en traduisent des extraits plus ou moins importants, et la fille de Tannegui Lefèvre, la célèbre Mme Dacier, le traduit complétement en prose.

D'autre part, Montaigne en a parlé d'une manière très-élogieuse ; La Fontaine l'apprécie aussi favorablement.

Molière paraît, et sa renommée donne lieu aux critiques du temps de chercher à lui opposer Térence pour émule.

Labruyère, Fénelon, Bossuet lui-même, au point de vue littéraire, en parlent favorablement.

Mais, sous le rapport moral, comme le reconnaît si judicieusement l'honorable rapporteur, la jeunesse chrétienne ne peut ouvrir ce livre *que sous les auspices*, pour nous servir des paroles de M. de Lens lui-même, *que sous les auspices et la responsabilité d'un guide prudent.*

Une traduction de Térence est particulièrement utile aux gens du monde qui, au milieu du mouvement des affaires ou des plaisirs oublient leurs études premières, et aux femmes d'esprit, mais qui ne sont pas familières avec la poésie latine. Ces deux classes ne peuvent trou-

ver pour étudier Térence un meilleur interprète que M. Grille.

M. de Lens oppose ensuite à l'interprétation du traducteur les passages de Térence qui y correspondent.

Le rapporteur étudie ensuite le poète comme peintre de mœurs dans les *Adelphes*, dans l'*Ennuque* et, dans cette dernière composition, avec d'importants extraits de M. Grille.

En estimant à sa juste valeur le travail du nouveau traducteur de Térence, M. de Lens, sans en faire un reproche à l'auteur, signale l'introduction de quelques phrases et de quelques pensées appartenant en propre à M. Grille, certains *arrangements* pour nous servir des expressions de M. de Lens, dans le but sans doute de moderniser le texte original, et qu'un traducteur plus sévère se serait peut-être interdits, mais ces arrangements sont-ils des licences défendues, des imperfections ? L'honorable rapporteur ne le dit pas. Dans tous les cas, une franchise si consciencieuse sur des détails si peu sensibles, donne une valeur de plus aux éloges qu'avec la même sincérité M. de Lens a été si heureux à maintes reprises, de décerner à notre cher et distingué confrère.

M. de Lens reçoit pour cette sagace et habile interprétation du travail soumis à son jugement, les félicitations des membres présents.

L'heure s'avance, la séance est levée.

Le Secrétaire général, P. BELLEUVRE.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1876.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts donnant avis à la Société du désir qu'il éprouve de composer un inventaire des richesses artistiques de la France, et fait appel à son concours pour lui fournir le catalogue des spécimens renfermés dans notre département.

En nous communiquant cette circulaire, M. le Président informe la Société qu'il y a déjà répondu.

Dans le compte-rendu de la séance tenu par les sociétés savantes à la Sorbonne en 1876, M. le Président entretient la Société du rapport de M. Chabouillet sur la statue de Mercure trouvée dans le champ de la Visitation et offerte par M. Sorin, alors commandant du génie, au musée archéologique. M. Chabouillet ne voit point dans le nom de Fabius Nicias celui de l'artiste, mais dans le nom de Nicias celui d'un affranchi ajouté à celui de Fabius son maître.

M. le Président nous entretient également du travail de M. d'Espinay à l'occasion duquel il n'y a pas eu de rapport, mais qui a été l'objet d'une mention dans la même séance de la Sorbonne.

La question qui domine l'intérêt de la séance est la question relative à la fusion des Sociétés savantes dans notre ville. Cette motion avait été formée, il y a déjà

longtemps dans le sein du Conseil général, inspiré sans doute par un motif d'économie et peut-être aussi par le désir de faire cesser une dispersion toujours nuisible des forces intellectuelles de notre cité. Depuis ce moment, ce vœu avait été souvent renouvelé à notre Président dans des lettres de nos Préfets ; et M. Merlet, dans le cours de ses fonctions, sollicité de nouveau par le Conseil général, n'avait pas ménagé à cet égard des avis qui finissaient par prendre le caractère d'une sommation, malgré la courtoisie des termes.

Poussé ainsi dans ses derniers retranchements à la fin de 1875 et dans le cours de 1876, notre cher président M. Adolphe Lachèse avait fait des démarches auprès des représentants des autres sociétés. La Société industrielle, par l'organe de M. Blavier, son président, avait répondu qu'elle était toute disposée à nous agréger à elle, tout en respectant notre autonomie ; mais la Société académique avait montré une hésitation et demandé des délais qui ne paraissaient pas devoir nous conduire à un accord sur ce point ; quant à la Société d'horticulture, son Président avait répondu qu'elle continuerait de marcher sans le concours de personne. Notre Président ne pouvait forcer la situation, et, au milieu de ces dispositions diverses, les vacances de 1876 étaient arrivées. A l'époque de la rentrée M. Adolphe Lachèse s'était donc empressé de nous réunir pour nous saisir de nouveau de la question, et nous rendre compte de ce qui s'était passé depuis notre dernière séparation.

C'est cet exposé que nous entendions dans notre séance du mercredi 15 novembre dernier.

D'un autre côté, M. Lachèse fatigué par une carrière longue et activement remplie au profit de tous *et, qu'il nous soit permis d'ajouter ici, au profit d'une Société, à l'éclat de laquelle il a contribué pendant de nombreuses années* par ses nombreux travaux, par son dévouement et par ses relations avec nos Présidents d'honneur M. Villemain, M. le comte de Falloux et M. Beulé auxquels nous avons dû de si brillantes séances, M. Adolphe Lachèse nous avoue que ses forces et sa santé ne lui permettent pas de nous conduire plus loin, et qu'il est contraint, à son grand regret, de donner sa démission de présideut de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. La Société, malgré son chagrin de cette pénible séparation, ne peut cette fois combattre une pensée que M. Lachèse avait exprimée bien des fois, mais qu'elle n'avait jamais voulu entendre. Le remplacement de M. Lachèse étant subordonné à la nouvelle organisation de la Société, une commission composée de MM. d'Espinay, docteur Grille et Rondeau, est nommée pour prendre les voies et moyens d'arriver sur ce point à une solution.

Une nouvelle Sapho, tel est le titre d'un charmant et spirituel article de M. Eliacin Lachèse, dont l'auteur veut bien nous donner lecture. Dans cet article, M. Lachèse nous retrace l'histoire d'un jeune poète du Croisic dont les inspirations tant qu'elles furent signées de son nom eurent peu ou presque point de retentissement. En vain essaie-t-il de se faire jour à travers l'obscurité qui l'enveloppe en adressant un éloge à Voltaire sur la Henriade, Voltaire hélas ! tout en lui adressant ses re-

merciements lui donne le conseil peu flatteur de renoncer aux muses. En vain présente-t-il ses vers au rédacteur du *Mercure*, ce dernier choqué de quelques critiques du poète Croisiquais contre l'Académie, critiques qui peuvent compromettre le journaliste et le mettre mal avec l'illustre compagnie, jure qu'il n'imprimera jamais rien du jeune Breton et lui renvoie sa composition.

Que devenir? Va-t-il briser sa lyre? Il en est bien tenté, mais il se rappelle ce vers du P. du Cerceau : *Qui fit des vers, des vers toujours fera.*

Il possède une petite propriété près d'Escoublac, contenant un clos de vigne appelé *la Malcrais*. En bien ! il écrira quant même, une main obligeante transcrira l'ode nouvelle qui sera signée *Mlle Malcrais de la Vigne*, et envoyée au *Mercure* et imprimée. Succès complet ! Les admirateurs se montent l'imagination et de l'admiration du style passent à de tendres sentiments pour une personne qui écrit trop bien pour ne pas avoir toutes les séductions et l'un d'eux adresse à Mlle *Malcrais de la Vigne* une espèce de déclaration.

D'un autre côté un Mécène du temps presse la jeune muse de se rendre à Paris en lui offrant son hôtel. « Mais quelle est sa surprise ! nous dit l'auteur de l'article, il attendait une muse, il reçoit un poète. »

Tous les collègues de M. Eliacin Lachèse le remercient de cette charmante communication.

M. E. Rondeau, trésorier de la Société, est prié de donner la situation financière de notre compagnie. Il résulte de cet exposé que nous possédons en caisse

une somme de	1,638 fr. » »
et que les dépenses, jusqu'à ce jour, se sont élevées à	955 » »
ce qui laisse un boni de	683 fr. » »

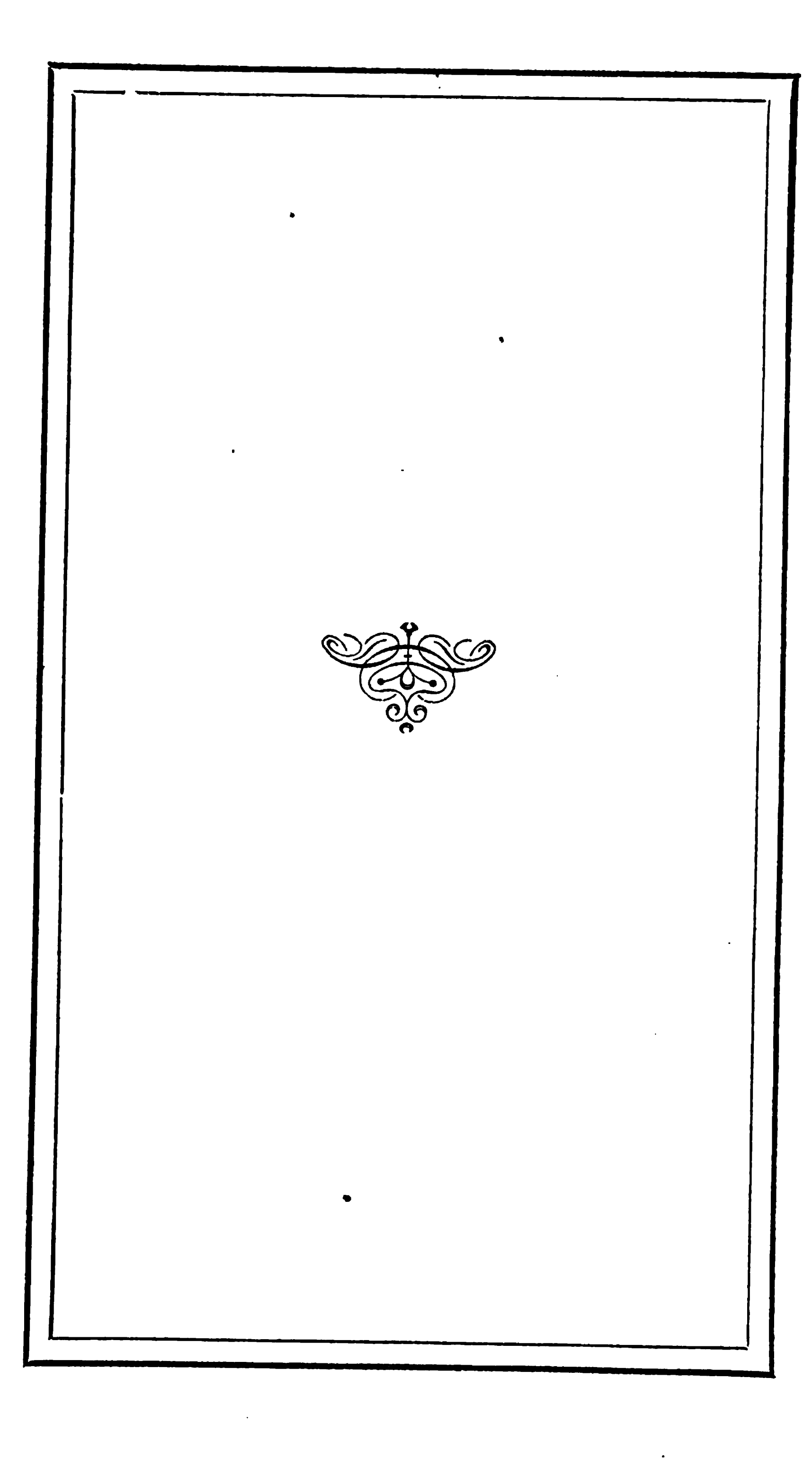
Ce qui permettra de voter encore 150 à 200 francs pour la continuation des fouilles de Frémur qui doivent demander, sur la déclaration de M. Godard-Faultrier, une somme environ de 300 francs pour leur achèvement.

Mais l'heure s'avance et la séance est levée.

Le Secrétaire général, PAUL BELLEUVRE.

TABLE DES MATIÈRES.

ANGERS, IMP. P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.



11.18

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME VINGTIÈME. — 1877-1878

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

13, Chaussée Saint-Pierre.

—

1879

MÉMOIRES

De la Société nationale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

La *Revue des scien*

La *Revue des scien*

Le *Tour du monde*

La *Revue d'Anjou*..

Le salon de lecture
du 1er janvier 1880, a
Jardin fruitier). Un rè

Nous pensons, Mo
donnera un nouvel es
grand intérêt local, a
bulletin.

La *Société d'Agric*
plus en plus le cercle
votre précieux concour

EX

DE LA SOCIÉTÉ

(Reconnue comn

Art. 19. — Les séances
premier mardi, suivant le

La séance ouverte, le Pr
à l'assemblée, lesquels sont

Angers, Imp. Lachèse et Dolbeau-0-88.

ces m
ces e
;

sera
u siég
églem
nsieu
sor à
ainsi

cultu
de
s ne

TR

D'

ne ét

ordi
règl
ésid
rep

LA RUE SAINT-LAUD

Cet opuscule, je n'ose dire ce plaidoyer, écrit après l'adoption du rapport de MM. Guitton jeune et Monprofit sur les travaux de l'intérieur de la ville, devait paraître dans les premiers jours de mai 1877. M. Mourin était maire. Les fêtes du Concours régional absorbaient l'attention publique. J'en attendis la clôture pour publier mon travail. Mais alors surgit la discussion sur le Dépôt de mendicité. Je dus courir au plus pressé en adressant au Conseil municipal une supplique en faveur du pauvre asile. Dans la crainte d'être importun, et d'exposer les deux causes à un double échec, l'étude de la rue Saint-Laud fut ajournée à des temps plus propices.

Le Conseil vient d'accorder un sursis d'un an qui permettra d'examiner la question du Dépôt. Cette heureuse décision a causé un contentement général. Cela nous permet de revenir à notre seconde requête, et d'espérer qu'elle sera accueillie avec la même bienveillance que la première.

Les élections dernières n'ont pas modifié beaucoup la composition du corps municipal. M. Mourin en a été de nouveau mis à la tête, comme à l'époque où je préparai ce mémoire. S'il n'y a pas de changement de personnes, les faits et les idées ont peu varié, à notre connaissance du moins. Nous n'eûmes qu'à retoucher légèrement notre travail, pour qu'il conservât l'à-propos de la circonstance, à défaut d'autres mérites.

Quelques-uns de nos amis trouveront peut-être bien tiède notre manière de traiter un sujet brûlant, où de si grands intérêts sont en jeu. A ces reproches la réponse serait facile. Notre but n'est pas de récriminer, mais de tâcher d'émouvoir et de convaincre. Il nous a toujours semblé bienséant, avant de soutenir une discussion, de commencer par rendre justice aux contradicteurs.

Ceci expliqué, nous entrons en matière, en revenant au mois de mai, c'est-à-dire au lendemain du rejet de la protestation, pourtant bien motivée, des quarante-neuf propriétaires de la rue Saint-Laud.

10 mai 1877.

Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers municipaux.

I

Après des débats fort animés, vous avez rendu votre jugement. Il est facile d'en prévoir les conséquences : c'est un arrêt de mort pour la rue Saint-Laud. Si le

silence s'est fait dans les journaux, il ne faut pas croire qu'il en soit de même dans les esprits. Trop d'intérêts sont engagés sur cette grave question pour que l'on se résigne à la voir tranchée aussi impérieusement. A vrai dire la solution ne convient à personne; nul n'en est satisfait, pas même ceux qui, de guerre lasse, l'ont proposée ou adoptée. Quand on les presse un peu vivement, — nous en avons fait l'expérience, — à bout d'arguments, ils se rejettent sur cette excuse *in extremis :* « Que voulez-vous? cette affaire traîne depuis trop longtemps; il fallait en finir... » Raison spécieuse, nous en demandons pardon à nos honorables édiles, car on l'invoque aussi pour contracter des mariages mal assortis qui n'ont pas d'autre prétexte et ne sont suivis que de souffrances et de regrets irrémediables.

Beaucoup de choses ont été dites pour ou contre la réfection de la rue Saint-Laud ; toutefois il nous semble que le sujet est loin d'être épuisé. L'émotion est toujours grande parmi les adversaires du projet. Elle ne se calmera qu'après l'adoption d'un plan qui concilierait, dans une juste mesure, tous les points de vue respectables. Le problème est ardu ; on ne peut le cacher ; mais il n'est point insoluble. Jusqu'à ce que le dernier mot soit dit, on doit tenter de l'avoir pour nous, d'autant plus que notre excuse, dans cette entreprise quelque peu téméraire, s'appuie, sans intérêt personnel, sur un vieil attachement à notre ville natale.

Avant d'aborder les considérations positives, qu'on nous permette d'en faire valoir d'autres qui ont bien aussi leur importance et qui n'ont pas figuré dans la discussion. Allons droit au vif de l'affaire. Le rema-

niement de la rue Saint-Laud est la disparition des derniers vestiges de l'ancien Angers, dans sa vie civile, bourgeoise, commerçante. Pour quelques-uns c'est indifférent, mais pour beaucoup c'est très-regrettable. Après le dernier coup de pioche donné dans ce groupe de vieux logis échappé au niveau égalitaire, vous aurez deux lignes de maisons uniformes, sans style et sans caractère, mais nous aurons effacé pour toujours le dernier trait de cette physionomie pittoresque qui rendait notre cité si chère aux amis de l'art, de la poésie et de l'histoire.

Tous les écrivains qui se sont occupés de notre pays s'étendent avec complaisance sur les mérites de la rue Saint-Laud. Citons-en quelques-uns.

« Des chartes remontant à 1223 nous apprennent que, dès ce temps, notre rue se nommait *vicus senior*, puis au moyen âge Saint-Nor, corruption populaire du latin qui la désignait comme « la rue ancienne » par excellence d'Angers. Toute l'histoire de la ville a passé par là, dans cet étroit et onduleux chemin, encadré si longtemps de curieux et vivants logis qu'il faudrait pouvoir nommer et raconter l'un après l'autre [1]... »

« Au pied des murs de la cité, première enceinte où s'enfermaient les chanoines de la cathédrale, les chevaliers préposés à la garde du château et les écoliers clercs de l'Université, la population marchande et ouvrière venait chercher protection. Le *vicus senior* formait la tête de l'antique voie qui partant de la porte Angevine, se dirigeait vers le Mans.....

[1] Célestin Port, *Notes de la 2e édition de Péan de la Tuillerie.*

« Il fallait mettre à l'abri la population qui occupait le vieux faubourg, *vicus senior*, et défendait les abords de la cité. Une seconde enceinte était nécessaire ; elle fut élevée par les comtes d'Anjou, et se terminait, au Nord, à l'extrémité de la rue Saint-Laud, par la porte Girard, détruite avant 1576. Les artistes et les archéologues regrettent vivement la démolition récente du beau logis, en bois sculpté, du XVIe siècle, qui en avait pris la place et en perpétuait le souvenir [1]..... »

La rue Saint-Laud était l'orgueil de nos aïeux, la plus ornée aux jours de travail, la plus brillante aux jours de fête. A l'arrivée d'un hôte on lui vantait les charmes de notre petit *Palais-Royal*, et on l'y promenait comme dans un lieu privilégié, offrant à la fois les avantages d'un bazar universel et l'attrait d'un musée. Des heures s'écoulaient à remarquer les enseignes historiées et à déchiffrer les inscriptions des façades.

Ce dernier usage était fort répandu. Une prière pour appeler sur la demeure la protection divine, une maxime de morale, une allusion aux circonstances qui déterminèrent la construction, fournissaient ordinairement le texte de ces légendes. Nous citerons entre autres l'inscription qu'on lisait sur une des frises de la maison Abraham : *Fay . moy . scavoir . o Seignevr . les voyes . par lesquelles . on va . a toi . et menseigne . les sentiers . qui te . plaisent.*

Et plus bas : *Pax hvic domvi.*

« On lit dans *les Priviléges de la ville d'Angers*, que certaines dispositions de la toiture des maisons fai-

[1] G. d'Espinay, *Notices archéologiques.*

saient présumer l'importance de la fortune, par suite conféraient des immunités. Ainsi les marchands jouissaient de l'exception d'un droit assis sur les denrées, s'ils présentaient un certificat constatant qu'ils avaient *logis à treize couples de chevrons,* au moins. De ce moment, on le conçoit, l'habitation devint le signe extérieur de la position des familles. Le roturier qui ne pouvait pas avoir de donjon, ne manqua pas *d'élever pignon sur rue*, terme qui, par allusion à ce temps, indique encore de nos jours, un homme solidement établi. Ici, sans doute, ce n'étaient pas ces colonnettes délicates, ces filets gracieux, appelés à embellir les logis des échevins, de ces maires qui, à plus d'une reprise, eurent le droit de porter la cuirasse et l'épée. Le bois y était d'ordinaire la seule matière travaillée par le ciseau, mais aussi que d'éclat, que de verve, que d'embellissements à rendre jaloux tout un quartier !

« Le fond, c'est-à-dire la partie crépie de l'édifice, se peignait en blanc ou de quelque couleur apparente. Une autre nuance faisait vivement ressortir les poutrelles du colombage, disposées en lozange ou en damier. Les angles, les montants, les pilastres offraient autant de champs à l'imagination des sculpteurs. Les figures qui formaient le bout des chevrons n'étaient pas toujours édifiantes ; mais dans leur bonhomie nos aïeux appelaient cela des *joyeulsetés*, et sans songer à mal laissaient faire et passer ces caprices d'artiste [1]... »

Il nous serait facile d'ajouter à ces citations les marques d'intérêt qu'ont données au vieil Angers nos

[1] E. Lachèse, *Angers pittoresque.*

autres historiens, MM. Bodin, Marchegay, de Wismes, Godard, de Soland, etc. Quant aux artistes, qu'il nous suffise de rapporter l'opinion du premier de tous. Lorsque David, frappé déjà de l'affection qui l'emporta quelque temps après, vint faire ses adieux à notre ville, au mois de septembre 1855, il voulut revoir en détail tout ce qui avait charmé son enfance. Hélas! le vide ou de plates constructions remplaçaient bien des sujets de ses chers souvenirs. Toutefois, il y a vingt ans, il en restait assez pour lui causer une vive émotion. Nous eûmes l'honneur de l'accompagner dans une partie de ce doux, bien que parfois douloureux pèlerinage. Faisant allusion à une notice que nous venions de publier sur la rue de l'Oisellerie : « Ah! mes amis, disait l'illustre Angevin à notre petit groupe de fidèles, gardez le feu sacré du patriotisme, conservez pieusement l'héritage de nos pères. Respectez ces bonnes vieilles maisons en forme de volière où figurent si bien les vases de fleurs et les têtes d'enfants. Ne les avez-vous pas reconnues dans les paysages de Breughel ou de Wouwermans? si ce ne sont pas les mêmes, elles sont de la famille. Les maîtres flamands ne sortaient point de chez eux; mais s'ils étaient venus à Angers, ils y seraient restés comme les Vandeland et les Lagouz qui dressèrent leur atelier au beau milieu de la rue Saint-Laud.

« Tenez! ajouta David, en indiquant un des plus curieux logis de la rue que nous suivions dans toute sa longueur, il me semble que tous ces charmants restes de l'architecture des temps passés me reconnaissent et me sourient. Je crois voir le visage de ma mère et de

mes sœurs encadré dans ces croisées découpées en vignettes. Défendez pied à pied ce précieux patrimoine qui devrait être inaliénable. Tâchez de le soustraire à cette rage de détruire qui a privé la France de tant de chefs-d'œuvre perdus pour toujours; et si, malgré vos protestations, vous ne pouvez arracher les victimes à la contagion du vandalisme, vous aurez du moins la conscience d'avoir rempli votre devoir d'enfants attachés d'amour tendre à notre cher et vieil Angers..... »

Vous venez d'annoncer, Messieurs, en termes excellents d'ailleurs, une souscription pour ériger, sur la place de Lorraine, un monument à notre grand statuaire. Cet honneur acquitte une dette contractée depuis longtemps envers celui qui nous combla de ses généreux dons, envers celui, d'après une expression heureuse, qui prit notre nom et nous donna sa gloire [1]. Si David reparaissait parmi nous, il serait reconnaissant de ce juste hommage; mais soyez certains aussi qu'il s'opposerait de toute la force de son influence au projet de faire table rase de la rue Saint-Laud, du principal objet de ses prédilections.

S'il nous est permis de nous emprunter, voici la fin d'une autre supplique que nous adressions à l'Administration d'alors, il y a vingt-trois ans [2] :

« ... Conservons donc, de grâce, quelques images de notre passé. Si elles ne vous plaisent pas, pensez un peu à ceux qu'elles enchantent. Ceux-ci sont en si

[1] M. Montrieux, *Discours à l'inauguration du buste de David au Musée.*

[2] *Revue de l'Anjou*, 1854, La rue de l'Oisellerie.

petit nombre! nous répondra-t-on peut-être; mais nous pouvons invoquer la postérité, au moins quelques-uns de ses représentants. Que diront nos arrière-neveux si nous ne leur livrons qu'une grande ville vulgaire, ressemblant à tout autre, ne conservant aucun asile, aucun refuge pour un souvenir, une pensée de reconnaissance et d'amour, où la vie s'écoule froidement sans trace des ancêtres et sans affection d'enfance? Ils nous accuseront d'avoir décoloré notre héritage et glacé tout leur avenir. N'auront-ils pas raison de proférer ces plaintes que nous n'entendrons plus, il est vrai, mais qui pèseront sur notre mémoire? A combien de titres serait utile la préservation d'un spécimen de la cité de l'ancien temps, d'un coin même modeste, grâce auquel nous pénétrons dans l'intimité de gens qui là ont vécu de longues années, après lesquelles ils ont disparu, emportant avec eux le secret de leur existence tout entière, si leur demeure intacte n'en révélait encore une partie! Nous possédons deux échantillons précieux de la vieille ville : l'un formé par le groupe des échoppes si pittoresques, d'une couleur si chaude, qui entoure le chœur de la Trinité; on va les abattre pour élargir la route impériale, et aussi pour délivrer le monument de parasites dangereux. Au moins, là existent des motifs graves. L'autre curieux reste est notre pauvre rue de l'Oisellerie. Le premier donne l'idée de la vie des petits artisans d'autrefois, le second du négoce de plus haut étage. Quel riche sujet d'études pour l'histoire que l'aspect des vieilles maisons! Comment les décrire désormais, si l'on n'a plus sous les yeux le moindre vestige des formes extérieures

qu'elles adoptaient et qui en annonçaient tout d'abord le caractère ?

« A un point de vue secondaire, si l'on veut, mais important encore, le respect des œuvres du passé est d'un avantage considérable. Comment se plaire à visiter des lieux tous semblables, tous empreints d'une uniformité commune, affadissante ? L'étranger, le voyageur traversera rapidement des villes qui se ressembleront toutes et qui ne lui présenteront aucun attrait original, aucun signe particulier. Si nous n'avions pas si follement dispersé ou dégradé nos richesses, si nous avions conservé dans leur pureté nos églises, quelques monastères, l'Hôtel-de-Ville, le Palais des Marchands, des fragments au moins de nos fortifications ; si nous avions entretenu cet ensemble original avec vigilance, notre ville serait devenue, sans rien perdre d'un autre côté, le rendez-vous des artistes, des touristes qui observent avec sentiment, et même de ceux qui se figurent bien voir. Que l'on parcoure l'Italie, l'Angleterre, la Belgique, et dans ces intelligentes contrées, respectueuses envers leurs traditions, on apprendra le prix d'une particularité remarquable par sa beauté ou par son ancienneté, et l'on saura combien rapporte d'honneur et de profit à ceux qui sont assez prévoyants pour ne point tuer la poule aux œufs d'or, la récompense de leur discernement patriotique.

« Arrêtons-nous donc dans cette œuvre aveugle d'anéantissement irréparable. Tout n'est pas détruit encore, et, quoique bien appauvri, notre trésor de reliques monumentales n'est pas épuisé. Quand, pour nous, elles n'inspireraient nul souci, soyons bienveil-

lants pour leurs sincères admirateurs. Ils sont plus nombreux qu'on ne pense ; seulement ils n'ont pas tous la conscience de leur prédilection. Que d'âmes naïves s'éprennent de passion inexpliquée pour de chers souvenirs du premier âge ; que d'enfants du peuple revenant de l'armée ou du tour de France ont versé de douces larmes à la vue des flèches de Saint-Maurice, et ont salué avec reconnaissance la petite porte cintrée au seuil de laquelle ils avaient reçu l'adieu suprême d'une mère !

« Tant il est vrai que la pierre et le bois ont aussi leur éloquence, leur sentiment, et lorsqu'ils ont été mêlés intimement aux joies et aux deuils de la famille, à l'illustration de la patrie, on ne nous repoussera pas, quand, après l'immolation de tant de victimes, nous nous écrierons, au nom de ce que nous avons de sacré dans le cœur : Grâce, grâce pour les dernières ! »

Depuis l'année déjà lointaine de ces doléances trop justifiées, que de pertes subies ! Notre ville si riche autrefois en édifices publics et privés de ces époques brillantes où florissait une architecture nationale, ne tardera pas, si l'on n'y prend garde, à les voir complétement disparaître. On admirait leurs rangs nombreux, leur fière attitude ; mais comme dans un bataillon carré, après une défaite, l'ennemi a fait irruption de toutes parts, et nous assistons à cette extermination comme si elle ne devait pas nous causer un amer repentir.

La rue Saint-Laud, à peu près seule, reste debout. Quoique mutilée, sa physionomie conserve encore l'empreinte antique. Ah ! sans doute, elle a perdu sa splen-

deur; on n'y voit plus ces enseignes naïves qui consacraient un commerce et se transmettaient de génération en génération. Sur les façades les nuances multicolores ont pâli. Boutiques à l'ombre d'auvents sculptés, étages en encorbellement ornés de frises capricieuses, ont disparu; mais on y remarque encore des fenêtres barrées par des meneaux, des pignons pointus et penchés sur la rue, comme pour y jeter un regard curieux et jaser avec le voisin, des toits aigus et retombant comme des manteaux d'ardoise pour préserver les intérieurs des neiges et des pluies de notre humide climat. Les moulures, les sculptures dont les riches marchands se plaisaient à décorer l'héritage de famille, sont en majeure partie effacées; mais il en reste assez pour se représenter l'architecture des trois derniers siècles. Ce n'est plus le bas-relief aux vives arêtes sorti des mains du sculpteur; il est incomplet et défiguré, mais c'est encore une œuvre d'art, et, à l'aide d'un peu d'imagination, on peut la reconstituer dans sa forme primitive.

En nous reportant à quarante années en arrière, nous autres Angevins de vieille date, nous nous plaisons à repeupler la rue Saint-Laud de ses anciens habitants et habitantes. Que de figures honnêtes, graves ou gaies, toutes de belle humeur, indices du calme de la conscience! Quelle galerie de portraits aimables et piquants on pourrait tracer de ces physionomies, souvent originales, parfois comiques, dont nous nous souvenons comme si elles ne nous avaient pas quitté, hélas! depuis longtemps!

La rue Saint-Laud formait vraiment le cœur de la cité. Grâce au mouvement des affaires, le sang y circu-

lait plus vivement qu'ailleurs. On sait qu'avant la Révolution la noblesse et l'ancienne bourgeoisie occupaient les hôtels du haut de la ville, rues Saint-Blaise, de l'Hôpital et Saint-Julien. Le Tertre et ses environs, recherchés alors comme un lieu de retraite austère, donnaient une idée du faubourg Saint-Germain. La magistrature, les gens de palais se groupaient autour du Présidial, rue Saint-Michel et place des Halles. Les dignitaires de l'Université et les étudiants hantaient les abords de la place du Ralliement, alors occupée par trois églises, et bordée au midi par les Grandes-Ecoles, sur les fondements desquelles aujourd'hui s'élève le théâtre.

Il y a un demi-siècle, en dépit des tempêtes politiques, les choses n'avaient guère changé d'aspect, et les diverses classes de la société angevine restaient fidèles à leur quartier de prédilection. Au centre de l'activité commerciale, dans la rue Saint-Laud notamment, on vivait selon les vieilles mœurs, simples et saines. Les idées se modifiaient peu ; elles se perpétuaient de génération en génération. Tout le monde s'y connaissait. C'était une grande famille où l'on respectait la hiérarchie de l'âge, du savoir et des mérites. Rien n'y était caché parce que rien ou presque rien n'y était à cacher. Si, par aventure, les langues s'y exerçaient à propos du voisin, par une large compensation, on saisissait toutes les occasions de lui venir en aide. Le moindre commérage y était racheté par un dévouement toujours prêt. En un mot, nulle part on ne conservait avec plus de constance les anciennes traditions de l'urbanité et de la cordialité françaises.

Malgré sa décadence, il est cependant des occasions

où la rue Saint-Laud reprend son antique prestige; c'est à ces jours bénis où notre vieux culte national, comme l'appelait M. Thiers, où la religion, toujours fidèle à ses traditions séculaires, vient élever les cœurs en jetant sur notre monotone existence le poétique éclat de ses solennités.

La veille des grandes fêtes, la rue Saint-Laud voit défiler, aux accents des hymnes sacrés, la pieuse phalange des jeunes lévites qui se rendent à la cathédrale pour les cérémonies de l'ordination.

Le jeudi de la Fête-Dieu c'est encore la voie privilégiée que suivent les adolescents, sous les yeux attendris de leurs mères. Ils viennent d'accomplir un acte qui protégera leur vie entière, car toutes les vertus s'y développent, et nulle faute ne résiste au souvenir de la première communion.

Mais quel que soit le charme de ces édifiantes scènes, le grand jour, le vrai triomphe de la rue Saint-Laud, c'est la Fête-Dieu. Pour la célébrer dignement, toutes les blessures, toutes les mutilations disparaissent sous des flots de fleurs, de guirlandes et de couronnes. Les façades rapprochées des maisons se prêtent merveilleusement à ces combinaisons d'un art ingénieux. Les vieux logis, parés et joyeux, semblent avoir recouvré un air de jeunesse. Nulle partie de la ville ne peut être décorée avec plus de goût et d'effet, surtout quand un soleil radieux fait resplendir les plus riches couleurs.

Nous le demandons à tous ceux qui ont joui bien des fois de ce spectacle : N'inspire-t-il pas de touchantes pensées? Quand, à la suite du pieux cortége, le Saint-Sacrement s'avance au milieu du respect universel, aux

éclats d'instruments sonores qui retentissent dans l'étroite rue, comme entre deux tables d'harmonie, quand les fronts s'inclinent, quand les genoux s'abaissent, est-il possible de contempler un tableau plus émouvant encadré avec plus de magnificence ?

Alors, ce passage du *Génie du Christianisme* nous revient en mémoire : « Les fenêtres et les murs de la cité sont bordés d'habitants dont le cœur s'épanouit à cette fête du Dieu de la patrie ! le nouveau-né tend ses bras au Jésus de la montagne, et le vieillard, penché vers la tombe, se sent tout à coup délivré de ses craintes ; il ne sait quelle assurance de vie le remplit de joie à la vue du Dieu vivant... »

Vous avez eu, Messieurs, une bonne pensée d'ouvrir, dans la salle Saint-Jean, un asile aux débris de l'ancien temps, recueillis avec respect et disposés avec tant de goût par leur savant conservateur. Cette collection est pleine d'intérêt, toutefois elle ne se compose que de fragments précieux sans doute, mais plus ou moins disparates, échappés au marteau des révolutionnaires et des démolisseurs. Ce sont des épaves éparses, un petit hôtel de Cluny, tandis que la rue Saint-Laud, ayant conservé sa physionomie générale, forme encore un ensemble. C'est une espèce de musée sur pied, plein de contrastes et d'harmonie.

Aux rayons du soleil, des effets merveilleux de jour et d'ombre se produisent sur ces plans variés, où la lumière aime à se jouer, comme dans un prisme, et, la nuit, de la rue de l'Evêché surtout, les yeux sont charmés par l'aspect plus saisissant encore des files de vieux logis qu'illuminent les clairs argentés

de la lune se détachant sur des fonds de ténèbres.....

A ce passage, si l'on a bien voulu suivre notre ordre d'idées, nous remarquons plus d'un visage se plisser en sourire moqueur; l'impatience devient évidente. — Qu'a de commun, nous dira-t-on, le clair de lune avec nos affaires? Nous parlons un langage sérieux, et vos rêveries, bonnes tout au plus dans un atelier de paysagiste, sont déplacées dans le cabinet d'hommes de loi. Si vous avez des arguments solides à nous opposer, arrivons au fait, mais ne perdez pas le temps avec des hors-d'œuvre qui pour nous sont à l'état de non-valeurs. — Permettez-moi de suivre mon raisonnement, répondrai-je ; il s'agit d'une grande cause où sont engagés des intérêts de diverse sorte; ayez la bonté de nous laisser exposer tous nos moyens. Bientôt nous arriverons à la partie positive ; sans présomption, nous pouvons promettre que nous la serrerons de plus près que nos adversaires et d'une manière plus pratique. On conçoit que les considérations de sentiment ne peuvent pas être admises avec la même sympathie par tout le monde. Quand on n'est pas né à Angers, qu'on l'habite depuis peu d'années, on ne peut être préoccupé de ces impressions de jeunesse, de ces retours sur le passé, qui s'identifient avec nous, qui sont dans notre tête, dans notre cœur ; mais quand on est parvenu presque au terme de la vie, les maisons de la principale rue de la ville sont pour nous de vieux amis, que l'on se plaît à rétablir dans leur forme première, avec leurs chers hôtes d'autrefois ; alors il est naturel que l'on soit attristé de les voir disparaître.

Si, à ces regrets viennent se joindre des craintes trop

fondées de préjudices considérables, d'une diminution de valeur dont une foule de propriétés vont être frappées, il est bien permis de s'émouvoir.

On a blâmé les signataires de la réclamation au Conseil municipal d'avoir mis trop de vivacité dans une partie de leur mémoire ; mais qui donc, à leur place, aurait pu garder son sang-froid à la lecture du rapport inflexible et quelque peu dédaigneux de MM. Guitton jeune et Monprofit? Toute personne, sans parti pris, qui l'étudiera avec attention, reconnaîtra, contre l'intention assurément de ses honorables auteurs, qu'il est menaçant pour l'avenir d'une infinité de familles plus ou moins aisées. Mais avant d'en venir à une démonstration matérielle, qu'on veuille bien nous pardonner d'émettre encore quelques considérations morales.

Le respect des morts est en grand progrès à notre époque ; il n'est personne qui ne soit touché, en se découvrant sur le seuil de nos cimetières, de la sollicitude avec laquelle on entretient les tombes de toutes les conditions. Eh bien ! pourquoi n'a-t-on pas pour l'habitation qu'occupaient de leur vivant ceux que nous regrettons les soins dont nous entourons leur dernière demeure ? Les maisons neuves n'ont point d'histoire, et les anciennes ont, entr'autres avantages, celui de conserver, d'une manière frappante, les saines traditions de ceux qui nous ont précédés dans les rudes labeurs de la vie. Sans doute il y a une mesure dans cet attachement respectueux. Par exemple certains changements de position entraînent des installations nouvelles. On ne peut toujours mourir sous le toit qui abrita notre berceau. Quand on cède son commerce à ses enfants, il

faut bien transporter ailleurs ses pénates ; c'est ce qui arrive quelquefois aux principaux marchands de la rue Saint-Laud.

Cependant jusqu'au jour où l'on est venu troubler leur sécurité, les habitants de cette rue, fidèles à leur prédilection et à leur intérêt bien entendu, ne se laissaient point envahir par la contagion du changement, et ils avaient mille fois raison. Que de fortunes, fruits de l'ordre et de l'intelligence, ont été amassées dans cet espace préféré ! C'est dans la rue Saint-Laud et ses affluents que demeuraient, avant la Révolution, *les marchands de draps de soie*, qui formaient l'élite du commerce angevin. C'est de là que sortirent ces familles bourgeoises dont les chefs, tout en exerçant les fonctions alors si éminentes de la magistrature consulaire, laissaient un héritage prospère, plus riche encore d'honneur que d'économie.

La loyauté, l'urbanité y étaient proverbiales. Le succès y était si constant que l'on n'y connaissait point de revers. Pour être juste, ajoutons que le lieu contribuait pour beaucoup à cette heureuse renommée. Il est si favorable que nos débaptiseurs de 93 ne crurent mieux faire que de substituer la désignation *centrale* au nom du saint évêque, sous l'invocation duquel près de six siècles l'avaient respecté.

— De quoi vous plaignez-vous, nous dit-on, puisque l'on ne change pas de place votre rue ? — Oui, mais vous en bouleversez les proportions. D'abord elle n'est plus aussi centrale qu'autrefois. C'est pour cela qu'au lieu de la dénaturer, il faudrait la protéger avec une attention jalouse. Une des supériorités de cette artère prin-

cipale, c'est que l'on y trouve à peu près tous les objets de consommation usuelle. De l'avis des autorités compétentes, elle est parfaitement disposée pour le commerce. On n'y peut passer sans jeter les regards de l'un et de l'autre côté. Si les magasins étaient moins rapprochés, ils n'inviteraient pas autant à y entrer. Ils ne sont pas vastes et nécessitent peu d'étalage. Le prix des loyers est en général modéré, et les pièces dont les marchands n'ont pas besoin sont recherchées à cause du renom d'honnêteté dont jouit la population de la rue, mérite que certaines voies nouvelles seraient en peine de justifier aussi aisément.

Nous n'ignorons pas que les conditions marchandes de la rue Saint-Laud furent plus d'une fois méconnues. Le projet de l'élargir n'est pas d'hier. Entre autres circonstances, une discussion approfondie s'éleva en 1840, au sein du Conseil. M. Farran alors maire, et M. Richou, son premier adjoint, défendirent victorieusement les bons principes, et l'on ne peut nier que ces administrateurs économes, ces commerçants consommés ne fussent aussi d'excellents juges en cette matière spéciale.

Reste le côté hygiénique de la question. Il est évident que si la salubrité publique y était compromise, nos objections perdraient singulièrement de leur valeur; mais de bonne foi, peut-on se prévaloir de la nécessité d'ouvrir une large percée comme on l'a fait dans la rue de la Boucherie ou à la place Cupif? On n'a pas mis en avant cette assimilation; seulement on a dit que l'air et la lumière laissaient à désirer dans la rue Saint-Laud. Or, nul de ses habitants ne se plaint d'en man-

quer. Y a-t-on observé, nous ne disons pas des épidémies, mais des maladies plus qu'ailleurs? Jamais. Des habitués de la rue vont même plus loin que nous sous ce rapport; ils soutiennent qu'elle réunit des conditions de bien-être que ne présentent pas à un égal degré les avenues larges et droites. Il est bien certain que la rue Saint-Laud, abritée par ses sinuosités, est moins froide en hiver et moins chaude en été que la rue Boisnet, voire même que les rues d'Alsace et des Arènes. Elle est aussi moins exposée au vent et à la poussière. Tenue facilement à l'état de propreté irréprochable, on n'y est offusqué par aucune de ces odeurs qui, sur les boulevards notamment, proviennent de l'insuffisance d'arrosage sur un sol échauffé et soulevé par le passage continu des voitures. La rue Saint-Laud, étant parallèle au cours de la rivière, ce qui, en fait de voirie, est la meilleure orientation, l'air y pénètre en quantité normale; il n'y est jamais dur. Grâce à ses contours qui brisent les courants atmosphériques, la température y est constamment moyenne. Pendant la saison brûlante on y respire à l'ombre; au mois de janvier, on s'y promène, le soir, sans souffrance, comme au printemps. C'est, en un mot, une *petite Provence*; aussi n'a-t-on jamais songé à établir un *Passage* à Angers, lorsque c'était à la mode ailleurs, puisque la rue Saint-Laud en possède les avantages, sans les inconvénients.

Il y a peu de mois, à Saumur, la ville aux riants aspects, aux perspectives lumineuses, nous suivions la longue rue Saint-Jean qui ressemble à notre voie centrale, quant aux dispositions et au genre de commerce.

En nous informant si l'on avait le dessein de l'*haussmaniser* : — Nous nous en garderons bien, nous répondit-on, elle nous convient et nous plaît ainsi. Assurément on ne commettra pas la faute de la rectifier. — Sages paroles qui prouvent que le chef-lieu du haut Anjou ne s'est pas écarté de la ligne de conduite de son ancien maire, M. Louvet. Pendant vingt-cinq années, ce judicieux administrateur, secondé par d'habiles auxiliaires, entre autres M. Joly, architecte, a enrichi sa ville d'établissements réclamés par les besoins modernes, en respectant avec soin les vieux monuments qui en font l'honneur, et les quartiers empreints de la curieuse physionomie du passé. On a bâti ou restauré tous les édifices essentiels. L'ensemble en est complet, dans une proportion en harmonie avec l'importance de la charmante cité. Églises de Nantilly et des Ardilliers, hôtel-de-ville, hôpital, quais, pont, bureau de bienfaisance, théâtre, rien n'a été négligé; tout y est marqué au coin du bon goût et de la mesure. Ce qui doit encore servir d'exemple, c'est qu'une telle tâche a été accomplie, sans efforts extrêmes, sans que les ressources, assez bornées, du budget, aient été taries, sans que l'avenir ait été surchargé. Heureuses les villes où, comme à Saumur, règne l'esprit de suite, calculé sur les besoins réels et les justes penchants des populations! Toutefois, il est difficile d'atteindre ce but patriotique à notre époque troublée, où les administrateurs se succédant avec rapidité, aspirent à faire mieux que leurs devanciers, et ne peuvent, même avec les plus louables intentions, profiter d'études antérieures, conduire à bonne fin des projets auxquels ils ne sont qu'imparfaitement initiés.

Je m'attends ici, Messieurs, à une interruption de votre part. — En admettant, me direz-vous, que vos doléances soient fondées, elles ne s'appliquent point à nous. La transformation du centre de la ville a été imaginée par d'autres. C'est l'idée de l'administration d'avant 1870 que nous suivons ; nous n'en sommes que les exécuteurs. Souvenez-vous du plan grandiose qui excitait l'enthousiasme général à l'Exposition de 1865. Loin de l'étendre, nous en avons réduit les dispositions. — C'est vrai, répondrons-nous, mais ce plan, quel qu'en fût le mérite, n'était qu'un projet qui souleva, de prime-abord, bien des inquiétudes. Il reçut beaucoup d'éloges néanmoins ; mais on avait alors la fièvre du changement. Les villes de province ambitionnaient, presque toutes, la gloire de Paris. C'était un engouement suivi bientôt de sa réaction. On reconnut que le sol montueux de notre ville ne pouvait être aplani qu'au prix de sacrifices excessifs, et l'on se borna aux rues d'Alsace et Lenepveu, artères indispensables dont l'ouverture, habilement dirigée, a reçu l'approbation publique.

Les événements de 1870, en coupant court aux intentions bienfaisantes de la municipalité d'alors, trouvèrent nos ingénieurs arrêtés devant les obstacles de bien des sortes que présente la jonction de la rue des Forges avec les rues avoisinantes. Aurait-on persisté dans l'exécution du nivellement extrême ? Il est difficile de le croire. Une grande hésitation s'était manifestée dans le Conseil. Parmi les adhérents, plusieurs étaient alarmés des conséquences de l'entreprise. Bref, nous sommes convaincus qu'on eût fini par adopter un moyen terme qui eût, autant que possible, concilié les

divers intérêts. La mesure d'apaisement eût été naturellement prise lors de la résistance des propriétaires et habitants de la rue compromise. Cette opposition, il est vrai, ne se montra pas avec autant d'énergie qu'aujourd'hui, par la raison toute simple que l'on ne prévoyait pas alors la gravité des dommages futurs, plus faciles à calculer maintenant, d'après le tort causé par l'état d'incertitude où l'on est depuis dix ans. Néanmoins, bien que l'accord ne fût pas aussi complet entre les intéressés, ils n'eussent pas manqné dès lors d'employer tous les moyens à leur portée pour empêcher la réalisation d'un projet qui leur est nuisible et qui leur sera funeste.

En définitive, admettons, ce qui, à notre avis, est fort douteux, que les opinions soient divisées sur l'opportunité de remanier de fond en comble la rue Saint-Laud, car les approbateurs, s'il y en a, sont bien rares, admettons que l'on se partage sur cette question, n'est-il pas de toute justice que l'on prenne en grande considération l'avis des habitants, et que leurs objections, mûrement et judicieusement établies, emportent la balance?

Ne sont-ils pas fondés à soutenir qu'à leurs yeux, vous n'avez pas, Messieurs, de motifs suffisants pour imposer des pertes certaines aussi lourdes à un grand nombre de vos concitoyens? Ah! si la réfection de la rue Saint-Laud était nécessaire, absolument nécessaire, au reste de la ville, il faudrait bien que les considérations privées s'inclinassent devant les exigences de la chose publique; mais là n'est pas le cas. Que la circulation soit plus commode dans une largeur de dix mètres que dans une largeur de six, d'accord; toutefois on ne peut

soutenir qu'elle soit dangereuse dans la rue Saint-Laud. Les accidents y sont excessivement rares. Il n'y a qu'un endroit peu aisé, à la jonction de la place Neuve, mais le redressement en est possible, sans entraîner de dégâts considérables.

Assurément une longue et large voie reliant la place des Halles et le quartier de la cathédrale était de première nécessité. Nous en avons une, nous allons en avoir deux : la rue Lenepveu et la rue Bodinier. N'est-ce pas suffisant, très-suffisant ? Nos concitoyens de la rue Saint-Laud ont raison de proclamer que les travaux projetés pour les expulser de leurs foyers sont des travaux de luxe, entraînant pour de minces avantages des dépenses incalculables qui retomberont sur tout le monde.

On ne peut taxer les réclamants de prétentions exagérées, puisqu'ils ne demandent qu'une chose très simple et peu coûteuse, qu'on les laisse tranquilles, et qu'on ne s'occupe point d'eux. Bien que nous ne soyons chargé d'aucun mandat de leur part et que nous n'ayons communiqué à personne notre intention d'agir en faveur d'une cause qui nous est également chère, permettez-nous, Messieurs, de croire que vous voudrez bien accueillir notre modeste plaidoyer. Nous osons même nous livrer à l'espoir que vous n'en repousserez pas absolument les conclusions, à la condition toutefois qu'on vous présente ce moyen terme acceptable dont nous vous parlions tout à l'heure. Tel est le but, Messieurs, de la seconde partie de notre étude.

II

Comment relier la rue Saint-Laud à la place du Ralliement, ou plutôt comment unir la basse ville à la haute par une communication satisfaisante? Voilà le point ardu, la question difficile que l'on discute depuis douze ans; et cependant pour quiconque raisonne de sang-froid, avec maturité et sans prévention, il n'y a qu'un parti à prendre, celui qu'indiquait la ligne bleue d'autrefois, si équitable et tant regrettée : élever d'un mètre le bas de la rue des Forges, le fond du vallon entre les rues des Deux-Haies et de l'Espine. La rue Saint-Laud dont on ne changerait l'alignement que par voie de redressement se trouverait nivelée dans sa partie la plus creuse. Pour y affleurer, à son passage vis-à-vis la rue des Chiens, la rue de la Roë devrait être un peu aplanie, et le parcours de cette rue trop exhaussée y gagnerait, puisque la pente en serait adoucie, au moins dans sa région supérieure.

Quant à la rue des Forges, objectif de tant de soucis, la déclivité en serait considérablement améliorée et parfaitement praticable pour les piétons, puisqu'elle ne différerait pas de la rampe de la rue Saint-Georges Nous le reconnaissons, il est vrai, elle ne serait que médiocrement *carrossable*. Voilà le grand mot qui passionne les meilleurs esprits; mais l'espoir de le voir réaliser n'est-il point une illusion, un mirage? En effet, vous déclarez, Messieurs les rapporteurs, et nous

rendons hommage à votre franchise, que tous les efforts de la science n'ont pu obtenir une pente au-dessous de sept centimètres par mètre. Or, vous n'ignorez pas que d'après les instructions données aux agents des Ponts-et-Chaussées, cette proportion, qualifiée de dangereuse, est prohibée sur les routes nationales. Si elle offre des périls sur un terrain macadamisé, que sera-ce donc sur un pavage uni, brûlant ou glacé, selon la saison? Ce serait donc à la conquête d'un tronçon si court et si imparfait que l'on sacrifierait le plus clair de la fortune publique et d'une infinité de fortunes privées? Non, vraiment, l'avantage bien minime obtenu, ne balancerait pas l'énormité des dépenses qui en seraient la conséquence fatale.

Veuillez noter, Messieurs, que par la substitution de ce plan à celui que le Conseil a voté, la Ville recouvrerait une partie de ses avances. Elle aurait à tenir compte d'une indemnité aux propriétaires de la rue des Forges qui ont bâti d'après le nivellement extrême; mais elle tirerait parti des maisons de la rue Saint-Laud, dont elle a fait l'acquisition, et qui pourront être revendues ou louées, après le relèvement du rez-de-chaussée, mais sans nécessité de démolition.

Dans le cas où l'on modifierait la pente arrêtée dernièrement, la rue des Forges devrait-elle conserver une largeur fixée à dix mètres? Ne servant plus aux voitures que dans de rares occasions, elle n'aurait plus besoin d'autant d'espace. Que l'on veuille bien observer ensuite que sa position perpendiculaire à un grand cours d'eau crée un inconvénient grave. Le vent d'Ouest qui souffle si souvent dans notre climat, franchissant comme une

trombe cette large voie directe, traversera la place pour ne s'arrêter qu'au boulevard. Ne serait-il pas prudent d'atténuer ses violents effets en diminuant les dimensions, non pas de la rue actuelle, mais de celle qui est en projet? Toutefois, nous n'insistons pas sur cette observation, malgré son importance.

Arrivons à l'objection principale que m'adressent, non sans impatience peut-être, mes contradicteurs : — Vous oubliez, se hâtent-ils de me dire, le nœud de l'affaire, ce qui nous a donné tant de mal, ce que nous n'avons obtenu, d'une manière incomplète il est vrai, qu'au prix d'efforts inouïs. En un mot, il nous faut absolument un accès facile de la rue Saint-Laud à la place du Ralliement. — Eh bien! répliquons-nous, ne l'acquérez-vous pas par votre remaniement du quartier? Quel accès plus commode pourrez-vous obtenir que le prolongement de la rue Plantagenêt résolu judicieusement par vous-mêmes? Il ne débouchera pas précisément sur la place, c'est vrai, mais tout auprès, dans la Chaussée-Saint-Pierre, notablement élargie.

Que peut-on désirer de mieux? Il est évident que si l'humide rue du Grand-Talon devait subsister, si la rue Chaperonnière maintenait son étroite dimension, l'accès tant souhaité ne serait pas suffisant; mais le plan adopté pour l'ensemble des rues Saint-Julien, de l'Aiguillerie et voies adjacentes a été approuvé par tout le monde.

Une réserve, cependant, doit être faite quant à l'exhaussement projeté de la chaussée Saint-Pierre. Il rendrait plus sensible encore la différence de niveau de cette voie et de la rue Saint-Laud. Pourquoi donc toujours sacrifier à la passion de la ligne droite, d'ailleurs

irréalisable? Elle n'existe pas dans la nature. Les Grecs, nos maîtres en fait d'art, le savaient bien. Les lignes du Parthénon, le chef-d'œuvre par excellence, semblent droites, mais en réalité elles ne le sont pas. L'architecte Ictinus, avait dissimulé par des renflements habilement calculés ce qu'une rigidité trop matérielle aurait eu de blessant pour les yeux. En s'inspirant d'un tel exemple, nos ingénieurs sauront bien surmonter les difficultés du nivellement de la rue des Forges à la place Sainte-Croix, et, par une ondulation presque invisible, éviter les inconvénients de la surélévation projetée de la chaussée Saint-Pierre.

On pourrait encore regretter que la future rue Chaperonnière renverse trop de maisons pour arriver à la place Sainte-Croix. Il eût été plus économique, en consentant à une légère courbe, de suivre l'alignement primitif; mais nous ne voulons pas nous appesantir sur un détail qui disparaît devant la grande question de la rue Saint-Laud. Nous demandons la permission d'y revenir, car nous sommes loin d'avoir épuisé cet interminable sujet.

La preuve la plus évidente que le but poursuivi par les partisans du plein-jalon, de la place du Ralliement à la rue Boisnet, est chimérique, c'est que pour l'atteindre, on est contraint de recourir à un expédient excessif. Jeter un pont sur la rue Saint-Laud, à travers un carrefour des plus fréquentés, est une idée d'un autre temps. De plus, pour permettre le passage souterrain, creuser à un endroit qui est déjà trop creux produira un effet tellement étrange, qu'en dépit de notre désir de n'employer que des termes sérieux,

nous ne pouvons dissimuler l'épithète qui est venue à l'esprit de tout le monde. Involontairement ce procédé rappelle le personnage légendaire qui, sous une pluie battante, se jeta.....

Un pont à sec sur une rue, mais c'est l'enfance de l'art : pour se le figurer il faut revenir à trois siècles en arrière. Aussi, les uns, en souvenir de Venise, ont baptisé le monument futur du nom de Pont-des-Soupirs, par allusion à la passerelle qui communique du palais des Doges à la prison d'Etat ; les autres, doués d'une imagination plus riante, l'appellent *Rialto*, par hommage au vieux pont ogival jeté avec une pittoresque hardiesse sur le *Canale Grande*, et d'où l'on admire les principaux palais de la reine de l'Adriatique ; mais sous le pont en projet, nous ne verrons point passer de gondoles. Au lieu de merveilles d'architecture, nous n'aurons devant les yeux que de plates constructions rectilignes. Ah ! ce n'est pas ainsi que nous embellirons et que nous enrichirons notre cité.

« Oh ! nous vous l'accordons, n'hésite-t-on pas à dire. Ce pont ne sera pas agréable pour l'aspect, ni peut-être pour la propreté ; mais il sera commode, et d'ailleurs il ne durera que quatre ou cinq ans ; puis on l'enlèvera et tout sera pour le mieux. » Sans doute, on prendrait patience s'il ne s'agissait que d'un délai pendant lequel l'économie de la rue Saint-Laud ne serait pas changée d'une façon irrémédiable ; mais de grâce, ne nous berçons pas d'illusions, de vaines espérances ; voyons les choses comme elles sont, ou plutôt comme elles seront. Après le laps de temps indiqué, quel spectacle présentera la rue Saint-Laud? Celui d'une ville prise

d'assaut ; un effroyable pêle-mêle de constructions en train , de décombres, de logis condamnés , encore debout, mais inhabités ; d'affreux zig-zags produits par la confusion de l'ancien et du nouvel alignement. Que ferez-vous alors pour arrêter le prolongement indéfini du désordre? Forcerez-vous les propriétaires à bâtir? vous n'en n'avez pas le droit. D'ailleurs, la plupart, dépouillés de leur avoir, en partie plus ou moins notable, n'en n'auront plus le moyen. Alors il ne vous restera que la mesure extrême de l'expropriation, ce qui aggravera la position des particuliers, tout en imposant à la caisse publique une surcharge énorme — il y a 72 maisons — et des plus funestes, puisqu'elle appliquera au superflu les ressources publiques qui n'appartiennent qu'au nécessaire.

Si l'on veut bien se figurer, en imagination , l'état de la pauvre rue, après l'érection du pont, on sera effrayé des disparates qui choqueront tout d'abord les regards. Naturellement , ce sera près du pont, sur des terrains appartenant à la ville que s'élèveront les premières constructions , si l'on trouve des entrepreneurs assez hardis pour courir l'aventure. Ainsi que dans nos rues neuves de l'intérieur, ces maisons auront trois et quatre étages au-dessus du nivellement projeté, et comme il ne pourra être établi de sitôt, ces premières maisons, déchaussées à leur base , s'élèveront de quatre à cinq étages au-dessus du sol ; c'est-à-dire qu'elles paraîtront juchées sur des échasses, à côté de leurs voisines, qui ne sembleront plus, à leurs côtés, que d'humbles bicoques.

En vérité, nous avons beau envisager ce grave sujet,

sous toutes ses faces, sans idées préconçues, après avoir puisé des renseignements de bien des côtés, nous ne trouvons aucun motif décisif au bouleversement de la rue Saint-Laud. Serait-ce pour ouvrir un vaste atelier de travail? Telle ne peut être la pensée de nos édiles, car ils savent que l'industrie du bâtiment emploie, à cette heure, tous les bras disponibles[1]. Les travaux des villes ne doivent que seconder l'élan des particuliers, ou suppléer à son défaut, et non point se multiplier au point de surexciter la main-d'œuvre en créant une concurrence suivie bientôt d'une réaction de chômage. Ces ressources extraordinaires demandent à être ménagées avec prudence, dans l'intérêt de tous, des ouvriers, plus encore que des patrons.

Ne serait-il pas sage de se borner cette année à l'achèvement de la rue Chaperonnière, ce qui, certes, n'est pas peu de chose. De plus, si l'on adoptait l'idée de simplifier le raccord de la rue de la Roë avec la rue des Forges, il pourrait être aussi terminé l'an prochain, car tout le monde y mettrait bon vouloir, tandis que le projet gigantesque, avec toutes les formalités et oppositions dont il sera précédé, demandera beaucoup plus de temps. On posséderait donc, à la fin de l'année 1878, deux précieuses améliorations, la grande artère complète des halles à la cathédrale, et une voie directe, très-accessible pour les personnes, sinon pour les voitures, du quai au boulevard. L'année suivante, ce pourrait être le tour du redressement de la rue du

[1] Cette activité qui régnait au moment où nous écrivions, le dix mai dernier, s'est prolongée jusqu'à l'hiver et ne s'est pas sensiblement ralentie.

Grand-Talon, et l'on jouirait enfin de ce que l'on peut raisonnablement exiger : deux avenues nouvelles et complètes traversant l'ancienne ville dans toute sa largeur, dont l'une carrossable, entièrement, et dont l'autre présenterait aussi cet avantage, excepté sur la dixième partie, à peine, de son étendue. Pour éviter cet inconvénient, est-il donc nécessaire de s'exposer à tous les sacrifices qu'il est trop facile d'énumérer?

Contentons-nous donc de cette perspective modérée. Le mieux est l'ennemi du bien, a dit la sagesse des nations. Nous nous souvenons à ce propos, qu'un jour de l'année 1868, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, un nombreux auditoire écoutait avidement la parole fort diserte d'un habile ingénieur. Celui-ci se plaisait à dérouler la liste de tous les bienfaits que le réseau local de voies ferrées allait faire pleuvoir, comme une rosée bienfaisante, sur le département. On applaudissait avec transport. Toutefois, faisant ombre au tableau, dans un coin, quelques sceptiques gardaient un silence défiant. Après avoir jeté les yeux sur le tracé, que l'on se passait de main en main, l'un d'eux s'aperçut que deux lignes étaient indiquées de Doué à Bécon. « Je ne connais pas bien l'importance de ces localités, osa-t-il observer tout haut, mais j'ai peine à croire que les relations entre elles soient si fréquentes, qu'il faille deux lignes pour y satisfaire. — Vous avez raison, répondit l'ingénieur, au moins pour le présent, mais vous connaissez le proverbe : qui abonde...... »

Le cas d'un second chemin de fer de Bécon à Doué n'est pas tout à fait analogue à celui d'une seconde voie carrossable de la rue Saint-Laud à la place du

Ralliement, cette dernière ne serait pas inutile, mais les arguments contre l'emportent de beaucoup sur les arguments pour; nous persistons donc à penser comme la majorité de ceux qui ont étudié cette grande affaire : le remaniement complet de la rue Saint-Laud qui en serait la conséquence fatale, aurait toute sorte d'inconvénients, entraînerait de véritables désastres.

Nous parlions tout à l'heure des ouvriers. Ne pensez-vous pas, Messieurs, que la substitution de grandes bâtisses aux demeures de moyenne importance, dans l'intérieur de la ville, ne soit pour les petits ménages une calamité réelle? Contraints de quitter les logements que leur offraient les anciennes habitations, ils ne peuvent s'arrêter aux nouvelles, dont la dispendieuse installation accroît outre mesure le prix des loyers. Force leur est de reculer jusqu'aux faubourgs, où les chambres sont devenues plus chères aussi, parce que les propriétaires, souvent non moins gênés que leurs hôtes, font peser sur les bons payeurs le déficit des mauvais. De cet état de choses, découlent deux maux qui s'aggravent chaque jour. Comme à Paris, l'émigration des ouvriers, du centre des villes vers les extrémités, brise les relations des classes qui ont si grand besoin les unes des autres et interrompt les bienveillants rapports de protecteurs et de clients. Les prolétaires, repoussés de tous ces foyers de sentiments honnêtes, sympathiques, s'entassent dans des quartiers isolés, lointains. Les communications spirituelles et temporelles, avec leurs concitoyens dans l'aisance, sont presque interrompues. Est-il alors étonnant que ne vivant qu'entre eux, ne voyant la société que sous le côté critique, ils s'aigrissent et ne rêvent

qu'à changer une situation pénible et parfois intolérable?

Les recenseurs des contributions assurent qu'il n'y avait naguère pas moins de six mille habitants dans le carré entre les rues Baudrière, Saint-Laud, de la Roë et le quai. On ne sera pas surpris de ce chiffre si l'on veut bien pénétrer dans les anciennes demeures. Elles contiennent une foule de dépendances ménagées avec grand soin et rappelant l'époque où les citadins, protégés par des murailles infranchissables, s'ingéniaient pour subvenir à l'accroissement de la population. La ruine des soixante-douze maisons de la rue Saint-Laud et l'élargissement de la chaussée jeteront en exil une foule de gens paisibles, laborieux, qui seront désolés de recourir à d'autres gîtes. N'en trouvant point dans les quartiers voisins, dont tous les bons logements sont occupés, ils s'en iront, l'amertume au cœur, planter leur tente loin de toutes leurs relations, et le changement d'habitude ne fera qu'accroître le chagrin de leurs chers souvenirs.

Si, encore, la transformation de la rue Saint-Laud devait profiter à quelque fraction notable de la population, on y trouverait une excuse, mais nous avons beau réfléchir aux résultats directs ou indirects de cette mesure, nous ne pressentons que mécontentements et dommages.

Voyons les choses comme elles sont et ne dissimulons rien. Depuis quelques années, les habitants de la rue menacée, alarmés des propos tenus sur les prétendus embellissements du quartier, se sont demandé s'ils n'agiraient pas avec sagesse en le quittant avant l'heure

du péril. Les plus timides ont cru bien faire en échangeant des magasins du prix de 1,000 à 1,500 francs contre d'autres, dans une région supérieure, qui coûtent le double et même davantage, sans rapporter plus de profit. La valeur immobilière a donc déjà subi une dépréciation sensible. Maintenant que l'on se transporte, par la pensée, au commencement d'exécution de la menace longtemps suspendue, alors ce sera un vrai sauve qui peut. La circulation devenant difficile par l'effet des démolitions, les principaux marchands se hâteront de monter aux environs de la place du Ralliement, et même jusqu'au boulevard. Les magasins des rues Lenepveu et Chaperonnière — celle-ci restaurée — deviendront l'extrême limite des consommateurs. On ne descendra plus guère au delà. Lorsque la future rue Saint-Laud sera rajeunie, Dieu sait quand, les chalands en auront oublié le chemin, ou ne s'y porteront que par l'appât trompeur de commerces interlopes, de déballages d'étrangers et de liquidations d'inconnus suspects.

Au lieu de pousser à la tendance déjà trop marquée vers le midi, il nous semble qu'il est d'une administration prévoyante de faire tous ses efforts pour retenir la ville dans les conditions anciennes, qui ont pour elles les considérants du succès et de l'expérience. Ce n'est pas impunément que l'on change les traditions essentielles d'une cité. On s'expose à des suites fâcheuses qui vont bien au delà du point que l'on avait en vue. Ainsi pour la rue Saint-Laud, ne nous y trompons pas, son déclin entraînerait celui de tous les bas quartiers, y compris le quai. On sait que déjà ils ne sont pas trop en faveur, en dépit de l'heureux relèvement de la rue

Poissonnerie. Tous les propriétaires et négociants, grands et petits, de cette section si populeuse, sont aussi intéressés que ceux de la rue Saint-Laud, à son maintien intégral. Ils devront profiter d'un projet de voirie, établi d'une manière modérée entre leur quartier et la ville haute; mais ils perdront dans une mesure bien plus considérable, si l'on persiste à exécuter des travaux à outrance.

Et quel moment choisissons-nous pour entamer cette entreprise? Certes on doit avoir foi aux destinées de la France, au patriotisme de tous ses enfants; mais on est moins rassuré par la forme de ses institutions. Nous venons de traverser des temps bien agités. Novembre 1880 se rapproche et les affaires extérieures sont loin d'inspirer une sécurité complète. Quand la tempête est à peine calmée, que les flots s'agitent encore, et que des nuages paraissent à l'horizon, le navigateur redouble de précautions, s'adresse à tous les hommes de bon vouloir et se garde bien de déployer les voiles. Cette prudence est surtout opportune lorsque le navire est lourdement chargé, et nul ne peut affirmer que la dette de la ville ne soit qu'une cargaison légère. Telle fut la circonspection, la ligne de conduite tenue par des administrateurs dont les noms ne seront point oubliés, et qui appliquèrent à la gestion des intérêts de la Ville une sollicitude non moins économe que vigilante. Nous reconnaissons avec empressement que jusqu'ici M. Mourin et ses collaborateurs n'ont point dérogé à cet exemple tracé par le bon sens et la juste appréciation des choses. Nous étions heureux d'observer que l'on s'appliquait principale-

ment à ces travaux modestes, mais éminemment utiles qui constituent l'ordre et l'agrément des cités. Nous noterons, entre autres, le redressement du pavage dans beaucoup de rues, et la plantation d'arbres bien choisis pour combler les vides nombreux que l'on remarquait avec peine sur les boulevards.

Que M. Mourin nous permette de le lui dire[1] : de même que de sa part l'on s'attend à des efforts constants pour faire prévaloir les idées modérées, de même on compte sur ses prédilections pour conserver respectueusement dans notre ville tout ce qui en éclaire les annales, tout ce qui charme nos souvenirs. Dans sa chaire de l'École supérieure, quand il se plaisait à rendre justice au passé, en s'élevant au-dessus des passions vulgaires, nul mieux que lui nous démontrait que l'étude des monuments est une des principales sources de l'histoire, puisque chacune de leurs pierres, pour ainsi dire, conserve des documents inestimables sur les mœurs, les institutions et les croyances des générations qui nous ont précédés. Or, quels monuments sont plus précieux pour connaître les mœurs de nos pères, pour pénétrer dans leur vie intime, que les habitations, théâtre de leur naissance et de leur mort, de leurs joies et de leurs douleurs?

Plutôt que de se lancer dans une entreprise dispendieuse, interminable, qui, en compromettant une foule d'intérêts, attristera tous les amis, tous les admirateurs du vieil Angers, il est une œuvre bien autrement digne de M. Mourin, une œuvre qui vous concilierait, Messieurs

[1] On n'oublie pas que M. Mourin était maire au moment où ce travail fut composé.

les Conseillers municipaux, la sincère reconnaissance de vos concitoyens, ce serait l'achèvement, au fur et à mesure des ressources, et sans escompter l'avenir, de tous les travaux publics plus ou moins avancés; ce serait la restauration de tous les édifices, précieux sous le rapport de l'art, qui sont réduits à un état affligeant de dégradation. Dans la première catégorie, sans compter les rues Chaperonnière et du Grand-Talon dont l'élargissement est approuvé par tous, nous signalerons le complément de la place du Ralliement, le prolongement du boulevard jusqu'au Jardin-des-Plantes, la jonction de la rue Bodinier et de la rue Baudrière, la destruction des masures qui mettent en péril et cachent la cathédrale. Enfin quel honneur pour un magistrat populaire d'attacher son nom à la réalisation d'une pensée chère aux Angevins! Ne verrons-nous point exécuter, de nos jours, l'escalier monumental qui, du seuil de Saint-Maurice à la fontaine Pied-Boulet, en ouvrant une communication grandiose avec la Doutre, répondrait à des vœux unanimes [1]?

[1] En présence de tant d'œuvres commencées ou désirées, est-il besoin d'ajouter que l'on a été désagréablement surpris par le projet de continuer la rue des Lices jusqu'au carrefour des rues Lenepveu et Saint-Julien? Plus que jamais, par ce temps d'incertitude, gardons-nous d'agir en prodigues et tâchons d'achever des travaux urgents, d'une utilité incontestable, avant de songer à des entreprises dont la nécessité ne se fait nullement sentir.

Cette note était écrite lorsque nous avons lu la judicieuse protestation de M. Gautron, séance du 2 mars. Il était difficile de la formuler en termes plus nets et plus concluants. On n'en peut expliquer la non-adoption que par le désir du Conseil de ne pas froisser les auteurs de l'inopportun projet, tout en le remettant à une époque indéfinie.

Dans la série des édifices à restaurer, tout le monde a classé avant nous l'hôtel Pincé, plus connu sous le nom d'hôtel d'Anjou, ce chef-d'œuvre de notre de l'Espine, dont il serait facile de faire le rival de la célèbre *maison de Jacques Cœur*, à Bourges, et qu'on laisse dans un honteux abandon ; le logis Barrault dont l'aile au nord, affectant une laideur d'usine, jure avec son voisinage de pure Renaissance ; la tour Saint-Aubin, dépouillée de ses tourelles aux quatre angles, coiffée d'une affreuse calotte, et qui serait si heureusement arrachée à l'industrie et transformée en un de ces beffrois, l'orgueil des villes municipales des Flandres; enfin les greniers Saint-Jean, dont le temps de location expire bientôt, et qui sont considérés par les archéologues comme l'un des vestiges, devenus aussi rares que précieux, de l'architecture civile du douzième siècle.

Si nos finances étaient prospères, nous ajouterions à cette liste de travaux urgents et sympathiques, la construction d'un hôtel de ville, digne de ce nom. Il est triste de sacrifier une position admirable, à l'espèce de caserne qui usurpe un glorieux titre. Quand verrons-nous, en laissant la mairie actuelle aux bureaux, s'élever, sur la ligne des boulevards, un élégant palais, rival des pittoresques *maisons communes* d'Arras ou de Bruges ? C'est surtout en revenant de la Belgique ou de nos départements du Nord que l'on est humilié pour notre ville d'être représenté par un *hôtel* vulgaire qui devrait être, après la cathédrale, le premier de nos monuments.

Comme trois ou quatre cent mille francs seraient nécessaires pour accomplir un vœu patriotique qui est

remis à des temps plus heureux, nous n'osons insister et force est de se contenter, pendant que nous sommes en veine, si l'on veut bien nous écouter avec indulgence jusqu'au bout, d'émettre deux idées qui ne nous appartiennent pas et dont nous restituons le mérite à des autorités parfaitement compétentes.

On sait qu'un orphelinat de garçons est installé dans les principaux bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Jean. Cette institution, confiée aux Sœurs de la Présentation de Tours, vous fait honneur ; elle est d'autant plus estimable que l'on peut y joindre une autre création qui en serait le digne pendant : c'est à savoir un asile pour la vieillesse honnête, confondue à Saint-Nicolas avec d'anciens malfaiteurs. Comme j'ai développé ce sujet dans un mémoire qui vous a été présenté l'année dernière, Messieurs, sous le titre : le Dépôt de Mendicité en 1876, je n'y reviendrai pas en ce moment; j'oserai seulement réitérer la prière de ne pas aliéner les terrains de Saint-Jean non encore vendus. Le profit en serait mince et l'on regretterait certainement cette imprévoyante opération, car nul lieu n'est plus propice pour un établissement de bienfaisance.

Veuillez observer, Messieurs, que notre budget municipal est un de ceux qui, en France, accordent la moindre part à l'assistance publique. Tout le monde sait que l'Hospice général, dans plusieurs de ses services, ne suffit pas au besoin d'une population, considérablement accrue depuis trente ans. Il faut s'attendre à ce qu'un hôpital pour les convalescents dans le quartier de la Madeleine, soit bientôt instamment réclamé par la science et par l'humanité.

Nous ne sortons pas de cet ordre d'idées dans la requête suivante, puisqu'il s'agit d'un sujet qui touche de très-près aux questions hygiéniques. Les nombreux passants sur le pont de la Basse-Chaîne, le boulevard Arnauld ou le quai Ligny, lequel se trouve sous le vent de l'abattoir, sont péniblement affectés des bruits lamentables et des effluves nauséabondes qui s'échappent de cette répugnante tuerie. Le moment serait bien choisi pour la reléguer, ainsi qu'on aurait dû le faire, dès l'origine, sur les bords de l'étang Saint-Nicolas. On assure que des réparations y sont urgentes ; au lieu d'y perdre une forte somme, ne serait-il pas préférable de construire un bâtiment neuf un peu plus loin, dans un endroit caché aux regards et aux oreilles, car les mugissements plaintifs qui sortent de l'abattoir, n'en sont pas un des moindres désagréments. On estime que cette sorte d'établissement construite selon les progrès modernes, ne coûterait guère plus de 100,000 francs. Quand les frais monteraient à 200,000 francs, il y aurait là pour la ville un avantage évident, même au point de vue matériel. Les terrains, délivrés de ce repoussant voisinage, doubleraient, tripleraient de valeur et notre ligne de boulevards, au lieu d'être interrompue d'une manière honteuse, ne présenterait que le riant aspect d'une ceinture verdoyante.

Tous les gens de goût ne trouveront pas nos expressions trop fortes, car l'abattoir s'étale comme une tache énorme, sur la rive droite de la Maine. C'est le premier plan qu'aperçoit l'étranger en pénétrant dans nos murs. Quelle opinion différente il concevrait de la délicatesse de nos mœurs si, à la place d'un théâtre

d'exécutions continues, on voyait un joli square s'avancer comme un promontoire fleuri sur les bords de la rivière? Entouré d'une grille, précédé par le pavillon du surveillant qui en aurait la garde, muni de bancs à l'intérieur, à l'ombre des platanes, l'arbre prédestiné du bord des eaux, ce serait la station préférée du promeneur, de l'amateur de paysages, qui verrait à l'aise se développer; d'un côté, les masses imposantes du château, de l'autre, le magnifique bassin de la Baumette.

Nous restituons à qui de droit l'honneur de cette belle idée. Elle est encore due à David, ce grand maître en fait d'inspirations nationales, comme en fait de compositions artistiques. Dans son vif esprit, il voyait son espérance réalisée et plaçait au centre du jardin, la statue de Robert-le-Fort, de cet illustre patriote, qui, au prix de son sang, défendit le comté d'Outre-Maine, contre les barbares du Nord, ces Prussiens du IXe siècle[1].

[1] Qu'il nous soit permis, à propos de Robert-le-Fort, d'évoquer l'éloquent appel de Paul Belleuvre. La pensée de réparation envers notre héroïque défenseur, en lui consacrant un monument sur la place de Brissarthe, en face de l'église, avait reçu naguère l'accueil le plus sympathique. Les événements en firent différer l'exécution.

Aujourd'hui, profitant d'un calme, au moins relatif, ne pourrions-nous pas y revenir, en conciliant deux idées qui, à vrai dire, n'en font qu'une? L'œuvre originale serait à Angers, et la reproduction en bronze à Brissarthe. Ainsi justice complète serait rendue, et les étrangers, même les Allemands, ne nous taxeraient plus d'ingratitude. En effet, n'est-ce pas un regret pour nous tous de songer, que, sans l'intervention généreuse de M. de Quatrebarbes et de David, sauf l'une des statuettes qui entourent le roi René, l'Anjou ne posséderait pas l'image de l'un de ses principaux bienfaiteurs, qui fut aussi l'une des grandes figures de l'histoire de France?

Voilà, certes, un noble projet, digne du savant historien des *Comtes de Paris* et bien plus propre à lui concilier la reconnaissance angevine que l'injuste condamnation de la rue Saint-Laud.

En combattant cette mesure, loin de nous la pensée de combattre l'Administration qui la subit plutôt qu'elle ne la provoque ; nous pensons au contraire, en la détournant d'un acte funeste, lui rendre un signalé service, car nous la préservons de l'impopularité qui l'atteindrait certainement dans une notable portion de la ville, si l'on persistait à suivre des conseils précipités. Écoutons bien plutôt l'avis si sage de MM. Bouhier et Daburon. Nul ne peut contester leur parfaite compétence en affaires, et s'ils demandent un sursis d'un an, c'est que ce délai qui sera bientôt passé, suffira cependant pour faire adopter aux diverses parties, un plan de conciliation. Nous sommes si peu hostile, personnellement, à nos administrateurs actuels, que nous nous plaisons à reconnaître tout ce qu'ils ont fait de bien et empêché de mal. Nous applaudissons de grand cœur à la réussite, dans les diverses parties de son programme, de l'Exposition régionale, fruit d'efforts constants et d'une direction habile. Les nombreuses personnes qui ont affaire à la Mairie, se louent beaucoup de l'affabilité avec laquelle on les accueille. Pourquoi ne verrions-nous pas agréer avec la même faveur notre inoffensive requête?

Bien que notre répertoire d'objections irréfutables ne soit point épuisé, il est temps de le clore. — « Mais, s'écrient nos adversaires et même quelques-uns de nos partisans, c'est une affaire jugée, l'arrêt est prononcé. »

— Oui, mais le fait n'est point encore accompli. L'opinion publique nous est favorable. Tant qu'il y aura ouverture, ne négligeons aucun moyen de protestation. Il n'est pas possible de se résigner, sans lutter, avec armes courtoises bien entendu, à un vote, dont les conséquences seront extrêmement graves et qui est dû surtout à un sentiment de lassitude et d'ennui. Avant que l'on mette hache en bois, des formalités sont exigées par le législateur : répondons par des dires fortement motivés aux enquêtes et contre-enquêtes. Provoquons des réunions publiques, où nous exposerons nos arguments contre une mesure désastreuse. Si nous n'avons pas le talent de la parole, nous trouverons des avocats éloquents et non moins dévoués, pour défendre une excellente cause. Nous épuiserons, s'il le faut, tous les degrés de juridiction... ou plutôt non, Messieurs les Conseillers municipaux, nous n'appelons de votre premier jugement qu'à vous-mêmes. Nous nous confions à votre esprit de justice. Vous ne voudrez pas, en détruisant la rue Saint-Laud et tout ce qui s'y rattache, sacrifier les intérêts les plus respectables. Vous avez la puissance de défaire ce que vous avez fait, d'autant plus que votre décision, en principe, n'a encore rien compromis matériellement. Enfin. Messieurs, permettez-nous de l'espérer, en loyaux Angevins que vous êtes, vous ne méconnaîtrez pas nos raisons ; vous ne repousserez pas nos prières, car vous abhorrez comme nous l'axiome de nos orgueilleux vainqueurs : *La force prime le droit.*

L. Cosnier.

12 mars 1878.

P.-S. — Nous nous disposions à publier cette brochure, lorsque parut dans les journaux l'analyse de la séance du Conseil municipal qui se tint le 13 février dernier. Voici les conclusions du rapport sur le prolongement de la rue des Lices :

« Les travaux que le Conseil municipal avait votés au cours de l'année 1877, et qui devaient avoir pour résultat de dégager la place du Ralliement, ces travaux dont vous aviez constaté l'extrême urgence, la prolongation de la rue Plantagenet, l'achèvement de la rue Lenepveu, la jonction de la rue de la Roë avec la place du Ralliement par la rue des Forges ne sont pas faits.

« Ce qui est commencé ne se continue qu'avec de fâcheuses lenteurs et ne s'achève pas. Le dossier qui devait être envoyé au ministère pour la présentation de la loi qui autorisera l'emprunt voté pour couvrir ces dépenses n'a pas encore quitté Angers ; les enquêtes qui devaient préalablement être ouvertes n'ont point été ordonnées ; en un mot, on peut dire que les votes du Conseil municipal sur l'ensemble de ces travaux sont, jusqu'à ce jour, restés lettre-morte.

« Il importe cependant que les délibérations prises soient exécutées ; des intérêts sont gravement atteints par ces retards, et il n'est pas possible de laisser plus longtemps inachevées ces voies dont les lignes ne sont, pour ainsi dire, tracées que par des démolitions ; l'Administration ne peut pas laisser dans cet état le quartier le plus central, le plus important d'Angers.

« C'est pourquoi nous avons pensé qu'avant toute

entreprise, il fallait terminer cet ensemble de grands travaux de voirie dont le Conseil a décidé la prompte exécution, nous conformant en cela, du reste, aux termes précis d'une de vos précédentes délibérations.

« Est-ce à dire pour cela que vous devrez vous borner à prendre en considération la proposition de notre collègue M. Passet? Ce n'est point là la pensée de votre Commission. Elle vous propose d'adopter le projet de M. Passet, de voter qu'une rue faisant suite à la rue des Lices sera ouverte de la rue Saint-Aubin au carrefour de la rue Saint-Julien et de la rue Lenepveu, conformément au plan dressé par M. l'Ingénieur de la ville, et, pour assurer l'exécution de ce vote, elle vous propose en outre d'autoriser l'Administration à traiter avec les propriétaires indiqués au tableau n° 3 pour l'acquisition des maisons atteintes par ce projet.

« C'est seulement l'exécution matérielle que la majorité de la Commission vous propose de retarder jusqu'à l'achèvement des autres travaux de voirie précédemment votés par le Conseil... »

Loin de céder à la tristesse qu'excite chez l'honorable rapporteur l'inexécution du projet de bouleversement de la rue Saint-Laud, nous nous réjouissons de ce retard, car il prouve l'embarras extrême de l'Administration et des ingénieurs pour exécuter un plan calamiteux et impopulaire.

La nuit porte conseil, entendons-nous dire souvent. A plus forte raison doit-on espérer qu'une année presque entière, passée à réfléchir, suggérera une solution sympathique à tous les esprits sages, à tous les amis de la cité.

18 mars 1878.

Second P.-S. — Nous ne pouvions arriver plus à temps. Les journaux d'avant-hier contiennent cette annonce :

« Une enquête est ouverte à la mairie d'Angers sur la question d'utilité publique des travaux de voirie projetés rue Chaussée Saint-Pierre, rue Chaperonnière, rue Saint-Julien, rue de l'Aiguillerie, rue Plantagenet prolongée, rue du Grand-Talon, rue Saint-Laud, rue de la Place Neuve, place Sainte-Croix, rue Saint-Denis, raccordement de la rue des Forges avec la rue de la Roë.

« Les pièces relatives à cette enquête sont déposées à la mairie, bureau du Bien Public, à partir d'aujourd'hui samedi 16 mars. Elles resteront 15 jours à la disposition des habitants.

« Les déclarations des intéressés seront entendues et reçues à la Mairie les 2, 3 et 4 avril prochain, de neuf heures à onze heures du matin. »

Nous voilà donc tous bien et dûment avertis. C'est à nos concitoyens, c'est surtout aux habitants et propriétaires des bas quartiers d'user des voies légales pour empêcher l'exécution d'un plan excessif qui compromet une foule d'intérêts.

Les contribuables sont d'autant plus autorisés à émettre leur opinion que l'Administration municipale n'a point le parti pris de passer outre, sans nul souci des réclamations légitimes. Uniquement préoccupée du bien public sur ce sujet comme sur tout autre, elle est disposée à prêter l'oreille à tous les bons avis. La preuve

en est dans la lenteur à remplir les formalités préliminaires. Le plan de réfection de la rue Saint-Laud, adopté après de pénibles débats, comme une manière de pis-aller, ne satisfait personne, de l'aveu même de ses défenseurs. Nous sommes donc fondés à croire qu'une mesure de transaction finirait par être agréée si elle se présentait comme l'expression évidente du sentiment général.

Mais que l'on se presse, car le terme du délai est proche. Si l'on ne proteste pas, la rue Saint-Laud sera enfouie et ruinée à la façon de la rue de la Croix-Blanche. Quand sera frappé le premier coup de hache, quand l'arrêt irrévocable sera mis à exécution, le mal devenu sans remède, les plaintes les mieux fondées n'obtiendront pas d'autre réponse que ces paroles désespérantes : *Il est trop tard!*

L. C.

DEUX MOTS

D'UN PROVINCIAL

Nous ne venons pas ici, Messieurs, refaire, après Mercier, le *Tableau de Paris,* ou rajeunir les observations piquantes de l'*Ermite de la Chaussée-d'Antin :* notre tâche est on ne peut plus restreinte ; nous voulons uniquement vous faire part de quelques impressions artistiques éprouvées récemment pendant un court séjour dans la capitale.

Le temps n'est plus, on doit en convenir, où tout ce qui portait l'estampille de cette grande, de cette trop grande cité, était censé échapper au contrôle ; où l'on pouvait dire de chaque provincial ayant visité ce lieu privilégié, ce que, dans les *Voitures versées*, de Boiëldieu, on dit du dilettante Dormeuil :

> A ses yeux, rien de beau, rien d'aimable
> S'il ne vient de ce charmant pays.

Non : la province a entendu et croit commencer à comprendre. Angers même, qu'une artiste célèbre entre toutes nommait, il y a peu d'années, un *grand village,*

peut aujourd'hui juger du mérite d'un orchestre, par la belle réunion d'instrumentistes que des soins généreux ont appelés au milieu d'elle. En outre, des chanteurs, des virtuoses renommés, véritables missionnaires de l'art, sont venus lui fournir des exemples qui n'ont pu s'oublier. Il en est de même, on le sait, pour les villes qui nous avoisinent; et, dès lors, en se rendant à Paris, l'habitant de la province doit penser qu'il y trouvera le progrès ainsi généralisé, dans toute sa floraison, c'est-à-dire la perfection même.

On commence par l'Opéra, le sublime Opéra, comme le nomme Scribe. Après avoir admiré le grand escalier et le foyer, très-riches, assurément, trop riches même, au dire de plus d'un, vous prenez place et écoutez le prélude harmonieux d'un orchestre parfait. Puis, le rideau levé, vous entendez, nous le disons bien à regret, un langage qui doit vous causer quelque surprise.

Lançant et soutenant avec effort des sons la plupart tremblotés, chaque artiste, sauf quelques favorables exceptions, enlève, par sa diction, une partie de leur grâce aux mélodies douces et traduit avec excès les chants plus accentués. Exprimés ainsi, les passages *piano* deviennent déjà pénibles et les *forte* le sont nécessairement encore davantage. En outre, les avant-dernières notes de maintes phrases se prolongent souvent outre mesure, ce que, il faut bien le dire, les bravos viennent ordinairement encourager.

Obligé de se régler sur cette diction exagérée, l'orchestre, cet excellent orchestre qui, le lendemain, se fera admirer dans les concerts du Conservatoire, ne

peut plus montrer au même point, cette délicatesse que l'on rencontre chez Pasdeloup et, à un degré non moins remarquable, dans les réunions du Châtelet, dirigées par Colonne. Du reste, de l'âme, de l'élévation, des décorations splendides, une mise en scène magnifique : mais, ce théâtre s'intitule : *Académie de musique ;* une Académie, nom dont s'honore la réunion de nos premiers littérateurs, doit-elle continuer à donner de tels exemples ?

Si ces imperfections étaient irrémédiables, nous garderions le silence par respect pour le prestige dont notre premier théâtre lyrique est justement entouré. Mais, comme ce défaut dans la voix et cette exagération dans la diction semblent à tous, étant donnée une ferme volonté, guérissables en peu de temps, nous n'hésitons pas à évoquer sur cette belle scène, avec vive espérance de retour, les grands jours de Nourrit, de Cornélie Falcon, de Cinti-Damoreau et de Duprez.

Une question reste. Comment le mal s'est-il accru ? Il y a des journaux, d'habiles feuilletonistes, dira-t-on ? Oui, mais au bout d'un long temps, certaines odeurs, certaines saveurs ne se sentent plus ; il semble en être ainsi du public parisien qui, entendant chevroter presque sans cesse, dit bien çà et là que c'est un mal, puis semble en prendre facilement son parti. Toutefois, le provincial qui arrive ne peut s'abstenir de faire une remarque, dût-elle être souvent mal prise par ses voisins. L'étranger se gêne moins encore et qualifie à sa manière cette véritable maladie qu'autrefois nos théâtres ne connaissaient pas, et que l'étendue de la salle nou-

velle ne suffit pas à justifier. Pour désigner la prononciation un peu forcée de certaines voix de l'ancien Opéra, les Italiens avaient l'*urlo francese* et blâmaient, par exemple, le puissant Dérivis de dire, dans un duo bien connu de *La Vestale* : « Telle est la volonté des *dhhhîeux*! » Aujourd'hui, le *tremolo francese* a pris place dans leur langage et il risque d'y demeurer longtemps, car la contagion signalée s'est étendue aux autres théâtres de Paris, a gagné la province et envahi jusqu'à la mansarde de l'ouvrière.

Heureusement, nous le répétons, on compte de louables, de brillantes exceptions. Faure, Vergnet, Lauwers, Gailhard, Mmes Nilsson, Carvalho, Patti, Albani chantent toujours. L'Opéra-Comique voit, dit-on, disparaître, à la venue toute récente de Mme Vauchelet, ce vice auquel il doit attribuer en partie sa longue défaillance, et attend de la poétique *Psyché*, d'Ambroise Thomas, son retour prochain à ses meilleurs jours. Puisse donc notre critique n'avoir qu'un temps !

La musique instrumentale est arrivée depuis bien des années à une grande perfection. On doit remarquer qu'à la différence du passé, trois instruments, le piano, le violon et le violoncelle sont presque seuls en possession de jouer des solos dans les concerts. Il faut toutefois y ajouter la harpe inspirée de Godefroid. Nous permettra-t-on de dire que le chant des instruments à archet, de ceux surtout, assure-t-on, qui se sont formés en Belgique, se montre souvent atteint de ce *tremolo* fâcheux qu'on a cru longtemps réservé à la voix

humaine? Que doivent penser de cet abus MM. Franchomme, Lebouc et Cros-Saint-Ange?

Mais, les morceaux d'orchestre! Quel ensemble, quels détails ravissants! Haydn! Mozart! Rossini! allez-vous vous écrier : Pardon! messieurs, ce n'est plus tout à fait cela....

Une école née dans la rêveuse Allemagne est venue, depuis une dizaine d'années, répandre son influence sur les œuvres de plus d'un de nos compositeurs et prendre chaque jour une place plus large dans le programme de nos concerts. Laissez-nous vous citer ce que disait tout récemment à cet égard un journal musical de Paris [1].

« On connaît le *Credo* de la nouvelle école et ce n'est « pas la calomnier, croyons-nous, que d'assurer qu'elle « rejetterait impitoyablement de son sein tout composi- « teur qui essaierait de parler la langue simple et natu- « relle d'Haydn ou de Mozart. La musique de ces grands « maîtres est trop claire de forme, trop proportionnée, « d'une mélodie trop saisissable, d'une harmonie trop « harmonieuse; la musique nouvelle se complaît dans « la modulation incessante, dans l'accumulation des « dissonnances, dans le chassé-croisé des rhythmes et « leur impitoyable enchevêtrement, si bien que l'on « doive rarement savoir dans quel ton et dans quelle « mesure se trouve écrite telle ou telle phrase de tel « ou tel morceau. Voilà l'essence générale de la « nou- « velle musique » et, au delà du Rhin, grand nombre « d'artistes et d'amateurs se sont si bien faits à cette

[1] *Le Ménestrel* du 3 mars.

« seconde manière de l'art divin de sainte Cécile, qu'ils « n'en comprennent plus d'autre... »

Il y a dans cette diatribe un fond de vérité; seulement, il faut ajouter que Richard Wagner, Shumann, Joachim Raff, les grands apôtres de l'École nouvelle, sont des hommes d'une science profonde et que plus d'une œuvre remarquable leur est due. Par malheur, au lieu d'avoir, comme Haendel, élevé et ennobli la musique par la hauteur de leur inspiration, ils composent fréquemment avec la science toute seule. Ne pouvant refaire le noble et simple Moïse, de Michel-Ange, ils entassent, la plupart du temps, perles et riches broderies sur un mannequin sans valeur. De là, ce style tendu et un peu algébrique, dans lequel on s'efforce sans cesse de saisir une pensée mélodique trop souvent absente ; ce vague sonore qui, à l'intérêt, à l'admiration même, fait succéder bientôt une inévitable fatigue. Quand Boileau dit :

Il est certains esprits dont les sombres pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées ;
Le jour de la raison ne les saurait percer...

Ne semble-t-il pas avoir écrit pour ces compositeurs-là ?

— Nous insistons particulièrement sur la tendance de la secte nouvelle à prendre la meilleure place dans les programmes des réunions publiques. A Paris, dans plus d'une province même, nous assure-t-on, on jette aux auditeurs un peu de Rossini ou de Mozart, puis on forme presque tout le menu de mets plus ou moins wagnériens. Plus d'une réclamation s'est élevée déjà ;

on semble n'en avoir pas tenu compte. Que ces grands réformateurs y réfléchissent! On finira par voir en eux de véritables protestants, non, sans doute, envers la foi, mais vis-à-vis de la raison, qui ne confond pas les *effets* avec les *idées* et ne permettra jamais d'appeler un bon discours, l'assemblage, si habile qu'il soit, de phrases savantes dans lesquelles ne se trouve le plus souvent, ni une pensée pour l'intelligence, ni un sentiment pour le cœur.

— Nous voilà un peu loin, vous le pensez sans doute, de l'enthousiaste M. Dormeuil! Pourtant, personne n'admire avec plus de bonheur que nous la richesse des ressources, les mérites éminents d'exécution dont s'enorgueillit à bon droit la grande cité, cette cité au milieu de laquelle, parmi tant de courants délétères, règne une atmosphère inspiratrice à laquelle tant de talents divers ont dû l'éclosion de leur génie.

Ne saurions-nous donc, dans nos provinces, respirer une atmosphère aussi généreuse? Nous n'avons pas, il me semble, délaissé le culte des lettres. Des noms angevins se trouvent inscrits dans les pages glorieuses de plus d'une Académie; plus d'un théâtre a vu applaudir des vers nés parmi nous, et une source de lumières, fermée depuis près d'un siècle, vient, à l'appel d'une voix puissante, de se rouvrir au sein de notre ville [1].

Ne resterait-il donc qu'une part trop mesquine pour l'art musical? C'est demander si nous serons infidèles à des souvenirs d'hier encore. Plus d'un Angevin a

[1] L'Université.

enrichi de ses mélodies les chants de nos concerts, ou les prières de nos églises. Habile à explorer les richesses du passé, une voix aimée de Thémis [1] analysait récemment pour nous le génie des grands maîtres de l'Allemagne et de l'Italie. On sait avec quel empressement est accueillie dans notre cité la visite des artistes renommés. Ces enseignements ne seront pas stériles et notre zèle ne diminuera pas. Mais « aimez donc la raison ! » a dit encore Boileau. Délaissant la mode et les systèmes auxquels tant de personnes, à Paris surtout, accordent une puissance souvent funeste, que chacun se nourrisse de bons exemples, s'habitue aux sages, aux sérieuses réflexions, n'écrive que sous l'inspiration d'un sentiment vrai, et puisse entendre dire, à l'audition de ses compositions ou de ses chants, ces trois mots qui sont le premier des éloges, en fait d'œuvres artistiques surtout, non pas : C'est habile ! c'est fort ! c'est savant ! mais... : C'est cela !

E. Lachèse.

[1] M. Affichard.

INSCRIPTION CHRÉTIENNE

ANTÉRIEURE AU VIIIe SIÈCLE

Vers le milieu de mars 1877, M. Godard-Faultrier soumit à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, un travail que nous reproduisons, tel qu'il l'adressa d'Angers au Ministère de l'Instruction publique.

Son intitulé porte : « Note destinée à être lue à l'une « des prochaines séances de la Sorbonne, en avril 1877. »

Comme les précédentes années, j'ai l'honneur (écrivait M. Godard) d'envoyer, au nom de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, une note concernant une inscription sur laquelle rien que je sache n'a encore été dit.

Il s'agit d'une épitaphe gravée sur pierre calcaire, trouvée à Angers, place du Ralliement, et que M. Parrot fit déposer au Musée Toussaint, il y a déjà quelques années.

Elle a de largeur 66 centimètres environ, sur 35 de hauteur, mais elle était un peu plus étendue vers la droite.

J'ai lieu de croire qu'elle est antérieure au VIIIe siècle et qu'elle peut se rattacher à ce genre d'*inscriptions*

chrétiennes de la Gaule que M. Edmond Leblant a, si je ne me trompe, classées, le premier, avec méthode.

Bien que l'estampage que nous avons fait laisse à désirer, à cause de la rugosité de la pierre, cependant il suffit à pouvoir se bien rendre compte de l'inscription que l'on peut épeler ainsi :

SVB HVNC TITVLVM REQVI(*escit*)
CVI FVIT ALMA FIDES V(*i*-)
TA AVDOEN F : Q(*vi*)
CARVIT PRESEM VITA(*m miseran*-)
TE DNO MUTAVIT IN ME(*liorem*)

A première vue, les phrases *sub hunc titulum* et *caruit presentem vitam* paraîtraient des fautes, si l'on ne savait que la préposition *sub* gouverne aussi l'accusatif et qu'il en est de même du verbe *carere*. On trouve en effet, dans le dictionnaire de L. Quicherat, *sub occasum solis*; puis, *carens cutem*.

Quant à cette forme *caruit presentem vitam*, elle fut employée, en Anjou, notamment au IXe siècle, sur l'épitaphe de ATO, imprimée dans les Mémoires de la Sorbonne, partie archéologique, année 1868.

Pour ce qui est du mot *titulum,* nous le trouvons aux pages 454 et 455, planches 36 et 37, n°s 223 et 226 de l'ouvrage de Edm. Le Blant intitulé : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule.*

Bref, sauf avis meilleur, ne serait-il pas possible de rétablir ainsi ladite épithaphe : « *Sub hunc titulum* « *requiescit* (*ille* sous-entendu), *cui fuit alma fides* « *vitâ : Audoen..... qui caruit presentem vitam mise*- « *rante domino mutavit in meliorem ?* »

Traduction mot à mot :

« Sous cette épithaphe, repose celui à qui fut une « foi sincère par sa vie, savoir : Audoen..... qui sortit « de la présente vie et qui, par la miséricorde de Dieu, « la changea en une meilleure. »

Ce nom de Audoen... Audouin était répandu en Anjou, aux temps les plus reculés et l'est encore de nos jours.

Vers la fin du VIe siècle nous avons, en effet, un évêque d'Angers de ce nom. Et, comme nos plus anciens dignitaires ecclésiastiques furent enterrés jusque vers le commencement du IXe siècle, en cet endroit que l'on appelle Place du Ralliement; et comme, d'un autre côté, notre épitaphe y a été découverte, on se demande si elle ne pourrait pas se rapporter à l'évêque Audouin. Rien ne s'y oppose assurément, car cette épitaphe, par la forme de ses lettres, peut bien remonter au VIe ou VIIe siècle, l'U oncial n'y répugne pas, puisqu'on le retrouve employé à cette époque et même plus avant. Voir à ce sujet les *Éléments de paléographie* par Natalis de Wailly, t. II, planches Ire et IIe.

Toutefois, l'épitaphe en question, vu son *interligne démesurée*, pourrait bien avoir été au nombre de ces monuments funèbres qui se vendaient tout préparés à recevoir entre deux formules plus ou moins communes, le nom écrit, en manière de *graffito*, d'un défunt quelconque.

Or, pour un évêque aurait-on employé une épitaphe de cette sorte ?

Quoi qu'il en soit, notre inscription paraît ne man-

quer pas d'un certain intérêt, puisqu'elle mérita d'attirer l'attention de M. Heuzey, lors d'un voyage qu'il fit à Angers vers 1875.

V. Godard-Faultrier.

Cette note ne put être lue à la Sorbonne par suite de l'absence de M. Godard; cependant, il en fut rendu compte en ces termes [1] :

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, a envoyé un travail modestement intitulé : *Note sur une inscription chrétienne*. Cette inscription provient des fouilles de la place du Ralliement, à Angers. Ces fouilles bien connues des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* et des habitués de la Sorbonne, doivent compter parmi les plus fécondes qui aient été exécutées dans ces derniers temps; entre autres précieux vestiges du passé, on y a trouvé des sépultures remontant aux premiers siècles du christianisme, et notamment celles d'évêques et de hauts dignitaires de l'église d'Angers, des inscriptions, etc., etc. Quant à l'inscription dont M. Godard-Faultrier aurait mis lui-même l'estampage sous les yeux des délégués des Sociétés savantes, s'il avait pu se joindre à eux comme les années précédentes, c'est une épitaphe chrétienne d'assez haute antiquité. Ce précieux monument a été placé, il y a quelques années. dans le musée Toussaint, par les soins de M. Parrot, comme nous l'apprend M. Godard-Faultrier. Elle est

[1] *Revue des Sociétés savantes* publiée sous les auspices du Ministère, n° d'avril MDCCCLXXVIII, page 455.

gravée en caractères majuscules romains, mais avec l'V oncial, sur une pierre calcaire de 35 centimètres de hauteur sur 66 de largeur; il manque quelques millimètres sur le côté droit.

En voici le texte d'après l'estampage de M. Godard-Faultrier, qui la croit antérieure au VIIIe siècle.

SVB HUNC TITVLVM REQVI
CVI FVIT ALMA FIDES V
TA AVDOEN F : Q V
CARVIT PRESENTEM VITA
TE DNO MVTAVIT IN ME

M. Godard-Faultrier, dans sa brève notice, propose d'ajouter quelques mots au texte dont il a donné l'estampage; mais il nous semble qu'il ne manque sur la pierre qu'une lettre ou deux au plus à la fin de certaines lignes. J'ajouterai que les mots que supplée conjecturalement M. Godard-Faultrier ne sont peut-être pas nécessaires ; ils énerveraient le style concis de l'épitaphe. La seule lacune tout à fait regrettable est celle que l'on remarque à la troisième ligne après le nom propre AVDOEN.

M. Godard-Faultrier fait observer que ce nom aujourd'hui fréquent dans l'Anjou sous la forme Audouin, était répandu dans cette province aux temps les plus reculés, et qu'au VIe siècle, Angers eut un évêque de ce nom ; mais il ajoute que si la forme des lettres ne s'oppose pas à ce que cette épitaphe puisse être attribuée à ce prélat, il ne croit pas, cependant, qu'elle ait recouvert la tombe d'un si haut personnage. M. Godard-

Faultrier suppose que c'est un nouvel exemple de ces monuments gravés d'avance pour la vente, où, au milieu d'une formule banale on réservait la place du nom et, s'il y avait lieu, de la qualification d'un défunt quelconque. Dans ce système que favorise l'examen de l'estampage, il ne manquait rien à l'inscription, et la lacune s'expliquait par la brièveté du nom *Audoen*. L'explication de M. Godard-Faultrier est acceptable; cependant, que faire de la lettre moins bien marquée qui suit l'N d'*Audoen?* Il ne semble pas que ce soit un V; il y a comme l'amorce d'un P ou d'un E, commencements possibles de *presbyter* ou d'*episcopus*. Je soumets ces doutes à M. Godard-Faultrier à qui un nouvel examen révèlera peut-être le secret de cette tombe. S'il y a, en effet, beaucoup d'exemples d'inscriptions funéraires gravées d'avance, il en existe aussi d'inscriptions dont des catastrophes soudaines ont empêché la complète exécution. Celle du chrétien *Audoen* serait-elle du nombre de ces dernières? C'est ce que nous dira un jour M. Godard-Faultrier. En attendant, nous lui devons des remercîments pour avoir bien voulu réserver à la Sorbonne la primeur de ce précieux texte épigraphique qui aurait, sans doute, trouvé place dans le beau livre de M. Edmond Le Blant sur les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, si le savant académicien avait pu en avoir connaissance.

UNE PROMENADE EN VENDÉE

Ce titre seul suffirait à un volume. La Vendée est, en effet, tellement riche de charmants aspects et de pittoresques demeures, qu'il faudrait souvent à un narrateur complet plusieurs pages de récit par chaque kilomètre. Quant aux grands et tristes événements dont elle a été le théâtre, ils demandent, non à être décrits, mais à être chantés. Aussi, voulant uniquement rappeler quelques instants d'excursion dans cette belle contrée, nous laisserons là nos souvenirs et ne voyagerons qu'avec nos yeux : ce sera bien assez encore pour ne pas cheminer vite.

Sans introduction aucune, sans même faire connaître tout d'abord d'où nous venons et qui nous sommes, nous dirons qu'un certain jour, déférant à une bienveillante invitation, nous nous sommes trouvé à la gare de Châtillon-sur-Sèvre.

Certes, si quelque Angevin, après s'être endormi en route, se réveillait en cet endroit, il pourrait croire un instant que, par malice, comme dans la spirituelle

comédie du *Voyage à Dieppe*, on l'a ramené dans sa ville natale, tant l'église de Châtillon aspire à rappeler, de loin, Saint-Maurice, d'Angers. Elle a deux flèches ; c'est une chose assez rare ; car, si deux tours se rencontrent souvent, on cite les églises qui, comme Chartres, Angers, Saint-Ambroise de Paris et Saint-Nizier de Lyon, ont deux flèches complètes. Plusieurs ont voulu, il est vrai, posséder cette double richesse : mais, soit manque de temps ou d'argent, soit ruine, une seule flèche existe, même dans des églises célèbres, telles que Saint-Denis, près de Paris et Strasbourg. Toutefois, un archéologue pointilleux pourrait remarquer qu'ici ces flèches sont semblables, chose contraire, si nous ne nous trompons, à la tradition qui indique, par la flèche à droite du portail, le pouvoir spirituel, et le pouvoir temporel par l'autre. On peut voir à Angers et à Chartres surtout, combien le signe du pouvoir spirituel est plus élevé et plus orné. Ici, autant que le jour déclinant a permis d'en juger, il y a égalité : c'est beaucoup encore ; car, si l'on en croyait certaines gens et d'Italie et de France, il faudrait, dès demain, raser complétement la flèche gauche.

En quittant cette petite ville qui, jusqu'au milieu du siècle dernier, a porté le nom de *Mauléon,* on suit, pendant une lieue et demie, une route dont les ondulations profondes gagnent toujours en hauteur. Un long cône noir se laisse, dans la nuit, entrevoir à notre gauche ; c'est le clocher du Temple ; puis l'on s'arrête dans un lieu qui tire de son élévation et de son manque de tout abri, le nom de Treizevents. Mille soins y avaient assuré notre repos.

Le lendemain, une surprise nous attend. Nous croyions être dans un bourg, et voici qu'une sonnerie digne d'une grande ville nous annonce l'*Angelus*. Nous regardons et, devant nous, s'élève une tour en pierre blanche, surmontée d'un clocher du meilleur goût. L'église, dans laquelle nous nous hâtons d'entrer, est neuve et ses détails sont d'une élégante simplicité. Au lieu de ces saints d'une sculpture par trop primitive, qui se trouvent dans la plupart des campagnes, deux anges d'une grâce exquise sont agenouillés sur l'autel : ils sortent des ateliers du P. Bénit, qui, paraît-il, est à Poitiers ce que l'abbé Choyer est à Angers. On sort de l'église, et, à cent pas de son portail, s'élève un calvaire à trois statues, rappelant les œuvres remarquables du même genre qui se trouvent en Bretagne, au Folgoat, principalement. Si je parlais à ceux de nos prétendus savants modernes, qui veulent que le monde se soit formé tout seul, je dirais que tout ceci est venu de hasard et par pur accident; mais, les personnes sensées sauront bien vite que ces créations diverses sont dues au zèle persévérant, à la pieuse industrie du digne pasteur de cette modeste paroisse. Au prix de quelles démarches, de quelles peines, et, probablement, de quelles luttes s'est accompli ce travail multiple? Dieu et lui le savent.

Aujourd'hui, tranquille et aimé de tous, ce bon prêtre se repose à l'ombre des murs qu'il a édifiés. Mais, sachant que nos jours sont comptés et voulant exercer l'hospitalité même après sa mort, il vient de faire construire dans le cimetière une chapelle sous les dalles de laquelle sept de ses pieux confrères reposeront près de

lui. — On remarque sur l'autel une *Pietà* polychrôme d'un véritable mérite.

Quand l'heure du souvenir sera venue, ce souvenir ne manquera pas au nom d'un tel bienfaiteur; à son défaut, d'ailleurs, *les pierres crieront*, ainsi que le dit l'Écriture : or, elles sont de granit, le nom vivra longtemps.

A quelques pas de l'église, on trouve, au milieu de constructions massives, le chœur de l'église ancienne, seul conservé et servant de lieu de réunion pour l'enseignement du catéchisme. Un des murs de l'édifice renfermait un cœur en plomb contenant lui-même le cœur d'un sire de Léchalard, intendant sous Louis XIII, « seigneur (dit une inscription sur bois) de la Boulaie et autres lieux. » Je demandai où se trouvait la terre de la Boulaie. Pour toute réponse, mes guides complaisants se dirigèrent vers de hauts châtaigniers dont la série à perte de vue commençait à deux cents pas de nous. — Il faudrait le pinceau de Cicéri ou les vers de Lamartine pour donner une idée de ces ombrages séculaires. Parfois, les grands arbres s'écartent, l'avenue devient bosquet et laisse place à des arbustes modestes qui versent leur ombre sur de larges massifs de fleurs. Plus loin, la verdure encadre un lac limpide dans les eaux duquel se balance mollement l'image renversée des saules. Près de ce lieu enchanté, deux dames se rencontrent : ce sont les châtelaines de la Boulaie, et nous sommes sur leur domaine. L'accueil le plus gracieux nous décide facilement à visiter le château et, bientôt, à notre admiration vient se joindre une tristesse profonde.

Qu'on se figure un riche édifice du commencement

de la Renaissance, à l'état complet de ruine et n'ayant plus qu'un haut pignon à fenêtres sculptées pour témoin de son ancienne splendeur. Comme toujours, le lierre est venu couvrir les décombres et des arbres se sont élancés de la fente des murailles. La date de ce désastre se devine facilement : on sait trop qu'il y a environ quatre-vingts ans, des forcenés criaient : « Guerre aux châteaux ! » Voici leur ouvrage ! — Nous voulons pénétrer au milieu de ces restes imposants.

Ce double perron, couvert d'une mousse épaisse, donnait un accès princier au noble castel : dans ce large vide circulaire tournait l'élégant escalier. — Aujourd'hui, au lieu du mouvement et des fêtes, l'étranger qui visite ces ruines n'entend plus rien, si ce n'est, peut-être, le glissement rapide de quelque reptile effrayé, ou le bruit d'une haute branche froissée tout à coup par les ailes laineuses d'un oiseau de nuit.

Toutefois, on ne nous laisse pas nous livrer trop longtemps à ces sombres pensées, et l'on nous conduit à la riante et belle demeure établie aujourd'hui dans les vastes dépendances de l'édifice ruiné. Ici, l'aspect est d'une richesse qui défie la description. Les yeux, suivant les collines verdoyantes qui s'élèvent en ondulant jusqu'à l'horizon, aperçoivent le beau château du Puy de Sèvre, le village de Mallièvre, l'église de Saint-Malo et croient même découvrir le Puy Saint-Bonnet, qui avoisine la chapelle, désormais célèbre, de Saint-Laurent-sur-Sèvre. On admire ! Mais, on admirerait plus assidûment encore, si une partie de l'attention ne se trouvait détournée par l'aimable causerie engagée tout d'abord. Nouvelles du monde, nouvelles des arts, appré-

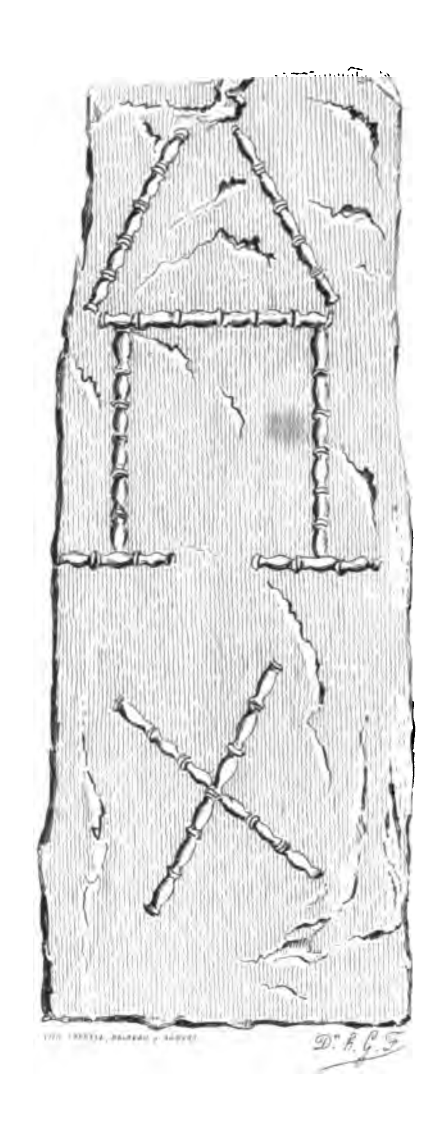
ciations musicales, tout se trouve réuni dans ce salon du faubourg Saint-Germain, égaré au milieu de la Vendée. Aussi, après des heures ainsi partagées entre l'admiration des paysages, la tristesse des ruines et le charme d'entretiens attachants, on n'a plus qu'un parti à prendre : se reposer et se souvenir. Quant à l'obligation contractée envers les personnes qui nous ont procuré une telle bonne fortune, elle est, en partie, la cause de ce simple récit ; car, si on ne peut payer ses dettes, il faut, tout au moins, les reconnaître.

E. Lachèse.

N° 1

Dessin d'un cercueil en plomb trouvé à Angers. (*Musée St Jean*)

Nº 2



Dessin d'un couvercle de cercueil en plomb, trouvé à Angers.

(Musée St Jean)

NOTE

SUR

LES CROIX EN X

DE DIVERS CERCUEILS DE PLOMB

AU IVe SIÈCLE [1]

I.

Question jugée ! les croix dont il s'agit n'ont rien de chrétien, affirment les archéologues les plus autorisés.

D'autres, il est vrai, pensent, mais timidement et comme *in petto*, que cette opinion pourrait bien être trop absolue, et j'avoue que je me sens disposé à me ranger à leur avis.

A cet effet, j'eus l'honneur d'écrire à M. de Rossi, dont la spécialité, en ces matières, est d'un poids exceptionnel, afin de connaître son opinion relativement aux signes, présumés chrétiens, de deux cercueils en plomb, trouvés à Angers. (Dessins ci-joints, nos 1 et 2.)

[1] Lue à la Sorbonne, à la 3e séance d'avril 1878.

De sa réponse en date, à Rome, du 30 juillet 1873, nous extrayons ce qui suit :

« Veuillez, m'écrit-il, agréer l'envoi du cahier de « mon Bulletin (*seconda séria*, anno quarto) où je parle « des cercueils en plomb, et où je cite les deux d'An« gers. »

Ici quelques lignes trop étrangères au sujet, pour être rapportées.

Puis il ajoute :

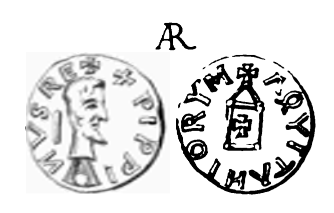
« Venant à la question de vos cercueils, les signes « X ☧ qui ont une signification chrétienne sur les « monuments funéraires de nos cimetières souter« rains de Rome, se trouvent pourtant, aussi, comme « signes de fabrique, sur les tuiles romaines, et, « dans ce cas, l'intention chrétienne est bien difficile « à constater. Par conséquent, les cercueils d'Angers, « *isolément* pris, ne peuvent être donnés, comme ayant « une empreinte décisive, un signe non équivoque de « christianisme. Leur rapprochement cependant, avec « les monuments funéraires, sans doute chrétiens, où « le X et le ☧ sont les initiales du nom du Christ ; et « la *découverte d'un cercueil en plomb*, *tout orné de « monogrammes chrétiens*, pourront aider à faire pen« cher la balance en faveur du christianisme de vos cer« cueils d'Angers. »

M. de Rossi, par quelques-unes de ces lignes, fait allusion à la *découverte* d'un cercueil en plomb, et même d'un second, opérée à *Seide* ou *Saida*, *Sidon* de l'ancienne Phénicie, ville et port de Syrie. En effet, il s'exprime de la sorte, dans son bulletin précité :

« Il signor barone Lyklama conserva in Cannes (Fran-

N° 4

AR



AR

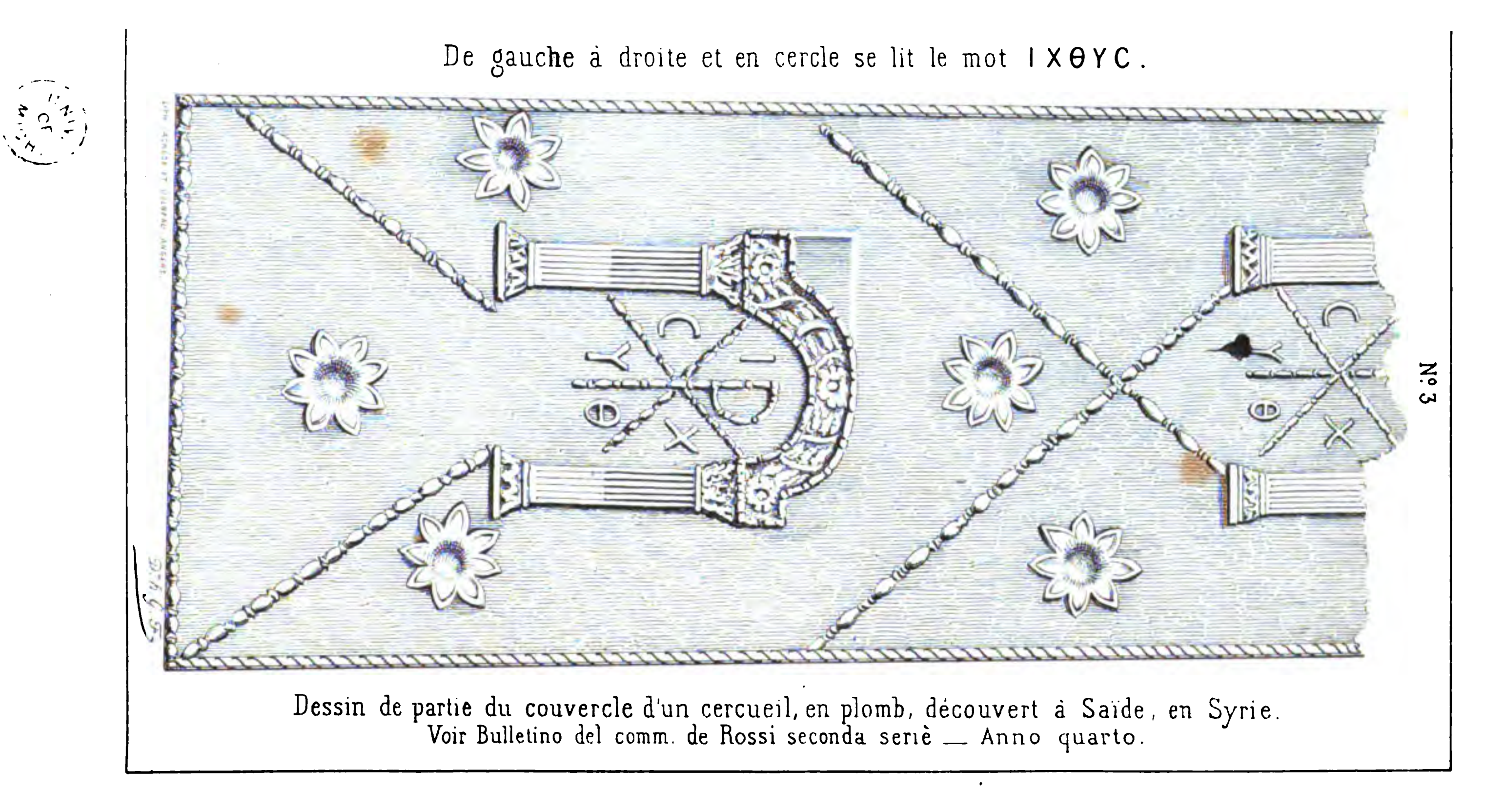


Pignons triangulaires au ℟ ; de deux deniers de l'époque Carlovingienne.



De gauche à droite et en cercle se lit le mot IXΘYC.

N° 3



Dessin de partie du couvercle d'un cercueil, en plomb, découvert à Saïde, en Syrie.
Voir Bulletino del comm. de Rossi seconda seriè — Anno quarto.

« cia) due arche *sepolcrali* di piombo, trovate in « Saida di Fenicia..... Debbo alla corteze liberalità « dell'egregio possessore di si raro cimelio, la *fotogra-* « *fia* che ne ho fatto delineare, nella tav. IV, V. »

C'est bien d'après cette photographie envoyée par le baron Lyklama, que M. de Rossi a fait lithographier cette précieuse découverte que, à mon tour, j'ai fait dessiner par extrait, sous le n° 3 ci-contre.

En comparant ce dessin avec celui n° 2, on verra que les X perlés qu'ils reproduisent sont incontestablement de même origine, nonobstant les huit à neuf cents lieues qui séparent les endroits de leur découverte; seulement avec le n° 3 le *chrisme* est complet, tandis qu'il est simple dans le n° 2; toutefois il est clair, ici, que l'intention religieuse se fortifie de la présence du pignon triangulaire qui domine l'X et qui ne peut être que le frontispice d'un petit temple, dont le type à peu de chose près, se retrouve sur certains deniers de l'époque carlovingienne, où on lit : XPISTIANA RELIGIO, et notamment sur un denier de Pepin, roi des Aquitaines, denier publié par Lelewel, dans sa Numismatique du moyen-âge. (Voir notre dessin n° 4.) Non pas que je veuille insinuer que le cercueil d'Angers n° 2 soit du IXe siècle, le croyant, au contraire, parfaitement du IVe siècle. Mais cela montre, en passant, combien certains types ont de persistance séculaire. Et dans l'espèce, il n'est guère douteux que la persistance du petit temple ne soit d'origine chrétienne.

M. de Rossi avait donc raison de nous écrire, avec toute la prudence qu'on lui sait :

« Les cercueils d'Angers *isolément* pris, ne peuvent

« être donnés, comme ayant une empreinte décisive de « christianisme; leur *rapprochement,* cependant, avec « etc., etc..., et la découverte d'un cercueil, etc., etc., « pourront aider à faire pencher la balance en faveur « du christianisme de vos cercueils d'Angers. »

Il n'en faut pas davantage, je crois, pour que nous soyons fondé à dire, avec cet éminent archéologue : *Sulle due arche plumbce di Angers, tuttora pende il giudizio.*

La question ne nous semble donc point jugée et conséquemment n'est pas fermée.

Si les X perlés, comme il n'est pas douteux, se rencontrent au IVe siècle, époque déjà profondément chrétienne, sur des cercueils plus ou moins païens, il est également vrai que ces mêmes X se trouvent, la récente découverte de *Saida* en fait foi, sur des cercueils de plomb incontestablement chrétiens ; aussi de bons esprits sont-ils portés à croire que ce qui pourra bien, un jour, être admis, ce sera l'existence, au IVe siècle, de monuments funéraires *mixtes,* c'est-à-dire tenant du christianisme par certains signes, et du paganisme par d'autres emblèmes.

C'est ce que nous avons essayé d'établir dans un mémoire spécial, lu au Congrès archéologique d'Angers, en 1871, et sans aucune contradiction de la part des auditeurs, M. de Caumont présent.

Il serait trop long d'analyser ce mémoire, voulant d'ailleurs aujourd'hui, nous borner à cette unique observation, c'est à savoir que tout seul, *le procédé de l'enterrement* substitué à l'incinération, porte en lui déjà comme un caractère de présomption dans un sens

chrétien; or, à cette réforme funéraire, se rattache l'usage des cercueils en plomb.

Et quant au genre de sépulture que nous croyons pouvoir appeler *mixte,* nous disions au même Congrès :

« Que l'on ne croye pas que *le mélange* d'habitudes « païennes et de croyances chrétiennes, soit une rêve- « rie, car nous le trouvons constaté dans saint Augus- « tin, *de Hæresibus*, à propos d'une certaine Marcel- « lina, sur laquelle, il s'exprime ainsi : *Colebat « imagines Jesu et Pauli et Homeri et Pythagoræ.* »

Ajoutons cette phrase plus carastéristique encore, du célèbre Mabillon : *Dum cruda adhuc, quorumdam christiana religio, aliquid de paganici ritus superstitione retinebat*[1].

En effet, si l'on trouvait des païens acceptant *le procédé de l'inhumation chrétienne*, on rencontrait aussi des chrétiens auxquels *le procédé de l'incinération* ne répugnait pas, témoin ce passage de Minutius Félix : « Tout corps, dit-il (en parlant du dogme de la résur- « rection), soit qu'il se réduise en cendre ou en pous- « sière, soit qu'il s'exhale en vapeur ou en fumée, est « soustrait à nos sens, mais il existe pour Dieu qui en « conserve les éléments. *Nous ne redoutons rien, « quoi que l'on puisse dire, de la sépulture par le « feu*, etc.[2]. »

En lisant ce texte si favorable au système des *sépultures mixtes,* on songe naturellement à l'appliquer à l'urne cinéraire en plomb du Musée de Rouen, sur

[1] *Itiner. ital.,* p. 70.
[2] Martigny, au mot *Anathème,* p. 31.

laquelle on remarque des X perlés, pareils à ceux des cercueils de Saïda et d'Angers. (Dessin n° 5.)

En résumé, ces emblèmes nous semblent être des signes de christianisme à aussi bon droit que cette pierre gnostique, n° 2,222 du catalogue des camées de la Bibliothèque nationale, pierre marquée du X, lettre initiale du nom du Christ, d'après M. Chabouillet; et, encore, à aussi bon droit que le vase en verre affectant la forme d'un poisson, trouvé au fond d'une sépulture, dans le Chalonnais, au lieu dit la Croix de Saint-Germain [1]; enfin, à meilleur droit, je crois, que cette pièce romaine se référant à Salonine, femme de Gallien, pièce sur laquelle la légende *Augusta in pace* a été interprétée, en 1852, par le savant M. de Witt, dans un sens chrétien [2].

Pour ce qui est du monogramme (dessin n° 1), si cet emblème n'est pas chrétien, je me demande ce qu'il peut signifier, placé qu'il est sur un cercueil et encore du côté de la tête.

Et maintenant, s'il ne nous est pas donné de susciter dans l'esprit de nos auditeurs, une entière conviction, c'est sans doute que cela tient à notre insuffisance.

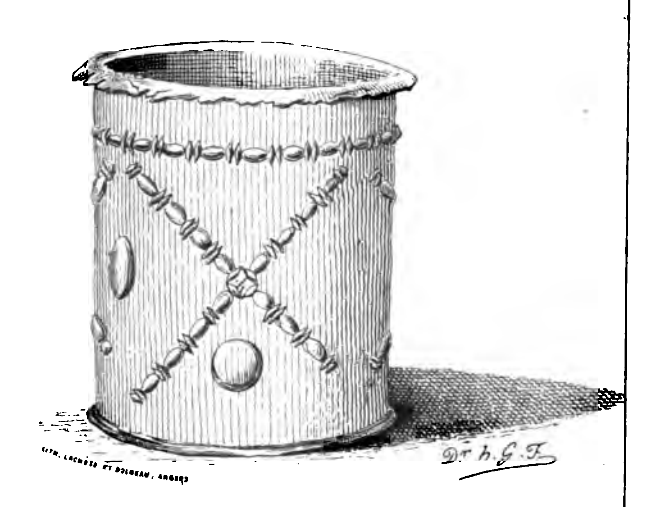
Quoi qu'il en soit, nous ne regretterons point le temps passé à cette étude, sachant, comme le disait en 1869 un orateur autorisé, que, dans le domaine de la science, les vaincus mêmes profitent de la victoire.

V. GODARD-FAULTRIER.

[1] *Bulletin mon.* de M. de Caumont, 1855, p. 88.

[2] Voir *Revue des provinces de l'Ouest*, article de M. Benjamin Fillon.

N° 5



Urne cinéraire en plomb
au Musée de Rouen.

II.

Extrait du Compte-rendu des lectures faites à la section d'Archéologie (Sorbonne), par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section.

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, avait adressé, en temps utile, un mémoire dont M. Robert de Lasteyrie, membre du Comité des travaux historiques, a bien voulu donner lecture en l'absence de l'auteur empêché.

Ce travail ou cette note, comme M. Godard-Faultrier l'a intitulé modestement, est relatif aux *Croix en X de divers cercueils de plomb du* IVe *siècle.*

« Question jugée ! Les croix dont il s'agit n'ont rien de chrétien, affirment les archéologues les plus autorisés. D'autres, il est vrai, pensent, mais timidement et comme *in petto*, que cette opinion est trop absolue, et j'avoue que je me sens disposé à me ranger à leur avis. »

C'est ainsi, *in medias res*, que débute vivement le mémoire de M. Godard-Faultrier. On le voit, l'archéologue angevin a traité d'un fait très-intéressant et dont la signification a été fort controversée, mais qui, même après ses consciencieuses recherches, restera sans doute encore incertaine.

Les X perlés ou non perlés se sont retrouvés sur des cercueils de l'époque romaine, certainement païens, puisque l'on en connaît où ces signes sont accompagnés de bas-reliefs représentant des divinités comme Minerve et

Vénus ; on ne peut donc affirmer sans témérité qu'elles représentent la croix ou l'initiale grecque du nom du Christ et, en un mot, qu'il faille voir une croix sur les cercueils d'Angers. Pour que le signe X puisse être réputé appartenant au symbolisme chrétien, il faudrait tout au moins qu'il fût précédé par la lettre I qui compléterait les deux initiales grecques du nom de Jésus-Christ, ou par cette même lettre I surmontée de la boucle supérieure du ρ (rhô), ce qui donnerait, toujours en grec, soit la lettre initiale de Ἰησοῦς, soit les deux initiales de Χριστός, c'est-à-dire le chrisme. Quoi qu'il en soit, es recherches de M. Godard-Faultrier sur cette question, les rapprochements qu'il a faits entre les cercueils angevins et d'autres publiés dans le *Bulletin* de M. de Rossi, notamment avec un cercueil trouvé à Sidon et conservé à Cannes, chez M. le baron Lyklama, ont captivé l'attention de l'assemblée.

Au mémoire étaient jointes quatre planches dues au fils de l'auteur, M. le docteur Godard. dont le talent est déjà bien connu des habitués de la Sorbonne. Les deux premières de ces planches représentent deux des cercueils de plomb trouvés à Angers, dont il est question dans le texte. Sur la première on distingue clairement la lettre I et le X ; ici, on peut donc lire Ἰησοῦς Χριστός comme il vient d'être dit ; mais sur la seconde, le signe X paraît seul, et nous laisse dans la plus grande incertitude, malgré la présence d'une sorte de temple que M. Godard-Faultrier veut comparer à celui que l'on rencontre sur les monnaies carlovingiennes figurées sur la planche 4. Au contraire, le cercueil de Sidon, figuré sur la planche 3, d'après le *Bulletin* de M. de Rossi,

est incontestablement chrétien ; mais ici, si le X est perlé comme sur les cercueils angevins, il est figuré avec le P et est en outre accosté de lettres qui complètent le sens et montrent qu'il s'agit certainement du nom de Jésus-Christ. La cinquième planche donne la représentation d'une urne cinéraire en plomb du Musée de Rouen, sur laquelle paraît le X perlé, mais sans ces lettres complémentaires. Je le répète, la question n'est pas jugée, mais elle n'est pas fermée, pour me servir des termes mêmes de M. Godard-Faultrier.

Comme ces comptes-rendus ne sont pas écrits pour le vain plaisir d'échanger des compliments avec les lecteurs de la Sorbonne, mais afin de travailler à notre instruction commune, je n'oublierai pas, en terminant l'analyse sommaire de cette dissertation, de noter que celui de nos collègues, sur le rapport de qui on l'a inscrite sur la liste des lectures, a fait observer que M. Godard-Faultrier a cité inexactement le passage où Minucius Félix dit que, si les chrétiens ne pratiquent pas l'incinération, ce n'est pas qu'ils la redoutent, Dieu pouvant reconstruire les corps détruits. Cette inexactitude, que l'auteur reconnaîtra lui-même avec la bonne foi et la droiture qui le caractérisent, vient sans doute de ce qu'il n'aura pas recouru au texte même de Minucius Félix ; l'aurait-il cité d'après un écrivain de seconde main, contrairement aux principes de la bonne méthode rappelés tout à l'heure [1] ?

[1] Le passage en question se trouve dans le § 34 de l'*Octavius* de M. Minucius Félix. (Voyez page 48 de l'édition de C. Halm. Vienne, 1867.)

III.

RÉPONSE.

Contre son habitude, l'auteur de la dissertation a dû citer Minucius Felix d'après un écrivain de seconde main, par ce motif que malheureusement les bibliothèques de province sont loin de posséder les sources comme à Paris.

Du reste, l'inexactitude n'est qu'apparente, témoin ce texte de la main de celui sur le rapport de qui la lecture du travail de M. Godard a été admise à la Sorbonne :

« Minucius Félix dit que si on n'a pas recours à l'in-
« cinération, ce n'est pas qu'on la redoute, Dieu pou-
« vant reconstruire les corps détruits.

« L'interlocuteur païen avait dit. ch. XI : *Indè videli-*
« *cet et exsecrantur rogos et damnant ignium sepulturas.*

« Le chrétien répond, c. XXXIV, en parlant de l'inci-
« nération : *Nec ut creditis ullum damnum sepulturæ*
« *timemus sed veterem et meliorem consuetudinem*
« *humandi frequentamus.* »

Il demeure donc vrai que si les chrétiens préféraient le procédé de l'inhumation, ils ne craignaient pas cependant qu'il y eût aucun péril en la foi, dans l'usage de l'incinération.

V. G.-F.

M. PROSPER BARBOT

Le 12 octobre dernier, la population du joli bourg de Chambellay apprenait avec douleur la mort d'un aimable vieillard qu'elle vénérait, plus encore pour la bonté de son cœur que pour la distinction de son esprit et de ses talents.

M. Prosper Barbot, qui vient de terminer doucement, comme il avait vécu, sa longue et bienfaisante existence, était un vieillard, il est vrai, puisqu'il naquit en 1798, mais rien, dans sa personne, avant les derniers jours, ne révélait le déclin de l'âge. Sa taille droite, les traits réguliers de son brun visage, l'expression bienveillante de ses yeux noirs, conservaient comme un regain de jeunesse. C'est la récompense de ceux qui passent sans tache sur la terre ; le pur reflet d'une conscience ne laisse pas plus de rides sur le front que sur le cœur.

Prosper Barbot était fils de l'un des hommes les plus honorables que nous ayons connus, hélas ! il y a près d'un demi-siècle. Par sa haute capacité, M. Barbot père, avait mérité le poste de sous-directeur — premier commis, ainsi désigné sous le premier Empire — au Ministère du Trésor, dans la division du payeur général

de la Guerre, où son frère, M. Esprit, occupait l'emploi de chef de bureau. M. Barbot aîné quitta ensuite Paris pour aller remplir les fonctions importantes de payeur général à Brest, et en dernier lieu à Lyon. Il y prit sa retraite et vint se reposer de sa laborieuse carrière dans le cher manoir de famille, aux bords de la Mayenne.

La capacité et la bonne renommée semblaient héréditaires dans la famille. Le père du payeur général de Lyon était, avant la Révolution, procureur au Présidial d'Angers. En 1787, lors de la réunion des notables de la Généralité de Tours, qui eut lieu dans cette ville comme un prélude à la convocation des États Généraux, le comte de la Galissonnière fut élu président de l'assemblée, M. Desmazières procureur général, et M. Barbot, greffier en chef. Ce dernier montra dans la rédaction des séances un esprit sage et une fermeté de principes qui le signalèrent plus tard aux ressentiments des Jacobins. Sous l'accusation de modérantisme, il fut arrêté avec les chefs du parti constitutionnel, MM. de Dieuzie, Brevet de Beaujour, Couraudin, et enfermé au château, devenu succursale de la prison des Halles, trop étroite pour contenir tous les suspects.

Mieux conseillé que ses amis, M. Barbot parvint à se faire oublier, jusqu'à la délivrance du 9 thermidor. Il dut la faveur de ne pas comparaître devant un tribunal qui n'acquittait guère, principalement aux démarches courageuses de sa fille. Mlle Rosalie Barbot a vécu presque jusqu'à nos jours, sans doute pour nous raconter les épisodes de cette époque tragique. Nous l'avons tous connue, puisque grâce à la verdeur d'une vieillesse

presque séculaire, plusieurs générations ont pu apprécier en elle un esprit original qui ajoutait un attrait piquant à son infatigable charité, à son dévouement absolu pour toutes les nobles causes.

Le frère aîné de Prosper Barbot, nommé Charles, également doué de qualités rares, suivit la carrière de son père, et mourut jeune encore, à la suite de 1830, après avoir donné sa démission de payeur général à Tours. Prosper, épris de bonne heure de l'amour des beaux-arts, hésita quelque temps entre l'architecture et la peinture ; puis, ne pouvant cultiver fructueusement l'une et l'autre, il finit par sacrifier le compas au pinceau. Parmi les divers genres de l'objet de ses prédilections il choisit le paysage, qui convenait mieux à son esprit méditatif. Peut-être, dès ce moment, en étudiant de plus près la nature, fut-il séduit par le charme de pouvoir rendre un hommage plus direct au divin auteur de tant de merveilles.

Après de laborieuses préparations dans l'atelier de plusieurs peintres renommés de l'époque, entre autres Watelet et Jules Coignet, notre ami voulut compléter ses études, en visitant la terre inspiratrice, le musée des musées. C'était, je crois, en 1824 : il passa en Italie d'heureuses années, emportées trop vite au gré de ses désirs. Tout en travaillant avec ardeur, en remplissant ses cartons de dessins précieux, il était saisi par les preuves de la vérité chrétienne qui éclatent à Rome de toutes parts. Elles pénétrèrent son âme tendre et sérieuse de cette foi profonde qui est le bonheur et la consolation de la vie. « Rome augmente la foi de « celui qui la conserve au fond de son âme, vive et

« forte ; de même aussi qu'elle peut l'ébranler chez les « voyageurs mondains et superficiels [1]. »

L'aménité du caractère de Prosper Barbot et le charme de ses relations lui concilièrent des amitiés nombreuses, ou plutôt il fut aimé de tous ceux qui le connurent. M. Pierre Guérin, alors directeur de l'Académie de France à Rome, y avait attiré son éminent élève Guillaume Bodinier. Celui-ci, à son tour, accueillit avec joie son compatriote et le présenta à M. Guérin. Le célèbre auteur d'*Egisthe et Clytemnestre*, frappé des goûts délicats et de la distinction de notre Angevin, ne dédaigna pas de lui donner des conseils et des encouragements. Il eût désiré en faire un des intimes de ses réunions, si recherchées par les illustrations de toute l'Europe, qui se succédaient alors dans la ville éternelle ; mais la nature timide et, faut-il le dire, un peu sauvage de Prosper Barbot, se dérobait à ces honneurs. Cependant il se lia avec plusieurs des hôtes habituels du palais Médicis, surtout avec Schnetz et Léopold Robert, dont les qualités personnelles ne l'attachèrent pas moins que le talent sympathique.

Malgré son penchant pour la retraite, notre paysagiste ne put s'empêcher parfois de suivre la bande joyeuse qui, la tête en feu et le cœur léger, s'élançait de l'austère atelier vers les collines lumineuses dont l'arc encadre l'horizon oriental de la campagne de Rome, région enchantée que dominent les montagnes de la Sabine à une extrémité, tandis que sur l'autre, les pins parasols se reflètent dans l'azur du lac Nemi

[1] *Notes sur la vie de M. Eugène Boré,* page 578.

En 1834, à Tivoli, le *padrone di casa* montrait fièrement aux touristes, dans la grande salle de l'*osteria*, voisine du temple de la Sybille, une galerie de portraits de jeunes artistes, crayonnés à la sanguine sur la muraille, parmi lesquels le visage mélancolique de notre ami contrastait avec l'expression folâtre de ses camarades d'études et d'excursions.

A cette époque, le paysage n'avait pas atteint dans l'école française, cet éclat, cette perfection d'effet qui séduisent tout d'abord devant les œuvres de Corot et de Cabat. On en était encore aux traditions affaiblies du Poussin. Des lignes sévères, une couleur un peu terne, constituaient ce qu'on appelait le paysage historique. On avait tout autant que nos brillants novateurs le sentiment de la nature, mais on l'exprimait avec une gravité qui semble aujourd'hui de la froideur. C'était l'époque où florissaient les peintres savants et consciencieux jusqu'au scrupule, tels qu'Aligny, Armand Bertin, Boguet, Mlle Sarrazin. Prosper Barbot avait pour ce genre élevé un goût d'autant plus vif qu'il se conciliait avec ses premières études d'architecture. On peut juger de cette alliance de plusieurs idées dans le tableau qu'il a donné à notre musée : *Les environs de Dieppe*. Tous ceux qui tiennent compte, sans parti pris, des fluctuations de l'art, le considèrent avec intérêt, comme un excellent souvenir d'un genre très-digne d'éloges, mais qui s'éloigne un peu des préférences du jour.

Notre compatriote voulut couronner son voyage d'Italie par une visite à la Sicile, excursion d'autant plus chère aux artistes qu'elle abonde en sites historiques et qu'elle est semée d'aventures, voire même de

quelques périls. Il admira le temple de Segeste et l'amphithéâtre de Taormina, la cathédrale de Palerme et les ruines de châteaux mauresques dont le soleil semble se plaire à protéger les nervures délicates et la couleur dorée. Un tableau très-remarqué dans le temps : *Les ruines d'Agrigente*, fut le principal fruit de cet itinéraire. Il parut à l'Exposition de 1827, et valut à son auteur une de ces médailles d'or plus rares alors qu'aujourd'hui, et qui n'étaient décernées qu'au talent incontestable. Deux de nos compatriotes, M. Turpin de Crissé et M. le vicomte de Senonnes, alors au ministère des Beaux-Arts, prirent part à cet acte de justice. Le comte de Forbin, directeur des musées royaux, et qui lui-même, peintre de grand mérite, avait parcouru la Sicile, ne se contenta pas de complimenter notre compatriote de son paysage, il en conseilla l'acquisition à la duchesse de Berry, fille du roi de Naples, qui l'avait remarqué avec le double intérêt d'une belle œuvre et d'un souvenir de sa terre natale.

Le paysage ne fut pas la seule branche de l'art, cultivée avec succès par notre ami ; il s'essaya aussi dans la peinture de genre, on pourrait dire intime. La pente de son imagination, douce et sensible, l'y portait ; il ne lui manqua qu'un peu plus de persévérance et un peu moins de modestie pour y réussir complétement. Il y a longues années, souvent nos regards émus s'arrêtèrent devant une des productions de sa jeunesse, principal ornement du salon de sa grand'mère[1]. L'aimable et vénérable dame habitait une petite maison, tapissée de

[1] C'est une copie, arrangée, de l'original, dû au pinceau habile de M. Louis Dupré, compagnon de voyage de MM. Barbot.

jasmin, au fond d'une cour silencieuse, à l'ombre de la tour Saint-Aubin, quand la rue des Lices découpée dans les magnifiques jardins de l'hôtel Noireau, n'existait pas encore.

Ce tableau représente deux jeunes gens, en costume d'artistes, voyageurs à pied, avec chapeau de paille, guêtres, havre-sac et bâton ferré. Ils sont arrêtés sur la cîme d'un contre-fort des Alpes maritimes. Les clochers d'une ville, Gênes, je crois, se profilent à l'horizon; mais la distance est longue, et l'un des touristes indique d'un geste inquiet, à son compagnon, la nuée orageuse qui va fondre sur eux, avant qu'ils aient atteint l'étape lointaine.

L'impression de cette scène est poignante; n'est-ce pas l'image de la plupart des destinées, même de celles qui, débutant avec le plus de promesses, semblent comblées de toutes les faveurs : famille considérée, fortune, santé, qualités charmantes de cœur et d'esprit? Tel fut le sort de nos deux jeunes voyageurs. L'un mourut prématurément des suites d'une maladie cruelle ; l'autre parvint à un âge avancé, mais en pleurant la perte d'une compagne digne de son amour. Deux fils sur lesquels il reposait de souriantes espérances l'avaient précédé dans la tombe. Le second, Charles, mort à vingt-cinq ans, était sorti de l'École Centrale le deuxième, avec le diplôme d'ingénieur.

Malgré ces vides toujours regrettés, le foyer de famille ne resta pas solitaire ; l'ami de notre jeunesse y fut entouré d'affections touchantes en harmonie avec la tendresse de ses sentiments. A part les retours constants à ses chers pinceaux, son temps se divisait entre

la lecture des chefs-d'œuvre de la littérature chrétienne, la distribution d'aumônes d'autant plus généreuses qu'elles étaient cachées, et les pratiques scrupuleuses d'une piété discrète et indulgente. Ce fut dans la chère habitation où il avait fermé les yeux de son père et de sa mère, ce fut dans la retraite de son choix, embellie par un goût simple et pur, qu'il rendit son âme à Dieu, entouré de ses enfants, et loué d'une voix unanime, surtout par les malheureux qui perdaient en lui un bienfaiteur aussi affable que compatissant.

Les *Ruines d'Agrigente* sont revenues au foyer de la famille, comme le plus cher souvenir du talent de son chef vénéré. Avec ce tableau, il avait exposé, en 1827, *l'Amphithéâtre romain de Taormine*. Ce sont ces deux œuvres auxquelles fut décernée la médaille d'or. Le *Taormine* fut acheté par *la Société des Amis des Arts*. Cet hommage rendu par ses pairs est assurément, pour un peintre, le plus flatteur, car il est le plus équitable.

La Vue de Dieppe parut au Salon en 1835, à Angers en 1839. Le musée de Nantes possède aussi deux paysages qui firent partie de l'Exposition de Paris, à cette époque.

Notre ami a peint encore beaucoup d'autres tableaux qui, durant plusieurs années, figurèrent aux expositions de Paris ou de province. On a perdu les traces déjà bien anciennes de plusieurs de ces ouvrages, vendus ou donnés par leur auteur. Sa modestie l'empêchait de parler de ses succès, même à ses enfants, et il n'a laissé aucune note à cet égard.

De bonne heure il quitta la pratique active des beaux-arts pour se livrer aux soins que réclamait la santé de son père et de son frère. Comme toujours il soumit ses

goûts à ce qu'il croyait le devoir. Plus tard, resté veuf avec quatre jeunes enfants, il s'efforça de suppléer, par une tendresse constante, à une perte irréparable. Sacrifiant sa palette, il se consacra de tout cœur à leur éducation, et, dès ce moment, il n'employa plus ses pinceaux qu'à occuper ses rares moments de loisir.

Avec Prosper Barbot s'éteint le nom de sa famille. Que d'autres noms, anciens ou nouveaux, nous avons vu disparaître des divers groupes de notabilités angevines! Quand nos souvenirs se reportent seulement à quarante années, on ne trouve plus de représentants pour répondre de ceux qui ne vivent plus que dans la mémoire de leurs contemporains, et que nous appelions : de Beauregard; Bérard frères; l'abbé Bompois; Bougler; de Boylesve[1]; Bruneau, de Saumur; de Buzelet; Cholet; Courtiller frères; Daribau; du Bost; Desmaretz; Farran; Fourrier; Garin; Garnier (le docteur); Gavinet; Guépin; Guignard; Guillon; Hourmann; Jourdain (Ch. Sainte-Foi); l'abbé Legeard; général de La Potherie; Ossian et Victorin Larevellière; de Mantelon; Mirault; Mgr Montault; Morren; de Nerbonne; Pachaut; Papiau de la Verrie; de la Pastandry; Roger; de Sevret; de Turpin; l'abbé Vincelot...

Cette liste funèbre est bien longue, et cependant elle est sans doute incomplète; que de noms encore, entourés d'une légitime estime, ne reposant plus que sur une seule tête !

[1] Ce nom, un des plus honorables et des plus anciens de l'Anjou est encore porté par un savant Jésuite, le P. Marin de Boylesve. C'est une digne fin pour une famille qui compte parmi ses ancêtres, Etienne Boyleaux, l'intègre prévôt de Paris au temps de saint Louis.

On a souvent comparé les générations qui se succèdent, aux flots de la mer qui se brisent au rivage ; l'analogie n'est pas exacte. Les flots ne laissent nulle trace, tandis que les hommes de mérite ne meurent pas tout entiers. Après eux reste le témoignage de leurs talents et de leurs vertus. C'est l'héritage le plus précieux des générations à venir, car c'est le trésor d'honneur qui, ne cessant de s'accroître, compose le charme et la gloire de la patrie.

En traçant les dernières lignes de l'éloge funèbre de Prosper Barbot et faisant allusion à nous-même, nous osons emprunter l'éloquent début du livre de M. de Falloux sur Augustin Cochin. On trouvera qu'il n'est pas de complément préférable, pour notre insuffisant hommage à une douce et sympathique mémoire :

« Ce qu'il y a de plus triste dans la vieillesse, ce « n'est pas de vieillir, c'est de survivre ; ce n'est pas de « voir diminuer nos forces et croître nos infirmités ; « c'est de sentir la solitude grandir autour de notre « pensée et l'indifférence autour de notre cœur ; ce n'est « pas de perdre les compagnons de la jeunesse et du « plaisir, c'est de ne plus retrouver les témoins de notre « vie sérieuse, et de devenir presque étranger à de « jeunes amis qui, n'ayant point partagé nos épreuves, « ne parviennent à se rendre fidèlement compte ni de « nos efforts, ni de notre but. Ainsi le passé nous « échappe, l'avenir nous est interdit, et le présent est « bien court pour qui touche à l'éternité. »

L. Cosnier.

NÉCROLOGIE

M. PAUL BELLEUVRE

Le 24 décembre 1877, une perte bien cruelle est venue frapper la Société d'agriculture, sciences et arts. M. Paul Belleuvre, son secrétaire général, succombait à l'une de ces maladies foudroyantes dont la science et l'affection sont impuissantes à arrêter les terribles effets.

Ses obsèques ont eu lieu le 26 décembre, à l'église cathédrale, au milieu d'une foule, profondément affligée, d'amis de tous rangs et de toutes conditions.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Victor Pavie, vice-président de la Société d'agriculture, M. V. Godard-Faultrier, président honoraire de la Commission archéologique dont M. Belleuvre a été longtemps secrétaire, M. Dolbeau, l'un de ses associés, et par M. Ernest Oriolle, conseiller général.

Derrière la famille, conduisant le deuil, se rangeait

un nombreux cortége. M. le baron de Reinach, ancien préfet de Maine-et-Loire, M. le baron Le Guay, sénateur, M. Ambroise Joubert, ancien député, M. Mourin, maire d'Angers, etc., etc..., les amis, les membres de la Société d'agriculture, les imprimeurs et les typographes angevins qui, presque tous, avaient tenu à honneur d'accompagner à sa dernière demeure un ancien collègue ou un ancien patron, justement aimé et estimé.

Au cimetière, M. Victor Pavie a prononcé sur la tombe les paroles que l'on va lire, et qui ont trouvé un écho dans le cœur de tous ceux qui ont connu M. Paul Belleuvre.

« Messieurs,

« Celui qui fut l'amitié même a bien ses droits au témoignage de l'amitié, même sur cette fosse, aspergée d'eau sainte et d'où les bénédictions de l'Église semblent exclure toute parole étrangère au souci de l'éternité. Nulle dissonance, ici, dont puisse un instant s'alarmer l'exquise délicatesse de sa mémoire! chez lui, l'homme et le chrétien se pénétrant si intimement que les efforts de l'abstraction la plus subtile ne parviendraient pas à les disjoindre. De là l'ensemble et l'heureux équilibre de sa vie; de là la physionomie qu'elle garde chez ceux qui l'ont connu, cultivé, apprécié comme nous.

« Croyant dès le berceau, il avait abrité son foyer sous la sauvegarde des croyances. La famille fut pour lui le nœud qui relia les deux moitiés de son existence,

— le travail d'une part, travail vigilant et austère, et où jamais l'ambition ne s'insinue dans le devoir; de l'autre, l'étude. Nous l'avons vu, fidèle au poste, à la droite de celui, plus attristé que nous encore, qui la présida si longtemps, apporter à la Société dont nous sommes ici l'organe, le concours sans réserve de ses labeurs et de ses démarches, l'exciter par son zèle, en traduire les sympathies, en résumer les chères et antiques traditions.

« Il avait le sentiment des belles choses, et l'exprimait dans les deux langues avec une égale souplesse. Ni les œuvres de Dieu, ni son reflet dans celles des hommes ne le trouvèrent muet ou distrait. Pas une pierre de notre passé ne tomba que la voix de notre ami ne se fît l'écho de sa chute. Dans ce cœur inaltérable aux ravages des années, l'amour de la patrie et du pays ne faisaient qu'un. Il n'en ressentit pas moins les fiertés que les tristesses. Lorsque, un jour, l'effigie du défenseur de nos frontières contre les barbares d'il y a dix siècles se dressera sur le sol arrosé de son sang, il sera juste de nommer celui que la mort vient de surprendre dans les sollicitudes de cette consécration à la fois angevine et française.

« Il eut, avec les joies, les amertumes du foyer. Qui de nous a passé, fût-ce moins de soixante années, sur la terre, sans blessures de ce côté, blessures qui se rouvrent et qui ressaignent quand les tombes viennent à se rouvrir! — Rassurons-nous! la mort dont le secret se dégage des marbres funéraires que nous foulons à chaque pas, n'est point si cruelle qu'on le pense; elle a des mansuétudes supérieures à ses duretés. C'est pour

renouer qu'elle déchire. A tout gémissement parti de nos poitrines répond au-dessus de nos têtes l'hymne joyeux des âmes qui s'appelaient et qui se retrouvent.

« Aujourd'hui, moins que jamais, il serait permis de l'oublier, en face de cette chapelle à l'érection de laquelle une famille bien inspirée a convié tous les deuils, tous les regrets, toutes les larmes sous les auspices de l'espérance. »

CHANTOCEAUX

SIÉGE D'UN ÉVÊCHÉ AU VIe SIÈCLE

ET RÉSIDENCE ROYALE SOUS PÉPIN LE BREF.

Il y quelque temps déjà, la Société des Antiquaires de France publiait un travail de M. Auguste Longnon, sur lequel je crois devoir appeler l'attention de la Société, car il a trait à l'une des localités de l'Anjou dont l'étude offre le plus d'intérêt.

« Grégoire de Tours, dit en commençant M. Longnon, rapporte dans son ouvrage capital l'histoire d'un des officiers de Clotaire Ier, le duc Austrapius, qui, vers la fin du règne de ce prince (de 556 à 561), quitta la cour et entra dans le clergé *apud Sellense castrum*, au diocèse de Poitiers, où il fut ordonné évêque avec promesse de la future succession de Pientius, qui gouvernait alors l'église poitevine. Quelques années après, l'évêque Pientius mourut, mais Clotaire n'était plus de ce monde, et le roi Charibert, celui de ses fils auquel était échu le Poitou, désigna Pascentius pour occuper le siége épiscopal vacant, au mépris des plus vives réclamations d'Austrapius. L'ancien duc retourna, en qualité d'évêque cependant, dans son castrum. Là, il dut faire face à la rébellion des Teifales, hommes de

race scythique qui, depuis plus de deux siècles peut-être, étaient établis dans cette partie de la *civitas Pictavorum* où ils avaient souvent gémi sous son joug, et fut mortellement blessé d'un coup de lance. « L'église de « Poitiers, dit alors Grégoire, reprit les paroisses (*diœ-« ceses*) qu'avait régies Austrapius. »

Or, quel était ce *castrum Sellense*, siége d'un évêché dont la durée a été si éphémère? C'était, répondent tous les historiens, le bourg actuel de Celles, à huit kilomètres au nord-ouest de Melle. Cependant deux objections viennent renverser ce système : d'abord Celles doit son nom à un petit établissement monastique, *Cella*, qui ne fut élevé qu'en 1137, du rang de prieuré à celui d'abbaye; ensuite, il ne devait avoir aucun rapport avec les Theifales, établis à une trentaine de lieues de là, dans la partie septentrionale du Poitou, où ils ont laissé leur nom à la ville et au pays de Tiffauges.

De plus, il est indispensable de fixer le vocable même de ce *castrum*, que Grégoire de Tours emploie seulement sous la forme adjective, et qui doit être traduit différemment suivant qu'on le trouve sous la forme du masculin et du neutre (*sellus*, *sellum*), ou du féminin (*sella*). Or, *sella* aurait produit en français *selle* ou *celle*, et *sellum*, *sellense*, ne peut donner que *seau*, *seaux* ou *ceau*.

Dans le territoire de l'ancienne *civitas Pictavorum*, on ne trouve que deux villages du nom de Ceaux, sans aucun souvenir historique et fort éloignés de Tiffauges; évidemment ce n'est pas là qu'il faut chercher le *Sellense castrum*.

Des faits historiques cités par le dernier des continuateurs de Frédégaire, qui vivait dans la seconde moitié du VIIIe siècle, nous semblent de nature à singulièrement élucider cette question, en prouvant qu'il existait une résidence royale de ce nom sur les bords de la Loire sous les premiers Carlovingiens.

Au début de l'année 768, le roi Pépin, alors à Bourges, se met en marche contre Waïfre, le duc d'Aquitaine. La reine Bertrade, partant sans doute de la même ville, passe à Orléans, d'où, s'embarquant sur la Loire, elle descend ce fleuve, *usque ad Sellus castrum super fluvium ipsius Ligeris*. C'est là que Pépin vient se reposer près d'elle de ses fatigues; il y reçoit même les ambassadeurs d'Almansor, le calife de Bagdad, ce qui a dû singulièrement étonner nos aïeux, puis il en repart, pour s'élancer une dernière fois à la poursuite de Waïfre.

D'après les annales dites d'Eginhard, le roi Pépin célébra, cette même année 768, la fête de Pâques *in castro quod dicitur Sels*. Ainsi si *Sellus* était le nom latin du *castrum* dont Austrapius fut ordonné évêque, *Sels* en était le nom vulgaire au VIIIe siècle.

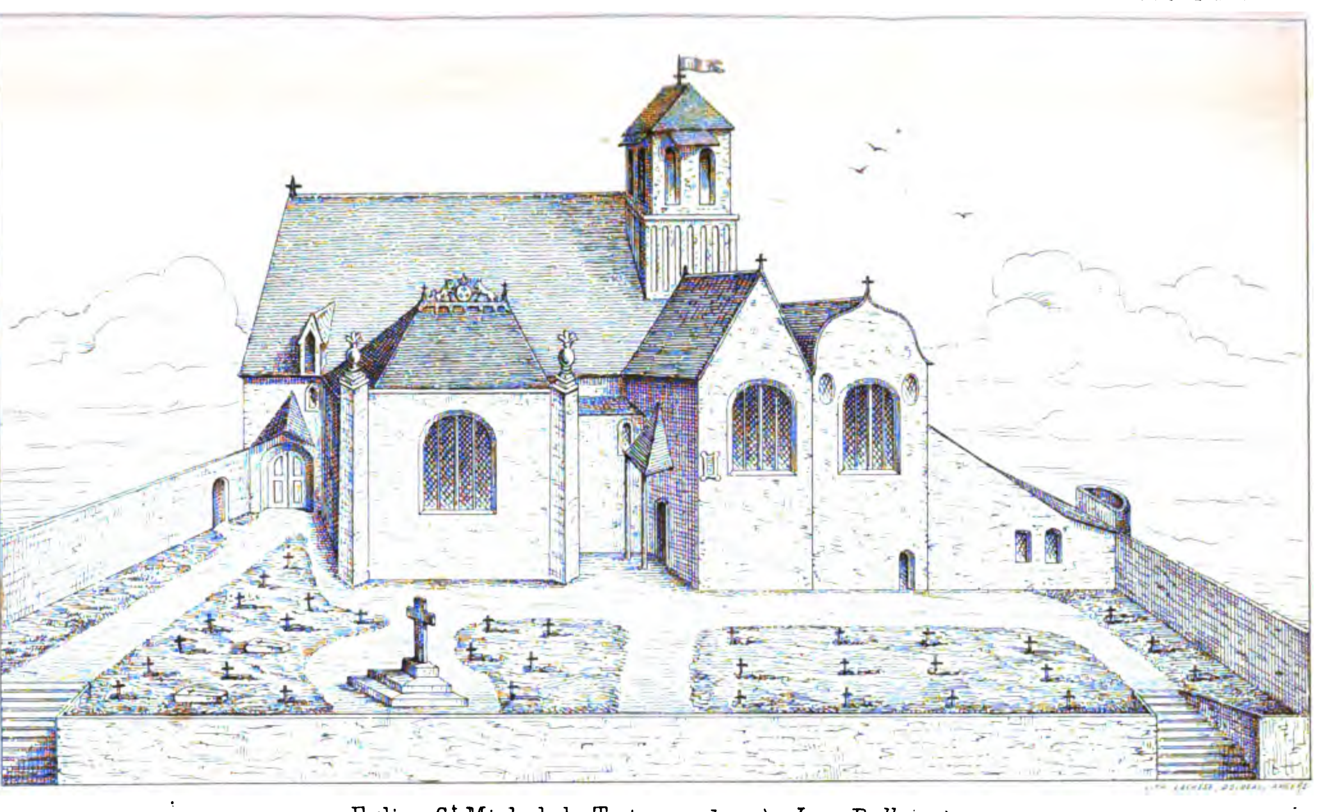
Nous n'hésitons pas un instant, dit M. Longnon, à reconnaître le *castrum Sellus* dans la petite ville de Chantoceaux, dont le nom *Châteauceaux* jusqu'au XVIe siècle, est la transcription fidèle du nom latin, le nom commun *castrum* s'étant soudé au nom propre de la localité, comme dans Châteaudun, Chateaumeillant et bien d'autres.

Chantoceaux, voisin du pays de Tiffauges, à dix lieues au nord de la ville de ce nom, répond parfaitement

par sa position aux exigences des textes de Grégoire de Tours et des continuateurs de Frédégaire; mais, dira-t-on, il faisait partie de l'ancien diocèse de Nantes et non de celui de Poitiers. Cela n'est vrai que pour les huit siècles qui précèdent immédiatement la révolution française. A l'époque romaine, le territoire des *Pictones* était limité au nord-ouest par la Loire; au VIe siècle, suivant Grégoire de Tours, le diocèse de Poitiers était aussi étendu, puisqu'il y place même Rézé, situé sur la rive gauche, en face de Nantes. Ce sont seulement les conquêtes des rois bretons sur les faibles successeurs de Charlemagne, qui portèrent atteinte à l'intégrité de cette vaste circonscription.

Ce n'est pas nous qui viendrons combattre les conclusions de M. Longnon. Chantoceaux a été certainement un centre celtique; il conserve des traces évidentes de l'occupation romaine. Pour qui connaît cet admirable pays il n'y a rien d'étonnant à ce que les souverains mêmes, appelés alors si souvent dans notre province, l'aient choisi ensuite pour y établir une résidence de prédilection, et en contemplant la Loire coulant si belle à leurs pieds, ils auront pu dire, comme le répétera, quelques siècles après, le Tourangeau Ronsard, que si la Touraine est le jardin de la France, l'Anjou en est le paradis.

Paul LACHÈSE.



Eglise St-Michel du Tertre (*d'après Jean Ballain*).

SAINT-MICHEL DU TERTRE

D'ANGERS

PRÉLIMINAIRES

Obligé par mes fonctions de trésorier de la fabrique de Notre-Dame d'Angers, d'étudier les archives de cette paroisse, j'ai eu l'idée d'en retracer l'historique. J'ai cru bien faire de consigner des faits qu'on oublie et qu'on revoit à distance avec intérêt.

Toutes les paroisses d'Angers ont été modifiées et reconstituées à la suite du Concordat de 1801, suivant « ordonnance de Monsieur l'Évêque d'Angers, du vendredi 19 frimaire an XI, pour la formation du chapitre et pour la circonscription des cures et succursales et la nomination des curés et desservants du département de Maine-et-Loire, formant le diocèse d'Angers. »

Telle est, commune aux autres paroisses, l'origine de Notre-Dame.

Toutefois, si cette création est récente, nulle ne peut mieux qu'elle à Angers, revendiquer la succession de sa devancière.

Tous les hommes du commencement du siècle savent ce qu'il a fallu de temps pour que le vocable de Notre-Dame devienne populaire. *Saint-Michel* pour les uns, l'*Oratoire* pour les autres, c'étaient les seuls noms acceptés et compris. Notre-Dame, d'ailleurs, n'était-ce pas Saint-Michel, moins le faubourg? Son premier curé, le fondateur de la nouvelle paroisse, n'était-ce pas le dernier pasteur de l'ancienne, le confesseur de la foi des mauvais jours, accourant de l'exil, pauvre, mais empressé et joyeux? Il venait, à la prière des siens, renouer l'antique chaîne de la foi, reconstituer sa vieille paroisse sans église, sans presbytère, dépouillée des ressources, dons pieux de nos pères, qu'elle possédait à son départ. Et de deux ans encore cet heureux et désiré pasteur signera « curé de Saint-Michel-du-Tertre. »

S'il est ainsi constaté que Notre-Dame soit issue de Saint-Michel, pourquoi se borner à des faits connus, sans remonter aux sources? Pourquoi, en notre travail, Saint-Michel ne précéderait-il pas Notre-Dame? Nous avons trop, en notre siècle égoïste et orgueilleux, la passion de l'oubli. Des enfants bien nés ne peuvent renier leur père ; et si le passé autorise des critiques, il nous découvrira des exemples à suivre, et bien souvent un régime qu'on envierait en nos jours de progrès et de liberté.

Paroisse (en grec παροικια : παρα, proche ; οικος, maison), la paroisse chrétienne est un territoire limité, recevant les enseignements et la direction religieuse d'un prêtre

ayant le titre de curé. Ce curé reçoit sa mission de son évêque, et l'évêque la reçoit du pape, souveraine autorité de l'Église universelle. Dans son institution, la paroisse remonte au berceau de l'Église elle-même, dont elle est une fraction.

Singulier mélange dans la paroisse que le ministère d'un curé !

C'est à lui qu'incombe l'enseignement doctrinal ; seul il a le pouvoir de conférer les sacrements et seul il en assume la responsabilité ; mais, pasteur aussi d'un Dieu tout de charité, il a la mission d'assister toutes les souffrances, de soulager toutes les misères, de consoler toutes les afflictions, d'essuyer tous les pleurs.

A sa naissance il introduit l'enfant dans la grande famille chrétienne. Au seuil de l'âge viril, il sanctionne les unions, consacre les familles. Aux inexorables rigueurs de la mort, il apporte la résignation, le courage, les éternelles espérances. Il bénit le tombeau et prononce le suprême adieu. Baptêmes, mariages, sépultures sont par lui inscrits au grand Cartulaire chrétien.

Jusqu'en septembre 1792, ces actes paroissiaux, en double expédition, sur registres visés et paraphés par le lieutenant général du Présidial, constituaient l'état-civil. Mais à cette date les temples se ferment. La vieille nation chrétienne, la fille aînée de l'Église romaine renonce à ses croyances tant de fois séculaires, et veut vivre sans culte. Ses vieux registres de paroisse, tout imprégnés de foi chrétienne, sont arrachés aux églises et livrés à des municipalités qui se disent athées. Qu'ils soient alors froide inscription légale, on le comprendra ;

mais qu'un officier civil veuille, en outre, au mariage, consacrer l'union, c'est l'empiétement le plus inconcevable. Acte religieux chez tous les peuples, c'est chez nous un sacrement et un sacrement ne se peut usurper. Nos mœurs chrétiennes en font justice tous les jours. Dans ce solennel engagement les plus indifférents n'ont pas oublié le chemin de l'église. C'est celle-ci toujours qui sanctionne les serments et les fait indissolubles. Un enfant sans baptême, un mariage sans prêtre, un enterrement civil ne se rencontrent pas. Ils imprimeraient, dans la famille, un stigmate de honte qui se perpétuerait.

La paroisse d'autrefois n'était pas seulement religieuse, elle était civile. C'était la commune d'aujourd'hui ou une fraction de commune. Tout se traitait en ces solennelles assises qu'on appelait *Assemblées de paroisse*. Annoncées au prône, la cloche les convoquait, un notaire en rédigeait les délibérations. Traitées ainsi en premier ressort dans les villes pourvues de franchises, deux députés les soumettaient au Corps de ville, qui les discutait à nouveau et les sanctionnait. Telle était notre vie municipale, vrai idéal de démocratie chrétienne.

C'est à ce double point de vue que je présenterai Saint-Michel-du-Tertre, paroisse intéressante entre toutes, puisque c'est celle de la mairie, des tribunaux, de la prison, des exécutions, des foires et marchés, des promenades, des jeux et fêtes publiques. C'est Angers tout entier.

La nation française, nous le savons tous, était composée de trois classes de citoyens qu'on nommait les trois ordres de l'État, le clergé, la noblesse, le tiers-état.

LA NOBLESSE.

La noblesse n'habitait guère les villes. C'est à peine, si autour de nos comtes et ducs héréditaires, on pouvait, avec le sénéchal, rencontrer de rares officiers nobles.

La création de la commune par Louis XI fournit, il est vrai, une noblesse d'échevinage ; mais elle-même quittait la ville par amour-propre et par obligation, ne pouvant accepter la dignité qu'à la condition de vivre noblement.

LE CLERGÉ.

Le clergé était composé de bénéficiers et de ceux qui, privés de cet avantage, n'avaient pour ressource que le produit d'un petit ministère. Les bénéfices, nous dit Pocquet de Livonnière, s'obtenaient par *faveur*, *héritage ou dévolution*. Sans engagement primitif, sans grade théologique, sans obligation de voie hiérarchique, au lendemain de sa nomination, le laïc se faisait tonsurer et sollicitait ensuite les ordres devenus nécessaires.

On distinguait les gros et les petits bénéfices. Les gros bénéfices étaient les évêchés et abbayes de nomination royale par le Concordat de Léon X.

Devenus commandataires, les abbés touchaient les revenus, sans charge aucune, abandonnant aux prieurs la direction des couvents. Ils avaient en droit l'obligation d'entretenir les édifices, mais souvent ils s'en dispen-

saient en fait. Les évêques soustraits souvent eux-mêmes à leurs diocèses, par d'autres intérêts, résidaient alors loin de leurs siéges.

Les petits bénéfices étaient possédés, dans les chapitres, par des dignitaires et chanoines, dans les paroisses, par de rares curés indépendants. Nous disons *rares curés*. Le nombre, en effet, en était fort restreint. C'est à peine si on en comptait vingt-cinq dans le diocèse d'Angers. Tous les autres étaient des vicaires perpétuels d'abbayes ou de chapitres, vivant à portion congrue, ou des minces revenus de leur prébende. Un vicaire perpétuel, suivant Pocquet de Livonnière[1], pouvait exiger de ses curés primitifs la portion congrue, fixée à trois cents livres, si le revenu de sa cure était inférieur à ce chiffre, sans y comprendre les novales, fondations et casuel. Les curés primitifs, séculiers ou réguliers, percevaient à leur profit les dîmes et gros revenus, et nommaient leur vicaire perpétuel qui recevait de l'Évêque son pouvoir de juridiction. En ce qui les concernait, ce pouvoir même était disputé au pontife par ses *vénérables confrères*, les dignitaires et chanoines de l'Église d'Angers, affranchis de son autorité, ne voulant plus relever que du métropolitain.

Quand à ces empiétements et à ces désordres se viendront joindre l'hérésie janséniste et les prétentions gallicanes, on pourra, aux jours d'épreuves, s'étonner de voir encore aussi peu de défections. Ce seront les séminaires, les prêtres de Saint-Sulpice à Angers, qui nous auront préservés de plus grands malheurs.

[1] *Coutumes d'Anjou*, t. II, pages 1106 - 1107.

LE TIERS-ÉTAT.

Dans son origine il comprenait les esclaves devenus serfs francs, bientôt affranchis par les évêques sous la loi chrétienne et aussi un nombre restreint de citoyens romains.

Ces citoyens, ces manants, ces vilains, dans les villes, instruits aux écoles épiscopales, deviennent légistes. L'Université de Charles V en fait des docteurs en droit, en théologie, dans les arts ou dans la médecine.

Ces avantages ne pouvaient manquer de leur créer de l'importance. Aussi Louis Ier d'Anjou leur fait-il partager son autorité dans la Cour des Comptes. Cette création n'était autre qu'une charte communale que Louis XI ne fit que perfectionner ; les personnages sont les mêmes avec de nouveaux titres.

L'Université, la Mairie, la Sénéchaussée, le Présidial ne tardèrent pas à fournir des illustrations qui se perpétuèrent en certaines familles. Ce sont les Barrault, les Poyet, les Pincé, les Lesrat, les Boylesves, les Louet, les Lasnier, les Ayrault, etc., grands noms dont notre cité est fière et qu'on ne vit guère forfaire à l'honneur.

C'est ce triple élément du clergé, de la noblesse et du tiers, que nous trouvons en formation, en développement et en action dans notre modeste paroisse.

Fraction de nos villes, la paroisse urbaine était dans l'ordre civil, sous la souveraine autorité du roi ; dans l'ordre religieux, sous celle de l'évêque. En Anjou,

l'autorité royale fut déléguée d'abord à nos comtes et ducs héréditaires, aux apanagistes ensuite.

Les comtes et ducs héréditaires, vassaux directs de la couronne, avaient autorité souveraine, commandaient les armées, rendaient la justice avec un sénéchal pour lieutenant.

Les apanagistes, toujours révocables, sans autorité privée, étaient les représentants mêmes du souverain. Ils avaient sous leurs ordres un lieutenant pour commander le château, un sénéchal pour rendre la justice ; ce sénéchal avait, lui aussi, ses lieutenants civils et criminels et des conseillers appelés *juges d'Anjou*, érigés plus tard en Présidial.

Sous nos comtes, la ville d'Angers n'avait pas de vie propre. Le souverain commandait en maître. Au moyen de la Cour des Comptes, les ducs partagèrent leur autorité avec des conseillers élus. La Mairie de Louis XI administra la commune pourvue de franchises et d'autorité seigneuriale.

A partir de 1670 les gouverneurs ne sont qu'à titre honorifique. La couronne n'est plus représentée que par un lieutenant du Roi qui réside au château, et la charge se perpétue dans la famille d'Autichamp.

Successeur des apôtres, l'Évêque est le seul pasteur du diocèse. C'est par délégation que, dans un rayon limité, qui prend le nom de paroisse, il se décharge sur des prêtres auxiliaires dont il fait des curés. Les couvents, les collégiales groupent les premiers prêtres. Ils sont pour les jeunes lévites les séminaires d'alors ; pour

les hommes mûrs des foyers de foi, de science et de vertu.

Les abbés et les doyens des chapitres, sont les premiers curés, ces curés primitifs que nous rencontrerons si longtemps.

Paroisses et couvents toutefois ont des aspirations différentes et des besoins spéciaux. L'abbé reste au couvent; mais il désigne un vicaire pour gouverner la paroisse ; c'est le vicaire perpétuel.

La ville d'Angers possédait à l'époque de la Révolution cinq abbayes, huit chapitres, dix-sept paroisses.

Les cinq abbayes étaient Saint-Serge, Saint-Aubin, Saint-Nicolas, Toussaint et le Ronceray.

Les huit chapitres étaient : 1° Saint-Maurice ou cathédrale, désigné toujours sous le titre d'Église d'Angers ;

2° Les chapitres royaux de Saint-Laud et Saint-Martin ;

3° Les cinq autres étaient : Saint-Pierre, Saint-Maurille, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Maimbœuf et la Trinité.

Les dix-sept paroisses dépendaient toutes de ces abbayes ou de ces chapitres et ne figuraient jamais isolément. Curés primitifs, ceux-ci en percevaient les dîmes et gros revenus, nommaient leurs vicaires perpétuels et les présentaient ensuite à l'évêque pour les pouvoirs de juridiction.

Du chapitre de Saint-Maurice quatre paroisses : Saint-Maurice, Saint-Evroul, Saint-Aignan, Sainte-Croix.

Du chapitre de Saint-Laud : la paroisse Saint-Germain, cour Saint-Laud.

Du chapitre de Saint-Martin : la paroisse Saint-Martin.

Du chapitre de Saint-Pierre : la paroisse Saint-Pierre (chaussée Saint-Pierre).

Du chapitre de Saint-Maurille : la paroisse Saint-Maurille.

Du chapitre de Saint-Jean-Baptiste : la paroisse Saint-Julien.

Du chapitre de Saint-Maimbœuf : la paroisse Saint-Denis.

De l'abbaye du Ronceray : les paroisses de la Trinité et de Saint-Jacques.

De Saint-Aubin : la paroisse Saint-Michel-la-Palud.

De Saint-Nicolas : la paroisse Saint-Nicolas.

De l'abbaye Saint-Serge : les paroisses Saint-Michel-du-Tertre et Saint-Samson.

Du prieuré de Lesvières : la paroisse de Lesvières.

CHAPITRE I.

DESCRIPTION DE L'ÉGLISE. — CIRCONSCRIPTION DE LA PAROISSE.

L'église paroissiale de Saint-Michel-du-Tertre était édifiée sur le sommet d'un petit monticule avoisinant l'abbaye Saint-Serge, sur le grand chemin du Mans, à distance de la ville. Le glorieux archange était ici la sentinelle avancée pourvue de la garde de la cité.

Dans sa construction des enceintes d'Angers, saint

Louis la rencontra sur son passage. Il entoura le tertre et contourna l'église dont le chœur joignait le mur de l'est, tandis que la nef s'allongeait parallèlement à celui du nord. Dissimulée au dehors par les fortifications, l'inclinaison du sol à l'intérieur était au contraire très-accentuée vers le midi.

Le presbytère, adossé au mur mitoyen de l'hôtel-de-ville, aujourd'hui la Cour d'appel, avec exposition à l'est vers le cimetière, joignait au nord la porte principale de l'église. Le cimetière, sur la pente du terrain, s'allongeait le long de la grande rue conduisant à la porte Saint-Michel, entre l'église et la rue dans sa largeur, entre le presbytère et le mur de ville dans sa longueur. La croix traditionnelle était au milieu, mais un peu rapprochée de la rue. C'est cette croix qui était le point stational de la procession des Rameaux.

Aux deux extrémités du mur de clôture, sur la rue, deux degrés livraient l'entrée de l'église à travers le cimetière.

Jean Ballain, dans un ouvrage que possède la Bibliothèque de la Ville, intitulé *Annales et Antiquités d'Anjou*, nous fournit un dessin de l'église et du cimetière.

Bruneau de Tartifume, dans son manuscrit de 1623, du cabinet Grille, intitulé : *Angers, contenant ce qui est remarquable et tout ce qui estoit antiennement dict la ville d'Angers*, nous fait une description détaillée du monument et de tous les tombeaux qu'il contenait.

Je présenterai seulement une analyse sommaire du travail de Bruneau, devant, dans mon historique, rencontrer tout ce qu'il nous dépeint comme détail. Je

soumets, au contraire, une reproduction fidèle du plan de Ballain qui fera saisir, à l'extérieur au moins, le monument qui nous occupe.

L'église, que nous voyons au fond du cimetière, était orientée. On y parvenait par une pente assez roide, longeant le mur du presbytère.

Cette rampe, ce mur, ce presbytère existent encore en entier et font suite aux bâtiments de la Cour dans toute la largeur comprise entre la rue Saint-Michel et le boulevard du Jardin des Plantes. La maison est entre deux terrasses sur ces deux voies. Au bas, sur la rue Saint-Michel, un portail ouvre sur la rampe même.

L'église Saint-Michel-du-Tertre était fort disparate dans ses parties. Une vieille nef, un chœur des dernières années du XVIe siècle et des chapelles de famille dans les flancs de l'édifice la composaient. La nef était élevée, assez spacieuse comparativement aux annexes. Cette nef était surmontée, au transept, d'une tour carrée, couverte en lanterne qui la terminait brusquement.

Le chœur nous est caché dans le plan; il est dissimulé par deux chapelles construites au XVIIe siècle; une troisième dans la partie basse de la nef accuse manifestement le siècle de Louis XIV; une quatrième, celle des Lesrat de Lancreau, du XVIe siècle, est à l'opposé, le long du rempart.

Nous avons les dates précises de toutes les parties, à l'exception de la nef et de la tour. Une porte latérale au bas de l'église et quelques détails à la tour semblent indiquer le XIIe siècle La porte ressemble fort à celle de l'église Saint-Samson, au jardin des plantes. Les

deux églises dépendaient de l'abbaye. Leur construction n'aurait-elle pas été simultanée?

Resserré entre le presbytère et le mur de ville, l'édifice tout entier était des plus modestes. Au seuil de la porte principale on y trouvait le baptistère à droite.

Dans la partie supérieure de la nef, à petite distance du chœur, on rencontrait le banc de la Mairie.

De nombreuses pierres tombales pavaient le sol intérieur; des inscriptions à la louange des défunts et leurs portraits décoraient les murs. C'était la pratique du temps et le moyen de n'oublier jamais des bienfaiteurs et des gens vertueux proposés en exemple aux fidèles. Le champ des morts, qu'il fallait traverser, rappelait d'ailleurs les petits et les pauvres aussi bien que les grands et les riches. Les trois Eglises, militante, souffrante et triomphante ne cessaient d'être en contact et les innombrables fondations de prières, occupant huit prêtres dans cette modeste paroisse, en sont la conséquence.

L'église Saint-Michel a été détruite, comme nous le verrons, à l'époque de la Révolution. Il nous reste cependant encore quelques murs, des fûts de colonne et une chapelle entière dans un local occupé par M. Fairé, avocat.

La paroisse Saint-Michel-du-Tertre était limitée au nord par l'abbaye Saint-Serge et la paroisse Saint-Samson; à l'est, par Saint-Barthélemy et Saint-Léonard; au sud, par Saint-Julien et Saint-Maurille; à l'ouest, par la rivière.

Elle possédait dans les murs tout le territoire actuel de Notre-Dame, si ce n'est l'enclos des Cordeliers, les rues des Poëliers et Valdemaine. Toutefois, l'intérêt de la succession nous autorise à franchir cette barrière et à considérer comme nôtre la surface actuelle de Notre-Dame. Hors les murs, la paroisse occupait l'espace compris entre le mur de ville et l'abbaye, le faubourg Saint-Michel, le chemin des Banchais, et tout le terrain situé entre ces voies et la rue Hannelou prolongée du chemin de Saint-Léonard qui appartenait tout entier à Saint-Julien.

Dans cette vaste circonscription, outre la mairie, le Présidial, l'Académie dont nous avons parlé, se trouvaient les couvents des Cordeliers, des Minimes, de l'Oratoire, des Lazaristes et des Ursulines; l'aumônerie de Saint-Michel; les maisons de la Boissière et de Chaloché, dépendantes des abbayes de ce nom; la prison, le pilori, les halles, le champ-de-foire, le mail, la manufacture de toiles à voile.

CHAPITRE II.

ORIGINES.

Les origines de Saint-Michel-du-Tertre sont obscures; la date précise de sa fondation nous est inconnue. Nous avons toutefois, en l'an 1020, une charte authentique de donation ou plutôt de restitution qui constate l'existence de l'église au début du XIe siècle. Les termes de

cette pièce joints aux autres documents historiques du temps et en particulier de Saint-Serge, nous permettront de remonter dans le passé et de présenter un historique, qu'on voudrait plus précis, mais qui n'en constitue pas moins un réel fondement de créance.

Le titre en question est une charte du roi Robert, autorisant l'évêque d'Angers, Hubert de Vendôme, à gratifier l'abbaye Saint-Serge d'églises, de paroisses et de terres que, pour la plupart, elle avait jadis possédées et que des guerres et des invasions avaient alternativement fait passer des Bretons aux Normands et des Normands aux Bretons.

Son importance n'autorise ni analyse ni raccourcis. On nous permettra donc de la reproduire textuellement, aussi bien que l'intitulé qui la précède et l'attestation qui la suit [1].

« Extrait d'un gros livre ou registre en parchemin couvert sur bois en cuir de basanne, contenant neuf vingt-cinq feuillets, commenceant au premier desdits feuillets, par ces mots : *Registrum cartarum abbatiæ Sancti Sergii* et du feuillet treizième a été extrait ce qui suit : *Notitia de ecclesiæ sancti Samsonis Sancti Michaelis, Sancti Maurilii de Esma, etc.* »

[1] Le Cartulaire original a été perdu. La copie authentique que nous citons, recueillie à la bibliothèque, sous le n° 754 des manuscrits, provient du Cabinet Grille. On l'a reproduite au Cartulaire recomposé, que l'on voit aux archives départementales.

Charte royale octroyée par Robert, à la demande de Hubert de Vendôme, en faveur de l'abbaye de Saint-Serge, vers l'an 1020.

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Robertus gratia Dei rex. Si loca divinis cultibus mancipata veneramur, et servorum Dei in eisdem famulantium necessitatibus, aut perdita eis bona restituendo aut adhuc retenta conservando providimus, regiam consuetudinem exercemus. Ideoque notum sit omnibus sancta Dei ecclesiæ fidelibus et nostris, præsentibus atque futuris, quia dilectus nobis et amator sanctæ religionis Hubertus episcopus Andegavensis, ad nostram accedens clementiam, innotuit de quibusdam rebus quas ipse, divino amore commotus, usibus et stipendiis servorum Dei in ecclesia sanctorum martyrum Sergii et Bacchi Christo militantium deputaverat, partim eas a pervasoribus redemptas præfatæ ecclesiæ restituens, partim de suo dominio, ob redemptionem animæ suæ ac genitoris sui sibi æcquivoci necnon et Emmæ suæ matris lege perpetua devovens. Hæc autem sunt : ecclesia Sancti Samsonis, quæ juxta præscriptum monasterium est sita; *ecclesia Sancti Michaelis* cum terra de Priscinniaco, et ecclesia Sancti Maurilii sita in loco qui Esma vocitatur; in curte vero Morenna, terram qua vocatur Prata cum decima et sepultura et vicaria et omni consuetudine; in villa autem quæ Castra dicitur, donat memorato monasterio de terra hospitem unum, et ejusdem villæ decimam et vicariam illius terræ, decimam quoque de mansili quod Pina Rocha nominatur; ad Veterem Vicum etiam terram cum collibertis et pratis, et aquam cum

piscariis; in flumine autem Ligeri, ductile unum integerrimi (et in ripa juxta id arpennum unum de terra), in alio etiam loco villam Campaniacum nomine, cum cunctis quæ ad eam pertinere probantur, terra videlicet tam culta quam inculta sive cum vineis et sylva. Quam terram prisco tempore ad præfatam abbatiam pertinentem qui tunc inerant canonici sub carta alicui concesserant; de qua carta per succedentia tempora usque ad beneficium deciderat : inde vero eam præfatus præsul, per Fulconis comitis et per judicium nobilium, redimens, supra memorato monasterio, sicut et cætera quæ superius inserta continentur, lege perpetua integerrime possidendam restituit. Inde ergo nostram petiit excellentiam uti suæ probæ voluntatis opus nostræ auctoritatis præcepto roborare dignaremur; cujus justæ petitioni nos libenter assensimus, et scriptum hoc exinde fieri præcepimus, atque, ob perennis robur vigoris, sigilli nostri impressione insigniri jussimus.

« Signum Roberti † gloriosissimi regis. »

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Robert, roi par la grâce de Dieu. Quand nous honorons les lieux consacrés au culte divin, et que nous pourvoyons aux nécessités de ceux qui y servent Dieu, soit en leur restituant les biens perdus, soit en leur conservant ceux qu'ils possèdent encore, nous ne faisons que suivre une royale coutume. C'est pourquoi nous faisons savoir à tous les fidèles de la sainte Église de Dieu, nos sujets présents et à venir, que notre bien-aimé Hubert, évêque d'Angers, zélé pour la sainte Religion, a eu recours à notre clémence, au sujet de certains biens, que, dans

son amour pour Dieu, il a consacrés à l'entretien des serviteurs de Dieu qui travaillent pour Jésus-Christ dans l'église des saints martyrs Serge et Bach ; de ces biens il a racheté les uns aux envahisseurs pour les restituer à l'église susdite, et abandonné les autres à titre perpétuel de son propre domaine, pour le salut tant de son âme que de celle de son père, nommé comme lui Hubert, et de sa mère Emma. Ce sont : l'église Saint-Samson, située près du monastère, nommé plus haut ; *l'église Saint-Michel* avec la terre de Précigné, et l'église de Saint-Maurille, située dans le lieu nommé Esma, dans le bourg de Morannes; la terre, que l'on appelle la Prée, avec les droits de dîmes, de sépulture et de viguerie et coutumes quelconques; au village de Chartres, il donne au dit monastère, une terre d'hôte, la dîme de ce village et la viguerie de cette propriété, ainsi que la dîme de la maison nommée Pineroche; à Vivy, une terre avec valets et prairies, et une pièce d'eau avec pêcheries ; dans la Loire, un bras tout entier, et sur la rive voisine un arpent de terre; dans un autre lieu, il donne le village de Champigny, avec tout ce qui en dépend, à savoir : terrains cultivés et incultes, tant en vignes qu'en bois. Ce territoire appartenait jadis à l'abbaye sus-dite; les chanoines qui la desservaient alors l'avaient cédé à quelqu'un par acte écrit, et de là dans la suite des temps il était tombé en bénéfice laïc; mais le prélat susdit l'ayant racheté sur le jugement du comte Foulque et des nobles, le restitue, ainsi que les autres biens mentionnés plus haut, au monastère déjà nommé comme devant être possédé par lui entièrement et à titre perpétuel. C'est pourquoi il a réclamé de

notre majesté que nous voulussions bien corroborer sa bonne œuvre de notre autorité ; nous avons donc donné plein assentiment à sa juste demande, prescrit la rédaction du présent acte, et, pour qu'il ait force à jamais, ordonné d'y imprimer notre sceau.

✝

« Sceau du très-glorieux roi Robert. »

« La copie ci-dessus a esté par moi, Jehan Jouitudeau, sergent royal dudict Angers, commissaire assisté d'un notaire, collationée à son original, à la requête de Messire René de Briollay, évêque de Troie, abbé de l'abbaye Saint-Serge, et les vénérables religieux prieur et profès de la dite abbaye comparant par noble et discret secrétaire de la dite abbaye ; et aussi des paroissiens, manans et habitants de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre à Angers, comparants par noble homme Messire Victor Bouisson, avocat, et Jehan Guilbault, sieur de la Grandmaison, procureur de la Fabrice de la dite paroisse, le vendredi 19e jour de juin 1620. »

L'authentique est ici consacré : 1o Par l'autorité du reproducteur. C'est un sergent royal, commis à cet effet par l'autorité souveraine ; 2o Par l'assistance d'un notaire ; 3o Par l'intervention des parties : le secrétaire de l'abbaye représentant l'abbé d'une part, les fabriciens de Saint-Michel d'autre part ; 4o Par le sceau royal de Louis XIII.

Ceci posé, on nous permettra d'en arguer comme du premier original.

On se demande tout d'abord pourquoi, dans l'attes-

tation d'authentique, lorsque tant d'intéressés pourraient intervenir, on ne trouve contre l'abbaye que les seuls fabriciens de Saint-Michel-du-Tertre. Dans l'espèce la raison est intime et probante; seuls en cause dans un procès qui leur était intenté, ils avaient dû solliciter eux-mêmes la pièce que nous jugeons [1].

Ecclesia sancti Michaëlis.

C'est l'église Saint-Michel et c'est bien aussi Saint-Michel-du-Tertre. Toujours, en effet, nous trouvons l'abbé de Saint-Serge décimateur de la paroisse, collateur de la cure. Toujours des redevances lui sont dues et c'est leur contestation qui, en 1620, soulève le procès. La charte de l'an 1020 a pour objet précis de constituer restitution au profit de l'abbaye Saint-Serge d'une paroisse existant déjà et qui autrefois lui aurait appartenu : *Perdita bona restituendo. Eas (res) præfatæ ecclesiæ restituens. Lege perpetua integerrime possidendam restituit.*

Elle a été rachetée d'invaseurs qui l'avaient spoliée : *pervasoribus redemptas.*

L'expression *partim a dominio suo*, ne s'y peut appliquer. Un particulier n'a pas dans son domaine privé une église, une paroisse, dans un temps où elles découlent toutes d'abbayes ou de chapitres [2].

Saint-Michel, dans le passé, a donc appartenu à Saint-Serge. Il a été spolié : deux faits acquis par la charte.

[1] Nous trouverons au cours du récit, le procès qu'on indique ici. Commencé en 1608 il se termine, par compromis amiable, en 1655.

[2] On en trouve en mains laïques; mais elles sont en mains de puissants spoliateurs.

Quand alors s'est faite la spoliation? Quel est le fondateur de la paroisse? Quelle est la date de la fondation? Trois questions qui trouvent leur solution dans l'historique même de Saint-Serge.

Péan de la Tuillerie (p. 373) nous dit :

Environ l'an 654 Clovis II, roi de France et seizième comte d'Anjou, fit bâtir cette célèbre abbaye pour les Bénédictins, ce qui fut ensuite approuvé et confirmé par lettres-patentes de Childebert en 705.

Monasterium in honore peculiaris patroni nostri sancti Sergii et domini Medardi episcopi in suburbio Andegavis urbis constructum.

Charlemagne en fait don à Vitbold (788).

Le grand Empereur a disparu et soudain s'ébranle son colossal empire. A Louis le Débonnaire, son fils, succède Charles le Chauve. Le premier combat ses enfants; le second a contre lui tous ses lieutenants. Aucun n'attaque ce dernier avec plus d'acharnement que le duc de Bretagne. Nomenoë s'empare d'Angers en 849; et deux ans après Hérispoë obtient par traité, de son suzerain, les possessions de tout l'ouest de la Maine. Saint-Serge, on ne sait pourquoi, y fut compris, et resta environ soixante ans sous la domination des ducs de Bretagne. Mais tout batailleurs et tout puissants qu'ils sont, ils ne peuvent, pas plus que le trop faible empereur, défendre Angers des Normands qui la saccagèrent et la ruinèrent. Saint-Serge, hors les murs, fut surtout victime de leur violence. Dans l'abbaye, des chanoines avaient déjà remplacé les moines. Ceux-ci à leur tour évacuèrent une place qui ne se pouvait plus tenir.

Les Normands eux aussi furent défaits et repoussés, mais le couvent demeura vide, lorsque en 905 Alain le Grand, duc de Bretagne, en fit don aux évêques d'Angers dans la personne de Rainon, successeur de Dodon, suivant la charte que voici :

« Raino sancti Martini Turonensis tunc canonicus ac deinde Andegavorum episcopus ordinatus, abbatiam Sancti Sergii a Normanis destructam ac monachis viduatam cum omnibus prædiis et juribus occupavit ejusdem postmodum concessionem ab Alano Britannorum rege sibi et successoribus suis B. Mauritio militantibus obtinuit, charta data suo castro X anno circiter 905. »

L'évêque prit dès lors le titre et les fonctions d'abbé jusqu'à Rainaud qui, vers l'an 1000, y rappela les bénédictins de Saint-Denis et Rainaud eut pour successeur Hubert de Vendôme lui-même.

De cet historique on conclut :

1° Que l'abbaye Saint-Serge a été spoliée par les Bretons en l'année 851, puis par les Normands qui la dévastent et forcent à l'évacuer, et qu'elle revient ensuite aux Bretons ;

2° Que ces spoliateurs de l'abbaye sont ceux de la paroisse, avec cette différence que, si les Normands ont fait le vide dans l'abbaye, ils n'ont pu détruire la paroisse. Elle a résisté au désastre, en passant en main séculière ;

3° Que Saint-Serge a fondé Saint-Michel. Il est à sa porte, sur ses terres. Toujours et partout les grandes abbayes ont groupé autour d'elles des populations ; et toujours à ces populations, il a fallu des paroisses pour

les gouverner. C'est la raison vraie, seule, naturelle de Saint-Michel ;

4° Que c'est dans l'épanouissement de l'abbaye, au temps de Charlemagne, de Pépin peut-être, qu'on peut supposer cette fondation, bien plus qu'à une date postérieure ; puisque, aussitôt après la mort du grand empereur, surviennent le désastre et la ruine.

Considérons maintenant par la pensée notre paroisse de l'an 1020. Elle se présente au flanc sud-est de l'abbaye, sur le grand chemin d'Angers à Paris. L'église couronne le tertre et des maisons l'entourent. Elle est au loin, à distance de la ville, qui, elle aussi, à l'horizon, surmonte le coteau. Le vide existe dans l'intervalle ; mais un faubourg s'allonge dans sa direction, c'est le *Vicus Senior*, que protége une seconde enceinte ; la porte Girard le termine et fait amorce vers Saint-Michel.

Des prêtres séculiers sont maintenus par l'évêque Hubert pour la diriger. Des charges féodales et hiérarchiques au profit de l'abbaye lui sont imposées. Mais ces satisfactions données, la paroisse vit de sa vie propre. Aussi peut-elle seule nous fournir des documents.

Ses archives sont malheureusement fort incomplètes, presque muettes jusqu'au XVIe siècle. Il lui faut l'élément communal pour lui en indiquer la nécessité. C'est autour d'elle, en tout ce qui la touche et l'avoisine, que nous glanerons quelques faits, quelques souffles d'existence nous conduisant aux jours d'abondante vie, d'éclatante lumière.

Dès l'origine nous y rencontrons une dévotion qui l'a

rendue célèbre, qu'elle a toujours conservée, qu'elle a transmise à Notre-Dame : c'est la procession des Rameaux. Sur les genoux de nos pères nous avons appris cette strophe d'Urbain Renard :

Les Rameaux sont célèbres
Car la procession,
A Saint-Michel-du-Tertre,
Va faire station.

Après le Sacre d'Angers, c'étaient en effet les Rameaux qu'on allait voir en notre ville. Le triomphe de la Croix rivalisait avec celui de l'Eucharistie, et notre église en était le théâtre et le but. On nous permettra donc d'en développer le mystère et d'en retracer la solennité.

Le divin Sauveur venait de ressusciter Lazare ; c'était en Béthanie, tout près de Jérusalem. Il s'arrachait aux satisfactions du repos, de l'affection, de la reconnaissance. Les temps étaient accomplis, c'était l'heure de l'immolation. Et voilà que le supplicié du lendemain ; celui-là même qui doit être insulté, flagellé par la vile populace, abandonné de tous les siens, veut par un triomphe inaugurer son sacrifice ; la joie et la douleur, deux opposés qui se repoussent, il veut les unir. Pour être méritoire il faut que la souffrance se montre généreuse.

Ecoutons saint Matthieu dans sa description : En ce temps-là, comme Jésus approchait de Jérusalem, étant arrivé à Bethphagé près du mont des Oliviers, il envoya deux disciples auxquels il dit : « Allez au village qui est devant vous, vous y trouverez une ânesse attachée et son ânon avec elle. Déliez-les et amenez-les moi et si quelqu'un vous dit quelque chose, dites que le Seigneur en

a besoin et aussitôt il les laissera amener. » Or tout cela fut fait afin que s'accomplît cette parole du prophète : « Dites à la fille de Sion : Voici que ton Roi vient à toi plein de douceur, assis sur l'ânesse et sur l'ânon de celle qui est sous le joug. » Les disciples s'en allant firent ce que Jésus leur avait commandé. Ils emmenèrent l'ânesse et l'ânon, et ayant mis dessus leurs vêtements, ils l'y firent asseoir. Le peuple en foule étendit ses vêtements le long de la route, d'autres coupaient des branches d'arbre et les jetaient sur le chemin, et toute cette multitude, tant ceux qui précédaient que ceux qui suivaient, criaient et disaient : « Hosanna au fils de David. Béni celui qui vient au nom du Seigneur. »

C'est cette scène attendrissante que reproduisait Angers avec les ingénieux détails que nos pères puisaient en la foi et l'amour du Sauveur crucifié. C'était d'ailleurs l'antique et pieuse pratique de l'Église universelle, ainsi que nous l'enseigne Dom Guéranger abbé de Solesmes[1].

« Cette coutume, nous dit-il, commença de bonne heure en Orient et probablement dès la paix de l'Église à Jérusalem.

« Au siècle suivant, on voit cette cérémonie établie, non plus seulement dans les églises d'Orient, mais jusque dans les monastères d'Égypte et de Syrie.

« En Occident ce rite ne s'établit pas aussi promptement. La première trace que l'on en trouve est dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire, ce qui donne la fin du VIe siècle ou le commencement du VIIe. Le palmier et

[1] *Année Liturgique*, p. 223.

l'olivier ne croissant pas dans nos climats, on fut obligé de le remplacer par des branches d'autres arbres. »

« Au moyen âge, nous dit encore l'abbé de Solesmes, en beaucoup d'églises on portait avec pompe à cette procession le livre des saints Evangiles, qui représentait Jésus-Christ dont il contient les paroles. A un lieu marqué et préparé pour une station, la procession s'arrêtait ; le diacre ouvrait alors le livre sacré et chantait le passage où l'entrée de Jérusalem est racontée.

« Au retour la marche triomphale est arrêtée par une porte close. Cette porte s'ouvre soudain aux chants joyeux d'un hymne spécial et la foule précédée du clergé s'y précipite en célébrant Celui qui seul est la résurrection et la vie. L'hymne qui s'y chante ainsi à deux chœurs fut composé par Théodulphe, évêque d'Orléans, lorsqu'il était prisonnier à Angers par ordre du roi Louis le Débonnaire. L'Eglise romaine, en adoptant les six premières strophes de ce petit poëme pour servir en cette rencontre, l'a rendu célèbre dans le monde entier. »

Angers n'innovait pas, mais c'est de son sein que partit le chant du triomphe. C'est elle qui la première fit entendre ces louanges si mélodieuses du *Gloria laus*, que l'Église accueillit et fit universelles. Jusqu'aux années de spoliation et d'exil, les lieux traditionnels entendaient ses échos. La porte Angevine frappée de la croix s'ouvrait à deux battants et la foule empressée s'y précipitait aux chants de l'*Hosanna*. Tout ce qu'Angers possédait d'illustrations était là, et les souverains de passage s'honoraient d'y participer.

Suivons Lehoreau dans ses prolixes détails ; ils n'auront rien de trop complet.

Les rameaux bénits et distribués de la main de l'évêque, la procession s'avance à travers les rues de l'Évêché, Saint-Laud, des Poëliers, Saint-Michel.

Les Cordeliers, Jacobins, Augustins et Carmes font la tête du cortége. La Trinité les suit. Puis s'avancent sur deux rangs les chapitres :

Saint-Julien, Saint-Maimbœuf ;

Saint-Maurille, Saint-Pierre ;

Saint-Martin, Saint-Laud.

L'abbaye Toussaint toute seule précède la cathédrale.

Entre deux rangs de chanoines précédés des psalteurs, sous-chantres, corbeliers, maires chapelains, la châsse de saint Séréné, fixée sur un brancard, est portée à l'épaule par le garde-relique, le prieur de Saint-Aignan, les curés de Sainte-Croix et de Saint-Evroult. Les Dignités précèdent l'évêque.

Arrivé près de l'église stationale, le cortége prend rang dans le cimetière et dans la rue. La cathédrale seule, après avoir gravi les degrés du cimetière près l'Hôtel-de-Ville, dépose sa châsse, entre deux chandeliers, sur le côté droit du pied de la croix stationale du cimetière, pénètre dans l'église et prend place au chœur. Saint-Aubin et Saint-Serge viennent isolément ; Saint-Aubin suit les rues Saint-Aubin, Chaperonnière, Chaussée-Saint-Pierre, Haute-du-Figuier, Pilori, Saint-Michel. Deux rangs de moines escortent la châsse de saint Girard, suivie de l'abbé ou du prieur. Au cimetière cette châsse est déposée sur le côté gauche de la

croix, en regard de celle de saint Séréné. Les religieux introduits dans l'église prennent place au sanctuaire.

Saint-Serge arrive par le chemin des Cordeliers, le long du rempart, aujourd'hui boulevard des Pommiers. Ses deux paroisses l'escortent, Saint-Michel à droite, Saint-Samson à gauche. Les deux bannières précèdent le grand étendard de l'abbaye. La châsse de saint Godbert est au milieu des rangs terminés par l'abbé ou le prieur, accompagné des deux curés en étole. Comme Saint-Aubin, ils pénètrent dans l'église par la porte de la nef, déposent la châsse sur l'autel et se rangent au sanctuaire vis-à-vis Saint-Aubin. Un moine se détache et chante l'évangile *Cum appropinquasset*, suivi d'un sermon.

La bénédiction épiscopale termine ce premier programme, et toute l'assistance sort de l'église pour aller faire station à la croix du cimetière ; car c'est à cette croix toute seule qu'est dû l'honneur du jour. La rigueur de la saison avait, peu avant Lehoreau, amené l'introduction dans l'église des privilégiés que nous avons désignés. Tout le cérémonial auparavant s'accomplissait au dehors. Des fenêtres du presbytère, les princes écoutaient le sermon et recevaient la bénédiction de l'évêque.

Les hommages rendus à la croix de Saint-Michel, les divers cortéges reprennent leur marche et s'en retournent par le même itinéraire, Saint-Aubin d'abord, Saint-Serge ensuite, escorté toujours de ses deux paroisses. La cathédrale et tout le clergé décrit partent les derniers. Ils arrivent à l'extrémité de la rue Saint-

Laud, et trouvent la porte Angevine fermée ; c'est alors qu'à la fenêtre d'une petite chapelle surmontant la porte un chœur d'enfants avec accompagnement d'instruments, fait entendre les joyeuses strophes du *Gloria laus*. Une vieille croyance traditionnelle regardait ce lieu même comme la prison d'où l'évêque Théodulphe aurait, en son temps, à pareil jour, inauguré son hymne devenu célèbre.

Alors s'accomplissait la cérémonie liturgique que l'on voit aujourd'hui pratiquée à la porte de nos églises. Voici la raison qu'en donnent les *Chroniques Angevines* (livre VI) :

« Scribunt Sigebertus et Hugo Floriacensis Theodulphum abbatem Floriacensem qui postea fuit Episcopus Aurelianensis, cum Andegavi in carcere detineretur, ipsa die Palmarum, processione ecclesiæ, Andegavensis secundum eum locum prætereunte, hymnum cui initium est *Gloria laus et honor* a se in eam rem compositum, clara voce per fenestram cecinisse ; ipsum vero imperatorem Ludovicum Pium qui tunc aderat admirabundum restitisse et ejus carminis suavitate ac pietate usque adeo fuisse delectatum ut abbatem a vestigio liberaret.

« In cujus rei memoriam cum postea is hymnus universæ Ecclesiæ usu in officium hujus processionis receptus fuisset, eum ecclesia Andegavensis apud eumdem locum, ubi primum auditus fuit, id est ad portam Andegavinam, canere consuevit et ritum pulsandæ atque aperiendæ portæ civitatis peragere. »

Ce n'est pas sans raison que Saint-Michel et la croix de son cimetière ont été choisis pour lieu de sta-

tion. Eveillon[1] nous l'explique dans son livre *De processionibus* :

« Juxta ordinem romanum extra civitatem fit processio, et id ferme omnibus in locis observatur ad imitationem populi Jerosolymitani qui extra civitatem progressus obviam Christo advenienti exiit. Et ita habuit prima institutio processionis Ecclesiæ nostræ. Nam olim tumulus sancti Michaelis in quo statio hodierna celebratur extra pomœrium erat.

« Hunc igitur Salvatoris triumphum et sub ejus symbolo triumphum Passionis ejusdem repræsentat ecclesia procedens cum ramis benedictis ad stationem crucis. »

C'est donc au VIIe siècle, d'après le *Sacramentaire* de saint Grégoire, qu'il faut faire remonter en Occident la procession des Palmes. Angers n'a pu rester en arrière dans cette pieuse pratique et nous ne sachions pas qu'on y ait jamais choisi aucun autre lieu de station que notre tertre.

D'autre part, d'après saint Matthieu, c'est à Bethphagé, près du mont des Oliviers, à la porte de Jérusalem, que se forma le triomphant cortége du Sauveur. Hors de la cité d'Angers, à petite distance de son vieux faubourg, du *vicus senior*, un tertre s'élève qui figurera le mont des Oliviers, et sur le revers une croix, devenue celle du cimetière, sera son Bethphagé : « Et sub ejus symbolo triumphum Passionis ejusdem repræsentat Ecclesia. » C'est le lieu choisi pour l'accomplissement des cérémonies liturgiques indiquées par dom Guéranger.

[1] Eveillon, né en 1572, après avoir été professeur et curé, fut nommé chanoine de la cathédrale.

Notre procession se faisait au temps de Louis le Pieux. En ces jours, comme depuis, le clergé Angevin se rendait à Saint-Michel.

D'autre part, dans l'histoire de l'Église, Théodulphe est l'auteur du *Gloria laus*. On s'accorde encore à croire, ainsi que le constate l'abbé de Solesmes, qu'il a été emprisonné à Angers et une tradition persistante confirme le récit de nos chroniques.

Nous en concluons qu'il est difficile de le révoquer en doute.

CHAPITRE III.

DÉVELOPPEMENT.

L'an mil s'éloignait; ses sinistres présages s'envolaient avec lui et faisaient place à la plus énergique confiance.

Aux débiles fils du grand empereur avaient succédé les vigoureux enfants de Robert le Fort. La grande maison de France était fondée. Les descendants d'Ingelger longtemps étouffés dans l'enceinte de leur capitale, trouvaient à leur tour trop étroites les limites de l'Anjou. Le Mans, Loches et Vendôme deviennent leur conquête. A l'extrême crête du rocher de la cité, dans ce palais qu'ils venaient d'échanger avec l'évêque Dodon, ils avaient sous leurs pieds une campagne déserte qu'ils allaient peupler. En cette tâche d'ailleurs Foulques Nerra trouve un émule que nous connaissons, c'est Hubert de Vendôme. Le comte et l'évêque sont

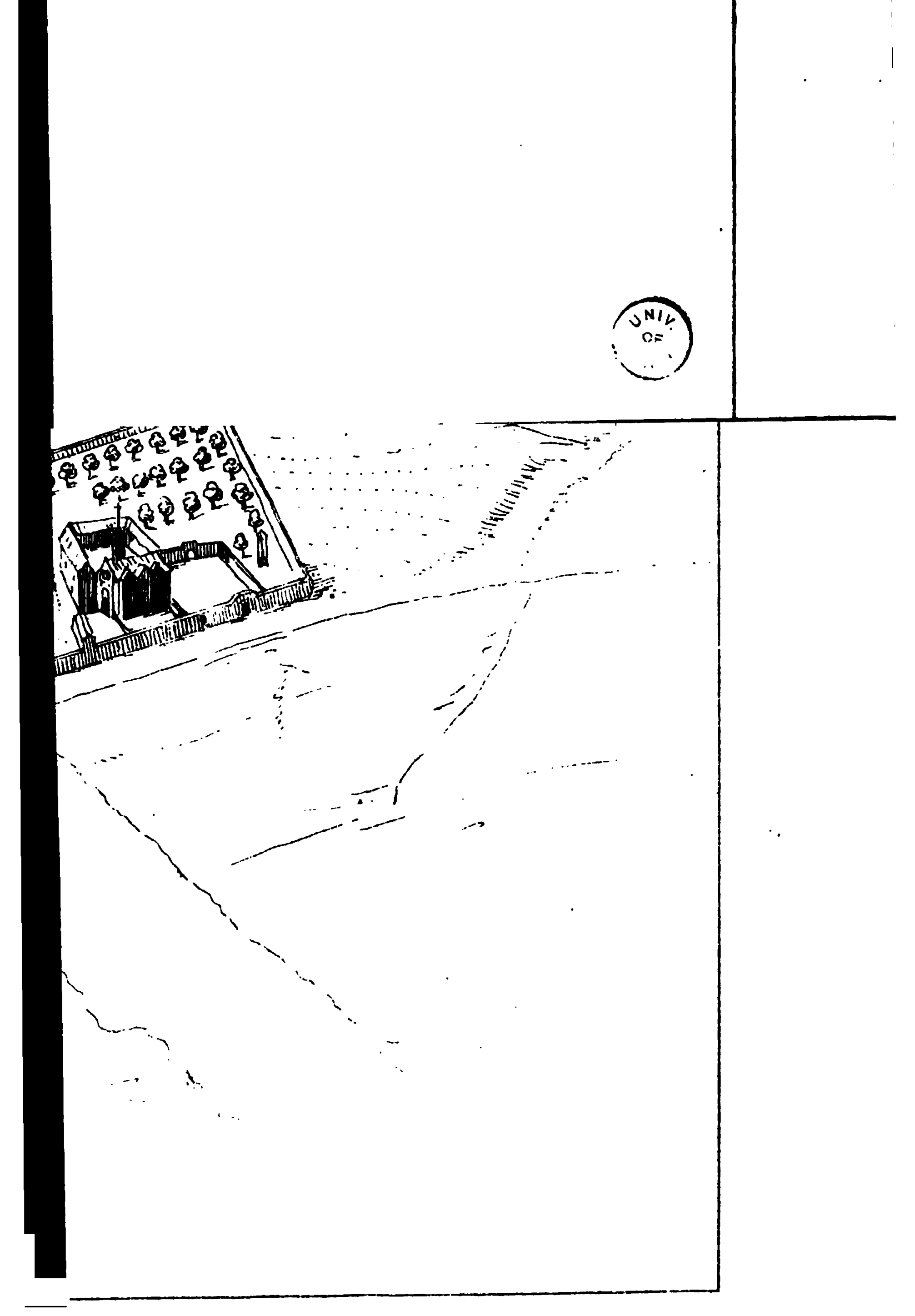
tourmentés du même zèle. Le grand bâtisseur est doublé du grand fondateur.

Une basilique à trois nefs va remplacer l'étroit rectangle de la première cathédrale; Saint-Martin est renouvelé en grandioses proportions; Saint-Serge doté, nous l'avons vu, de vastes territoires, est rebâti à neuf. Sur les murs de son premier sanctuaire, Notre-Dame du Ronceray voit s'édifier cette grande et magnifique église dont les imposantes ruines nous étonnent encore; une cité se bâtit à l'entour; Toussaint s'élève sous les murs de ville; Saint-Nicolas à l'horizon. Et cependant c'est alors qu'un seigneur se glorifie de ne savoir signer. C'est alors que tout devient barbare. La guerre est à toutes les portes. On sait se battre, c'est tout l'homme. Mais c'est alors aussi que, pour les manants, pour le peuple, aussi bien que pour les seigneurs, Hubert fonde ses écoles épiscopales; Bernard, régent de philosophie, en est le premier maître [1]. C'est la future Université. Nous sommes aux premiers âges connus de notre paroisse. Modeste en son berceau, elle croîtra lentement.

A l'extrémité de la rue Saint-Laud, à la porte Girard, deux courants se produisent; l'un vers Saint-Serge, par une rue qu'on nommera du Puits Doux, des Vieilles Étuves et enfin du Cornet [2]; l'autre, vers Saint-Michel, par une voie longtemps sans nom, qui sera, au XVIe siècle, la rue des Poëliers.

L'opulente abbaye de Saint-Aubin avait besoin d'un port pour recueillir les produits de son île. Il est au

[1] Port, *Dictionnaire historique*, Ier vol., p. 320.
[2] Péan de la Thuilerie, p. 341, note Port.



fond de la petite rue des Aisses, sur la rue du Cornet. C'est le *Portus Rogi de insula sancti Albini* [1].

On y construira bientôt une grande maison avec verger et dépendances. Ce sera le bûcher et le grenier à fourrage de l'abbaye.

Hors les murs, sur le flanc de la vieille ville, s'échelonnaient l'abbaye Saint-Aubin, les églises Saint-Martin, Saint-Julien, Saint-Pierre, Saint-Maimbœuf, Saint-Maurille; ces dernières protégent la grande nécropole chrétienne, mise récemment à découvert sur la place du Ralliement. La paroisse Saint-Maurille nous borne et s'allonge sur le revers du coteau, dans toute la partie comprise aujourd'hui entre le boulevard, la rue Saint-Michel et le Pilori. C'était alors un clos de vigne.

Vers la fin du siècle, les chevaliers de l'Hôpital s'implantent sur la lisière. Leur enclos s'allonge vers nord, dans un terrain où se bâtira le collége d'Anjou, aujourd'hui la mairie.

Les comtes Plantagenets, pas plus que les Ingelgeriens, n'ont, que je connaisse, laissé de trace en notre paroisse. L'élément étranger devait disparaître et laisser la vie nationale se produire dans toute son expansion. Ce résultat a été le fruit d'une lutte colossale entre la France et l'Angleterre. Les Plantagenets, toutefois, ont laissé en Anjou, et dans notre ville en particulier, trop de souvenirs pour rejeter leur mémoire. Toutes les églises du temps portent leur cachet. C'est à Angers l'hôpital Saint-Jean; c'est à Fontevrault la royale abbaye, leur nécropole. Mais leur vie propre et leurs grands

[1] Péan de la Thuilerie, p. 343, 344, note Port.

intérêts nous étaient étrangers, hostiles même au développement national, le vassal ne pouvait absorber le souverain. Honneur à Louis VI, à Louis VII, à Philippe-Auguste et à saint Louis : ils ont fait notre France. Angers, notre paroisse, allaient en cueillir les fruits.

Jean Sans-Terre avait disparu ; Philippe-Auguste, le vainqueur de Bouvines, l'avait rejeté hors du royaume. Les ducs de Normandie, d'Anjou, de Gascogne avaient fait leur temps ; le comte de Paris était devenu roi de France. Il restait toutefois, au fond de la vieille Armorique, un allié du sang anglais, et saint Louis devait le réduire à l'obéissance, le plier à la soumission, le faire Français.

Ce ne pouvait être le travail d'un jour et sur la lisière il fallait une forteresse pour commander le respect. Angers sera ce boulevard. « Les anciennes enceintes, nous dit M. d'Espinay, étaient alors complétement débordées et la cité même, avec sa double annexe, ne formait guère qu'une citadelle au milieu d'une ville ouverte. C'était en 1230, après la défaite de Pierre Mauclerc, que saint Louis, maître d'Angers, décida l'exécution d'un projet conçu vingt-cinq ans plus tôt par Jean Sans-Terre, celui de la construction d'une colossale citadelle sur le coteau de la Maine et aussi d'une redoutable enceinte de tout l'Angers d'alors [1]. »

Cette citadelle, c'est le château, la plus imposante forteresse de ce temps, aujourd'hui encore l'admiration de tous les amateurs du grandiose, de tous les hommes soucieux des souvenirs du passé. L'enceinte

[1] *Enceintes d'Angers*, p. 62 et 63.

de la ville a disparu ; on en retrouve à grand'peine de rares vestiges ; mais elle est dessinée par nos boulevards qui y sont substitués.

Son pourtour mesurait 2,200 mètres sur la rive gauche, 1,600 sur la rive droite. Vingt-quatre tours protégeaient la première, dix-neuf la seconde ; sept portes y donnaient accès. Cette œuvre colossale ne s'accomplit pas sans difficultés. La grande figure du roi, son autorité, la vénération qui l'entourait, jointes aux dures nécessités du temps, en permirent l'exécution. Des déchirements de plus d'une sorte en furent la conséquence. Il fallait renverser et détruire tous les obstacles, couper les domaines, séparer les intérêts, rompre les relations. C'est la raison des bizarres circonscriptions des paroisses d'alors, conservées jusqu'à la Révolution.

Saint-Michel-la-Palud s'étendait du côté des Lices. Le faubourg Bressigny était de Saint-Martin ; Saint-Julien s'allongeait par Hannelou, la Madeleine, les Justices, jusqu'au bourg La Croix.

Notre paroisse devait subir le même sort. C'est en son centre même que l'enceinte la traverse en ligne courbe. Le tertre est contourné ; rasé au dehors, il s'étage en amphithéâtre au-dedans et l'église en couronne le faîte à l'extrême sommet de l'angle du mur de ville, qu'une grosse tour protége.

A l'extérieur, toutes les maisons étagées autour de l'église sont renversées et rejetées au loin contre le Pélican et les rochers schisteux de Pierre-Lise et de Pigeon pour former le faubourg Saint-Michel.

Le Pélican était alors une vaste hôtellerie ; l'emplace-

ment en est occupé aujourd'hui par les Jésuites et les maisons adjacentes. Cet enclos du Pélican se prolongeait du champ Glastin, qui s'étendait lui-même en pointe de triangle, jusque vers la place de Lorraine actuelle. Les remparts d'un côté, le chemin de Paris de l'autre, bordaient ce triangle. Au côté opposé du chemin de Paris on trouvait le pré d'Allemagne prolongé de celui de la Rame. La terre du Busson couronnait ces deux prairies vers Belle-Fontaine et la croix de l'Ormeau. Les tribunaux, le mail, l'usine Besnard couvrent ces prairies.

La Maître-Ecole, les Deux Croix, les Banchets formaient l'extrême limite de la paroisse.

Les plans de la ville de 1736 et 1775, et surtout la vue cavalière de 1576, nous aideront à saisir la physionomie tant intérieure qu'extérieure de notre paroisse et surtout des murailles qui la coupaient.

La porte Saint-Michel est au bas de l'église, au fond du vallon. Cinq tours de front la défendent au dehors. Un chemin sinueux, fortifié de murs et de fossés, en couvre les approches. Vers la rivière, huit autres tours font face à l'abbaye. Un bastion, appelé boulevard Saint-Serge, termine la forteresse. Un bras de la rivière vient en baigner le pied ; il se prolonge le long des rues actuelles du Cornet et Valdemaine pour rejoindre au pont des Treilles le principal lit de la Maine. La saulaie de Boisnet et les luisettes de Saint-Jean couvrent les îles qui aujourd'hui ont formé les quartiers des Luisettes et de Boisnet.

A l'intérieur, la légère fraction de la paroisse adossée au mur de ville, se dessinait en demi-lune. L'église en

faisait le fond ; le cimetière au-devant s'allongeait sur la rue et joignait la porte Saint-Michel. Quelques maisons en face et à la suite vers les Halles, c'était toute la partie urbaine, et après venait le vide jusqu'à la porte Girard, jusqu'à la rue de l'Hôpital.

L'abbaye Saint-Serge, elle aussi, est coupée en son domaine. Toute cette partie vide dont nous venons de parler semble lui avoir appartenu. L'hommage des maires au 1er mai, les redevances des maisons de la rue Saint-Michel nous l'indiquent assez. A cette époque, à la suite des habitations de la paroisse, à l'entrée de la rue Saint-Michel, vis-à-vis le palais de Justice, des maisons sont construites pour servir d'asiles aux religieux en temps de guerre. Des caves, une cour intérieure s'y joignent pour recueillir les provisions de l'abbaye. Les invasions normandes et bretonnes ne sont point oubliées.

Saint-Michel, naguère à distance du vieil Angers, est devenu paroisse urbaine. Elle est aujourd'hui perdue à l'extrême limite de l'enceinte ; nous allons la voir grandir, nous allons assister à son épanouissement, et le jour viendra où elle absorbera tout le mouvement et toute l'importance de la cité.

Dès cette époque, nous apparaissent les Cordeliers. « Ces Pères, dit Péan de la Thuilerie, doivent leur établissement à Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, qui les plaça, en 1231, auprès de l'hôpital du Temple, dans une vigne qui appartenait au chapitre de Saint-Maurille [1]. Ils occupaient tout l'espace compris entre les

[1] « De vineis suis, domui dictorum Fratrum contiguis sufficienter ad constructionem ecclesiæ eorum. »
Cartulaire de Saint-Maurille (1232).

rues de l'Hôpital, du Pilori, de Saint-Michel et le domaine des chevaliers du Temple, dans lequel furent prises la mairie et les Ursulines. Les rues Chevreul et du Mail traversent cet enclos.

Aucun couvent ne fut accueilli plus libéralement; aucun sanctuaire ne fut plus sympathique aux Angevins. Les paroisses, les collégiales, la cathédrale en faisaient dans leurs processions le lieu le plus habituel de leurs stations; l'université, la mairie, le présidial s'y réunissaient dans leurs solennités. Envahi des foules, les grands le décoraient à l'envi. Yves, doyen de l'église d'Angers, fait, en 1268, bâtir la chapelle de l'Infirmerie. En 1281, Macé de Beauvau reconstruit le couvent; Maurice de Craon l'agrandit vers le Pilori, fait ouvrir la chapelle de Saint-Jean-Baptiste qui sert d'obituaire à la famille. L'enfeu des Boilesve y fait face.

C'est enfin l'oratoire de prédilection de la maison d'Anjou-Sicile. C'est cette royale maison qui décore le chœur de l'église et y joint la mémorable chapelle Saint-Bernardin.

On arrivait au couvent et à l'église par une cour intérieure, ouvrant sur la rue du Pilori; c'est aujourd'hui l'entrée de la rue des Cordeliers sur la rue Lenepveu. Le couvent se présentait à gauche, l'église en face et à droite une porte donnait accès par un escalier à la rue de l'Hôpital; ce passage existe encore. Une cour au nord, entourée de cloîtres, exploitait tous les bâtiments utilisés encore pour les classes communales de garçons et de filles. L'église, sous le vocable de Saint-Sébastien, était orientée. C'était une belle et large nef sans bas-côtés. Elle faisait suite à la cour d'entrée dont nous avons parlé, et couvrait la partie supérieure

de la rue actuelle obtenue par sa destruction en 1794. Le chœur en était séparé par un jubé. L'autel principal était orné d'un baldaquin soutenu de six grosses colonnes en marbre noir de Sablé.

A droite du grand autel s'élevait, sur quatre piliers, le tombeau d'Isabeau d'Avaugour, représentée en habit de Cordelière avec deux petits chiens à ses pieds ; à gauche, celui de Catherine de la Fougeuse, dame de la Haye.

A droite du chœur, la chapelle Saint-Bernardin, au-dessous celle des Craon dédiée à saint Jean-Baptiste. A gauche celle des Boilesve. L'enfeu de Beauvau au fond même de l'abside.

Cette église fut consacrée en 1294 par l'évêque Guillaume Lemaire.

L'importante et rapide fondation des Cordeliers ne pouvait manquer d'attirer dans le voisinage du couvent un concours empressé d'habitants, ou tributaires ou donataires. Des rues, des quartiers se bâtirent à l'envi. C'est la rue de l'Hôpital ou de l'Asnerie (1278), de Saint-Georges ou du Savetier (XIIIe siècle), de Valdemaine, *Vicus Escachebreton* (1279), du Pilori, aujourd'hui rue Lenepveu.

Au carrefour des rues de l'Hôpital, de Saint-Georges et du Pilori s'établit pour les étrangers l'hôtel du Lion-d'Or, récemment détruit, lors du débouché de la rue Lenepveu. Sa renommée le suivit jusqu'à la Révolution.

Au bas de la rue du Pilori, une cour fermée, qui aujourd'hui encore s'appelle cour des Cordeliers, donnait accès à l'hôtel des seigneurs de Craon, ces bienfaiteurs qui n'eurent de rivaux en munificence que la

maison d'Anjou. Le prévôt de Craon avait sa demeure rue du Cornet, sur le terrain occupé par la maison Langlois.

Au temps des Plantagenets, trois foires avaient été créées à Angers, c'étaient celles du Landit, de l'Angevine et de Saint-Nicolas. On n'avait cru mieux faire que de les établir sur les grands ponts, bordés alors de maisons et de boutiques. On comprend les difficultés d'un pareil lieu : on étouffait sur un point aussi resserré et la circulation y devenait impossible. Les nouvelles enceintes donnant, vers Saint-Michel, un grand espace vide, il devenait naturel d'y porter ces foires; mais il fallait un abri qui pût recevoir les boutiques. Ce fut l'occasion des Halles, « ce lieu public, nous dit Péan de la Thuilerie, où l'on s'assemble pour négocier. » Nos comtes, successeurs de Charles d'Anjou, en firent les frais en 1280.

En ce même temps, nos évêques avaient bâti Eventard, cette résidence de prédilection, sur la commune d'Écouflant. Nicolas Gellant, son fondateur, venait d'y mourir. On tenait à célébrer des obsèques dignes de lui et à conserver ses restes dans le chœur même de la cathédrale.

Le quatre des kalendes de février de l'an de grâce 1291, nous apprend Guillaume Lemaire, son successeur, on l'apporta revêtu des ornements du jour de sa consécration, à la porte de la ville, au cimetière même de Saint-Michel. Là tout le clergé de la ville l'y vint prendre; et les plus robustes des dignités et chanoines le transportèrent, sur leurs épaules, jusqu'à la cathédrale.

Le maître-école était alors un chanoine du nom de

Jean Dubois, originaire du Maine, docteur *in utroque*. Il venait d'être nommé à l'évêché de Dol et allait quitter Angers qu'il affectionnait. En gage de son amour, il voulut y laisser un monument de sa charité dans la fondation d'une aumônerie et de son église pour y recevoir quatre aveugles et neuf pauvres qui, en outre du logement et de la nourriture, recevaient un denier par jour. C'étaient encore nos quartiers qui pouvaient fournir un emplacement susceptible d'y construire les locaux nécessaires.

Dans la rue Saint-Michel, à la suite des maisons de Saint-Serge, au bas même de l'enclos des Cordeliers, sur un terrain que nous trouverons tributaire encore de Saint-Maurille, on construisit cette aumônerie qui, elle aussi, fut dédiée à saint Michel (1311). Notre généreux donateur dota son hospice d'une terre appelée la Pélerinière et de la closerie de Chauffour, situées l'une et l'autre sur la paroisse de Saint-Barthélemy. Le tout, en 1604, nous le verrons, passera dans l'administration de l'aumônerie Saint-Jean, et en 1620, les Oratoriens, appelés par la reine Marie de Médicis, après avoir acquis l'hôtel de Lesrat de Lancreau, obtiendront de la toute-puissante souveraine d'y joindre les bâtiments et l'église de l'ancienne aumônerie Saint-Michel.

L'église sera par eux modifiée : le chœur et le transept seront vers 1650 reconstruits en style du temps ; mais la nef primitive sera conservée. On y pénétrait par un long degré intérieur débouchant sur la rue Saint-Michel. En 1845, l'architecte Villers la détruisit et la remplaça par une nouvelle qu'il harmonisa avec la construction des Oratoriens.

C'est aujourd'hui l'église paroissiale de Notre-Dame. C'est l'origine même de cette église que nous rencontrons présentement.

CHAPITRE IV.

PAROISSE CIVILE.

La branche aînée des Capétiens, dite des Capétiens directs, s'éteignait dans la personne de Charles IV, dit le Bel, mort sans enfant. L'application de la loi salique livrait la couronne aux Valois, au préjudice de l'héritière naturelle, Jeanne d'Évreux, épouse d'Édouard III, roi d'Angleterre. Cette compétition fut la raison de la guerre de Cent Ans aussi meurtrière que longue, aussi émouvante que variée de succès.

Elle n'était pas terminée que survint celle d'Italie, suivie elle-même des guerres civiles et religieuses que le grand schisme avait précédées. C'est pendant plus de deux siècles une série de souffrances et de malheurs. Il n'est pas en notre histoire d'époque plus féconde en désastres.

Mais en compensation, dans ces luttes opiniâtres et sanglantes, deux puissances se produisent, celle du souverain et celle du peuple. Ces deux extrêmes sentent le besoin d'un mutuel appui et ce concours produit l'autorité et la grandeur du premier, l'éducation et la fortune du second.

La force régnait jusqu'alors dans les châteaux ; le seigneur exerçait sur ses vassaux un pouvoir sans

appel. Les abbés, les chapitres avaient leur place dans l'échelle féodale ; la paroisse par eux était absorbée dans son revenu aussi bien que dans son action morale et religieuse.

Les grands événements, les grands désastres renversent ces petits souverains et la nation toute seule apparaît dans sa ruine. C'est alors que le roi tend la main à son peuple, et c'est alors que le peuple la baise et l'accueille avec reconnaissance. Sacrifice, dévouement, tout devient réciproque. Le monarque commande, il est obéi ; mais en échange, il émancipe ces bourgeois par la création des plus bienfaisantes institutions. Ce sera tour à tour pour notre ville l'Université de Charles V, la Cour des Comptes de Louis Ier d'Anjou, la Commune de Louis XI, le Présidial de Henri II, le Tribunal consulaire de Charles IX.

Toutes les paroisses d'Angers recueillent leur part de ces avantages, mais aucune n'en bénéficie autant que Saint-Michel-du-Tertre. La mairie lui donne l'autorité communale, le Présidial la justice, les halles et la rivière le commerce et les réjouissances. Une population spéciale s'y forme et s'y groupe et les grandes familles municipales y naissent et s'y perpétuent.

La première période de la guerre anglaise nous avait été funeste. Le désastre de Poitiers nous avait écrasés ; le roi avait été fait prisonnier ; l'armée était détruite et dispersée ; l'ennemi vainqueur, au centre même du pays, y commandait en maître. La France à bout de ressource semblait à sa merci.

Mais alors l'union de tous existait, le patriotisme battait au cœur de tout Français, et le principe d'auto-

rité nous restait. Le roi était captif, mais sa dynastie était libre. Tout jeune et tout effacé qu'il était, le dauphin, fort de son droit, saisit résolument le gouvernement de son pays, et convoque, sans retard, les États Généraux. Les bourgeois des villes y sont consultés pour la première fois. Le mal est jugé grand ; mais toute soumission et tout projet d'abandon sont écartés ; la résistance est décidée.

Des impôts sont créés, une armée est refaite et Charles V la dirigera du fond de son palais : mais il lui faut un lieutenant, un homme d'action, un batailleur ; ce sera son frère Louis, qu'il fera duc d'Anjou et pair de France ; Louis Ier d'Anjou devient ainsi le chef de la deuxième maison d'Anjou-Sicile. Celui-ci, uni à ses frères les ducs de Bourgogne et de Berri, avec des aides comme Duguesclin et Olivier de Clisson, ne tarde pas à modifier la fortune. Refoulés pied à pied les Anglais abandonnent le sol français. Charles le Sage a sauvé sa couronne et délivré son royaume.

Une trêve se signe en 1375 et le pays respire. Notre duc en profite pour apparaître en sa bonne ville d'Angers. C'était en 1377 ; il revenait d'Avignon, où, préalablement, le roi son frère lui avait donné la mission d'y retenir Grégoire XI que sainte Catherine de Sienne arrachait à l'exil pour le rétablir à Rome.

Une députation d'habitants l'attendait au château ; c'étaient Étienne Langlois, Theumot le Bourguignon, Jamet Delacroix et d'autres. La considération, acquise naguère aux bourgeois dans les États Généraux du royaume, les encourageait sans doute. « Ils demandent et obtiennent pour la ville d'Angers des lettres patentes

sur double queue autorisant les bourgeois et manants à faire élection de six d'entre eux, à tenir assemblée pour régler les comptes et mener à fin tous les négoces de la ville : c'est la Cour des Comptes[1]. » Dans la quinzaine même il fut procédé à l'élection et Hardouin du Bueil, évêque d'Angers, chancelier de Marie de Bretagne, en fut le président.

La Cour des Comptes avait pour objet à Angers la perception de divers impôts et l'emploi des fonds qui en résultaient.

C'est tout un programme d'administration communale dont notre paroisse va devenir le principal théâtre.

Nous rencontrons, dans la perception, deux principaux impôts, la clouaison et le fouage ; la clouaison était un droit d'entrée aux portes de la ville, ayant pour premier objet l'entretien des fortifications. Le fouage était un impôt sur chaque feu, qui, par arrêt du 23 août 1402, fut fixé annuellement à dix-huit deniers. Chaque chef de famille devait verser cette somme, par tiers, aux curés de paroisse, aux époques de Saint-Jean-Baptiste, de Toussaint et de Noël, à titre d'honoraires de sépultures et de messes aux jours de l'obit des membres de chaque famille[2].

Dès l'origine de l'institution trois sources de dépenses nous apparaissent. Elles ont pour objet la défense de la ville, la justice, le commerce. Pour cette triple fin un hôtel, un palais devient nécessaire. Les Halles seront ce

[1] Port, *Dictionnaire historique*, t. I, p. 38.
[1] Pocquet de Livonnière, *Coutumes d'Anjou*.

palais. Les Halles, en effet, sous nos ducs, sont à la fois bourse de commerce, palais de justice, parc d'artillerie. La fondation de 1280, nous l'avons vu, les consacrait aux foires et marchés, c'était tout leur but ; mais aujourd'hui, sans leur enlever cette première destination, on leur adjoindra les services de l'artillerie et de la justice. A cette fin elles subissent une transformation. Les comptes municipaux mentionnent, en effet, qu'en l'année 1378 avec les offrandes volontaires des habitants, on a fait les frais d'une charpente qu'aujourd'hui encore on peut admirer [1]. Une grande horloge ne tarde pas à couronner l'édifice et en 1409 on en confie la réparation et l'entretien à Pierre Merlin, célèbre [2] « orlegeor de Poitiers. »

Les nouvelles armes, conséquence de la découverte de la poudre, prescrivaient une profonde modification dans le système de défense et d'armement pour nos places de guerre. La forteresse de saint Louis, si puissante en son temps, avait aujourd'hui à subir plus d'une transformation. Dans la description que nous avons faite des enceintes d'Angers, nous avons vu que sur le territoire qui nous occupe, l'extrémité du mur de ville s'allongeant sur la rivière se terminait au boulevard Saint-Serge, dont le pied était baigné par un cours d'eau conduisant au pont des Treilles. C'était la principale défense de ce côté. En 1277 on la juge insuffisante et une bastille qu'on armera de canons est construite en Boisnet [3].

[1] Port, *Dictionnaire historique*, t. I, p. 113.
[2] *Inventaire des Archives municipales*.
[3] *Ibid.*, p. 179.

Les inventaires municipaux de 1411 et 1417 nous présentent un détail complet de l'artillerie appartenant à la ville et de l'emploi qui en est fait. Les portes, les tours, les bastillons sont désignés, et les Halles sont le grand parc. Nous aurons plus d'une occasion de le constater.

C'est au seuil de ce parc que nous trouvons le palais de justice.

La justice en France se personnifiait dans le roi. La main de justice et l'épée étaient ses attributs. Le sire de Joinville nous a rendu célèbres et mémorables les jugements du saint roi sous les chênes de Vincennes. Mais on sait aussi que ce sage monarque se faisait aider dans l'étude des causes qui lui étaient soumises par une assemblée de légistes qu'on nomma pour cette raison le Parlement et qui longtemps fut mobile autant que le souverain. Les légistes au Parlement de Paris, comme dans les cours des sénéchaux de province, ont pris la place des barons et des évêques qui dans le principe composaient la cour féodale du roi ou du comte. Quels que fussent toutefois l'activité, la sagesse et le bon vouloir du roi, il lui fallait, tant à la guerre qu'au Parlement, se décharger sur un lieutenant, qui comme lui-même cumulait les fonctions de robe et d'épée. Ce fut le sénéchal.

La féodalité, déléguant aux grands feudataires les pouvoirs souverains, leur imposait les mêmes charges, la même organisation, le même lieutenant. Nos comtes et nos ducs rendaient la justice et avaient leur sénéchal; son palais portait le nom de sénéchaussée. Sous nos comtes et ducs d'Anjou-Sicile, nous voyons cette charge

se perpétuer dans la famille des Beauvau ; mais ces seigneurs, tantôt à Angers, tantôt à Naples, avaient aussi des légistes, des conseillers, des lieutenants ; c'étaient les sénéchaux, les juges d'Anjou. Nous voyons en fonction sous nos ducs, Jean, Louis et Bertrand de Beauvau, assistés des juges Jean Breslay, Jean Duveau et Jean Binel. Tous les tombeaux de ces personnages nous sont connus. Ils sont tous aux Cordeliers, à l'exception de celui de Jean Duveau[1] qui, le 5 juillet 1474, était déposé dans l'église Saint-Michel-du-Tertre près de l'autel de Notre-Dame. Deux ans après on y joignait son épouse. Le sénéchal Jean de Beauvau figurait de plus dans le grand vitrail des Cordeliers. Il y était représenté avec son épouse sous les emblèmes de saint Jean et sainte Madeleine.

En 1462 il y avait à Angers une grande solennité judiciaire. En séance solennelle des Grands-Jours, sous la présidence de Jean de la Vignolle, doyen de Saint-Maurice, président de la Chambre des Comptes, le juge Jean Breslay « lisait et publiait en présence de gens de tous états, tant d'église, nobles, gens de conseil et praticiens dudit pays que aultres, » les célèbres coutumes d'Anjou, rédigées par ordre du roi René et dont l'original fut déposé à la Cour des Comptes[2].

Les premières presses d'Angers les imprimèrent en 1476, en format petit in-8° de cent cinquante-cinq feuillets.

La justice aux Halles voulait près d'elle la prison.

[1] Port, *Dictionnaire historique*.
[2] *Dictionnaire historique*, t. I, p. 486.

Celle des comtes dans la cité, près les Jacobins, fut transférée, au xve siècle[1], à l'angle de la rue basse de la Chartre et de la rue Saint-Etienne. Un gibet, sous le nom de pilori, aux armes du duc d'Anjou, fut établi en permanence sur un emplacement vide encore, entre la rue Saint-Michel et celle sans nom qui bientôt s'appellera des Poëliers. Nos juges se fixent dans les rues Saint-Jacques et du Cornet. Deux tours près de la prison, deux près de l'église Saint-Michel fermaient la place des Halles. Pour compléter ce détail et par anticipation, nous dirons que, en 1484, on construisit, aux frais de la ville, entre les deux tours avoisinant la prison, un porche à arcades ogivales, surmonté de chambres à fenêtres grillagées[2]. La tour opposée à la prison attenait à la maison de la Pie, vis-à-vis de la porte des Halles actuelles. Cette maison était louée pour les services de la prison.

Les exécutions avaient lieu sur la place, sous les yeux mêmes du juge.

Mais nous n'en avons pas fini avec nos Halles, car enfin nous ne pouvons perdre de vue qu'elles ont été créées pour le commerce et présentement nous en sommes loin.

Les boutiques de première fondation s'y devaient perpétuer. Sur la place fermée, comme nous l'avons vu, se tenait le marché des bestiaux; celui du beurre près l'église Saint-Michel ; les quincailliers, merciers, couteliers avoisinaient la prison[3].

[1] *Dictionnaire historique*, p. 104.
[2] Notes de M. Port sur Péan de la Thuilerie.
[3] *Ibid.*, p. 348, 350.

L'institution de la Cour des Comptes, le séjour de nos ducs à Angers, les relations produites par les grandes guerres, ne pouvaient manquer de développer les produits de notre sol et stimuler nos industries. Déjà nous apparaissent nos chanvres et nos ardoises. En 1374 nous trouvons au sommet du faubourg Saint-Michel, dans l'enclos de Pigeon, près de la chapelle Sainte-Catherine, une première carrière mentionnée dans nos archives. En 1445 une ordonnance du roi René constitue les statuts des cordiers.

Les voilà donc ces bourgeois du XIVe siècle, constitués les administrateurs de leur cité, sans entraves seigneuriales, sans redevances féodales. Admis aux fonctions cléricales les plus élevées, ils rendent la justice au nom du Sénéchal, et s'essayent déjà aux savantes combinaisons du commerce et de l'industrie. Les arts, le droit, la médecine, la théologie n'ont plus de secrets pour eux. Mais qui les a instruits? qui les a formés? qui les a produits? Ce sont nos écoles épiscopales. Ce sont elles seules, et nous ne pouvons assez le proclamer en ces temps d'oubli et d'ingratitude. Nous avons assisté à leur fondation par Hubert de Vendôme. Ses successeurs en suivent l'idée, et cent ans plus tard, Ulger, notre savant évêque du XIIe siècle, leur donne une telle célébrité que Paris est déserté. Angers devient le foyer d'études le plus accrédité de France et d'Angleterre [1]. Déjà dans son palais notre prélat y confère des grades et au temps où nous sommes, ses traditions suivies n'ont plus besoin que d'une sanction. Des lettres

[1] *Dict. hist.*, t. I, p. 76, p. 645.

patentes de Charles V en 1364, de Charles VII en 1433, la bulle d'Eugène IV en 1432 confèrent à nos vieilles et illustres écoles le seul titre qui leur manque, celui d'Université.

Sous cette auréole Angers grandit encore en illustration. Toute la jeunesse studieuse s'y donne rendez-vous. Des internats, sous le nom de collèges, s'y fondent de tous côtés ; notre paroisse en possède deux : rue du Pilori, le collége de Chaloché, dans un local récemment détruit par M. Bourjuge ; rue du Cornet, le collége de la Boissière, au coin de la rue des Aisses [1].

Le duc Louis Ier d'Anjou ne fit que paraître en 1377, dans sa ville d'Angers ; car les guerres alors étaient sans fin, et les Anglais ne suffisaient pas à son humeur batailleuse. Couronné roi de Sicile par le pape, le 23 février 1382, il vole à la conquête de son nouveau royaume, et y meurt au retour (21 septembre 1384).

Son fils, Louis II, recueille la succession et tous les dangers qu'elle comporte ; mais Angers devient sa capitale, sa résidence accoutumée et de prédilection. Il fait son palais du château. C'est là que naissent ses enfants, élevés et nourris avec le dauphin, fils de Charles VI, qui devient Charles VII. Louis II meurt en 1417.

C'est le moment de la lutte suprême, de la plus extrême détresse. Charles VI meurt fou ; Isabeau, sa femme, a renié son fils et livré la France à ses ennemis, et pendant ce temps, Agnès Sorel captive, à Chinon,

[1] Péan de la Thuilerie, p. 169, 343.

l'indolent dauphin, que par dérision on appelle roi de Bourges. C'en est fait : la France est anglaise, et Henri VI est proclamé roi dans Paris même, lorsque, aux frontières de Lorraine, une bergère obéit aux voix du Ciel. Jeanne quitte ses troupeaux, monte à cheval, entraîne derrière sa bannière l'armée découragée, délivre Orléans, et conduit triomphalement à Reims son gentil dauphin, qu'elle y fait sacrer roi de France sous le nom de Charles VII.

Notre duc René, qui avait succédé à son frère aîné, Louis III d'Anjou, est présent à cette fête et présente ses hommages au nouveau monarque.

Les lugubres années que nous indiquons à grands traits sont celles aussi du grand schisme d'Occident. Sous son influence, les mœurs et la discipline du clergé se relâchent ; le chapitre de notre cathédrale échappe à l'autorité de son évêque. Les collégiales et les abbayes abusent de leur autorité contre leurs vicaires perpétuels. Et cependant Angers n'est point indifférent aux angoisses de la chrétienté. Dès 1394, Hardouin du Bueil, évêque d'Angers, accompagné de Jean de Cherhaie, doyen du chapitre, assiste au concile national de Paris. Aux conciles de Bâle et de Florence, le clergé et l'Université sont représentés par Matthieu Ménage, maître ès-arts, docteur en théologie, recteur de l'Université ; Jean Bohale, professeur de droit civil et de droit canon ; Jean Besnard, archidiacre, doyen de Saint-Maurice, professeur de droit à l'Université.

Ce dernier, distingué par le pape Eugène IV, est nommé à l'archevêché de Tours. Métropolitain de la province, il prend à cœur la réforme d'un clergé dont il

connaît les vices. En 1448, il convoque un concile à Angers, et impose à ses anciens confrères du chapitre de Saint-Maurice de sévères règles de discipline.

C'est en ces temps que René d'Anjou prenait possession de son duché. Aucun de nos comtes, aucun de nos ducs n'aima plus les Angevins et ne fit plus pour eux. Le château, Reculée, la Baumette le voyaient tour à tour ; son peuple était de sa famille.

Il avait alors pour maître d'hôtel Pierre Louet, venu de Provence, chef de la grande famille judiciaire et municipale des Louet, que Ménage qualifie de première famille patricienne d'Angers. Son hôtel aux Halles, au milieu de la place, fait encore aujourd'hui l'admiration des amateurs du beau style et des souvenirs historiques. C'est aussi leur chapelle qu'au plan de notre église nous voyons au bas de la nef.

James Louet, fils de Pierre, conseiller du roi de Sicile, trésorier général d'Anjou, devient président de la Chambre des Comptes, aux magnifiques appointements de 300 livres, égaux à ceux du gouverneur du château. Le deuil et la douleur de René d'Anjou à la mort d'Isabelle, sa première femme, sont devenus légendaires. Mais son union à Jeanne de Laval le transforme soudain et lui rend le bonheur. Angers tout entier doit partager l'ivresse de sa joie. Les fêtes les plus brillantes sont ordonnées et des deniers sont baillés, disent nos archives municipales, pour cause de la venue et nouvelle entrée de la royne de Sicile.

Des artistes sont commandés pour faire certains personnages et mystères, « pour faire jouer aulcuns esbatements en manière de farce. »

C'est encore la place des Halles qui sera le lieu privilégié de ces représentations. Un théâtre, que nous aurons bientôt occasion de décrire, est dressé dans la partie inférieure, adossé au boulevard Saint-Serge, aujourd'hui à la place et dans le voisinage de la maison Beaussier. C'est l'origine de nos mystères, qu'en quelques années nous verrons si brillants. Dès 1456, est inaugurée la grande scène de la Résurrection, reproduite plus splendidement les lundi et mardi qui suivent le Sacre de 1461. C'est le premier grand poème que nous y voyons figurer. Il est l'heureux prélude du fameux mystère de la Passion du docteur Jean Michel.

Le roi René comptait bien finir ses jours à Angers et y reposer aux côtés de ses ancêtres, dans le chœur de notre cathédrale. Un autre sanctuaire toutefois partageait son affection, c'était celui des Cordeliers. Son père, Louis II, l'y avait conduit enfant, et c'est en cette mémoire qu'on le trouvait reproduit dans les vitraux du chœur, accompagné de Yolande, sa femme. C'est dans cet oratoire de prédilection que René connut saint Bernardin, dont il fit son confesseur. La mort le lui ravit, mais ayant poursuivi et obtenu sa canonisation, il adjoignit, en son honneur, à l'église du couvent, une magnifique chapelle destinée à recevoir, lors de son trépas, le mausolée de son cœur. Je laisse Bourdigné nous instruire de ces faits (IIe vol., p. 194) :

« En ce temps, trespassa de ceste mortelle vie à la gloyre éternelle, le bienheureux père monseigneur sainct Bernardin, religieux de l'ordre de monseigneur sainct François, aagé de soixante et trois ans, lequel en son temps fut esleu évesque de trois éveschez, lesquels le

bon homme reffusa et fut inhumé en la ville d'Acquille, en ung couvent de son ordre. Ce benoist et glorieux saint, dès son vivant, resplendissait de saincteté et miracles, par quoy le très-illustre prince René, roy de Sicille et duc d'Anjou, le révérait et aymait de cordialle amour, et le choysit pour son confesseur et docteur, auquel il révélait tous les secrets de sa conscience. Et pour ce, en l'an mil quatre cent cinquante, iceluy roi René, impétra du sainct père Nicolas, pape du nom Vme, le dict sainct Bernardin estre canonisé et escript au nombre et cathalogue des saincts du paradis. Et depuis en l'honneur de luy fict au couvent des Cordeliers d'Angiers une magnificque sumptueuse et très plaisancte chapelle en laquelle il mict et donna plusieurs beaulx dons et reliquaires, et ordonna que après son trespas son cueur y fust mis en sépulture. Et encore de présent peult on lire en icelle chapelle plusieurs beaulx dictz de la Passion de Notre-Seigneur, que le bon roy René composa et fict engraver. »

La chapelle de Saint-Bernardin, nous dit Bruneau de Tartifume, s'ouvrait à droite de l'église principale, à la suite de celle de Craon. Cette chapelle était ornée de trois autels surmontés de vitraux peints et huit anges sur les murs d'alentour. Les trois autels étaient dédiés à la sainte Vierge, à saint Antoine et à saint Nicolas. Chacun de ces autels était surmonté de trois statues qui, sous leurs attributs, représentaient les personnages de la famille. La sainte Vierge, c'était la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, ayant à ses côtés un ange, sous les traits du jeune duc René, mort enfant, et saint Bernardin, le confesseur du roi de Sicile. Saint

Antoine était accompagné de saint Michel et saint Charles. Saint Antoine, c'était Antoine, fils de René; saint Michel était Louis III, son frère aîné; saint Charles, Charles, comte du Maine et de Mortain.

Saint Nicolas avait à ses côtés saint Jean et sainte Yolande. Saint Nicolas était Nicolas de Calabre; saint Jean, Jean de Calabre; sainte Yolande, Yolande, fille de Jean de Calabre. Dans les vitraux étaient peints le roi René et ses deux femmes, Isabelle de Lorraine et Jeanne de Laval, entourée de ses enfants, Jean de Calabre, Yolande de Landemont et Marguerite, qui devint reine d'Angleterre. Tous ces personnages étaient à genoux, surmontés de scènes reproduisant les miracles opérés par saint Bernardin.

Chacun des huit anges portait à la main un instrument de la Passion.

Le lambris de la chapelle était orné des blasons de René d'Anjou et de Jeanne de Laval.

CHAPITRE V.

COMMUNE D'ANGERS.

Pour l'intelligence de mon sujet j'ai dû, malgré les limites de mon cadre, parler de la maison d'Anjou-Sicile et la faire connaître.

Je ne puis encore, en abordant la Commune, me dispenser d'en décrire l'institution; car rien n'est plus connexe que la paroisse et la Commune.

La paroisse est, en effet, une fraction de la Commune, et la Commune, l'agglomération de paroisses préexistantes.

Nous constatons en outre que, sous l'ancienne monarchie, les intérêts civils n'étaient point séparés des intérêts religieux ; que les paroissiens étaient les administrateurs nés et naturels des uns et des autres ; que les municipalités n'ont été constituées qu'à la fin de 1792, lors de la fermeture de nos églises ; et qu'enfin, dans les rares villes du royaume pourvues de franchises communales comme notre ville d'Angers, les paroisses n'avaient point abdiqué leurs prérogatives.

Si, en effet, les communes avaient un privilége administratif qui leur était propre, outre l'esprit religieux qu'elles recevaient des paroisses, dans toutes les questions vitales de l'ordre civil, celles-ci étaient consultées avant tout et c'étaient leurs décisions qu'on sanctionnait au Corps de Ville. La Commune, à ce double point de vue, a un intérêt tout paroissial ; mais Saint-Michel-du-Tertre en a un troisième qui lui est particulier. Je dois rappeler qu'incessamment il doit devenir la paroisse de la Mairie, qui se bâtira sur son sol, au seuil même de son église ; que les maires y feront baptiser leurs enfants et s'y feront enterrer ; que dans la partie la plus apparente, dans un banc spécial, on les verra, entourés de leurs échevins, donner aux offices paroissiaux l'exemple de l'assistance et de la bonne tenue.

Toutes ces raisons ne peuvent me laisser muet dans la circonstance. Je reprends donc mon récit, certain, Messieurs, de votre approbation.

Le régime de la maison d'Anjou, qui se personnifie principalement dans le roi René, fait époque en notre histoire locale. Aucune dynastie n'en égala le prestige.

Branche cadette de la maison royale de France, elle n'avait cessé depuis son origine de vouer à son aînée une intimité qu'égalaient seuls son respect et ses services.

Nous nous rappelons Louis Ier aux ordres de Charles V son frère ; toujours en lutte, toujours en mouvement, pour lui assurer la couronne sur la tête.

Nous voyons Charles VI au lit de mort de Louis II, nous le retrouvons en notre cathédrale aux obsèques du même personnage.

Charles VII est élevé au château même d'Angers avec ses cousins. Il y épouse Marie d'Anjou, sœur du roi René, et de ce fait ce dernier est l'oncle du roi Louis XI, issu de ce mariage.

Sous de pareils auspices, un avenir indéfini de parfaite entente semblait garanti. Et cependant cette belle harmonie touche à son terme. Le fils, qui s'est révolté contre son père, le Dauphin qui s'est armé contre son roi, ne pouvait reculer devant l'appétit de dépouiller un oncle, son vassal.

Nous avons vu Charles V, au début de son pouvoir et encore dauphin, faire appel au bas peuple ; lui donner son rang aux grands conseils de la nation dans l'Assemblée des État-Généraux du royaume. C'est cette même voie que va suivre Louis XI. L'étranger, il est vrai, ne foule plus le sol de la patrie. Il a été repoussé et la mer nous sépare du domaine des héritiers de Rollon, de Guillaume-le-Bâtard, de Henri Planta-

genêt. Mais au cœur même de la France, espacés çà et là, se rencontrent encore de grands et puissants vassaux qui présentent au roi un front redoutable, une attitude, si ce n'est menaçante, au moins indépendante. Charles de Bourgogne trouve de l'écho en Bretagne.

Louis XI, jaloux, à juste titre, de son autorité, avait la conscience de ses droits. Il a juré de détruire ses rivaux. Il ne veut plus de barrières entre lui et son peuple. Il préfère armer et anoblir les bourgeois des villes qu'il croit pouvoir enchaîner pour toujours à son autorité.

Dans cette entreprise, toutefois, il n'a pas oublié les dangers courus à Péronne. Son épée n'a plus sa confiance. La patience, la ruse, la dissimulation, la duplicité même quelquefois, sont les armes qu'il emploie. Il s'entoure de lieutenants, de tacticiens qu'il appelle ses compères. Il dresse avec eux ses plans, qu'il poursuit avec autant d'adresse que d'audace et de tenacité. Voyons-le à l'œuvre en notre Anjou.

Dès le début de son règne il convoite cette province. Dans ce but, en vue de succession naturelle, il veut marier sa fille Anne, encore au berceau, avec Nicolas, fils de Jean de Calabre et petit-fils de René. Mais la mort lui enlève Nicolas et l'oblige à trouver d'autres moyens.

En 1464, il vient à Angers, et sous prétexte d'une visite à son oncle, il prépare son plan. Il y avise deux compères, Jean Balue, trésorier de l'Eglise d'Angers, et Jean Bouré, fils d'un bourgeois de Châteaugontier, qu'il fait seigneur du Plessis-Bouré.

Jean Balue, à l'école de son royal maître, ne tarde pas à se distinguer. Il est le protégé de l'évêque de Beauvau. Il renverse son bienfaiteur, monte sur son siége et est fait cardinal de la sainte Église romaine.

Ces deux personnages, Jean Balue et Jean Bouré, enlacent tellement de leurs intrigues le pauvre roi René que, en 1471, ils le forcent à s'éloigner d'Angers, séjour si manifeste de sa prédilection.

René quitte son vieux château, berceau de son enfance, ses ermitages de Reculée et de la Baumette, son castel de Baugé, les tombeaux de ses aïeux et d'Isabelle, sa première femme, en notre cathédrale, la chapelle Saint-Bernardin aux Cordeliers. Il s'en va en Provence, dans la ville d'Aix, finir des jours empoisonnés, et là encore l'impitoyable mort fauche autour de lui tous ses enfants. Il ne lui reste plus qu'un petit-fils de son nom, qu'il fait duc de Bar.

Il avait toutefois près de lui un neveu, fils de son jeune frère, nommé Charles, comme son père d'adoption. A défaut d'héritiers directs, les droits de famille semblaient faire à René d'Anjou une loi de créer à son neveu une part dans sa succession. Il voulut donc lui léguer de son vivant l'Anjou et la Provence, et c'est ici que l'attend Louis XI. C'est ce fait qu'il prétend incriminer comme attentatoire aux droits de la Couronne et devoir empêcher en s'assurant brusquement et sans retard de la possession de notre Anjou. Chose curieuse, c'est sans armée qu'il va faire cette conquête. Suivons-le dans cet habile coup de main.

Personne ne l'a mieux décrit que Guillaume Oudin, prêtre-sacriste du Ronceray d'Angers. Je ne puis donc

mieux faire que de reproduire textuellement son récit· Oudin d'ailleurs nous appartient : c'est un enfant de notre paroisse, né au faubourg Saint-Michel, qu'habitait sa famille.

Louis XI connaissait Behuard. Son sanctuaire avait toutes ses affections. En juillet 1474, sous prétexte de dévotion, il s'y rendit. « Et le jeudi 21 de ce mois, jour « de saint Serin, dit notre chroniqueur, le roi envoya en « ceste ville d'Angiers, un nommé Guillaume de Cérizay, « l'un des secrétaires du roi notre sire, avec trois de ses « chambellans dessus dits, lesquels chambellans dirent « et signifièrent à messieurs les chancelier, sénéchal, « juges d'Anjou, et autres sieurs de ceste ville, qu'ils « avaient des lettres de créance, de par le roi notre « sire à MM. de l'Eglise, noblesse, bourgeois, marchans « et aultres; et laquelle chose fut faite le vendredi « prochain en suivant, et le jour sainte Madeleine. Les « dits seigneurs de l'Eglise et tous les principaux de « ceste dite ville d'Angers, bien assemblés dans le pa- « lais d'Angers, arrivèrent et vinrent les dits Cérizay et « chambellans, lesquels Cerizay et chambellans présen- « tèrent publiquement ladite lettre de créance à mon dit « sieur le sénéchal et aultres dits.

« Et après que la lecture d'ycelles lettres fut faite, le « dit Cérizay parla et allégua plusieurs choses en disant « qu'il avoit essé au roy notre sire, que le roy de Ci- « cile s'estoit démis et avoit donné à M. le comte du « Maine, son neveu, le duché de Calabre et plusieurs « aultres duchés, villes et seigneuries, et que le roy ne « savoit si le roy de Cicile feroit ainsi de ce duché « d'Anjou et comprend qu'il ne le pourroit faire; car il

« avoit autrefois esté baillé en apanage et autre, et dit « le secrétaire que la ditte ville et noble pays d'Anjou « avoient toujours esté bons et loyaux à la couronne de « France, comme avoit apparu à Baugé, à la Gravelle « et autres lieux ; et finalement concluoit que si le roy « de Cicile ne faisoit aulcuns dons, legs et transport, « que notre sire le roy le pouvoit débattre et empêcher « et sauver à la couronne, à laquelle couronne et « royauté les dits duchés de Calabre et autres apparte- « noient, et qu'il vouloit bien savoir si les dits sieurs « de la dite ville lui tiendroient bon. Car si autrement « le cas y advenoit, notre sire le roy le débatteroit par « armes ou par justice. Combien qu'il aimeroit mieux « le débattre par justice que autrement.

« Et alors tous incontinent le dit Cérizay et cham- « bellans se retirèrent à part, afin que la ditte ville eust « esgard et advis pour donner la réponse sur ce fait et « brièvement.

« Les dits sieurs et peuple en la ditte ville firent dire « publiquement par mon dit sieur le chancelier d'An- « jou, lequel dit et donna la réponse audit messire Guil- « laume de Cérizay et autres chambellans sur ce appe- « lés, pour avoir et ouyr réponse de ce fait, dont le dit « sieur et peuple de la ville d'Angers tous en général pro- « mirent dévoument et toujours vouloir servir le roy de « corps et de biens jusqu'à la mort. Et plusieurs grands « seigneurs et gens de bien de la ville et pays d'Anjou « rendirent grâce au roy des bonnes souvenances du « temps passé du pays d'Anjou, et le dit de Cérizay dit « de par le roy que lui venant du véage de Béhuard « en ceste ville, il leur donneroit ce qu'ils voudroient

« lui demander. Et le jour saint Jacques et saint Chris-
« tophe, qui est quatre jours après, quand notre sire le
« roy fut venu de Béhuard au chasteau d'Angers, les
« dits sieurs et autres gens de la ditte ville et pays d'An-
« jou allèrent de vers lui, lequel les reçut et ouyt très
« bénignement, et demandèrent au roy qu'il lui plût leur
« abattre et leur oster les impositions de ceste ditte
« ville et duché d'Anjou, et aussi qu'il leur donnât
« congé d'avoir Maison de Ville, c'est à savoir : maire
« et eschevins. Laquelle demande et requeste le roy
« leur octroya ainsy que deux foires. »

En consécration de ce grand événement, des lettres-patentes en forme de charte, portant la date : février de l'an de grâce 1475, sont octroyés et formulent « les « priviléges, prérogatives, franchises, libertés, exem-« ptions, justice, juridiction et autres prééminences « données, concédées et octroyées par le roy aux maire, « eschevins, conseillers, gens d'église, recteur, docteurs, « régents, escoliers, suppots, bourgeois, marchans et « tous autres manans et habitans de ville et cité, faux-« bourgs et quintes d'Angers présens et à venir, et ce « comprins le Pont de Sée [1]. »

Les Archives de la Mairie d'Angers possèdent deux exemplaires originaux de cette charte de fondation, revêtus tous les deux de la signature autographe de Louis XI.

La constitution primitive portait création de :

Un maire, dix-huit échevins, trente-huit conseillers, quatre clercs, à l'élection libre pour trois ans.

1 Archives municipales AA 1.

Les deux foires, fixées aux 29 août et 12 février, doivent être de huit jours.

La Mairie d'Angers comportait privilége de noblesse avec droit de posséder terres et fiefs nobles, de monter le guet aux portes de la ville au moyen d'une garde urbaine.

Le maire était en outre juge souverain de police sur tous les habitants d'Angers et des Ponts-de-Cé, et ses arrêts ne relevaient que du Parlement. Tout règlement de pavage et de voirie lui appartenait.

Louis XI ne quitta pas Angers sans avoir établi la première municipalité, et Cérizay fut nommé maire à vie. Ce personnage avait trop la confiance de son maître ; il avait d'ailleurs trop bien mérité dans la circonstance pour n'être pas imposé contrairement à tous les priviléges de la charte.

Parmi les échevins de première création, nous trouvons un nommé Barrault, receveur des tailles et aydes, Jean Bernard, maître des comptes. Jean Belin et Pierre Guyot furent nommés conjointement lieutenants généraux de la Sénéchaussée.

Habilement conduit et rapidement exécuté, ce coup de main de Louis XI ne rencontra pas d'opposition. Chez les plus courageux, la stupeur et la crainte paralysaient toute protestation, tout témoignage de fidélité au bon roi René, dont la mémoire était pourtant respectée et vénérée de tous.

Mais Louis XI éloigné, l'explosion se produisit soudain avec énergie, tant de la part du clergé que de celle de l'Université et des gens de justice.

A la tête du mouvement, nous trouvons Louis Lico-

reau, docteur-régent, Jean Leloup, avocat fiscal du roi de Sicile, Jean Gilbert, Germain Colin.

Ils renversent le nouveau pouvoir et proclament celui du roi René.

Mais Cérizay, qui avait suivi son maître, revient en toute hâte. La force en main, il s'empare des meneurs, les déporte au loin, oblige en outre tous les Ordres du clergé à venir prêter serment de fidélité au roi de France, et pour être irrévocable, ce serment dut être donné sur la croix de Saint-Laud.

L'énergique répression produisit son effet. Tout plie, toute résistance disparaît, tout rentre dans le calme; mais la haine contre le dictateur reste au fond de tous les cœurs, et quand, trois ans plus tard, de nouvelles élections semblèrent autoriser un souffle d'indépendance il fallut, pour la comprimer, l'énergie de Jacques Louet, Adam Furnie, Auger de Brie, commissaires royaux, assistés pendant trois mois du prévôt et de ses maréchaux.

René, lui aussi, du fond de la Provence, faisait entendre à tous les souverains les échos de ses plaintes, et revendiquait son duché d'Anjou. Il connaissait son neveu. Il savait que si l'honneur le touchait peu, il était sensible à l'intérêt. Il menace de livrer la Provence à Charles de Bourgogne, cet adversaire si redouté du roi de France. Ce moyen réussit. Louis XI, effrayé, présente des excuses et propose une entrevue, dans laquelle il donnera satisfaction. C'est à Lyon qu'il attend son oncle. René s'y rend. Fêtes, amitiés, caresses, tout est prodigué au bon vieux duc. Son Anjou lui sera rendu, mais il en devra l'héritage au roi de France

ainsi que de la Provence. La Commune et la Mairie d'Angers seront ratifiées, et Cérizay sera maintenu dans son pouvoir. Ces conditions acceptées, des commissaires sont désignés pour sanctionner à Angers même cette convention et y restaurer l'autorité du vieux duc.

C'est pour René d'Anjou, l'archevêque d'Aix, Benjamin Leroy, chancelier de Provence, qu'assisteront les écuyers Jarry et Jouet de la Salle ; pour le roi de France, Jean Fourgère, seigneur du Parlement.

En conséquence, « le mardi 6 juillet 1476, après dîner, les députés ci-dessus désignés arrivèrent au faubourg de Bressigné d'Angers, et logèrent en la maison et hôtelerie de la Croix-Verte, auquel de Fourgère, le roy notre sire, donna plein pouvoir, quittance, autorité, commandement de sa part et pour lui, de remettre et réintégrer le pays d'Anjou aux mains du dict roy de Sicile, lequel lui avoit été osté auparavant »[1].

Cette restitution opérée, les commissaires de René d'Anjou confirmèrent, au nom de leur maître, le pouvoir municipal d'Angers.

La Mairie constituée, il lui fallait un hôtel, un palais municipal, à la double destination d'une Chambre de Conseil pour son administration, et d'une Maison commune pour ses habitants. Les Halles avaient seules alors le caractère d'édifice communal. Mais nous connaissons leur destination et la multiplicité des services qui s'y trouvaient groupés. Comment y joindre encore la Mairie, qui d'ailleurs avait besoin d'isolement? Ce lieu ne pouvait convenir au dictateur angevin. Il avait besoin

[1] Mémoires de Guillaume Oudin.

de surveiller la forteresse de ces fougueux chanoines si peu dociles aux ruses et visées du roi Louis XI. C'est donc à leur porte, au bas de leur rempart, en attendant meilleur emplacement, qu'il va se camper.

Nous nous rappelons nos deuxièmes enceintes soudées au château vers le port Ligny et longeant les rues Poissonnerie et Valdemaine. Au bas de la rue Baudrière, vis-à-vis les Grands-Ponts, elles sont percées d'une porte, dite Porte Chapelière. Ses fondements, mis à nu, dans un remaniement de chaussée, ont été constatés, il y a quelques vingt ans, en face de la maison Pouplard. Avant sa démolition, une grande chambre recouvrait l'arcade du porche avec escalier pratiqué au jambage.

C'est ce simple et primitif local qui constitua notre premier Hôtel-de-Ville. C'était le palais de Cérizay, et c'est dans cette grande chambre qu'il présida les premières assemblées municipales de la cité angevine.

Le roi René ne survécut pas longtemps à ces événements. Il ne revit pas son Angers et mourut à Aix le 10 juillet 1480, instituant Jean Binel, juge d'Anjou, pour son exécuteur testamentaire.

Par les soins de sa femme, Jeanne de Laval, ses restes mortels nous furent rapportés pour être déposés, son corps au chœur de la cathédrale, son cœur aux Cordeliers, chapelle Saint-Bernardin.

Ce fut le vendredi 31 octobre 1480, nous dit Péan de la Thuilerie, que se fit la translation solennelle du cœur de la cathédrale aux Cordeliers. Les docteurs de l'Université, nous dit-il, eurent l'honneur de le porter dans ce convoi, auquel assista le Chapitre de la cathédrale. Les Chapitres de Saint-Laud et de Saint-Martin y mar-

chèrent pareillement, aussi bien que les religieux des abbayes de Saint-Aubin, de Saint-Serge et de Saint-Nicolas. La messe de service fut célébrée aux Cordeliers par le doyen de la cathédrale. Deux chanoines de la même église firent fonction de diacre et de sous-diacre. Après la messe, le cœur fut mis dans un mausolée, sur lequel on voit l'inscription qui suit :

Ci gît

Le cœur de très-haut et très-puissant roi René, de Jérusalem, duc d'Anjou et de Bar, comte de Provence, lequel trépassa dans la cité d'Aix, audit pays de Provence, l'an 1480, 10 juillet, lequel fut très-honorablement mis en sépulture en l'église Saint-Maurice d'Angers en l'an suivant [1].

En vertu des conventions spéciales que nous connaissons, Louis XI est l'héritier et le successeur de René dans le duché d'Anjou ; aussi, pour éviter à ce sujet tout conflit, il se hâte d'en prendre possession effective en députant, nous dit Oudin, M. de Maillé et autres grands seigneurs pour prendre possession et saisie de la Chambre des comptes et du change d'Angers. L'impôt de la cloison, qu'elle percevait, fut donné à ferme à Jean Fallet, échevin et prévôt de la Monnaie, pour une somme annuelle de 2,000 livres.

Si le régime communal et son pouvoir municipal étaient sympathiques aux Angevins, la personne de leur premier maire leur devenait plus odieuse de jour en jour. On avait en souveraine répulsion ce spoliateur du

[1] Féan de la Thuilerie, pages, 174-175.

roi René, cet exécuteur des hautes œuvres du maître, cet étranger imposé en dépit de leur charte.

Mais si on craignait les violences de Cérizay, on redoutait bien autrement les vengeances de ce roi taciturne et sombre de si triste mémoire. On comprimait donc ses plaintes et l'on obéissait, la rage au cœur. Quand en 1483, se répand le bruit de la mort de Louis XI, l'explosion de haine et de réprobation éclate soudain. Cérizay est saisi et chassé impitoyablement. On sollicite et on obtient du jeune Charles VIII le droit d'élire son successeur, et de plus, une charte modifiée autorisant :

1° Au 1er mai, l'élection annuelle d'un nouveau maire à pouvoir ainsi limité;

2° Le nombre des échevins réduit à quatre;

3° Celui des conseillers à vingt.

C'en est fait, la Commune est fondée sous l'administration d'une mairie élective. C'était alors un privilége considérable que celui d'être affranchi de tout vasselage, de tout service, de toute redevance féodale, de s'appartenir, de s'administrer librement, quand autour de soi tout payait de sa personne ou de ses biens.

Les comtes, les ducs de la province n'étaient pas les seuls seigneurs. Les abbayes, les chapitres avaient, eux aussi, un pouvoir féodal, une justice, une prison. Louis XI, par son institution, fit table-rase de tout pouvoir intermédiaire. A l'égal des plus puissants seigneurs, des plus hauts justiciers, la Commune ne releva que de la couronne. Nous verrons sans doute, à côté des gouverneurs apanagistes, des lieutenants du roi en résidence au château; mais ces personnages, quoique représentants du souverain, n'auront jamais d'ingérence

dans l'administration communale. Nous rencontrerons des abus d'autorité, mais le principe du pouvoir municipal sera respecté.

La Mairie aussi est constituée. Elle a l'élection pour base, la noblesse pour privilége, le pouvoir royal et la conscience religieuse pour correctifs. Sont électeurs du maire : les échevins, les conseillers municipaux, les délégués des corporations, savoir : deux de l'Église d'Angers, deux de l'Université, deux du Présidial, deux du Barreau d'Angers, deux de chacune des paroisses, lesquels sont élus eux-mêmes en assemblée générale.

La noblesse d'échevinage ne sera pas sans grandeur. Des fondations de toute sorte, rencontrées à chaque pas, des dévouements à la mesure des fléaux qui se produiront illustreront nos maires.

L'institution communale eut pour conséquence de modifier d'une façon radicale la constitution de nos paroisses.

Les abbayes et les chapitres, fondateurs et premiers curés, en étaient, en outre, les seigneurs féodaux au double titre de décimateurs et concessionnaires fonciers. Mais présentement, par cela que les paroisses sont les fractions d'une commune franche, elles deviennent franches elles-mêmes dans leur vie civile. Elles acquièrent le droit de posséder et de s'administrer ; et alors une scission d'intérêts se produit entre elles et leurs seigneurs.

Les curés primitifs, les fondateurs gardent :

1° Les dîmes de première assiette ;

2° La présentation de leur vicaire perpétuel, le curé de fait ;

3° L'honneur d'officier à la fête du patron ;

4° Le droit d'assistance et d'escorte de la paroisse à leurs processions.

La paroisse affranchie obtient en revenu propre :

1° Les menues dixmes de récente création, dites *novales* pour cette raison;

2° Les donations à charge de fondations de prières;

3° Les droits de place à l'église;

4° L'ancien fouage ou casuel funéraire.

Ainsi modifiée, la paroisse devient essentiellement démocratique. Toutes ses affaires civiles ou religieuses se traitent en assemblée générale des paroissiens. Ces assemblées sont annoncées au prône le dimanche précédent et convoquées au son de la cloche.

Tous les fonctionnaires, prêtres ou laïcs, le curé excepté, sont à l'élection. Toutefois, une administration devient nécessaire. C'est la raison des fabriques et des marguilliers. Mais des instructions leur sont prescrites, et un compte annuel des deniers, dont ils sont responsables, doit être présenté.

C'est ainsi que la paroisse complète la commune et s'harmonise avec elle. Ses délibérations, transmises au Corps de Ville, font l'objet d'arrêtés communaux.

Les agitations politiques que nous venons de raconter n'étaient pas les seules entraves de ce temps. Le diocèse subissait aussi dans sa direction les plus fâcheuses perturbations.

Nous avons vu le cardinal La Balue renverser Jean de Beauvau et monter sur son siége. Il était déjà évêque d'Evreux, abbé de Fécamp et de Saint-Ouen. Il cumule

toutes ces charges et accepte en plus les fonctions politiques les plus variées.

En 1469, il tombe en disgrâce et est enfermé pendant de longs jours dans une cage en fer du nom de *Fillette*.

Louis XI voulait le remplacer par Auger de Brie, cet autre compère, que nous avons vu soutenir si ardemment le pouvoir de Cérizay. Rome résiste dans la sanction de ce caprice royal. Beauvau rentre à Angers, mais est paralysé par le mauvais vouloir de son chapitre. Il meurt à Éventard le 23 avril 1479.

Auger de Brie intervient comme administrateur jusqu'à la mort de Louis XI. Balue rentrant alors d'une façon triomphale, est introduit à nouveau dans sa cathédrale sur les épaules de ses barons. Il s'en va mourir à Rome en 1491, et est remplacé par un courtisan de Charles VIII, Jean de Rély, qui suit son souverain dans toutes ses excursions.

Pareilles agitations ne peuvent manquer de comprimer l'essor paroissial. Nous aurons souvent peine à le suivre, dans son développement, au cours du XVIe siècle. Il nous faut attendre les années de calme du règne de Henri IV pour rencontrer cette touchante et magnifique constitution de la paroisse de Saint-Michel-du-Tertre, rédigée en entier de la main du grand Ayrault, président du Présidial et maire d'Angers.

Nos chroniqueurs et nos archives combleront quelque peu cette lacune.

CHAPITRE VI.

LES MYSTÈRES D'ANGERS.

Du jour de la création de la Commune d'Angers, je rencontre dans les Archives municipales, au profit de l'historique de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre, un foyer de lumière qui n'est pas sans écueil. Si, en effet, la vie commune des deux institutions (la Commune et la Paroisse) me fait un devoir d'en user, mon programme restreint me commande en cette voie la sobriété et la discrétion.

Tous mes efforts tendront à demeurer dans la limite des lieux que je décris et du sujet que je traite.

Le 4 mai 1484, au suffrage universel de tous les habitants, avant même la ratification de la charte de Charles VIII, Guillaume de l'Espine, sieur de Beauchesne, échevin de première création, était élu maire d'Angers.

En don de joyeux avènement, il gratifia ses concitoyens d'un nouveau palais muuicipal. A cet effet, il afferma l'hôtel Godeline, situé rue du Grand-Talon, aujourd'hui pension Chevrolier et qui alors appartenait à l'évêque de Nantes. Puis, à l'exemple de son prédécesseur, il alla faire sa cour à son souverain. Des séductions l'y attardèrent, paraît-il, et ses concitoyens, mécontents de son absence, lui donnèrent un successeur au 1er mai suivant, dans la personne de l'échevin Jean Bernard, dont l'habitation joignait le couvent des

Cordeliers. La condition d'élection, tacite au moins, était que Bernard ne quitterait pas Angers et qu'il s'occuperait exclusivement des intérêts de la cité. Il tint parole et en fut récompensé par une succession d'élections à la même dignité les années suivantes.

On comprend toutefois que limitée à une année, l'édilité angevine avait besoin d'une adoption de projets d'ensemble que devaient accepter les successeurs. C'est en effet ce qui se produisit. Les figures se remplacent, disparaissent même; mais les idées se transmettent et les plans se réalisent.

Un fossé intérieur est creusé entre les portes Saint-Michel et Saint-Aubin [1].

Le pain, cet aliment de première nécessité, est taxé, et les boulangers convoqués, reçoivent l'ordre d'approvisionner suffisamment et régulièrement « la grande Chambre qui est ordonnée à la place Neuve pour vendre pain [2]. »

Des métayers sont requis d'amener en ville du bois de chauffage « tant d'emprès le Bois l'Abbé que près la Haie-aux-Bons-Hommes [3]. »

Très-resserrées dans les premières enceintes, les rues d'Angers étaient très-étroites, mal alignées, tortueuses, boueuses et malsaines. Dès 1480, nous lisons cette prescription du maire : « Quand on besongne un édifice, on se retire de demi-pié et trois doits [4]. »

[1] Mémoires de Guillaume Oudin.
[2] *Ibid.*, BB I, fol. 85.
[3] *Ibid.*, BB fol. 1.
[4] Archives municipales, BB, 1, fol. 72.

Les grands travaux de pavage commencent et vont se poursuivre de longues années [1].

Des chaînes rivées aux entrées de chaque rue, les ferment aux heures du repos [2].

La nuit, des crieurs de patenôtres parcourent la ville, annoncent les heures, signalent les dangers.

On termine, Chaussée Saint-Pierre, la construction des grandes Ecoles [3].

On édifie, place des Halles, le fameux théâtre des Mystères. Ce fut, en effet, au mois d'août 1486 que fut joué à « Angiers moult triomphalement et sumptueument le Mistère de la Passion de Nostre Seigneur Jésus-Crist, avecques les addicions et corrections faites par très-éloquent et scientifique docteur maistre Jehan Michel. »

Trente ans plus tôt, nous l'avons vu, sur les ordres du roi René, les artistes Lemercier, Duperray, Daveluys, Hurion, etc., avaient, à la Pentecôte 1456, inauguré l'idée par la représentation du Mystère de la Résurrection. Les Angevins avaient pris goût à ces fêtes, qui produisaient de véritables enthousiasmes et auxquelles tout le monde contribuait [4].

L'échevin Jean Michel, docteur-médecin du roi de France, régent de l'Université d'Angers, chef des services de santé de la ville, était encore, et surtout, le plus grand et le plus brillant poëte dramatique

[1] Archives municipales, CC 5.
[2] *Ibid.*, BB 2, fol. 29.
[3] Mémoires Oudin.
[4] Inventaire des archives municipales, par M. Port, documents, p. 349.

du temps. Il eut l'idée de mettre en vers et en scène la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais par extension, il la fait commencer à la crèche de Bethléem pour la terminer au Golgotha. C'est tout l'Evangile en action.

Le drame est en vers du temps, avec ampleur et variété de scènes. Toutes les populations de la ville et des environs accoururent pour jouir d'un spectacle sans pareil. Des mesures extraordinaires de police furent décrétées. Les personnages les plus recommandables devinrent acteurs. Commencé le dimanche, le spectacle ne se termina que le vendredi suivant.

L'enthousiasme fut extrême et la scène fut reproduite sur plusieurs points. Huit éditions du poème furent enlevées par les contemporains. La Bibliothèque en possède un curieux exemplaire annoté.

Le théâtre, nous dit Grandet, était édifié au bas de la place des Halles, vers Boisnet, contre le boulevard de Saint-Serge, au dedans de la ville, où était autrefois une grande plate-forme de terre. Il y avait alors dans la place publique de grands échafauds de charpente à trois étages couverts d'ardoises, avec des fenêtres enfoncées fermant à clef où les acteurs mettaient leurs habits.

« Quand ladite Passion fut jouée, dit Oudin, y avoit cinq chauffaux tout couverts d'ardoises, et en chacun chauffaux y avoit trois estages, mais Paradis estoit le plus haut, qui n'avoit que deux estages et aussi avoit aux deux chauffaux des pantières partout faites de bois et de claies toutes d'une hauteur. »

Le dimanche, 20 août 1486, avait été désigné pour

le jour d'ouverture du grand drame. Les précédents, les préparatifs, le sujet, le nom de l'auteur, le concours des hommes les plus savants, les plus distingués dans les rôles, tout faisait présager une affluence considérable d'étrangers.

Dans cette prévision, « le sabmedi matin, XIIme jour d'aoust, le Conseil de la ditte ville, tenu au logis de M. le gouverneur, où estoient yceluy M. le gouverneur, le juge et maire, maistre Pierre Guiot, lieutenant, le juge de la Prevosté, le déan et maistre escolle de l'Eglise d'Angers, M^tre^ Jehan Bernard, esleu, Me Jehan Mucet, sieur de la Begaure, Jean Alloff et Jehan Ferrault, gardes de la Monnoie, Jehan Bourgeoloys, Jehan Lepage, Jehan Barrault le grainetier [1].

« Pour donner ordre au fait de la garde et seureté de la ville, pour le Mistère de la Passion de Notre-Seigneur qui est assigné à estre joué en ceste ville, de demain en huit, a esté ordonné ce qui s'ensuit :

« Premièrement. Donner cent livres tournois des deniers communs pour y aider à paier les sainctes.

« Et pour faire faire silence audit jeu, ont esté esluez et commis Messieurs maistre Pierre Guyot, lieutenant criminel; maistre Jehan Belin, lieutenant civil, Me Jehan Lohéac, juge de la Prévosté, M. l'avocat, M. le procureur du Roy, M. Marc Travers, docteur régent en l'Université, M. le procureur général à l'Université, M. l'esleu Duvau, M. l'esleu Bernard, M. le grainetier Jehan Richomme, sieur du Temple, M. de la Touche-Mauviel, Jacques Lecamus, le clerc de la ville.

[1] Archives municipales, BB 4, fol. 29.

« Item, que durant lesd. jeux des deux costés de la ville n'y aura que ung portal ouvert, et encore n'y aura que la planche et le guychet.

« Item, que à la garde de chascun desd. portaulx, il y aura vingt hommes bien armés.

« Item, que vingt-cinq hommes en bon habillement de guerre, accompaigneront M. le gouverneur et yront par la ville pour la seureté et garde des habitans.

« Item, que chacune nuyt le guet et arrière guet seront renforcez en chacun portal.

« Item, sera enjoinct aux hosteliers de la ville et des faubourgs de ne recevoir aulcuns gens de Broychessac ni d'ailleurs où il y a peste.

« Item, que on fera visiter les chauffaulx pour les asseures si besoinc est.

« Item, deffense est faite, sous peine de prinson et d'amende, de porter bastons invasibles et deffansables par la ville.

« Item, silence prescrit aux jeux, sous les mêmes peines.

« Item, pour mieulx commencer, sera dicte une messe au jeu, sur ung autel honnestement droissé.

« Item, durant led. Mistère, les chaignes de la ville et le portau de Boisnet seront fermés et les clefs baillées à M. le maire [1].

« Durant le Mistère de la Passion, Jehan Ferrault, garde de la Monnaie, et Jehan Barrault seront chargés de faire donner par la ville du vin aux gens de bien que

[1] Archives municipales, BB 4, fol. 27.

surviendront. Ils le feront païer contant par le rece- veur [1]. »

Le grand jour arriva. Les personnages qui parurent sur la scène, nous dit Grandet, étaient des plus notables de la ville, tant de l'Eglise que de la noblesse. Mais laissons notre sacriste Oudin nous présenter ces détails.

« Le Mistère de la Passion de Jésus-Christ, nous dit-il, fut joué en ceste ville d'Angers le dimanche vingt aoust, les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi ensuivant, l'an 1486.

« Avant que l'on commencea à jouer le premier jour du dict Mistère, fut dicte une messe avec diacre et sous-diacre, au milieu du parc, avant que de commencer le dict Mistère.

« Il fut joué par les plus grands et notables gens de la ditte ville, comme par doyens, chanoines, curés, chapelains, bourgeois, marchans, officiers, nobles gens et autres. C'est à savoir : un nommé Pierre Turpin, doyen de Mortagne et chanoine de Saint-Martin, qui joua le personnage Dieu à l'honneur, gloire et louange de Dieu et l'honneur de lui tant bien et honorablement que fut merveille, ainsi que disoit tout le peuple qui y estoit. Mre Laurent, chapelain de Saint-Maurice, joua Notre Dame; Mre Thibault Binel, chanoine de Saint-Pierre, joua Judas; M. Nicol Pestris joua la Madeleine.

« Tous en telle manière, que plusieurs gens du pays de Lyon, La Rochelle, Bordeaux, Paris, Poitiers, Tours,

[1] Archives municipales, BB 4, fol 31.

Normandie, Bretagne, et gens d'autres nations disoient jamais n'avoir vu jouer si richement, honorablement, plaisamment et excellemment, et sembloit au peuple que on jouoit par chacun jour de mieux en mieux. »

M. le comte de Quatrebarbes, dans son avant-propos de la Chronique de Bourdigné, nous présente une analyse détaillée de la grande scène du docteur Jean Michel. On me permettra, pour en donner l'idée, d'en citer au moins quelques extraits.

Dans ce grand drame, qui commence à l'étable de Bethléem et finit au Calvaire, on voit paraître à tour de rôle les trois personnages de la sainte Trinité, les Anges, les saintes Femmes et les Apôtres, Anne, Caïphe, le roi Hérode, Pilate et ses soldats, des juges iniques, un peuple en furie. On y voit Lazare travesti en chevalier, un faucon sur le poing ; Marie-Madelaine en courtisane couchée dans un boudoir.

Un colloque de la Vierge avec son divin Fils, et la mort de Judas nous donneront la couleur et la physionomie de cette œuvre originale et vraiment dramatique.

La douce Vierge Marie, nous dit M. de Quatrebarbes, a entendu les cris de rage poussés contre son fils par les pharisiens. La douleur a brisé son cœur maternel. Tremblante sur ses jours, elle le trouve près du Temple et le supplie avec larmes de fuir loin de Jérusalem. Jésus lui annonce sa mort et lui demande la résignation aux volontés de son père.

MARIE.

Par l'amour de moy, vostre mère,
Ne souffrez pas mort si amère.

JÉSUS.

Mère, l'heure s'approchera,
Que la chose soit accomplie.

MARIE.

Las, mon cher fils, je vous supplie

JÉSUS.

Il faut avérer tous les pas
Des véritables prophéties.

MARIE.

Quantes mortelles agonies
Souffrira vostre dolent cueur,
Si fault qu'en si dures rigueurs
Attendiez le cop de la mort;
Et moy seule, sans reconfort,
A qui pourray je complaindre,
Qui gardera mon cueur de estaindre
Et d'expirer tout pasmée?
Quant à vous, qui m'avez tant amée,
Souffrerez tant devant mez yeux,
Je vous supplis, permettez
Que je meure premier que vous,
Et que l'impitoyable courroux
Que j'aurai de vous voir souffrir
Me face à l'heure mourir.

JÉSUS.

Ce ne serait pas vostre honneur
Que vous mère tant doulce et tendre,
Veissiez vostre vray fils estendre
En la croix et mettre à mort,
Sans en avoir aulcun remort

De doleur et de compassion,
Et aussi, le bon Siméon,
De vos doleurs prophétisa,
Quant entre ses bras m'embrassa,
Que le glève de ma doleur
Vous percerait l'âme et le cueur.
Par compassion très amère
Pour ce contentez-vous, ma mère,
Et confortez en Dieu vostre âme,
Soyez forte, car oncques femme
Ne souffrit tant que vous ferez,
Mais en souffrant mériterez
La lauréole de martire.

MARIE.

O mon fils, mon Dieu et mon sire,
Pour ce, ta divine sagesse
Excuse l'humaine simplesse
De moy, ton indigne servante,
Qui d'amour maternelle fervente,
Ay faict telles requestes vaines.

JÉSUS

Elles sont doulces et humaines;
Mais la divine volonté
A preveu qu'altrement se face.

MARIE.

Au moins veuillez de vostre grâce,
Mourir de mort brefve et légère.

JÉSUS.

Je mourrerai de mort très amère.

MARIE.

Doncques bien loing s'il est permis.

JÉSUS.

Au milieu de tous mes amys.

MARIE.

Soit donc de nuyct, je vous pry.

JÉSUS.

Mais en pleine heure de mydy.

MARIE.

Mourez donc comme les barons.

JÉSUS.

Je moureray entre deux larrons.

MARIE.

Que ce soit soubz terre et sans voix.

JÉSUS.

Ce sera hault pendu en croix.

MARIE.

Attendez l'aage de viellesse.

JÉSUS.

En la force de ma jeunesse.

MARIE.

Ne soit vostre sang respandu.

JÉSUS.

Je serai tiré et tendu
Tant, qu'on nombrera tous mes os.

MARIE.

A mes maternelles demandes
Ne donnez que responces dures.

JÉSUS.

Accomplir fault les escriptures.

Un rayon du ciel descend alors sur Marie et lui donne la force de supporter cette incompréhensible douleur.

SCÈNE DE LA MORT DE JUDAS.

L'infâme Judas a trahi son maître.

Jésus enchaîné, frappé, couvert d'outrages, est livré aux mains des soldats en délire.

Satan, presque constamment sur la scène, aiguise leur fureur.

Jésus, en proie à d'inexprimables souffrances, semble, dit un de ses bourreaux,

Ung mouton qu'on escorche,
La peau s'en vient avec l'habit.

Aux efforts de Pilate pour le sauver, la foule répond par ce cri atroce et prophétique :

Que son sang descende et redonde
Sur nous, sur tous nos enfants,
Tant que nous serons en ce monde,
Y fust jusques à mille ans,
Tant que jamais n'en soyons francs,
Si péché au coulpe s'y fonde,
Tout son sang descende et redonde
Sur nous et sur tous nos enfants.

Judas, saisi de rage et de désespoir, court comme un insensé et invoque l'enfer.

Un démon, sous une forme hideuse, sort aussitôt de l'abîme :

Meschant, que veux-tu qu'on te face?
A quelle mort veux-tu aborder?

JUDAS.

Je ne sais, je n'ay œul en face
Qui daigne les cieux regarder.
Qui es-tu ?

LE DÉMON.

Sans plus demander,
Je suis pour venger ton offense.

JUDAS.

D'où viens-tu ?

LE DÉMON.

Du fin fons d'enfer.

JUDAS.

Et ton nom ?

LE DÉMON.

C'est Désespérance.

JUDAS.

Approche et me donne allegeance.

LE DÉMON.

Oui, mais il faut abréger.

Il lui présente une dague, une corde à nœud coulant. Un arbre peu élevé croît près d'eux dans les fentes d'un rocher. Désespérance le montre à Judas, le pousse

et l'aide à y monter. Une légion de démons apparaît sur la scène. Ils forment au pied de l'arbre une ronde infernale. Désormais le traître leur appartient, et du haut de ce nouveau gibet il hurle son exécrable testament.

Je, Judas, jadis traitre apostre,
Me donne à vous comme le vostre
Et ne veuil point requérir grâce,
Ne que Dieu vray pardon me fasse.
Mais renonce Dieu et les anges,
Et saint Michel et les archanges.
Je reny la vierge Marie,
Et Jésus et sa compaignie.
Item, je recommande mon âme
A Lucifer ort et infâme,
Et vueil que mon corps soit ravy
En enfer au plus pres de luy.
Bref, me donne corps et biens
Sans jamais en excepter rien
En despit de Dieu qui me fist
A tous les diables.

Son dernier crime est consommé, mais son âme immonde s'arrête sur ses lèvres, chaudes encore du baiser du Sauveur.

Lucifer s'étonne de ce prodige.

Que dyable est l'âme devenue ?
Il n'est donc pas mort !

Si est ! Si est !

Répondent les démons, et une odeur infecte s'exhale du cadavre du réprouvé. Tout à coup ses entrailles se

répandent sur le sol, l'âme s'échappe avec elles, et les démons l'entraînent dans l'abîme.

L'immortel sacrifice s'accomplit sur le Golgotha. Un cri douloureux retentit sur la croix.

Tout est consommé.

Les sanglots éclatent dans l'auditoire, des pleurs inondent tous les visages.

Tel est le grand drame de Jehan Michel, qui se répandit dans toute l'Europe et fit naître de nombreux imitateurs.

L. Rondeau.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 20 MARS 1878.

Présidence de M. le Dr Ad. Lachèse.

Après avoir ouvert la séance, M. le Président en proie à une trop légitime émotion, fait connaître à la Société que, pour cette fois, le procès-verbal de la dernière séance ne sera pas lu. La Société sait trop bien quel coup fatal l'a frappée elle-même en lui enlevant son secrétaire général, M. Paul Belleuvre.

Cette perte n'est pas la seule qui ait atteint notre Président. Quinze jours après son gendre, il perdait une de ses belles-sœurs ; quinze jours encore après, un de ses beaux-frères, M. Théophile Cosnier, notre collègue, s'éteignait près de lui après la plus cruelle maladie. Ces coups si répétés l'ont brisé. Il ne se sent plus la force nécessaire pour diriger la Société et il la prie de le remplacer au fauteuil de la présidence. Jusqu'au dernier jour, son affection, son dévouement le plus absolu lui sont acquis, mais il ne peut pas conserver une fonction qu'il ne croit plus pouvoir remplir. En attendant que la Société ait pourvu à son remplacement, il prie M. Victor Pavie, vice-président, de vouloir bien prendre

le fauteuil qui a été si longtemps occupé par son cher et vénéré père.

M. Pavie répond en déclinant cet honneur. Depuis seize ans M. Lachèse dirige la Société avec trop de dévouement, avec une affabilité trop parfaite pour qu'il puisse songer à le remplacer. Que M. Lachèse garde la présidence, tous les membres de la Société se feront un devoir de lui en alléger le poids, de lui épargner les démarches, les correspondances qui pourraient être une cause de fatigue pour lui.

M. d'Espinay, M. Godard-Faultrier se joignent à M. Pavie, promettant leur plus entier concours.

M. Lachèse, vivement touché de ces témoignages d'affection, rappelle que des projets de modifications ont été présentés pour notre Société. Il avait été question d'une fusion avec la Société industrielle et la Société académique. Une commission a été nommée et plusieurs réunions ont eu lieu chez M. Blavier, mais sans arriver à aucun résultat et ce projet ne semble pas avoir de chance de réussite. D'autre part, il avait été question de réunir l'Université catholique à notre Société. Nous ne devons pas oublier que Mgr Freppel terminait ainsi le magnifique discours qu'il nous adressait le 13 mars 1872 : « ...Que vous le vouliez ou non, vous êtes un rejeton de l'ancienne Université catholique d'Angers. Vous êtes nés de la même pensée, et vous tendez au même but. Sa résurrection sera pour vous le principe d'une nouvelle vie. Votre compagnie, relevée et grandie, formera le couronnement de l'œuvre. Être admis dans votre sein, ce sera une palme de plus; et l'on passera de l'Université à l'Académie, comme on

on passe du mérite à la récompense, et du travail à l'honneur. » Ces paroles ne peuvent que nous donner courage et espoir, et si les pourparlers n'ont pas encore amené de résultat nous n'en devons pas moins avoir foi dans l'avenir de notre chère Société.

Après cet exposé, M. Lachèse déclare que quant à lui, quoi qu'il lui en coûte, il regarde sa mission comme terminée. Il nous restera toujours uni par les liens les plus étroits et les plus affectueux, mais il sent qu'il ne peut plus garder la présidence, et il invite M. Victor Pavie à venir, dès aujourd'hui, le remplacer au fauteuil, Les instances les plus vives ne peuvent ébranler sa résolution, et M. Pavie prend la présidence.

Revenant alors sur les projets dont vient de parler M. Lachèse, M. d'Espinay rappelle les réunions qui ont eu lieu chez M. Blavier entre les délégués de notre Société et ceux de la Société industrielle et de la Société académique, pour arriver à une fusion. D'après tout ce qui s'est passé, il croit aussi qu'elle n'est nullement à espérer en ce moment- Par suite, la commission regarde sa mission comme achevée et elle demande à en être relevée momentanément tout au moins.

Après une courte discussion, la Société déclare pleinement adhérer à cette demande.

M. Godard-Faultrier donne lecture d'un intéressant travail sur des cercueils de plomb du IV[e] siècle, où se trouvent des croix en X. Bien que ces sépultures fussent païennes, M. Godard n'hésite pas à voir là des signes chrétiens. Il s'appuie sur l'opinion de M. de Rossi qui, consulté par lui, lui a écrit avoir trouvé absolument le même signe à Saïda, à huit cents lieues de notre

ville. Un dessin, dû au docteur H. Godard, est joint au travail de son père, et en rend la conclusion plus évidente encore.

M. Rondeau commence la lecture d'une savante notice sur Saint-Michel-du-Tertre. Prenant à l'origine l'histoire de cette église qui tient une si grande place dans les fastes angevines, s'appuyant sur les documents les plus certains, les plus authentiques, M. Rondeau promet de continuer à la prochaine séance cette précieuse monographie.

Sous le titre : *Deux mots d'un provincial*, M. Éliacin Lachèse signale la décadence trop évidente de l'art musical, à Paris. Le défaut si général aujourd'hui et si bien nommé *chevrotement*, et une exagération presque constante des effets se remarquent dans nos premiers théâtres lyriques, et obligés de se régler sur une diction exagérée, les orchestres ne peuvent plus montrer cette délicatesse que l'on trouve dans les concerts organisés notamment par Pasdeloup et Colonne. Assurément la musique instrumentale est arrivée à une grande perfection, mais là encore plus d'un artiste se laisse aller à ce *trémolo*, que l'on avait cru réservé à la voix humaine. Une autre chose que déplore M. Lachèse, et avec raison, c'est l'invasion de la musique allemande, des œuvres de ces auteurs, qui, confondant les *effets* avec les *idées*, ont donné naissance à « ce style tendu et un peu algébrique, dans lequel on s'efforce sans cesse de saisir une pensée mélodique trop souvent absente ; à ce vague sonore qui, à l'intérêt, à l'admiration même. fait succéder bientôt une inévitable fatigue. »

Après cette peinture trop réelle des maux qui affli-

gent l'art musical en France, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, PAUL LACHÈSE.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1878.

Présidence de M. V. Pavie, vice-président.

M. d'Espinay remplit les fonctions de secrétaire en l'absence de M. Paul Lachèse, empêché.

M. Rondeau donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président entretient l'assemblée du projet de faire entrer MM. les Professeurs de l'Université catholique libre d'Angers, dans notre Société; ce projet est unanimement approuvé par les membres présents à la réunion.

MM. Léon Cosnier, Grille, Rondeau, d'Espinay, sont invités par M. le Président à s'occuper de la réalisation de ce projet et à faire dans ce but des démarches près de Mgr l'Évêque d'Angers, et de Mgr Sauvé, recteur de l'Université.

M. le Président fait observer que la correspondance fait défaut aujourd'hui et donne la parole à M. d'Espinay.

M. d'Espinay informe la Société qu'il existe à la Bibliothèque nationale de Paris, un manuscrit intitulé *Monasticum benedictinum*, renfermant des Notices fort intéressantes sur les divers monastères bénédictins, et demande que la Société veuille bien faire copier, pour

les publier ensuite dans ses *Mémoires*, les Notices relatives aux abbayes de l'Anjou. Une somme de 600 à 700 fr. serait nécessaire pour les frais de copie ; mais on pourrait faire copier successivement les notices et répartir la dépense sur plusieurs années.

La Société décide qu'avant d'entreprendre ce travail coûteux, il serait utile de se renseigner d'une manière plus précise sur la valeur historique du manuscrit en question, et charge son président de prendre des informations à ce sujet, notamment près des Bénédictins.

La Société reconnaît toutefois en principe la haute utilité d'entrer dans la voie où sont déjà entrées avant elle beaucoup d'autres sociétés savantes de province, et de publier dans ses *Mémoires* des documents relatifs à l'histoire locale. La Société archéologique de Touraine a déjà rendu de très-grands services à la science par ses publications de documents locaux.

La parole est donnée à M. Cosnier pour lire une notice sur M. Prosper Barbot.

M. Cosnier nous fait connaître l'honorable famille à laquelle appartient M. Barbot ; puis nous initie à cette vie si remplie par d'intéressants voyages en Italie et en Sicile, par l'amour de l'art, par des travaux de peinture d'un mérite sérieux, et par le culte des sentiments de famille ; mais aussi traversée et brisée par de cruelles douleurs intimes, par la perte de sa femme et de ses enfants. M. Cosnier nous peint cette vieillesse verte et honorée : « regain de jeunesse, pur reflet « d'une conscience qui ne laisse pas plus de rides sur « le front que sur le cœur », suivant son heureuse expression.

L'auteur termine par un regret mélancolique sur la disparition des notabilités angevines, sur les vieilles familles qui s'éteignent. Nous pouvons, en nous associant aux regrets de l'auteur, rappeler qu'Homère a comparé les générations qui s'éteignent aux feuilles des arbres qui tombent à l'automne; mais au printemps suivant les arbres se couvrent d'une nouvelle verdure; puissent aussi les nouvelles générations qui s'élèvent sur le sol du vieil Anjou, valoir leurs aînées!

M. le Président remercie M. Cosnier de ce nouveau travail, où l'on reconnaît le style attachant et limpide de l'auteur qui met son cœur dans ses écrits. Rien n'est d'ailleurs plus utile que de rappeler le souvenir de ces existences qui honorent un pays, et qui pour s'être tenues en dehors des agitations du monde, n'en sont pas moins dignes de rester dans la mémoire de leurs concitoyens. Les générations passent vite; elles oublient plus vite encore. Les biographies rédigées par M. Cosnier ont cet excellent résultat de nous faire connaître et apprécier de nobles et vertueuses existences que nous sommes trop enclins à perdre de vue.

M. Rondeau lit la suite de son travail sur la paroisse Saint-Michel-du-Tertre. Il nous entretient de la fondation de l'église, de l'étendue de la paroisse, des enceintes successives de la ville; des diverses juridictions qui s'y exerçaient; il cite à l'appui de ses assertions d'importants documents. Il résulte, en effet, d'une charte authentique remontant aux premières années du XIe siècle, que dès cette époque, les églises Saint-Michel-du-Tertre et Saint-Samson existaient déjà, et qu'elles furent données à l'abbaye Saint-Serge.

L'église Saint-Michel-du-Tertre était le lieu où se rendait la grande procession du dimanche des Rameaux, ce qui donne lieu à M. Rondeau de rappeler les anciennes traditions relatives à l'incarcération de l'évêque Théodulf à Angers. C'était sur le territoire de cette paroisse que se trouvaient la prison, le siége du président, le couvent de l'Oratoire, l'aumônerie, et autres édifices importants de la ville d'Angers. L'histoire d'une paroisse présente toujours un vif intérêt, surtout lorsqu'elle est aussi ancienne que celle de Saint-Michel. C'est un sujet qui prête à de grands développements, car l'histoire d'une ville se lie entièrement à celle de ses paroisses. La vie de paroisse jouait jadis un grand rôle dans l'existence de nos pères. Que d'intérêts divers venaient se confondre au pied du clocher! la naissance et la mort, la joie et la douleur, la prière commune et les intérêts temporels se rattachent à l'église paroissiale. La paroisse est une grande famille mais une famille qui ne meurt point, et qui ne se disperse point.

M. le Président remercie M. Rondeau au nom de la Société, et l'invite à continuer son intéressant travail.

M. Godard-Faultrier entretient la Société de la découverte d'une mosaïque romaine et d'un édicule situés sur la place du Ralliement, et mis à jour par les travaux faits en ce moment pour le déblaiement de cette place. Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. de Bertou, d'après laquelle l'édicule découvert serait un baptistère semblable à ceux dont on se sert encore en Orient pour le baptême par immersion.

M. le docteur Grille lit ensuite deux scènes de l'*Avare*

de Plaute, par lui traduites en vers. On reconnaît dans cette œuvre toutes les qualités qui distinguent l'auteur des traductions d'Horace et de Térence : la verve, la facilité, la rapidité, l'élégance. On a quelquefois comparé les mauvaises traductions à *Joyeuse*, l'épée de Charlemagne, qui était, dit-on, longue, lourde, froide et plate ; mais on oublie que celle de Roland, la célèbre *Durandale*, était légère, rapide, fine et brillante. Que M. Grille nous permette donc de comparer sa traduction à *Durandale* et non à *Joyeuse*.

La Société écoute cette lecture avec un vif plaisir. La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, D'ESPINAY.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1879.

Présidence de M. Pavie, vice-président.

M. d'Espinay remplit les fonctions de secrétaire.

M. d'Espinay est prié de donner une nouvelle lecture de la lettre de M. de Bertou, relative aux découvertes faites sur la place du Ralliement; l'assemblée vote l'impression de cette lettre.

M. le Président fait connaître les noms des ouvrages adressés à la Société.

M. Godard donne lecture d'une demande adressée à l'Administration municipale par la Société académique, pour la conservation des restes des édifices découverts

sur la place du Ralliement. Il soumet ensuite à l'assemblée un projet de lettre qui serait adressé à l'Administration municipale, dans le même but, par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. L'assemblée approuve la lettre de M. Godard qui sera remise à M. le Maire, après avoir été signée par les membres du bureau; elle sera annexée au présent procès-verbal et imprimée.

M. Godard présente ensuite à la Société des dessins de divers objets trouvés sur la place du Ralliement, dont la description sera annexée au présent procès-verbal.

M. Godard propose ensuite d'admettre M. Pinoteau, chef d'escadron d'état-major, en retraite, au nombre des membres de la Société. MM. Cosnier et d'Espinay sont chargés de faire un rapport sur cette présentation à la prochaine séance.

M. Rondeau obtient la parole pour donner lecture de la suite de son travail sur la paroisse de Saint-Michel-du-Tertre. La partie lue à la présente séance traite des anciennes rues du quartier, de la fondation de l'aumônerie Saint-Michel en 1311, de l'établissement des Oratoriens en 1320, de la reconstruction de l'église au XVIe siècle, puis, de la paroisse civile et de son organisation, des édifices publics élevés sur son territoire, tels que les halles, la sénéchaussée, etc., etc. Le sujet amène l'auteur à parler du roi René, de saint Bernardin, de l'établissement des capucins, et à nous donner quelques vues d'ensemble sur l'histoire de l'Anjou.

La Société écoute avec un grand intérêt la lecture de

l'important travail de M. Rondeau, fruit de longues et consciencieuses recherches. Nous avons déjà fait remarquer le haut intérêt qui s'attache à l'histoire d'une paroisse ; celle des rues et des édifices s'y rattache tout naturellement. Le proverbe dit : *Rien de plus vieux que les chemins* ; les rues sont des chemins bordés de maisons qui ont souvent pris la place des champs ou des forêts que traversaient jadis ces anciennes routes. Les noms des vieilles rues et des vieux chemins ont une grande importance en archéologie. Ils rappellent des événements historiques ou locaux, des édifices détruits, des voies antiques abandonnées ou transformées, quelquefois de modestes enseignes d'auberges et de cabarets, dont le souvenir fait revivre l'ancienne physionomie de la ville et de ses divers quartiers.

A un autre point de vue, l'étude des rues et des édifices nous aide à comprendre les mœurs de nos pères et les vieilles institutions du passé, dont l'esprit et la raison d'être nous échappent si souvent. Il faut éclairer l'histoire par l'archéologie et l'archéologie par l'histoire, c'est la vraie manière de faire progresser la science.

M. le Président remercie M. Rondeau et l'invite à poursuivre sa lecture aux séances suivantes.

M. Cosnier rend compte de la mission qui lui avait été confiée ainsi qu'à trois de ses collègues, à la séance précédente. Les membres de la commission se sont mis en rapport avec MM. les membres de l'Université libre d'Angers ; de nouvelles communications auront encore lieu dans le but d'arriver à une entente complète pour l'admission de MM. les professeurs dans notre Société.

M. Cosnier, au nom de la commission, propose d'organiser la Société en cinq sections : sciences, lettres, arts, histoire et archéologie, agriculture; chaque section aurait un bureau spécial, composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire, ce qui permettrait d'utiliser toutes les capacités nouvelles et diverses dont va s'enrichir notre Société. Cette organisation est conforme aux précédents; la Commission archéologique, actuellement existante, a un bureau spécial, et d'autres commissions ou comités ont eu, à diverses époques, leur bureau spécial au sein de la Société. L'établissement des sections et de leurs bureaux particuliers ne porte aucun préjudice à l'autorité du bureau général de la Société, qui restera toujours constitué comme le prescrit le règlement général.

Il ne s'agit ici que d'une disposition d'ordre intérieur qui pourra toujours être modifiée.

L'assemblée accueille avec une vive satisfaction la communication de M. Cosnier, et décide qu'il sera procédé aux élections, dès que les nouveaux membres proposés auront été définitivement admis parmi nous.

M. le Dr Grille donne ensuite lecture de quelques mots sur Plaute, servant d'introduction à sa traduction. Il apprécie le grand comique latin, son caractère, sa vie, son talent comparé à celui de Térence et à celui de Molière. L'homme, nous dit le fidèle traducteur, est un être incorrigible qui sous tous les climats, à tous les âges du monde, reproduit les mêmes défauts, les mêmes vices, les mêmes ridicules, et présente les mêmes sujets d'étude aux moralistes et aux poètes comiques.

Deux scènes de l'*Amphytrion* terminent gaiement cette lecture.

M. Grille nous donne aussi connaissance d'une lettre des plus gracieuses, à lui adressée par Mgr Freppel qui le félicite de ses travaux littéraires, et l'engage vivement à les poursuivre.

Mgr Freppel, avec la hauteur de vues et l'autorité qui lui appartiennent, attache une grande importance aux études littéraires. Son approbation est le meilleur témoignage de la valeur des œuvres de M. Grille, il suffit de la mentionner; il serait inutile d'ajouter aucun éloge, après avoir parlé de celui d'un tel juge.

La séance est levée.

Le Secrétaire, D'ESPINAY.

Lettre de M. le comte de Bertou, relative à l'édicule de la place du Ralliement.

Monsieur Godard,

Pour répondre au désir que vous avez bien voulez m'exprimer, je viens vous répéter que, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, j'ai vu souvent en Orient, particulièrement en Syrie, dans les églises grecques et arméniennes, des *piscines baptismales de la même forme et de la même apparence que celle qui vient d'être mise à découvert à la place du Ralliement.*

Les églises modernes de la Syrie généralement très-pauvres, n'ont quelquefois qu'un misérable baquet ou qu'une grande pierre grossièrement creusée, pour l'ad-

ministration du baptême par immersion; mais dans les vieilles églises, on retrouve des *bassins du genre et de la forme de celui que vous m'avez montré, Monsieur, sur la place du Ralliement.*

Dans la vallée de l'Oronte, dans les plaines de la Cœlesyrie, dans celles de l'Idumée orientale, là où le christianisme fut écrasé, en pleine prospérité, par l'invasion de Chosroë, on reconnaît les églises épiscopales à leur voisinage du baptistère, qui était un *monument séparé*, comme le baptistère de Constantin à côté de Saint-Jean-de-Latran.

Dans les baptistères de l'Orient qui remontent aux six premiers siècles du christianisme, on retrouve les traces de DEUX piscines, quelquefois *rondes*, quelquefois de forme *elliptique*, *rarement carrées*, destinées au baptême des deux sexes, tenus rigoureusement séparés.

Il serait très-intéressant de retrouver cette même disposition dans le baptistère dont vous surveillez en ce moment le déblaiement, Monsieur, et si vous parveniez à découvrir le moindre vestige certain de la seconde piscine [1], vous auriez retrouvé un témoin très-intéressant des premiers siècles de l'Église épiscopale d'Angers car vous savez mieux que moi qu'à cette époque, l'évêque seul administrait le baptême.

L'usage du baptême par *immersion* se perpétua, je

[1] Les prévisions de M. le comte de Bertou se sont réalisées. Le 14 décembre 1878, l'on découvrait une seconde piscine, mais rectangulaire, à l'orient et au fond de l'édicule. Elle était accompagnée de deux tuyaux en terre cuite, que je crois être des bouches de chaleur, l'une vers le nord, l'autre vers le sud de la dite piscine. (Voir dans le *Dictionnaire de Trévoux* au mot *Baptême*, l'emploi de l'eau chaude.)

crois, en Occident, jusqu'au XIe siècle, quelques auteurs disent même jusqu'au XIIe; mais comme ce furent les Anglais qui adoptèrent les premiers l'usage de l'*infusion*, il est bien probable qu'il ne prévalut pas de si bonne heure dans nos contrées.

Je vous demande pardon de m'être laissé entraîner à rappeler des choses que vous savez bien mieux que moi, et je vous prie d'agréer etc., etc.

COMTE DE BERTOU.

Angers, le 28 novembre 1878.

Objets en bronze trouvés place du Ralliement de novembre à décembre 1878.

1° Petit bronze de Constantin :

CONSTANTINVS AVE

℟ : SARMATIA DEVICTA

Exer. : P L G.

Né en 274, mort en 337. (Voir Cohen, tome VI, page 156, n° 451.)

2° Petit bronze trouvé le 3 décembre 1878, au-dessus de la mosaïque :

CONSTANS PF AVG

℟ : GLORIA EXERCITVS

Dans le champ, enseigne portant la lettre N. (Voir Cohen, t. VI, page 267, n° 134.)

C'est Constant Ier, troisième fils de Constantin et de Fauste, né en 320, mort en 350.

3° Bronze, époque mérovingienne; charnière d'agrafe découverte vers nord-est de la dite place, le 27 novembre 1878.

4° Bracelet en bronze avec os cubitus, trouvé le 5 décembre 1878, vers nord, derrière le baptistère.

5° Feuilles de cuivre, estampées et bronzées, formant *Encolpium* ou reliquaire, avec sa sertissure primitivement ronde.

A gauche du dessin, l'*Agnus Dei.* A droite, Jésus crucifié aux quatre clous.

Trouvé le 5 décembre 1878, vers nord-est de la place du Ralliement.

On déposait dans ce petit reliquaire un *Agnus Dei*, c'est-à-dire une petite figure de cire bénite, représentant l'agneau avec l'étendard de la croix. Autrefois les fidèles avaient l'habitude de porter sur eux, un *Agnus.* Le néophyte quittant, le dimanche *in albis*, la robe blanche de son baptême, recevait un *Agnus* et le portait suspendu à son cou [1].

L'origine de cet usage remonte au berceau même du christianisme et se maintient toujours, notamment à Rome où les souverains pontifes bénissent les *Agnus* et les consacrent le premier samedi *in albis* qui suit le couronnement. Ils renouvellent cette cérémonie tous les sept ans, ainsi que dans les circonstances extraordinaires telles que le Jubilé universel, la canonisation d'un saint, etc., etc.

[1] *Souvenir de Rome. Notice sur les Agnus Dei.* 2e édit., Rome, 1864.

Les grâces que l'on peut obtenir de l'usage des *Agnus* sont exprimées dans les distiques suivants :

Pellitur hoc signo tentatio dæmonis atri,
Et pietas animo surgit, abitque tepor.
Hoc aconita fugat, subitæque pericula mortis;
Hoc et ab insidiis vindice tu fus eris.
Fulmina ne feriant, ne sæva tonitrua lædant,
Ne mala tempestas obruat, istud habe.
Undarum discrimen idem propulsat et ignis;
Ullaque ne noceat vis inimica valet.
Hoc facilem partum tribuente puerpero fœtum
Incolumem mundo proferet, atque Deo.
. . . .

On trouve les mêmes avantages exprimés dans les vers suivants que le pape Urbain V adressait à Jean Paléologue, empereur de Constantinople, en lui faisant remettre *trois Agnus* [1].

. . . .

Fulgura desursum depellit et omne malignum;
Peccatum frangit, ceu Christi sanguis, et angit;
Prægnans servatur simul et partus liberatur;
Munera fert dignis, virtutem destruit ignis.
. . . .

Dans ces diverses formules on trouve à chacune, deux fois répété, que l'*Agnus* est un préservatif contre le feu et surtout contre la foudre; et ceci explique peut-être pourquoi, sur notre petit reliquaire, on voit, à côté de l'Agneau, sainte Barbe avec sa tour et sa palme de martyre. Sainte Barbe était invoquée contre les dangers du feu; n'est-elle pas encore la patronne des artilleurs, etc., etc. ? Elle était autrefois la seule assurance contre l'incendie.

[1] Urbain V, pape de 1362 à 1370.

Au revers de l'*Agnus Dei* de notre *encolpium*, on aperçoit près de Jésus crucifié, saint Longin avec sa lance, puis le porte-éponge, et tout à l'entour cette charmante petite fleur qui s'appelle myosotis, et qui signifie : *plus je te vois*, *plus je t'aime*. Le langage des fleurs, ce semble, n'est pas de récente origine, car nous trouvons les délicieuses petites pétales de cette plante herbacée, tout à fait de mode, à la fin du xv[e] siècle, sur des objets religieux. Telle est aussi la date que nous croyons devoir attribuer à notre reliquaire.

V. G.-F.

6 janvier 1878.

Lettre à M. le Maire d'Angers.

Angers, 10 janvier 1879.

Monsieur le Maire,

Le 14 décembre 1878, la Société académique de Maine-et-Loire, avait l'honneur, dans un but de conservation et sous la signature de M. Parrot, d'appeler votre sollicitude sur l'édicule le plus voisin de la mosaïque, place du Ralliement.

La Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, après avoir été informée de cette démarche, est heureuse de s'y associer, par délibération du 6 janvier courant, avec d'autant plus d'instance, que certaines villes, par exemple : *Besançon* et le *Mans*, dans des conditions analogues, n'ont pas répugné, le moins du monde,

à laisser en place différentes ruines que l'étranger visite avec intérêt.

Ajoutons que près de l'édicule en question se dégage une *base octogone*, dont la construction trapue et serrée, paraît fort ancienne.

Le mystère plane encore sur sa destination, et c'est à notre sens, un plus grand motif de vous recommander sa conservation, d'accord, en cela, avec M. Léon Palustre, *directeur de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments nationaux, venu tout exprès* (6 janvier), *afin de visiter nos ruines qu'il a qualifiées d'extrêmement précieuses, répétant qu'il serait très-fâcheux de les voir détruites. Successeur de M. de Caumont, son opinion est ici d'un poids exceptionnel.*

Aujourd'hui que le goût se porte vers la création des squares, serait-il téméraire d'avancer que nos deux édicules pourraient servir de motifs à une ingénieuse composition, dont le principal mérite serait de rompre la monotonie des lignes trop régulières, sans gêner aucune circulation?

L'architecte ingénieur de la Ville tirerait de cette situation le meilleur parti, et certainement à peu de frais, car, pour le dire en passant, il suffirait d'environner ces vieux murs, d'ailleurs solides, d'une grille et de quelques arbustes.

En ce qui concerne l'intérêt historique de ces vestiges, nos sociétés sont d'avance assurées de trouver en vous, Monsieur le Maire, un avocat convaincu.

D'un autre côté, l'Administration municipale et son Conseil, auxquels revient l'honneur de la conservation

de la salle Saint-Jean, après avoir su l'approprier à un Musée d'antiquités, ne feront que continuer leur œuvre en trouvant le moyen de sauver les ruines dont il s'agit véritables pièces justificatives indispensables aux discussions qui se préparent. *Grammatici certant*, comme vous nous le disiez, ces jours derniers.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, avec l'assurance de notre profond respect, l'hommage de nos sentiments les plus distingués.

Dr AD. LACHÈSE, président; V. PAVIE; D'ESPINAY; EL. LACHÈSE; L. COSNIER; V. GODARD-FAULTRIER.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1879.

Présidence de M. Victor Pavie, vice-président.

M. d'Espinay remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

MM. Cosnier et d'Espinay, chargés à la dernière séance de faire un rapport sur la présentation de M. le commandant Pinoteau, concluent à l'admission de M. Pinoteau, qui nous prêtera l'utile concours de ses connaissances variées, et notamment de sa science archéologique ; la Société sera heureuse de le recevoir parmi ses membres, et fera en lui une excellente acquisition.

L'admission de M. le commandant Pinoteau est immé-

diatement prononcée par l'assemblée. M. Godard-Faultrier et M. le Secrétaire sont invités à lui en donner avis. M. Pinoteau prendra désormais part à nos séances.

M. Cosnier, au nom de la commission chargée de s'occuper de l'admission des professeurs de l'Université libre d'Angers au sein de notre Société, rend compte de sa mission, et conclut à l'admission de :

Mgr Sauvé, recteur de l'Université catholique d'Angers, docteur en droit canonique;

M. l'abbé Maricourt, doyen de la faculté des lettres, docteur en théologie;

M. Gavouyère, doyen de la faculté de droit, docteur en droit, lauréat de l'Académie de législation;

M. Tarnier, doyen de la faculté des sciences, docteur ès-sciences;

M. l'abbé Ravain, professeur de physique à l'Université;

Mgr de Kernaëret, professeur d'histoire à l'Université, docteur en théologie;

M. l'abbé Bourquard, docteur ès-lettres, professeur de philosophie à l'Université;

M. l'abbé Pasquier, docteur ès-lettres, professeur de littérature ancienne;

M. l'abbé Subileau, supérieur du petit séminaire Mongazon;

M. l'abbé Gardais, supérieur de l'Externat Saint-Maurille;

M. de Richecourt, docteur en droit, professeur à la faculté de droit;

M. Maisonneuve, docteur en médecine et docteur ès-sciences, professeur à la faculté des sciences;

M. Gueyraud, professeur de sciences, ingénieur civil, lauréat de la prime d'honneur;

M. Hervé-Bazin, docteur en droit, professeur à la faculté de droit.

L'assemblée vote immédiatement l'admission des personnes ci-dessus désignées, dont les titres scientifiques et littéraires sont de nature à nous présenter les plus hautes garanties de capacité. La Société d'agriculture sciences et arts exprime, par l'organe de son président, toute sa satisfaction de voir se renouer les vieilles traditions de l'ancienne Académie d'Angers dont elle tient la place, et qui jadis était unie par des liens si intimes à notre vieille Université.

MM. les recteur, doyens et professeurs admis à la présente séance, en seront informés par M. le Secrétaire, et invités à venir prendre part à nos séances. L'assemblée émet le vœu qu'un plus grand nombre de professeurs nous soient présentés, et que l'Université dans son ensemble fasse partie de notre Société.

L'assemblée décide ensuite que le bureau général sera constitué conformément au règlement, et que des sections ayant des bureaux spéciaux à leur tête, seront organisées, conformément à la proposition faite précédemment par M. Cosnier et la commission d'admission.

Une nouvelle réunion, à laquelle seront convoqués tous les nouveaux membres, aura lieu lundi 20 janvier. On y procédera aux élections en suivant les décisions prises par la Société à la présente séance.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, D'ESPINAY.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1879.

Présidence de M. le docteur Lachèse, président.

M. d'Espinay remplit les fonctions de secrétaire, et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. l'abbé Maricourt présente à la Société MM. l'abbé Pessard, l'abbé Grimaud et Loir-Mongazon, comme candidats. M. Maisonneuve présente en la même qualité, M. l'abbé Hy, professeur d'histoire naturelle à la faculté des sciences. M. l'abbé Pasquier présente M. l'abbé Goupil, professeur à Saint-Aubin, et M. l'abbé Dedouvres, professeur à l'Externat Saint-Maurille.

MM. Cosnier et d'Espinay rendront compte à la prochaine séance des titres des nouveaux candidats, pour qu'il soit statué sur leur admission.

M. Rondeau, trésorier, rend compte de l'état de la caisse. Le compte présente un boni de treize cents francs, malgré la diminution du nombre des membres de la Société, survenue pendant ces dernières années.

M. d'Espinay propose de charger chacun des présidents de section de présider à tour de rôle une séance, et de consacrer cette séance aux travaux spéciaux dont la section sera chargée.

M. l'abbé Bourquard fait observer que de cette façon, les séances manqueraient de variété et n'offriraient pas un intérêt suffisant pour les membres de la Société dont la spécialité ne se rattacherait pas aux travaux de telle ou telle section chargée d'organiser la séance.

Sur l'observation de M. d'Espinay, qu'il faut utiliser

le zèle et la science des présidents de section, M. l'abbé Bourquard admet que les présidents de section pourront être chargés de provoquer des travaux dans l'ordre de leur spécialité. M. d'Espinay, d'autre part, est aussi d'avis que les séances devront être ouvertes aux travaux de tout genre, et qu'il ne faut exclure de chaque séance aucune spécialité.

La Société décide que cette question sera plus utilement débattue après les élections, et remet ultérieurement à organiser l'ordre des travaux.

M. le Dr Lachèse, président, invite les membres présents à recruter pour l'avenir le plus de membres qu'il leur sera possible pour rendre la vie à notre Société.

M. le Président remercie ensuite Mgr l'évêque d'Angers, Mgr Sauvé, recteur, MM. les doyens et professeurs de l'Université catholique, qui vont désormais faire partie de notre Société, du concours qu'ils veulent bien nous prêter. Il espère que d'importants travaux nous seront fournis par les nouveaux membres admis. Il cite un passage d'un discours de Mgr Freppel sur l'ancienne Université ; ce sont de nobles paroles dont nous devons tous nous pénétrer : « On passera, disait « Mgr Freppel, de l'Université à l'Académie, comme du « mérite à l'honneur, comme du travail à la récom- « pense. »

M. le Président, dans quelques paroles touchantes, annonce à la Société qu'il ne pourra plus désormais la présider, à cause de son âge et de sa santé, et adresse à ses collègues des adieux sympathiques.

M. d'Espinay exprime les regrets de la Société au sujet de la résolution prise par son président, et le

remercie du zèle et du dévouement qu'il a mis pendant de longues années au service de la Société d'agriculture. M. Lachèse après l'avoir présidée avec succès pendant des jours plus prospères, a su la faire vivre et se maintenir au milieu d'une période fort difficile à traverser. C'est un rare mérite que ses collègues n'oublieront point.

La Société nomme par acclamation M. le Dr Lachèse, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

On passe aux élections pour la formation du bureau.

Sont nommés :

Président : Mgr Sauvé, recteur de l'Université libre d'Angers;

Vice-Présidents : M. Victor Pavie; M. l'abbé Maricourt, doyen de la faculté des lettres; M. Tarnier, doyen de la faculté des sciences; M. Gavouyère, doyen de la faculté de droit; M. d'Espinay, conseiller à la Cour d'appel.

Secrétaires : M. Affichard, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier, secrétaire général; M. Hervé-Bazin, professeur à la faculté de droit, vice-secrétaire.

Trésorier : M. Rondeau.

Bibliothécaire-archiviste : M. Maisonneuve, professeur à la faculté des sciences.

Le nom des membres du nouveau bureau est proclamé par M. Lachèse, président.

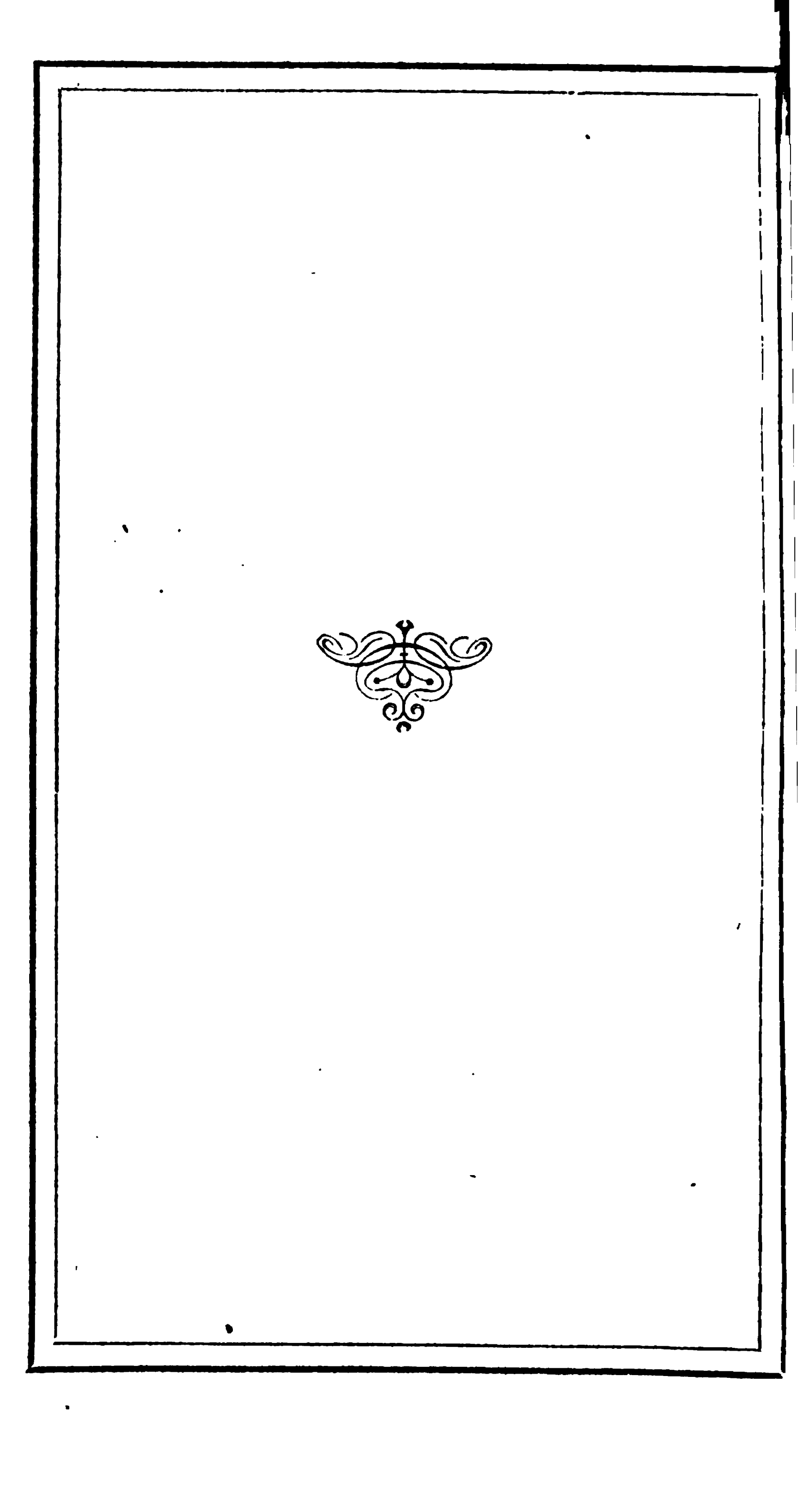
La Société décide que la nomination des bureaux des sections aura lieu à la prochaine séance.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire, D'ESPINAY.

TABLE DES MATIÈRES.

ANGERS. - IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME VINGT ET UNIÈME. — 1879

ANGERS
IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU
13, Chaussée Saint-Pierre.

—

1880

MÉMOIRES

De la Société nationale

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

au milieu desquelles une *coulée* fameuse, le *Clos-Vougeot* de la contrée, porte le nom du domaine vers lequel il va se rendre bientôt. Une ou deux fois, pendant sa marche, il a déjà entrevu peut-être deux tourelles arrondies, qui dominent le paysage et annoncent de loin la splendide demeure. Il suit sa marche, non, sans doute, sans l'interrompre plus d'une fois pour contempler le rideau de verdure qui cache à demi la ville de Chalonnes et les mines de la Haie-Longue ; puis, enfin, approche de Saint-Georges. Il n'a pas voyagé sans causer en route avec quelque habitant du pays, et il apprend, non sans étonnement, que ce lieu, quoique situé en Anjou, possède, tout comme la Bretagne, des *Fées-Mab*, ou bonnes fées, qui ont, en cas d'inondations ou d'autres calamités, la double puissance de donner et de faire donner. On lui cite certains endroits, l'Epinay, la Conterie et autres à lui inconnus, comme hantés par ces Egéries de la bienfaisance. C'est au milieu de ces récits touchants, que la noble résidence s'offre à ses regards.

Entreprendrons-nous, Messieurs, la mention complète, essayée cent fois, de la façade, des tours, du bel escalier, des tableaux précieux, de la chapelle sépulcrale, qui ont mérité à cet édifice sa lointaine renommée? Il nous serait facile d'écrire sur ce sujet vingt feuillets au moins ; mais vous les sauteriez, avec raison, car nous avons promis, non une description, mais des souvenirs. Or, depuis un siècle seulement, ces souvenirs offrent une riche nomenclature.....

C'est d'abord, en 1788, l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, sœur de la belle

et infortunée reine Marie-Antoinette ; puis, les ambassadeurs de Tippo-Saïb et le jeune prince qu'ils accompagnaient ; — au mois d'août 1808, Napoléon et l'impératrice Joséphine, revenant de Nantes ; — en 1828, au milieu d'une fête sans pareille, Mme la duchesse de Berry ; — en 1849, Napoléon III, venant d'inaugurer l'ouverture du chemin de fer dans notre ville.

Certes, voilà des hôtes remarquables ! Mais, quel nom pourrait éclipser celui autour duquel rayonnent les plus beaux souvenirs de la France, le nom de Louis XIV ! Or, le Roi, âgé de vingt-trois ans, se rendait, en 1661, à Nantes, où le surintendant Fouquet devait être arrêté, lorsque, près de Serrant, son carrosse s'embourba de manière à interrompre le voyage. Des vers du temps racontent l'événement :

Dans un assez grand bois que Serrant environne,
Maison digne du maître, aussi belle que bonne,
Dans un vieux chemin creux, un maladroit cocher,
Qui ne doutait de rien, nous fit tous embourber [1].

Il fallait du secours. On devine quelle réception fit au monarque et à sa suite Guillaume Bautru, alors propriétaire du château. Le grand roi, celui dont les victoires allaient bientôt lasser la plume de ses historiens, le *Nec pluribus impar*, le roi-soleil à pied dans la boue ! Une telle catastrophe ne méritait-elle pas un poëme ? Toutefois, pendant près d'un siècle et demi, la relation du fait resta enfouie dans quelques chroniques.

[1] V. l'*Anjou*, magnifique ouvrage publié par M. le baron de Wismes.

Mais, vers 1817, une de ces chroniques, paraît-il, fut lue par Emmanuel Dupaty. On sait que ce spirituel écrivain, fils d'un président renommé du Parlement de Bordeaux, après être venu à Paris sous le Consulat, a su, jusqu'en 1851, charmer tour à tour le fameux *Caveau*, les salons et le théâtre. Pour de tels esprits, un grain de mil devient une perle et le moindre incident peut faire éclore un poëme. L'auteur de *Picaros et Diégo* s'empara de l'événement et, abaissant à son gré la dignité des personnages, il fit du noble seigneur hospitalier, un riche bourgeois, M. Dormeuil, vivant, *près d'Angers*, dans un château qui *touche la route de Nantes* et racontant ainsi ses bonnes fortunes :

« J'ai l'avantage d'avoir, ici près, le chemin le plus « diabolique, et ce n'est pas un des moindres agré-« ments de ma terre. M. le Préfet me rend le service de « ne pas le faire raccommoder ; c'est tout simple, il n'y « passe jamais. Presque tous les jours, il me verse là « quelques voitures. Le mois dernier, trois diligences, « deux jumelles et deux vélocifères. J'offre mes secours « aux voyageurs. On verse dans le sable ; jamais de « blessés ; des contusions seulement, quelques côtes « enfoncées, des riens ! J'en ai le plus grand soin et « cela me fait la société la plus agréable. »

C'est fort bien, lui dit-on ; mais il doit vous arriver des gens.....

— « J'ai là-dessus le bonheur le plus extraordinaire :

Apollon toujours préside
Au choix de mes voyageurs :
Jamais les jardins d'Armide
N'ont vu de tels enchanteurs. »

On l'interrompt en lui annonçant que la diligence de Paris est arrivée.

« Elle a versé? demande un visiteur.

Dormeuil. — « Très-heureusement : J'ai vu de « loin sortir les voyageurs un à un, du côté du ciel. »

Comme on le voit, le lieu de la scène est bien marqué, et cette pièce méritait assurément de prendre pour titre : *Les voitures versées*.

— Mais, le livret achevé, il fallait écrire la musique. L'auteur, déjà célèbre, du *Calife de Bagdad* et de *Jean de Paris*, accepta cette tâche et, comme pour mieux se pénétrer de son sujet, voulut respirer l'atmosphère du lieu où se plaçait l'évènement. Alla-t-il, sauf à verser lui-même, jusqu'à Serrant? Nous ne pourrions l'affirmer. Mais, bien certainement, il vint à Angers. On sait, en effet, qu'il se rendit à la cathédrale et désira essayer l'orgue.

Cet instrument était confié à un artiste savant en contrepoint, mais d'une naïveté sans égale. La crédulité de M. Boyer était passée en proverbe. Aux accords du compositeur, le brave homme fut ravi et, voulant exprimer son admiration : « Monsieur, Monsieur, dit-il en ricanant, vous êtes *Boyer-l'-Dieu* et je suis Boyer tout « court! » Les artistes de Paris connurent ce singulier compliment, et son heureux auteur reçut bientôt un exemplaire du *Chaperon-Rouge*, opéra charmant qui, dès 1818, semblait présager le succès immense de la *Dame blanche,* parue sept ans plus tard. Il est, enfin, de tradition incontestée, que Boïeldieu, alla, pendant son séjour, visiter les Ponts-de-Cé. Là, entendant un jeune garçon dire en sifflant l'air : *Au clair de la lune*,

il fit de ce chant le thème de son duo des *Voitures versées, O lieto momento*, morceau qui se termine par un allegro brillant, sur les paroles mêmes de la chanson populaire.

Voilà quelles ont été, à distance, les heureuses suites de la petite mésaventure éprouvée par Louis XIV. Maintenant, remontons, si vous voulez bien nous suivre encore, au moment où le grand prince termina son voyage et rentra dans son palais.

Parmi les courtisans auxquels fut raconté le naufrage royal de Saint-Georges, un jeune poète qui, après avoir déjà chanté les *Nymphes de la Seine*, devait bientôt écrire *Britannicus* et *Athalie*, dut éprouver quelque souci. Peut-être, pensa-t-il qu'il ne pourrait avec une entière sécurité, aller visiter un domaine d'un certain prix pour lui. Nous trouvons, en effet, dans le riche Dictionnaire départemental de M. Port, cet archiviste qui sait tout et dit tout, une mention précieuse. Elle nous apprend qu'au XIIIe siècle, un prieuré, avec chapelle sous le vocable de Sainte-Pétronille, fut fondé, près de Saint-Georges, au lieu de L'Épinay, nom que nous croyons avoir prononcé déjà. En 1661, le prieur était un oncle de Racine, l'abbé Antoine Sconin, qui, cinq ans plus tard, résigna ce bénéfice en faveur de son neveu. Mais, un sieur Valéran Franç. Leferron, prétendit que le bénéfice lui appartenait et intenta un procès qui déposséda Racine.

On comprend qu'un pareil événement était sujet à maints commentaires, et nous croyons voir d'ici, près

du cimetière Saint-Jean, à Paris, dans le cabaret du *Mouton-Blanc*, Racine causant joyeusement de son procès avec ses amis Despréaux, La Fontaine, Chapelle et Furetière. Déjà la lecture des *Guêpes*, d'Aristophane, peignant avec sa verve habituelle les gens de justice, avait donné au poëte quelqu'idée de suivre en partie ce modèle. Un premier canevas fut destiné au Théâtre-Italien. Bientôt, les encouragements de son entourage décidèrent Racine à compléter sa pièce. Plusieurs de ses amis même, nous dit-il, mirent la main à l'œuvre. On pense, en effet, que Boileau et, surtout, le lexicographe Furetière, lui fournirent quelques traits, celui, par exemple, du

..... Rapport fait à la cour
Du foin que peut manger une poule en un jour.

Avec ou sans cette aide, le poëte sut réunir ces éléments divers en alliant dans son langage la verdeur de Plante au goût délicat de Térence, et la France eut un chef-d'œuvre.

Toutefois, la procédure, la procédure ancienne surtout, parle une langue à elle. Notre auteur possédait à peine de ce langage quelques mots que, dit-il : « Je « puis avoir appris dans le cours d'un procès que ni « mes juges ni moi n'avons jamais bien entendu. » Mais, il était en relations avec M. de Brilhac, conseiller au Parlement et M. de Lamoignon, alors conseiller également. En outre, certains avocats, sans s'en douter, assurément, lui fournirent des types dont il profita. Désormais, rien ne lui manquait, Perrin-Dandin, Petit-

Jean, Chicaneau vivaient, et ce dernier pouvait dire sans que rien gênât sa verve :

..... Je produis, je fournis
De dits, de contredits, enquêtes, compulsoires,
Rapports d'experts, transports, trois interlocutoires,
Griefs et faits nouveaux, baux et procès verbaux,
J'obtiens lettres-royaux et je m'inscris en faux!

Et, ne croyez pas, Messieurs, que la comédie des *Plaideurs* ait été inspirée par le regret d'un bénéfice, par le dépit d'un procès perdu. Ce que nous venons de raconter dément cette opinion qu'éloigne, d'ailleurs, le caractère de notre auteur. Racine, dans sa préface, loue Aristophane d'avoir outré ses personnages pour les empêcher d'être reconnus et semble avoir imité cet exemple. Il est, en cela, d'accord avec Boileau qui, en publiant le *Lutrin*, proteste de son respect pour la piété et la science du clergé de la Sainte-Chapelle, ajoutant même (nous citons ses paroles) « qu'il avait eu soin de « faire ses personnages d'un caractère directement « opposé au caractère de ceux qui desservent cette « église. » Les deux poètes, du reste, n'ont pas vu s'altérer leurs relations avec les plus honorables personnages de leur temps.

— Nous n'ajoutons rien. Peut-être, d'ailleurs, sommes-nous troublé par une illusion fâcheuse ; mais, malgré la bienveillance extrême dont votre attention soutenue porte témoignage, nous croyons voir la fatigue née de ce trop long récit, se lire sur vos traits et certains regards, même, commencer à s'appesantir... Si Perrin-Dandin était à notre place, peut-être épierait-il le

moment opportun où il pourrait dire à telle ou telle personne de cet auditoire, ainsi qu'il le disait à Petit-Jean :

..... Présente ta requête
Comme tu veux dormir.....

Pour éviter une aussi choquante familiarité, nous nous taisons et vous laissons continuer votre route. Si c'est vers Nantes que cette route se dirige, vous rappelant les mésaventures qui semblent menacer ici les véhicules ordinaires, vous retournerez peut-être vers le fleuve, pour vous confier au chemin de fer. Ce sera sage. Là, tranquille, tout en rêvant confusément à Louis XIV, Racine, Dormeuil et Chicaneau, vous admirerez bientôt la belle colline de Montjean, et prendrez pour une cathédrale l'église moderne qui la couronne. Mais, tout à coup, vos pensées s'assombriront... A votre regard s'offriront de vaste ruines, qu'une tour élevée, ouverte du sommet à la base, comme si elle eût été frappée par la foudre, surmonte fièrement. Songez-y! C'est du haut de cette tour que la *Sœur Anne*... ne voyait rien venir... Au mot *Champtocé*! prononcé à haute voix par les hommes de l'équipe, vous croirez voir encore le vaillant maréchal de Charles VII, que la soif de l'or et de perfides conseils rendirent sanguinaire; vous entendrez le bruit traînant des chaînes de fer dont les fragments se retrouvent encore, dit-on, sous ces tristes décombres; vous assisterez, par la pensée, à ces incantations nocturnes pendant lesquelles le cri lugubre de l'effraie répondait seul aux gémissements des victimes; et ce n'est pas, peut-être, sans un certain émoi, lointain écho

des terreurs de votre enfance, que vous prononcerez, — tout bas, — le nom légendaire du baron qui désola plus d'un domaine par ses sacrifices impies, de l'homme aux sept femmes, du meurtrier infatigable qu'attendait, enfin, le bûcher de Nantes, — Gilles de Retz, — BARBE BLEUE!

Partez donc et... Adieu!

E. LACHÈSE,

QUANTITÉ ET QUALITÉ

OBSERVATION MUSICALE

Messieurs,

Si un septuagénaire venait prétendre devant vous que, de nos jours, le chant compte de trop nombreux adeptes et que la faveur du public n'est pas toujours un bienfait, vous verriez, sans doute, en lui un fâcheux qui, par dépit, parle en mal d'un art dans lequel il ne peut plus espérer d'encouragements; quelques-uns même, ignorant son passé, diraient peut-être nettement, comme le Sosie de Molière :

Cet homme, assurément, n'aime pas la musique!

Suspendez, de grâce, quelques instants, cette opinion sévère, et veuillez examiner avec nous si l'on ne vous aurait pas dit ainsi la vérité.

Il est un point incontestable : le déclin marqué, en notre temps, du chant, du chant dramatique principalement. Paris, la province le proclament avec tristesse et M. le Ministre des Beaux-Arts le reconnaissait lui-même, en novembre dernier, par une circulaire [1] dans laquelle il ne cherchait nullement à pallier l'étendue du mal. D'où vient cet abaissement?

[1] *Sur la Liberté des Théâtres.*

Nos ancêtres avaient une maxime salutaire : « *Ars longa, vita brevis*, l'art est long, la vie est courte, » disaient-ils. Il ne faut pas une bien longue observation pour reconnaître que, depuis quelques années, l'axiome est renversé et l'*ars brevis* adopté par l'ignorance ou l'impatience du plus grand nombre. On n'écoute plus guère ceux qui parlent des années de solfége, des longs travaux par lesquels se sont formés les chanteurs les plus renommés. L'école de Choron, cette institution sérieuse qui nous a donné Duprez, Boulanger et Scudo, semblerait à beaucoup une inutile entrave. Les Conservatoires actuels, eux-mêmes, demandent trop de temps et de dépenses. Or. si l'on est doué d'une belle voix, il se trouvera, sans doute, des personnes moins éclairées que bienveillantes, qui conseilleront de se faire artiste. Un musicien complaisant vous enseigne, pendant une quinzaine, à chanter en mesure, ou à peu près, juste, ou à peu près, quelque morceau éclatant, et on se lance. Rien ne s'y oppose. Pour les instruments, il faut archets, cordes, tubes et anches : mais chaque gosier possède un organe tout prêt et, on doit le reconnaître, rien n'est plus facile que de... mal chanter. De nouvelles occasions se présentent, peut-être même des personnes pour qui voix et talent semblent synonymes, procurent-elles quelques leçons : dès lors, on néglige, on abandonne les travaux habituels et, au bout de quelques années, on s'aperçoit que l'on a mené une vie peu fructueuse et laissé des élèves qui ne savent presque rien. S'adresse-t-on au théâtre? Le danger est plus grand encore. Le défaut d'études suffisantes fait bientôt tomber dans les rôles infimes, et force même

de recourir aux cafés-chantants, ces débits musicaux qui, en fait d'art, ne sont utiles qu'aux octrois de nos cités. Peut-être va-t-on commencer à se repentir de la voie choisie! Mais, de nouvelles habitudes sont nées; la lime, le rabot, les livres sérieux, l'aiguille sont devenus des objets de dégoût, et l'on achève sans profit, puissions-nous ajouter sans tache! une vie mal commencée.

Faut-il donc fermer les écoles musicales, dira-t-on? Non, assurément. « Les anciens, dit M. Ravaisson, de « l'Institut, attribuaient à la musique le pouvoir de « façonner l'âme par l'harmonie, de la faire elle-même « harmonie et beauté. »

Depuis bien longtemps l'église, le monde et le théâtre empruntent tour à tour ses richesses. Or, personne ne conteste son excellence : il s'agit seulement de voir dans quelles conditions, d'un art qui fait le charme et l'ornement de la vie, on fera la vie elle-même. A cet égard, on ne saurait trop engager les personnes, les maîtres, les directeurs des Conservatoires, à redoubler de prudence et à ne pas encourager, sans une réserve extrême et sans la certitude de travaux sérieux, l'entrée d'une carrière qui s'honore de grands noms, sans doute, mais qui a créé plus d'un péril et plus d'une misère.

Toutefois, Messieurs, supposons la décision prise et l'artiste lancé. Quel guide devra-t-il consulter? Les applaudissements, sans doute, car les applaudissements, c'est le public et un savant professeur du Conservatoire de Paris a tout récemment dit, dans son discours d'ou-

verture : « Le public, c'est la majorité, et la majorité « fait loi. » Il est vrai qu'après avoir énoncé cet axiome contestable et dangereux en plus d'une matière, il se hâte d'ajouter : « Si le goût du public est élevé, s'il a « des aspirations nobles, l'art s'élèvera. Si le goût du « public s'abaisse, le niveau de l'art se déprime. »

Puis, revenant à sa première pensée, il écrit : « Le « public fait l'art et les artistes ce qu'ils sont. »

En fait, qu'il s'agisse de composition ou de chant, ceci peut être fort souvent, trop souvent, la vérité. Mais, n'est-il pas plus noble pour l'artiste d'écouter uniquement sa conviction éclairée par de sages conseils et de dominer par son éloquence ce public dont on voudrait faire son guide? Tout en se trouvant encouragés, sans nul doute, par les bravos, Nourrit, Baillot, pendant qu'ils préparaient ou exécutaient leurs mélodies, ne songeaient nullement à leur auditoire. Si nous sommes bien informé, il en est de même pour Mmes Carvalho et Nilsson.

De quel public, d'ailleurs, entend-on parler? S'il s'agissait de ces personnes nombreuses mais distinguées et choisies qui se réunissaient il y a quelques années chez le docteur Orfila ou la comtesse Merlin, et se trouvent aujourd'hui dans les salons de MM. Lebouc ou Marmontel, on comprendrait qu'un artiste fît de tels auditeurs les guides de son talent. Est-ce là cette foule qui, récemment, s'entassait par milliers au Trocadéro et qui, chaque jour, à Paris surtout, assiége les théâtres? Si le goût du public s'abaisse, disait tout à l'heure le professeur dont nous avons cité les paroles, le niveau de l'art se déprime. Que devons-nous donc penser du

public de notre temps, quaud nous voyons, chaque soir, applaudir l'exagération, le cri et cette agaçante émission de la voix que l'on dirait empruntée au bêlement des chèvres et au frissonnement désagréable de cette tige vibrante que, sous prétexte d'expression, on place habituellement dans les vielles organisées? C'est nommer ce *tremolo* qui, des théâtres de Paris, est venu vicier si profondément la diction d'un si grand nombre de nos chanteurs. — Non, certes et ce n'est pas là qu'un artiste sérieux ira chercher la mesure de son mérite : il devra, même, rejeter comme nés d'une imparfaite appréciation, les applaudissements qui ne lui sembleraient pas, dans sa conscience, pleinement mérités.

Mais, objectera-t-on, ce public que les artistes devraient, selon vous, si peu consulter, est pourtant leur juge! — Cela semble incroyable, et, pourtant, en province surtout, cela est vrai. Là, le premier spectateur venu reçoit, en prenant son billet, mission de décider le sort d'un acteur qui arrive;

C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

On ne chargerait pas, évidemment, ces arbitres de hasard d'apprécier l'œuvre d'un peintre d'enseignes ou d'un maçon. Mais, pour bien des gens, il est établi que le talent d'un chanteur se juge d'instinct. Plus d'un exécutant, sans doute, imposera quelques faiblesses à son bon goût pour plaire à des auditeurs qu'on a faits si puissants. Mais, combien il sera plus noble dans le présent, plus profitable dans l'avenir, de suivre une voie contraire! Que le chanteur, avide de bons conseils, riche, s'il se peut, de bons exemples, sente, *entende*,

pour ainsi dire, en lui-même, comme autrefois le célèbre Garrick, comme Mme Viardot, comme Mme Nilsson, l'effet qu'il devra réaliser! Que, surtout, dans ses études, il ait toujours à la pensée comme au cœur, cette parole vivifiante et salutaire : *Sursum!* Par elle, il deviendra plus qu'habile; il sera éloquent. Tout d'abord, on comprendra ses accents, parce que, même puissants, ils seront simples : on les aimera, parce qu'ils seront vrais, et plus d'un, peu à peu, songera à les imiter. Ce sera là le grand succès, le succès vraiment enviable, l'éducation du public par l'exécutant! Ces paroles, Messieurs, doivent éveiller votre sympathie, car Nourrit et Baillot, ces modèles que l'on aime à citer toujours, les ont dites avant nous.

Ainsi, souhaitons qu'à l'âge où doit commencer pour nous le sérieux de l'existence, personne n'adopte sans de sages conseils et des épreuves répétées, une carrière qui, mal entreprise, serait féconde en déceptions et en dangers. Mais, aussi, lorsque des artistes suffisamment doués de facultés et de persévérance, entreprennent de gravir ce mont escarpé au sommet duquel, dit-on, l'on entre en commerce avec les muses, encourageons-les de nos bravos et de nos louanges : surtout, gardons-nous de jamais, par des conseils imprudents ou des applaudissements irréfléchis, les disposer à faire un pas rétrograde, qu'une chute regrettable pourrait bientôt suivre.

Telles sont nos pensées, Messieurs. Et, maintenant, nous osons vous le demander : croirez-vous encore que l'art musical nous laisse tout à fait indifférent?...

E. Lachèse.

EFFETS DE LA LÉGISLATION

SUR

LE COMMERCE DES CÉRÉALES

EN FRANCE

DE 1820 A 1878

> Quand nous avons à juger des lois dont la conséquence influe sur la richesse et sur la subsistance de nos concitoyens, nous concentrons encore plus nos méditations et nos affections. Dans l'impossibilité de procurer à nos compatriotes ce que la nature refuse à l'espèce humaine, des grains chaque année en égale abondance et par conséquent au même prix, nous cherchons à l'aide des lois à soutenir le prix qui s'avilit, pour être en état de modérer d'autant mieux les prix des temps de disette.
>
> (Le baron Ch. DUPIN, *député*, séance du 20 mars 1832.)

Le vénérable Président honoraire de la Société nationale d'agriculture de France, M. Chevreul, a tracé dans ses études sur la *Méthode*, les règles dont ne devraient jamais se départir ceux qui se livrent aux études économiques et à la statistique, de contrôler les séries de *faits*, les séries de *chiffres*, les uns par les autres, de rechercher les degrés d'approximation des documents sur lesquels on se base pour tirer des conclusions.

C'est faute, sans doute, d'avoir apporté dans ses recherches cette prudente réserve des *preuves*, qu'un illustre savant, dont la Société déplore la perte récente, M. Becquerel, a pu dans un mémoire publié en 1866, tracer la trajectoire du développement de la production du froment en France, au moment où ce développement venait de recevoir un coup mortel contre lequel la Société nationale d'agriculture est appelée aujourd'hui à indiquer un remède.

La liberté commerciale des céréales n'est pas une invention nouvelle. Si nous faisions une revue en arrière dans l'histoire de la législation, nous trouverions que comme pour beaucoup d'autres conceptions de l'esprit humain, la liberté du commerce des céréales a été successivement appliquée ou répudiée suivant les temps. Ces recherches historiques que je n'ai pas l'intention d'aborder dans ce travail, nous feraient peut-être voir que son application dans une contrée a toujours amené l'abandon de la culture, et, comme conséquence, des disettes et même des famines comme tout récemment en Algérie.

Mais je ne veux borner mes recherches qu'aux faits qui se sont accomplis en France et sous nos yeux. Je prendrai donc pour point de départ l'année 1820, comme l'a fait M. Becquerel dans son mémoire et comme la statistique de la production du froment en France, publiée il y a peu d'années, dont nous adopterons les chiffres pour en rechercher le degré d'exactitude par la méthode des *preuves*.

Je suivrai la méthode indiquée par M. Becquerel pour donner un tracé graphique des faits que je veux obser-

ver, mais au lieu de faire une moyenne générale où tout se confond, je divise l'étude en autant de périodes qu'il y a eu de législations diverses.

LÉGISLATION.

Au système de liberté commerciale qui nous avait valu la disette de 1816, dont le souvenir est encore vivant au milieu de nos populations, succéda la loi du 16 juillet 1819, loi essentiellement protectrice du travail et de la richesse nationale, elle fut modifiée seulement dans ses détails par la loi du 4 juillet 1821.

La loi du 15 avril 1832, connue sous le nom d'*Échelle mobile*, a duré jusqu'en 1861; mais pour l'observation impartiale des faits nous devrons partager cette période en deux parties, la première de 1832 à 1846, pendant laquelle la loi fut rigoureusement appliquée, la deuxième de 1847 à 1861, où la loi fut successivement suspendue plusieurs fois au détriment de la production agricole, suspensions qui, par quelques-uns de leurs effets, rapprochent cette période de la suivante.

La loi du 15 juillet 1861, qui nous régit encore, donne une liberté entière au commerce d'importation et d'exportation, sous l'acquit d'un simple droit de statistique.

J'ai séparé, dans le tableau graphique, ces époques, par des lignes verticales.

POPULATION.

De 1820 à 1832, la ligne d'accroissement de population est donnée par les recensements de 1821 et de

1831, dont l'ordonnée d'accroissement est 210,734 habitants par an, l'ordonnée des populations sera

Pour 1820 . . . . 30,461,875 habitants.

1er janvier 1832 . . 32,569,223 —

De 1831 à 1860, la ligne qui relierait les ordonnées fournies par les recensements de 1836, 1841, 1846, 1851, 1856 et 1861, fait un angle sensible dont le sommet correspond à l'année 1846, c'est ce qu'avait signalé M. Becquerel dans son mémoire précité. Mais par suite de la division que nous avons adoptée, nous laissons à cette ligne son inflexion naturelle et nous avons alors, de 1831 à 1846, pour ordonnée d'accroissement, 202,233 habitants, avec 35,400,486 pour ordonnée correspondante de la population au 1er janvier 1847.

De 1846 à 1861, l'ordonnée d'accroissement se réduit à 93,048 habitants et la population du 1er janvier 1861, 36,620,118, non compris les territoires annexés de la Savoie et du comté de Nice.

De 1861 à 1878, l'ordonnée d'accroissement moyen atteint 38,472 habitants et la population au 1er janvier 1879 a pour ordonnée 37,307,216 habitants.

CONSOMMATION.

Nous avions d'abord pensé prendre la ligne d'accroissement de population que nous venons de tracer, comme représentant la consommation du pays, ce qui est vrai, si on la considère comme une valeur abstraite, mais cette ligne ne pouvait donner aucun renseignement sur le quantum de cette consommation et sur les modifications qui se sont introduites dans l'alimentation par la substitution de plus en plus considérable du froment au méteil et au seigle.

J'ai dû, pour donner à la consommation du froment une valeur concrète, adopter la consommation donnée par la statistique. Sans garantir d'une façon absolue la valeur de ces chiffres où se remarquent certaines anomalies, ils me paraissent se rapprocher assez de la vérité pour les faire servir de base au tracé graphique [1], en portant comme ordonnée le chiffre correspondant à chaque année. Traçant ensuite la directrice moyenne correspondante à chaque période, il suffisait de déterminer le point de départ de la première période, pour que toutes les autres s'ensuivissent nécessairement.

J'ai été déterminé pour le choix de ce point, par cette considération que de 1820 à 1827, il n'y a eu ni importation ni exportation. par conséquent, les récoltes ou les stocks ont été suffisants. Pendant la période de 1820 à 1831, la consommation s'est élevée à 685,420,957 hecto, la consommation moyenne est donc de 57,118,416 hectolitres pour 31,513,840 habitants, soit 1 hecto 818 par habitant. La consommation moyenne de 1820 sera donc de 55,002,446 hecto. L'ordonnée d'accroissement de consommation de cette période est de 352,661 hecto par an, et l'ordonnée de consommation du 1er janvier 1832 devient 59,234,486 hecto.

De 1832 à 1846 la consommation s'élève à 993 millions 146,495 hecto; la consommation moyenne atteint 66,209,766 hecto.

L'ordonnée d'accroissement 930,050 hecto, et l'ordonnée de consommation en 1847, 73,185,146 hecto.

[1] On remarque en 1832, 1847, 1868, 1869, des accroissements de consommation inexplicables avec les disettes et la cherté relative de ces années.

De 1847 à 1860, nous aurons :

Consommation totale . . .	1,130,394,023 hecto.
Consommation moyenne . .	80,742,430
Ordonnée d'accroissement annuel.	1,079,611
Ordonnée de consommation au 1er janvier 1861	88,299,708

De 1861 à 1878, nous ne possédons les documents statistiques que jusqu'en 1874, moins l'année 1870. Mais prenant la consommation moyenne par habitant de 1871 à 1874, 2 hecto 533, pour calculer, d'après la population, celle des années 1870 et de 1875 à 1878, nous obtenons pour consommation totale 1 milliard 663,239,627 hectolitres et pour consommation moyenne 92,402,201 hectolitres, l'ordonnée d'accroissement annuel de consommation se trouve 455,832 hectolitres, et l'ordonnée au 1er janvier 1879 devient 96 millions 504,694 hectolitres.

PRODUCTION STATISTIQUE.

J'ai fait, pour la production que donne la statistique, le même classement par périodes, et construit comme pour la consommation, le tracé graphique dont les directrices moyennes sont déterminées par les chiffres du tableau suivant :

Années.	Production.	Product. moyenne.	Ordonnée d'accroissement.
1820	53,941,413	hectolitres.	
De 1820 à 1831	683,663,400	56,971,950	505,090
1832	60,002,491		
De 1832 à 1846	1,055,587,165	70,372,477	1,382,664
1847	80,742,463		
De 1847 à 1860	1,265,090,475	90,363,605	1,374,506
1861	99.985,547		Ord. de diminution.
De 1861 à 1878	1,786,756,689	99,264,260	80,143
1879	98,542,973		

Je ne m'étendrai pas sur le peu d'exactitude de ce document où la production est portée jusqu'au chiffre de 133 millions d'hectolitres, sur le territoire réduit de 1874. Il me suffira, en ce moment, de faire remarquer que, depuis 1821, ces chiffres avec des alternatives diverses dont le tableau graphique permet de suivre le mouvement, ont toujours dépassé la consommation et que, s'ils étaient vrais, on ne pourrait s'expliquer les importations successives et toujours croissantes que constatent les documents de la douane.

Si l'on peut avoir des doutes sur l'exactitude des chiffres de la production fournis par les maires de nos communes rurales, on ne peut en avoir aucun sur les documents de la Douane. J'ai donc pensé que l'on aurait une base solide d'appréciation des récoltes en admettant, ce qui ne sera contesté par personne, que pendant les 58 années qui se sont écoulées de 1820 à 1878, la consommation a toujours été satisfaite, soit par les récoltes, soit par les appoints qu'a fournis l'importation; et que les exportations ont débarrassé des excédants de production.

On peut donc obtenir le chiffre de la production annuelle, en ajoutant les exportations au chiffre de la consommation et en en retranchant l'importation.

L'importance du stock peut bien en variant et pour une année déterminée, altérer l'exactitude du chiffre trouvé pour la production correspondante à cette année, mais pour les périodes de 12, 14, 15 et 18 ans, l'abondance ou la disette des réserves perdent toute importance, et la ligne de production moyenne que nous tracerons sur ce principe, nous semble mériter plus de

confiance que celle que nous venons de tracer d'après la statistique des Maires.

BALANCE COMMERCIALE.

Nous appelons ainsi la balance entre les exportations et les importations, dont les chiffres sont fournis par l'administration des Douanes.

Il s'agissait de déterminer comment on ferait intervenir les documents de la Douane dans la construction des tracés graphiques. Deux procédés se présentent.

L'un consiste à porter les exportations et les importations comme ordonnées au-dessus de la ligne des abcisses, et de déterminer, pour chaque période, l'angle formé par les directrices des importations moyennes et celui des exportations moyennes; puis à retrancher le plus petit de ces angles du plus grand, pour connaître l'angle de la différence. C'est ce que nous avons reproduit au bas du tableau.

L'angle de la ligne d'accroissement de la consommation serait augmentée de l'angle formé par les excédants d'exportations ou diminué de l'angle des excédants d'importations.

L'autre procédé moins long et pouvant jusqu'à un certain point servir d'image des variations de récoltes d'une année à l'autre, consiste à faire par le calcul la balance pour chaque année des importations et des exportations, on obtient ainsi une série de chiffres qui constituent *la production déduite de la balance commerciale.* Ce sont ces chiffres qui sont portés sur le tableau par un point et ceux-ci reliés entr'eux par une ligne pleine noire.

PRODUCTION DÉDUITE DE LA BALANCE COMMERCIALE.

Cette ligne tracée comme nous venons de l'indiquer pour avoir la production moyenne, l'accroissement moyen de production correspondant à chaque période et les ordonnées moyennes de la directrice de production, nous opérons comme pour les tracés précédents.

De 1820 à 1831, sous une législation qui ne s'inspirait que des intérêts nationaux, nous avons eu pendant huit années absence d'importations, ce qui prouve que les récoltes suffisaient à l'accroissement de la consommation. Cette considération nous a servi à établir le point de départ de la ligne moyenne de production à l'ordonnée de consommation moyenne correspondante à 1820 : c'est-à-dire à 55,002,446 hectolitres.

La production de 1820 à 1831 s'élève à 679,614,349 hectolitres dont la moyenne est de 56,634,529 hectolitres, l'ordonnée d'accroissement annuel est de 448,853 et l'ordonnée de 1832 59,327,649 hectolitres.

De 1832 à 1846 la production s'élève à 979,106,764 hectolitres, la production moyenne à 65,273,784, l'ordonnée d'accroissement à 792,818, et la production moyenne de 1847 71,219,919 hectolitres. De 1847 à 1860 nous avons 1,127,222,066 de production totale, 80,515,861 hectolitres de production moyenne avec 1,327,991 hectolitres d'accroissement annuel et 89,811,803 de production pour 1860. Enfin, dans la dernière période de 1861 à 1878, nous avons :

1,582,687,130 hectolitres de production totale, ce qui donne 87,927,062 hectolitres de production moyenne

avec une ordonnée de diminution de 209,415 hect. par an qui réduit la production de 1878 à 86,042,321 hectolitres.

MOUVEMENT COMMERCIAL.

Avant de rechercher quels enseignements on peut trouver dans les résultats que nous venons de rapporter, il est nécessaire de rappeler que la production du froment jouit par rapport à la consommation de deux caractères bien distincts. Si, prise dans son ensemble, elle constitue un produit, ce produit se trouve grevé dans une certaine mesure, de la consommation obligée, privilégiée en quelque sorte, d'une partie de ce produit. C'est celle qui sert à la semence et à la consommation de la population rurale. Sans elle, la production serait arrêtée, on *peut* et *l'on doit* la considérer comme *immeuble par destination*, comme disent les légistes, elle ne constitue pas, à proprement parler, un produit pour l'agriculture. On ne doit considérer comme produit commercial réalisable que la partie qui s'applique à la consommation de la portion non agricole de la population.

Quelle est cette consommation non agricole?

En admettant qu'elle atteint la moitié de la consommation totale du pays, nous lui aurons bien certainement donné une valeur exagérée. C'est à cette moitié de la consommation que nous donnons le nom de consommation commerciale, puisqu'elle n'atteint le consommateur que par l'intermédiaire du commerce, négociants, importateurs, minotiers et boulangers.

Les ordonnées de cette ligne de consommation seront

moitié de celles que nous avons précédemment tracées pour la consommation générale. Je crois inutile d'en reproduire ici les valeurs qui se trouvent portées sur le tracé graphique.

PRODUCTION COMMERCIALE.

Si des chiffres de consommation que nous donne la consommation commerciale nous retranchons la balance des importations et des exportations correspondante à chaque période, nous avons la représentation exacte de la production commerciale et nous obtenons la directrice moyenne de la production au moyen du tableau suivant :

Années	Production	Moyenne	Ordonnées d'accroissement
1820	27,501,226		hectol.
De 1820 à 1831		28,074,538	95,552
1832	28,647,850		
De 1832 à 1846		32,168,174	469,909
1847	35,696,498		
De 1847 à 1860		40,157,500	637,286
1861	44,618,502		
			Ord. de dimin.
De 1861 à 1878		41,742,628	319,541
1879	38,866,754		

CONCLUSION.

Sous le régime de protection des intérêts nationaux la production s'est développée parallèlement à la consommation, malgré l'accroissement énorme que celle-ci a subi, tant par suite de l'accroissement de population

que de l'accroissement de la consommation individuelle qui a passé de 1 hect. 818 à 2 hect. 533.

Jusqu'en 1847 le mouvement des importations et des exportations ne présente autour de la ligne de consommation que des oscillations peu prononcées; mais, dès que par la suspension de la loi de l'Échelle mobile en 1847, le pays a été mis à la merci du commerce si puissamment organisé pour l'exploiter, nous voyons les importations s'accroître outre mesure pour donner naissance à des exportations équivalentes, dans une période où la production est devenue assez puissante pour dépasser la consommation, cette dernière ayant subi un arrêt marqué par l'affaiblissement de l'accroissement de population dont nous n'avons pas à rechercher les causes, mais que nous ne pouvons manquer de signaler.

Sous l'impulsion de la protection des intérêts nationaux et malgré les intermittences de la période de 1847 à 1861, la production totale moyenne s'est élevée à 96,903,403 hectolitres en 1860, mais dès que la liberté commerciale est définitivement promulguée, la production s'arrête dans son élan et rien n'indique mieux cet arrêt que la ligne de production commerciale qui, de 44,618,502 hectolitres, production de 1860, descend en 1878 à 38,866,754 hectolitres, quantité inférieure à nos besoins commerciaux de plus de neuf millions d'hectolitres.

Il nous reste à comparer la production donnée par la statistique à celle que nous indique la consommation combinée avec la balance commerciale. Le relevé des chiffres de chaque période nous donne le tableau suivant :

Périodes :	Production par la statistique :	Production par la consommation :
De 1820 à 1831	683,663,400 hecto.	679,614,349 hecto.
De 1832 à 1846	1,055,587,165	979,106,764
De 1847 à 1860	1,265,090,475	1,127,222,066
De 1861 à 1878	1,786,756,689	1,582,687,130
Totaux :	4,791,097,729	4,368,630,309
Différence :	422,467,420 hectolitres en plus.	

Cette exagération de produit que présente la statistique aurait dû appeler depuis longtemps l'attention de l'administration qui dispose des documents de la Douane, car celle-ci nous accuse d'après le tableau suivant une importation toujours croissante dont les produits accumulés s'élèvent à plus de 100 millions d'hectolitres.

Périodes :	Importations :	Exportations :	Excédant d'importations :
De 1820 à 1831	7,360,395 hecto.	1,544,380 hecto.	5,816,015 hecto.
De 1832 à 1846	20,809,734	6,819,099	13,990,635
De 1847 à 1860	42,158,183	39,166,173	2,992,010
De 1861 à 1878	123,825,017	43,572,521	80,252,496
Totaux :	184,153,327	91,102,173	103,051,156

Ce qui frappe dans ce tableau, c'est l'énorme mouvement de matière dans les deux dernières périodes pour le faible résultat obtenu, surtout si on le compare au mouvement des deux premières périodes : le rapport de l'effet utile au mouvement qui était de un à deux, est devenu depuis 1847 de un à trois, je ne pense pas que cela puisse être considéré comme un progrès.

Les excédants de production 422 millions d'hectolitres et les excédants d'importations 103 millions d'hectolitres font un chiffre de 525 millions d'hectolitres qui, comparé à la consommation commerciale de ces cinquante-huit années, 2,233 millions d'hectolitres, présente

un excédant de plus de 23 °/₀. C'est cet excédant qui doit représenter l'erreur de la production d'après la statistique.

Enfin, nous devons signaler ce fait, conséquence de la loi du 15 juillet 1861, que la production commerciale a diminué de 20 °/₀ pendant cette période, mais avec une ordonnée de diminution telleque la production actuelle est de 20 °/₀ inférieure à la consommation commerciale.

Je résume dans le tableau ci-joint les résultats des considérations qui précèdent. On y trouve avec l'ordonnée d'accroissement correspondante à chaque période législative l'angle que forment ces lignes avec la ligne des abscisses.

	DE 1820 A 1831		DE 1832 A 1846		DE 1847 A 1860		DE 1861 A 1878	
	Accroissement.	Angle d'accroissement.	Accroissement.	Angle d'accroissement.	Accroissement.	Angle d'accroissement.	Accroissement.	Angle d'accroissement.
Population	210.734	11°.53′	202.233	11°.25′	93.048	5°.18′	38.172	2°.11′
Consommation.........	352.661	19.25	930.050	42.55	1.079.611	47.11	455.832	24.30
Production. — Statistique	505.090	26.47	1.382.664	54. 7	1.374.506	53.57	— 80.143	— 4.35
Douanes. — Importations	118.894	6.46	21.411	1.13	209.057	11.48	267.163	14.57
Exportations...........	21.449	1.13	26.294	1.30	306.537	17. 2	— 268.966	— 15. 3
Balance des Importations et des Exportations...	80.777	4.37	— 5.239	— 0.18	96.719	5.31	396.413	21.37
Production déduite de la balance	448.853	24.10	792.818	38.24	1.327.991	52.59	— 209.415	— 11.49
Production commerciale.	95.552	5.27	469.909	25.10	637.286	32.30	— 319.541	— 17.43

Ces considérations, que je prends la liberté de soumettre à la sanction de la Société Nationale d'Agriculture de France, au moment où elle est saisie par l'Administration de l'étude des causes du malaise agricole, lui paraîtront, je l'espère, mériter d'être transmises aux pouvoirs publics pour les éclairer dans les résolutions qu'ils ont à prendre.

GUEYRAUD.

Angers, le 20 juin 1879.

DEUX JOURNÉES

A SALZBOURG

La ville de Salzbourg est la première ville autrichienne que rencontre le voyageur sur la route de Vienne, en sortant du territoire bavarois. Elle est située sur une rivière que les Français appellent du nom assez doux de la Salza. Les environs sont une plaine ; mais les Alpes ne sont pas éloignées, et, par un jeu de terrain fréquent à l'approche des montagnes, un groupe isolé de collines, à l'endroit même où est Salzbourg, surgit dans cette plaine des deux côtés de la rivière. Ces collines ont ceci de singulier qu'elles s'élèvent tout à coup, sans transition, et comme si on les avait posées sur le terrain qui est uni tout à l'entour. La ville court à leurs pieds, remplissant les intervalles creux qu'elles laissent entre elles et grimpant par endroits sur leurs pentes. La plus escarpée se dresse au milieu même des maisons, comme une île, et porte la citadelle ; c'est un mélange de rochers, d'arbres et de murailles. Une autre porte comme une couronne, un vieux château ; la troisième est traversée par un mur crénelé qui, de loin,

paraît lui former comme une écharpe de fine dentelle; et, enfin, les deux autres sont boisées.

Mon premier soin fut de gravir la plus belle de ces collines, afin de jouir de la vue que me promettait cette situation magnifique. Ce fut là que je fis un ami. J'étais arrivé par de petits sentiers tortueux au sommet de la colline, et je considérais le spectacle des environs qui était en effet admirable. J'avais à mes pieds la rivière, la campagne et la ville avec ses coteaux couverts de fortifications tracées parmi la verdure. L'horizon, d'un côté, était bordé par les Alpes dont les montagnes les plus proches, s'entr'ouvrant pour laisser passage à la Salza, en laissaient voir d'autres plus lointaines et de nuances de plus en plus effacées. De l'autre côté, la plaine de la Bavière s'étendait à perte de vue, unie comme une mer tranquille. La rivière s'y enfonçait, et tantôt brillait au soleil, à un détour, tantôt se cachait derrière les arbres ou les moissons. Car toute cette campagne est cultivée; des bois la couvrent par places, et çà et là de petits lacs l'égaient.

J'étais en train de porter mes yeux de la ville aux montagnes et des montagnes à la plaine, quand j'entendis murmurer derrière moi : *das ist schön*. Je savais tout juste assez d'allemand pour comprendre que celui qui parlait ainsi voulait dire : cela est beau ; mais je n'en savais pas assez pour lui répondre. C'était un homme d'un âge mûr, dont les yeux exprimaient l'admiration la plus vive. Il prit mon simple regard pour une réponse et repartit de plus belle, toujours en allemand. Il parla longuement et avec feu, tandis que, au dedans de moi-même, je me préparais à lui dire avec

l'accent le moins ridicule possible : je ne comprends pas l'allemand ; et je le lui dis en effet quand il fut arrivé à la fin de sa période. Ma qualité d'étranger et mon ignorance de sa langue ne parurent pas m'enlever ses sympathies, et nous redescendîmes côte à côte vers la ville.

Nous cheminions silencieux ; mais, vers la moitié de la route, mon compagnon s'arrêta, me saisit le bras pour mieux faire pénétrer sa pensée dans mon intelligence, me montra un arbre et dit gravement : *baum ;* je dis à mon tour avec la même gravité : *arbre.* Il frappa du pied la terre dans un endroit pierreux, fit rouler un caillou et dit : *stein ;* à quoi je répondis : *pierre.* La conversation était engagée, et nous continuâmes ainsi en descendant notre montagne. J'ajoute que, par une précaution qui montrait à la fois et les ressources de son esprit et son bon naturel, il accompagnait ses paroles d'un geste destiné à les éclaircir ; il prenait, par exemple, un air sourcilleux en me nommant les montagnes ; sa main serpentait en indiquant la rivière. Arrivés dans la ville, nous étions bons amis ; nous échangeâmes une poignée de main, et chacun partit de son côté, ne comptant plus revoir jamais son ami. Mais, les hommes se rencontrent, dit le proverbe populaire, si les montagnes ne se rencontrent pas.

Je passai ma journée à visiter Salzbourg, errant au hasard dans la vieille ville et dans la ville nouvelle. La ville nouvelle occupe la rive gauche de la Salza. C'est le quartier des hôtels, des riches maisons, des restaurants et des salles de fête. Les maisons y ressemblent à de petits palais et les hôtels y sont tous à l'imitation de

Paris. Ce qui rend assez jolie cette partie de Salzbourg, c'est que les maisons, au lieu de se toucher comme dans nos rues, y sont presque toujours isolées l'une de l'autre et entourées d'un petit parterre d'arbustes et de fleurs. On a même réservé çà et là des places plus ou moins étendues, plantées de grands arbres, de sorte que les maisons semblent appartenir à un parc plutôt qu'à une ville. Cette manière de bâtir est au reste commune en Allemagne. Les constructions nouvelles sont ainsi disposées presque partout, et il faut reconnaître que ces fleurs, ces arbres au milieu desquels l'air circule librement, forment un coup d'œil agréable et gai que l'on ne trouve pas en général dans les villes de France. Il y a même des villes allemandes, dont tout un quartier est formé de maisons dispersées dans un véritable bois, de sorte qu'en quittant les rues animées, on entre dans la solitude, sans avoir à traverser comme chez nous de longs faubourgs pour aller trouver la tranquillité de la campagne et le silence.

Cette partie de Salzbourg serait plus agréable encore, si les maisons n'avaient pas dans leur architecture quelque chose de froid et de monotone. Voici plus d'un demi-siècle que les Allemands se sont imaginés d'une belle entreprise : ils rêvent, depuis Winckelmann et Gœthe, d'acquérir la pureté de goût que le ciel avait jadis départie à la Grèce. C'est le roi Louis de Bavière qui a voulu, le premier, faire fleurir à Munich, sur les bords de l'Isar, les oliviers de l'Ilissus. Le goût de l'imitation grecque, parti de cette Athènes brumeuse, s'est répandu sur toute l'Allemagne, et y a enfanté une foule d'œuvres, tant en architecture qu'en tout autre

art, qui respirent un ennui tout particulier, un ennui dont en France nous ne connaissons pas la saveur. Vous apercevez un temple grec, beau comme le Parthénon ; la plus fine archéologie en a dessiné les contours ; il est peint d'après les bons auteurs des mêmes nuances dont Phidias avait réglé l'harmonie ; il n'y manque rien absolument, sinon une petite chose, qui n'a pas de nom et qui est tout. Approchez davantage : c'est un café rempli de soldats couverts d'un casque qui n'est pas celui d'Achille, et la bière coule, à l'abri des colonnes attiques, avec une abondance que n'a jamais connu la fontaine d'Hippocrène.

Combien j'aime mieux la vieille Allemagne, telle que l'on en voit les restes sur la rive droite de la Salza : ici, les rues sont étroites et les maisons penchent l'une vers l'autre leurs sommets sculptés ; des boutiques étroites et sombres remplissent le plus bas étage ; une poutre ouvragée allonge sur la rue des enseignes en lettres gothiques ; des fenêtres basses portent des carreaux scellés de plomb et verdâtres ; enfin, au pignon, séjour des cigognes, une vieille poulie grince au-dessus de la tête des passants. C'est là la véritable Allemagne, celle du moyen âge, qui passait sa vie à élever des cathédrales, à peindre de doux tableaux de sainteté, à rassembler dans ses foires tous les marchands du monde, et non pas cette Allemagne nouvelle avec sa philosophie, sa faim, son idéal et ses étudiants éternels avec leur éternellement blonde fiancée.

Au reste, je n'accable pas tout Salzbourg sous mon anathème. Sauf le beau quartier dont j'ai parlé, c'est la moins allemande de toutes les villes que j'ai visitées

en Allemagne. Elle est assez près de l'Italie, et l'on n'a guère qu'à passer les montagnes du Tyrol pour se trouver en Vénétie. C'est grâce à cette proximité sans doute que Salzbourg, tout autrichienne qu'elle est, a presque l'aspect d'une ville italienne. On sent le Midi dans la gaieté du paysage qui l'entoure, et les toits rouges dont ses maisons sont couvertes rappellent les vives couleurs des contrées méridionales. Enfin, pour achever l'illusion, j'ai visité Salzbourg par une belle journée, et le ciel, s'il n'avait pas l'éclat du soleil romain, avait du moins un peu plus que la nuance délicate du ciel de France.

Je passai mon après-midi à visiter toutes les églises ; je montai à la citadelle et sur toutes les collines ; j'allai voir couler l'eau sous le pont de la Salza ; j'errai dans des rues au hasard, et par je ne sais quels détours, j'arrivai au cimetière. Ce cimetière est une des curiosités de Salzbourg ; il est situé au-dessus de la ville, sur une saillie du coteau, au milieu des maisons qui grimpent jusque-là. Il n'est pas entouré de murs et n'a pas de forme régulière. C'est une rue, ou si l'on aime mieux, une place que l'on traverse et qui a seulement aux deux bouts des portes de fer qui ne sont jamais fermées. Il est tout pavé de tombes qui, pour le plus grand nombre, sont recouvertes de dalles, comme dans nos anciennes églises. Le flanc de la colline est creusé de chapelles en forme de petites cavernes ; elles sont fermées de grilles de fer et toutes remplies de tombes, d'inscriptions et de couronnes, les unes fraîches, les autres fanées. La dernière chapelle sert de salle d'exposition. Lorsque j'y entrai, un malheureux y était étendu sur

un lit de drap jaunâtre orné de fleurs. Il était vêtu d'un mince habit noir, et l'on avait rehaussé de rouge ses joues pâlies, ce qui me sembla nuire à la majesté de la mort.

Au milieu du cimetière s'élève une petite église antique, irrégulière, presque en ruines. L'intérieur en est couvert de tombeaux, et les plaques mortuaires de marbre et de cuivre y montent jusqu'à hauteur d'homme le long des murailles. Des saints aux couleurs à demi-effacées, d'antiques tableaux, des couronnes, des ex-voto l'encombrent toute entière. Ces vieux débris ont un certain charme; et l'on se fait plus aisément, à ce qu'il semble, à la pensée de dormir ainsi, au milieu du désordre des générations passées, que dans nos cimetières bien ordonnés, où l'on sent plutôt l'égalité de la justice administrative que l'égalité véritable des hommes dans la mort.

La soirée était belle comme l'avait été le jour; et, après avoir dîné dans un de ces restaurants communs dans toute l'Allemagne, qui sont à la fois des jardins, des restaurants, des brasseries, des concerts et même des salles de danse, je partis au hasard dans la ville; et, remarquant qu'un assez grand nombre de personnes suivaient une certaine route, je me mis à marcher avec elles. C'est un principe que m'a enseigné un voyageur anglais, qu'il faut toujours, dans une ville inconnue, suivre la foule : ainsi, disait-il, on va toujours où l'on veut aller. Il faisait même de sa recommandation un principe de conduite dans la vie, ajoutant qu'en politique, en lettres, en religion même, en suivant la foule, on arrive toujours quelque part. Je n'admets pas toute

sa maxime; mais j'ai quelquefois trouvé son conseil utile, et cette fois en particulier.

Je suivis quelques rues tortueuses, je passai avec tout le monde sous une galerie souterraine qui me rappela la grotte de Séjan, à Naples, près du tombeau de Virgile, et je me trouvai tout à coup dans la campagne. J'entendis une musique lointaine, ce qui n'avait rien pour surprendre dans la patrie de Mozart. Guidé par le son et les promeneurs, j'arrivai à un lac sur lequel croisaient une multitude de petites barques. Les musiciens étaient placés dans une île, étroite et arrondie comme une corbeille. Ceux qui voulaient entendre la musique avec toutes ses nuances, prenaient une barque; ceux qui préféraient jouir de ses sons adoucis, restaient sur le rivage. Un batelier qui vit sans doute mon air étranger, vint m'offrir une barque, et j'allai, moi aussi, tourner autour de l'île. Tandis que nous écoutions la musique mêlée au bruit des rames, mon conducteur m'entretenait en italien. Il parlait très difficilement cette langue qu'il avait apprise dans le pays même, pendant l'occupation autrichienne en Italie. Il avait vu Venise, où il s'ennuyait mortellement; il admirait Saint-Marc, mais il aimait mieux sa barque que leurs affreuses gondoles. Il trouvait les Italiens méchants; là-bas, disait-il, on n'est jamais tranquille comme on l'est ici, et il me vantait les beautés de la contrée environnante, ainsi que les mines de Salzberg où je devais aller le lendemain. Cependant, en dépit de sa haine pour l'Italie, il aimait à parler de son temps de Venise, parce qu'alors il était jeune, et il regrettait d'avoir oublié l'italien. « Mais à qui parler l'italien, »

ajoutait-il, « sauf à quelque étranger comme sa seigneurie. »

Le crépuscule venu, mon homme ramena son petit bateau au rivage, l'attacha et partit; les musiciens débarquèrent avec leurs instruments, et tout le monde retourna vers la ville, les uns tout droit, les autres s'attardant dans les champs voisins.

Le lendemain matin, dès six heures, j'étais au rendez-vous que l'on m'avait donné, et où je devais me joindre à d'autres étrangers qui, comme moi, désiraient visiter les mines de sel. J'y trouvai en effet de nombreux compagnons, mais qui ne parlant que l'allemand,

Étaient devant mes yeux comme s'ils n'étaient pas.

Je montai dans une voiture au hasard. On me fit, je crois, quelque observation ; mais je ne la compris pas, et je restai, par le bénéfice de mon ignorance. Trois dames qui me parurent être la mère et les deux filles, montèrent avec moi, et nous partîmes.

Nous étions déjà sortis de la ville quand la voiture s'arrêta, et je vis un cinquième personnage qui s'apprêtait à monter aussi, et qui monta en effet : c'était mon admirateur de points de vue et mon ingénieux ami de la veille. Je supposais que nous allions reprendre notre manière de converser; mais il parla à la dame qui nous accompagnait et la mit sans doute au courant de sa rencontre; car elle m'adressa la parole, et en français, à ma grande joie, je l'avoue; car, sauf quelques mots nécessaires dans les hôtels et ma conversation italienne de la veille, il y avait près de huit

jours que je n'avais parlé. Cette fois j'avais lieu d'espérer une conversation à peu près pour toute ma journée, puisque nous ne devions rentrer que le soir à Salzbourg. Je ne fus pas déçu ; car cette dame et ses filles qui parlaient le français assez purement, avaient une aimable facilité qui eut pu fournir encore davantage.

Après s'être mis au courant de ma situation de voyageur, on m'apprit que mon ami était avocat à Lanshut, une petite ville de Bavière entre Munich et Ratisbonne. Une affaire l'avait amené à Munich ; il y avait conduit sa famille avec lui, et avait voulu profiter de cette occasion pour faire visiter à ses filles Salzbourg et les mines de sel. La veille, ils avaient couru Salzbourg ainsi que moi, et comptaient repartir le lendemain matin pour Munich et, de là, pour Lanshut. Mon ami ne disait rien, et prenait cette physionomie particulière, assez semblable à celle des aveugles, d'un homme qui entend parler une langue étrangère sans la comprendre. Je crois qu'outre sa sympathie, il n'était pas fâché de procurer une leçon de français, venant d'un vrai français, à sa famille. Je suppose cela, parce qu'il me fit demander si j'étais de Paris ; après quoi, il se tint tranquille. Je savais trop, par expérience, le sens de cette question pour ne pas répondre que certainement j'étais de Paris. Un français qui voyage en Allemagne doit toujours être de Paris. Comme l'Allemagne est divisée en une infinité de contrées qui ont un accent différent, les allemands s'imaginent qu'il en est de même en France et que l'on ne parle le véritable français qu'à Paris. Si j'avais avoué que j'étais né sur la molle terre de l'Anjou, mon ami

aurait eu peur de gâter la prononciation de sa famille; mais j'étais de Paris, et tout alla bien.

Je crois que ces dames n'avaient jamais vu de français, et j'étais à la fois pour elles une curiosité et une occasion de renseignements. Elles avaient sur notre pays les opinions les plus extraordinaires; elles se figuraient, entre autres choses, que la vie de famille n'existait pas en France, que les femmes françaises, si elles avaient des enfants, les mettaient tout de suite en nourrice à la campagne, afin d'être plus libres d'aller au bal éternellement; que, dans les ménages français, monsieur passait sa vie d'un côté, madame de l'autre, et que, quand les français mariaient leurs filles, ils les vendaient comme au marché, ce qui causait aux deux sœurs la plus vive indignation. Je leur assurai de mon mieux que c'était M. de Bismarck qui répandait ces faussetés; et elles me crurent; car une sœur de mon ami, à ce qu'il paraît, avait autrefois vécu à Metz un peu de temps, et leur avait rapporté, à son retour à Lanshut, que la vie des Français n'était pas si bizarre qu'on le dit généralement.

Elles me parlèrent à leur tour de leur petite ville en termes assez dédaigneux. J'eus beau ouvrir mon guide, et leur assurer, sur la foi de Joanne, que « Landshut, petite ville de 14,316 habitants, sur l'Isar, est agréablement située, qu'elle possède une ceinture de tours, une église de Saint-Jodocus qui est du xve siècle, et un château bâti par Othon de Wittelsbach, en 1175, » je les trouvai peu sensibles à tout ce pittoresque. Elles préféraient à Landshut les larges rues de Munich, où les jeunes filles avaient des amies riches et, à ce que

l'on eut soin de me faire entendre, bien placées, et d'où elles faisaient venir leurs toilettes à chaque saison. Elles se figuraient Paris lui-même comme un Munich énorme, avec de grandes places, des monuments immenses, et surtout de la musique et des bals partout.

Cependant nous approchions des montagnes. Notre voiture entra dans une gorge étroite où la route courait à côté d'un torrent. La vue s'embellissait : des deux côtés s'élevaient des montagnes, dont la partie basse montrait des rochers dénudés, et la partie haute des sapins, entre lesquels glissaient quelques troupeaux. De loin en loin, la gorge laissait place à une maisonnette, ou à une prairie plantée de quelques peupliers. A mesure que nous avancions, les montagnes devenaient plus hautes, les accidents du terrain plus variés et le pays plus sauvage. Enfin, la voiture s'arrêta : nous étions arrivés au point le plus éloigné de notre excursion, au lac de Königsee.

Notre premier soin fut de nous précipiter dans la mauvaise auberge du hameau ; après quoi nous redescendîmes au bord du lac, où une barque nous attendait pour nous le faire parcourir. L'équipage de cette barque était composé d'un homme et de deux rameuses, vieilles et toute bronzées, en une espèce de costume d'opéra, qui avait la prétention, je suppose, de figurer le costume des femmes aux jours de fête dans les villages environnants. Ce fut conduit par ces sirènes que nous visitâmes le beau lac de Königsee. Il est bordé par de hautes montagnes, si droites, qu'elles n'ont pas de sentier, et que c'est à peine si, par endroits, quelques bois de sapins ont pu s'y accrocher. Partout ailleurs, le rocher est nu,

ou couvert seulement d'un rideau de mousse et de bruyères, à travers lequel glissent çà et là de petites cascades. Le lac qui est long, peu large et sinueux, n'a qu'en un point, vers le milieu, une rive où le pied puisse se poser. A cet endroit, un peu de terrain entre l'eau et la montagne porte une petite prairie, quelques grands arbres et une abbaye qui est, nous dit-on, un lieu de pèlerinage très fréquenté.

Après avoir suivi le lac dans tous ses détours, nos rameuses firent aborder notre barque à l'extrémité opposée à celle d'où nous étions partis. On nous fit traverser par un sentier une grève formée de cailloux et de quartiers de rochers, au milieu desquels végétait une petite forêt à la hauteur de la main, formée d'arbustes et de fougères; et nous nous trouvâmes en face d'un second lac que l'on appelle l'Obersee. Celui-ci est beaucoup plus petit, mais encore plus sauvage que le Königsee. Les montagnes, sauf le passage d'arrivée, y sont à pic de tout côté, et droites, et noires, comme des murailles. Il est impossible d'en faire le tour; car l'eau y affleure immédiatement le rocher, comme les parois d'une coupe. Une grande cascade, descendant d'une brèche et rebondissant à moitié route sur un roc en saillie, donne un peu de mouvement et de fracas à ce lieu toujours immobile; on n'entend là ni murmure de feuilles ni bruit de vagues; car on nous dit que le lac est toujours tranquille, parce que le vent n'y atteint pas, et qu'il est si froid, le soleil n'y donnant jamais, que le poisson n'y peut pas vivre.

Après avoir admiré un instant l'Obersee, il nous fallut repartir, traverser de nouveau la grève, reprendre

nos barques et nos rameuses, puis remonter vite en voiture : le plus curieux nous restait à voir.

A peu près aux deux tiers de la route que nous avions faite en venant au Königsee, à partir de notre entrée dans la montagne, nous avions traversé un petit bourg nommé Berchtesgaden. C'est près de ce bourg que se trouve l'entrée d'une de ces mines de sel qui sont assez communes dans cette partie de la Suisse autrichienne, et c'est cette mine que nous devions visiter avant de rentrer à Salzbourg.

On nous fit descendre de voiture et entrer dans une sorte de grande fabrique pour nous donner nos costumes à revêtir. Car on ne descend pas dans ces mines sans un appareil particulier. Le costume se compose, pour les hommes, d'un pantalon et d'une blouse de l'étoffe la plus épaisse et couleur de suie ; avec cela, un grand chapeau à très larges bords en feutre grossier ; à la main droite, un gant de cuir, et à la main gauche, une lanterne ; enfin, un tablier de cuir, qui, au lieu de se mettre par devant, comme tous les tabliers du monde, se met par derrière et dont je ne compris l'usage qu'à l'expérience. Le costume des dames ne diffère que par le pantalon qui est en toile blanche, et aussi par la coiffure ; au lieu du chapeau de mineur, on sacrifie aux grâces, en leur donnant une sorte de bonnet tout à fait semblable au bonnet de police de nos soldats, sauf qu'au lieu de drap rouge, il est orné d'un ruban bleu.

On nous rangea par bandes, et nous entrâmes à la file, ainsi costumés, dans la mine ouverte au flanc de la montagne. Cette mine offre cette particularité, qu'elle

ne va pas constamment en profondeur comme les autres mines, mais que tantôt l'on y monte et tantôt on y descend, sans jamais s'éloigner beaucoup du niveau d'où l'on est parti à l'entrée. Ce n'est pas une mine creusée en profondeur ; c'est une montagne que l'on a évidée.

La bande fit route assez longtemps dans une galerie étroite, assez semblable à celles des catacombes romaines. La terre en était humide, noirâtre, et nos lampes y faisaient scintiller une multitude de petites paillettes : c'était le sel qui, dans ces mines, n'est pas à l'état pur comme dans certaines mines de Pologne, mais mêlé à la terre.

Après avoir suivi plusieurs longues et noires galeries, nous nous trouvâmes au bord d'un puits étroit, à un endroit où la mine semblait finir. Ce fut assurément le moment le plus dramatique de notre promenande souterraine. Il n'y avait à ce puits aucune trace d'escalier, ni d'aucune machine pour aller plus bas. On voyait seulement, à l'orifice, deux sapins dépouillés de leur écorce et polis, semblables à deux mâts de navire. Ils étaient placés à un demi-pied l'un de l'autre ; et l'on apercevait seulement leurs sommets un peu inclinés ; le reste se perdait dans l'obscurité. C'est par là que nous allions descendre et j'allais connaître l'usage du tablier de cuir que l'on nous avait donné. Le mineur qui nous guidait s'assit sur les sapins, saisit une corde avec sa main gantée de cuir, et appuya un pied à droite et l'autre pied à gauche sur la paroi du puits. Quand il fut prêt, un voyageur s'assit à son tour et, se laissant glisser, se trouva demi sur les sapins, demi à cheval sur le dos du mineur ; un troisième fit de même, et ainsi jusqu'au

dixième et dernier. J'avais au-dessus de moi l'avocat de Landshut, qui avait lui-même au-dessus de lui sa femme et ses deux filles, la plus jeune occupant le sommet de cet échafaudage humain. Chacun prit la corde de sa main gantée ; le mineur rapprocha ses deux pieds, et nous nous enfonçâmes avec une rapidité à donner le vertige dans des profondeurs inconnues. Au bout d'une minute à peine, nous étions en bas, chacun riant et démêlant, comme il pouvait, sa lampe et sa personne d'avec ses voisins.

Nous fîmes quelques pas, et nous nous trouvâmes dans une galerie un peu plus large que celles que nous avions traversées jusque-là. Elle aboutissait à un lac de forme à peu près arrondie ; les eaux en étaient sombres et semblaient épaisses ; il était éclairé de quelques lampes, et ces lueurs dispersées et rougeâtres ajoutaient à l'air mystérieux que lui donnait la voûte très humide et très basse qui le couvre. Le spectacle était si extraordinaire, que nous restions presque malgré nous silencieux. On nous fit monter dans une barque toute noire et glissante comme celle de Caron, et nous traversâmes le lac où se reflétaient tristement nos lampes et nos ombres.

Mais, afin que l'on imagine rien d'infernal au sujet de cette onde souterraine, voici quel en est l'usage. Le sel étant ici mélangé à la terre ne peut s'enlever directement, comme l'ardoise ou le marbre ; on creuse des galeries, on amène de l'eau, on en forme des dépôts dans de vastes cavernes creusées à cet effet, et quand elle est chargée de sel, on la ramène au dehors, et on l'évapore au soleil, comme on fait de l'eau de mer sur

nos côtes. Nous avions cru traverser l'Arverne ; en somme, nous n'avions traversé qu'un marais salant.

Parvenus à la rive opposée, on nous fit suivre un escalier taillé dans la terre et qui tournait en forme d'hélice ; et, après avoir encore traversé quelques galeries, la bande arriva enfin en une salle assez grande où il y avait sur des rails de fer de petits chariots à quatre roues. On nous fit monter par groupes sur ces chariots, le mineur les poussa un peu, et comme les rails étaient en pente, la machine se mit à aller d'abord lentement, puis plus vite, et enfin avec une rapidité presque effrayante. Nous traversâmes ainsi des galeries de différentes formes, les unes larges, les autres étroites, les unes droites, les autres courbes, emportés par un mouvement aveugle qui ne laissait pas d'inquiéter, surtout dans les tournants, les filles de l'avocat de Landshut. Enfin, nous vîmes devant nous une petite lumière qui peu à peu s'agrandit, prit la forme d'une porte, et nous nous trouvâmes dehors, humides et salés des pieds à la tête, au même point d'où nous étions partis, devant la grande fabrique où l'on nous avait donné nos vêtements de mineurs à revêtir.

Il faisait nuit tombante quand nous arrivâmes à Salzbourg. La voiture nous déposa, l'avocat de Landshut, sa famille et moi, à la porte d'un hôtel qui n'était pas le mien, mais dont l'hôte qui savait l'appétit qu'on gagne à visiter des mines de sel, eut soin de nous faire voir une table toute servie. Durant le dîner, mon avocat de Landshut dit peu de chose et fit grand honneur à la bière. Les événements de la journée furent le sujet de la conversation entre ces dames et moi. La plus jeune

des sœurs voulait absolument, par souvenir du Königsee me faire réciter le *Lac* de Lamartine, dont elle savait elle-même et répétait les premiers vers ; elle les avait appris, disait-elle, à sa pension. Mais la sœur aînée était moins amoureuse de poésie ; elle profita de l'autorité que lui donnaient deux ou trois années de plus pour attirer la conversation d'un côté tout autre et m'interroger sur la manière dont on mangeait à Paris. J'eus le plaisir de lui apprendre qu'à Paris l'on ne tenait pas sa fourchette à pleine main gauche et que l'on posait son couteau sur la table après s'en être servi. Cela parut aux deux sœurs fort surprenant et contraire aux usages de toute l'Allemagne. Cependant elles furent très attentives à ces nouveautés, et se mirent en devoir de tenir à la parisienne leur fourchette allemande à trois pointes de fer. J'ai lieu de croire qu'à Landshut, où toute la famille devait retourner le lendemain, elles ont enseigné cette manière de faire à leurs amies, et peut-être, si quelque voyageur passait à présent par là, il trouverait dans cette petite ville, sur les bords de l'Isar, tout un groupe de jeunes mères de famille, qui enseignent à leurs enfants que l'on ne tient pas sa fourchette à poing fermé et que l'on pose quelquefois son couteau sur la table.

LOIR-MONGAZON.

LA TRANSFUSION

(SURREXIT A MORTUIS)

A L'OCCASION

DU RENOUVELLEMENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS, ET DE SA FUSION AVEC L'UNIVERSITÉ

Lu à la séance d'inauguration le mardi 4 mars 1879.

Monseigneur, devant vous, qu'un docteur s'ingénie
A discuter un cas de haute chirurgie :
— Va porter, direz-vous, ta thèse en d'autres lieux,
Mon ami; c'est assez de discours sérieux.
Voici le tour de la muse badine,
Qui nous promet quelque chant gracieux;
Qu'une grave séance aujourd'hui se termine
Aux éclats d'un rire joyeux!

— Pourquoi vous effrayer d'un nom? la poésie
Sait tout parer de riantes couleurs.
Quelle que soit sa fantaisie,
En y mêlant ses parfums et ses fleurs,
Elle espère toujours s'attirer vos faveurs.

Mais en parcourant mon domaine,
Quelle est mon hésitation,
Et quel sujet vous mettre en scène
Qui puisse à vos travaux faire diversion?
Ils sont rares, Messieurs, et je suis fort en peine,
Enfin j'ai fait mon choix : c'est la transfusion.

A ce mot, vous dressez l'oreille :
Eh! quelle est donc cette merveille?
Transfuser qui, transfuser quoi?
Pour la science il est des termes, un langage;
Un tableau vaudra mieux; que par sa vive image
Il frappe vos regards; de grâce, écoutez-moi.

C'est du sang qu'il s'agit : le sang, ce véhicule
Qui dans l'arbre veineux circule,
Liquide régénérateur
Qui dans ses principes renferme
La trame des tissus en germe,
Et partout va porter la vie et la chaleur.
Est-il malade? Alors plus de force motrice,
De l'organisme humain s'arrête le service,
. Des nerfs se brise les ressorts.
Voyez-vous se ternir l'éclat de la jeunesse?
Tout en nous languit et s'affaisse,
L'esprit s'énerve aussi bien que le corps.

Comment répare-t-on un semblable dommage?
Il est mille moyens dans l'art pour cet usage.
Si le sang appauvri, manquant de qualité,

N'a pas les éléments requis pour la santé,
Le médecin vous dit : Je vais vous en refaire ;
Et, suivant la formule, on avale, à plein verre,
Tous les réconfortants : du fer, du quinquina,
Le vin Aroud, l'élixir de Coca,
Tannin, safran, que sais-je? et cætera.
Comptez, si vous pouvez, ce que la maladie,
Grâce à l'essor de l'industrie,
A produit dans ces derniers temps
De bénéfice aux charlatans.
Lisez la quatrième page
Des journaux les plus répandus,
De remèdes quel étalage !
Que de promesses, que d'abus !
Pour les dupes aussi quelle perte d'écus !
Badauds, qui vous laissez séduire
Par ces placards pompeux affichés tous les jours,
Aux coins de rue, aux carrefours,
Permettez-moi de vous décrire
Un moyen, dans ce siècle, un peu trop oublié,
Et qui, par un succès éclatant qu'on admire,
Vient d'être encor justifié.

Après ce long détour, au fait pathologique
J'arrive, en abordant mon sujet poétique.

Chez un docteur fort en renom,
Une dame du monde et presque octogénaire,
Pour une santé trop précaire
Venait assez souvent, dit-on,
Recourir à son ministère.

Alors qu'il la voyait arriver à pas lents,
Sous le poids des douleurs aussi bien que des ans,
De son déclin triste apanage,
Avec respect, le sourire au visage,
Il lui tendait la main, et, lui faisant accueil,
L'aidait à se caser dans le meilleur fauteuil.
Car c'était une douairière,
Et de son rang justement fière.
Aussi la traitait-il avec distinction.
Après la consultation,
Il s'oubliait parfois à causer avec elle;
Conteuse aimable et très-spirituelle,
La valétudinaire, au blason glorieux,
Faisait sonner bien haut le nom de ses aïeux,
Citant avec orgueil Pocquet de Livonnière
Qui sur le Parlement jeta tant de lumière.
On devinait, d'ailleurs, sa haute extraction
A son air aristocratique.
Certain parfum académique
Se dégageait de son instruction,
Et d'un esprit brillant par l'érudition.
Dans la société choisie
Que son goût savait réunir,
Elle aimait à s'entretenir
D'histoire et d'archéologie,
Et de morale et de philosophie.
Toujours avide de progrès,
Cette intelligente nature,
Dans les arts, la littérature,
Et jusque dans l'agriculture,
Trouvait encor de doux attraits.

Sa santé, cependant, était bien chancelante,
Et tous les cordiaux, prodigués largement,
N'avaient pu relever la pauvre défaillante
 Du plus profond abattement.
 C'est qu'hélas! chez la noble dame,
 Mettant le comble à sa douleur,
 D'amers regrets, au fond de l'âme,
 L'ulcéraient comme un ver rongeur.
 Oh! malheur! disait-elle, irréparable perte,
Adieu beaux-arts, science, et toi, douce amitié,
Je suis seule et sans voix; ma maison est déserte,
 Que je suis digne de pitié!

En vain, pour adoucir sa peine et son malaise,
Vit-elle encor venir son fidèle Lachèse,
D'Espinay le disert, et l'érudit Cosnier,
L'antiquaire Godard, Rondeau le trésorier;
Citons Victor Pavie avec son ami Grille,
Ces rares survivants de la grande famille,
Accourant chaque mois, ensemble ou tour à tour,
Lui payer un tribut de respect et d'amour.
Pour elle, à quoi servaient ces gages de tendresse,
Faible soulagement dans sa morne tristesse!
Elle allait expirer, son temps était compté.
Eh quoi! ne pas trouver un agent spécifique,
N'avoir pas sous la main un remède héroïque,
S'écriait le docteur, dans son anxiété!
Consultant sa pratique, invoquant la science,
Et tous les souvenirs de son expérience,
 Quand sa cliente était près de mourir,
Ah! dit-il, je la tiens cette arme; appelons vite

Un congrès de savants, des professeurs d'élite,
Par un suprême effort tâchons de la guérir.

Auprès du lit de la mourante,
Au jour précis, heure sonnante,
Le corps auguste se trouva;
Gravement on délibéra.
Or, de tant de cerveaux qu'est-ce qu'il sortira?
L'accord fut unanime, admirons ce cas rare.
Sans hésiter, chacun déclare
Qu'un moyen reste encor, mais le seul, à tenter,
Et qu'il faut, sans délai, dans la veine injecter
Un sang nouveau qui, par son action vitale,
Arrête les effets d'une crise fatale.
Oh! le touchant spectacle! On vit en ce moment
Nos docteurs, à l'envi, lutter de dévouement;
Chacun offre aussitôt son bras à la lancette,
Fier de verser sa part de sang dans la palette.
Puisse-t-il dans la veine heureusement lancé,
Rendre par son contact le souffle au corps glacé!
Honneur à qui, dans un danger extrême,
N'hésite pas à se donner lui-même!

On opère, on transfuse. Oh! quelle émotion!
C'est un miracle, c'est la résurrection!
La malade aussitôt sort de sa léthargie,
Sur son chevet se dresse et renaît à la vie.
En bonds précipités sentez battre son cœur,
Voyez ce teint vermeil où revient la fraîcheur,
Écoutez les accents de sa reconnaissance,
Qui d'un art merveilleux proclament la puissance,

Dans ce jour solennel où la religion
Marque d'un sceau divin notre intime union.

Qui n'a pas reconnu sous cette allégorie,
Dans la vieille aux abois, certaine académie
        Pour vivre réduite à quêter,
        Et s'en allant crier famine
A l'Université, sa sœur et sa voisine,
Dont l'or, à l'avenir, la fera subsister?

Quel initiateur a conçu la pensée
De notre fusion enfin réalisée?
Quel sublime génie en fut le promoteur?
O muse, à qui faut-il en reporter l'honneur?
— A cet élu du ciel, à qui la Providence
De notre cher pays a remis la défense.
Où le bien est à faire il ne manque jamais,
Qui compte ses travaux, compte autant de bienfaits.
C'est un soldat debout qui veille sous l'armure.
Grâce aux dons merveilleux qu'il tient de la nature,
Toujours prêt au signal, dans son activité
Il embrasse à la fois et patrie et cité.
C'est lui qui fait entendre aux puissants de la terre,
A l'heure du péril, une leçon austère.
En nos temps désastreux, c'est encore sa voix
Dont l'accent est monté jusqu'au trône des rois.
Il a fait plus, Messieurs, à vous tous j'en appelle,
D'un organisme éteint ranimant l'étincelle,
Il nous rend la lumière; un nouveau jour a lui :
Hier nous étions morts, nous vivons aujourd'hui.

Dr R. Grille.

LE COIN DU FEU

Étrennes poétiques à mes collègues de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Quam juvat immites ventos audire calentem.

L'homme ici-bas, dit un adage,
Aime, avant tout, le changement.
Ne sait-on pas qu'un long usage
Épuise en lui le sentiment.
Donc, il faut que dans notre vie
Le plaisir sans cesse varie,
Pour notre satisfaction ;
Et c'est de cette alternative
Que pour nous le bonheur dérive,
Oui, c'est là sa condition.

A ce gourmand toujours à table
Offrez des mets délicieux,
Que ce service invariable
Lui paraîtra fastidieux

En dépit de leur excellence,
Voyez quelle est sa répugnance ;
Il les repousse avec dégoût.
Ah ! donnez-lui plus maigre chère,
Et vous pourrez le satisfaire
Dans un changement de ragoût.

Est-il rien de plus monotone
Qu'une triste uniformité ?
Du même instrument qui résonne
Que le tympan est irrité !
Cherchez, de grâce, un autre thème,
Si vous voulez enfin que j'aime
Ces sons que tous les jours j'entends :
A l'allegro mêlez l'andante,
Ajoutez quelque variante,
Je prendrai plaisir à vos chants.

Ainsi pour nous serait l'année,
Si Dieu ne changeait pas le temps.
De notre vie infortunée
L'ennui marquerait les instants.
Toujours du froid ou de l'humide,
Toujours de la chaleur torride,
Un hiver, un été sans fin ;
Et l'homme, en proie à la torture,
Devant l'implacable nature,
Maudirait son cruel destin.

Mais la divine Providence,
Rendons-en grâce à sa bonté,

Des saisons créa l'inconstance,
Et fit notre félicité.
Au printemps, les lilas, les roses,
Les fleurs nouvellement écloses,
A l'été, l'or de ses moissons ;
L'automne a sa riche corbeille,
Et quand la nature sommeille,
C'est l'hiver avec ses glaçons.

Eh, qu'importe ! est-il donc sans charmes ?
Quand l'automne a fait son adieu,
Oh ! mes amis, séchons nos larmes,
L'hiver sourit au coin du feu.
Le coin du feu, la bonne chose !
Que mollement on y repose,
L'estomac plein et les pieds chauds ;
Pendant que la plante effeuillée
Laisse tomber dans la vallée
Les débris de ses verts rameaux.

Quand d'une brumeuse atmosphère
S'étend sur nous le froid manteau,
Qui nous échauffe et nous éclaire ?
Le coin du feu, soleil nouveau.
Dans cette retraite assurée,
Je brave le fougueux Borée
Semant la neige sur les toits.
Au coin du feu, que la tempête
S'élève et gronde sur ma tête,
Heureux, je m'endors à sa voix.

Le coin du feu, pour la famille
Quel agréable rendez-vous !
Et devant l'âtre qui pétille
Que tout épanchement est doux
On s'y presse, on cause, on écoute
Le bon vieillard qui de sa route,
Remonte le cours, en contant.
Époux, frères, sœurs, cercle intime,
Quel éclair, à cette heure, anime
Le foyer d'amour palpitant !

Le coin du feu, c'est la franchise,
On y tient moins à ses secrets,
C'est là vraiment qu'on fraternise
Et qu'on ménage ses caquets.
L'humeur est tout à l'allégresse,
On est plus prompt à la tendresse,
Toute parole y vient du cœur.
Y fait-on de la politique,
C'est du ton le plus sympathique,
Toujours sans fiel et sans aigreur.

Le coin du feu tient compagnie,
Il réjouit par sa clarté,
Sa chaleur aide le génie,
Aiguisant sa vivacité.
En jaillissant, une étincelle
De notre muse un peu rebelle
Suffit pour ranimer le feu.
Ne sait-on pas que les poètes

Souvent, au bout de leurs pincettes,
Trouvent la rime au coin du feu.

Le coin du feu parle de fêtes :
L'hiver ouvre tous les salons ;
Pour le bal, les robes sont prêtes,
Fleurs, diamants, gaze, et festons.
Il fait penser à la misère,
Et quant maint pauvre sur la terre
Grelotte, en blasphémant son Dieu,
Avec une douce parole
Allons lui porter une obole,
Qu'il ait aussi son coin du feu !

Au coin du feu, de la cuisine
Voyez les splendides apprêts !
N'est-ce pas l'hiver qu'on festine?
Le parfum monte des buffets.
La saillie éclate à la ronde,
Mais que l'ivresse soit féconde,
Au pauvre donnons notre enjeu,
Et qu'enivré de la fumée
Montant de sa pipe allumée,
Il nous bénisse au coin du feu !

Le coin du feu rappelle l'heure
Où sur le soir on vient prier,
C'est le temple de la demeure
Portant le doux nom de foyer.
Consacré par l'amour du père,
Les soins caressants de la mère,

Pour l'enfant quel plus sûr milieu !
Il rappelle ces temps antiques,
Où chacun aux dieux domestiques
Rendait hommage au coin du feu.

Le coin du feu réconcilie
Des amis divisés longtemps :
Janvier ramène l'harmonie,
Fait taire les ressentiments.
Dans les cœurs il n'est plus de haine ;
L'amitié resserre sa chaîne
Dans un baiser, dans un aveu.
En dépit du froid et du rhume,
Des souhaits aimable coutume,
Quel bien tu fais, au coin du feu ?

Le coin du feu, dans la bronchite,
Est le premier de nos besoins ;
C'est là qu'on attend la visite
De l'ami qui donne ses soins.
Mais voulez-vous que le catharre
Cède aussitôt qu'il se déclare ?
Écoutez, cela coûte peu.
Rien n'égale, en thérapeutique,
Cet effet, vraiment héroïque,
Du vin chaud et du coin du feu.

Le coin du feu nous peint la vie
Dont pour nous les instants sont courts ;
Faible lueur d'ombre suivie,
Voilà l'image de nos jours.

Mais, fi de la pensée amère !
Bientôt le printemps à la terre
Rendra les fleurs et le ciel bleu.
Enivré par la jouissance,
Songe-t-on que la mort s'avance,
Prête à sonner le couvre-feu.

Dr R. Grille.

Mlle ROSALIE BARBOT

SOUVENIRS DU VIEIL ANGERS

Le 29 août 1862, la ville entière déplora la mort prématurée d'une femme dont la beauté virginale et le port majestueux charmaient les regards en même temps que ses vertus imposantes et son angélique dévouement édifiaient tous les cœurs. La Présidente des Enfants de Marie venait à peine de recevoir la couronne divine, après avoir confié l'avenir de son œuvre au directeur spirituel qui fut son ami avant d'être son collaborateur, quand la doyenne de ses auxiliaires, Mlle Barbot, s'émpressa de la suivre. On nous saura gré, nous aimons à le croire, de tracer les principaux traits de cette zélée chrétienne; sa mémoire est chère encore à plusieurs; on a beaucoup parlé d'elle, mais sans avoir rien écrit, à notre connaissance du moins. Il nous a semblé juste d'en donner une idée à la génération nouvelle. De même que Mlle Célestine Boguais, mais par des qualités différentes, elle a laissé une bienfaisante impression dans la société angevine, après avoir accompli une existence presque séculaire, entourée de vives amitiés, de reconnaissance et de vénération.

Avant d'évoquer une figure originale à laquelle on ne peut comparer personne de notre temps, qu'il nous soit permis d'esquisser plusieurs portraits d'une famille dont notre pays doit s'honorer. La revue de cette petite galerie est d'autant plus intéressante, que l'unique héritier[1] de ceux auxquels est consacrée cette notice, vient de mourir. En lui s'est éteint un nom tout angevin et des plus dignement portés.

La naissance de Mlle Barbot à Angers, remonte au 4 février 1771, par conséquent sous le règne de Louis XV. Entre les deux termes de sa vie, elle put voir se succéder cinq rois, deux empereurs et deux républiques. Quel thème de méditations pour les esprits chrétiens! Comment ne pas croire aux vérités suprêmes devant une telle démonstration de la vanité et de la fragilité des choses humaines!

Mlle Rosalie Barbot avait deux frères ; le jeune, nommé M. Esprit, justifia le choix de son prénom ; il mourut célibataire, à un âge peu avancé, chef de bureau au Ministère des Finances.

Voici ce que racontait Mlle Barbot au sujet du patronage invoqué pour son jeune frère. « Il était né, disait-elle, le 1er septembre 1774, jour de la Saint-Gilles, Or, un préjugé existait en Anjou prétendant que les enfants nés le jour de la Saint-Gilles, restaient privés d'intelligence tout le cours de leur vie. Ce préjugé était-il partagé, dans une certaine mesure, par les anciens de la famille? Toujours il advint que ce fût pour conjurer la fâcheuse influence sous laquelle était né

[1] M. Prosper Barbot, décédé à Chambellay, le 18 octobre 1878.

l'enfant, qu'on lui donna pour protecteur l'Esprit-Saint lui-même, auteur de toute intelligence et de tout savoir. On célébrait dans la famille la fête de mon frère le jour de la Pentecôte. »

Bien que l'emploi de M. Esprit fût important, son aîné en occupait un supérieur, également au Ministère du Trésor. Le titre était : sous-directeur dans la division du Payeur général de la guerre, — premier commis, comme on disait sous le premier Empire. — M. Barbot fut promu ensuite aux fonctions de payeur de la Marine à Brest, puis de payeur général à Lyon, poste le plus élevé de son grade. Ce fut dans cette dernière ville qu'il demanda et obtint sa retraite avec les considérants les plus honorables.

C'était un homme de haute capacité et d'une probité antique. Épris d'un tendre sentiment pour une jeune amie de sa sœur, Mlle Bruneau, spirituelle et charmante personne que, d'après l'habitude naïve du temps, on avait surnommée Brunette, à cause de son droit d'aînesse, de son teint et de sa vive allure, il l'épousa, et malgré des contrastes apparents, elle si alerte, lui si calme, leur union offrit, pendant une durée de plus de cinquante ans, le modèle de la fidélité la plus constante et de la plus inaltérable harmonie.

M. Barbot, dont la famille était intimement liée à la mienne, avait bien voulu accepter la charge de mon introducteur dans la vie chrétienne. C'est donc avec un sentiment plein de douceur et de reconnaissance que je tâche d'esquisser la paternelle figure de mon parrain, lequel m'apparaît, ainsi qu'à tous ceux, hélas ! devenus

bien rares, qui s'en souviennent, comme le type de l'ancienne urbanité française.

Il n'avait pas toujours montré cette égalité d'humeur. Son aimable et vénérable mère se plaisait à rappeler que le caractère de son fils était tout autre au temps de la jeunesse; son extrême vivacité la rendait inquiète. Mais par l'effet d'une raison prématurée et d'une tendre condescendance ponr sa femme, il sut de bonne heure dominer une disposition qui tenait à son tempérament. Les années lui donnèrent le calme du sage.

M. Barbot revint partager les jours de la retraite entre sa modeste propriété de Chambellay — c'était presque autant une ferme qu'un manoir — qu'il tenait des parents de sa femme, et la maison de famille, dans sa ville natale, où l'on remarquait sa belle figure grave encadrée d'une chevelure de neige. Elle rappelait à nos yeux, bien jeunes encore, par son expression loyale et bienveillante, celle de trois autres vieillards, inconnus à la génération actuelle, MM. Pachaut père, de la Pastandry et Retailliau, que l'on ne pouvait saluer sans être pénétré d'une sympathie respectueuse.

Le père de Mlle Barbot était procureur au Présidial d'Angers, et jouissait au Palais, comme dans la cité, d'une grande considération, due à ses connaissances et à son caractère. Il en reçut une preuve éclatante en 1787, quand il fut nommé, par la majorité des électeurs, greffier en chef de l'Assemblée des notables de la Généralité qui fut convoquée à Tours, et dont l'amiral de la Galissonnière était président, ainsi que M. Desmazières, procureur général. M. Barbot, comme tous les

hommes éclairés de son temps, avait embrassé avec ardeur l'espérance de réformer les abus de l'ancien régime, et ne cessa de se signaler, dans le grand parti honnête et national désigné par le titre de royaliste constitutionnel. Lié d'amitié ainsi que de sentiments, avec les principaux chefs de cette opinion dans notre pays, MM. Brevet de Beaujour et de Dieuxie, il fut appelé aux fonctions importantes de membre du Directoire du département, dont le second était président.

Mais les jours néfastes ne tardèrent pas à succéder aux illusions premières. MM. de Dieuxie, Brevet de Beaujour, entourés de MM. Couraudin, La Réveillère aîné, Tessié-Duclozeau, malgré les supplications et les larmes d'une population qui les vénérait, furent entraînés à Paris, et la plupart de leurs amis, M. Barbot en tête, allèrent expier en prison, au grand séminaire d'abord, puis au Château, le crime de n'être animé que d'un pur patriotisme et d'être lié avec les meilleurs citoyens.

Bientôt la nouvelle du supplice de nos compatriotes à Paris, sur la place de la Concorde, vint causer à Angers une consternation dont les vieillards ne parlent encore qu'avec une émotion profonde.

Si douloureux que fût le retentissement de ces assassinats juridiques, d'autres angoisses vinrent s'y joindre. On tremblait sur le sort des constitutionnels, des modérés, qui étaient tenus en prison au secret le plus absolu. On savait seulement qu'ils étaient en proie à un affreux dénuement, et souffraient de toutes sortes de souffrances. Leur sort inspirait des craintes d'autant plus vives que les plus vaillants, frappés de cette stupeur indéfinissable que l'on a si bien nommé la *Terreur*,

n'osaient plus intercéder pour des victimes condamnées d'avance.

Dans les premiers temps de la détention de M. Barbot à Saint-Serge, sa fille obtenait quelquefois, non sans peine, la permission de le voir. Alors tous les malheurs semblaient réunis. C'était l'époque du *maximum*. On ne se procurait qu'à grand'peine des vivres mangeables, à des prix exagérés, et tout le monde était pauvre. Le pain surtout répugnait aux appétits les plus indulgents; encore ne pouvait-on en obtenir que par faveur rare ou grâce à une extrême diligence.

L'amour filial de Mlle Rosalie s'ingéniait pour procurer quelque adoucissement au cher prisonnier. « Pendant l'hyver de 1793 à 94, disait-elle, je me « rendais, un petit panier au bras, à la porte du bou« langer. On prenait la file au moyen d'une corde que « chacun était censé tenir; mais les rangs étaient sou« vent intervertis par des hommes, ou grossiers ou « affamés, qui abusaient de leur force pour dépasser « les femmes et les enfants. Toutefois il arrivait sou« vent que d'honnêtes ouvriers, touchés de ma persé« vérance, me disaient tout bas : tenez, citoyenne — « on n'osait pas dire mademoiselle de peur d'être arrêté « comme suspect — passez devant; on voit bien que « vous avez bon cœur; il fait froid, et vous n'êtes pas, « comme nous, habituée à la misère... »

Se procurer du pain et voir son père, tels sont les deux problèmes qu'il s'agit d'abord de résoudre; ce n'est pas chose facile en ce temps de famine et de persécution. Ce pain, qui lui a manqué plus d'une fois, la courageuse fille apprit alors ce qu'il coûte parfois à

gagner. Les jours de fêtes étaient ceux où l'on recevait une boîte, remplie de *miches*, adressée par un parent de La Flèche, dont les habitants se montrèrent pleins de compassion pour leurs anciens compatriotes d'Angers.

Le petit panier complété, on se dirige vers la prison; mais la porte est bien lente à s'ouvrir. Combien de gens il faut solliciter et prier! Enfin la pauvre demoiselle a obtenu de franchir le seuil. L'entrée dans la terre promise ne lui eut pas semblé plus heureuse. La joie de revoir son père, de le voir faire honneur au modeste dîner qu'elle lui apporte n'est pas acheté trop cher par les peines et les ennuis de toute la journée. Encore une telle faveur ne s'obtient que rarement. Il faut quelquefois passer de longues heures à la porte, au milieu de la foule qui attend la même grâce, les pieds dans la boue, bravant les intempéries de l'hiver, essuyant les rebuts et même les injures des geôliers qui se font un méchant plaisir de repousser les solliciteuses désolées. Ce n'est qu'à prix d'argent et de patience qu'on parvient à les fléchir.

A cette époque maudite, de jeunes filles, de faibles femmes héritèrent du courage qui semblait avoir abandonné les hommes. Mlle Barbot, alors âgée de vingt-trois ans à peine, n'avait qu'une idée fixe, sauver son père. L'effroi qui glaçait toutes les bonnes intentions, ne la découragea pas. Sa résolution fut bientôt prise, et en cela elle était plus méritante qu'une autre, car il faut bien l'avouer, animée au plus haut degré des sentiments généreux naturels à la jeunesse, elle n'en possédait point les séductions. Remplie d'intelligence et de cœur, elle était absolument dénuée des grâces de son

sexe, à tel point que nous avons entendu dire à ses contemporains les plus bienveillants qu'elle ne fût jamais mieux à son avantage qu'à cinquante ans, où l'on oubliait les ravages de la petite-vérole sur son teint trop méridional, pour ne remarquer que l'éclat de ses yeux singulièrement bons et spirituels. Malgré tous ces désavantages, un matin d'avril 1794 elle partit seule, vaillante, du modeste logis de famille, où la désolation avait si promptement succédé au bonheur, et armée seulement de la bénédiction de sa mère, n'ayant d'autre titre que celui de suppliante pour un père qu'elle chérissait, elle alla frapper à la porte de tous les juges du tribunal révolutionnaire. Sans se laisser rebuter par des peines inouies, sans être découragée par de grossiers outrages, à force d'adresse, de persévérance et de présence d'esprit, elle parvint à pénétrer jusqu'à l'antre de chacun de ces sinistres personnages, et déploya devant eux tant d'éloquence spontanée, tant de ressources d'imagination, qu'elle réussit à toucher presque tous ces cœurs endurcis, qui ne connaissaient plus ni justice ni pitié.

Dans les accès d'expansion de ses dernières années, Mlle Barbot racontait avec une simplicité piquante, mais non sans un certain saisissement, que le président du tribunal l'accueillit avec un ton de rudesse atténuée qui pouvait passer pour de l'indulgence, aux yeux des témoins habituels de ses emportements. Cependant, c'était ce même Félix qui, peu après, lors de la réaction thermidorienne, mandé à la barre de la Convention, répondait à l'accusateur lui reprochant d'avoir condamné plus de cinq mille Vendéens : « C'est une erreur,

« je n'en ai fait fusiller que dix-huit cents! » Le Carrier angevin demeurait au fond de la cour d'une vieille maison sombre de la rue du Cornet, et l'on ne pénétrait jusqu'à lui qu'à travers une double haie de sans-culottes, presque tous armés jusqu'aux dents, et qui regardaient les solliciteurs, et surtout les solliciteuses, d'un air soupçonneux et farouche.

Après avoir pris congé de ce terrible juge, peu sensible aux circonstances atténuantes, Mlle Barbot s'étant arrêtée un instant dans l'antichambre pour connaître l'effet de sa visite, entendit le proconsul dire à son secrétaire : « La petite est boug..ment laide, mais elle « a oublié d'être bête. » Quel que fut le sens encourageant de ces flatteuses paroles, l'élargissement sollicité avec tant d'ardeur n'était point ordonné, et les arrêts du tribunal de sang devenaient chaque jour plus impitoyables. Ce fut alors que d'après l'inspiration personnelle de Robespierre, on organisa à Angers comme dans toutes les villes de France, la fête de l'Être suprême. Pour former les chœurs du cortége qui parcourut les principaux quartiers de la cité, on rechercha les jeunes personnes appartenant aux familles de fonctionnaires, et surtout à celles des proscrits. En menaçant les parents, qui refuseraient d'envoyer leurs enfants à cette parodie de procession, des plus odieuses vengeances, on promettait au contraire des grâces presque inespérées aux familles qui seraient dociles à la voix de l'autorité.

La mère et la fille de M. Barbot ne furent point à l'abri de ces menaces et de ces promesses. Les pauvres femmes, en proie à une douloureuse anxiété, hési-

tèrent longtemps. Enfin Mlle Rosalie fut engagée par sa mère à se joindre, coiffée à la grecque, en robe blanche, un bouquet de roses à la main, aux groupes composés des noms les plus honorables de la ville. Les chants d'ailleurs consacrés à célébrer la puissance du Créateur de l'univers, les bienfaits de la paix, les charmes de la fraternité, ne respirant que les pensées les plus douces, formaient un contraste étrange avec les actes sanguinaires de ceux qui contraignaient à rendre hommage à des sentiments si louables.

Cette condescendance fléchit-elle les implacables ennemis du mérite et de la vertu? Sans oser l'affirmer, on doit le croire, car M. Barbot ne fut point traduit en jugement. Enfin le 9 thermidor le rendit à sa femme et à sa fille qui, à bout d'efforts et d'espérance, ne s'attendaient plus à le revoir. La dernière racontait à merveille comme tout ce qu'elle racontait, cet épisode de sa jeunesse. Elle n'y mêlait aucun embarras, car il ne faut pas juger la génération qui nous a précédés d'après les idées de notre temps. Dans ses récits, qu'elle réservait pour ses intimes, mais qu'elle recommençait de bonne grâce, chaque fois qu'elle y était provoquée, l'excellente femme ne faisait pas paraître la moindre nuance d'orgueil ou de confusion, tant les sacrifices à l'amour filial lui semblaient naturels à une époque où Mlle de Sombreuil, et chez nous Mlle Béconnais[1], eurent tant de sœurs inconnues.

[1] Au cours de l'année 1794, une bande de pillards, après avoir incendié le château de Montjean, assaillit le bourg de Rochefort. A leur approche, les principaux habitants se retirèrent sur l'île des Lambardières, en traversant le Louet.

Que l'on nous permette de placer ici deux épisodes rétrospectifs. Le 24 juin 1793, après la victoire de Saumur, les Vendéens arrivent à Angers. Toutes les autorités, civiles et militaires, s'étaient retirées à Châteaugontier. La ville restait sans défenseurs. On annonçait de la part des insurgés les projets les plus menaçants. M. de Ruillé, mis à la tête de l'administration provisoire, se rendit au devant des vainqueurs et obtint que leur entrée dans nos murs serait toute pacifique. On sait que ce généreux citoyen paya de sa tête son admirable dévouement.

Pour toutes représailles, les Vendéens se contentèrent de brûler sur la place du Ralliement les insignes révolutionnaires et de rendre à la liberté les royalistes détenus dans les diverses prisons. Les clefs de celle de la place des Halles avaient été déposées, en sa qualité de magistrat municipal, chez mon grand-père maternel, qui demeurait dans le voisinage, place du Pilori. Absent comme tous ses collègues, mon grand-père avait laissé la garde de la maison à sa femme et à ses filles. Ce furent elles qui reçurent la visite d'un jeune officier vendéen, dont le fier regard, la douce voix et la taille élégante causaient tout d'abord une impression

M. Béconnais, malade, ne put les suivre. Soutenu par sa fille, il venait de gagner le bord opposé de la rivière lorsque les incendiaires apparurent. En les voyant incliner leurs fusils, et coucher en joue les fugitifs, Mlle Béconnais se jeta devant son père et le couvrit de son corps. Atteinte de plusieurs balles, elle parvint cependant à gagner le bord de la Loire, où elle fut recueillie, inondée de sang; mais elle avait préservé son père. Mlle Béconnais survécut à ses blessures et mourut, dans un âge avancé, à Beaufort, où elle était entourée du respect universel.

sympathique. — « Madame, dit-il en s'adressant à ma « grand-mère avec une courtoisie parfaite, je sais que « vous possédez les clefs de la prison des Halles. Vou- « lez-vous bien me les remettre et me faire l'honneur « de m'accompagner, car je connais peu votre ville et « je vous serais bien reconnaissant de me servir de « guide. »

En disant ces mots, le bel officier offrit avec une grâce charmante son bras à la respectable dame, suivie de sa fille aînée et de Mlle Rosalie qui ne manquait aucune bonne occasion de se trouver avec ses amies. Ma grand'mère que j'aime à me représenter avec son costume de l'ancien temps, sa petite taille et ses traits délicats respirant une exquise bonté, joignait à une piété vive un tendre attachement à la famille royale; aussi elle était tout heureuse d'obliger un défenseur du trône et de l'autel. Malheureusement le trajet fut bien court, et l'entretien se borna, de la part du noble étranger, à quelques formules de politesse. Rendu à la porte de la prison, il y fut accueilli par d'autres officiers qui s'avançaient vers lui avec les marques d'un grand respect. Il quitta le bras de sa compagne, la remercia, et en la saluant, le sourire aux lèvres, lui dit : « Vous « et mesdemoiselles vos filles, Madame, vous vous sou- « viendrez peut-être un jour, sans peine, que vous « n'avez pas craint d'accompagner un chef de *brigands*[1]. « Je me nomme Henri de La Rochejaquelein. »

Avant d'expirer, la terrible année 1793 devait offrir

[1] *Brigands* et *Bleus*, telles étaient les désignations, adoptées en ce temps, des insurgés et des républicains.

à nos pères une scène bien différente de celle que nous venons d'indiquer. Le 3 décembre, les Vendéens, après avoir écrasé les Mayençais dans leur dernière victoire à Dol, arrivent sous les murs de notre ville, dont la prise leur est nécessaire pour repasser la Loire. L'incapacité certaine et la trahison présumée du général Danican qui, plus tard, entraîna la défaite des Royalistes au 13 vendémiaire, donnait beau jeu aux assaillants; plusieurs hommes énergiques, entraînés par le commandant Ménard, suppléèrent à cette défaillance.

On résolut de se défendre avec vigueur. Les remparts sont réparés à la hâte; on ne les quittait ni jour ni nuit. Les femmes et les enfants des officiers et des soldats de la garde nationale — la troupe était peu nombreuse et mal disposée — apportaient des munitions et des vivres à leurs parents et amis. Ce n'était pas sans péril qu'ils remplissaient ce devoir, et ce fut dans une visite aux défenseurs du bastion de la porte Saint-Michel, que l'aînée des sœurs de ma mère, avec son inséparable compagne, Mlle Rosalie, se trouva exposée à un feu si rapproché, qu'une balle, pénétrant par un créneau agrandi, vint briser l'un de ses sabots.

Quel temps que celui où l'on n'échappait à un danger que pour tomber dans un autre, où l'on se trouvait contraint de prendre parti dans la lutte, souvent contre ses propres sentiments et où des circonstances indépendantes de votre volonté vous exposaient à combattre ce que l'on avait de plus cher!

On sait combien les éléments de la société française parvinrent rapidement à se reconstituer après une suite de catastrophes où il semblait que tout ce qui était

grâce, esprit, beaux-arts, littérature, religion, devait avoir succombé. Partout se reformèrent des cercles plus ou moins importants, où les intelligences d'élite se groupèrent, comme des naufragés autour d'un foyer salutaire qui leur rend la chaleur et la vie. Dans notre ville entre autres, plusieurs salons ne tardèrent pas à s'ouvrir, et leur heureuse influence qu'a si habilement apprécié le fidèle historien de nos gloires parlementaires [1] se fait sentir jusqu'à nos jours.

M. Barbot nommé juge, dès la formation du tribunal de première instance, avait réussi à composer des débris de son patrimoine une aisance modeste mais indépendante. Sa fille, guidée par ses prédilections intellectuelles, secondée par les goûts de son père et la bonté inaltérable de sa mère, mit tous ses soins à profiter de cette situation mitoyenne et paisible.

Le théâtre de son action ne pouvait être mieux choisi. C'était une habitation calme et retirée, bien qu'au milieu du mouvement de la ville, près de la Préfecture. Elle avait dû appartenir à un chanoine [2], tant elle respirait la quiétude, tant elle était entourée de cette atmosphère qui invite à l'étude et à la piété. La rue des Lices n'existait pas encore. Elle était occupée, presque tout entière, depuis la tour jusqu'aux fossés de la ville, transformés ensuite en boulevards, par les jardins de

[1] M. Bougler. *Le Mouvement provincial en Anjou.*

[2] La maison occupée par Mmes Barbot avait servi d'habitation, nous disait-on, au prieur de l'abbaye voisine de Bénédictins, aujourd'hui la Préfecture. L'une de ses ailes conservait des détails extrêmement fins d'architecture de la Renaissance, comme à cette époque on en remarquait dans un grand nombre de logis angevins.

Mme Noireau [1], où l'on nous permettait de jouir dans les grands jours, de perspectives de terrasses, de balustrades à l'italienne, d'escaliers et d'ombrages qui ont toujours fait tort, dans mes souvenirs, aux magnificences de Versailles et de Fontainebleau.

Quand on se rendait joyeusement aux invitations toujours empressées des *dames Barbot* — c'était le terme usité — on traversait le petit mail de la Préfecture, en foulant aux pieds le sol de la basilique si déplorablement détruite, non par la rage révolutionnaire, mais de sang-froid, par le préfet, M. Bourdon, et l'on faisait retentir la sonnette argentine d'une petite porte qui ouvrait son hospitalité presque au pied de la tour Saint-Aubin. On entrait ensuite dans une vaste cour dont le silence n'était interrompu que par les roucoulements des oiseaux familiers du logis, par les sifflements des martinets, ou le soir, par les plaintes mélancoliques des hôtes nocturnes du clocher de l'abbaye. Une végétation tenace recouvrant les interstices du pavé, luttait victorieusement contre l'amour de propreté de la bonne vieille Perrichon, une de ces servantes taillées et coiffées à l'antique, comme elles n'étaient pas rares alors; puis, on se trouvait vis-à-vis d'une façade tapissée de plantes grimpantes, encadrant des fenêtres à petits losanges de plomb, derrières lesquelles eut rêvé avec délices le *Liseur* de Rembrandt, que l'on admire au Louvre.

[1] Mme Noireau, veuve du colonel de gendarmerie, chargé, en 1815, d'arrêter à Beaupréau, le duc de Bourbon; son hôtel existe encore presqu'en entier, occupé, en grande partie, par M. Bresseau, facteur de pianos.

L'attention se dirigeait d'abord vers un petit logis, à bas étage, située à gauche, en entrant, et d'où s'échappaient les sons grêles d'un antique clavecin. Le piano, bien que répandu dès lors, n'avait pas encore détrôné l'humble instrument sur lequel Haydn composa ses symphonies. C'était en effet un de ses admirateurs que l'on entendait. S'il n'avait pas le génie de l'auteur des *Saisons*, il s'en rapprochait par son costume et sa physionomie.

M. Boyer, l'organiste de Saint-Maurice, comme les anciens maîtres de chapelle, comme M. Voillemont, dont il fut l'élève, avait une tenue semi-ecclésiastique : habit noir à larges basques, perruque à frimas, culotte courte et souliers à boucle. C'était un petit homme, au regard fin, à figure douce et modeste, tel à peu près que l'on se représente Haydn. L'été on le voyait, près de la fenêtre, absorbé si profondément par la composition ou la copie de ses œuvres, qu'il ne s'apercevait nullement de notre curiosité. Si la distraction de M. Boyer était proverbiale, son jeu touchait par le sentiment. Il excellait surtout dans la reproduction des noëls et des chants naïfs de l'ancienne liturgie; seulement il ne les appliquait pas toujours à propos. Ainsi il lui arriva plus d'une fois, d'accompagner par l'air :

Quand trois cannes vont aux champs...

la procession de la grand'messe, au moment où Mgr Montault se mettait en marche avec ses deux vicaires généraux. L'indulgent évêque souriait de la méprise, mais ne voulait pas que l'on en prévînt le bon vieillard, dans la crainte de lui causer quelque peine.

La distraction de M. Boyer n'avait d'égale que sa timidité. La moindre observation le déconcertait; l'ombre d'un reproche lui eut fait perdre la tête. Avec des dispositions si sensitives on conçoit qu'il répondît souvent de travers; sa conversation était émaillée de fréquents quiproquos. Toutefois, même dans l'art des réparties qui lui était si étranger, il eut son jour, et son ingénieux compliment à Boïeldieu lui attira une foule de félicitations inattendues sur le talent d'improvisation qu'il montra en cette circonstance; elle fut probablement unique dans sa vie.

Après le succès des *Voitures versées* dont le sujet, dit-on, est dû à un accident survenu près de La Flèche [1], le célèbre compositeur, qu'on peut si justement appeler le chef de l'École française, vint à Angers. Enfant de l'église, comme presque tous les grands musiciens, Boïeldieu, chez qui la distinction et l'aménité s'accor-

[1] J'avais toujours cru à la tradition qui place à Bazouge, près du château de la Barbée l'accident de voiture dont Emmanuel Dupaty, en prose, et Boïeldieu, en musique, ont tiré un excellent parti. Notre collègue, M. E. Lachèse, dans son intéressante *Excursion à Saint-Georges*, m'a fait revenir de cette méprise en donnant une bien plus noble cause à l'inspiration de nos auteurs. Elle remonte à Louis XIV qui, en dépit de sa gloire, versa comme un simple mortel sur la route qui borde le parc du château de Serrant. Quatre vers des Mémoires de Loret constatent cet épisode de l'itinéraire du Roi à Nantes. D'ailleurs l'indication du point topographique est confirmée par un passage du spirituel *Libretto* des *Voitures versées*. Cependant comme mon siège était fait lors de la lecture de M. Lachèse, je n'y ai rien changé, par ce motif, s'accommodant à mon amour-propre, que les traditions ont toujours un fond de vérité. L'accident du château de Serrant a très bien pu se produire près du château de la Barbée, sans qu'un personnage, aussi illustre que le jeune prince, en ait été victime.

daient avec le sentiment de la reconnaissance, ne manquait jamais, dans ses voyages, de visiter les cathédrales et les maîtres de chapelle. Après avoir entendu M. Boyer exécuter à Saint-Maurice, sur le bel orgue de Danville, qu'il voulut aussi toucher, plusieurs de ses motifs favoris, il le remercia de la manière la plus gracieuse, et termina à peu près par cet éloge : « L'instrument et l'artiste sont dignes l'un de l'autre : en vous écoutant je me sentais reporté aux jours de mon enfance. Vous avez raison de suivre si fidèlement les bonnes et vieilles traditions. La maîtrise d'Angers doit être heureuse de vous avoir à sa tête, Monsieur Boyer. — Merci, Monsieur, répondit celui-ci en rougissant; mais je ne suis que Boyer tout court, tandis que vous, vous êtes *Boyer le Dieu.* »

Cette digression n'est pas tout à fait un hors-d'œuvre, car M. Boyer comptait parmi les hôtes de Mme Barbot, qui tenaient en grande estime, outre le talent de leur plus proche voisin, sa douce piété et le calme de ses habitudes.

On serait loin de la vérité en supposant que le trajet de la porte extérieure à la porte de l'habitation dans laquelle, enfin, nous allons entrer, s'effectuât d'un pas rapide. Plusieurs motifs amenaient plusieurs haltes dans la cour. D'abord il fallait deviser un peu avec la fidèle Perrichon qui venait ouvrir; car, à cette époque, bien plus constante que la nôtre, on regardait les vieux domestiques comme des membres de la famille; ils mouraient au milieu d'elle, après y avoir passé une vie de dévouement, récompensée par une confiance absolue.

Ce bonjour cordial échangé, une autre pensionnaire de la maison venait vous souhaiter la bienvenue en sautillant et jacassant : c'était une pie, sujet intarissable de plaisanteries auxquelles sa maîtresse se prêtait de la meilleure grâce. « On assure, disait-elle, que les vieilles filles affectionnent surtout les bêtes qui ont leurs défauts, c'est sans doute le motif de ma prédilection pour Margot ; j'ai aussi des tourterelles, mais mon ami le docteur G***, — on n'est jamais trahi que par les siens, — prétend que j'use d'hypocrisie, en cachant derrière la douceur de la colombe, la malice de l'oiseau babillard par excellence. »

La pauvre Margot avait des fortunes diverses. Tantôt elle fut victime de l'humeur de chiens indignes des prévenances de *Caquet Bon-bec, ma mie*[1]. Tantôt, l'ingrate — elle volait en pleine liberté — désertait vers des bandes de corneilles qui prenaient leurs ébats de la tour Saint-Aubin aux flèches de Saint-Maurice. On a connu cinq générations de pies ; il y eut : Pie une, Pie deux... Si je ne me trompe, on s'arrêta à Pie six, sans doute par respect pour le Pape, notre contemporain ; peut-être aussi à cause du chagrin que suscita la fin lamentable de *ma mie*, cinquième du nom, et de ses congénères, qui l'avaient précédée dans la royauté de son petit domaine.

Après le dialogue d'agaceries avec Margot, il était difficile de ne pas jeter un regard sur la tour qui dominait le modeste logis, comme un donjon du moyen âge. Cette imposante construction du XIIe siècle conservait alors toute sa majesté première. La maussade

[1] La Fontaine. *L'Aigle et la Pie.*

calotte d'aujourd'hui ne la déshonorait point, et les quatre angles de son faîte étaient garnis de tourelles du meilleur effet. Complètement abandonnée, elle n'était hantée que par les oiseaux du ciel, heureux de trouver un asile inviolable dans les fissures de ses murailles, ou dans les touffes de lierre qui en revêtaient l'extérieur. La pièce du rez-de-chaussée, précédée d'un perron dallé en ardoise, servait de bûcher. Nous demandions parfois à y accompagner les servantes ; mais cette curiosité n'était pas exempte de crainte, car les ténèbres y régnaient le jour comme la nuit. Le vent qui s'introduisait dans ce gouffre immense et sonore, y produisait des gémissements lugubres, et les chauves-souris, fascinées par l'apparition de la lumière, voltigeaient à l'entour en poussant des cris d'effroi.

Enfin, les préliminaires terminés, après avoir franchi le seuil du logis, on s'engageait, à gauche, dans un corridor assez obscur, au bout duquel on gravissait un escalier en spirale; puis on entrait, du premier palier dans une antichambre boisée, décorée de gravures et de caricatures, du temps du Directoire et de l'Empire, et sans être annoncé, après avoir frappé discrètement en ami, on pénétrait dans un vaste salon où tout respirait le bon vieux temps. Il était tendu d'une chaude tapisserie de laine [1], tenu avec un soin scrupuleux,

[1] Cette tapisserie, due à la riche industrie des cités flamandes qui, aux derniers siècles, garnissait de ses confortables produits toutes les habitations tant soit peu aisées, représentait une suite de pastorales. Elle laissait à désirer pour les observateurs tant soit peu scrupuleux de la perspective; les bergers dépassaient le toit des maisons, et les agneaux égalaient la taille des génisses ; mais le peintre avait jeté sur le plumage des oiseaux des

et garni d'une large cheminée où flambait un feu réjouissant. Une bonne vieille dame, en toilette de 1810, répondant à votre salut de l'air le plus affable, était assise à l'un des coins de cette cheminée. Elle dévidait à un rouet, noir d'ébène, des écheveaux de soie couleur d'or, ou, plus souvent, elle filait à une quenouille, retenue par des rubans, du lin blanc comme des flocons de neige. Sa fille, Mlle Rosalie, possédait pour tous les ouvrages de main une dextérité de fée. Elle changeait souvent d'occupation, car, si la stabilité était un des traits du caractère de sa mère, la mobilité était son partage. Elle vous avait vu entrer dans la cour, et vous la trouviez presque toujours debout, prête à vous accueillir avec un sourire affectueux et une saillie spirituelle. Veillant à tout et s'apercevant de tout, aimant à aller et venir, elle passait sa journée, comme l'abeille diligente, dans une activité toujours utile et bienfaisante.

La petite maison de la cour Saint-Aubin [1], à l'ombre de la vénérable tour, avec sa cour verdoyante, ses murailles tapissées de jasmin et de chèvrefeuille,

couleurs si brillantes, les traits de ses personnages respiraient un bonheur si parfait, qu'on se plaisait à considérer les créations de son caprice, et l'on pardonnait à l'artiste l'invraisemblance des détails en faveur de l'harmonieux effet de l'ensemble.

Cette pièce de haute lice, si commune alors, et si recherchée aujourd'hui, provenait de la vente du mobilier de Bernadotte lorsque ce personnage échangea son bâton de maréchal contre la couronne de Suède, sacrifiant ainsi la religion de ses pères, et oubliant bientôt sa première patrie au moment de nos revers.

[1] Cette cour débouchait d'un côté sur le petit mail de la Préfecture, de l'autre sur la rue Saint-Aubin, par un portail de couleur locale, au chaperon plaqué d'ardoises en guise d'écailles comme on n'en voyait qu'à Angers.

n'existe plus; mais, en nous en souvenant avec charme, nous pouvons donner l'assurance qu'il en était bien peu, dans notre ville, où l'accueil fût empreint d'autant de bienveillance et d'une aussi agréable distinction.

Je ne dois pas omettre le trésor de ce salon, où l'on ressentait, dès l'entrée, un si doux bien-être d'esprit et de cœur; c'était un tableau de petite dimension, donné par l'auteur, M. Prosper Barbot, neveu de Mlle Rosalie, et placé de côté, en vive lumière, entre la cheminée et la fenêtre. Il représentait un site d'Italie, aux environs de Gênes. Deux jeunes gens, en costume d'artiste : redingote bleue, pantalon gris, cravate nouée négligemment, hâvre-sac au dos, sont arrêtés à la cime d'une colline. L'un appuyé sur le genou, achève rapidement une esquisse, tandis que l'autre, debout, inquiet, montre à son compagnon la nuée qui s'assombrit à l'horizon. Ces deux jeunes gens, tendrement liés, étaient frères, et la menace de l'orage semblait un présage de leur séparation prématurée, par la mort, si regrettable, de Charles, qui était l'aîné. Que j'ai rêvé en contemplant cette œuvre touchante, image si vraie et si mélancolique de la vie, surtout pour ceux qui ont perdu leurs compagnons avant d'être arrivés au terme de la route, et qui sont soutenus par la confiance de les retrouver dans cette terre promise où il n'y a plus d'orage [1] !

De 1800 à 1839, le salon de Madame Barbot offrait,

[1] Ce tableau était une copie arrangée d'après l'original, peint par un des camarades de M. Prosper. Louis Dupré, dont le nom n'a survécu que dans un petit groupe d'artistes et d'amateurs, avait beaucoup de talent. Il était pensionné à Rome par Jérôme Bonaparte, ancien roi de Westphalie.

toute proportion gardée, l'attrait des salons les plus renommés de la capitale. C'était la même urbanité, la même variété de goûts, d'occupations, la même sollicitude souriante pour les plus timides, les plus enfants. La maîtresse du logis, *padrona di casa*, comme disent si bien les Italiens, possédait éminemment le don, en paraissant s'effacer, de faire valoir le mérite individuel, de mettre ses invités sous le jour le plus favorable, de sorte que chacun se trouvant à l'aise, et réussissant à son gré, était satisfait des autres, auxquels il donnait à son tour une excellente idée de sa personne. On s'y livrait successivement à l'attrait de la conversation et de la lecture. Aucune production littéraire, contemporaine, n'était négligée, et l'on passait sans effort, sans la plus légère fatigue, d'entretiens sérieux mais toujours aimables, aux jeux les plus nouveaux, surtout les plus ingénieux.

Les plaisirs de cette société privilégiée étaient renouvelés par les voyages à Paris de plusieurs de ses membres, entreprise hardie, bien rare dans le premier quart du XIXe siècle, et qui produisait toujours un renaissant trésor de nouvelles. Ces plaisirs étaient alimentés surtout par un courant de correspondance entre la cour Saint-Aubin et la rue des Bons-Enfants, près le Palais-Royal, où demeurait M. Barbot aîné; d'ordinaire il confiait ce soin à sa femme aussi brillante d'esprit que de beauté. Après Mlle Barbot, dont la verve et l'enjouement intarissables provoquaient et animaient tout le monde, l'âme des réunions était le plus vieil ami de la maison, et celui qui lui fut le plus fidèle. A côté du docteur Guépin, on voyait M. Hochet et Mme Hochet, qui

se nomma d'abord Mme Brevet de Beaujour, et bien d'autres, que nous voudrions nommer, y apportaient le charme et le mouvement de leur esprit et de leurs souvenirs.

Cependant, nous ne pouvons résister au plaisir de passer en revue rapide les hôtes habituels du salon des dames Barbot. Comme si c'était hier, nous nous y représentons, dès l'aube de nos souvenirs à soixante ans de distance — il mourut en 1819 — M. de Jully, ancien directeur des domaines, avec ses traits fins et souriants, sa bonté si courtoise, son costume de financier d'autrefois, perruque à minces rouleaux relevés et poudrés, ample habit à la française; M. Duboys père, plus tard appelé Duboys d'Angers, l'orateur du Champ-de-Mai, alors dans toute la puissance de sa nature et l'éclat de son éloquence; le docteur Perdrau et sa spirituelle femme, en rapport continu avec le mouvement de la capitale par sa famille, d'ancienne bourgeoisie; leur frère, l'aimable et savant commandant Perdrau, en garnison à Dunkerque, et qui passait ses meilleurs jours de congé dans ce groupe d'amis, ainsi que le colonel Moron qui venait de Rennes où il dirigeait l'arsenal; ses trois sœurs, qui restaient de cinq, toutes compagnes d'enfance de Mlle Rosalie; le docteur Bry, dont le jeune et excellent fils, Adolphe, mourut, victime de son dévouement, interne à l'hôpital Saint-Jean; M. Lardin, digne père du magistrat dont la vie fut si honorable et dont la mémoire est si respectée; M. Toussaint Grille, à qui la ville doit sa bibliothèque; on appréciait tellement son érudition, que d'une commune voix on le nomma *l'antiquaire;* le docteur Logerais qui savait une

foule d'anecdotes sur les familles anciennes dont il était le médecin; bien qu'il eut quitté l'épée pour la toge, M. Jubin préférait aux nouvelles du palais, le récit de ses campagnes, en qualité de quartier-maître du 3e bataillon de Volontaires commandé par M. Duboys; sa figure placide révélait peu l'ascendant enthousiaste qu'il exerça sur la jeunesse angevine de 1789; M. Claveau, assez modeste pour ne s'être jamais prévalu des titres de noblesse conférés à son père, le dernier maire d'Angers qui eut cet honneur; M. Pavie, dont le goût, comme le cœur, était si délicat, et qui avait su conserver dans toute sa pureté, à travers les vicissitudes de la révolution, la passion de la littérature et des beaux-arts. Sous l'humble titre *d'Affiches d'Angers* son journal avait pour épigraphe : *sine litteris vita mors est.* On y trouvait, quand les articles à vendre ou à louer le permettaient, des morceaux indigènes ou exotiques, en prose et en vers, d'un choix excellent et dont la collection serait bien précieuse; le brave et bon commandant Cresteau, à la figure martiale et joyeuse. Beau-frère du capitaine de vaisseau, Roux, s'il était grand par la valeur, sa taille n'y répondait guère. « A la tête de mon escadron, disait-il, on ne voyait qu'un casque et une cuirasse; » entre hauts faits, il figura très-honorablement dans la célèbre charge de cuirassiers qui décida la victoire de Friedland; M. Le Boucher, qui, malgré la modicité de sa fortune et le nombre de ses enfants, eut le noble courage de quitter, en 1830, par scrupule de conscience, le parquet du tribunal civil; enfin, M. Bougler, le plus jeune du groupe, qui, de Beaupréau, où il était procureur du roi, consolait de son

absence par des lettres attendues avec impatience, lues avec bonheur, écoutées avec un recueillement admiratif. Cette correspondance, semée de traits et de citations par une mémoire des plus remarquables, était le prélude de l'histoire des députés de l'Anjou, si riche de faits racontés avec charme et si digne d'un magistrat intègre, par la haute impartialité des jugements.

Deux autres Angevins, de rare distinction, occupant à Paris des positions élevées, ne manquaient jamais de comprendre Mme Barbot dans les visites qu'ils faisaient à leur ville natale. L'un était le général de division Evain, l'aîné de cette belle famille, composée de six frères et sœurs qui tous, élevés par une mère de grand mérite, sortirent d'une boutique de la rue Baudrière pour arriver à une brillante et légitime destinée. Mlle Rosalie était surtout liée avec les deux plus jeunes, Mlle Agathe et M. Florent qui se rapprochaient de son âge. Mlle Agathe fut recherchée en mariage par l'illustre général Drouot; mais la délicatesse de sa santé l'obligea à un refus dont elle resta inconsolable. Quand son frère fut nommé ministre de la guerre en Belgique, elle le suivit à Bruxelles, et devint la principale dispensatrice des charités de la reine Louise, de sainte mémoire. A M. Florent revient l'honneur d'un trait que l'on nous cita souvent comme exemple de l'union de cette famille. Lors de la retraite de Moscou, on ne recevait aucune nouvelle du deuxième des frères, colonel d'artillerie : enfin, le bruit de sa mort parvint à M. Florent qui résidait à Paris en qualité d'inspecteur des Postes. Il part en toute hâte et contre toute espérance, arrive à Kœnigsberg, et, près de franchir la

frontière de Russie, sur la route de Wilna, il aperçoit couché, au bord d'un fossé, un officier français, à peine couvert de lambeaux d'uniforme, succombant à la fatigue et à la faim; il descend de voiture, s'approche du moribond : c'était son frère. Peu après l'avoir sauvé, de retour en France, il épousa Mlle Gendarme, une des plus riches héritières du département des Ardennes.

Bien avant ces épisodes, M. Florent Evain, tout en faisant son stage chez sa mère [1], était invité à toutes les parties de plaisir qu'imaginait Mlle Rosalie et ses compagnes. A cette époque, le lendemain de la Terreur, on était tout au bonheur de respirer en liberté; les rapports entre les jeunes gens des deux sexes étaient bien plus fréquents qu'aujourd'hui, sans entraîner plus d'inconvénients, du moins dans le cercle parfaitement honorable dont nous traçons l'esquisse.

Le jeune Evain avait pour amis intimes trois autres familiers de la maison Barbot : MM. Thorel, Renard et Fr. Grille, tous distingués de manières et d'intelligence. Je n'ai pas connu les deux premiers qui moururent de bonne heure; mais M. Grille pouvait donner l'idée de ses chers contemporains en justifiant l'estime que Mmes Barbot témoignaient à ses qualités d'homme privé et d'homme du monde. Chef de la division des sciences et des beaux-arts au ministère de l'Intérieur, M. Grille s'acquitta de ces éminentes fonctions avec autant de

[1] Mme Evain joignait la direction des postes à son commerce d'horlogerie. Elle demeurait dans la maison qu'habite M. Laroche, tailleur.

bienveillance et d'équité que de désintéressement. Notre musée et notre bibliothèque lui doivent une notable partie de leurs richesses, et pour caractériser, en quelques mots son heureuse influence au point de vue angevin, M. Henri Jouin nous permettra d'emprunter le passage suivant à son monumental ouvrage élevé à la mémoire de notre grand sculpteur.

« A peine eut-on connaissance de la mort de Roland « que Grille fit charger David d'exécuter la statue que « son maître n'avait pu même ébaucher. Ainsi débu- « tait M. Grille dans ses rapports avec l'artiste dont il « devait être plus tard le biographe. David, chez qui « la reconnaissance ne fut jamais en reste avec per- « sonne, a consigné cent fois dans ses notes l'interven- « tion bienveillante de son compatriote à propos de « Condé. « C'est à Grille que je dois mon avancement « dans les arts, » écrit-il encore, à vingt ans de là. »

A regarder d'un peu près, tous ces hôtes, habituels ou extraordinaires, des réunions de Mlle Barbot n'avaient pas une physionomie uniforme; mais la maîtresse du logis excellait à fondre les nuances, et tirait même avantage de leur diversité pour l'agrément de ses soirées. M. Prieur, grand-vicaire de Mgr Montault; M. Denais, secrétaire de l'évêché; l'excellent curé de Notre-Dame, M. Arnail, venaient y prêter l'attrait de leurs souvenirs des temps de proscription, et l'exemple de leur indulgente charité. L'abbé Gourdon y paraissait aussi quelquefois, quand le devoir l'appelait de sa chère retraite de la Chapelle-du-Genêt au chef-lieu du diocèse. Si rapides et si rares que fussent ces passages, ils alimentaient pendant longtemps la conversation, échauffée,

égayée par sa vibrante éloquence et son merveilleux esprit.

Outre ces habitués de tous les instants du jour et du soir, Mlle Rosalie avait deux grandes amies qu'elle visitait souvent, mais que l'on ne voyait chez elle qu'à des intervalles si écartés, que leur rencontre constituait un événement. C'étaient Mme Viger et Mlle Lemasson. Mme Viger, veuve à vingt-cinq ans d'un ami de M. Barbot père, n'avait point perdu courage après la mort de son mari, tombé victime, à Paris, des vengeances révolutionnaires. Elle s'était entourée de sa famille, des plus jeunes surtout, dont elle surveillait l'éducation, en tâchant de leur communiquer la distinction des goûts qui l'avaient unie à celui dont elle supportait dignement la perte cruelle. Pour l'aider dans cette sollicitude, elle recherchait la société d'hommes de mérite qu'elle savait retenir plus encore par ses aimables qualités, que par l'agrément d'une fortune dont elle faisait un intelligent et noble usage.

Soit délicatesse de santé, soit ancienne habitude, afin de conserver les familiers de son salon, sûrs de le trouver toujours ouvert, Mme Viger ne sortait point le soir ; c'est pourquoi, prolongeant chez elle ses veillées, on ne la voyait jamais à cette heure chez son amie.

Il en était de même à l'égard de Mlle Lemasson, mais pour une autre cause. Douée d'une activité infatigable, et surtout d'une passion de charité ingénieuse, difficile à satisfaire, Mlle Lemasson, bien que restant dans le monde, avait adopté une règle religieuse. Debout avant l'aube, pénétrant la première à l'église, devançant même l'ouverture des portes, menant de front plu-

sieurs entreprises, avec un esprit d'initiative entraînant, quoique un peu brusque, même un peu rustique, elle passait la journée dans un mouvement si continu de visites pieuses, de démarches obligeantes, d'assistance de pauvres, de direction d'œuvres, à Feneu, à Épinard, comme à Angers, que la vertueuse demoiselle, en dépit d'une constitution à l'épreuve, tombait épuisée au déclin du jour. « Je me lève au chant du coq, répondait-elle aux invitations, et je me couche à l'heure des poules ; c'est pourquoi je suis contrainte de vous refuser. » Telle était la raison pour laquelle Mlle Barbot ne pouvait jouir de ses deux amies à ses soirées. L'une veillait trop, mais chez elle, et l'autre pas assez.

Les soirées de Mlle Barbot! je m'en souviens comme d'une perfection de bon goût et de confort tempéré. En pénétrant de l'antichambre dans le salon, dès le seuil on était saisi par la douceur du bien-être. Tout était prévu et disposé avec un ordre charmant. La maîtresse du logis qui avait présidé et mis la main à chaque chose, avec une imagination toujours en éveil, vous accueillait d'un regard pétillant et souriant qui semblait dire : Êtes-vous satisfait ? Et comment ne l'eût-on pas été? Un feu généreux flambait dans l'âtre répandant une chaleur réconfortante. Les marbres de la cheminée, les bougies, les lampes, brillaient d'un éclat sans pareil. Deux ou trois tables de boston toutes dressées — le whist subissait alors un temps d'arrêt — attendaient les partenaires avec leurs séductions de jeux de cartes immaculés et de boîtes remplies de jetons multicolores. Ces apprêts concernaient les personnes graves ; mais les plus jeunes n'étaient point oubliés.

On leur ménageait des surprises sur une vaste table préparée à leur intention. A côté des jeux traditionnels ils étaient attendus par des recueils d'estampes ou par des inventions nouvellement en vogue à Paris, et dont la révélation émerveillait notre curiosité, tout en n'étant pas inutile à notre instruction. Je me rappelle surtout comme faisant mes délices, un jeu d'oie, d'après les voyages du capitaine Cook, et un *casse-tête* dont les fragments séparés exerçaient fructueusement notre patience pour recomposer la France ancienne et moderne. La partie plus sérieuse d'objets attrayants était remplie par une Bible de Royaumont comme on en trouvait alors dans la plupart des familles; imprimée sur grand format, par Jules Didot, elle contenait presque à chaque page, des gravures d'après les compositions magistrales de Jouvenet et de Philippe de Champagne.

Tant de sollicitude pour des invités novices qui n'étaient pas toujours parfaits, ne devait point trouver d'ingrats. Nous aimions Mlle Barbot comme l'une de nos tantes; aussi nous permettait-elle de lui donner ce titre. J'avais déjà un certain nombre d'années lorsque j'en appris l'origine. On ne pouvait en trouver un préférable pour témoigner notre reconnaissance. Du reste, ce choix est si naturel, que nous voyons, par un roman célèbre, les doux noms d'oncle et de tante répandus en Angleterre, jusqu'aux États-Unis, comme exprimant le mieux l'affection envers ces dignes suppléants des chefs de la famille.

Par une faveur bien précieuse, la protection tutélaire de Mlle Barbot fut surtout sensible aux deux termes de ma vie, comme si la Providence eût voulu la perpétuer.

Sœur de mon parrain, la digne demoiselle l'assistait à mon baptême, et sa tombe, au cimetière de l'Est, touche celle de mes parents.

L'attrait principal des soirées de la cour Saint-Aubin, après nous être livrés dans une mesure discrète, aux divertissements de notre âge, était de nous approcher de la cheminée au coin de laquelle un des maîtres causeurs de la réunion, le docteur Guépin, d'ordinaire, racontait avec un charme que l'on ne connaît plus, l'événement du jour, puis caractérisait le chef-d'œuvre littéraire ou artistique éclos de la veille. On sait que la Restauration vit s'épanouir une admirable floraison de génies dans tous les genres. L'attention redoublait aux récits sur les temps funèbres ou héroïques qui venaient de s'écouler; le souvenir en était palpitant encore, puisque nous étions entourés de témoins qui, acteurs, et la plupart victimes, en avaient gardé, j'ose le dire, l'empreinte aussi chaude qu'ineffaçable.

Quand le narrateur avait cessé de parler ou omettait un détail important, Mlle Barbot se trouvait toujours prête à relever les omissions, seconder la mémoire, ou, par quelque saillie spirituelle, donner une réplique excitante. Tout en suivant le fil de la conversation, elle ne perdait pas un coup d'œil pour surveiller la préparation et la présentation des friandises et des breuvages servis à chacun dans une juste mesure d'abondance et de délicatesse. Il serait superflu de les énumérer; cependant nous devons une mention particulière à certaines fleurs d'oranger confites, ainsi qu'aux pralines à la vanille, offertes, le jour de l'an, dans des sacs enrubannés de blanc et de rose. Ce que l'on décore de ce

nom aujourd'hui, n'en donne pas l'idée. Il faut se résigner à la perte de ce secret, comme à celle du nectar et de l'ambroisie des divinités de l'Olympe.

Ces détails gastronomiques sembleront peut-être puérils à plus d'un lecteur; que l'on veuille bien nous les pardonner. Quand on est près d'atteindre le titre de septuagénaire, n'est-il pas naturel de se pencher pour donner la main aux enfants, en aimant ainsi à revenir au niveau de leur corps comme de leur esprit.

Puisque nous avons parlé des soirées, nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot des soupers de la petite maison de la cour Saint-Aubin. Si nous les passions sous silence, notre biographie ne serait pas complète. Qu'il nous suffise cependant d'affirmer que les soupers des *dames Barbot* ne recouraient pas plus aux condiments suspects du traiteur, que leur salon au luxe froid du tapissier. Depuis le potage jusqu'au dessert, on ne servait pas un mets qui n'accusât le cachet de l'ordonnatrice, soit qu'elle y eût mis une main experte, soit qu'elle se fût contentée de diriger l'action intelligente de Perrichon ou de Goton, ses respectueuses et successives élèves.

Par discrétion, je passerai sous silence le premier et le second service de ces repas exquis dans leur simplicité, et que, toutefois, Brillat-Savarin n'eût point dédaignés ; nous voilà au dessert, qui n'eut jamais recours aux artifices du confiseur. Il se composait surtout de pâtisseries apprêtées dans la cuisine et dorées au feu du petit four pratiqué dans le foyer. C'était de cet appétissant laboratoire que sortaient les macarons à l'amande qui n'avaient d'amer que le nom, et ces blondes bou-

lettes que le bon vieux temps appelait *paix-de-nonne*. Les fruits crus ou confits étaient conservés, près de la salle à manger, dans un office aux senteurs suaves, où l'on nous permettait de pénétrer les jours de grande faveur. On y admirait surtout des raisins vermeils et sucrés, à faire envie aux jardiniers de Corinthe, et des pommes découpées, au moyen d'une savante cuisson, en forme auriculaire; aussi les connaissait-on sous le nom d'*oreilles-de-prêtre*. Ces désignations imagées, qu'on nous les pardonne en considération de la vérité historique, sembleraient aujourd'hui un peu risquées, mais, à cette époque, plus naïve que la nôtre, on n'y voyait point de mal, et l'on se permettait même, à leur sujet, dans les réunions les plus scrupuleuses, de joyeux commentaires empruntés au vieil esprit français.

On voit que Mlle Barbot savait réunir les mérites divers prônés par des avocats opposés dans *les Femmes savantes*. Elle eut rétabli l'accord entre Philaminte et le bonhomme Chrysale, puisqu'elle alliait aux grâces du bel et bon esprit, la connaissance de tous les détails du ménage. Aussi aimait-on à la citer en exemple aux maîtresses de maison, dont quelques-unes alors — ce qui n'a sans doute plus lieu aujourd'hui — sacrifiaient, et vice versa, à la présidence du salon la responsabilité morale et matérielle de l'étage inférieur.

Nous avons dit que la spirituelle demoiselle excellait dans l'art de conter. Voici deux de ses anecdotes dont l'écho est moins affaibli que d'autres dans notre mémoire. Qu'on ne s'étonne pas de leur ton joyeux, du contraste de ces accès de gaieté avec l'idée sérieuse que l'on se fait de la personne auteur de tels récits; mais les hommes

ne sont pas d'une pièce, et parfois aussi les femmes. D'ailleurs on retrouvera dans ces souvenirs, encore que très-effacés, certains traits de l'ancien temps qui pourront faire sourire.

C'était, je crois, au temps du Consulat. La société angevine avait repris ses habitudes d'élégance, proscrites par la Révolution. Des réunions périodiques, composées de concerts et de bals, se tenaient sous le nom de Redoute, à la place des Halles, dans l'ancien hôtel de Ruillé, devenu l'hôtel Farran. Le renom de ces fêtes s'était propagé au loin, et les étrangers, qu'attiraient nos deux grandes foires relevées aussi d'une suspension passagère, recherchaient le plaisir d'y figurer d'une manière plus ou moins active. Tel était le désir d'une dame, de famille recommandable, qui ne venait pas précisément du bout du monde; mais peu s'en fallait, car elle arrivait de Craon : or, à cette époque, quand on voulait désigner une contrée sombre et lointaine, on citait ordinairement *le Craonais* comme point de comparaison.

Cette dame était descendue chez M. Edom, commandant de gendarmerie dont les deux filles, aussi aimables que belles, intimes amies de Mlle Rosalie, l'avaient accompagnée à la fête de l'Être Suprême. L'étrangère qui était, je crois, leur parente, bien que d'un certain âge, avait des prétentions aux manières du grand monde. Heureuse de pouvoir briller à la Redoute, elle voulut produire de l'effet, même avant de faire son entrée. Pour que rien n'y manquât, elle réclama une chaise à porteur, véhicule inconnu à Craon, mais qu'elle se réjouissait de connaître. — En fait de voitures de

louage, il n'existait alors, pour tous les besoins de la ville, que deux vieux carrosses, chez Cartier, au Grand-Louis, place Cupif; il était si difficile de les en faire sortir qu'on les réservait pour les grandes occasions, les mariages particulièrement. — On eut beau objecter à la dame que l'été, on avait l'habitude d'aller en voisin, à pied, d'autant que trois ou quatre rues seulement étaient à franchir; la belle obstinée ne voulut rien entendre. Il fallut mander la chaise. On donna le mot aux porteurs; ils en enlevèrent le plancher. Quand les toilettes furent prêtes, on descendit sur le seuil de la rue. La portière de la chaise vivement ouverte la dame y entra, et l'on se mit rapidement en marche. Quelques réclamations intérieures plus ou moins articulées dominèrent bien un peu le bruit des pas du cortége; elles ne tardèrent pas à être suivies du silence le plus rassurant.

L'heureuse personne n'était pas de haute taille; mais une coiffure de marabouts en rehaussait la majesté. C'était, on le conçoit, grande joie parmi ses compagnes, de voir s'agiter précipitamment ses petits pieds pour suivre le mouvement accéléré des porteurs. Enfin on arrive au lieu de la fête, on ouvre à la dame en lui demandant comment elle se trouve de son système de transport : elle est ravie, seulement elle s'étonne un peu que les créateurs de cette invention à l'usage de la haute société, se soient moins préoccupés d'un abri pour la chaussure que pour la coiffure. On lui répond que l'hiver il est pris d'autres précautions, mais qu'au beau temps, on les juge inutiles. La dame, complétement satisfaite de cette explication, passe la soirée de

bonheur en bonheur, et de retour dans son humide pays, elle ne manqua pas de célébrer les mérites de l'ingénieux véhicule dont elle avait si bien apprécié les avantages.

Dans cette histoire, Mlle Rosalie mettait l'idée sur le compte de ses amies, quoiqu'on la soupçonnât d'y être pour quelque chose; elle en était bien capable; mais dans le second récit — la date remonte à 1822 — le plan lui appartient en propre, et voici comment il fut exécuté;

Un brave homme de Chambellay, probablement métayer de son frère et nommé, je crois, le père Martineau, avait été attiré dans notre ville par les pompes de la Fête-Dieu. Ce n'était pas une entreprise facile alors de venir pédestrement de Chambellay à Angers. Les rares voitures publiques étaient trop chères pour les paysans, et ils n'avaient point de carriole comme aujourd'hui. On ne connaissait d'autres moyens de transport que les chars à six ou huit bœufs, mais pour les ébranler il fallait des chargements de blé ou de bois. Quand on n'avait que sa personne à transporter, force était de saisir le bâton du pélerin. On ne le prenait que le moins possible, car de toutes les routes qui se rendaient à Angers, celle du Lion passait pour la moins rassurante. Il fallait traverser les arches de Grieul et les bois d'Avrillé. Or, ces endroits étaient mal famés, et si on ne s'y exposait point après le soleil couché, on ne les franchissait guères le jour sans éprouver un certain frisson.

Quoiqu'il en soit, le père Martineau était parvenu à la cour Saint-Aubin, sans mésaventure. Le dimanche il

avait admiré la procession du Sacre, et le lundi, bien qu'on fût au cœur de l'été, il s'était assis près du manteau de la vaste cheminée, selon l'usage des gens de la campagne et regardait la fidèle Goton vaquer aux apprêts du souper. « Père Martineau, lui dit Mlle Rosalie, vous n'avez jamais été à la *Comédie?* — C'était le titre sous lequel on désignait le théâtre et les pièces représentées. — Non, Mamzelle. — Eh bien, père Martineau, voilà une belle occasion pour vous. Une célèbre tragédienne, Mlle Duchesnois, l'émule de Talma, arrive de Paris exprès pour jouer Marie Stuart, de Pierre Lebrun. Je vous engage à aller l'entendre. Vous nous en direz des nouvelles. » Tous ces noms sonores tombaient sur le pauvre homme comme grêle. Il en restait aussi ébahi que si on l'eut envoyé faire visite à l'empereur de la Chine. Il partit cependant; mais une heure s'était à peine écoulée; Mmes Barbot se disposaient à se mettre à table — on soupait alors à huit heures. — La sonnette retentit; c'est le père Martineau qui revient tout pâle, comme poursuivi par des visions funestes.

« Père Martineau, que vous est-il arrivé ? — Mesdames voici le cas. Je vais où vous m'avez indiqué. Au bas de la place des Halles, je suis une affluence de monde sous un porche tout noir. Un monsieur qui était dans une boîte me demande si je veux un parterre. Je lui réponds : un parterre, ça me va. On n'a pas coutume chez nous de se tenir en l'air ? J'entre dans une salle grande et claire comme une église; seulement il n'y avait point de bénitier, et puis les chaises manquaient; on était debout. Le fond s'ouvre, et des personnes en deuil s'avancent en parlant des malheurs de leur reine qui a

perdu son mari, et qu'une cousine, également reine, retient en prison, en la privant de ses enfants, pour la forcer à changer de religion et à lui livrer ses états. Puis la pauvre reine arrive; elle a un mouchoir à la main, et se met à fondre en larmes. Tout le monde est attendri, et je sens que cela me gagne. Mais comme toutes ces affaires ne me regardent point, et que je crains, en écoutant, de gêner ceux qui parlent, je leur tourne le dos et me mets à considérer les beaux messieurs et les belles dames qui étaient assis dans des petites chambres le long du mur. Il faut que la malheureuse princesse ait bien des amis, car chacun avait l'air de compatir à sa peine, et murmurait au contraire quand parlait sa méchante cousine.

« Enfin comme toutes ces tristesses continuaient de plus belle, je me décide à dire à mon voisin : — La comédie va-t-elle bientôt commencer? — La comédie! qu'y me répond; mais c'est çà la comédie. — Une drôle de comédie! on ne fait que pleurer. — Ah! qu'y me dit : vous allez en voir bien d'autres. Attendez un peu quand on va faire mourir la reine. — Comment! je dis; on souffrira çà; faire mourir une si brave dame! faut l'empêcher. — Mais ce n'est pas nous qui en sommes cause. C'est de l'histoire de l'ancien temps. C'est arrivé ainsi. On n'y peut rien aujourd'hui. — Eh bien! je dis, en voilà assez; puisqu'on n'y peut rien, je ne tiens pas à voir des choses si chagrinantes. On n'a que trop de peines dans la vie sans aller en chercher où l'on n'a que faire. Bonsoir la compagnie! et sans écouter les remontrances du voisin, je me retourne et me faufile tout doucement dans le tas de monde derrière moi. Je

marche bien un peu sur les pieds de quelques-uns; mais ils étaient si attentionnés, bouche béante, à écouter la pauvre reine gémir qu'on ne me bouscula pas trop. J'eus la chance de retrouver la porte, et de peur qu'on ne courût après moi, je n'ai fait qu'un bond de la place des Halles jusqu'ici. Toutefois en me sauvant, je me disais : quelle idée mamzelle a-t-elle eu de m'envoyer à cette comédie! Tenez, je vous respecte bien, Mamzelle; mais, foi de Martineau, vous m'offririez le prix d'une paire de bœufs pour y retourner, que je ne craindrais pas de vous désobéir! »

Nos paysans actuels sont moins naïfs que le père Martineau. Sont-ils plus heureux que leurs devanciers?

De ce récit naît une autre réflexion à laquelle le bonhomme n'a nullement songé, d'autant plus que, sans le savoir, il réagissait contre un sentiment général. Le théâtre est la fiction de la vie réelle; c'est un goût inné qui se perpétue dans toutes les civilisations et dans toutes les conditions de l'existence humaine, depuis les Grecs jusqu'à nos contemporains, depuis les *mystères et moralités*, représentés en plein air, au moyen âge, jusqu'aux *pastorales* jouées de nos jours, même dans les communautés.

D'où vient donc que les préférences de ces publics si divers s'attachent aux sujets tristes? Les pièces gaies ne se produisent que par exception. Encore le rire est-il souvent forcé dans les comédies d'Aristophane comme dans celles de Molière, dans les *farces* et *sotties* des clercs de la basoche comme dans les extravagances de nos petits théâtres.

Le naturel, au contraire, se trouve à l'aise, devant

la représentation, en chair et en os, des douleurs humaines. Plus les personnages souffrent ou font souffrir, qu'ils soient bourreaux ou victimes, et plus ils frappent l'imagination populaire. Les spectateurs que terrifiaient, aux fêtes d'Eleusis, les tragédies d'Eschyle et de Sophocle, étaient de même nature que les rudes contemporains de Shakespeare et les admirateurs passionnés de nos mélodrames. Dans cette prédilection, inconsciente chez la plupart de ceux qui l'éprouvent, de ce qui a rapport au côté triste de la vie, ne doit-on pas voir une démonstration manifeste des vérités chrétiennes? Que l'on veuille bien y réfléchir, et l'on y découvrira une des conséquences de la chute originelle, la certitude que le rapide passage sur la terre n'est qu'une épreuve dans *la Vallée de larmes*, et la justification de cette figure, chère à nos orateurs sacrés, effrayante et consolante à la fois, qui semble si vraie quand des espérances de la jeunesse on est parvenu aux réalités de l'âge viril.

La fin de l'hiver ne fermait point la porte de Mmes Barbot. Elle était toujours ouverte aux intimes, seulement les soirées commençaient plus tard et comportaient moins d'apprêts. La belle saison amenait d'autres plaisirs. On en jouissait à une jolie campagne nommée *la Foucaudière*. Elle est située près Saint-Léonard, au milieu de champs boisés, à court horizon, mais le jardin et le verger, très vastes, abondaient en arbres fruitiers. On y avait ménagé une pelouse encadrée d'un demi-cercle d'allées de charmille, figurant les coulisses d'un théâtre. C'était là que Mlle Rosalie organisait les charades dont elle possédait un riche répertoire. C'était là aussi

qu'après avoir épuisé nos forces, en courant dans l'enclos avec nos camarades des deux sexes, les Perdrau, les Bry, les Jubin, hélas! tous, à l'exception des premiers, absents de ce monde, nous venions écouter la lecture, toujours faite avec un art supérieur, de l'un des chefs-d'œuvre du jour. Je me rappelle particulièrement l'émotion communicative, causée par les pages touchantes d'*Atala,* d'*Adèle de Sénanges*, du *Lépreux de la cité d'Aoste* et d'*Ourika.*

Un des traits distinctifs du caractère de Mlle Barbot était la vivacité, qui allait parfois un peu loin ; mais la bonté de son cœur la ramenait dans la mesure. En voici un exemple à propos d'un incident qui amusa pendant des semaines la société angevine : temps fortuné où l'on savait sourire à un récit spirituel, mais inoffensif!

C'était vers 1820, un jour de Saint-Louis, qui était la fête du souverain. Toutes les notabilités de la ville remplissaient la cathédrale à la messe militaire de midi. En zélées royalistes, Mmes Barbot s'y étaient rendues des premières. La quête au bénéfice des pauvres était faite par la femme du préfet, la belle et gracieuse Mme de Wismes, à laquelle M. d'Andigné de Mayneuf donnait la main.

M. d'Andigné qui portait le titre de chevalier, était le frère aîné du premier président de la cour royale et du général ; il avait servi dès le règne de Louis XV. Colonel de cavalerie avant la Révolution, il commandait un régiment dans l'armée du prince de Condé. Aux grandes occasions, il se paraît de son ancien uniforme : frac à larges retroussis, épée à crochet, tricorne étroit,

cheveux poudrés, petite queue frétillant sur le col de l'habit, bottes à l'écuyère, ce qui lui donnait quelque ressemblance avec le portrait en pied de Frédéric II; aussi le peuple l'appelait-il *le roi de Prusse*, mais sans malveillance, car c'était un homme très honorable et d'une charité exemplaire.

En passant dans le rang de Mmes Barbot, M. d'Andigné trébucha. Mme de Wismes tâcha de le retenir, Mlle Rosalie se leva prestement pour préserver sa mère de la catastrophe imminente; mais tous les efforts de sauvetage furent vains. Un éperon de M. d'Andigné s'engagea dans le prie-Dieu, l'équilibre ne put être repris et le naufrage fut complet. Pour comble d'infortune, l'éperon fit au bas de la robe de Mme Barbot une large déchirure.

Tout en prêtant au malheureux chevalier une aide secourable, tandis qu'il se relevait, en proie à une confusion facile à comprendre, notre sincère demoiselle ne put s'empêcher de lui dire : « Quand on est aussi maladroit, Monsieur, on ne s'avise pas de quêter dans une église avec des éperons. »

A peine cette verte apostrophe fut-elle prononcée que Mlle Barbot la regretta, et lorsque M. d'Andigné, avec la courtoisie d'un vrai gentilhomme, se présenta chez elle pour lui offrir ses excuses, il fut accueilli avec tant de bonne grâce, qu'il en conserva la meilleure impression.

La sollicitude que Mlle Rosalie montra pour sa mère dans cette circonstance, était la plus constante comme la plus douce de ses habitudes. Après les témoignages si touchants que nous avons donnés de son dévouement,

on devait s'y attendre. Quand vint la dernière heure de son père, elle concentra sur sa digne compagne la passion filiale qu'elle avait pour l'un et pour l'autre.

Mme Barbot s'éteignit dans un âge très avancé, sans l'affliction des souffrances séniles. Si la Providence l'en préserva, on peut dire que les soins de sa fille y eurent une grande part. Ce fut une récompense pour toutes les deux, car c'était un spectacle plein de charme de voir ces femmes, si aimablement unies, la première toujours heureuse et bienveillante, la seconde avec un air toujours gai qui cachait plus d'une tristesse, et l'esprit toujours calme, réprimant tout accès de vivacité naturelle. En observant leurs rapports, on inclinait à penser que, par un changement de rôles, la fille, en écartant tout souci propre à troubler la sérénité de sa mère, comme on éloigne les moindres pierres des pas d'un petit enfant, lui rendait avec le même amour les tendresses que celle-ci avait prodiguées à ses jeunes années.

Après la mort de Mme Barbot et le partage de sa succession, Mlle Rosalie, dont le modique revenu se trouva diminué, se résigna, mais à grand'peine, à mettre en vente sa chère Foucaudière, où se plaisaient tant ses parents et leurs amis. Dans ce sacrifice, elle eut la consolation de céder le patrimoine de famille à un homme de goût qui vit encore, et qui ne cesse d'entretenir avec soin une propriété à laquelle se rattachent de respectables souvenirs.

L'aisance relative qui résulta de cette vente pour Mlle Barbot, ne changea rien à son genre de vie. Elle continua d'observer le même ordre dans son intérieur,

ne se permettant de largesses que pour recevoir ses habitués et donner aux malheureux. On peut affirmer que ce surcroît passa presque entièrement dans la main des pauvres, dont la bonne demoiselle s'occupait de plus en plus, en leur consacrant à peu près le temps qu'elle passait autrefois près de sa mère.

Enfin, j'aborde un terrain beaucoup plus délicat que tout ce qui précède, mais je ne peux le laisser dans l'ombre, sans manquer à la partie la plus intime de ma tâche. Que l'on veuille donc bien m'excuser si, à mon insu, j'effleure des égards dus, surtout par des obligés, à la mémoire de Mlle Barbot.

J'entends les lecteurs me dire : — cette excellente personne dont vous peignez avec tant de sympathie les distinctions d'esprit et de cœur, a été jeune, quoique vous ne l'ayez connue qu'à l'âge mûr. Nous voyons bien qu'elle avait beaucoup d'amis et que la profonde affection qu'elle inspirait était réciproque ; mais elle était femme, elle vivait dans le monde ; sa jeunesse s'était passée à une époque fort libre. Est-ce que jamais elle ne fut préoccupée d'un sentiment plus tendre que l'amitié ?

La vérité, mais la vérité la plus honorable pour Mlle Rosalie, m'oblige à entr'ouvrir le voile de son grand secret, que je n'ai connu que très-tard. Recherchée par plusieurs partis, sensible aux attentions de l'un d'eux, elle rêva aussi l'idéal de bonheur qui fleurit au cœur de toute jeune fille bien élevée ; mais au milieu de ces illusions, son fiancé céda aux conseils intéressés d'une parente qui le décida à préférer sa sœur ; le beau rêve de Mlle Rosalie s'évanouit cruellement ; il fut brisé par une compagne de son enfance. Elle supporta

l'épreuve avec le courage d'une femme vaillante, et transforma ses souffrances dans l'acte, peut-être, le plus méritoire de sa vie. Blessée au fond du cœur, elle ne se plaignit à personne; non seulement elle pardonna aux deux infidèles, mais se résignant, par un effort sublime, elle ne cessa de témoigner à son amie la même affection qu'auparavant, ainsi que l'intérêt le plus dévoué aux jeunes époux dont l'union fut, à son sincère regret, tranchée par une mort prématurée.

Refermons discrètement le voile sur cet épisode de la longue carrière de Mlle Barbot, et revenons au temps où nous l'avons plus particulièrement connue, de 1820 à 1830, c'est-à-dire pendant les plus belles années du siècle, — ces belles années de la Restauration, dit l'évêque d'Orléans, la veille de sa mort, où il y avait tant d'ardeur dans les esprits, tant de sève dans les âmes et tant d'hommes dans le pays. — Ce temps fut aussi le plus heureux de celle dont nous esquissons la biographie. Cependant, par le sentiment bien naturel qui nous ramène aux jours de la jeunesse, la préférence de ses souvenirs était pour la période du Directoire et le début de l'Empire. Jusqu'à ses derniers moments, elle se complaisait à y revenir. Quelques-uns de ses meubles favoris dataient d'avant 1800. En cherchant bien dans ses cartons, on retrouverait peut-être certains portraits de *merveilleuses* et d'*incroyables* qui firent l'admiration de notre jeune âge.

Les illustrations d'un monde évanoui à jamais, M. de Chateaubriand, Bernardin de Saint-Pierre, Gérard, l'impératrice Joséphine, Mmes de Staël, de Genlis, Récamier, de Souza, et, dans une demi-ombre, Talma et

Mlle Mars, étaient encore avec les gloires de la Restauration, MM. de Richelieu, de Serres, Lainé, de Villèle, de Martignac, l'évêque d'Hermopolis, Mme de Duras, M. de Marchangy, les grands noms qui reparaissaient le plus souvent dans sa conversation toujours animée et attachante.

Ces admirations étaient ressenties par tous les amis de la maison. Il n'en était pas un seul qui ne réprouvât les excès et les crimes commis après 89, car ils avaient vu la Révolution, pour ainsi dire en chair et en os. Cette révolution jacobine, je parle de celle de 93, où s'anéantirent les réformes salutaires, leur inspirait une profonde horreur; ce qui arrivera toujours aux âmes droites et élevées. Ils la combattaient partout où ils la rencontraient, et défendaient passionnément ce qu'elle attaquait et détestait, la société, la religion, le respect des supériorités.

Malgré les légers dissentiments qui se produisent toujours dans une réunion d'hommes, même étroitement liés, les points essentiels de la civilisation, c'est-à-dire le sentiment du beau et l'amour du vrai étaient communs à tous les esprits un peu cultivés. A cette époque, on était parfaitement d'accord, sauf de rares exceptions, sur les principes qui doivent présider au gouvernement de la France; on ne différait que sur les détails. Bien que divisés à propos de questions incidentes, Châteaubriand et M. de Villèle pensaient de même; est-il besoin d'ajouter que la distance gardée entre Royer-Collard et M. de Corbière eût été bientôt franchie, si ces deux adversaires d'apparence eussent prévu les funestes conséquences de la Révolution de Juillet?

En province, on s'exaltait souvent sur des noms propres, mais on ne mettait jamais en doute l'excellence de la monarchie traditionnelle. Ultras et libéraux avaient à cet égard les mêmes convictions; tous étaient royalistes, et nous nous souvenons entr'autres du mouvement d'enthousiasme, presque unanime, que suscitèrent les premiers actes et les premières paroles de Charles X à son avénement. Quelques militaires regrettaient le prestige de l'Empire, mais, sauf plusieurs jeunes gens, épris de souvenirs classiques, ou se figurant les États-Unis comme une perfection, en fait de républicains, on ne connaissait guère à Angers, qu'une douzaine de vieux terroristes qui se glissaient au soir le long des murailles pour aller chez l'un d'eux, Hudoux, rue Cordelle, fêter le décadi.

La masse de la population, occupée de son travail, ne prenait qu'une part fort indirecte aux affaires de l'État. Relativement à notre époque, on peut affirmer, sans crainte d'être démenti par des survivants sincères, que c'était l'âge d'or des laboureurs et des artisans. Les discordes de la politique troublaient peu leur sommeil. On ne passait point près d'un atelier ou à travers un chantier sans entendre de joyeux refrains, et les paysans, à la veillée, se contentaient de récits de l'ancien temps, ou de lectures dans de pieux ouvrages légués par les grand'mères.

Deux épisodes de l'histoire nationale contribuaient particulièrement dans notre pays à entretenir les sympathies dynastiques : c'étaient les malheurs de la famille royale et le grand drame de la guerre Vendéenne.

Le martyre des prisonniers du Temple était si récent

que chacun en était encore ému comme s'il y avait assisté. Deux témoins, bien connus et respectés de la société Barbot, servaient à maintenir cette illusion. Un ancien habitant de Versailles, attaché à la maison du Roi, ayant pu échapper, le 10 août, aux massacres des Tuileries, était venu d'un seul trait se réfugier avec sa femme, à l'abri de la Loire, près du village d'Érigné. M. Simonet, en sa qualité d'officier de bouche d'ordinaire — c'était son titre — avait eu pour fonction de se tenir, l'épée au côté, derrière le fauteuil de Louis XVI, pendant les repas. Il assistait ainsi aux réunions les plus intimes de la famille royale. Le bon vieillard, bien qu'il fût toujours sous le coup de la catastrophe, ne demandait pas mieux que de répondre à toutes nos questions sur un sujet si touchant, et les éloges qu'il nous faisait de ses augustes maîtres, de l'amour du Roi pour le peuple, de la grâce de la Reine, du charme des enfants de France, des angéliques vertus de Madame Élisabeth, avaient le privilège de nous attendrir, au point que la mémoire en est restée ineffaçable.

L'épopée vendéenne et ses épisodes infinis fournissaient encore un aliment inépuisable aux conversations. Quelques-uns de nos habiles causeurs y avaient joué un rôle ; d'autres, sans y avoir figuré, en connaissaient de près ou de loin, les principaux acteurs, leurs contemporains. Les *Mémoires* de Mme de la Rochejaquelein venaient de paraître : le succès en était grand. Où trouver un roman plus pathétique, une histoire plus digne d'élever l'esprit et le cœur ? L'émotion n'excluait point l'impartialité. Tout en vouant ses préférences à Bonchamps, à Lescure, à La Rochejaquelein, on rendait

justice à la vaillance et à l'humanité de Hoche, de Kléber et de Marceau. En un mot, l'histoire de la Vendée devenait l'histoire de l'Anjou, et l'on en était fier, quelles que fussent les nuances d'opinion sur les événements du jour, comme d'une gloire qui appartenait à tous, sans exception.

Un autre sentiment commun aidait merveilleusement à rendre agréables les réunions d'alors où le goût de l'esprit n'était point sacrifié à la jouissance du bien-être ; on était généralement porté à la bienveillance, et l'on ne craignait pas de l'élever jusqu'à sa plus haute expression, l'enthousiasme pour toutes les belles et grandes causes. Loin de se laisser atteindre par cette passion inhérente à la démocratie moderne, la haine des capacités, on était heureux de faire l'éloge des hommes ou des œuvres qui en étaient vraiment dignes. Il n'est pas, en effet, d'hommage plus bienfaisant, puisqu'il nous grandit presque au niveau du sujet de notre admiration. Si nous ne l'égalons pas, du moins nous en avons l'intelligence. On possède ainsi le plaisir du succès sans avoir fait d'efforts pour le conquérir.

Quelle est, au contraire, la conséquence de cette manie de dénigrer, de rabaisser tout ce qui nous dépasse par les talents ou par les vertus? En poursuivant cet ordre d'idées, nous arriverions à de tristes conclusions sur un mal contagieux qui ne sévit pas seulement dans les classes inférieures de la société française, mais qui pénètre jusque dans les rangs de groupes essentiellement conservateurs. Le monde, même le plus élégant, n'admet plus qu'il soit de bon ton de se laisser aller à un mouvement sympathique : on craindrait de passer

pour ingénu. Il semble préférable d'accueillir par un sourire moqueur ou par une plaisanterie ironique, le récit d'une belle action, ou la justice rendue à une œuvre remarquable, et l'on arrive insensiblement, mais sûrement, sinon au scepticisme, du moins au dégoût des études sérieuses.

L'érudition littéraire n'était, à vrai dire, ni bien étendue ni bien profonde chez la plupart des hôtes de Mlle Barbot; mais ils avaient à un haut degré ce goût des plaisirs de l'esprit qui distinguait nos pères et qui a presque entièrement disparu, le goût des beaux ouvrages et des conversations ingénieuses. La spirituelle personne que nous représentons comme l'inspiratrice de son cercle, était l'un des derniers exemples de cette noble passion des jouissances intellectuelles, qui peut se concilier avec toutes choses, avec les obligations de la vie du monde, ainsi qu'avec les préoccupations et la pratique des affaires.

Voici un souvenir qui peint l'intérêt que Mlle Barbot prenait à tout ce qui en était digne, et son talent à le communiquer autour d'elle.

Vers la fin des vacances de 1825, elle était venue, à notre grande joie, passer quelques jours en famille, à la campagne; nous revenions de Rochefort, un des plus ravissants sites de l'Anjou, heureusement préservé jusqu'ici du fatal réseau des voies ferrées. Aux Lambardières, nous étions montés sur l'un de ces superbes steamers, de la Compagnie Fenwick, près desquels nos vapeurs actuels ne sont que des bacs vulgaires. Une brume épaisse, prélude de la Toussaint, avait obligé de descendre au salon. Non loin de nous, un groupe

de voyageurs, de grand air, entourait une jeune femme, remarquablement belle, assise sur un tabouret, un chapeau de paille à la main, laissant découvertes les boucles d'une magnifique chevelure brune. Elle racontait les épisodes de son récent voyage en Bretagne, puis, passant des côtes de l'Océan aux bords de l'Adriatique, bien peu connus alors, elle fit résonner à nos oreilles les noms poétiques de Venise, Naples, Rome, Florence. Voyant nos regards admiratifs se diriger vers elle, la charmante improvisatrice, loin de s'intimider ou d'en paraître froissée, s'anima de plus en plus, et ravit tous ses auditeurs par l'enthousiasme de ses récits, à l'attrait desquels contribuait singulièrement la beauté de son visage.

« Regardez-la bien, nous dit à voix basse Mlle Barbot, « au comble du bonheur; quand vous connaîtrez le « tableau de Gérard dont tout le monde parle en ce « moment, vous vous souviendrez que vous avez vu en « réalité l'idéal de sa *Corinne au Cap Misène.* »

Cette allusion nous rappelle un passage de l'illustre femme qui a dit : « On ne cause véritablement qu'en France et en français. » Voici ce passage : « Le genre de « bien-être que fait éprouver une conversation animée « ne consiste pas précisément dans le sujet de cette « conversation : les idées ni les connaissances qu'on « peut y développer n'en sont le principal intérêt; « c'est une certaine manière d'agir les uns sur les autres, « de se faire plaisir réciproquement et avec rapidité, de « parler aussitôt qu'on pense, de jouir à l'instant de « soi-même, d'être applaudi sans travail, de manifester « son esprit dans toutes les nuances par l'accent, le

« geste, le regard ; enfin de produire à volonté comme « une sorte d'électricité qui fait jaillir des étincelles, « soulage les uns de l'excès même de leur vivacité, et « réveille les autres d'une apathie pénible. » C'est Mme de Staël qui définit ainsi la conversation, elle qui en était le génie même.

Tous ceux qui ont connu Mlle Rosalie à la maturité de l'âge, savent que son caractère n'était pas alors posé, arrêté, comme il le fut dans la seconde moitié de sa carrière. Elle n'échappa point à l'influence rêveuse de l'époque, en dépit de la sûreté de son jugement. Comment eut-elle pu être indifférente aux vertus de Grandisson, aux infortunes de Clarisse Harlowe, quand tous les cœurs sensibles — c'était le terme consacré — étaient émus par les romans de Richardson et d'Auguste Lafontaine, hélas ! bien oubliés aujourd'hui, et avec raison ?

Sainte-Beuve dans un de ses bons moments et l'une de ses meilleures pages, a tracé un portrait de Mme de Staël dont quelques traits, toute proportion gardée, peuvent s'adresser à notre amie, admiratrice passionnée de l'auteur de *Corinne* :

« ..... Elle voulait du sentiment mêlé aux idées, avec « des éclairs de gaîté, des anecdotes d'une application « spirituelle et imprévue ; mieux que des aperçus, des « considérations politiques et historiques, fortement « exprimées, mais sans s'y appesantir ; des images « mêmes, vivement colorées ; puis tout à coup (car « c'était une femme toujours) un soupir romanesque « jeté en passant, et quelque perspective lointaine « vaguement ouverte sur la destinée, les peines du cœur,

« les mystères de la vie; un coin mélancolique à l'ho-
« rizon.... c'est dans cet ensemble qu'elle excellait.... »

Mlle Barbot était plus qu'un trait d'union entre les familles de son groupe; par son esprit d'initiative et sa belle humeur, elle en était la joie, elle en était l'inspiratrice. Il n'y avait point de fête sans elle. Chacun saisissait avec empressement l'occasion de lui montrer sa gratitude, tout en profitant du charme de sa présence; voilà un exemple entre autres, de l'accord de ces deux idées :

Par un radieux jour d'été, au plus beau temps de la Restauration, s'accomplit un des faits les plus mémorables de l'histoire de l'Anjou ! A trente-deux ans de distance, Saint-Florent qui avait vu le plus populaire des généraux vendéens sur son lit de mort put saluer la digne représentation de son image. Cette scène émouvante frappa les esprits d'une admiration ineffaçable. La splendeur du paysage, la transparente atmosphère du fleuve, l'évocation du légendaire *Passage de la Loire*, l'hommage au héros chrétien, dont les dernières paroles furent un cri de pitié, la présence du grand artiste qui en retrouva les nobles traits et du puissant orateur qui sut en exprimer l'âme, tout réussit à faire de ce concours d'éléments sympathiques un ensemble unique, peut-être, dans notre siècle.

Jeunes hommes des générations nouvelles, pour adhérer à notre sentiment, écoutez un témoin oculaire :

« Le 11 juillet 1825, devant la veuve du général, sa
« fille, son gendre et son petit-fils, au bruit des vieilles
« armes de Fontenay, de Torfou, au roulement du tam-

« bour qui avait battu la *grâce des prisonniers*, le mo-
« nument de Bonchamps fut solennellement inauguré
« dans l'église abbatiale de Saint-Florent. L'impression
« fut immense. On n'a point oublié l'effet de ces vété-
« rans, ruines du temps de la guerre, rangés en ordre
« de bataille et passés en revue par l'ombre de leur
« chef; leurs fils échelonnés sur les degrés du mauso-
« lée ; au-dessus de tous, la statue couvrant de sa blan-
« cheur, comme d'une aile, jeunes et vieux, vivants et
« morts.

« Le prêtre monte en chaire; enfant chéri de la con-
« trée, hommes et choses, il a tout vu, tout connu ; les
« souvenirs du berceau, mêlés aux récits du foyer, ont
« déposé chez lui, sous une forme vivante, qui est
« comme le reverdissement du passé. Par le sang de
« son père, par le lait de sa mère, par la sève de ses
« bocages, la Vendée tout entière coule et respire dans
« ses veines. Il parle ; et à ce ton pénétré, à cette ar-
« dente parole, à ce geste sympathique, l'histoire qu'il
« raconte semble se rallumer dans les yeux de ceux qui
« l'écoutent. Pour comprendre les ressorts de la fra-
« ternité chrétienne, il faut voir tressaillir tant de na-
« tures diverses, sous l'impulsion d'une seule voix[1] ?... »

La députation angevine faisait une grande part de l'assistance qui, de l'église, refluait jusqu'aux extrémités de la vaste esplanade. Notre respectable amie s'y était jointe, accompagnée de Mme Perdrau dont elle partageait toutes les nobles ardeurs. On peut juger de l'impatience avec laquelle nous attendions son retour,

[1] *Bonchamps et sa statue*, par Victor Pavie.

et avec quel charme on écouta ses récits. Une circonstance inappréciable vint y donner un nouveau motif, en apportant un grand honneur à notre modeste foyer de famille. Revenus de Saint-Florent, David et l'abbé Gourdon, encore émus des ovations de la veille, passèrent quelques jours à Angers. Ils voulurent bien prendre place à notre table avec quelques intimes, MM. Pavie et Guépin. J'entrais alors dans l'adolescence : à cet âge on n'oublie pas. Je vois encore Mlle Barbot, radieuse d'une joie contenue, assise entre les deux héros du jour, et ne cessant d'être naturelle, s'élevant sans effort à leur hauteur, avec la facilité des femmes douées d'un sens juste et d'une vive intelligence.

M. Gourdon avait alors trente-cinq ans, M. David trente-neuf. Tous deux dans l'éclat de leurs facultés, s'étaient promptement liés par les côtés généreux de leur nature. Le curé de la Chapelle-du-Genêt, *ce transfuge obstiné des grandeurs* [1], a laissé un renom de causeur incomparable dispensant de tout éloge. Quant à son glorieux émule qui venait de doter notre pays du chef-d'œuvre de la statuaire moderne, heureux de n'avoir autour de lui que d'affectueux admirateurs, il se livra tout entier, sans mélange de sa timidité habituelle, à l'effusion de son cœur, aux fines observations de son esprit et aux riches souvenirs de sa brillante carrière.

Sans négliger M. Gourdon — point n'était besoin de

[1] Allusion au refus d'évêché, par M. Gourdon, dans la remarquable notice qui précède ses œuvres et qui est due à M. Louis Fouré, ancien curé de La Blouère.

stimulant à son égard — son alerte voisine excitait le maître illustre, tout en s'effaçant pour le mettre en relief. Avec quel tact et quelle animation discrète elle passait de l'un à l'autre ! On voyait dans ses yeux le rayonnement de son âme. Comment n'eût-elle pas été ravie? Elle avait à ses côtés deux hommes supérieurs dont elle comprenait toutes les distinctions. L'entretien ne cessa d'être consacré aux sujets de ses préférences : traditions martiales et chrétiennes, légendes poétiques, amour du sol natal, sentiment des arts, expressions diverses du beau et du vrai, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus noble et de plus grand sur la terre. Ce jour fut certainement l'un des meilleurs de sa vie, et malgré le demi-siècle qui s'est écoulé depuis, je me complais encore dans la pensée du bonheur qu'elle goûta au milieu de nous.

Malheureusement, comme il n'est point de ciel d'une pureté si constante que l'orage ne vienne en troubler l'azur, le souffle des révolutions renaissantes fit irruption jusque dans le paisible asile de la cour Saint-Aubin; il ébranla une sécurité qui semblait devoir être inaltérable, et dispersa quelques-uns de ceux qui la goûtaient avec le plus de bonheur. Néanmoins, après les premières effervescences de 1830, on se réunit de nouveau en tâchant de combler les vides. On pensa avec une affectueuse mélancolie aux morts et aux absents, et le mouvement intime recommença, mais avec une nuance plus sévère, conforme à l'avancement de l'âge et aux tendances plus religieuses de l'opinion.

Tels furent en effet l'un des mérites et le propre du caractère de Mlle Barbot; en étudiant sa vie, on voit que

tout en conservant son originalité native, sa nature primesautière, comme dit Montaigne, elle fut le reflet fidèle de son temps dans ses principales transformations, mais toujours du côté honorable, et toujours en s'élevant. Au début de 89, elle est animée d'une ardeur généreuse pour tout ce qui semblait noble et grand, comme Louis XVI, comme Malesherbes, comme Bailly, comme André Chénier, comme tous les cœurs enthousiastes. Sous le Consulat et l'Empire, elle s'applique, autant qu'il est en elle, à faire refleurir le culte de l'intelligence parfois étouffé par l'éclat des armes. Pendant la Restauration, elle se préoccupe principalement de la renaissance littéraire, et s'exalte un peu aux derniers accents de cette époque si riche en hommes supérieurs, en chefs-d'œuvres de tout genre, mais aussi trop féconde en luttes passionnées. Enfin, quand vint l'heure des méditations sereines, quand, à la voix éloquente des Lacordaire et des Ravignan, tous les esprits d'élite s'élancèrent vers les vérités éternelles, cette noble aspiration fut aussi la première et la plus constante de ses prédilections.

La piété de Mlle Barbot n'avait rien d'étroit ni d'austère ; elle était ouverte et enjouée comme son humeur. Recherchant avec ardeur une large part dans toutes les saintes œuvres, elle ne s'attardait point aux pratiques minutieuses. Le privilége de l'âge avait accentué en elle une apparence de brusquerie et de verte franchise, qui parfois faisait sourire, comme un écho lointain du *Bourru bienfaisant*. Cependant, toujours simple et naturelle, son indulgente bonté ne put jamais résister à une larme sincère, versée surtout par un

enfant ou une jeune fille. C'était encore une de ses qualités distinctives, d'aimer particulièrement la jeunesse, noble penchant des belles âmes qui, toujours tendres, malgré le nombre des années, se plaisent à s'entourer d'innocence et d'espoir.

L'existence si remplie et si bienfaisante de Mlle Barbot peut servir de réponse victorieuse aux pessimistes qui refusent aux célibataires âgées une place dans la société française, tandis qu'en Angleterre elles savent s'en créer une aussi nécessaire qu'honorée. Assurément, le mariage et le couvent ont droit à tous les respects; mais si nombre de personnes ne sont appelées ni aux devoirs de la première de ces vocations, ni à la sainte mission de l'autre, il n'en est pas moins vrai qu'il dépend d'elles de remplir dans le monde un rôle excellent. Rien ne peut égaler les mérites de la vie religieuse, mais les célibataires, quoique âgées, grâce à leurs qualités personnelles, fortifiées par l'avantage de l'indépendance, peuvent rivaliser avec les mères de famille en influence heureuse et durable.

Le rôle de notre amie ne se bornait pas à répandre de l'agrément dans le rayon étendu de son influence. Avec sa connaissance du prix du temps et le bon emploi qu'elle en faisait, son action se prêtait à toute chose. Survenait-il un événement heureux ou malheureux dans les familles de son cercle, on la voyait accourir la première, soit pour se réjouir avec les joyeux, soit pour compatir au chagrin des affligés. Avec elle on ne s'abattait jamais; son énergie était communicative; elle ne vous quittait pas qu'on ne fût encouragé et fortifié contre l'épreuve du jour. Comprenant aussi bien les

affaires d'intérêt que les peines du cœur, ses avis toujours judicieux apportaient une aide d'autant plus efficace que sa bourse était offerte à ses obligés avec non moins d'empressement que ses conseils. Véritable juge de paix du foyer domestique, si un enfant commettait une faute, elle se trouvait toujours présente pour demander sa grâce, après une exhortation maternelle. Si une servante était prise sur le coup d'une maladresse ou d'une infraction au service, c'était encore Mlle Rosalie qui plaidait les circonstances atténuantes. Toujours indulgente et naturelle, nulle ne savait mieux clore par un bon mot, une saillie heureuse, des scènes d'intérieur commençant par des larmes, et finissant, grâce à son intervention, par une contagieuse hilarité.

Cependant, de même que les personnes douées du talent d'exciter une gaieté vive, elle ne riait jamais avec bruit, seulement quand elle disait ou entendait une plaisanterie de bon aloi, son regard brillait, tandis qu'un fin sourire effleurait sa lèvre un peu épaisse, indice de bonté généreuse.

Ce qui avait contribué, peut-être, le plus à faire de notre héroïne le bon génie de son entourage, c'était la conquête d'une qualité et la victoire sur un défaut. Soit que ce fut un don de naissance, ou la récompense d'efforts continus, Mlle Barbot n'avait pas un grain de jalousie. Cependant les rigueurs de la nature à son égard l'eussent rendue excusable d'être au moins réservée envers celles qui en avaient reçu les faveurs. Loin de là, elle se plaisait à faire valoir les avantages physiques ou les distinctions morales des personnes même en dehors de ses affections. En un mot, elle possédait la vraie bien-

veillance, celle qui consiste à rendre justice à tout le monde, en faisant abnégation de soi-même.

Outre cette vertu, ainsi que nous l'avons dit, elle avait su vaincre un défaut, ou plutôt un penchant de son esprit délié et apercevant. Rien ne lui eut été plus facile que de saisir du premier coup les ridicules, et de s'en moquer aux applaudissements de la galerie. La tentation a dû plus d'une fois être forte. Eh bien, tous ceux qui ont connu Mlle Rosalie lui ont rendu la justice qu'elle n'a point cédé à cet entrainement. Si, parfois, sa parole a été un peu verte, c'était accès spontané d'humeur, mais jamais de dessein prémédité.

Elle avait l'œil ouvert et l'oreille tendue, à propos de toute nouvelle sérieuse, circulant en ville, sur les arts comme sur la littérature. Voici, entre autres, un trait de son ingénieuse curiosité :

Par une belle matinée de l'automne dernier, je revenais de Sainte-Marie où j'avais eu l'honneur d'accompagner M. de C...... Guidés par la digne supérieure, nous avions visité les principaux services de ce vaste établissement dont l'ordre admirable est l'œuvre des *Filles de la Charité*, et la démonstration de leur inaltérable fidélité à la règle de leur saint fondateur.

Après un échange d'éloges, mais sans épuiser le sujet, sur l'institution toute française des Sœurs hospitalières, que nous envient les étrangers, nous vînmes à parler des contemporains qui, dans les divers groupes de la société angevine, à part les ecclésiastiques et les religieuses, ont laissé, par leur bienfaisance, les plus populaires souvenirs. La liste en est longue heureusement, et nous pourrions ajouter bien d'autres noms à ceux de Mmes de Villemorge, Fillion, de Villebois,

Mlles Bordillon, Boguais et de Montergon, MM. de Villoutreys, de Neuville, Garnier, Guillon, de Quatrebarbes, Gougis...

Mlle Barbot mérite de figurer dans cette glorieuse galerie, mais vous ne l'avez peut-être pas connue, dis-je à mon compagnon de promenade ?

— Vraiment si, répondit-il ; qui n'a connu Mlle Barbot ? Je lui dois même d'avoir profité d'une excellente occasion. Voici comment : peu après 1830, j'étais allé voir un ancien ami de famille, l'encellent abbé Clouard, curé de Feneu. Mlle Barbot, amenée par Mlle Lemasson, vint passer la soirée au presbytère. On m'invita à prendre place à la table de boston. Durant une pause qui permit à ces dames de rompre le silence, Mlle Barbot dit : J'ai vu dernièrement chez un marchand d'antiquités un tableau très remarquable. C'est un portrait de Charles X, que la Cour royale devait à la sollicitation de M. d'Andigné le premier président. Il a été enlevé de la salle d'audience et vendu sans égard pour le mérite de l'œuvre qui est grand. Due au talent de Mlle Godefroid, la meilleure élève du baron Gérard, cette belle toile a été retouchée par son maître.

« En repassant par Angers, ajoute M. de C....., je m'informai chez le marchand dont j'ai oublié le nom, si le pauvre tableau proscrit était toujours en sa possession. On me le livra pour un prix modéré, et j'en fis l'agréable surprise à mon père, attaché de tout temps au comte d'Artois et qui gardait pour le vieux roi l'affectueux dévouement inspiré par le jeune prince. »

Fidèle à ses traditions d'hospitalité délicate, Mlle Barbot continua ses soupers jusqu'à la fin ; mais, hélas ! le cercle diminuait avec l'accroissement des années. Bien

que les convives, presque tous du monde religieux, n'y attachassent pas d'importance, elle tenait à la perfection des mets, composés, d'ailleurs, d'éléments fort simples. Cette recherche n'était pas égoïste. Nulle ne fut plus sobre; quand elle était seule, on ne voyait qu'un plat sur la table, et, autant qu'il me souvient, la chère femme ne buvait que de l'eau. Si ses repas invités ne laissaient rien à désirer, c'est que d'abord elle aimait que tout fut à point; puis, son grand plaisir était de voir autour d'elle des visages heureux et souriants; enfin, l'avouerai-je, elle se montrait sensible aux compliments adressés à la finesse de son goût en fait de science culinaire. Était-ce une petite faiblesse? en tout cas, elle était bien légère, puisqu'elle ne tournait qu'au profit des autres. Quand son frère habitait Paris, Mlle Barbot adressait chaque semaine rue des Bons-Enfants, une provision de comestibles angevins, ou naturels ou apprêtés, qui faisaient les délices des friands Parisiens. On y comprenait jusqu'à du riz cuit. A propos de ce riz, qui, sous une forme dite *à la créole*. était une véritable création, Mlle Rosalie se plaisait à répéter un éloge de son neveu Prosper, d'autant plus flatteur qu'il était sincère comme l'enfance de son auteur : « Ma tante, veux-tu encore me donner de ton riz; il est si bon? — Tu m'en as déjà demandé deux fois. — C'est vrai, mais je n'ai pas encore mal au ventre.... »

Ces petits festins étaient du reste la seule occasion où la bonne demoiselle se permît un modeste extra. Plus l'âge s'avançait, plus on la voyait économe pour elle, généreuse pour les pauvres, Elle s'était retranchée jusqu'aux brillants qu'autrefois on remarquait à ses

doigts. Toujours d'habitudes matinales, malgré ses quatre-vingts ans, il fallait des raisons graves pour qu'elle manquât la première messe. Ensuite on la rencontrait circulant d'un pas alerte dans les rues, sans qu'une tache vînt ternir sa chaussure, pénétrant dans les sombres corridors et ne craignant pas de gravir jusqu'aux mansardes. De sa toilette autrefois fidèle au goût élégant du jour, mais sans luxe, elle n'avait conservé l'hiver qu'une fourrure à moitié dénudée, dont la couleur jaunâtre était bien connue de ses protégés, les indigents honteux. L'été, elle portait une robe de soie violette, qui, grâce aux raffinements d'un entretien exemplaire, avait vu disparaître plus d'une génération. Rien ne l'arrêtait dans ses expéditions charitables ; quand le froid sévissait, quand la pluie tombait à torrents : « Mademoiselle, lui disait-on, vous vous exposez ; vous allez au moins gagner un rhume? — N'en croyez rien, répondait-elle ; je possède un remède souverain contre toutes les maladies : chaque matin, je prends, avant de sortir, une tasse de sirop des rues. » Elle disait encore : « Je me croirai malade le jour où l'on m'empêchera de recevoir deux ou trois gouttières [1] sur les épaules et de sauter une demi-douzaine de ruisseaux [2]. »

[1] Il y a trente ou quarante ans, les eaux pluviales à Angers étaient recueillies dans des gargouilles en pierre, ou dans des gouttières dont les tuyaux s'arrêtaient à mi-chemin le long des maisons, de sorte que pendant les averses, nos rues présentaient l'aspect de cascades où de douches, peu hygiéniques pour les passants, munis ou non de parapluies, mais fort agréables, pour les amateurs d'hydrothérapie naturelle.

[2] Ce propos rappelle, et peut-être égale, le joli mot de Mme de Staël sur son ruisseau de la rue du Bac.

Ce fut son amie, Mlle Lemasson, qui développa son goût naturel à compatir aux souffrances des pauvres gens. La bonté de son cœur l'avança rapidement dans le grand art d'assister les nécessiteux sans les froisser et dans le bonheur de donner, bien supérieur, pour ceux qui savent, à celui de recevoir. Elle apprit bientôt que la vraie charité ne consiste pas seulement dans des secours pécuniaires et matériels, mais dans l'abnégation, la patience, le dévouement à l'égard des malheureux qu'il faut aimer et respecter, même quand ils ne sont point personnellement respectables, car on doit les considérer toujours comme les membres souffrants de Notre-Seigneur. Le chrétien voit dans l'âme la plus dégradée l'image de Dieu qu'il faut refaire, et dans la plus humble le prix du sang de Jésus-Christ.

« L'enfant, la femme, le pauvre, a dit Lacordaire, « cette triple faiblesse et cette triple vie de l'humanité, « voilà les bénis de Dieu. Rendez Jésus-Christ au « pauvre, si vous voulez lui rendre son vrai patrimoine; « tout ce que vous ferez pour le pauvre sans Jésus- « Christ, ne fera qu'élargir ses convoitises, son orgueil « et son malheur. »

Telle fut la grande, l'unique occupation de Mlle Barbot dans ses dernières années. Elle avait fait la connaissance de deux pieuses femmes qui passaient leurs jours à soulager les malades et à distribuer des secours. Mlles de Montergon, de bienfaisante mémoire, l'avaient initiée à tous les secrets de leur touchant ministère. Néanmoins, en leur rendant pleine justice, elle trouvait que dans l'accomplissement de leur mission, ces édifiantes personnes, de nature un peu austère, man-

quaient d'un grain d'enjouement. Parmi ses contemporaines, une autre servante volontaire des indigents attirait son admiration sans réserve, parce qu'elle lui semblait le modèle de la charité en action. Du reste, tous ceux qui connurent Mme Fillion éprouvèrent le même sentiment.

Veuve à vingt-cinq ans, Mme Fillion se consacra d'abord tout entière à l'éducation de ses trois enfants. Quand elle les eut établis avec avantage, suivant l'exemple de sainte Chantal, elle s'entoura d'une seconde et plus nombreuse famille, particulièrement de pauvres dépourvus de délicatesse, ainsi que de ressources, et ne répondant d'abord que par l'ingratitude aux sacrifices et aux bienfaits.

Vêtue, comme la plus humble des religieuses, d'une robe de bure noire, et son beau visage encadré dans un modeste *capot*, elle employait la première partie du jour à visiter les réduits les plus repoussants, et l'après-midi, devenue pauvre elle-même et se refusant toute jouissance, à tendre la main chez ceux qui pouvaient lui donner pour ses protégés du matin.

Il faut ajouter que Mme Fillion était loin de n'éprouver que des refus de la part de ses deux clientèles. Dans nombre de maisons, aisées ou dénuées, on accueillait sa présence comme une bénédiction, et quand elle en sortait, il semblait qu'on héritât de la bonne odeur de ses aimables vertus. On se plaisait à voir en elle une créature prédestinée. Toute sa personne prêtait à cette croyance; la pureté et la délicatesse de ses traits, la pâleur du teint, le charme de ses yeux, la blancheur de ses mains, la douceur de sa voix. En contemplant la suave harmonie du costume et de la figure, on aurait

dit qu'elle se fût disposée — et certes, la pauvre chère dame n'y prit jamais garde — pour représenter dans un tableau de Pérugin ou du Corrége, une des saintes femmes qui suivirent, avec la Vierge, la voie douloureuse, jusqu'au pied du Calvaire.

Après cette digression, que l'on nous pardonnera en faveur du sujet, revenons à l'une des plus fidèles élèves, nous n'osons dire émules, de Mme Fillion.

Le soin des pauvres ne faisait point oublier à Mlle Barbot celui de ses amis. Se multipliant à leur service, elle était toujours la première rendue près d'eux quand ils avaient besoin de ses conseils ou de ses consolations. Un de ses intimes les plus chers, le colonel Perdrau, était cruellement affligé, lui qui employait si bien le temps. Il avait perdu les yeux. Chaque jour, Mlle Barbot lui consacrait deux heures qui s'écoulaient agréablement pour le pauvre aveugle en douces causeries et en lectures, art charmant, dont l'obligeante visiteuse possédait les ressources variées.

Cependant la vérité historique nous oblige à dire qu'une légère ombre se mêle à cette lumière. Quelquefois une pointe de malice perçait à travers la bonté de notre héroïne. Un jour que son principal confident la louait d'être si complaisante pour le colonel, elle lui répondit vivement : « Pas autant que vous le croyez. Il « a fait fi de moi quand il était jeune ; maintenant que « nous sommes vieux, je suis contente de lui montrer « qu'il a besoin de mon affection. »

Que prouve ce sincère aveu d'un amical ressentiment? Rien assurément que d'élogieux pour le sexe qui l'emporte sur le nôtre par la tendresse du cœur... N'est-ce

pas un plaisir d'admirer l'art avec lequel il sait trouver, jusque dans ses belles actions, à satisfaire ses petites vengeances, d'une manière toute chrétienne?

Jusqu'à son dernier soupir, Mlle Barbot conserva la gaieté de son printemps. En voici un exemple entre bien d'autres. Au mois de juin 1862, l'année qui précéda sa mort, elle s'était rendue à Chambellay, où notre vénérable évêque, Mgr Angebault, devait donner la confirmation. La veille du grand jour, les jeunes filles de la congrégation répétaient des cantiques accompagnés par ses petites-nièces. Quand les chants furent exécutés à la satisfaction générale. « C'est très-bien, dit-elle, mais pour reposer ces demoiselles, après la collation, il faudra les faire danser. — Y pensez-vous, ma tante, répondit son neveu, faire danser des affiliées de la congrégation! — Je comprends tes scrupules, mais je les regrette, car j'aurais chanté une ronde que le général Delaage m'apprit à son retour de Russie; j'en sais encore beaucoup et je n'en connais pas de plus jolie. »

C'était, en effet, par l'abandon du cœur encore plus que par la vivacité de l'esprit, que Mlle Barbot était remarquable. Elle portait la passion de rendre service ou d'épargner de l'affliction aux siens, à un point que l'on pourrait appeler héroïque. Ainsi, elle avait accompli sa quatre-vingt-dixième année quand sa belle-sœur tomba dangereusement malade à Chambellay. Son neveu devait arriver le soir à Angers pour se rendre aussitôt près de sa mère. On était au mois de janvier; il gelait; Mlle Barbot tremblait la fièvre : elle se lève au milieu de la nuit, monte dans une voiture, arrive à Chambellay, s'assure que la malade est mieux, et après

ce voyage de treize lieues, revient à Angers avant le train de Paris qui doit amener son neveu, et, par conséquent, assez à temps pour lui épargner quelques heures d'inquiétude.

Les domestiques faisaient aussi partie essentielle de sa famille. Malgré les limites étroites de sa fortune, on lui a connu pendant longtemps trois servantes. La doyènne, Goton, dont le dévouement à sa maîtresse était presqu'aussi légendaire que le nom, frappée de paralysie, fut confiée à la sollicitude de la seconde nommée Thérèse ; mais comme celle-ci était sourde, on se reposait sur une troisième du soin de suppléer les deux autres ; seulement, cette dernière quoique jeune, étant d'une extrême délicatesse, gardait souvent la chambre, si bien que sa maîtresse servait le plus ordinairement de garde-malade aux trois pauvres filles dont l'assistance était aussi impuissante que bien intentionnée.. Il y eut même, pendant quelques mois, l'essai d'une quatrième servante pour soulager la troisième, quand son état maladif dégénéra en affection pulmonaire.

On conçoit qu'avec de tels sentiments, l'amitié avait aussi son autel dans l'oratoire de Mlle Barbot. Indulgente pour les erreurs de ceux qui lui étaient chers, elle ne les reprenait qu'avec une réserve pleine de délicatesse ; mais lorsqu'elle pensait que le moment était venu de parler sans détour, elle s'acquittait de ce devoir avec une fermeté ingénieuse, sans tristesse ni froissement. M. Guépin était naturellement un des sujets habituels de ses exhortations. Le savant et spirituel docteur les écoutait avec déférence ; mais, sans parti pris, comme tant d'hommes du monde, il en ajournait

l'effet. Toutefois, il avait promis à son amie qu'à l'approche de l'heure dernière, il se souviendrait sérieusement de ses pieux conseils. Au mois de mars 1862, M. Guépin fut frappé d'une fluxion de poitrine, qui, compliquée par son âge avancé, inspira bientôt les plus vives inquiétudes. Alors, Mlle Barbot était elle-même gravement atteinte d'une bronchite aiguë dont la cause remontait probablement à l'imprudent voyage de Chambellay. La bonne demoiselle, sur son lit de douleur, oubliait ses propres maux pour ne penser qu'à ceux de son cher voisin ; elle était instruite des progrès par leur médecin commun, l'excellent docteur Castonnet, dont la perte excita tant de regrets, et dans l'impossibilité d'aller elle-même porter les consolations suprêmes, elle chargea M. l'abbé C......, de transmettre simplement ces paroles : « C'est votre vieille amie qui m'envoie pour vous offrir toute son affection et pour vous inviter à prier Dieu avec elle. — Dites à ma vieille amie, répondit M. Guépin, que je la remercie de son intérêt, et que je suis prêt à remplir ma promesse ; » et il tint parole.

Mlle Barbot ne pouvait être aussi avancée dans les voies de la piété, sans pratiquer continuellement la charité sous ses diverses formes. Douée au plus haut point du sentiment de l'ordre et d'une sage économie, elle administrait son revenu avec tant d'intelligence qu'elle en multipliait les ressources ; elle avait toujours de quoi donner : aux enfants, une caresse et des friandises, aux pauvres, des conseils et des secours de toutes sortes. Sa bienfaisance était aussi inépuisable que profond était le mystère dont elle aimait à s'entourer. Un jour de red-

dition de comptes à l'association des Demoiselles de la Providence dont elle était trésorière, la balance du doit et de l'avoir se soldant avec équilibre, l'assemblée faisait entendre un murmure d'approbation ; le Directeur de l'œuvre se leva et dit d'un air sérieux : « Mesdemoiselles, on vous trompe ; ce compte-rendu est infidèle ; je m'inscris en faux contre sa conclusion ; non seulement un de ses articles est entaché d'une soustraction mais pour la couvrir votre trésorière a eu recours à un mensonge. » On s'exclame, on s'interroge avec anxiété ; mais en voyant Mlle Barbot rougir, on comprend que, sans prévenir, elle a comblé de sa propre bourse, un déficit considérable ; toutefois, vivement émue, elle proteste contre le triomphe du malicieux directeur, et s'écrie : « Ne le croyez pas, Mesdemoiselles, c'est plus qu'un ennemi, c'est un ami terrible ! »

Mlle Barbot possédait cette faculté si rare et si précieuse de la répartie, qui est une des traditions du vieil esprit français. Elle ne perdait jamais l'occasion de répliquer par le mot juste qui plaît en désarmant. Suivant son habitude, un jour, dans la salle synodale, elle dirigeait, la veille d'une fête de la Vierge, le travail des décorations qui devaient servir à la solennité. Mgr Angebault vint à passer ; on s'empressa de lui demander des nouvelles de M. l'abbé C..., alors dangereusement malade. Mlle Barbot, devenue plus inquiète par les paroles du digne pasteur, voulut monter chez son ami. « Gardez-vous-en bien, dit l'évêque en l'arrêtant, la maladie de M. C... est très-grave ; de plus, elle est contagieuse ; je vous défends de vous y exposer. « Et le prélat prit la direction du

grand escalier qui conduisait à son appartement et à celui de M. C... Il n'eut pas plutôt disparu que Mlle Barbot, malgré son titre d'octogénaire, s'élança dans le petit escalier qui conduisait également à la chambre du cher malade, mais, d'un autre côté. A peine y avait-elle pénétré que le Prélat, qui se doutait de la ruse, entra par la porte ordinaire. La coupable n'eut que le temps de se cacher derrière les rideaux, mais pas assez vite pour s'y dissimuler. Le bon évêque la saisit par le bras et lui dit en souriant : « Je vous « y prends, Mademoiselle ; à votre âge est-il possible que « vous donniez un pareil exemple de désobéissance ? — « Excusez-moi, Monseigneur, répondit-elle les yeux « baissés, je suis fille d'Ève, et je ne serais pas montée « si vous ne me l'aviez pas défendu. »

On ne sera pas surpris de cette respectueuse familiarité en se souvenant que le bienveillant prélat excellait aussi dans l'art des impromptus aimables. En compte-courant de fines plaisanteries, les deux interlocuteurs n'étaient jamais en retard l'un avec l'autre. Mlle Barbot fut la dernière des habituées du salon épiscopal. Mgr Angebault recevait tous les dimanches soirs ; mais la mort ou l'absence avait fini par éclaircir les rangs de la partie féminine de ces réunions, au point que Mlle Barbot restait à peu près seule pour la représenter. L'agrément de la conversation n'eut point à en souffrir.

Quand on apercevait la spirituelle demoiselle s'avancer dans le salon, avec prestesse et d'un air souriant, nous raconta un témoin oculaire, tous les regards se tournaient de son côté. Les fidèles hôtes du vénéré pasteur se déridaient à l'aspect de cette verte vieillesse. Plusieurs

même qui s'étaient laissé aller au recueillement du juste, — et cela leur était bien permis, après avoir dépassé dans le pieux ministère les trois quarts du siècle — se ranimaient en retrouvant les saillies de leur ancienne verve. Chacun lançait ou recevait un propos d'un enjouement, parfois un peu vif, mais toujours courtois. L'affable évêque se délectait à ces dialogues presque aussi continus que variés, et le feu pétillant ne cessait qu'au son de l'heure canonique de la retraite.

Je viens de me servir d'un terme qui ne doit point s'appliquer à Mlle Barbot. Elle ne connut point de vieillesse; de même que les personnes qui n'ont jamais eu soixante ou quatre-vingts ans, mais bien trois et quatre fois vingt ans, elle ne cessa jamais d'être jeune.

N'omettons pas une aventure, survenue vers 1855, et qui en jetant l'émoi dans le voisinage de Mlle Barbot, témoigna des égards unanimes dont on aimait à l'entourer.

Un matin, les voyageurs, traversant le quartier des Lices pour se rendre à la Gare, s'informaient avec inquiétude des causes de l'émotion qui se peignait sur tous les visages. Ce devait être un grave événement, car les servantes, réunies par deux ou trois, poussaient des exclamations d'effroi; les marchands de la rue Saint-Aubin, du seuil de leurs boutiques, arrêtaient les passants pour conter la nouvelle dans sa primeur, et les concierges du boulevard, appuyés sur leurs balais, profitaient de l'occasion pour suspendre le combat contre la poussière. En passant près de ces divers groupes, on n'entendait que des phrases entrecoupées:

Mlle Barbot a été volée cette nuit! « Ah Ciel, est-il possible! une si brave dame! qui fait tant de bien! La mère des pauvres! Dans quel temps vivons-nous! Il n'y a plus rien de sacré!... »

Or, voici le motif de ces sympathiques commentaires : l'impasse des Lices étant devenue une longue voie ouverte, Mlle Barbot, forcée de quitter son habitation première, n'avait pas voulu s'éloigner de son quartier, ni surtout de son cher Saint-Maurice. Bien conseillée, elle acheta un terrain à l'autre bout de la rue nouvelle, y fit construire une jolie demeure [1], et, comme toujours, dans ses judicieuses entreprises, accrut ainsi notablement sa petite fortune.

Pendant la belle nuit qui précéda cette matinée émouvante, une lessive était restée étendue dans le jardin. La prudente propriétaire avait bien eu la précaution de poser, en lieu apparent, comme sentinelle, un mannequin surmonté d'une tête à perruque ; mais l'ingénieux stratagème échoua cette fois devant une audace inouïe.

Profitant du mouvement occasionné par l'importante opération de ménage, un malfaiteur s'était introduit dans la maison, s'y était caché; puis, à la faveur des ténèbres, avait ouvert la salle à manger. Il paraît que c'était un spécialiste en gastronomie, car on trouva comme traces de ses déprédations, les os d'une perdrix et plusieurs flacons vides. S'attarda-t-il trop complaisamment aux délices de la table, ou prit-il l'alarme au

[1] Appartenant aujourd'hui à M. Emmanuel Le Bault de la Morinière.

cours de ses investigations, si bien que le tiroir à l'argenterie, dans le buffet, resta intact? La réponse est encore un mystère; seulement on présuma qu'au bruit des pas de Thérèse descendant de sa chambre, le voleur s'était hâté de franchir la fenêtre qui, du rez-de-chaussée, donnait sur la rue. Aussi, la ponctuelle servante, en sortant pour se rendre à la première messe, fut-elle ébahie de trouver les volets tout ouverts. Que l'on juge de sa précipitation à rentrer pour constater l'importance de la razzia et en prévenir sa maîtresse!

Celle-ci, bientôt rassurée et ne perdant rien de son sangfroid ordinaire, ne voulut pas manquer l'office du matin; mais la rumeur avait couru, et comme toujours, s'était grossie en route : « Ah! chère demoiselle, vous voilà saine et sauve! Vous avez été volée; il y a de quoi en être malade! Les brigands ont donc passé la nuit chez vous? On dit qu'ils ont tout emporté. Est-il vrai que sans votre courage et les cris de vos bonnes, vous étiez assassinée? » Tels étaient, en abrégé, les propos qui prouvaient tout l'intérêt que l'on portait à la respectable victime de l'attentat nocturne. « Rassurez-vous, répondit-elle, à toutes les amies connues ou inconnues, qui accouraient sur son passage. Je ne suis ni morte, ni même dévalisée. La bande se réduisait à un seul. Je ne l'ai ni vu ni entendu. Il doit être de naturel discret, car il s'est contenté d'emporter quelques serviettes, sans doute comme souvenir de l'agréable collation que je lui ai procurée à mon insu. « Cette mise à contribution inattendue n'arrêta pas un instant le cours des libéralités de Mlle Barbot. Le spoliateur devait cependant être un de ses protégés car il avait agi en

connaissance des lieux. Si, comme on peut le croire, il lui fut signalé, elle garda un silence indulgent, car son âme était trop tendre pour ne pas préférer la conversion au châtiment du pécheur.

Le travail de décorations pieuses auquel nous venons de faire allusion nous rappelle un Mois de Marie à la Cathédrale, où le baldaquin du grand-autel disparaissait tout entier sous les guirlandes vaporeuses de fleurs de plumes et d'or. C'était un ouvrage merveilleux de goût et de patience qui excita l'admiration publique. On en attribua le principal mérite à Mlle Barbot. Nous avons dit combien elle était habile dans toutes les délicatesses féminines ; mais, en cette occasion, elle s'était surpassée ; aussi elle y avait consacré bien des jours, dont plusieurs s'avancèrent dans la nuit.

Ce qui l'aidait puissamment dans la reproduction des fleurs en plus d'une matière, c'est qu'elle les aimait beaucoup et se plaisait à en faire ressortir les beautés. Les éléments de la botanique, surtout la connaissance des simples, ne lui étaient point étrangers, et ces notions tournaient au profit de ses protégés. On remarquait au fond de sa cour un petit jardin, cultivé avec grand soin, l'hiver comme le printemps. C'était une modeste platebande où s'épanouissaient de tradition, deux rosiers, l'un *pompon* et l'autre *mousseux*, à fleurs écarlates, entourées d'épines à demi-cachées, « Image, disait-elle, « de la plupart des existences, et peut-être de mon « caractère, reprenait-elle gaiement. De loin j'ai l'air « de sourire : qu'on ne s'y fie pas. Ceux qui me connais- « sent savent bien que, de près, il m'arrive de piquer

« un peu; mais soyez tranquille, j'épargne toujours « mes amis. »

La rose était la fleur de ses préférences, encore par un souveuir de sa jeunesse. On sait quel rôle joua la reine des fleurs dans les fêtes de la fin du dix-huitième siècle. Van Spandonk et Redouté lui consacrèrent la magie de leurs pinceaux. Aussi dans le seul portrait que l'on possède de Mlle Barbot, exécuté après sa mort grâce à une sollicitude touchante, en la représentant une rose à la main, on ne pouvait lui rendre un hommage plus sympathique.

Jusqu'à ses derniers moments, la pieuse demoiselle partagea ses loisirs entre la visite aux pauvres, aux malades, et la décoration du sanctuaire pour les fêtes de l'Église. Pouvait-elle trouver un emploi plus salutaire des qualités de son cœur et de la variété de ses talents? Ces bienfaisantes occupations nous reportent au temps des saintes femmes qui, dans la primitive église, sous le nom de *diaconesses*, étaient attachées au service des autels.

« Il y avait aussi à Joppé, parmi les Apôtres, lit-on dans les *Actes*, une femme nommée Tabithe, en grec « Dorcas. Sa vie était remplie de bonnes œuvres, et elle « faisait beaucoup d'aumônes..... »

C'est ainsi que l'on aime à se représenter, dans le temple de Jérusalem, sainte Anne, ornant les parvis sacrés autour du Tabernacle, et initiant la Vierge, encore enfant, aux splendeurs du culte divin.

Est-il besoin d'ajouter que Mlle Barbot fut une des premières associées de l'Œuvre de la Miséricorde de

Saint-Vincent-de-Paul? Cette confrérie fut fondée en 1839, précisément pour accomplir, réunies, ce que la bonne demoiselle pratiquait isolément avec tant de constance et d'ingénieuse charité.

« La charité déborde du cœur de Dieu, dit excellem-« ment l'auteur de la biographie de Mlle Boguais; elle « regarde comme ses enfants les pauvres aussi bien que « les riches; ils sont égaux devant son amour. N'allons « point ailleurs chercher l'étymologie du doux nom de « *miséricorde* qui se compose de deux mots : *miseri*, « *malheureux*, *cor* dans le *cœur*. C'est donc imiter « Notre-Seigneur que de porter comme lui les pauvres « dans son cœur, que d'avoir *miséricorde* pour eux, non « seulement pour leur misère corporelle, encore plus « pour la misère des âmes accablées sous le poids de la « pauvreté ou de la douleur.

« C'est la mission la plus chère des chrétiens que de « relever cette misère morale en lui tendant une main « fraternelle, en la réhabilitant à ses propres yeux, en « s'abaissant jusqu'à elle pour la relever jusqu'à Dieu, « après avoir soulagé le corps par l'aumône et consolé « l'âme par ces pieuses paroles qui inspirent la patience, « l'espoir et le courage [1]. »

[1] Nous avons emprunté cet extrait à la *Notice sur Mlle Boguais*, pour en faire apprécier le mérite. Cet ouvrage, trop peu connu et publié sous un titre trop modeste, devrait être lu et relu, dans les familles angevines, par tous les amis de la religion et des lettres. En disant qu'il est digne de son sujet, on ne peut en faire un éloge plus vrai. Par une discrétion touchante, cet hommage fut déposé sur un tombeau comme une couronne anonyme. Le nom de l'auteur n'a été révélé qu'après sa mort. Mme Hector Boguais de la Boissière, avec tout ce qu'elle avait de plus cher

Telle fut la pensée qui présida à la fondation de l'Œuvre de la miséricorde de Saint-Vincent-de-Paul.

Le but de cette association était la visite des malheureux, la confection des vêtements, le travail en commun deux fois la semaine, mêlés de prières et de pieuses lectures; de plus, les malades étaient au besoin visités à l'hôpital par les dames associées, qui joignaient encore l'instruction des enfants pauvres à leurs autres obligations.

Mme Courtigné eut l'honneur de l'initiative. Mlle Boguais fut bientôt chargée de la direction, secondée par Mmes de Villebois et de Villemorge, dont les noms se trouvent dans toutes les pieuses entreprises de cette époque. Mlle Barbot leur prêta le concours précieux de son talent d'organisation.

Entre toutes les choses pénibles, la plus méritoire,

au monde, suivit de bien près sa belle-sœur. Aux cœurs émus de deuils si rapprochés, il semblait que la sainte demoiselle eût obtenu, pour celle qui l'avait si bien comprise, la faveur de lui faire prématurément partager les félicités éternelles.

La biographie de Mlle Boguais se distingue par un style pur, l'accent de la tendresse, le charme des sentiments délicats, une finesse et une élévation de pensées, que l'on aime à remarquer dans les livres écrits par les femmes, et qui leur donnent une place spéciale et des meilleures, dans la littérature de nos jours, surtout dans son expression la plus haute, celle des pieuses croyances.

C'est en 1865 que fut imprimée, avec beaucoup de soin, par MM. Lainé, la *Notice sur Mlle Célestine Boguais*. Elle forme un élégant in-18 de 200 pages. Elle se vend, pour une bonne œuvre, au prix modique d'un franc, chez les sœurs de la Miséricorde, rue du Volier. Sa place est marquée, dans toutes les bibliothèques qui ne la possèdent pas encore, près des œuvres de Mme Swetchine, d'Eugénie de Guérin, de Mmes Craven, de Barbercy, de Flavigny.

est sans contredit *faire une quête.* Mlle Barbot était toujours prête à en accepter la charge; cependant malgré son expérience, elle avouait que c'était la peine qui lui coûtait le plus, et que son cœur se serrait en sortant de chez elle; la charité ne l'emportait qu'après une lutte contre la nature. Des épisodes décevants de toute quête, la vaillante femme n'en parlait qu'à Dieu, et, en dépit de son talent de tourner plaisamment les choses, résistant à la tentation, elle ne racontait au monde que l'accueil gracieux et généreux qu'elle recevait d'ordinaire.

On dit que Mlle Boguais se faisait également violence pour aller tendre la main à la libéralité d'autrui; mais en cette rude mission, son assistante avait plus de mérite, car elle ne possédait point cette grâce souveraine qui, en charmant les regards, délie les cordons des bourses les plus rebelles.

Enfin, pour tous les devoirs imposés par la nouvelle œuvre, toujours féconde en bienfaits, Mlle Barbot s'efforçait de suivre l'exemple de sa sainte présidente qui, de son côté, traitait la doyenne de ses collaboratrices, avec les égards les plus aimables et la plus respectueuse considération.

Mlle Barbot conserva dans toute la richesse de leurs veines son intelligence et sa présence d'esprit, jusqu'à la dernière heure; remise, contre tout espoir, d'un accès de la maladie qui devait l'emporter, sentant néanmoins que sa fin était proche, elle s'y prépara, calme et patiente, en faisant ranger et disposer toutes choses avec une prévoyance, qui n'oubliait rien, même pas le dîner posthume offert à sa famille. Dans sa

modestie elle avait si bien la conscience de l'accomplissement de son devoir, qu'elle ne se livrait à aucun effort de courage. « J'ai tant travaillé pour la sainte Vierge « disait-elle, qu'elle me donnera bien une petite place « dans son paradis... Mon temps est passé, reprenait-« elle avec une douceur résignée ; je suis *achalée* de « la vie. J'aime bien tout le monde, mais je n'ai plus « d'espoir que dans le bon Dieu.... »

En recevant les sacrements suprêmes, non seulement elle répondit avec précision aux belles et consolantes prières de l'Église, mais toujours obligeante et attentive, elle insista près de son directeur pour qu'il continuât, assis, de remplir un saint ministère, doublement pénible à son cœur de prêtre et d'ami.

C'était le soir : ne voulant fatiguer personne, elle exigea que chacun allât goûter un peu de repos. Seule une Sœur veillait à son chevet. Vers minuit, celle-ci, effrayée de ne plus remarquer de respiration chez la malade, prévint M. C... qui priait dans une chambre voisine. Il accourut et fut consterné, comme la Sœur, de la pâleur et de l'immobilité du visage de la mourante ; mais quelle fut sa surprise lorsque celle-ci levant vivement la tête et le fixant d'un air affectueux et presque gai, lui dit : « Scélérat — c'était un petit mot « d'amitié dont elle favorisait ses privilégiés dans les « derniers jours — vous me croyiez en terre ; je suis « encore de ce monde ; vous voilà bien attrapé ! »

Comme le digne prêtre lui exprimait son heureuse émotion et l'assurait que sa prochaine messe lui serait consacrée. « Il sera trop tard, dit-elle. Dans quel-« ques heures je n'existerai plus. Adieu, mon bon ami !

« adieu, tous ceux que j'aime sur la terre. » Puis ses regards s'illuminèrent de cette expression émerveillée, céleste, que l'on admire aux derniers moments des personnes d'une grande piété, comme si elles contemplaient déjà les splendeurs de la récompense éternelle.

Les forces physiques et morales de Mlle Barbot étaient si bien conservées qu'elle aurait pu survivre encore, il semble du moins, si elle l'avait voulu ; mais elle était lasse de la lutte, et pensait que l'heure était venue d'en recevoir le prix. Elle s'éteignit presque sans souffrances, le 10 février 1863, à l'âge de 92 ans et 6 jours, avant l'aube, comme elle l'avait annoncé, entourée du dévouement et de la tendresse dont elle avait été si prodigue pour les autres. Succombant seulement à la faiblesse, elle ferma, pour la dernière fois, ses yeux qui n'avaient cessé de briller des rayons de l'intelligence. Le divin Maître, qu'elle servit si bien, l'avait exaucée.

La mort chrétienne de Mlle Barbot nous rappelle ce que l'on dit de l'une de ses célèbres contemporaines qui parvint aussi à un âge avancé[1] :

« Les angoisses de la maladie lui furent épargnées.
« Après une vieillesse exempte de caducité, la Provi-
« dence a voulu la préserver des douleurs de l'agonie.
« Admirable de résignation, elle s'est endormie paisi-
« blement, avec toute la lucidité de son esprit, après
« quelques jours d'affaiblissement ou de difficulté de
« vivre. »

Pour ceux qui ont eu le bonheur de suivre l'existence presque séculaire de Mlle Barbot, dans toutes ses

[1] Mme Récamier.

phases, elle se résume par trois figures mémorables, qui ont eu successivement une grande influence sur sa pensée : Charlotte Corday, Mme de Staël et Mme Swetchine. Nous devons ajouter le génie d'une autre femme, qui les dominait toutes les trois, car elle réunissait au degré le plus éminent, les qualités du cœur, de l'esprit et du caractère; on a nommé, avant nous, Mme de Sévigné.

Cependant, malgré l'éclat de ce patronage, il en est un plus humble que la bienfaitrice, la respectable amie de notre jeunesse a dû préférablement invoquer sur son lit de mort : ce fut la protection d'une religieuse que peu d'années auparavant, Dieu avait enlevée à la terre où règne encore le souvenir de son angélique passage. Sa famille, des plus honorables du Bugey, l'avait appelée Jeanne-Marie Rendu; les pauvres et les riches du faubourg Saint-Marceau, à Paris, qu'elle sanctifia pendant cinquante ans, la vénérent sous le simple nom de Sœur Rosalie.

L. Cosnier.

ANGERS

PLACE DU RALLIEMENT

FOUILLES DE 1878-1879

RAPPORT

Adressé à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 16 avril 1879, par M. Godard-Faultrier, directeur du Musée d'Antiquités d'Angers; Officier de l'Instruction publique, correspondant du Ministère. — Dessins de M. le Dr H. Godard.

Grammatici certant.

I.

Délégué par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, j'ai l'honneur d'exposer que l'on a découvert *trois monuments* d'un intérêt sérieux (voir le plan général des fouilles, pl. VIII).

C'est d'abord une mosaïque carrée [1] de 5m,13 de côté, bordée de palmettes grecques, œuvre du Ier au

[1] Trouvée le 21 novembre 1878 par M. Delcour, entrepreneur.

IIe siècle, d'après l'opinion de M. Demoget exprimée dans un bon mémoire, auquel nous renvoyons pour ne pas faire double emploi [1].

C'est ensuite et dans le *cimetière primitif des chrétiens, fin du* IVe *siècle*, un édicule rectangulaire (B du plan général, pl. VIII) de basse époque et formé de matériaux d'emprunt, notamment de vieilles briques romaines, posées dans les murs, sans trace aucune de cette savante symétrie que l'on pratiquait sous Gallien, et sans trace non plus d'appareil régulièrement jointoyé.

On y distingue une *piscine ellipsoïde* (B — 1) tronquée par une banquette de 0m,19 à 0m,20 de large. Bouche de chaleur dessous et conduit d'écoulement en plomb, vers ouest.

Cette piscine, profonde de 1m,20, longue de 1m,60 sur 1m,10, parfaitement cimentée avec bourlets le long des angles et revêtue d'un stuc blanchâtre absolument semblable à celui d'un autre bassin (B — 2), est cependant différente des autres parties de la construction par l'emploi d'un mortier plus jaune, ce qui accuse une annexion, d'ailleurs très rapprochée de date, puisqu'il n'y entre que des quarzites, de petits tufs [2] et pas de moëllons d'ardoise.

[1] Voir *Bulletin de la Société industrielle*, année 1878, p. 210.
Si nous sommes bien renseigné, M. Demoget a fait depuis, un travail d'ensemble des fouilles (plans, coupes, élévations) que l'on peut voir au Musée archéologique de Saint-Germain, avec texte à l'appui.

[2] L'emploi de petits tufs se fait remarquer en Anjou dès le bas-empire, notamment dans les piles du *Balneum* des Châtelliers de Frémur.

Dans l'absidiole carré du même édicule, on remarque vers *est* l'emplacement de la seconde piscine (B — 2) en forme de baignoire.

Ces deux piscines étaient chauffées au moyen d'un fourneau vers l'est et d'un *hypocauste* long de 4^{m},50 sur un peu moins de 3^{m} de large (B — 3).

Un tronçon de colonne en tuf à base plongée dans un épais lit de ciment fut trouvé près du fourneau, mais en dehors vers orient et à 1^{m},40 de la baignoire.

Du côté de l'entrée, les piles de briques vers occident sont *allongées* (pl. IX). L'autre moitié de l'hypocauste vers *est* et côtoyant les piscines n'a que de petites piles carrées de 0^{m},18 de côté sur environ 0^{m},35 de hauteur. Par dessus toutes ces piles régnait un plancher (pl. X) formé d'une couche de grandes briques et de ciment, ensemble d'une épaisseur moyenne de 0^{m},20. Les piles sont espacées entre elles de 0^{m},30 à 0^{m},35. Un petit bronze de Théodose et une grossière lampe en terre y furent trouvés. Le feu circulait horizontalement sous le plancher et verticalement par quelques tuyaux insérés dans les murs.

Enfin, à main droite de l'entrée, vers *sud-ouest*, mais en dehors de l'édicule, on découvrit une cuvette assez grossière, longue de 1^{m},30 sur 0^{m},60 de large à son fond, pavée de quelques ardoises brutes sur lit de ciment (B — 4, pl. VIII).

A ces quatre parties de l'édicule (B) correspondent divers textes que nous citerons.

Quand les ouvriers eurent dégagé la piscine ellipsoïde (B — 1, pl. VIII), l'impression générale fut qu'il s'agissait d'une cuve baptismale par immersion. J'in-

clinai de ce côté, mais avec une certaine hésitation, à cause de la petitesse relative de cette piscine, habitué que nous sommes à nous représenter ce genre d'édifice d'après les vastes proportions du baptistère de Constantin ; comme si réflexion faite, il était de rigueur que cette construction impériale dût être absolument la mesure typique de toutes les autres.

Une lettre d'un voyageur en Orient nous désabusa ; en effet, M. le comte de Bertou, auteur de mémoires très appréciés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (voir aux pièces justificatives n° IV) voulut bien, à la date du 28 novembre 1878, nous écrire :

« J'ai vu souvent en Orient et particulièrement en « Syrie, dans les églises grecques et arméniennes, des « piscines baptismales de *la même forme et de la même* « *apparence* que celle qui vient d'être mise à découvert « sur la place du Ralliement [1].

« Les églises modernes de la Syrie, généralement « très pauvres, n'ont quelquefois qu'un misérable baquet « ou qu'une grande pierre grossièrement creusée pour « l'administration du baptême par immersion, mais « dans les vieilles églises on retrouve des bassins du « genre et de la forme de celui que vous m'avez mon- « tré [2]. »

A ce texte, joignons-en un autre relatif au baptême par immersion, mais en Occident. Le *Dictionnaire* de Trévoux s'exprime ainsi :

[1] Voir pièce justificative n° II.

[2] La piscine du baptistère de Saint-Ambroise, à Milan, est également très petite, au rapport de Mgr Sauvé (séance du 4 mars 1879, à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers).

« Nous apprenons de la vie de saint Otton, apôtre de « Poméranie, que ce saint avait fait enfoncer dans la « terre des *cuves qui ne s'élevaient de terre que jusqu'à « la hauteur du genou.* »

J'ouvre ici une parenthèse pour dire que cette différence de niveau est, à quelque chose près, celle que l'on remarque à notre édicule entre le dallage du dessus de l'hypocauste et les bords de la cuve ellipsoïde. Un escabeau était nécessaire pour y monter, comme l'a remarqué M. J. Quicherat lors de sa visite au Musée Saint-Jean.

Fermons la parenthèse pour reprendre la citation.

« Il y avait de ces cuves pour les *femmes* et pour les « *hommes*.... elles étaient entourées de rideaux qui en « formaient autant de loges différentes. » — Et ajoute le même *Dictionnaire :* « L'on ne doit point douter que « dans les autres églises on ne prît des précautions « semblables pour empêcher que la pudeur ne fût « blessée dans une si sainte cérémonie [1]. »

Il y a loin de ces misérables cuves au baptistère de Constantin, mais pas si loin d'elles aux piscines d'Angers.

Cela répond à ceux qui pourraient objecter que les petits baptistères n'existaient qu'en Orient.

D'un autre côté, M. le comte de Bertou, par la teneur de sa même lettre, ajoute :

« Dans les baptistères de l'Orient qui remontent aux « premiers siècles, on retrouve les traces de *deux pis- « cines*, quelquefois rondes, quelquefois de forme

[1] *Dictionnaire* de Trévoux, au mot Baptême.

« elliptique, rarement carrées, destinées aux baptêmes « des deux sexes....

« Il serait, continue-t-il, très intéressant de retrou- « ver cette même disposition dans le baptistère dont « vous surveillez en ce moment le déblaiement, et si « vous parveniez à découvrir le moindre vestige certain « de la seconde piscine, vous auriez retrouvé un témoin « très intéressant des premiers siècles de l'Église épis- « copale d'Angers, car vous savez qu'à cette époque, « l'évêque seul administrait le baptême par immer- « sion. »

Or, peu de jours après cette rédaction si nette de prévision, l'on découvrit au fond de l'absidiole l'emplacement de la piscine oblongue (B — 2, pl. VIII).

Plus de doute ! On se croyait en présence d'un baptistère. Mais voilà que la mise à nu d'un hypocauste (B — 3) vint ébranler nos convictions.

Le moyen de croire, en effet, à l'existence d'un hypocauste dans un baptistère ? Et cependant comment s'imaginer que dans nos climats, au temps de Noël [1], on baptisât par immersion dans l'eau froide ?

Le bon sens parlait, mais un texte faisait bien mieux notre affaire. Nous le rencontrâmes dans D. Martène [2] :

« Sacerdos qui ad cuppam stabat.... hieme vero.... « *in stubis calefactis et in aqua calida*.... infossis doliis, « trina immersione capitis, veneranda baptismi confecit « sacramenta. »

[1] Martigny, au mot Baptême, p. 69.
[2] *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, col. 140, t. I.

Puis cherchant le sens du mot *stubis* au *Dictionnaire* de Ducange, nous y trouvons : « Stuba *vaporarium* « *hypocaustum*, vox Germania *stube* unde nostri « *estuve*. »

Ainsi la présence d'un hypocauste dans un baptistère par immersion ne peut plus être révoquée en doute.

Il est un autre texte qui s'adapte très bien à la grossière cuvette externe (B — 4 du plan général.)

En effet, dans l'un des Bulletins du ministère de l'instruction publique on lit [1] : « M. d'Arbois de « Jubainville adresse divers extraits de procès-verbaux « de visites d'églises au XVIe siècle, conservés dans les « archives de l'Aube, où se trouve ce singulier pas- « sage : *Ita est baptisandi infantes possent mijere* (*min-* « *gere*) *in alterum latus*. »

Pas aussi singulier, me dit un ecclésiastique fort distingué (M. Priou, curé de Saint-Laud d'Angers) : « Ignorez-vous pourquoi Constantin VI fut nommé Copro- « nyme ? Bien avant lui de pareils accidents durent faire « naître l'idée de réserver un lieu spécial, un *alterum* « *latus* dans les baptistères. »

Voilà donc une série de textes qui militent en faveur des partisans d'un baptistère.

Toutefois, une opinion plus complète se dégage. Elle admet comme unique cuve baptismale la piscine ellipsoïde et croit devoir prendre la piscine oblongue (B — 2) pour l'emplacement du bain liturgique qui précédait le baptême ; elle se fonde sur ce passage du *Dictionnaire* de Martigny :

[1] Année 1870, première partie, p. 30.

« Les catéchumènes devaient se baigner avant de « recevoir le baptême, soit par respect pour le sacre- « ment, soit afin que les fonts dans lesquels ils étaient « immergés.... ne fussent point souillés [1]. »

Rien ne paraît, en effet, s'opposer à ce que dans l'intérêt de la commodité du néophyte il y eut quelquefois à l'intérieur du même local une piscine baptismale et un bain liturgique.

Il semble résulter de la découverte du tronçon de colonne en tuf, que notre édicule rectangulaire BBB était environné d'une colonnade.

Comme rapporteur, je dois mentionner une troisième opinion qui consiste à voir dans l'édicule rectangulaire (B) le bain liturgique avec sa réserve d'eau, et dans l'octogone (C) le baptistère (voir le plan général).

Quoiqu'il en soit de ces nuances diverses d'appréciation, toutes se réfèrent à l'existence d'un bain sacré, puis à celle d'un baptistère que, pour le dire en passant, Claude Robin, à la fin du XVIII[e] siècle, s'empressait d'affirmer [2]. Aussi ne sera-t-on point surpris d'apprendre que le commandeur de Rossi, d'après l'exacte description qui lui fut faite par M. Léon Palustre de ces raretés angevines, répondit que le *bain sacré* notamment était *un monument unique dans la chrétienté*.

Ces bains, assez nombreux lors de la primitive Église

[1] *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, par l'abbé Martigny, au mot Bains. Nous voudrions bien pouvoir toujours citer les textes originaux, malheureusement, en province, nous en sommes souvent privés.

[2] *Dissertation sur l'antiquité de l'Église d'Angers* AN MDCCLXIV, p. 31-33.

et quelquefois situés dans les cimetières [1], jouissaient comme certaines basiliques du droit d'asile. M. d'Espinay, nous disait ces jours qu'il venait de lire dans Paciaudi (*De sacris christianorum balneis*) le texte même d'une loi de Théodose à ce sujet [2].

Mais afin de bien se rendre compte de l'*origine ecclésiastique* de notre édicule oblong (B), il ne faudra pas perdre de vue : qu'il a l'orient chrétien; — qu'il est de basse époque; — qu'il est, suivant les termes de M. Demoget, *un remploi de vieux matériaux romains;* — qu'il fit partie intégrante du cimetière primitif des chrétiens; — que ce cimetière date de la fin du IVe siècle, d'après les meilleures données historiques, justifiées d'ailleurs par la découverte de sarcophages creusés dans des restes d'architecture antique; — que notre édicule n'a rien du luxe ni de l'allure monumentale des bains publics ou privés des Romains, rien de cette vaste et savante distribution (souvent double) *en salle d'étuve, salle d'eau chaude, salle d'eau froide et salle des frictions* où, selon Oribase, se passaient les quatre actes d'un bain complet; — que notre édicule est comme beaucoup de constructions de la décadence, bâti sur les fondements d'un édifice antérieur, à l'exemple du baptistère Saint-Jean (Ve au VIe s.) au Puy-en-Velay, établi sur fondations d'un monument antique. (Joanne, *Dictionnaire des communes.*) Ce résumé suffit, passons à l'octogone.

[1] Martigny, au mot Bains.

[2] Voir sur les *Bains sacrés* les extraits de Paciaudi communiqués à M. Godard par M. d'Espinay, conseiller à la Cour, pièce justificative n° I.

II

L'OCTOGONE [1].

Cet édicule, d'une face à l'autre et de dehors en dehors a 7m,24.

De dedans en dedans, 5m,84.

D'un angle à l'autre et de dehors en dehors, 7m,84.

De dedans en dedans, 6m,44.

Ses murs émergent encore de 1m à 1m,75.

A ses angles, cet octogone est formé de tufs en appareil allongé, et aux faces de quarzites irrégulièrement agencés, mais sans mélange de matériaux d'emprunt plus anciens.

Vers nord, on remarque descendant à l'intérieur quatre marches longues de 0m,66 en moyenne ; une seule est à sa place, les autres plus basses ont été grossièrement rapportées ; une d'elles est un fragment de tombe. De chaque côté de ces degrés paraît vers nord un blocage qui, suivant le sculpteur Chapeau, devait appartenir à un massif d'autel, y compris la marche supérieure bien assise à sa place.

Ici, j'expose cette opinion, sans l'accepter ni la rejeter.

Le fond de l'aire de l'octogone est un beton revêtu de ciment, le tout d'une épaisseur de 0m,10 à 0m,15.

Vers orient, on distingue un appendice creux ayant de dedans en dedans 1m,30 sur 1m,66 (C. II, pl. VIII).

Cette annexe en forme de cellule côtoie par son fond

[1] Démoli complètement vers la fin de mars 1879.

vertical le mur occidental de l'ex-église Saint-Maurille (E) ainsi qu'un puits (D) qui, s'il est ancien, se serait trouvé dans l'église même.

L'épaisseur des murs de l'octogone et de son appendice est de 0m,66 à 0m,70. De sérieux archéologues, entr'autres M. d'Espinay, assignent à cet édicule une date variant du VIIIe siècle au IXe par analogie avec les appareils des cryptes de Saint-Avit et de Saint-Aignan d'Orléans.

Quelle pouvait avoir été la destination de cet octogone qui de même que l'édicule oblong (B), fut au XIIIe siècle remblayé de terre, ainsi que la superposition de diverses sépultures de cette époque nous l'indiqua ?

Les uns y voient un *porche*, une salle capitulaire (Alb. Lenoir, *Architecture monast.*, deuxième et troisième partie, page 326), les autres une *base de clocher*, un *campanille*, un *baptistère*, et enfin un *réclusoir* avec cellule adjacente à l'église Saint-Maurille.

Constatons que l'appendice (C. II.) ne s'ouvrait point dans toute l'étendue de la face orientale (a' b') de l'octogone, mais seulement jusque vers le milieu de ladite face (c') [1].

Cette disposition éloigne l'idée d'un emplacement d'autel vers l'est, et fait naître celle d'une petite ouverture de cellule communiquant avec l'octogone et d'une façon relative avec l'église Saint-Maurille.

[1] En effet, si l'ouverture eût été dans toute l'étendue de la face orientale, on eût trouvé les deux parements extrêmes, tandis qu'un seul existe vers N en a'. L'autre parement reste indéterminé vers le milieu de ladite face C'. Constatation faite en présence de MM. Goblot et Girouard.

Cette construction anormale ne pouvait donc s'adapter qu'à un usage, de nos jours insolite, et c'est ce qui fit penser à l'existence d'un reclusoir, sorte d'édicule souvent accompagné d'un oratoire et même d'un jardinet [1].

« Il était d'usage, dit Viollet-le-Duc [2], de pratiquer « auprès de certaines églises du moyen âge de petites « cellules dans lesquelles s'enfermaient des femmes « renonçant pour jamais au monde. Ces recluses avaient « le plus ordinairement une petite ouverture grillée « s'ouvrant sur l'intérieur de l'église. »

Il cite : « Une.... Alix la Bourgotte qui s'était fait « enfermer dans *un petit logis* proche du grand portail « de l'église des Innocents. » Puis il ajoute : « Que par « une petite fenêtre garnie d'un treillis elle entendait la « messe. »

Le même auteur cite l'abbé Lebeuf, toutefois avec quelques réserves, qui parlant du reclusoir des Saints-Innocents, croyait le trouver dans la *turricule octogone* que l'on voyait en ce cimetière.

Rapprochement curieux ! Au XIIe siècle, vivait à Angers, sur *le tertre Saint-Laurent*, une recluse nommée *Pétronille*, et sur ce même tertre existait un *octogone* de la même époque [3].

Vers ce temps-là, Chalonnes avait sa recluse du nom

[1] Ducange, au mot *Reclusorium*.
Trévoux, au mot *Reclus* et *Reclusion*.
Architecture monastique, par Albert Lenoir, première partie, p. 10.

[2] *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, du XIe au XVIe siècle, au mot Reclusoir.

[3] Quelques débris sont au Musée Saint-Jean.

d'*Ève ;* une troisième appelée *Ozenne,* était réfugiée « proche le village de Trelazé-l'Authion [1]. »

Il en est une autre nommée *Ainenda* que M. Port soupçonna le premier avoir dû être une recluse [2].

Or, cette Ainenda, sainte entre toutes les religieuses ses compagnes qui vécurent autrefois dans les dépendances de l'église Saint-Maurille, y fut inhumée avec épitaphe inscrite sur une croix de plomb que l'on découvrit vers 1714 [3]. C'était, comme vous le voyez, bien près de notre octogone.

Est-ce à dire que l'on doive adopter résolument l'hypothèse d'un reclusoir? Ce serait peut-être téméraire, car de bons esprits inclinent à voir dans notre octogone le baptistère cherché, mais qui ne serait d'admission possible qu'autant qu'il aurait succédé, au plutôt, vers le VIIIe ou IXe siècle, et au plus tard vers le XIe siècle (fin de l'immersion), à un précédent baptistère lequel, au sens de divers archéologues, ne doit être que l'édicule (B) plus ancien d'appareil, plus isolé des églises voisines, suivant l'usage des premiers temps chrétiens ; plus rapproché de Saint-Pierre où Claude Robin, je le répète de nouveau, affirmait l'existence d'un baptistère épiscopal.

Enfin notre octogone n'aurait-il point été plutôt une chapelle des morts [4] ?

[1] *Vie de R. d'Arbrissel,* par Pavillon, p. 47.
[2] Port, édition de Péan, p. 322.
[3] Ballain, manuscrit n° 867, p. 654, Bibl. d'Angers.
[4] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture,* p. 447, t. II.

III

Après les édicules, les tombeaux [1].

Les plus anciens sont de forme rectangulaire, plusieurs en oolithe et creusés dans des débris romains, avec traces parfaitement accusées de moulures antiques. En outre, il en est un en forme de nacelle.

Viennent ensuite les sépultures formées de tufs juxtaposés avec têtière, puis les cercueils composés de longues ardoises de libage, et enfin les grandes auges en molasse de Doué. Chose à noter, la plupart de ces tombes furent anciennement fouillées, aussi la moisson en *objets mobiliers* a-t-elle été moins abondante qu'en 1867 par les soins de M. de Farcy, et qu'en 1868, 1869 et 1870 sous la direction de M. Parrot.

Il en est cependant quelques-uns qui sont dignes d'intérêt.

Décrivons-les sommairement, les dessins sur ce point valant mieux que de longues dissertations.

IV

La première planche représente une anse d'amphore avec cette estampille : CAESÆN [2].

[1] M. Auguste Michel nous a été d'un grand secours. Présent comme délégué de la Mairie à toutes les fouilles, il nous a tenu au courant de ce qu'il remarquait, avec autant d'exactitude que de sagacité.

[2] Sur un autre fragment en terre samienne découvert par le sieur Arsène Launay on lit : CAMIVS, nom d'un potier romain.

La deuxième planche représente une lampe en terre cuite de basse époque trouvée le 31 janvier 1879 dans une des bouches de l'hypocauste (B — 3).

La troisième planche représente deux petits bronzes, l'un de Constantin avec ce revers : SARMATIA DEVICTA trouvé le 21 novembre 1878 ; l'autre de Constans Ier, avec ce revers : GLORIA EXERCITUS, trouvé le 3 décembre, même année, au-dessus de la mosaïque (voir Cohen).

La même planche offre une petite agrafe en bronze de l'époque mérovingienne.

La même planche reproduit encore un cercle-bracelet, en bronze, avec os et cubitus, trouvé vers N, derrière l'édicule (B).

La quatrième planche, la plus intéressante de toutes, représente (grandeur nature) une croix de plomb pesant 1 kil. 250 gr., trouvée le 26 décembre 1878 au fond d'un sarcophage en molasse de Doué. Sur cette croix de forme latine reposait la tête d'un squelette, aux bras placés le long des cuisses ; Orient chrétien ; grande ardoise brute sur le sarcophage ; autre tombe en dessus ; date de MIXVII au sommet de la croix ; lettres et lignes réglées à la pointe ; emploi simultané du C rond et du C carré.

Caractères oxydés, par suite lecture difficile.

ANNO
MIXVII
AB INCAR
N (atione)

Plus bas, à gauche :

ECCLESIÆ CA (nonicus)?
QVI DV̄(m) VI (xit)?
PAVP (erum)?

C'est peu, mais c'est assez pour nous indiquer que cette croix a été plutôt une croix de *commémoration* que de *préservation* ou *d'absolution*.

Excepté une seule croix de forme grecque, toutes celles découvertes à Angers qui sont venues à ma connaissance, m'ont paru être des croix de commémoration ou d'épitaphe, notamment les quatre qui furent trouvées place du Ralliement, savoir : l'une en 1714, deux vers 1868, et enfin la présente en 1878. Quant à celle des quatre qui appartient à M. Parrot, elle est mixte.

A ce propos, nous avons remarqué qu'en Anjou la croix de plomb funéraire penche vers la forme latine; que sa hauteur moyenne est de 0m,20 à 0m,28; qu'elle porte presque toujours une date de décès; que l'on y voit rarement les formules connues d'absolution ou de préservation ; qu'elle est, le plus ordinairement, posée sous la tête du défunt, et que les avant-bras de celui-ci ne sont pas croisés sur la poitrine.

Le contraire paraît exister en Normandie où la croix de plomb est le plus souvent de forme grecque en manière de croix de Malte ; assez petite ; rarement portant date de décès; plus rarement posée sous la tête du défunt, mais bien sur sa poitrine ; croix enfin habituellement chargée des formules d'absolution ou de

préservation et placée dans les mains croisées du mort [1].

On dirait qu'à la forme *latine* se serait plus spécialement rattachée la formule de commémoration, et à la croix *grecque* la formule d'absolution ; en effet, il est encore d'usage au sein de l'Église grecque, et spécialement en Russie, que le pope dépose entre les mains croisées du défunt une formule d'absolution.

L'esprit formaliste des Grecs se serait donc insinué durant le XIe et le XIIe siècles plus particulièrement en Normandie qu'en Anjou. Je constate le fait sans pouvoir l'expliquer.

Mais hâtons-nous de clore cette trop longue parenthèse et de retourner à l'explication de nos planches.

La cinquième offre le dessin d'un quart de carreau émaillé jaune et brun trouvé sur les remblais de l'édicule octogone le 29 décembre 1878 par le lieutenant-colonel Duburgua. On y remarque la fleur de lis à étamines qui met en mémoire celle du florin d'or dont le type fut adopté en France, principalement sous le règne de Charles V [2].

La sixième planche représente mi-partie d'un carreau émaillé vert et blanc, légèrement en creux, sur lequel on distingue une croix à branches évidées, cantonnée de feuilles de lierre, cordiformes ; ladite croix trouvée vers l'entrée de la rue Saint-Maurille.

La septième planche nous offre avec sa sertissure

[1] Voir dans *Bulletins du Ministère*, année 1855-1856, l'intéressante communication de l'abbé Cochet, p. 306-324.

[2] Le Blanc, *Traité des Monnaies*, p. 165-282.

gondolée un petit médaillon reliquaire portatif à deux faces, en feuille de cuivre, estampée, avec *Agnus Dei* d'un côté et crucifiement de l'autre; trouvé le 5 décembre 1878 par MM. Auguste Michel et Demoget [1].

V

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE.

A l'époque romaine se réfèrent :

Grande mosaïque ; gros murs, machefers, charbons, briques et poteries en dessous et autour ;

Pilastre et chapiteau antiques ;

Aire betonnée vers ouest ;

Traces d'un premier hypocauste vers la rue Cordelle [2] ;

Traces de voie romaine traversant l'extrémité méridionale de ladite rue ;

Chapiteau empâté de stuc colorié ; estampilles : CAESÆN et CAMIVS ;

Denier d'Auguste : CAESAR AVGVSTVS DIVVS JVLIVS. Comète de Jules César (Cohen, pl. XXIII, *Méd. consulaires*).

[1] Voir *Objets en bronze trouvés place du Ralliement de novembre à décembre* 1878 dans les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. XX, p. 198.

[2] L'édicule oblong, avec ses piscines et son hypocauste des premiers temps chrétiens, paraît avoir succédé, comme il en est d'autres exemples, à un *balneum* plus ancien et qui pouvait se rattacher à l'époque de la mosaïque.

A l'époque du bas-empire se réfèrent :

Petits bronzes de Constantin, Constans, Théodose, etc.;

Cimetière primitif d'Angers;

Second hypocauste absolument complet avec son bain sacré et sa piscine ellipsoïde;

Lampe en terre cuite;

Petit cube de mosaïque en verre;

Tronçon de colonne en tuf à base plongée dans un épais lit de ciment, trouvé en dehors de l'hypocauste et à 1m,40 de la piscine oblongue.

A l'époque mérovingienne se réfèrent :

Agrafe en bronze;

Cercle-bracelet en même métal;

Croix sculptées, à bandes transversales sur couvercles de tombeaux rectangulaires en oolithe, etc.;

Sarcophage en forme de nacelle;

Certains murs de l'église Saint-Maurille;

Terre cuite moulurée trouvée le 5 mars 1879 par le sieur Arsène Launay.

A l'époque carlovingienne et romane se réfèrent :

Fragment d'épitaphe trouvé le 9 décembre 1878 dans l'enceinte des murs en soubassement de Saint-Maurille;

Denier fruste de Louis le Débonnaire;

Croix à bandes transversales sur couvercles de tombes rétrécies vers les pieds;

Édicule octogone;

Modillons grimaçants provenant de l'église Saint-Mainbœuf;

Sarcophages en molasse de Doué;

Sépultures de tufs juxtaposés en têtière ;
Sépultures en ardoises de libage ;
Croix de plomb commémorative.

A l'époque ogivale se réfèrent :

Carreau émaillé à fleur de lis ornée d'étamines ;
Carreau émaillé crucifère ;
Médaillon de l'Agnus et du crucifiement.

En somme, plus de qualité que d'abondance. Cependant, à l'aide de ces matériaux et de ceux découverts il y a dix ans, il sera facile de refaire l'histoire de ce que l'on appelle aujourd'hui *la place du Ralliement* et qui est en effet bien nommée, car voici dix-huit siècles environ que ce lieu n'a guère cessé d'être l'un des centres les plus actifs de la vie sociale. N'oublions pas qu'il fut notre première terre chrétienne et qu'aucune autre partie du sol d'Angers ne peut, à ce point de vue, revendiquer l'honneur d'une si sainte et si haute antiquité; c'est de là qu'en suivant une ligne courbe ont rayonné nos églises les plus anciennes : *Saint-Pierre, Saint-Maurille, Saint-Mainbœuf, Saint-Denis, Saint-Julien, Saint-Martin* et *Saint-Aubin.*

Aussi comment croire que les premières eaux du baptême soient sorties d'une autre source que de cette terre privilégiée qui, chose notable, fournit au siècle dernier à l'Église d'Angers les martyrs d'une persécution qu'elle n'eut pas à son origine.

Angers, le 8 mars 1879.

GODARD-FAULTRIER.

P. S. T. M.

La mosaïque, première partie, a été retirée de la place du Ralliement le 30 janvier 1879, et la deuxième partie fut transportée dans les journées des 4, 5, 6, 7 et 8 mars au Musée Saint-Jean.

Quant aux deux édicules, s'ils ne peuvent être conservés sur place, l'un d'eux, celui des piscines, sera transporté et rétabli au même Musée [1].

On voit par ce qui précède combien l'Administration municipale d'Angers a été prévoyante en affectant la magnifique et vaste salle Saint-Jean (1300 mètres de superficie) à l'extension de son Musée d'antiquités, primitivement fondé en 1841, rue Courte.

Signalons, en terminant, trois Sociétés qui ont uni leurs efforts pour la conservation de nos découvertes : la Société académique (directeur M. Parrot) ; la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, section archéologique (président M. d'Espinay) ; la Société française (directeur M. Léon Palustre).

Ajoutons que la reproduction en liége sera faite par M. Laroche, demeurant à Trelazé, très expert en cet art.

Double avantage ! Cet acte d'union de nos Sociétés, utile à la conservation de nos monuments en général,

[1] Ce travail, sous l'habile direction de M. Rohard et d'après divers plans comparés de MM. Demoget, Parrot et du Dr Godard, a été terminé vers la fin de juin 1879, avec le concours désintéressé de la Société française, de la Société d'agriculture, sciences et arts, ainsi que de la Société académique, sans oublier celui de M. André Joubert, fils du sénateur.

l'est aussi désormais à la solidarité de leurs études, sans nuire à l'autonomie de chacune.

NOTA. — Ce travail fut lu le 16 avril 1879, à la Sorbonne, par M. du Sommerard, directeur du Musée de Cluny. (Voir aux Pièces justificatives n° III.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

BAINS SACRÉS.

A M. Godard-Faultrier.

Je vous adresse, mon cher et très honoré collègue, la copie des quelques notes que j'ai prises dans *Paciaudi* pendant le très court espace de temps que j'ai eu ce rarissime ouvrage entre les mains. Il m'avait été prêté par M. Palustre.

Votre bien dévoué collègue,

D'ESPINAY.

Extrait de Paciaudi

Par M. le conseiller d'ESPINAY.

Paulli Paciaudi de sacris christianorum balneis.
Rome 1758.

« .... Quæ ego sive loci conditionem contempler, in quo fuerunt ædificata, sive viros, quorum impensâ

curâque sunt constructa, sive usus in quos illa plerumque dedicabantur, *sacra christianorum balnea* video esse appellanda.... » Εισοδος, p. 8.

.... « Tantam scilicet immortali Deo sacris que ministeriis reverentiam censebant adhibendam, ut nec illum votis propitium habituros, nec ista plenissime sibi profutura vererentur, nisi præter insontem animum, corpus bene tersum attulissent. » Cap. II, p. 21.

.... « Quum templa oratum adirent lustratione aliquâ adhuc esse opus existimarent. » *Ibid.*

.... « Hæc tandem excipiebat totius corporis lavatio ex pænitentiâ sordidati. Præclare hic nobis suffragatur Augustini testimonium qui ad januarium ita prescripsit : « Si autem quæris cur etiam lavandi (catechumenos) mos ortus sit, nihil mihi de hac re cogitanti « probabilius occurrit, nisi quia baptizandorum corpora « per observationem quadragesimæ sordidata cum offen- « sione sensus ad fontem tractarentur, nisi aliquâ die « lavarentur. (S. Augustini epist. 54, alias 118.) » Cap. II, p. 22-23.

« .... Præterea quum ea catechumenorum purificatio ob id potissimum ab Augustino dicatur instituta, ne sacri fontes fædarentur. » P. 23.

« .... Id autem in balneis fuisse revera per actum nemo prestantius ac disertius quam Zeno Veronensis explicavit, qui in VI *invitatione ad fontes* sic catechumenos suos affatur : « jam balneator expectat quod unctui, quod « tersin opus est præbiturus. » P. 23.

« ... . Eadem consuetudo plerosque alios tenuit ut in « diebus solemnioribus balneorum usu corpora sua « purgarent, haud dubie ob reverentiam sacræ commu-

« nionis. (Hist. S. Willelmi, monach. gellonensis). »
P. 24.

« Moris est Christianorum, dominicos dies ob domi-
« nicæ resurrectionis honorem ubique venerantium
« sabbatorum diebus laborum sudorem, corporum fati-
« cationes balneorum aquis lavando frequentius recreare
« sordidos lotis, vestibus mutare, etc., (Anonym. bri-
« tannicus). » P. 24.

« De his qui ad ecclesias confugiunt. Ut inter templi,
« quod parietum descripsimus cinctu, et post loca
« publica et januas primas ecclesiæ, quidquid fuerit
« interjacens, sive in cellulis, sive in domibus, hortulis,
« *balneis*, areis atque porticibus confugias, interioris
« templi vice tueatur. (Cod., Theod. lib. IX, tit. XLV.) »
Cap. III, p. 28.

Une image représente des prêtres qui se baignent dans une piscine, d'après un manuscrit de la bibliothèque Saint-Paulin de Naples.

N° II.

On a objecté qu'une piscine semi-circulaire, semblable à celle d'Angers, avait été découverte à Noirmoutiers, en 1863, et qu'elle faisait partie d'un bain romain. Donc, etc., etc.

M. Marionneau, notre collègue, venu tout exprès à Angers le 9 décembre 1878, inclina de ce côté d'abord, mais il vit bientôt que notre édicule, formé de matériaux d'emprunt, était de beaucoup postérieur au monument de Noirmoutiers, et quand il eut appris quelle situation ce même édicule avait occupée dans le

cimetière primitif des chrétiens et au carrefour de nos plus anciennes ex-églises d'Angers, son opinion se modifia. Il nous dit même que la « cuve de Noirmoutiers était accompagnée d'un certain nombre de salles, « tandis que celle d'Angers paraissait être dans un édicule isolé. »

Il aurait pu ajouter (examen fait des plans qu'il eut l'obligeance de nous adresser par l'entremise de M. Auguste Michel) que de grandes différences existaient entre la cuve d'Angers et celle de Noirmoutiers; ainsi cette dernière n'a pas de banquette interne, elle n'est point ellipsoïde, mais polygonale à l'intérieur et moitié plus grande ou à peu près ; elle n'est pas un récipient d'eau, mais un *laconicum* ou étuve, ce qui se prouve par la présence de tuyaux de chaleur disposés horizontalement en éventail, nommés *Hypocausis*[1] et ce qui se prouve surtout par l'absence de tout conduit de décharge et de nettoyage[2].

Donc, etc., etc.

N° III.

Hôtel de Cluny, rue du Sommerard,
16 avril 1879, 4 h.

Cher Monsieur (Godard),

Je viens de lire votre travail sur les fouilles de la place du Ralliement en présence d'une fort nombreuse assistance ; il a été fort applaudi.

[1] Voir *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, par A. Rich, traduct. Cherruel.

[2] Voir plan, lithogr. Joubert, place du Pilori, 5, Nantes.

J'ai cru devoir le compléter en faisant part à la réunion des efforts que vous avez faits pour obtenir la conservation sur place de l'hypocauste, efforts qui devaient échouer devant les exigences des travaux municipaux.

J'ai tâché, en un mot, de justifier la confiance que vous m'aviez accordée en me désignant pour votre interprète, et suis heureux d'avoir à vous reporter l'expression de l'approbation unanime de l'assemblée [1].

Signé : E. du Sommerard.

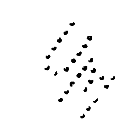
N° IV.

La Bibliothèque d'Angers possède plusieurs brochures de M. le comte de Bertou ; il est en outre l'auteur d'une remarquable lettre à M. de Saulcy sur les monuments égyptiens de Nahr-el-Kelb insérée dans la *Revue archéologique* de Leleux, libraire-éditeur (11e année, 1854).

Ce voyageur distingué, à la fois homme de lettres et dessinateur habile, voulut bien, en novembre 1879, nous montrer ses albums pleins de curieuses vues, particulièrement prises en Syrie.

M. le comte de Bertou a choisi pour résidence la maison de Saint-Martin, paroisse de Sainte-Thérèse, à Angers.

[1] Séance de la Sorbonne du 16 avril 1879.



Extrait du compte rendu lu à la Sorbonne (séance du 16 avril 1879) par M. Chabouillet, conservateur au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale [1].

« En l'absence de l'auteur, M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, M. du Sommerard, membre de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et de la Commission des monuments historiques, directeur du musée de Cluny, donne lecture d'un mémoire sur les fouilles de la place du Ralliement, à Angers, en 1878 et 1879.

« Le mémoire de M. Godard-Faultrier est accompagné de deux photographies [2] et de dix planches de dessins exécutés avec autant d'exactitude que de talent par M. le Dr Godard, fils de M. Godard-Faultrier. Les photographies offrent des vues d'ensemble de cette place du Ralliement à Angers, qui est devenue si célèbre parmi les archéologues en raison des découvertes importantes qu'on y a faites depuis dix ans, notamment par celles de tombes vénérables des premiers siècles du christianisme, dont plusieurs avec inscriptions. Ces vues photographiques exécutées récemment montrent le site de deux édicules que les archéologues angevins auraient voulu conserver sur place. Les dix planches de dessins représentent les monuments et objets divers trouvés

[1] Voir *Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts.

[2] Ces photographies sont exposées au musée Saint-Jean avec quelques autres tirées plus tard.

récemment dans les fouilles de la place du Ralliement. Je noterai une anse d'amphore avec ce fragment d'inscription :

CAESEN.

« Et une croix latine de commémoration, en plomb, trouvée dans un sarcophage et sur laquelle reposait la tête d'un squelette. On y lit une inscription oxydée et partant d'une lecture difficile ; M. Godard-Faultrier y a cependant déchiffré ce qui suit :

ANNO
MIXVII
AB INCAR
N
ECCLESIÆ ÇA
QVI DV[*m*] VI[*xit*]
PAVP...

« Il faut encore mentionner des monnaies de Constantin le Grand et de Constant Ier, quelques menus objets remontant à l'époque mérovingienne et des carreaux vernissés du moyen âge.

« Quant aux grands monuments, ils se composent d'une mosaïque romaine à laquelle M. Demoget a consacré un travail spécial et qui est déposée dès à présent dans le musée Saint-Jean, à Angers, et des deux édicules mentionnés ci-dessus.

« De ces édicules dont la date ne descend certainement pas plus bas que le IXe siècle, l'un, le plus ancien, qui a été trouvé dans le cimetière chrétien de la fin du

IVe siècle, est rectangulaire et a été construit fort négligemment avec des matériaux d'emprunt, avec de vieilles briques romaines. Cet édicule renferme notamment deux piscines et un hypocauste. M. Godard-Faultrier, avec d'autres archéologues, suppose que l'une des piscines a pu servir de baptistère, tandis que la seconde dont l'eau était chauffée par l'hypocauste aurait été un bain sacré. Si cette opinion que M. Godard-Faultrier ne donne que comme une hypothèse était adoptée, on posséderait une bien grande rareté, car M. le commandeur de Rossi consulté par M. Palustre, qui adressa à l'illustre savant une exacte description de ces édicules, aurait répondu, nous apprend M. Godard-Faultrier, qu'un bain sacré serait aujourd'hui un monument unique dans la chrétienté.

« Le second de ces édicules est de forme octogone. On est peut-être encore plus incertain au sujet de sa destination que sur ce qui concerne celle du premier. On y a vu une base de clocher, un campanile, un baptistère, un reclusoir et une chapelle des morts. M. Godard-Faultrier a recueilli et examiné ces opinions diverses, mais il s'est prudemment gardé de conclure. En résumé il est regrettable qu'il soit impossible de conserver ces édicules à l'endroit même où on les a découverts, et que l'on puisse à peine espérer les sauver tous deux de la destruction en raison de la mauvaise qualité de leurs matériaux, car ce sont de vénérables témoins des premiers siècles du christianisme dans la capitale des *Andecavi;* or, comme l'intéressante discussion à laquelle a donné lieu le mémoire de M. Godard-Faultrier n'a pas fourni une explication complètement satisfaisante en ce

qui concerne leur destination, s'ils devaient disparaître un jour, on perdra avec leurs vestiges les moyens d'acquérir de nouvelles lumières sur les usages de la primitive église.

« M. Parrot (d'Angers), M. Palustre, d'autres savants encore dont on n'a pu savoir les noms, ont pris part à cette controverse dont nous voudrions avoir la sténographie, tant elle nous a paru solide, sans que nous puissions toutefois déclarer que les problèmes soulevés soient résolus.

« M. du Sommerard, celui-là même qui s'est chargé de lire le mémoire de M. Godard-Faultrier, était parfaitement au courant de la suite de cette affaire. En effet, notre collègue avait été envoyé en mission spéciale à Angers par M. le Ministre de l'Instruction publique, ému par les requêtes à lui adressées par les Sociétés savantes de cette ville. Malheureusement, à son grand regret, M. du Sommerard reconnut avec d'autres juges aussi compétents que lui-même qu'on ne pouvait songer à conserver sur place ces édicules. En conséquence, il a été décidé que l'on transporterait l'édicule rectangulaire, celui des piscines, au musée Saint-Jean, où on le rétablirait, et que l'on ferait de l'autre une reproduction en liège. Cette détermination si sage est le résultat de l'entente cordiale de trois Sociétés savantes qui ont uni leurs efforts : la Société académique d'Angers, dont M. Parrot est le directeur ; la section d'archéologie de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville, dont M. le conseiller d'Espinay est le président, et la Société française d'archéologie, dont le directeur, digne successeur d'Arcisse de Caumont, est

M. Palustre. En finissant, il me reste à exprimer un souhait, c'est que le mémoire de M. Godard-Faultrier, dont nous n'avons donné qu'un sec résumé, soit publié avec les planches qui l'illustrent. C'est un travail remarquable à tous égards, et la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers ne reculera certainement pas devant ce devoir qui s'impose à sa libéralité.

« Un mot encore à la louange de la municipalité d'Angers qui a eu récemment la sage et généreuse prévoyance de doter son Musée, fondé en 1841, de la magnifique salle Saint-Jean, assez vaste pour qu'on puisse y classer à l'aise les antiquités diverses que l'on découvre journellement sur son domaine : statues, sarcophages, inscriptions, enfin les monuments de tous genres et surtout ceux de grande dimension. »

SAINT-MICHEL DU TERTRE

D'ANGERS [1]

CHAPITRE VII.

CHARLES VIII, LOUIS XII, FRANÇOIS DE ROHAN.

Louis XI et Charles VIII nous ont donné la Commune affranchie et la Paroisse émancipée. Mais ces deux institutions qui se compléteront du Présidial n'ont véritablement trouvé leur idéal qu'au début du XVIIe siècle, sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII.

C'est, dans leur formation, l'intervalle d'un siècle et ce siècle sera le XVIe. Le XVIe si obscur, si confus, si contradictoire, si destructeur du passé, si hostile à la foi romaine.

Aventureux sous Louis XII, sensuel sous François Ier et Henri II, cruel et sanguinaire sous Charles IX et Henri III, il sera le siècle de Luther, de Calvin, de saint Ignace, de saint Charles Borromée, de sainte Thérèse; des papes Alexandre VI, Jules II, Léon X, Clément VII, Paul III, Paul IV, Pie V, Grégoire XIII; à Angers, des

[1] Voir les *Mémoires de la Société* (1877-1878), page 97.

évêques François de Rohan, Jean Olivier, Gabriel Bauvery, Guillaume Ruzé; des prêtres et moines apostats Dupineau, Salvert, Jean de l'Espine; des maires Olivier Barrault, Landevy, Pincé, Bouvery, Jean Cadu, Poyet, Breslay, Lesrat, Ayrault, Lasnier, Bitault; à la paroisse, des curés Cador, Guillaume de la Chaussée, Ayrault, Paul Moreau; des bienfaiteurs François Binel, Olivier Laury, Jean Mirleau, Anne Bauvet, Pierre Boureau, Guillaume Lesrat.

C'est le chaos, la permanente contradiction et pourtant dans ce dédale, devant le maire et le curé, nous y rencontrons toujours deux grandes figures, le Roi et l'Évêque.

C'est qu'ici comme ailleurs ils ont fait la France. Charles VIII, Louis XII, François de Rohan, font donc l'objet naturel de mon nouveau chapitre.

Louis XI en mourant laissait trois enfants, un fils et deux filles.

Le Dauphin qui devint Charles VIII, avait alors treize ans. Il était faible, petit, difforme, d'esprit étroit et assez borné. Les deux filles, Anne et Jeanne, étaient mariées; Jeanne, la plus jeune, qui sera sainte Jeanne de Valois, affligée des infirmités physiques de son frère, avait été imposée comme femme au duc d'Orléans. Anne, l'aînée, était mariée au sire de Beaujeu, frère cadet du duc de Bourbon.

Anne, douée de l'esprit et de l'énergique volonté de son père en avait toute la confiance. Aussi, à son lit de

mort, celui-ci pressentant les orages d'une minorité, l'avait constituée régente de son frère et dans ce but lui avait laissé toutes ses instructions. La difficulté pour la dame de Beaujeu était de se faire accepter. Charles VII, dit pour cette raison *le bien servi*, avait dû à d'autres le succès de ses armes. Louis XI, au contraire, circonvenu toujours par la rébellion, n'avait cessé de la poursuivre et de la traquer victorieusement. Il avait terrassé ces arrogants vassaux du roi de Bourges et les avait asservis. Mais tout humiliés qu'ils étaient ils dissimulaient et comprimaient leur esprit de révolte. Aussi quand ils apprirent la mort du farouche ermite de Plessis-lez-Tours, l'impression première fut celle du soulagement. La réaction en découla.

Anne n'avait que son mari pour partisan de sa cause. Les princes du sang : le duc d'Orléans qui sera Louis XII, le prince de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu se déclarent les chefs des mécontents. Ils demandent aux États assemblés à Tours, ce qui se pratiqua depuis à la mort de Louis XIV, l'annulation des dernières volontés du roi défunt. Ce fut alors qu'à l'habileté de son père, la fille de Louis XI joignit l'adresse féminine.

Elle laisse ses adversaires se décorer de vains titres; et, les États levés, elle saisit vigoureusement les rênes du pouvoir, s'empare du roi son frère et le transporte à Angers; car c'est près de cette ville qu'est engagé l'enjeu de la monarchie.

Comme au temps de saint Louis, la Bretagne nous menace. Mauclerc se retrouve dans le duc François II et la fière Armorique proclame encore que « de toute antiquité, rois, ducs et princes n'avaient reconnu

créateur, instituteur, ni souverain fors Dieu tout puissant [1]. » C'est sur cette terre d'indépendance que se donnent rendez-vous les ennemis de Charles VIII. C'est le duc d'Orléans qu'on attend pour les commander. C'est par delà de Bouvines qu'on prétend nous rejeter.

La dame de Beaujeu a fièrement relevé le gant. Toutes les milices sont convoquées, la Trémoille les commande et l'artillerie si redoutée de Louis XI les va protéger.

Aux termes des constitutions du royaume de France, Charles VIII était majeur, ayant plus de quatorze ans. Il prend alors, en apparence au moins, la direction de la grande lutte. Les murs de notre cité seront sa résidence; la forteresse de saint Louis son boulevard de défense.

Mais voilà que des bruits sinistres circulent sur l'état sanitaire d'Angers. La peste était redoutée, elle nous menaçait. Depuis plus d'une année on la surprenait aux environs. Naguère déjà, à l'occasion des Mystères, n'avait-on pas fait défense de laisser pénétrer en nos murs les habitants de Brissac. Comment alors hasarder la vie déjà si frêle du jeune souverain. Guillaume Miette, son médecin, reçoit l'ordre de le devancer et d'étudier lui-même le danger à courir [2].

Il convoque à cette fin les médecins et les curés. C'est de leur avis qu'il proclame la ville intacte de contagion et sûre pour le roi. Deux médecins toutefois ont la charge de surveiller l'intérieur des murs et leurs environs.

[1] Lobineau, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, p. 1455.
[2] Archives municipales, BB 4, fol. 79.

Charles VIII se rend donc aux désirs de sa sœur. Il accepte ses plans et vient à Angers. Jean Michel reçoit l'ordre de faire les fainctes des Mystères de la venue du roi. La ville lui prépare des fêtes. Elle fait un emprunt pour en couvrir les frais[1].

Pour le service de la poste royale un bac est établi à Lesvières. Des approvisionnements de bouche et de munitions nous arrivent de toutes parts, les monnaies sont réformées[2].

Pour réprimer les courses des Bretons, résister à leurs avant-postes, on arme les paroisses environnantes. Angers fournit cent hommes qui se joignent aux milices royales.

Tous les écoliers, bénéficiers, gens mariés du pays de Bretagne renfermés en nos murs, reçoivent l'ordre d'évacuer la ville ou de prêter serment sur la croix de Saint-Laud, qu'ils ne feront rien d'hostile aux intérêts du roi[3].

C'est le 21 avril 1487, nous dit Oudin, que le roi Charles VIII arrive et séjourne aux Ponts-de-Cé pour faire le 24 à Angers son entrée solennelle.

Il s'avance monté sur une petite haquenée, nous dit Grandet, accompagné de Jean de Rely son confesseur et du duc de Bourbon, connétable de France, qui venait de faire sa soumission. Une ambassade de Hongrie, conduite par son archevêque, est reçue en grande pompe peu de jours après[4].

[1] Archives municipales, BB 5, fol. 2.
[2] Archives municipales, BB 5, fol. 1 et 2.
[3] Archives municipales, BB 5, fol. 24.
[4] Archives municipales, fol. 47.

Anne est éloignée, elle se dissimule ; elle laisse à son frère l'apparence du commandement. Mais elle veille au dehors et c'est elle qui dirige la Trémoille et lui fournit ses moyens de succès.

Les armées en effet se rencontrent le 23 juillet près de Fougères, à Saint-Aubin-du-Cormier. Le choc est rude et prolongé. Mais écrasée par l'artillerie royale, l'armée confédérée est complètement défaite; le duc d'Orléans son chef est fait prisonnier. La Bretagne est à la merci de son vainqueur. Elle dépose les armes. François II fait sa soumission et signe le traité de Sablé.

Pendant tous ces événements, le roi Charles VIII menait à Angers paisible et joyeuse vie avec diversion de villégiature, tant à Beaufort, chez sa tante Jeanne de Laval, qu'au château du Verger, chez le Maréchal de Gié, créé premier gouverneur d'Anjou.

A la Fête-Dieu il suit la procession dans tout son parcours [1]. Le même jour, à vêpres et complies, en sa qualité de chanoine d'honneur de notre cathédrale, il revêt la chape et le surplis et prend place au chœur.

Mais c'est sur notre paroisse, chez Jean Binel, sur la place des Halles, que nous allons le considérer à loisir.

Jean Binel, sieur de Lécé, avait hérité de la charge de son père en qualité de Juge d'Anjou. Il était docteur à la Faculté de droit, sénéchal de l'abbaye de Saint-Aubin, chancelier de Provence, maire d'Angers et échevin perpétuel, mais avant tout il avait été l'ami du roi

[1] *Mémoires*, de Grandet.

René et c'est comme tel que celui-ci l'avait désigné pour son exécuteur testamentaire[1]. Le vieux duc d'Anjou avait fait instance pour l'emmener en Provence dans sa ville d'Aix. Binel s'en était excusé avec tout le respect et toute la reconnaissance dont il était pénétré. Il supplia son bon maître de croire que « ce n'était ni paresse, ni le regret de la ville et du pays, ni de sa maison, ni de son petit héritage », mais bien l'ignorance de la langue et des usages du pays. Il ne put toutefois se défendre d'une mission à Venise, pour y traiter « aulcunes grandes affaires. » Les Angevins, eux aussi, avaient honoré Binel des fonctions municipales et lui avaient confié leur artillerie.

Tel était le personnage que le jeune Charles VIII recherchait à son tour comme conseiller et chez lequel il aimait à se délasser.

Nous l'y trouvons le 27 juin 1487, aux noces du duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu[2]. Anne l'avait détaché de la ligue et l'avait honoré de l'épée de connétable. Nous l'avons vu accompagner Charles VIII à son entrée dans nos murs. Il épousait sa cousine la duchesse de Vendôme. Le mariage se faisait en la chapelle du château, mais le banquet nuptial se donnait chez Binel, et le roi y assistait.

Le duc de Bretagne que nous avons vu faire sa paix à Sablé avec le roi de France, était mort quelques jours après, laissant à sa fille Anne, l'héritage de son duché et de ses traditions. Il ne pouvait tomber en mains plus fières.

[1] *Dict. historique*, de M. Port, t. I, p. 351.
Dict. historique.

Anne reprend les armes, renoue la ligue, revendique les prétentions de sa Bretagne, prend le commandement des bandes confédérées.

L'armée royale, elle aussi, se reforme. Un camp permanent est établi à Bouchemaine. Champtocé et la Possonnière sont mis en état de défense. Charles VIII revient à Angers, où nous l'y verrons après son mariage. C'est chez Binel que nous le rencontrerons encore. Il y dîne les 7 juillet et 9 septembre 1490. A cette dernière date, nous dit Oudin, « le roy notre sire dîna chez Jean Binel, docteur et juge d'Anjou et après qu'il eut dîné il alla voir son artillerie qui était arrangée ès-Halles d'Angers (laquelle selon Grandet avait été fondue dans une maison voisine) ; et après s'en alla passer par le portal Saint-Michel-du-Tertre et s'en alla le long des douves et fossés se rendre en son château d'Angers ; et y avait un escuyer sur un grand cheval grison, lequel faisait ses parades devant le roy moult fréquemment. »

Binel ne survécut pas longtemps à ces événements ; il mourut à Tours en mission royale le 14 mai suivant ; il fut enterré aux Cordeliers de la façon la plus solennelle. Son fils François hérita de sa charge de juge d'Anjou et à peu de jours de distance, nous dit Oudin, Jean de la Vallée, son lieutenant, mourut aussi et fut *ensépulturé* à Saint-Michel-du-Tertre.

C'était alors que se poursuivait activement la négociation du mariage du roi avec Anne de Bretagne ; et c'était Anne de Beaujeu qui, elle encore, en avait conçu le projet. Elle ne croyait pas, par une alliance royale, payer trop cher une province comme la Bretagne, si nécessaire à l'unité française. Mais chose surprenante,

le négociateur de ce mariage était Louis d'Orléans, le chef de la ligue, le récent allié de François II.

Fait prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier, la fille de Louis XI, sa belle-sœur, l'avait impitoyablement enfermé dans la tour de Bourges où il languissait depuis trois ans ; lorsque, dans une apparition à Plessis-lez-Tours, le roi Charles VIII y trouve Jeanne sa jeune sœur qui se jette à ses genoux et implore la grâce de son infortuné mari. Charles est ému jusqu'au fond de son cœur ; il vole à Bourges et délivre lui-même son prisonnier. C'était en reconnaissance que Louis d'Orléans sollicitait, pour le roi de France, la main de la fière duchesse et obtenait qu'on insérât au contrat qu'en cas de mort du roi actuel, elle devait épouser son successeur.

Le mariage fut célébré dans la chapelle du château de Langeais ; mais les réjouissances se firent à Angers. Une nouvelle scène fut donnée au parc des jeux de la place des Halles [1] et pour cet objet « on fit les frais de construction de trois estaiges de chauffauts de MM. les maires et échevins de la ville estant au parc auquel naguère a esté joué le Mistère de Madame Sainte Catherine. »

Les époux royaux prolongèrent leur séjour à Angers et le 10 octobre 1492 la jeune reine mettait au monde un fils qui fut baptisé à Saint-Maurice. Jeanne de Laval en fut la marraine [2].

En réjouissance on joua aux Halles le Mistère de Monsieur Saint Georges [3]. Dom André Moriceau joua Saint Georges ; Robert Digon joua Lucifer.

[1] Archives municipales, BB 8, fol. 43.
[2] Guillaume Oudin.
[3] Guillaume Oudin.

Anne de Beaujeu avait accompli sa mission. Elle avait terrassé les ennemis de la couronne. Le roi son frère qu'elle avait marié dominait son royaume avec un prestige inconnu de ses prédécesseurs.

C'est alors que ce trop heureux monarque voulut s'affranchir d'une tutelle qui le gênait : Revendiquant à Naples les droits de René d'Anjou il se lance en ces infructueuses guerres d'Italie qui ruineront la France pendant cinquante ans.

C'est au retour de son expédition qu'il meurt à Amboise le 7 avril 1498. Ses trois enfants l'avaient précédé au tombeau et l'héritier du trône était Louis d'Orléans.

A peu de semaines disparaissait aussi Jeanne de Laval ; ses dépouilles mortelles, selon sa volonté et celle du roi René, furent apportées à Angers pour être jointes à celles de son époux. « Et fut le corps d'ycelle très noble dame apporté à Angers et reçue des Angevins à tel honneur comme de leur princesse et mis en sépulture en l'église cathédrale d'Angers, près du corps de son deffunt époux ; et son cueur porté inhumer avecque celluy dudit seigneur en la chapelle Saint-Bernardin au couvent de Saint-François, car ainsi estait convenu entre le bon roy et elle durant leur vie[1]. »

Dans l'année même de son avènement en 1498, le roi Louis XII veut visiter sa bonne ville d'Angers ; mais la peste nous menaçait encore. Aussi par avance une enquête devenait-elle nécessaire. Les curés se réunissent et s'adjoignent deux apothicaires qui déclarent le séjour

[1] Bourdigné, p. 282.

en nos murs sans danger. Cet avis décide le voyage [1].

Des réjouissances, des fêtes, des scènes aux Halles sont projetées. Le trésorier de Bretagne, le curé de Saint-Julien et le peintre Pierre Leroux, sont désignés par le corps de ville en qualité de commissaires, pour « adviser ensemble la forme de faire les faintes et les mots qu'il faudra faire et dire à l'entrée du roy [2]. »

« Le bon roy, nous dit Bourdigné, cognoissant les Angevins avoir esté de tout temps d'amour ferme et loyaulx en la foy de ses prédécesseurs roys de France, ne les voulut dépriser, mais les vint visiter avec sa très noble et loyalle espouse. Et furent receuz en la bonne ville d'Angiers en grand honneur et triomphe. Et avait lors le roy en sa compagnie quand il entra à Angiers le duc de Valentinoys nommé César Borgia.

« Le recteur de l'Université, Étienne Boysrond, lui fit une très éloquente oraison en laquelle yceluy seigneur avait pris grand plaisir [3]. »

Aux côtés de Louis XII, Jeanne de Valois et César Borgia ! Quel étrange rapprochement !

César Borgia est connu dans l'histoire, mais en tout cas les limites de mon sujet ne me permettent pas d'en parler ; qu'il me suffise de dire qu'il est ici le bénéficiaire d'un traité secret dont Jeanne allait être la victime.

Jeanne de Valois, la future fondatrice de l'ordre des Annonciades, la sainte reine que nous verrons élevée sur nos autels, l'épouse éplorée que nous trouvions

[1] Archives municipales, BB 10, fol. 46.
[2] Archives municipales, BB 10, fol. 43.
[3] Bourdigné, p. 281.

naguère aux pieds de Charles VIII sollicitant la grâce d'un mari coupable, est à la veille d'être sacrifiée à une impitoyable politique et d'être condamnée à céder sa couche nuptiale à sa fière rivale la duchesse de Bretagne.

Un troisième personnage que nous n'y voyons pas doit aussi profiter de la fatale convention. C'est notre futur évêque François de Rohan.

C'est dans la matière le texte même que je rencontre dans le recueil des statuts synodaux du diocèse d'Angers qui sera mon autorité.

La mort de Charles VIII avait rendu à notre diocèse l'évêque Jean de Rely, lorsque, à Saumur, à quelques mois de distance, en tournée pastorale, un foudroyant trépas l'atteint lui-même le 27 mars 1499.

Le 1er avril, quatre jours après, une lettre du roi Louis XII parvenait au Chapitre de l'Église d'Angers et recommandait à ses suffrages dans la succession au siège vacant, le jeune François de Rohan, déjà pourvu en commende de l'abbaye Saint-Aubin, malgré l'existence du titulaire Jean de Tinteniac, connu dans les fastes de l'abbaye. François de Rohan descendait d'une vieille et illustre famille bretonne. Il était fils d'un des plus braves généraux de ce temps, de Pierre de Rohan, maréchal de Gié, seigneur du Verger, gouverneur d'Anjou et de Françoise de Penhoët.

Il avait 19 ans à peine.

Malgré tout le patriotisme de nos chanoines et tout le culte qu'ils professaient pour un roi de France, ils ne purent se résoudre à céder aux injonctions qu'ils recevaient. Ils renvoyèrent au Pape la décision du cas.

Dès le 19 juin un bref d'Alexandre VI conférait au jeune de Rohan l'Évêché d'Angers, à la seule réserve d'en rester l'administrateur jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge canonique de 25 ans[1]. Et le 9 décembre de la même année, il était pourvu aux mêmes conditions du siège primatial de Lyon avec privilège de cumul.

En conséquence, dans la chapelle patrimoniale de Sainte-Croix du Verger, ses 25 ans révolus, le 17 juin 1504, l'onction épiscopale fut conférée à l'illustrissime et révérendissime François de Rohan, évêque d'Angers, archevêque de Lyon et primat des Gaules.

« Cette même année au mois de septembre, nous dit Bourdigné, révérend Père en Dieu, Monseigneur François de Rohan, archevesque de Lyon, primat de Gaules et évesque d'Angers, fils de très hault et puissant seigneur Monseigneur de Gié et du Verger, fist en Angiers sa triomphante entrée comme prélat et chef (tant pour la révérence de son père que pour les vertus de son personnage) des Angevins honorablement receu. »

Notre prélat-gentilhomme ne ressemblait point aux

[1] « Franciscus de Rohan ex illustri ac perantiquâ apud Armoricos Rohanorum stirpe exortus est, patre Petro de Rohan Domino de Gié Franciæ Marescallo, et matre Franciscâ de Penhoët. Hic adhuc juvenis, decemscilicet et novem annos natus, Administrator Episcopatûs Andegavensis ab Alexandro VI summo pontifice designatus est mense junio anno Domini 1499, ipsi enim capitulum post obitum Joannis de Rely futuri Episcopi electionem remiserat, quod Ludovici regis literis quibus eundem Franciscum in Episcopum Andegavensem eligi postulabat, morem gerere ob ætatis ejus defectum nequiret.

« Lugdunensis etiam Metropolita renuntiatus est anno Domini 1501 ac Episcopali caractere insignitus in Ecclæsiâ sanctæ Crucis castri gentilitii *du Verger* in Andibus, anno Domini 1504, cum jam ætatis annum 25 attigisset. »

évêques de nos jours, si absorbés dans les sollicitudes d'un ministère bien plus limité. On ne le voyait point à Angers. Des vicaires présidaient ses synodes et le cordelier le Presteur, évêque *in partibus* de Sion, conférait les sacrements.

Dans ces conditions pourtant, peu d'épiscopats ont laissé autant de traces ; aucun n'a réuni plus de synodes ; aucun surtout, dans la matière qui nous occupe, n'a fourni un code d'instruction plus complet.

Ce n'était pas que, avant lui, la direction fît défaut dans l'Église d'Angers ; Raoul et Guillaume de Beaumont au XIII[e] siècle, Nicolas Gellant et Guillaume Lemaire au XIV[e] siècle, avaient signalé leur passage par des monuments dignes du plus grand respect.

Mais dans la ville épiscopale l'octroi de la commune créait une nouveauté devant laquelle le premier pasteur ne pouvait rester muet. Les abbés, les doyens de chapitres cessaient de régir eux-mêmes leur paroisse. Le curé qu'ils nommaient, malgré son titre inférieur de vicaire perpétuel, n'en devenait pas moins le gouverneur irresponsable avec autorité d'enseignement et de doctrine. L'imposante abbatiale, la riche collégiale, devaient cesser de grouper les fidèles. Cet honneur n'était dû qu'à la modeste église de paroisse.

Telles étaient les règles qui découlaient de la situation et que comprit François de Rohan. Nous le trouvons en effet, dès le début de son épiscopat, pénétré de cette direction. C'est à son clergé paroissial que sont dus ses premiers enseignements. C'est à ses modestes curés qu'il consacre son entière sollicitude. Il tient manifestement à les grandir dans l'opinion du temps.

Comme il les veut dignes, la réforme des mœurs est son premier soin et les détails qu'il nous donne nous révèlent la plaie d'alors. A moins d'excuses valables l'assistance aux synodes est prescrites aux curés : « Horâ « sextâ de mane in aulâ Episcopali regestrentur nomina « et agnomina Rectorum. »

Le Presbytère paroïssial leur est imposé aussi bien qu'à tous vicaires ou chapelains sous leurs Ordres : « Præcipitur sub pœna excommunicationis et emendœ « quod omnes Rectores Ecclesiarum, et singuli qui ex « nostrâ permissione in Ecclesiis suis residentiam non « faciunt habeant in suis Presbyteratibus Capellanos « continue residentes, jacentes et ibidem commorantes. »

L'enseignement appartient aux curés : « Omnes « Curati et Vicarii eorum sint diligentes instruere « populum sibi subditum in fide et bonis moribus. »

Ils doivent surveiller les écoles : « Sint ubique « Magistri Scholarum boni et docti qui non solum « doceant pueros litteras sed etiam bonos mores et « mandata Dei et Ecclesiæ. »

Aucun autre ne se peut ingérer dans les soins de la paroisse : « Inhibemus sub pœna excommunicationis ne « quis cujusvis authoritatis fuerit, loco Curati in aliquâ « parochiali Ecclesiâ tanquam Vecarius deservire præ- « sumat, nisi nobis legitimè præsentatus et per nos « ad ipsius Ecclesiæ regimen admissus fuerit.

« Inhibemus omnibus et singulis presbyteris ne « aliquis in absentiâ Rectorum ecclesiarum parochia- « lium se ingerat ad deserviendum in divinis in Ecclesiis « parochialibus sine licentiâ et commissione nostris. »

Il défend même à ses curés d'appeler en aide pour

prêcher, confesser, dire la messe, des religieux qui n'y seraient pas autorisés.

Tous les fidèles sont tenus de suivre les exercices paroissiaux. Les chefs de famille, sous peine de péché mortel, doivent les dimanches au moins, assister à la messe paroissiale où leur seront faites les annonces des fêtes, des jeûnes, des excommunications et des prescriptions concernant leurs intérêts religieux : « Rectores « Ecclesiarum curam animarum habentes parochianos « suos monere debent quos et nos monemus et injun- « gimus, quod ex quo ad discretionis annos pervenerint « saltem singulis diebus Dominicis Missam audiant, et « ut omnes et singuli parochiani caput domus facientes, « majori Missæ parochiali, etiamsi forsitan aliam « Missam audierint, intersint, et ididem Missam ipsam « devotè præcepta, mandata, festa, jejunia, monitiones, « excommunicationes et alia quæ ibidem publicantur, « attentè et diligenter audiant et fideliter adimpleant. « Si enim Missam hujusmodi ea die, audire prætermit- « tant cessante legitimâ excusatione, mortaliter peccant « cum ex præcepto Ecclesiæ ad præmissa teneantur. » Les jours de fêtes et de dimanche aux messes du matin destinées aux gens de service qui ne peuvent assister à la grand'messe, les curés et vicaires devront, comme à celles-ci donner leurs instructions, annoncer les bonnes fêtes, jeûnes et communications que tous chrétiens doivent connaître.

Pour la première fois au synode de Saint-Luc 1504, nous rencontrons la prescription des registres de baptêmes. Aucune inscription, jusque-là, tant au civil qu'au religieux, n'était prise aux naissances et bien moins

encore aux mariages et sépultures : « Præcipimus « omnibus et singulis Rectoribus et Vicariis sub pœnâ « emendæ quod de cœtero registra faciant de omnibus « et singulis ad sacramentum baptismi in eorum ecclesiis « et parochiis receptis cum annotatione dierum et anno- « rum et designatione patrinorum et matrinorum. »

A la Pentecôte, 1507, il ajoute : « Fiat regestrum « singulorum baptisatorum et patris et matris eorum, et « patrinorum et matrinorum sub nominibus propriis et « cognominibus per Curatum aut ejus Vicarium et « ponatur regestrum cum libro sacramentali et fiat « regestrum in uno codice vel libro ligato, ne perdatur, « ad cavenda impedimenta matrimoniorum ratione « consanguinitatis vel affinitatis. »

Nous constatons toutefois que l'effet de ces prescriptions se fit attendre. Il n'est innové à Saint-Michel-du-Tertre que le 15 mars 1554.

Saint-Pierre a commencé en 1528, Saint-Maurille en 1537, Saint-Martin en 1548, Saint-Maurice en 1550.

Le soin des cimetières n'est point oublié ; défense est faite de les profaner par des danses. Il est en outre prescrit aux procureurs de fabrique de les faire clore pour les défendre contre l'envahissement indécent d'aucun animal.

En correspondance d'aussi complètes instructions, nous aurions souhaité pouvoir vous présenter les documents paroissiaux de ce même temps, mais nous devons confesser notre pénurie. Nous n'avons rien autre chose que des états de fondations. Ils nous suffisent toutefois pour nous démontrer l'empressement de nos pères dans des donations, au double objet d'assister les défunts et

de fonder les indispensables revenus de la paroisse.

L'une des premières et des plus importantes fut celle d'une maison et jardin à l'entrée du faubourg Saint-Michel, en face des Pères Jésuites, donnés par le curé Guillaume de la Chaussée. Par un premier testament du 12 novembre 1505, par devant Faucheux et Couturier, notaires royaux, M. de la Chaussée lègue 40 livres de rente pour fondation d'une messe basse, dite messe matutinale, qui se devra dire à perpétuité tous les dimanches à 5 heures du matin.

Par un deuxième, du 16 novembre 1516, il lègue sa maison même dont sera pourvu le chapelain chargé de dire la messe en question.

La Confrérie de Saint-Michel, qu'on trouve fondée en l'église paroissiale dès le XIVe siècle, possédait une maison sur le Pré-Pigeon. On l'afferme au profit de l'œuvre à la charge d'une jouissance réservée trois jours l'année au pèlerinage des confrères.

Olivier Laury lègue un quart de vin que ses héritiers devront tous les ans livrer au procureur de la fabrique à l'époque de la Toussaint. Sur la volonté du testateur ce vin était destiné à être distribué aux fidèles après la communion. Ce legs s'est pratiqué jusqu'en 1790.

Mais quel était notre Angers de ce temps? Quelles en étaient les ressources et l'importance?

Une lettre de nos édiles au roi Louis XII, du 10 octobre 1503, va nous présenter la description la plus curieuse, la peinture la plus saisissante de la ville de ce jour.

Louis XII est engagé dans sa guerre du Milanais. Il a des soldats, mais l'argent fait défaut. Il impose ses

villes franches. Angers est taxé à 3,000 livres. On répond par un versement de 1,200 livres seulement. Pour obtenir les 1,800 livres de complément, le roi fait de nouvelles instances et pour les recouvrer députe son commissaire Jean Bouscher.

On lui compte 1,000 livres et on lui remet en outre la lettre d'excuse ci-après : « Les maire, échevins, « manans et habitans d'Angiers, après les lettres mis- « sives du roy notre sire a eulx adressées, par eulx vues « en leur assemblée et remonstrances faictes par hono- « rable et saige Monsieur Maistre Jehan Bouscher, « notaire et secrétaire du dict sire, il leur a fait « demander 1,800 livres tournois pour parfaire « 3,000 livres demandées audits manans et habitans; « ont dit et répondu que en icelle ville n'y a ès gens « laiz et secculliers que toute pauvreté et n'est de mer- « veille veu que les deniers du dit pays et des environs « depuis 12 ou 13 ans encza ont toujours tiré contre- « mont et ne descendent point; et davantaige y a eu « tant de famines et mortalitez que le monde qui est « eschappé a beaucoup enduré et souffert pour vivre ; « et ne cognoissent pas les dits maire et eschevins que « icelle somme de 1,800 livres tournois se puisse à pré- « sent trouver sur icelle ville pour l'extresme pauvreté « qui y est ; mesmement que en icelle ville n'y a de gros « marchans comme ès autres villes, mais consiste princi- « palement en gens d'église, de l'Université et privilégiez; « et au regard des deniers communs d'icelle ville les « dits maire et eschevins ont dit que l'année dernière « ont seulement eu la somme de 1,500 livres tournois « sur quoy a esté employé en repparacions et fortiffica-

« cions plus de 1,000 livres tournois et sur le sourplus « a convenu entretenir partaulx pour et autres charges « de la dite ville qui est subjecte a de très graves entre- « tenemens et deppences tant par eaue que par terre ; « et néantmoins pour monstrer qu'ils veullent toujours « employer corps et biens pour le roy et le servir « comme bons et loyaulx subjects et faire plus que bon- « nement possible ne leur est ont offert à mon dict sieur « le sécrettaire commissaire 1,000 livres oultre les « 1,200 livres tournois naguères baillés.

« Fait au Conseil de la ville d'Angiers le 10e jour « d'octobre 1503[1]. »

Tel était l'Angers de 1503, d'extrême pauvreté. Les gros marchands nombreux en autres villes y faisaient défaut ; on n'y rencontrait que gens d'église, de l'Université et privilégiés.

L'Université tenait la plus grande place. C'était elle qui en 1494 avait sollicité pour notre ville un Parlement, et elle encore en 1508 qui obtenait aux Cordeliers la tenue des Grands jours pour la réforme de la coutume d'Anjou.

Présidée par Thibault Baillet et Jehan Lelièvre conseillers au Parlement de Paris, l'assemblée tint séance dans le réfectoire du couvent. Évêché, abbayes d'hommes et de femmes, chapitres, noblesse, université, commune, légistes, tout y était représenté. Je renvoie au reste pour plus amples détails au t. II, p. 389, de l'*Anjou et ses mouvements*, de M. Godard.

Les nombreux écoliers de ce temps, malins comme

[1] Archives municipales, BB 13, fol. 53.

toujours, prenaient leurs ébats en toute liberté en nos rues d'Angers. Aussi nous dit Bourdigné, « il en cuyda issir de grosses follies. « La grande fête de Bazoche se tenait au Pilori le 1er mai, sur des chauffaux élevés sur la place, les clercs y donnaient une représentation, accompaignée, dit encore Bourdigné, de libelles diffamatoires, scandaleux et maintes moqueries.

En 1512, notre juge d'Anjou, François Binel, entreprit d'y mettre fin. Echevin perpétuel et ancien maire, il saisit de sa requête le Conseil de ville qui prit l'arrêté suivant : « Monsieur le Juge d'Anjou a mis en délibé-
« racion que le jour de demain le roy de la Bazoche
« voullait faire jouer, sur les chauffautx davant le pillory
« de ceste ville, esquelz jeux communément sont scan-
« dalisêz, diffaméz et injuriéz plusieurs gens de bien, à
« ceste cause qu'il serait expédient de faire deffense au
« dit roy de la Bazoche et autres, de non jouer actendu
« l'esmocion des guerres et aussi qu'il est bruit que la
« royne est encore très griefvement malade.

« Après laquelle matière ainsi mise en déliberacion
« par la commune opinion de mesdits sieurs a esté advisé
« et conclud que, à la requeste du procureur du roy
« présent au dit Conseil, et, ce requérant inhibition et
« deffense sera faite audit roy de la Bazoche et aultres
« qu'il appartiendra, de non jouer pour le dit jour de
« demain et qu'ils diffèrent le dit jeu jusques environ la
« fin de ce présent moys de mai et jusques ad ce que
« l'en ayt ouy nouvelles des dites guerres et presperité
« et sancté de la dite dame [1]. »

[1] Archives municipales, BB 15, fol. 83.

Nous assistons aux délibérations de nos bourgeois nouvellement émancipés et nous y remarquons Olivier Barrault, maire en 1497, 1504, 1505, auteur du logis Barrault, aujourd'hui le musée; François Binel, maire en 1495, juge d'Anjou comme son père et qui lui aussi demeurait place des Halles; Jean Landevy, domicilié rue Saint-Jacques, hôtel Landevy, maison Daviers, maire en 1508 et accompagné de François Binel, il représentait la mairie aux Grands jours des Cordeliers[1]; Jean de Pincé qui bâtit l'hôtel de Pincé; Jean Bouvery, père de notre évêque Gabriel Bouvery, qui inaugure au 1er mai 1512, le dîner de fondation de l'élection du maire.

Les écoliers n'étaient pas alors les seuls agitateurs du repos public. Infestée de voleurs et d'assassins, la ville n'avait d'autre défense que les chaînes des rues, d'autres gardiens que les crieurs de patenôtres et le juge d'Anjou était impuissant à remédier au mal. Le maire Bouvery demande et obtient du roi l'envoi d'un commissaire des maréchaux de France, le sieur Jean d'Alencé, avec mission de donner ordre aux mauvays garsons qui avaient fait par cy devant et faisaient par chacun jours plusieurs volleries, larrecins, desrobemens et violances.

Jean d'Alencé descend et s'installe à la célèbre auberge du Plat d'Estaing, située place du Pilory à l'angle de la rue Saint-Michel.

Le 22 septembre 1512, le corps de ville réuni aux

[1] Jean Landevy fut enterré aux Cordeliers, François Binel à Saint-Michel du Tertre. L'un et l'autre avaient leur tombeau surmonté de leur portrait à l'huile, Binel avait en outre une épitaphe inscrite sur une lame de cuivre.

Cordeliers, sous la présidence du maire Bouvery, entend le rapport de M. d'Alencé.

Celui-ci déclare que « en exécussion de sa Commission « il en avait fait pugnir aucuns, les ungs pendus, ung « décapité et les autres fouettez, essorillez et bannis ; et « qu'il en avait encore en ses mains quelque nombre « mais que le roy, nostre dit sire, lui avait envoyé lectres « pour les bailler et livrer à M. Prégent, cappitaine des « Gallées de France, ès parties de la mer de Bretai-« gne. »

Il demande, selon son habitude en pareille mission, un certificat des officiers des lieux pour le roi son maître, indiquant l'espace de temps qu'il a séjourné et vacqué en ceste ville d'Angiers pour exercer sa ditte commission.

« Ouye laquelle requeste par mesdits sieurs le dit « d'Alencé a esté remercié des paines qu'il a prinses et « eues en l'exercice de sa dite commission en ceste ditte « ville et que volontiers luy seraient baillées lectres « adressans au roy nostre dit seigneur pour le remercier « de ce qu'il lui avait plue envoyer le dit d'Alencé en « ceste ditte ville et aussi contenant le temps de sa ditte « vaccacion.

« Et ce fait le dit d'Alencé et autres dessus nommés « sortys fors les dits sieurs maire et eschevins et les dits « procureurs et receveurs du roy avec lesquels mes dits « sieurs ont conféré scavoir quel présent et don l'en « devoit faire au dit d'Alencé et a esté ordonné et conclud « que le dit d'Alencé serait deffrayé à son logeyr auquel « il est logé en la maison du Plat d'Estaing au carrefour « du Pillory de la dite ville de la despense qu'il a peu

« faire depuy qu'il est en ceste ditte ville jusques à la « somme de 50 livres tournois et au dessoubs et enjoinct « à Guillaume Lepellé, receveur des deniers communs « de la dicte ville de compter avec l'ostesse dudit Plat « d'Estaing et de payer de sa dite despense jusques à la « ditte somme de 50 livres et au dessous [1]. »

CHAPITRE VIII.

ANGERS DEVANT LA RÉFORME.

L'un des grands faits de l'histoire de l'Église et aussi de notre histoire nationale, c'est celui de la Réforme. Il domine tout le XVIe siècle et nous poursuit encore de ses conséquences. Religieux en principe, il ne tarde pas à devenir politique, social même, dans son action, dans sa vie propre. Adversaires et partisans, catholiques et huguenots, se mêlent, se confondent, se rencontrent, se heurtent, se combattent, se détruisent, dans la famille aussi bien que dans la rue, au temple comme au champ de bataille.

C'est à tous ces titres qu'un pareil fait s'impose à notre sujet. Ce sera d'ailleurs sur notre paroisse qu'apparaîtront les premiers sectaires, sur la place des Halles que se verra le premier prêche; sur l'étroit territoire qui nous est propre, il nous sera donné de saisir les angoisses de l'Église, les palpitations de la patrie.

[1] Archives municipales, BB 15, fol. 129.

Dans ces grandes émotions nous verrons en jeu toutes nos institutions, soit innovées, soit rajeunies, à cette époque si bien nommée de Renaissance.

D'autre part, quelque soudaine, quelque imprévue qu'ait été la Réforme, elle a eu ses causes. Rien en effet ne se heurte en histoire; tous les événements qui la composent découlent les uns des autres. La Réforme n'échappe pas à la loi commune. Rechercher ces causes dans nos diverses institutions, c'est l'étude préalable qu'il nous reste à faire. C'est Angers devant la Réforme.

Par sa lettre du 1er janvier 1515 aux maire, échevins et habitants d'Angers, François d'Angoulême, arrière-petit-fils du duc d'Orléans, frère de Charles VI, annonçait son avènement au trône de France, devenu vacant par la mort de Louis XII, décédé sans enfant mâle.

Le 22 février suivant, le nouveau roi nommait gouverneur d'Anjou et du château d'Angers, René de Cossé-Brissac, dit le Gros Brissac. C'est le premier du nom que nous rencontrons en nos annales. Depuis un siècle à peine la famille apparaissait en Anjou; c'est René qui achète la terre de Brissac, bâtit le château et fonde ainsi sa dynastie dans notre province. Enterré dans l'église de la petite ville, aux côtés de son épouse, leurs tombeaux ont disparu; mais la verrière du chœur reproduisant leurs portraits est religieusement conservée.

Le 26 juin 1515, François Ier écrit de nouveau aux maire et échevins. Il leur annonce son départ pour

l'Italie, ses projets de conquête du duché de Milan et comme il doit quitter son royaume pour commander lui-même l'expédition, il annonce qu'il donne la régence à sa mère Louise de Savoie gratifiée en outre des duchés d'Anjou et du Maine.

« Le roy, nous dit Bourdigné, comme très loyal et « débonnaire enfant, cognoissant le bon traictement, « doulce nouriture et vertueuse doctrine qu'il avait « receue d'icelle dame, sa mère, veut bien en recon- « gnoistre partie et pour ce désirant lui faire quelque « magnifique et excellent don lui donna le noble duché « d'Anjou avecque le comté du Maine et d'Angoulmois. « Et autre pour ce qu'il allait hors de son royaulme il « la constitua régente de France commandant à tous « lui obeyr comme à sa propre personne[1]. »

Louise de Savoie fit sa résidence au château.

Le jeune roi reprenait en Italie les traditions de ses devanciers. Il avait hâte de déchirer ce traité de Dijon « merveilleusement étrange », disait Louis XII, contraint de le subir[2].

Le passage des Alpes, la sanglante victoire de Marignan, la conquête du Milanais, furent l'affaire de quelques mois et le traité de Fribourg rendit à notre France le plus brillant prestige. C'était plus qu'il n'en fallait pour séduire un monarque de vingt ans, aussi gracieux d'esprit que de corps. Les incomparables merveilles des maîtres de l'Italie achevèrent d'énivrer ce trop heureux souverain.

[1] *Chroniques d'Anjou*, t. II, p. 508.
[2] Lavallée, t. II, p. 291.

Le vieux palais de Saint-Louis dans la capitale ; à Blois le château de Louis XII, tant admiré de nos jours, ne pouvaient lui suffire. Le Louvre et Chambord allaient inaugurer un faste que Louis XIV ne pourra dépasser. Dans l'histoire de l'art, François Ier personnifie la Renaissance et toutes les villes en France en subissent l'entraînement.

Notre Angers, en ce style, vit s'élever l'hôtel Pincé, l'Hôtel-de-Ville de la place des Halles, que je vais avoir à vous décrire, l'hôtel des Granges, rue Valdemaine, l'escalier de l'évêché, le clocher de la Trinité ; à notre cathédrale la triomphale imagerie qui surmonte le portail et la tour centrale entre les deux flèches. Mais il fallait comme toujours payer cette gloire et ces splendeurs.

Considérant son gendre et son successeur, l'économe et parcimonieux Louis XII disait : « Ce gros garçon gâtera tout. » Les réserves du beau-père furent en effet vite épuisées ; et, devant de telles prodigalités, les ressources ordinaires du royaume étaient loin de pouvoir suffire ; il fallut aviser.

Un seul impôt était créé, c'était celui du sel. Toutefois, mal réglementé, on l'éludait sans grande dissimulation. Il importait de l'asseoir sur des bases administratives qui ne pussent laisser prise à aucune équivoque. On constitua, pour cet objet, dans toutes les villes de quelque importance, de vastes entrepôts, dits greniers à sel, avec des conditions d'approvisionnements en rapport avec les besoins les plus imprévus.

Le grenier d'Angers fut établi sur le bord de la rivière,

près le couvent des Carmes, dans une rue qui, pour cette raison, fut nommée rue Grenetière.

Tous les habitants du ressort, tarifiés en consommation, avaient l'ordre de s'y présenter pour en retirer la mesure présumée nécessaire aux besoins de la vie.

Pour le régir, on institua une administration dite de la Gabelle, à la fois distributive, répressive et judiciaire. Elle se composait d'un Président, du Grenetier, du Contrôleur et d'un Procureur du roi. L'Administrateur effectif, le Grenetier, avait sous ses ordres une troupe d'agents armés et commissionnés qui surveillaient les villes et les campagnes, arrêtaient et saisissaient les faux saulniers et les traduisaient au tribunal spécial dit du Grenier à sel.

Nos portes de ville, précédées de barrières, les avaient en permanence dans leurs corps de garde. Toutefois à Angers, la rivière à grande distance des murs, se prêtait mal à leur surveillance. Ce fut la raison d'en défendre la nuit le passage par des chaînes, dites Haute-Chaîne en amont, Basse-Chaîne en aval. A leur place, pendant le jour, des bateaux pontés avaient à leur bord la porte de barrière.

C'est ainsi que l'impôt du sel devint productif. Mais en raison de son esprit d'inquisition, il souleva toujours la réprobation. Ainsi fut-il le premier sacrifié à la Révolution.

Telles étaient alors toutes les ressources de l'État, bien loin de suffire aux appétits du souverain. On vendit, pour y suppléer, les charges judiciaires ; c'est la raison qui nous les fera rencontrer en possession d'un petit nombre de familles.

François Ier toutefois, n'entendait point se priver de l'expédient de Louis XII dans la contribution de ses grandes villes.

Dès le 5 juillet 1515, dans une lettre de Bourges aux maire et échevins, « il écrit pour savoir et entendre à la vérité la vraye valleur et revenu de tous les deniers communs que les villes liévent et prennent chacun an[1]. »

Dix jours après, de Lyon 15 juillet, il demande octroi et don de 1,500 livres pour le secourir « ès gros et quazi insupportables frais et despenses qu'il a présentement à supporter[2]. »

C'est avant son retour d'Italie qu'il rencontre le pape Léon X à Bologne. Il arrête avec lui les conditions du Concordat qualifié dans les fastes de l'Église de Concordat de Léon X.

Il eut pour effet : de détruire les impressions produites à Bâle, Constance et récemment à Pise ; de déchirer la pragmatique sanction de Charles VII ; de donner aux rois de France la présentation des évêques et abbés.

Les évêchés en souffrirent moins que les abbayes. Livrées aux commendataires, celles-ci ne tardèrent pas à décliner.

Nous touchons à l'époque critique, Martin Luther a fait son voyage de Rome ; il en revient bourrelé d'orgueil et de jalousie, couvant dans son cœur son esprit de révolte. En 1517 l'occasion se produit, et dans sa rébel-

[1] Archives municipales, BB 16, fol. 27.
[2] BB 16, fol. 28.

lion l'Allemagne lui présente un champ préparé. Publiées à profusion, ses erreurs s'y propagent avec frénésie et forcent bientôt les barrières qui l'entourent.

Sa rupture ouverte, date seulement du 10 novembre 1520 et dès 1523, au synode de Saint-Luc, pressentant les futures défections de son clergé, notre évêque s'en émeut et formule ainsi sa défense :

« Precipimus et mandamus universis et singulis viris « ecclesiasticis civitatis et diœcesis Andegavensis libros « et opera Lutheriana apud se habentibus sub pœnâ « suspensionis a divinis et si pertinaces fuerint, excom- « municationis, quatenus infrâ quindecim dies a die « publicationis præsentium computandos, libros et opera « Lutheriana hujumodi quæ apud se habent comburant « alioquin lapsis quindecim diebus contra eos viâ juris « procedetur [1]. »

Au synode de Saint-Luc, 1524, il annonce qu'il s'est rencontré des récalcitrants qui ont encouru les peines édictées l'année précédente.

En 1525, il signale une progression dans le mal. Des prêtres, tant séculiers que réguliers, ne se contentant plus de conserver en leur possession des livres luthériens, se font les apôtres de l'erreur. Contre ces ministres doublement coupables il fulmine la suspense et l'excommunication.

Il mentionne en outre, chez les Bénédictins et les Augustins, la plus grande irrégularité. Les Augustins sont plus qu'aucuns l'objet de ses reproches.

Que penser de pareils désordres ?

[1] *Statuts Synodaux*, p. 243.

Comment expliquer que, dans Angers, à trois cents lieues de Wittemberg, avec des mœurs toutes différentes, sans affinités de langage et de nationalité; quand d'ailleurs on n'avait à son service aucun moyen expéditif et facile de locomotion et de correspondance; comment, dis-je, expliquer pareille simultanéité de révolte et de perverse passion?

En France comme en Allemagne, ces sentiments inconscients peut-être, ne pouvaient manquer d'exister en germe à l'avance. Dans sa régularité, dans sa soumission, dans sa foi, dans sa vertu, notre clergé d'alors devait laisser prise au démon de l'orgueil et de la sensualité. C'est bien en effet l'impression qui se dégage de la méditation des statuts diocésains. La morale écrite est irréprochable sans doute, mais le réformateur de honteux abus, l'évêque du diocèse, est lui-même l'objet d'une enquête royale sur sa propre vertu.

De ces deux sources n'en découle-t-il pas ces fatales conséquences : Que de la discussion au doute, du doute à la révolte, la pente est glissante, la gradation rapide; et aussi que le célibat devient pesant pour quiconque ne peut garder sa chasteté. Telles semblent les raisons des défections angevines.

François Ier était désiré dans sa ville d'Angers; sa présence y faisait défaut. L'expédition d'Italie aux débuts de son règne, avait pu seule retarder sa visite. En 1517 toutefois, l'avis est donné qu'aussitôt effectuées les couches de la reine, alors enceinte, il cédera aux sollicitations qu'on lui adressait. C'est le 28 février 1518 qu'il notifie aux maire et échevins la naissance de son fils premier né.

« A la grande joie et exaltation de tout le peuple, « nous dit Bourdigné, la très noble, très vertueuse et « sainte dame, Madame Claude reine de France, accou- « cha d'ung beau fils, lequel fut ainsi que le roi son « père nommé François, dont en Angiers furent faits « feux de joie et dressées plusieurs tables rondes et « dessus pasticeries et diverses viandes avecque grands « plants de bons vins à boyre à tous venans, et là à « haulte voix était cryé : Vive le Roy, la Royne et Mon- « seigneur le Dauphin[1]. »

L'événement accompli, le voyage d'Angers est décidé et fixé. La duchesse Louise en prévient Brissac gouverneur d'Anjou. C'est en conséquence de cette décision, que celui-ci par sa lettre du 15 mai, en avise en ces termes le Corps de ville :

« Messieurs,

« Tant que faire le puys à vous me recommande, Madame m'a dit que luy ferez très grant plaisir de recevoir la compaignye le plus honnestement qu'il vous sera possible; c'est assavoir tous les plus honnestes personnaiges qui viendront la recueillir où l'on a de coustume dedans la ville. Regardez à faire force mommeryes, afin que l'on die : « tire le rideau » et que toutes les rues soient bien nectes et bien tendues et que chacun se efforce de monstrer leurs belles tapiceryes; car ils ne le feront jamais à plus honneste compaignye.

« L'entrée se fera tout à ung jour; mais il faudra

[1] *Chroniques d'Anjou*, p. 318, t. II.

avoir deux poëles, l'un pour le roy et l'autre pour la royne ; les bastons de celuy pour le roy peincts de fleurs de lis et à la royne d'ermynes. Il n'en faut point pour Madame. Je seré à Angers huyt jours d'avant que l'entrée se face, mais je ne scay encore le jour vous disant à Dieu Messieurs, qui vous doient ce que désirez[1]. »

Leurs Majestés arrivèrent en effet aux Ponts-de-Cé le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu de l'année 1518, dinèrent au château de Rivettes et firent, le lendemain lundi, leur entrée solennelle dans leur ville d'Angers.

Cette cérémonie, longuement décrite par Bourdigné, nous fut très fidèlement reproduite dans d'élégantes fêtes improvisées en 1858.

En 1518, François Ier fut reçu par le maire Robert Thévenin, sieur de la Chotardière et complimenté par le recteur de l'Université François Lanier, sieur de Sainte-Gemmes, juge d'Anjou, docteur et professeur en droit, chef de la célèbre famille municipale des Lanier, que nous trouverons bientôt sur notre paroisse et qui fonderont une chapelle à Saint-Michel du Tertre.

Le roi suivit la procession de l'octave de la Fête-Dieu, qui cette année par exception, se fit avec la solennité du jour même de la fête.

« En ce temps encore, nous dit Bourdigné, la mor-
« talité de peste print règne en Anjou qui fut cause
« que le roi s'en alla. »

La peste, la contagion, comme on la nommait le plus ordinairement, se retrouvait toujours en notre ville à

[1] Archives municipales, BB 17, fol. 4.

époque périodique, ou plutôt ne nous quittait guère. J'attends pour la décrire dans sa lugubre réalité, une date qui me fournira de minutieux détails. Je me contenterai aujourd'hui d'en rechercher les causes.

La première, c'était l'inévitable succession des années de disette et d'abondance. Comment les éviter avec absence complète de voies de communications et de relations commerciales ? La famine en devenait la rigoureuse conséquence.

Notre ville, pauvre déjà suivant la peinture faite à Louis XII par nos édiles du temps, était en outre encombrée de malheureux avec absence complète de toute institution charitable. Je me trompe, elle avait l'Hôtel-Dieu de Henri II Plantagenet, mais vide alors de ses sœurs de charité qui en font la richesse. Les couvents étaient les seuls économes des pauvres et ils ne l'oubliaient jamais.

La troisième cause de contagion, c'était la pauvreté et l'insuffisance des habitations dans les rues étroites où l'air et le soleil ne pénétraient point. Le pavé dans ces rues était encore un luxe. En revanche à chaque pas on y rencontrait des flaques d'eau croupissantes et des monceaux d'ordures. Comment s'étonner en pareilles conditions des désastres persistants d'un mal devenu fatalement chronique ? Et pourtant, c'est l'honneur de nos maires ; nous les trouvons toujours luttant sans découragement contre un fléau qui s'imposait quand même.

Le maire Thevenin, celui-là même que nous avons rencontré aux côtés du roi, s'ingénie dans les moyens de résistance au désastre. Il défend l'entrée de la ville

aux vagabonds ; il emploie les pauvres valides au curage et nettoyage des rues ; il sollicite et obtient du clergé l'abandon du tiers de son revenu. Pour le soin des malades, il convoque les barbiers « pour faire sçavoir où ils en ont saigné de malades de la peste[1]. »

Les rues que nous venons de décrire, se trouvaient, elles aussi, resserrées dans une enceinte beaucoup trop étroite et pourtant cette enceinte c'était celle de Saint-Louis, si large en son temps dans la partie au moins qui nous occupe.

Ce n'était pas le seul défaut de nos murs de ville ; ils avaient encore celui de nous isoler de la rivière. La rivière, le croirait-on, était à peine soupçonnée, lors qu'alors comme aujourd'hui elle traversait notre ville. Il semblait, en effet, qu'à dessein on se fût appliqué à la dissimuler. Nous nous rappelons les maisons bordant les côtés des grands ponts, le rempart qui protège les rues du Cornet et Valdemaine et que relie le pont des Treilles au boulevard Saint-Serge ; un cloaque derrière la Poissonnerie sépare les deux ponts. Les bateaux viennent s'amarer à la porte Chapelière, aux pieds du mur du château. C'est le port Ligny.

Et pourtant le commerce va poindre ; déjà les marchands font instance au corps de ville pour avoir leur place dans l'Échevinage. Une percée dans Boisnet nous rendrait le *Portus Rogi de insula sancti Albini ;* elle nous permettrait surtout, au delà de la saulaie, de respirer l'air pur des bords de la Maine. Un premier vœu dans ce sens, en l'année 1517, est exprimé par le corps

[1] Archives municipales, BB 17, fol. 136.

de ville et les paroissiens de Saint-Michel, dans leur assemblée de 1520, acclament l'idée et formulent la demande. Des lettres patentes du roi portant la date du 29 mars 1521 et motivées par cette double requête, prescrivent au juge ordinaire d'Anjou de procéder à l'enquête du projet.

L'avis favorable détermine la mesure : des lettres patentes du 27 juin 1523, autorisent l'ouverture d'une porte à travers la partie du mur qui fait face à la rue Saint-Jacques, par delà la rue du Cornet, à l'entrée d'une prolongation qui est aujourd'hui la rue du Canal, vis-à-vis la maison Gourdon. L'ordonnance royale fixait en outre, que la grosse de sentence en double expédition serait déposée, tant aux archives de la ville, qu'en celles de la paroisse Saint-Michel du Tertre.

En 1528, une seconde porte destinée à relier la rue de la Roë au pont des Treilles, laquelle porte se rebâtira en 1676, pour prendre alors le nom de son auteur, le maire Gaultier, fut également effectuée.

Ces ouvertures permirent aux paroissiens de Saint-Michel de gagner au travers des Luisettes la rive du grand cours de la Maine, sur lequel étaient établis les moulins de Saint-Jean. C'était la promenade favorite de nos habitants des bas quartiers qui, dans les jours de grande chaleur, y venaient respirer la fraîcheur du soir.

Les juges d'Anjou se retrouvent toujours en notre récit. Lieutenants du Sénéchal et leurs intermédiaires entre eux et le Parlement, ils étaient tant au civil qu'au criminel la seule personnification de la justice; aussi les voyons-nous insuffisants, tant par encombrements d'affaires, que par défaut de compétence.

La justice manquait aussi d'un complément, c'était celui de la police et de la répression; les malfaiteurs se donnaient carrière tant en ville qu'en campagne. Notre ville avait oublié M. d'Alencé et ses énergiques châtiments. Dans les rues sinueuses de la cité nos chanoines n'osaient plus le soir s'y attarder; c'était à grand'peine si, au matin, les plus hardis se risquaient à gagner l'église pour y chanter matines.

Écoutons, sur ce sujet, les doléances au roi de France de M. Pierre Esnault, chanoine de l'Église d'Angers et député de sa Compagnie :

« Il expose le danger et inconvéniant apporté dans la « cité autour de leurs maisons par les gens laiz et vac-« cabons de la ditte ville ou escolliers qui continuelle-« ment y sont au moyen desquelx souventes fois ont esté « et sont faiz pluzieurs scandales et grandes insolences « ès personnes desdits supplians leurs suppostz et « autres habitants dudit cloaistre que l'on appelle la « Cité; esquelx lieux et par plusieurs fois la nuit et à « heure indue iceulx supplians leurs dits suppostz et « autres ont esté batuz, oultraigez et desrobez.

« Pour la crainte de telz inconvénientz, ils ont delessé « et délessent journellement se lever la nuyt et aller « faire le divin service, aller à Matines, qui aux bonnes « festes se chantent à l'heure de deux heures. En consé-« quence iceulx supplians prient humblement le roy « qu'il leur permette et donne congé de refaire les portes « de leurs cloaistres, les poser aux dits portaultz exis-« tants encore en nature, ou il ne faut que les portes; « et ycelles fermer et tenir clauses de nuyt comme faict « a esté d'ancienneté. »

François Ier se laissa toucher de pareilles plaintes et par lettres patentes d'avril 1521, il autorisa nos chanoines à rétablir et fermer leurs portes :

« Permettons et octroyons, y est-il dit, par privilège
« exprès et perpétuel aux chanoines et chapitre de
« l'Église d'Angers qu'ils puissent et leur loyse faire
« faire et construyre les portes du dit cloaistre d'ycelle
« Église d'Angiers ès lieux où anciennement elles sou-
« loient estre; ycelles tenir closes et fermées toutes les
« nuycts pour la seureté et deffense de leurs dites per-
« sonnes et biens.

« Yceulx supplians seront tenuz de faire ouvrir les
« dites portes au matin a heure deue et raisonnable[1]. »

Cette clôture ne plaisait qu'aux chanoines; d'énergiques protestations s'élevèrent contre la mesure, par les paroisses d'Angers. Mais le roi s'était prononcé; sa volonté se montra inflexible et la cité fut fermée.

Seule garantie : restait à trouver le moyen de purger des malfaiteurs les autres quartiers de la ville. Par la constitution de la Mairie, le maire avait droit à une garde privée de vingt-cinq archers; on l'invita à user de ce droit pour la police de la ville sous la direction de la Prévôté. Sous les ordres du maire, le prévôt commandait la police avec quatre sergents lui servant d'aide.

Une curieuse requête de ces quatre sergents, portant la date de 1534, nous explique la multiplicité de leurs services :

« A nos seigneurs les maires et eschevyns de la ville
« d'Angiers.

[1] Archives municipales, BB 17, fol. 150.

« Supplient très humblement les sergents de la Pré-
« vosté d'Angiers comme ainsi sait que chacun jour les
« dits sergens sont contraincts à faire plusieurs négoces
« concernans le bien public de la ville. Savoir : est à
« assister à voir bailler et baillent la question extraordi-
« naire aux crymminelz qui sont condampnez ad ce souf-
« frir, à les conduire par la ville avecques l'exécuteur
« de la haute justice quand-ils sont condamnez à estre
« fustigez et batuz et essorillez, à les conduire pour
« mener faire exécuter à mort, à assister avecques notre
« dit sieur le maire par la ville chaque jour quant il luy
« plaist, pour mectre police tant au port Linier pour
« veoir dispercer le boys et fagots, à la Boucherie, à la
« Poyssonnerie, à faire nectoyer les rues de ceste dite
« ville, à conduire les grosses torches et gens estans à
« la procession le jour du Sacre, et à plusieurs autres
« négoces et affaires de la dite ville sans avoir gaiges ne
« bienfaiz ; a ceste cause vous plaise pour ceste année
« seulement leur donner à chacun une paire de
« chausses. »

L'année 1525 fut mémorable à Angers. On venait d'apprendre le désastre de Pavie, la défaite et la captivité du roi ; l'émotion produite en était des plus vives.

L'heureux vainqueur de Marignan, que nous avons laissé grisé de ses succès, se croyait un héros désormais l'arbitre des destinées de l'Europe. C'est sous cette impression qu'il avait offert son épée au pape contre les Turcs ; car c'était aussi l'époque des splendeurs musulmanes. Le Croissant victorieux nous refoulait sans cesse et Rhodes allait bientôt succomber sous ses coups. Un cri de détresse en était parti et retentissait dans toute l'Europe. « On prêchait la Cruciade en tout pays catho-

lique », nous dit Bourdigné. Son organe à Angers était vénérable et discret, Maître Jean Vallin, pénitencier et chanoine de l'Église d'Angers.

Mais voilà que sur ces entrefaites, par la mort de Maximilien, se produit entre le roi de France et Charles d'Autriche, la compétition à la couronne d'Allemagne. Ces deux princes étaient amis jusque-là ; mais alors de rivaux ils deviennent ennemis. Ils entrent en lutte avec acharnement et oublient aussitôt et musulmans et luthériens.

Dans cette voie, la trahison de Charles de Bourbon, la bataille de la Bicoque, la perte du Milanais, les revers de Bonivet, la bataille de Pavie, sont les tristes étapes de la première campagne. La prise et la captivité du monarque français met le comble à nos malheurs.

L'impression à Angers en devient palpitante ; Cossé-Brissac donne des ordres extraordinaires de défense. Le château reçoit une garde permanente ; les paroisses sont convoquées pour aviser ; les prières se multiplient, les processions se répètent ; le clergé est invité à participer aux charges du moment. Le maire enfin se met à la tête du grand mouvement.

On n'avait pas toutefois, sans précautions préalables, attendu ce moment d'anxieuses inquiétudes. En 1516, le maire Thibault Cailleau avait fait reconstruire le donjon de la Porte Saint-Michel qui, pour cette raison, était décoré de ses armes. En 1523 on avait fortifié le puissant boulevard Saint-Serge, percé de meurtrières, armé les tours d'artillerie. Le maire Cadu venait d'achever la Redoute de la Porte Saint-Aubin et l'armer de canons.

Mais aujourd'hui, en présence d'un éventuel danger, on redouble de précaution, on ambitionne d'ailleurs un concours d'action dans la détresse nationale. C'est Bourdigné qu'il faut lire dans la circonstance; c'est son patriotique langage qu'il faut entendre, assister aux séances qu'il décrit, voir ses personnages. C'est la dernière fois d'ailleurs que nous le consulterons; nous allons lui dire adieu. Nous touchons à la fin de son *Ystoire agrégative.* Il nous raconte aujourd'hui ce qu'il voit, il est contemporain.

Jean de Bourdigné était prêtre; chapelain du chapitre de Saint-Laud en 1524, il passe en 1526 aux mêmes fonctions en celui de Saint-Maurice. Plus que légendaire dans la plus grande partie de son récit, il devient parfaitement véridique dans les événements qui le touchent. « Son « témoignage, alors abondant et presque diffus, nous dit « M. Port[1], rend compte de particularités qu'on ne trou- « verait guère ailleurs et devient pour son temps une « source précieuse et sincère d'informations. »

« Aux Angevins dures et lamentables furent les nou- « velles, tant pour la prinse du très noble roy et tris- « tesse que Madame leur duchesse en avait prinse, que « pour le grant nombre des nobles et gentilx hommes « d'Anjou qui y estoient demourez mors et prins[2].

« Les gens d'église et clergé d'Anjou multiplièrent « leurs oraisons, processions et pryères.

« Les seigneurs de la ville d'Angiers firent remparer « et fortifier leur ville, la garnissant de vivres et toutes

[1] *Dictionnaire,* t. I, p. 446.
[2] *Chroniques* de Bourdigné, t. II, p. 351.

« autres choses nécessaires pour assault de guerre sous-
« tenir.

« En ceste saison les seigneurs de la maison et ville
« d'Angiers dont pour lors estoit chief et majeur noble
« et scientiffique Jehan Cadu, conseiller du roy et de
« Madame la duchesse d'Anjou, pour sçavoir combien à
« une nécessité se pourroient en leur ville trouver des
« gens en armes, firent à Angiers faire les monstres
« des habitans par compaignies et bendes ausquelles
« voulontiers se trouvèrent gens de tous estatz en très
« bel ordre et gaillardement armez et embastonnez
« soubs chefz cappitaines et bannières. Le dit seigneur
« Cadu et Monseigneur Jehan de Pincé son lieutenant y
« assistans richement armez faisant marcher leurs gens
« à son de trompettes, fiffres et tabours. Et bien mons-
« troient iceulx gentilz Angevins à leur contenance, que
« ils estoient prestz et appareillez de bien et loyaule-
« ment servir le roy leur souverain seigneur, quant
« mestier en serait, qui estoit une chose très joyeuse et
« plaisante à veoir. Et les autres seigneurs et citoyens
« de la ville qui n'estoient gens de deffence et ne se
« povaient trouver en armes, faisaient par les quarre-
« fourgs dresser tables chargées de vins et de viandes
« pour refreschir tous ceulx qui vouloient boyre ou
« manger.

Toutefois, grâce aux négociations de Marguerite d'Alençon, sœur du roy, le rachat du roi de France fut conclu avec l'empereur Charles Quint. En échange on dut donner en otages les deux fils de France encore enfants, le dauphin François et Henri duc d'Orléans, qui se rendirent en Espagne, « sous la conduite et gou-

« vernement de très prudent gentil homme messire « René de Cossé, premier pannetier du roy notre sou- « verain seigneur, gouverneur d'Anjou et seigneur de « Brochessac.

« Par ce fait fut le roy de France délivré et sa déli- « vrance par Madame la duchesse d'Anjou le mercredi « des Cendres signiffiée et des Angevins à grant joye et « exultation, son de cloches, orgues et autres instrumens « musicaulx, hymnes, canticques de louanges très magni- « ficquement célébrée, plusieurs regretz toutefois et « soupirs entremeslez pour la séparation des très nobles « enfans royaulx yssus de la meilleure et plus noble « extraction de la chrestienté lesquelz si jeunes tendres « et délicatz estoient envoyez en pays trop loingtain de « leur nativité et aer naturel[1]. »

« Le chief et majeur de la maison et ville d'Angiers, le noble et scientifique Jean Cadu », dans le langage de Bourdigné, est l'un de nos plus illustres maires. Jean Cadu, sieur de la Touche, juge ordinaire d'Anjou, devint lieutenant général de la Sénéchaussée. Il était l'idole des Angevins, qui toujours le rappelaient à la Mairie.

Aucun, ni de ses devanciers ni de ses successeurs, n'a réuni plus d'élections. Nous le voyons maire en 1513, 1514, 1525, 1526, 1529, 1530, 1531. Il est l'auteur : des chaînes sur la rivière ; du boulevard Saint-Aubin, qui portait ses armes ; de l'Hôtel-de-Ville des Halles. Il organise la police et lutte contre la contagion[2].

[1] *Chroniques d'Anjou*, t. II, p. 354.
[2] *Dictionnaire historique* de M. Port, t. I, p. 539.

C'est dans les temps des grands désastres qu'on voit surgir les grands scélérats.

« En cest an, nous dit Bourdigné, partout le royaulme « estoit grande habondance de faulce monnaye, et par « espécial de gros de dix sous, appelez testons, de demy « gros et de douzains et pour ce furent par le roy « envoyéz des commissaires pour informer du cas à la « grant joye de pauvre peuple qui moult se plaignait. « C'était à Angers maistre Guillaume l'Huillier, cheva- « lier, maistre des requestes ordinaires du Roy notre « seigneur[1].

« Le samedy donc d'après Pasques, 27e jour du mois « d'avril 1527, par son auctorité et ordonnance, furent « exécutez en ceste ville au placitre des Halles, les per- « sonnes qui s'ensuivent, c'est assavoir : Jehan Ducoul- « dray, maistre orfèvre de ceste dite ville et un nommé « Laurens Stelle, vénicien et un nommé Pierre Riveron, « hostellier, demourant à Suet; et lesquels Ducouldray « et Stelle, vénicien, furent bouillis tout vifs en eaue « toute bouillante en une grande chaudière estant audit « placitre et le dit Riveron pandu à une potence estant « au dit placitre; les deux dits accusez d'estres faulx « monnayeurs et avoir fait et fait faire faulce monnaye « et en estre consentans et particippans et y avoir donné « conseil, confort et ayde en ce[2]. »

On condamna le même jour par contumace à être bouillis vifs : Thibault d'Orvaulx, de Saint-Martin-du-Bois; Jacques Leconte, de Launay; Jehan Durouynet,

[1] *Chroniques d'Anjou*, t. II, p. 356.
[2] Archives municipales, BB 18, fol. 95.

de Montjean ; condamnés en outre à de grosses amendes, on confisqua leur bien.

Assistait à l'exécution : « noble homme Jehan Lebar-« roys, sieur de la Barrière, monté sur un chauffault, « assis sur une petite salle ayant une corde au col et une « mytre sur la teste sépmee de eseuz et testons. » Reconnu coupable de complicité par la cession qu'il avait faite de sa maison de la Barrière pour la fabrication de la fauce monnaie, il dut la vie, dit la sentance « à sa viellesme et paouvretté. » Condamné à la détention perpétuelle, sa maison fut confisquée.

CHAPITRE IX.

LE COLLÈGE D'ANJOU. — L'HOTEL-DE-VILLE DES HALLES. — LE PALAIS DE JUSTICE ET LES GRANDS JOURS DE 1539.

Nous touchons une époque critique de notre histoire ; nous abordons des jours de défaillance, mais ces jours sont invariablement ceux des beaux caractères, des grandes fondations.

Nous sommes au temps des maires Jean Cadu et Pierre Poyet, auxquels nous devons le Collège d'Anjou, l'Hôtel-de-Ville, le Présidial.

Jean Cadu nous est déjà familier ; les désastres de la patrie nous ont révélé son grand cœur. Pierre Poyet, sieur des Granges et d'Echarbot, devient son successeur et le continuateur de ses œuvres dans le gouvernement

de la ville. Il est conseiller du roi, lieutenant général d'Anjou, frère du fameux chancelier Guillaume Poyet, ce favori, cette créature de Louise de Savoie. Les deux Poyet sont en outre les oncles de notre évêque Gabriel Bouvery.

Pierre Poyet fut maire en 1519, 1532, 1533, puis enfin en 1542, année de sa mort [1]. Il habitait rue Valdemaine le bel hôtel des Granges qu'il avait fait construire. L'hôtel des Granges se voyait encore en entier et sans grande altération il y a moins de vingt ans. C'était l'un des plus jolis types de la Renaissance, l'un des plus beaux et des plus curieux fleurons du vieil Angers [2]. Il fut transmis aux Cornuau de la Grandière et donné par eux en 1675 aux prêtres de la Mission de Saint-Vincent-de-Paul, les Lazaristes d'aujourd'hui. Il devint, en notre siècle, un pensionnat de jeunes filles dirigé par Mme Adville. Mais il a fallu, que de nos jours, il fût sacrifié aux inflexibles lois des lignes droites dans la vicinalité du quartier. Il nous en reste une légère fraction qui ne peut qu'indiquer une splendeur déchue et provoquer nos regrets.

Collegium Andinum vulgo Novum.

Le collége d'Anjou, vulgairement Collége Neuf, c'est la Mairie de nos jours, après les modifications, ou plutôt les transformations de 1820 et 1846. Il s'appelait ainsi parce qu'il appartenait à la nation d'Anjou, qui l'avait fait construire sur un sol acquis par elle de la

[1] *Dict. historique*, t. III, p. 179.
[2] Péan de la Tuillerie, p. 391.

Commanderie Saint-Blaise. Déjà, quand nous avons traité de la fondation des Cordeliers, nous avons rencontré ce sol à l'Est du couvent, bordant le mur de ville. Le collège d'Anjou et le couvent des Ursulines vont y trouver asile [1].

La nation d'Anjou était plus ancienne que l'Université. Elle remontait aux écoles épiscopales. Nous la trouvons en effet en pleine vitalité en 1420, recevant en don de Jean Brocet, chanoine de Saint-Julien, la prairie d'Allemagne, ce vaste terrain, recouvert aujourd'hui de l'avant-mail, des nouveaux tribunaux et de tout l'espace qui sépare ces points extrêmes et les avoisine. Si nous nous rappelons la renommée, le grand éclat des écoles d'Ulger; si nous considérons cette affluence de jeunes gens accourus de la France entière et de l'étranger au détriment même des écoles de Paris, nous aurons la raison de ces groupes de nationalités si naturels en pareille aglomération [2].

On en compta jusqu'à dix, dont six se maintinrent perpétuellement malgré l'édit de 1538 qui les limitait à quatre.

C'étaient : La nation d'Anjou, patron saint Lezin, qui faisait sa fête aux Cordeliers, le 13 février;

La nation de Bretagne, patron saint Yves, avec fête au 19 mai, à Saint-Maurice;

La nation du Maine, patron saint Julien, 27 février à Saint-Julien;

La nation de Normandie, qui avait pour fête la Conception, 8 décembre, à Saint-Maurice;

[1] *Dict. historique*, t. I, p. 77.
[2] Péan de la Tuillerie, p. 185.

La nation d'Aquitaine, patron saint Blaise, aux Jacobins, 3 février;

France et Allemagne, Translation de saint Martin, 4 juillet, à Saint-Martin.

En sa qualité d'aînée et de fondatrice, la nation d'Anjou tenait le premier rang.

Nous la trouvons en 1509 en possession d'une chapelle construite sur le terrain de Saint-Blaise, tout près le mur de ville. Augmentée d'annexes, cette même chapelle devient un collège, fréquenté jusqu'en 1542 par un petit nombre de boursiers.

Dans le voisinage se trouvait une maison, dite de Duretal, anciennement Estanche, que le commandeur du Temple de Saint-Laud, administrateur de Saint-Blaise, par bail devant Boulard, notaire à Angers, donne en jouissance, en l'année 1518, à René Curvilla et Anne Moreau, son épouse, moyennant 17 livres 10 sous de rente annuelle. Réserve est faite en cas de guerre, d'une grande chambre et d'un refuge pour y loger deux pipes de vin. Cette maison de Duretal fut acquise en 1542 par la nation d'Anjou pour y fonder son collège et transmise en 1624 avec toutes ses charges aux Pères de l'Oratoire.

Louvet nous raconte ainsi cette transmission : « Le samedi 18 mai 1624, Messieurs de la Faculté des Arts de l'Université d'Angers ont baillé aux Pères de l'Oratoire de ceste dite ville le Collège d'Anjou aliàs le Collège Neuf, pour y instruire les enfants, suivant les articles memtionnez en l'escript passé entre eux cedict jour par Me Jullien Deille, notaire royale audict Angers, la fondation duquel collège fust faite le treizième jour de

septembre 1542 par lesdictz de la nation d'Anjou, lesquelz pour ceste effect acquirent et acheptèrent une maison et appartenance situez près la chapelle Sainct-Blaise en la rue appellée la rue de l'Hospital, proche les murs de la ville, la ditte maison nommée la maison de Duretal, auparavant appellée Estanche, laquelle fondation avait été faicte à la poursuite et dilligence de noble homme et saige M. Michel le Maczon, vivant procureur du roy en Anjou, lequel pour ce faict avait obtenu lettres du roy entérignant, lesquels MM. les Suppotz de la ditte Université auroient esté condampnez bailler par chascun an au principal dudict collège pour y faire lecture et exercice de grammaire, oratorerye et poésie à ce que les enfants y fussent bons latins et bien instruitz pour parvenir aulx aultres sciences, dans lequel il y avait ung principal soubz principal régent serviteur et portier qui sera appelé le Collège d'Anjou, comme plus au long est mention en la mynutte de la ditte fondation, dans laquelle sont contenuz les statuts et articles que doibvent garder lesdictz principal, soubz principal et régents dudict collège.

« Signé : Lemaczon, Priolleau, Lancelot, J. Marais, le Restif et Levennier[1]. »

Les Pères de l'Oratoire entreprirent en 1691 la reconstruction de leur collège; mais ils nè purent l'achever. Nons constaterons ces phases diverses, quand nous les rencontrerons.

Le Collège d'Anjou était aussi le palais de la Faculté des Arts, dont le siège primitif avait été dans une maison

[1] Journal de Louvet, 1856. — *Revue d'Anjou*, p. 31.

dite la grande maison des Arts, place Saint-Martin, aujourd'hui maison Vaslin. La Faculté des Arts avait des cours de philosophie, de rhétorique et de grammaire. Au XVIIIe siècle on y ajouta une chaire de mathématiques et de physique.

Ce Collège d'Anjou eut le plus grand succès, la plus haute réputation. On y compta 2,000 écoliers. Tous les hommes importants de nos pays y firent leur instruction.

Le plan de l'édifice comportait un corps principal de bâtiment, à distance du rempart et parallèle avec lui. Les deux extrémités devaient être ornées de deux ailes qui ne furent jamais construites. On en voyait encore les amorces avant le remaniment de 1846.

Hôtel de Ville.

C'était à l'état de provisoire que le 29 juillet 1484 le maire Guillaume de l'Espine avait affermé, pour en faire la Mairie, l'hôtel Godeline, de la rue du Grand-Talon. Il fut alors formellement réservé que, pour le définitif, on aviserait à loisir au choix d'un local spacieux et plus abordable dont on deviendrait propriétaire.

Voilà toutefois que dès l'année suivante, par ses lettres patentes du 4 septembre 1485, le roi Charles VIII, devançant les vœux des Angevins, les gratifiait, pour y construire leur hôtel de ville, d'un vaste terrain situé à l'extrémité de la place des Halles, le long du rempart et joignant le cimetière de l'église Saint-Michel du Tertre. C'était le prolongement même du tertre dont

l'église couronnait le faîte. Une maison avec jardin et dépendances recouvraient déjà ce terrain concédé.

Le sol était manifestement originaire de Saint-Serge. Il avait dû être acquis par saint Louis lors de la construction des murs de ville. C'est de ce fait qu'il devint propriété du domaine d'Anjou dont le roi de France était bénéficiaire par la donation du roi René. L'hommage féodal toutefois, rivé à la terre, restait inaliénable. Tout occupant en devenait tributaire. C'est cet hommage que nous verrons toujours respecté par nos maires. Il consistait, au jour de l'élection, à se rendre dans l'église de l'abbaye pour y baiser l'anneau de saint Brieuc.

Le quartier de Saint-Michel du Tertre était encore le bout du monde de la ville. Son cimetière, malgré les prescriptions de l'évêque, restait ouvert à tout venant sans clôture aucune. Dans cette situation, le Conseil de ville ne put se résoudre à venir habiter pareille extrémité; désirant toutefois profiter du don royal, les démarches furent faites près de Charles VIII pour obtenir, au profit de la ville, l'aliénation des terrains concédés.

Ces démarches eurent leur succès. Les archives municipales nous apprennent que des lettres patentes du 27 septembre 1489 autorisaient la vente des dits locaux, à la charge par les officiers de la Mairie d'employer les deniers provenant de l'aliénation à l'acquisition d'une autre maison ou emplacement pour y construire leur hôtel de ville[1] « et en outre de tenir et relever

[1] *Inventaire des Cartulaires*, t. II, XII, *Bâtiments de l'Hôtel de Ville.*

« la dite maison, dépendances et jardin concédés du « domaine d'Anjou, à une maille d'or du prix de vingt « sols parisis chacun an le jour de Saint-Rémy et un cha- « peau de roses à six rangs le jour de la Fête-Dieu. »

En conséquence de cette permission, le 22 janvier 1491, il fut dressé un rapport d'experts nommés par les commissaires de la Chambre des comptes du roi, établissant la description et estimation des lieux, à l'effet de savoir si l'aliénation accordée serait avantageuse tant au roi qu'à la ville. Cet avantage recherché qu'on ne put atteindre empêcha l'aliénation.

Toutes ces démarches, toutes ces hésitations rendaient improductif le don de Charles VIII. C'est fatigué de sa non-valeur indéfinie que le Corps de ville, en l'année 1522, prit le parti d'affermer à Christophe Vau, pour cinq années consécutives, devant expirer le 24 juin 1527, la grande maison des Halles, à raison de huit livres par chacun an. Dans l'intervalle, en 1525, nous rencontrons encore des négociations sans résultat de la part de l'Université, qui alors n'avait pas bâti son Collége d'Anjou.

Les années s'écoulaient, mais la municipalité ne cessait pas de poursuivre son plan. Elle voulait sortir de son hôtel Godeline et trouver un définitif. Par entraînement de tradition elle se retourne vers la porte Chapelière, ce centre perpétuel de la cité angevine; elle y acquiert une grande maison pour s'y poser à demeure. Déjà elle y commence son aménagement, quand saisissant sur place l'insuffisance du local et le mauvais choix du lieu, elle reconnaît sa méprise. Par un retour subit elle essaie dans l'hôtel Godeline une prolongation de

provisoire à bail, lorsque brusquement le maire Jean Cadu jette son dévolu sur la maison des Halles. Il appelle les célébrités du temps, les maîtres Boismery et René Michot et le 22 février 1527 il présente au Conseil de ville assemblé pour cette fin « le portraict et plateforme » dressé par Pierre Boismery.

Projets, plans et devis sont accueillis avec empressement et l'Assemblée charge son maire d'en poursuivre l'exécution[1]. C'est alors que fort de l'autorisation, celui-ci confie l'entreprise à Pierre Boismery, moyennant un chiffre de sept cent dix livres, somme énorme pour le temps. Boismery ne peut terminer son œuvre; il meurt à la peine au bout de deux ans et laisse sa veuve poursuivre ses travaux. C'est en ce moment, en l'été de 1529, que le Corps de ville vint occuper son hôtel inachevé au milieu même des ouvriers.

Maire encore en 1530 et 1531, Jean Cadu achève le gros œuvre, mais il livre les décors et l'ornementation à son successeur Pierre Poyet.

Un jeune artiste débutait alors et déjà ses premières œuvres révélaient son génie. Il achevait l'hôtel Pincé, bâtissait l'hôtel des Granges, entreprenait après leur incendie la reconstruction des clochers de Saint-Maurice. Il avait 28 ans, c'était Jean de l'Espine, né en 1505, rue des Filles-Dieu. Jean Marion « commissaire des œuvres et réparations d'Angers[2] » l'offrit au Corps de ville pour son successeur. Il le garantit « légal bien savant et expert en telz affaires[3]. »

[1] Péan de la Tuillerie, p. 154.
[2] *Dict. historique*, t. II, p. 120.
[3] Péan de la Tuillerie, p. 354.

Accueilli sous pareils auspices, le maire Poyet lui commande un portail monumental et toutes les décorations accessoires. Roland Lagoux « vitrier, peintre et ymaigier » une autre célébrité du temps, est chargé du décors des salles et de la chapelle [1].

Toutes ces splendeurs ont disparu. La restauration de 1684, la destruction de la tour du donjon à l'époque révolutionnaire, l'appropriation nécessitée par les besoins de la Cour d'appel en 1826 et 1840, nous ont livré une transformation qui ne peut nous présenter l'idée de la première construction. C'est à grand'peine si la façade nord, du côté du boulevard des Pommiers peut nous en offrir une grossière et très imparfaite idée.

Le Palais de Justice et les Grands Jours de 1579.

Il est dans la rue Saint-Michel un vieil et sombre édifice qu'attend impatiemment le marteau de la démolition. C'est notre tribunal de Commerce, avec son annexe, la salle des pas perdus, qui lui sert de vestibule. Construction d'un autre temps, son humble aspect n'en peut faire pardonner l'existence et pourtant il a l'heureuse fortune d'une illustre origine et d'un glorieux passé.

Il a été bâti pour les grands jours de 1539 et jusqu'en 1826 il est resté, en notre ville, l'unique sanctuaire de la justice. Il en a vu dérouler toute l'histoire dans ses vicissitudes et ses variétés.

Au temps où nous sommes, nous rencontrons son berceau et sa vie liés à celle de la paroisse Saint-Michel

[1] *Dict. historique*, p. 48.

du Tertre nous suit en celle de Notre-Dame. C'est à tous les titres qu'il nous appartient.

Nous avons vu déjà des tenues de Grands Jours en 1462, pour la proclamation de la coutume d'Anjou; en 1508 pour le réforme de cette même coutume; mais toutes solennelles qu'elles étaient, ces grandes assises avaient un intérêt limité et de circonstance. Aux jours que nous abordons elles en acquièrent un d'impérieuse et générale actualité que les Présidiaux ne rempliront qu'imparfaitement. C'est en effet le Parlement lui-même qui vient chercher ses justiciables dans un temps où la mobilité était si difficile.

La raison qui faisait le duc et le comte soumis au Roi de France, faisait relever la Sénéchaussée du Parlement. Pas d'intermédiaire entre ces extrêmes justices, qui pourtant sont appelées à se compléter. Les impérieux besoins qui se produisaient ont motivé seuls l'extrême mesure que nous rencontrons. Louise de Savoie nous donne les Grands Jours de 1516 et 1523, mais alors encore le Parlement délègue seulement l'un de ses conseillers pour les présider. La Cour, à l'exception de son président composée de sommités locales, est sans expérience du droit et de la justice.

Bourdigné dans notre Anjou en est le seul historien. Laissez-moi, Messieurs, vous reproduire encore ses originales et naïves descriptions.

« La très illustre et vertueuse princesse Madame Loyse de Savoye [1], mère du roy et duchesse d'Anjou, désirant par tout le royaulme de France (duquel elle estoit

[1] Bourdigné, t. II, p. 316.

régente) et par espécial ès pays d'Anjou et du Meine, à elle par don de roy appartenans justice être, sans aucunes faveurs ou retardemens indifféremment autant aux petis que aux grans, administrés environ l'an de N. S. 1516 establit en les villes d'Angiers et du Mans certaine jurisdiction nommée les Grans jours pour laquelle exercer furent ordonnez quelques conseillers gens lectrez et d'auctorité devant lesquels ressortiroient par appel les causes vuydées ès cours des seneschaulx des dits pays.

« Oudit moys d'avril 1523 [1] (comme Madame la duchesse d'Anjou eust de tout temps grant affection de faire administrer justice en ses pays, terres et seigneuries) la vertueuse dame envoya en sa ville d'Angiers, un sien conseiller, homme de très belle faconde, fort docte et ès droit, bien lectré, nommé maistre Jehan Brignon, chancellier d'Allençon et premier président de Rouen. Lequel à Angiers arrivé feist assembler les conseillers des Grands jours et feist évoquer tous les prélats et seigneurs du duché d'Anjou et devant eulz en publicque concion démonstra le grant zèle et affection que Madame avait que bonne et briefve justice lui feust administrée et que à cette cause l'avait envoyé par deçà. Et après qu'il leur eust déclairé la charge de sa légation il se mist en chayère ayant tous les conseillers des Grans jours d'Anjou à l'entour de luy, vestuz de robes d'escarlate avecque leurs chapperons et là deslivra plusieurs causes et matières. Puis fist quelques constitutions et statuz sur l'estat des advocatz et procureurs. »

Nos prélats, nos abbés, nos seigneurs de 1516 et 1523,

[1] Bourdigné, t. II, p. 336.

se voyaient donc improvisés magistrats avec le pouvoir intégral du Parlement.

Mais tout sages et tout savants qu'ils fussent, ils ne pouvaient manquer de se trouver impuissants dans les causes difficiles qu'ils rencontraient. Comment s'étonner alors de les voir décliner leur incompétence et renvoyer au Parlement lui-même. C'était pour eux affaire de conscience.

Bourdigné pourtant déplore cette lacune et s'en plaint en ces termes : « Et pensait icelle dame (Louise de Savoie) en ce faisant grandement soulager son peuple, mais en esgard, que l'on appelait encore d'iceulx Grans jours en la Court du Parlement de Paris il me semble que cela ne fesait grant subélévation ni ayde aux plaidoyans mais plustôt prorogation de procès.[1] »

On ne voit plus de ces obstacles en 1539, car c'est le Parlement lui-même en corps entier qui vient à Angers, c'est Guillaume Poyet qui nous l'envoie. Cette mesure, toute importante et extraordinaire qu'elle était, n'avait cependant pas pour notre ville un caractère d'unique spécialité. D'autres villes, d'autres capitales de province ont joui dans ces temps du même privilège.

Guillaume Poyet, angevin d'origine, venait d'être fait chancelier de France. Il entrait ainsi dans toute sa gloire et notre ville en voulait partager les honneurs. Des fêtes publiques sont célébrées ; un don de 300 livres est offert à Poyet par le Corps de ville ; l'évêque Jean Olivier prescrit une procession générale d'action de grâce[2].

[1] *Annales d'Angers*, t. II, p. 316.
[2] Archives municipales, BB 21, fol. 52.

Tant de sympathies étaient de nature à flatter le nouveau chancelier et à provoquer sa reconnaissance et c'est par une solennelle tenue de Grands Jours qu'il veut nous remercier.

Il écrit lui-même pour annoncer ce grand événement. Il recommande de bien et honorablement traiter Messieurs des Grands Jours « qui vont tenir séance à Angers au moyen qu'il est né et natif de ceste ville et qu'il a promis à Messieurs de la Court qu'ils seraient très bien traictés... et qu'il est besoing de faire achapter des vins tout d'Orléans, Gascoigne et Verron... parce que Messieurs de la Court plus communément boyvent vins cleretz[1]. »

Le vin n'a pu faire défaut, nos archives nous informent qu'on en fit provision à Nantes[2].

Le local était plus difficile à rencontrer. Le modeste Prétoire ou le Sénéchal de nos ducs rendait la justice, était aux Halles, perdu dans les boutiques des marchands et l'arsenal de la ville. On avait dû, aux précédentes tenues de Grands Jours, emprunter une salle de séance aux Cordeliers, dans leur grand réfectoire. Tout spacieux qu'il était, il n'avait rien d'approprié à une Cour de Justice et surtout la dignité du Parlement exigeait un palais spécial qui ne fît pas trop regretter celui qu'on quittait à Paris. Le problème devenait insoluble pour notre ville. Les grands espaces manquaient; on s'en était convaincu dans les tentatives prolongées qu'on avait faites pour y asseoir l'Hôtel de Ville.

[1] Archives municipales, BB 21, fol. 85.
[2] Archives municipales, BB 21, fol. 92.

Le maire Poyet, le frère du chancelier, était bien celui qui pouvait le mieux surmonter les obstacles. Il réussit à trouver rue Saint-Michel, vis-à-vis l'Aumônerie, un lieu défectueux sans doute à plus d'un titre, mais suffisant pourtant pour y improviser une grande salle de 58 pas de long sur 18 de large; c'était tout le luxe que pouvait comporter ce local, resserré dans une étroite rue; espace, extérieur, servitudes, tout manquait. L'appropriation de ce nouveau palais et l'installation d'un service de Grands Jours en fit bien vite comprendre toute l'insuffisance.

Le chancelier Poyet n'avait pas manqué de charger de ces détails l'homme spécial dans la matière, Jacques de Mailly, premier huissier du Parlement. Celui-ci était à Tours quand il en reçut mission; il s'empressa d'écrire au Corps de ville, leur annonca sa visite avant la mi-août et leur donna les instructions les plus minutieuses d'installation :

« J'entens ung peu que c'est, leur dit-il, car j'ai esté à tous les Grans jours qui, puis vingt ans ont esté tenus[1].

« Il est besoing que faciez faire provision de bois de menuisier pour faire construire le parquet des plaidoiries en la sorte que celuy de la Court. Si vous avez homme expert en menuiserie qui peut venir à Paris, je le ferai instruire, car s'il a vu le parquet de la Court il sera clerc et après maistre. Il faut, s'il est possible, que le parquet des plaidoiries soit à part, sans rien prendre sur la salle qui doit être fort grande; car si les procu-

[1] Archives municipales, CC 14, *Documents*, p. 370.

reurs et advocats n'ont lieu convenable pour conférer avec les parties, ils ne sauraient bien faire leur besongnes.

« Le parquet posé on mectra les bancs dessus de l'espace grandeur et largeur de celui de la Court.

« Après fault une ou deux chambres tenant audict parquet pour le Conseil et pour faire les buvettes de Messeigneurs, pour lesquels me ferez faire provision de boys à brûler, gros et menu et de bon et singulier vin cleret pour les dittes buvettes et je feray tout ce payer.

« Il faut ung lieu assez près du dict parquet pour faire le greffe civil où on peut aller par icelles à couvert sans passer par la salle. Fault une autre petite chambre pour le parquet de Messeigneurs les gens du roy ; et adviserons d'avoir aussi lieu pour le Greffe criminel et des Présentations.

« Il faut pourvoir de XXVIII à XXX maisons pour les logis de Messeigneurs.

« Monseigneur le Chancelier veult que les choses soient honorablement en tout faictes.

« Messeigneurs, je vous fais longue lettre, dit-il en terminant, mais c'est à ce que de ma part ne demeure rien à faire. Je vous escrips en prévaulté pour l'onneur du roy, de vous et de la bonne compaignie que se y trouvera.

Messeigneurs, je prie Notre Seigneur vous donner sa grâce.

« Votre serviteur et bon amy,

« Jacques de Mailly, premier huissier. »

Quoi qu'on pût faire, les espaces manquaient pour les services que nous venons de décrire ; aussi se trouvant

trop à l'étroit, ces Messieurs du Parlement ne prolongèrent pas au delà de huit jours leur session.

Dans ce faible espace, outre le règlement des intérêts de l'Université on statua dans le procès de la Ville contre les paroissiens de Saint-Michel du Tertre.

Le débat avait pour objet un règlement de mitoyenneté dans les droits respectifs de voisinage. Les paroissiens de Saint-Michel avaient des prétentions de premiers occupants. De temps immémorial leur église couronnait son tertre ; c'était sans rival qu'elle y régnait jusqu'au jour où la ville vint y planter son hôtel. Ce n'était donc pas sans protester que de ce jour elle s'en voyait partager l'influence.

C'est en ce débat qu'avaient à se prononcer les juges des Grands Jours. La grosse originale de sentence rendue n'existe plus ; mais au tome IIe des Cartulaires de la ville, une fidèle analyse que je reproduirai nous précisera le débat et la physionomie des lieux.

Grosse d'arrêt contradictoire par Messieurs tenants la Cour des Grands Jours à Angers.

« Entre :

« Le Corps de ville demandeur, d'une part ; les curé, procureurs, marguillers et paroissiens de Saint-Michel du Tertre, défendeurs d'autre part, qui ordonne :

« 1o Que les vues qui ont été faites en l'Hôtel de Ville, sur le cimetière de l'église Saint-Michel du Tertre resteront telles qu'elles étaient ;

« 2o Qui permet au dit Corps de ville d'en faire faire de nouvelles s'il le juge utile et nécessaire pour la décoration du dit Hôtel de Ville, soit dans la grande salle,

soit dans les autres appartements du dit Hôtel répondant sur le dit cimetière;

« 3° Qui permet pareillement aux dits officiers du Corps de ville de vuider et baisser les terres du dit cimetière, le long des murs du dit Hôtel et de le réduire à la hauteur et rez-de-chaussée du plancher de la salle haute et des chambres hautes du dit Hôtel et d'y faire faire un canal ou égoût de trois pieds de largeur pour évacuer les eaux descendantes des égoûts du dit Hôtel, le tout à leurs dépens, à la charge par eux de faire faire un mur pour soutenir les terres du côté du cimetière et de faire enlever les décombrements et vidanges à leurs frais. »

Le Palais des Grands Jours devint aussitôt celui de la Sénéchaussée et du Présidial en 1551 ; c'est à cette date qu'on appela Jean de l'Espine pour le décorer.

Marie de Médicis le fit remanier en 1619. L'incendie de 1744, dont il reste encore des traces manifestes à l'extérieur, le détruisit en partie. On recouvrit seulement alors la salle des pas-perdus sans la surmonter de son étage d'autrefois. La porte latérale de la rue Saint-Michel fut à cette date édifiée. Elle porte bien le cachet du milieu du XVIIIe siècle.

Bruneau de Tartifume nous décrit ainsi le Présidial de son temps : « On trouve en entrant, nous dit-il, la grande salle de 58 pas de long sur 18 de large. C'est au-dessus que Messieurs du Présidial en 1614 ont fait construire leur salle du Conseil et celle du Criminel. En 1619, par honneur pour la reine Marie de Médicis, on décora cette salle où mes dits sieurs du Présidial rendent la justice et où se font les plaidoiries.

« Au bas de la première grande salle il en existe une autre en laquelle est le siége des juges, lieutenants, assesseurs et conseillers de la Prévôté, qui tiennent séance les mercredi et vendredi. Les mardi et samedi cette même salle est le Tribunal de l'élection; des traites les lundi et jeudi. »

L'ancien Présidial a été, de nos jours, approprié aux divers services du Tribunal et de la Chambre de Commerce.

La célèbre salle de Grands Jours de 58 pas de long sur 18 de large, a été coupée et divisée, mais elle pourrait encore être intégralement rétablie. C'est tout l'espace coupé de cloisons qui s'étend depuis le Tribunal civil jusqu'au fond de la salle des séances du Tribunal de commerce occupé par la salle des pas perdus, le logement de concierge, la salle des délibérations de juges et l'Auditoire du Tribunal lui-même.

CHAPITRE X.

FORMATION DU PROTESTANTISME A ANGERS.

Du jour de la manifeste rébellion de Luther, le 15 juillet 1520, à celui de la conjuration d'Amboise, premier acte d'insurrection des sectaires en France, 15 mars 1560, il s'est écoulé 40 ans. C'est ce laps de temps qu'il a fallu pour l'éclosion et la manifestation de l'hérésie dans notre patrie.

La France elle aussi était préparée à ce grand désordre.

Elle avait, comme l'Allemagne, des chrétiens au cœur vicié, à l'esprit impatient de révolte. Chez elle pareillement tout concourait au succès de l'erreur : la politique, les arts, le relâchement des mœurs et surtout la déconsidération de la Papauté, résultat trop naturel du grand schisme.

Toutes séduisantes pourtant qu'on les trouvât, les nouveautés d'outre Rhin nous étaient étrangères. Pour leur succès chez nous, il leur fallait des modifications, des appropriations au génie national. Cette transformation, ce travail, fut le rôle de Calvin et de son disciple non moins célèbre, Théodore de Bèze, le continuateur de son œuvre. C'est derrière ces chefs que nous verrons marcher les héritiers du trône français, les grands politiques, les grands seigneurs du temps. C'est ce mouvement qu'il est curieux de suivre à Angers sur notre paroisse Saint-Michel du Tertre.

A la veille toutefois de la grande lutte, il nous faut assister à la formation des partis, faire connaissance avec les héros du drame qui se va dérouler.

Dans l'invasion du protestantisme à Angers, on constate, comme en toute maladie, trois périodes bien distinctes : l'infusion, l'incubation, l'éclosion.

L'infusion, nous l'avons rencontrée sous François de Rohan, dans les années écoulées entre 1520 et 1525. Nous avons entendu ce Pontife nous signaler l'ennemi, constater, dans son clergé, l'imprudent et coupable accueil des nouveautés hérétiques. Nous savons s'il en est ému, s'il a ménagé ses avertissements, ses conseils,

ses défenses; s'il a reculé même devant l'application des peines canoniques. Ses efforts, nous le savons encore, restèrent vains; ses luttes impuissantes. La rébellion résista, ne désarma pas. Elle se concentra au contraire et se recueillit dans son isolement. L'absorption des doctrines perverses avait besoin de s'opérer. La semence était tombée en sol fertile, mais la fermentation n'en était pas faite. Il lui fallait une période d'incubation qui va se produire dans la fin du règne de François Ier.

Elle va se caractériser à Angers, sous l'épiscopat de Jean Olivier, 1532 à 1540.

Jean Olivier de famille magistrale, avait succédé à François de Rohan. Ses synodes accusent de la vigilance, mais ils dénotent un milieu relativement calme et même homogène. Aussi peut-il braver l'opinion dans la solennelle dégradation d'un prêtre coupable.

Dans ce temps d'ailleurs, la guerre politique, aussi bien que la grande lutte religieuse, sont loin de nous. Notre cité peut s'absorber librement dans les grandes fondations que nous venons de décrire. Et cependant Calvin s'est révélé. Il a, lui aussi, au nom de la France poussé son audacieux cri de révolte. L'étonnement et la stupeur en sont le premier écho[1].

En Allemagne, nous l'avons constaté, le succès de la Réforme fut spontané. Il eut la rapidité de l'incendie dans sa prodigieuse expansion, à tel point qu'en 1530,

[1] Calvin était le fils d'un tonnelier de Noyon, notaire fiscal et secrétaire de l'Évêché. Son diocèse avait fait les frais de son éducation et l'avait envoyé aux écoles de Paris, d'Orléans et de Bourges. C'est en cette dernière ville qu'il connut Théodore de Bèze et Vezelay.

à la diète d'Augsbourg, Charles-Quint, le plus puissant monarque des temps modernes, se vit brusquement arrêté dans sa compression, forcé même de laisser à l'hérésie une existence légale.

C'est en effet de ce jour que date l'Église luthérienne ; qu'elle prend rang dans le monde des consciences.

Mais Luther était Allemand de génie et de caractère, plus encore que de naissance. La France lui était complètement étrangère ; il en ignorait la langue et les mœurs. D'ailleurs les luttes sanglantes des deux peuples se prêtaient mal aux propagandes religieuses.

Les divagations du rationalisme avaient bien aussi sur notre sol ébranlé des esprits orgueilleux ; mais la semence perverse avait peine à germer sur les terres de saint Louis, arrosées du sang de Jeanne d'Arc ; il lui fallait un stimulant indigène, un ferment spécial et tout intime. C'est un rival du maître que nous rencontrerons à défaut de disciples. La licence est permise dans la rébellion. Le Patriarche de Genève se croit autorisé dans cette voie, non moins que l'Ecclésiaste de Wittemberg.

Que le fils du tonnelier de Noyon nous modifie les doctrines luthériennes ; qu'il les approprie aux idées françaises, au génie de la nation ; qu'il supprime le libre-arbitre ; qu'il nous laisse deux sacrements, le Baptême et la Cène ; mais qu'il nous enchaîne par l'autorité de son Consistoire qui sera son Sacré Collège ; par ses grands Synodes auquels il donnera l'autorité des Conciles. Il pourra de la sorte, rivaliser en autorité avec l'infaillible foi romaine. Telles sont en substance les doctrines que, dans un langage français, Calvin formule dans son livre de l'*Institution de la Religion chrétienne*

et c'est au roi très chrétien, à François Ier, qu'il en fait l'audacieux et impudent hommage.

Il ne fallait rien moins pour réveiller ce monarque de sa léthargie. Chez lui, comme chez son rival, les questions religieuses étaient secondaires et n'avaient d'importance que dans sa politique; aussi le voyons-nous, dans l'intérêt de sa lutte contre Charles-Quint, s'allier aux luthériens allemands et marier son jeune fils, qui sera son successeur, avec la nièce du pape Clément VII, Catherine de Médicis.

Mais ici, dès l'origine, il distingue dans les huguenots français des ennemis de son trône autant que de sa foi. Fils aîné de l'Église, il voit l'intérêt de sa couronne solidaire de la religion romaine et se persuade qu'un roi de France ne peut régner qu'en pays catholique. De tels principes avaient pour rigoureuse conséquence la proscription de Calvin et de ses sectaires, qu'on devait poursuivre et châtier à l'égal des plus grands criminels. Toutefois quelque efficace que pût être une telle répression, il convenait d'en éviter l'odieux en prévenant les défections. L'Église seule avait alors mission de réfuter des erreurs et de formuler une doctrine.

Mais le croirait-on? dans la France très chrétienne les saines traditions avaient disparu; le phare de Rome était obscurci. On ne voyait plus dans les successeurs de saint Pierre que des princes italiens que l'on combattait ou que l'on recherchait dans un but qui n'était que politique. Le chef de l'Église avait bien sans doute droit au respect et à l'obéissance des chrétiens, mais on ne lui reconnaissait plus qu'un pouvoir, celui de conférer des indulgences.

Un Concile général régulièrement convoqué pouvait seul enchaîner les consciences. Dans de pareils principes des docteurs de Sorbonne devaient rivaliser de science et d'influence avec toutes les congrégations romaines [1].

Sur l'ordre donc du roi de France, nos docteurs s'assemblent et formulent en vingt-deux articles le résumé des croyances catholiques ; c'est à tous les fidèles chrétiens qu'ils s'adressent, usurpant l'expression traditionnelle des Pontifes Romains : « *Decanus et Facultas Theologorum Parisiensium omnibus in Christe fidelibus salutem.* »

Ce *Credo* sanctionné des Parlements est adressé par le roi à tous les évêques de son royaume pour être lu et commenté dans toutes les chaires catholiques.

Je ne sais si dans les fastes de l'Église il se rencontre une époque plus sombre, un ensemble plus complet de décadence. Vers l'Orient le rempart de Rhodes est renversé, le Croissant toujours plus redoutable menace à la fois l'Autriche et l'Italie. L'Allemagne, la Suède, la Norwége, le Dannemark, l'Angleterre sont la proie de l'hérésie. La France fait de vains efforts pour en conjurer le fléau.

[1] Tenetur et quilibet christianus firmiter credere unam esse in terris universalem Ecclesiam visibilem in fide et moribus errare non valentem, cui omnes fideles, in his quæ sunt fideli, et morum obedire astringuntur.

Certum est concilium generale legitimè congregatum universalem representans Ecclesiam in fidei et morum determinationibus errare non posse.

Nec minus certum unum esse jure divino summum in Ecclesia Christi militante Pontificem cui omnes Christiani parêre tenentur qui quidem potestatem habet indulgentias conferendi.

(*Synodes diocésains, page* 293.)

Devant pareils désastres et menaces plus grandes encore, le pape Paul III veut réunir un Concile. Il le convoque à Trente; mais le roi très chrétien le dédaigne et Charles-Quint, empereur d'Occident et roi de la catholique Espagne, le disperse. Il semble que les promesses divines ont cessé d'avoir leur effet, que l'Église est à la veille d'une dissolution.

Rassurons-nous, le frêle esquif, si violemment battu de la tempête, n'est pas sans nautonier. Au fond de la barque agitée, le Christ dort encore; ses disciples vont le réveiller de nouveau et sur son ordre Pierre pourra marcher sur les flots et dominer l'ouragan.

Le 15 août 1534, dans la chapelle souterraine de Montmartre, un jeune seigneur espagnol, Ignace de Loyola et six de ses compagnons se font les chevaliers du Pape, les champions de l'Église. Ils jurent à son chef de lui rendre son prestige, sa souveraine autorité. Si demésurément colossale, l'entreprise semble insensée. Les auteurs prévoient contre eux d'ailleurs l'éternelle rage de leurs adversaires; rien ne les ébranle. Le 27 septembre 1540, Paul III bénit leurs constitutions et le même Concile de Trente ne se clora pas sans assister à l'épanouissement d'un Institut si merveilleusement voué à la restauration de l'Église, à la glorification de la Papauté.

Cependant, proscrit de son pays, Calvin n'est pas mieux accueilli en Allemagne. Pendant de longues années on le voit errer de ville en ville, de nation en nation. La Suisse enfin, plus accommodante, lui devient hospitalière. Il en profite pour surprendre et dominer la ville de Genève, si bien située pour le succès de son

œuvre. Genève en effet est alors une ville libre, bâtie sur un sol étranger mais au seuil de la France et enclavée dans la partie centrale de son territoire. De ce rempart, Calvin pourra braver impunément le pouvoir de sa patrie, en incendier les provinces.

François Ier d'ailleurs a disparu et Henri II, son fils et son successeur, n'hérite que de ses défauts. Le sceptre, sous ce règne, est aux mains d'une courtisane et des étrangers sont les soutiens du trône. C'est alors que, jaloux de ces préférences, les héritiers de la couronne et les ministres du roi défunt saisissent avec empressement, pour colorer leur révolte, l'opportune occasion d'une querelle religieuse. A telle époque et en tel milieu, ces exemples sont soudainement contagieux; c'est ce qu'on vit par tout le royaume et dans notre particulier ce que nous avons à constater.

Jean Olivier disparaît en 1540 et Gabriel Bouvery lui succède sur le siège d'Angers pour l'occuper jusqu'en 1572, l'espace de 32 ans.

Gabriel Bouvery était le fils du maire Jean Bouvery et le neveu des frères Poyet. Il arrivait ainsi précédé des illustrations municipales les plus célèbres et se présentait lui-même déjà pourvu en commende de l'abbaye Saint-Nicolas.

Dans la très succinte notice biographique qui précède ses synodes, l'auteur caractérise ainsi notre Évêque : « Studiosi ac providi pastoris uon pauca edidit monu- « menta, sed maximè in protegendâ diocæsis à novato- « rum infestatione vigilantia ejus ac pastoralis sollici- « tudo enituit. » C'est bien en effet le personnage que nous saisissons. Nous le rencontrons toujours sur la

brèche, toujours combattant. L'accent de ses plaintes, l'émotion de ses douleurs sont au diapason des dangers.

Dès le début de son Épiscopat, en 1540, détruire les livres luthériens, surveiller les écoles, sont ses recommendations incessantes.

En 1543 il reçoit le Formulaire; il en prescrit aussitôt la lecture et le commentaire, insistant d'une façon spéciale sur les grands dogmes attaqués : la présence réelle et le culte de la sainte Vierge.

Avec les années les inquiétudes grandissent. On en sent surtout le progrès au règne de Henri II. Les angoisses croissantes ne tardent pas à prendre un caractère de gravité qui laisse deviner que la famille sacerdotale est atteinte.

Il ne veut plus que, dans les paroisses, on admette à l'autel un prêtre étranger, sans avoir à l'avance reçu sa confession sacramentelle. Il défend à ses curés de porter des armes, de faire du commerce. Il leur prescrit de surveiller les Chaires et de s'assurer ainsi de l'orthodoxie de leurs prêtres auxiliaires. Il veut enfin la liste de tous les hérétiques, notamment des prêtres.

Quelques années avaient, en effet, suffi pour couvrir la France des nouveaux sectaires. Ce n'était encore que clandestinement et la nuit qu'on se réunissait, mais on le faisait activement, avec tous les stimulants de la propagande. Il en résultait en ville une agitation sourde, que la Prévôté se voyait impuissante à conjurer. Dans les heures ténébreuses, des rencontres avaient lieu; des luttes s'engageaient dans nos obscurs carrefours; des meurtres et des vols se produisaient dans nos tortueuses

rues et le défaut de répression glaçait d'épouvante tout le voisinage.

C'est pour remédier à pareil désordre que l'avocat du roi provoque le rétablissement du guet de nuit, attendu, dit-il en sa requête « plusieurs meurtres, bapteries, « insidies faicts à toutes personnes, voleries, forces et « agressions et autres semblables folies qui empeschent « le repos et tranquilité par faulte que nous n'avons « aucune force en nostre ville preste pour corriger tels « crimes [1]. »

C'est en ces temps aussi que l'effroi prend Henri II. Il veut, à l'exemple de Philippe II d'Espagne, exterminer l'hérésie et comme lui, au moyen de l'Inquisition, contrairement à l'avis de ses Parlements.

Nous n'avons point à nous établir les critiques de la mesure. La question d'ailleurs est jugée en histoire; mais retenant le fait en lui-même, il est intéressant de le saisir en notre ville, sur le territoire même de notre paroisse.

Sur l'ordre du roi, tous les centres d'hérésie de son royaume doivent recevoir ces tribunaux. C'est à ce titre que Angers est désigné et nos Archives municipales nous dépeignent ce fameux procès.

Notre présidial venait d'être inauguré; il occupait le palais des Grands Jours de 1539 dans la rue Saint-Michel. Mais dans la circonstance on le trouve insuffisant. Par devant ses conseillers, au côté de son premier président, sont introduits les lieutenants civils et cri-

[1] Archives municipales, BB 27, fol. 36.

minels de la Sénéchaussée, ayant à leur tête Rémy Ambroys, président du Parlement de Provence, assisté lui-même de Mathieu Ory, inquisiteur général de la foi et de René Vallin, vicaire et official de l'évêque d'Angers.

Des lettres patentes des 27 avril, 28 mai et 19 juin 1556 règlent toute la matière et donnent au Procureur du Roi la mission de rechercher et introduire devant la cour spéciale tout chrétien suspect dans sa foi.

C'est en vertu de ces pouvoirs et de ces instructions, qu'est dressée la liste des inculpés ci-après assignés à comparaître devant les grandes Assises. C'est à savoir :

Me François Chacebeuf ;

Me Jehan Gentil ;

Ung appelé le seigneur Désespoir ;

Aultre appellé le sieur de Longueville et des Rouziers ;

Me Léonard Leroyer, seigneur du Jaulnay ;

Jeanne de Crespy, sa femme ;

Lezin Guiet ;

Gilles Doysseau, appothicquaire ;

Matheline Cupif, sa femme ;

Guillaume Prieur, orpheuvre ;

Thomas de Laillée ;

Anne Millon, sa femme ;

Marie Bicle, cousine d'icelle Millon ;

Jacques d'Escuillard, parchemynier ;

Ung nommé le Sire, orphèvre, naguère domorant Angiers rue Baudrière ;

Estienne Deherys, marchand drappier ;

Michel de Laillée, sergent royal ;

Guillaume Dupont, mercyer ;

Jehanne Peju, sa femme ;

Simonne, chambrière dudit Lezin Guiet;

Jehan Bouju, dict Boictleau, tailleur;

Françoise Bordier, femme de Me Jehan Denoucreux, seigneur du Cormier;

Denys Boismort, dict le grant Denys;

Pierre Viredoux, appothicquaire;

Jacques Lemeignan;

Ung nommé Me Vincent, naguère pédagogue des enfants de Me François Gaultier, seigneur du Rotay;

Ung surnommé le Liepvre, naguère demorant au collége de la Porte-de-Fer d'Angiers;

Marcial Guiet;

Jehan de Flottes;

Jehan Yvon, dict Dandrye;

Jehan Allain;

La femme de René Belhomme, drappier;

Roberde Sinault, sa chambrière; tous accusés du crime d'hérésie.

En telle matière, devant pareil tribunal et surtout devant la perspective si manifeste des plus terribles châtiments, on comprend sans peine qu'on devait par tout moyen éluder la comparution.

C'est en effet ce qui se produisit; tous les inculpés disparurent et firent défaut. Mais le jugement ne s'en produisit pas moins avec la plus grande solennité et le 22 août 1556, la sentence suivante fut rendue :

« Avons dict et disons :

« Que les dicts Mes François Chacebeuf, Jehan Gentil, les dicts appelés le seigneur Désespoir, le sieur de Longueville et des Rouziers,

« Sont certains et convaincus d'avoir, en assemblées

de gens et conventiculles, faictes tant de jour que de nuict ès maisons privées, tant en ceste ville d'Angiers que hors et ès environs d'icelle, presché, dogmatisé et faict certaine forme de prières contre nostre saincte foy et religion chrestienne et catholicque, les saincts sacrements, traditions et cérymonies de l'Église chrestienne et catholicque.

« Les dits Mes Léonard Leroyer, Jehanne de Crespy, sa femme, Lezin Guiet, Gilles Doysseau, Matheline Cupif sa femme, André Henry et sa femme, Guillaume Prieur, Thomas de Laillée, Anne Millon sa femme, Jacques d'Escuillard d'avoir baillé et presté leurs maisons et chambres pour faire les dites assemblées, prières et prédications, assisté et adhéré à icelles, mal parlé et blasphémé contre nostre saincte foi et religion chrestienne.

« Les dits Cire, orpheuvre et de Herys, d'avoir invité et convié les autres à se trouver ès dites assemblées et prédications.

« Les dits Marie Bicle, cousins du dit Thomas de Laillée sa femme, Jehanne Peju, Simonne, servante de Lezin Guiet, Jean Bouju, dit Boyleau, François Bordier et Denis Boismort d'avoir assisté ès dites prédications et assemblées illicites et mal parlé contre les saints sacrements, tradicions et cérymonies de nostre saincte foy et religion chrestienne.

« Et les dits Pierre Viredoux, Jacques Lemeignon, les nommé Vincent Fleury et surnommé le Liepvre, d'avoir mal parlé contre le sainct sacrement et l'autel et tenu aultres propos scandaleux et héréticques.

« Pour réparations desquels cas, crimes et délicts,

les avons condamnez et condamnons à être ars et bruslés vifs en la place du Marché de ceste ville d'Angiers et déclairons leurs biens acquis et confisquez au Roy.

« Et quant aux dits Guillaume Dupont, Jehan de Flottes et Jehan Yvon, dict Daudrye, la femme de René Belhomme et Roberde Sinault, sa chambrière, sont actains et convaincus respectivement d'avoir assisté et adhéré ès dites assemblées et prédications et formes de prières et mal parlé contre nostre saincte foy.

« Pour réparacions desquels cas, les avons condamnez et condamnons, assavoir les dits Dupont, de Flottes, Guyet et Yvon, à estre penduz et estranglez ès potences qui seront dressées en la place du dict marché public d'Angiers et leurs corps estre ars et bruslés et si déclairons leurs biens acquis et confisqués au Roy et que les dites femme et chambrière de René Belhomme abjureront en la manière acoustumée toute hérésie pardavant l'évesque d'Angiers et Inquisiteur général de la foy ou leurs viccaires; et ce faict chacune d'icelles ayant en leur mains ung cierge de cire ardant du poix d'une livre un jour de dimanche, à huict heures du matin, assisteront en une messe de Sainct Sacrement, qui sera dicte en l'église parochiale de Sainct Maurice d'Angiers; et leur est enjoinct de bien et catholiquement vivre sur peine du feu.

« Et quant au dict Jehan Allain, disons qu'il est acteint et convaincu d'avoir mal parlé contre nostre saincte foy et religion chrestienne; pour reparacion de quoy le condamnons à faire amande honorable, teste et piedz nudz et en chemise, tenant en ses mains une torche de cire ardante, du poix de deux livres et estre

mené des prisons royaulx d'Angiers à jour de dimanche yssue de la grant messe et aller estant à genoulx demander pardon à Dieu, au roy et à justice de ce que dessus et de abjurer toute hérésie en la manière susdite, lui enjoignant bien et catholicquement vivre sur peine du feu et l'avons bany et banissons du royaulme pour deux ans.

« Et pour ce que les dits condamnez sont absens et fugitifs, ordonnons que ce présent jugement sera exécuté par figure et est inhibé et deffendu à toutes personnes de quelque estat, quallité et condition qu'ils soient, de menacer, injurier, baptre, oultraiger par eulx, ne par aultre, ceux qui ont porté ou porteront témoignage, faict et feront desclarations ou poursuite contre les charges d'hérésie, ne user d'aulcune vengence directement ou indirectement en leurs personnes, ne en leurs biens, sur peine de la harde et autre arbitraire.

« Et sera la présente sentense de jugement, leue par les lieux et carrefourgs de ceste ville d'Angiers et publiée en l'auditoire de ceste dite ville, l'audiance du siège Présidial tenant et enrégistrée au Greffe criminel.

« Fait à Angiers par nous, Remy Ambroys, conseiller du Roy, président en sa court du Parlement de Provence et par les dessus dits commissaires depputé en ceste partie, le 22e jour d'août 1556. »

Les condamnés étaient en fuite, ainsi que le constate la sentence. Les peines alors ne purent être subies qu'en figure. L'effet moral qu'on poursuivait en fut nul ou plutôt ne fit qu'exciter et exaspérer les hérétiques qui n'hésitèrent pas même à braver le pouvoir, en instituant ouvertement et publiquement un prêche à la porte

même de la ville, à Cassenove, aujourd'hui la caserne de l'Académie. D'Andelot vint lui-même présider ce prêche et l'inaugurer.

L'effet en fut grave et sous l'impression de ses résultats, notre évêque, au Synode de la Pentecôte 1558, ne peut retenir ce cri d'alarme : « Cum ad civitatem et « diocœsim nostros ab hæresum inundatione, quæ pra- « vorum hominum studiis jam plus nimis invaluerunt « repurgandas, schismataque tollenda, et lupos pro boni « pastoris officio ab ovili dominico abigendos ; tum mores « pravos extirpandos, ac manifestos abusus semavendos, « hæc quæ sequuntur statuimus... »

Il prescrit alors la tenue sévère de ses prêtres et leur scrupuleuse résidence. Dans la prédication, il veut la lutte, le combat (*vehemens et acer*).

Il recommande l'assistance aux offices paroissiaux et aux processions, puis il revient avec insistance sur la présence réelle, ce culte vital de tout catholique.

Tous ces efforts ne peuvent conjurer les défections de son clergé. La première fut des plus significatives et des plus pénibles pour le cœur d'un évêque. Nous nous rappelons la fondation du collège d'Anjou et le nom de son premier principal Philippe Lancelot. C'est ce grand éducateur de la jeunesse angevine, investi de la confiance des familles, de l'Université et de son évêque, qui le premier, devient le propagateur de l'hérésie. Ce fait seul nous est indiqué sans autre commentaire.

Vient ensuite Jean Rabec, profès Cordelier, originaire de Vire en Normandie. Il est le premier que nous rencontrions à faire une manifeste propagande dans nos pays. C'est à Lausanne qu'il était allé s'inspirer des

préceptes du maître et il en revenait chargé d'une mission. Nous le trouvons à Châteaugontier en 1555. Arrêté dans cette ville en flagrant délit de prédications hérétiques et traduit au tribunal de l'Officialité, il y fut condamné à la dégradation et livré ensuite au bras séculier pour être brûlé vif. « L'exécution, nous dit Grandet, se fit au Pilori et par avance on eut soin, sur le bûcher même, de lui percer la langue d'un fer rouge. »

Pierre Rousseau, prêtre séculier, coupable du même crime, subit le même sort.

Le prieur des Augustins d'Angers, Jean de l'Espine, était à Châteaugontier quand Rabec fut arrêté. On le chargea de préparer à la mort le prêtre apostat et de tenter sa conversion; mais le contraire se produisit : Rabec triompha de son antagoniste et lui fit accepter ses croyances. Ce ne fut pourtant qu'à quelques années de distance, après le colloque de Poissy, que de l'Espine se démasqua en société de Despina, l'un de ses religieux, originaire de Daon, près Châteaugontier.

Ces deux personnages furent précédés dans la voie du schisme par l'un de leurs confrères, un autre moine Augustin du couvent d'Angers, appelé Charles du Ris, dit Salvert, connu surtout sous ce dernier nom. La fougue de son caractère et son audace lui ont fait à Angers, dans nos diverses insurrections, une vraie célébrité. Dès 1559, il est chargé par le Consistoire de Tours d'aller fonder au Mans une église calviniste.

Ces perverses figures ne sont pas sans compensations. Nos grandes familles municipales et judiciaires restent invariablement catholiques. Quatre d'entre elles, essentiellement paroissiales de Saint-Michel du Tertre, se

distinguent entre toutes : ce sont les Louet, les Lasnier, les Lesrat, les Ayrault.

Déjà nous avons rencontré les deux premières ; il nous reste à faire connaissance avec les deux dernières.

Les Lesrat de Lancreau habitaient l'hôtel de Lancreau, qui deviendra l'Oratoire. Le chef de cette famille, Guillaume Lesrat, arrivait de Rome où il avait été fait auditeur de Rote et docteur en droit, quand en 1543 il fut nommé lieutenant général de la Sénéchaussée et maire d'Angers dans les années 1546 et 1547.

En 1551, le roi Henri II faisait à la ville d'Angers sa royale visite. Il entrait en grande pompe, nous dit Grandet, par la porte Saint-Michel, et c'est en témoignage d'affection et de bienvenue qu'il nous gratifiait du Présidial. Lesrat fut jugé digne d'en être l'organisateur et le premier président avec 36 conseillers sous ses ordres. Un procureur et deux avocats du roi formaient le ministère public. Les mêmes magistrats siégeaient en outre à la Sénéchaussée, qui pourtant conserva son lieutenant général, assisté lui-même d'un lieutenant civil et d'un lieutenant criminel. Le Présidial avait sous sa juridiction, les Sénéchaussées d'Angers, de Saumur, de Baugé, de Beaufort et de Richelieu, en Touraine.

Dans les temps orageux que nous allons traverser, les fonctions de président d'un tribunal supérieur vont devenir difficiles, nous ne tarderons pas à le constater, mais nous trouverons toujours le président Lesrat à la hauteur de sa charge.

La famille Ayrault habitait la rue du Cornet, près la nouvelle porte Boisnet, dans le voisinage des Boylesve et des Gohin de Montreuil.

Le premier du nom que nous rencontrons fut René

Ayrault, maire en 1556. Il avait au bas de sa maison le cours d'eau qu'on appelait canal Boisnet, qui baignait le boulevard Saint-Serge et se prolongeait jusqu'au pont des Treilles, entre la rue Valdemaine et la prairie des Luisettes. En amont un lit direct et perpendiculaire l'unissait vers la Haute-Chaîne au grand bras de la Maine. Obstrué souvent dans les basses eaux d'été, il devenait fangeux et laissait dégager des miasmes délétères. René Ayrault le fit curer et creuser dans toute la partie qui baignait les murs de la ville. Puis il fit pratiquer un large et profond canal, protégé de quais avec mur en glacis, qui devint accessible aux plus grands bateaux, depuis la Haute-Chaîne jusqu'au boulevard Saint-Serge. Ce fut le port Ayrault, du nom de son fondateur.

Cette création répondait alors au plus impérieux besoin du commerce naissant. Il fit vite oublier l'ancien port Ligny et devint jusqu'en 1850 l'unique entrepôt des grandes affaires de la cité. C'est de nos jours seulement que le quai des Luisettes lui fut substitué et permit d'en remplacer le cours par un vaste remblais qui nous a donné le boulevard Ayrault.

Un autre Ayrault, parent sans doute de notre maire, était alors curé de Saint-Michel du Tertre. Le nom de Michel Ayrault figure à notre premier registre de baptêmes. Michel Ayrault doit être aussi le constructeur du presbytère bâti à l'extrémité du cimetière, dans le voisinage de Hôtel-de-Ville. Ce presbytère n'existait pas encore en 1539, quand fut rendu l'arrêt des Grands Jours.

L. Rondeau.

RAPPORT

SUR LES

Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers

PENDANT L'ANNÉE 1879

Présenté par M. HERVÉ-BAZIN, Secrétaire général, à la séance du 6 décembre 1879.



Messieurs,

Au moment de parcourir une nouvelle étape, il vous paraîtra peut-être utile de reporter un instant vos regards sur la route que nous avons déjà parcourue; nous n'en aurons que plus de courage et plus d'ardeur pour aborder l'année qui va commencer.

Il y a bientôt dix mois, Messieurs, que la *Société d'agriculture, sciences et arts* d'Angers a pris un nouvel aspect, et que sa réorganisation, ou plutôt, comme nous le disait M. le Dr Grille, que sa *transfusion* s'est opérée. A la fin de janvier 1879 plus de vingt membres nouveaux venaient prendre place en cette enceinte. Qui de vous ne se rappelle en quels termes émus M. le Dr Lachèse transmettait ses pouvoirs à son successeur,

Mgr Sauvé? Mais c'est à bon droit que notre nouveau président déclarait que M. le Dr Lachèse avait sauvé la *Société d'agriculture, sciences et arts*, en la maintenant dans les jours difficiles, et en lui faisant traverser, sans périr, de longs jours d'épreuves. Les applaudissements unanimes des anciens et des nouveaux membres témoignaient de leur adhésion à ce juste témoignage : oui, la persévérante énergie de M. le Dr Lachèse a sauvé notre Société, et nous espérons qu'en sa qualité de président honoraire, il la verra longtemps encore poursuivre une brillante carrière.

Il est de principe, Messieurs, en économie politique, que la division du travail développe la production : si ce principe est fondé, nous devrons en recueillir de grands fruits, car la division des travaux a été le premier objet de nos délibérations. La Société s'est partagée en six sections, dont je rappelle rapidement la composition d'origine :

1° *La section d'Histoire et d'Archéologie*, comprenant MM. Godard-Faultrier père et fils, d'Espinay, de Farcy, Faugeron, le commandant Pinoteau, l'abbé Gardais, etc.;

2° *La section de Droit et d'Économie sociale*, avec MM. Bourcier, Gavouyère, de Richecour, Lucas, Périn, Hervé-Bazin;

3° *La section des Belles-Lettres*, avec MM. l'abbé Subileau, le Dr Grille, l'abbé Pasquier, Faligan, Léon Cosnier;

4° *La section des Beaux-Arts*, avec MM. Pavie, Lachèse, André Joubert, Loir-Mongazon et Bricard;

5° *La section des Sciences*, avec MM. Tarnier, l'abbé Bourquart, l'abbé Ravain, Hermite, Maisonneuve, etc.;

6° *La section d'Agriculture*, enfin, qui était alors formée par MM. Le Guay, de Mieulle, de Falloux, Gueyraud, Thibault, l'abbé Hy, Paul Fairé.

Ce n'est pas tout : un comité de rédaction et de publication était constitué sous la présidence de Mgr de Kernaëret et de M. l'abbé Pasquier pour statuer sur l'admission et sur l'impression des ouvrages lus dans nos séances mensuelles. Ce comité va bientôt entrer en fonctions, pour la composition du prochain bulletin : à nous, Messieurs, de lui donner beaucoup de travail.

C'est aussi à cette première séance que vous avez placé à la tête de la Société, à côté de Mgr Sauvé, deux anciens membres, MM. Pavie et d'Espinay, et trois nouveaux, Mgr Maricourt, et MM. Gavouyère et Tarnier, comme vice-présidents.

Presque aussitôt des candidatures se sont produites, et la Société a ouvert avec la plus grande joie ses rangs pour y recevoir MM. l'abbé Pessard, vicaire général, l'abbé Grimault, l'abbé Goupil, l'abbé Dedouvres, Baraudon, conseiller à la Cour, Hélot, de Bagneaux, et plus tard, MM. Eug. Lelong, de Capol, etc.; à l'unanimité aussi, ce jour-là, M. Jac, premier président de notre Cour d'appel, fut élu président d'honneur.

Mais il ne suffit pas de s'organiser, il faut agir, et la Société reconstituée se mit à l'œuvre.

Une curieuse découverte était faite à cette époque sur la place du Ralliement. Les ouvriers déblayant cette partie de notre ville, mettaient à jour, au milieu des tombeaux de nos aïeux, une mosaïque bien conservée, et quelques débris de vieux murs. Pareille découverte ne pouvait échapper à l'attention de notre

Société; elle appartenait de droit, en quelque sorte, à nos savants collègues, MM. Godard et d'Espinay; aussi tous les jours les voyait-on se mêler aux ouvriers, traverser les déblais boueux, descendre dans l'enceinte réservée, et là, discuter vivement avec les archéologues des autres sociétés savantes d'Angers. Tous ne furent point d'accord : il y eut au moins trois opinions émises. Que représentaient ces vieux murs? de quel siècle étaient-ils? quel peuple les avait construits? Chacun donna son avis personnel, mais on s'entendit pour demander la conservation sur les lieux mêmes de ce qu'on appela les *Édicules de la place du Ralliement.* Dans votre séance du 4 mars, Messieurs, vous étiez appelés à émettre votre avis sur ces graves questions. M. le Président vous a donné connaissance d'une lettre de M. le Ministre des Beaux-Arts qui soumettait la demande de vos archéologues au Comité des travaux historiques, et nous avons écouté avec le plus vif intérêt les communications de M. Godard, dont la compétence et, nous pouvons le dire en rappelant de longs travaux couronnés du plus grand succès, dont l'expérience ne pouvaient être mises en défaut. M. Godard fit passer sous nos yeux les plans, coupes et élévations des édicules, les dessins d'amphores, de lampes, de bracelets et d'agrafes mérovingiennes, qui témoignaient de la haute antiquité de ces monuments. Entraînés par cet intéressant rapport, vous votiez à l'unanimité les fonds demandés par votre section d'archéologie pour la conservation des édicules, et leur transport au musée d'archéologie. C'est grâce à ce crédit que la mosaïque et le baptistère sont aujourd'hui replacés en lieu sûr, à

la salle Saint-Jean, sous la garde de notre cher collègue, M. Godard, directeur du musée.

Vous me permettrez de le dire, Messieurs, en cette occasion, la Société a montré une fois de plus qu'elle comprenait sa mission. Non seulement elle a payé sa dette envers le Conseil général qui, chaque année, nous donne une allocation, mais de plus elle a enrichi les musées de notre ville, et le savant rapport de M. Godard, lu à la réunion générale des sociétés savantes à Paris, a été couvert d'applaudissements.

C'est le même jour, Messieurs, que vous entendiez la lecture du beau travail de M. Gavouyère, sur une des hautes questions qui touchent à la fois au droit, à la morale et à l'économie politique, *la Liberté de tester*. En quelques instants, vous avez abordé le rôle social du père de famille, les fondements du droit de propriété, son application, même après la mort, aux biens légués; puis notre collègue nous a entraînés sur le terrain des législations positives, et, comparant le droit romain à notre Code civil, il en a fait ressortir les rapports et les contrastes avant de présenter ses conclusions.

Une discussion intéressante s'est engagée après cette lecture entre M. Gavouyère, Mgr Sauvé, Mgr de Kernaëret et M. d'Espinay. M. d'Espinay préfère à toute solution, en matière de testament et de partage, la solution du moyen âge. Même en droit, notre vice-président est archéologue!

Vous avez applaudi, Messieurs, ce savant travail qui faisait prévoir, déjà, les vigoureuses consultations que chacun de nous a pu lire cette année dans les journaux, et qui ont vengé tant de droits méconnus.

Notre intelligence a besoin de varier les objets de son application. Il faut qu'elle passe du grave au doux, pour éviter la fatigue. C'est ce que Beaumarchais appelait *changer les tiroirs;* quand il avait longtemps médité sur ses spéculations d'outre-mer, il fermait ce tiroir et en ouvrait un autre où s'agitait le célèbre *Barbier* que nous connaissons. La Société d'agriculture procède de même : elle varie ses travaux, et elle oublie un instant les édicules pour applaudir aux efforts de M. Éliacin Lachèse qui, au nom de la science et du goût, proteste contre cet odieux chevrotement qui envahit nos conservatoires de musique et menace de faire disparaître la bonne et franche école des Duprez et des Nourrit. Enfin, Messieurs, nous montons sans effort au Parnasse, et la muse de M. le Dr Grille nous tient sous le charme pendant de trop courts instants. *Surrexit a mortuis!* Le docteur chante la résurrection de la Société d'agriculture, sciences et arts! Vous applaudissez avec gaieté. Si quelqu'un, caché derrière la porte, écoutait le poète sans le connaître, il s'écrierait à coup sûr : quel aimable jeune homme! et nous qui le connaissons, nous redisons toujours : quel aimable docteur! puisse-t-il rester bien longtemps encore, bien longtemps au milieu de nous!

Voilà comment, Messieurs, vous avez occupé votre première soirée; mais si je continuais à retracer ainsi la physionomie de toutes celles qui ont suivi, je crois qu'il me faudrait plusieurs séances, et nous avons tant de questions à traiter ce soir que je veux me hâter d'arriver à la fin.

En avril, nous avons perdu un de nos plus jeunes

et de nos plus chers collègues, M. l'abbé Léon Bellanger, qui n'avait pas encore paru au milieu de nous, mais qui nous promettait tant de travaux sérieux et charmants. Vous vous rappelez, Messieurs, de quelle touchante façon M. l'abbé Pasquier a bien voulu nous le faire connaître en nous lisant quelques-unes de ses douces poésies. Nous espérons que M. Pasquier fera plus encore et qu'il publiera un recueil des œuvres et des pensées de notre regretté collègue.

Puis, M. L. Rondeau a repris ses lectures sur l'*Histoire de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre*. Infatigable chercheur, M. Rondeau a fouillé les archives de la Préfecture, de la Mairie, il est bravement monté dans les greniers de l'Hôtel de Ville où il trouve de précieux papiers couverts de la plus vieille poussière! avec tous ces documents originaux, M. Rondeau rebâtit son cher quartier Notre-Dame. Mais *Notre-Dame*, pour lui, c'est *Saint-Michel-du-Tertre;* la rue Saint-Michel est toujours la rue de la Loi. Il revoit et il nous fait revoir en imagination nos vieux murs, l'antique porte à pont-levis, la paroisse détruite, les remparts et les douves et tout ce vieil Angers qu'il connaît si bien, avec ses agitations intérieures et ses touchants mystères. Ne nous plaignons pas, Messieurs, de cette passion pour le moyen âge · en nous retraçant les faits et gestes de nos pères, M. Rondeau n'a d'éloges que pour les honnêtes gens; il flagelle sans pitié l'astuce et la violence, et ce travail, qu'il appelle trop modestement l'Histoire de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre restera comme une des meilleures études sur la vieille cité d'Anjou.

Si M. Rondeau nous transporte en plein moyen âge,

M. Léon Cosnier nous ramène à la fin du siècle dernier et fait revivre devant nous la plus originale figure que l'on puisse voir. Nous serions tentés de nous écrier, si nous n'avions encore certains types à la pensée : « Il n'y a plus de Rosalie Barbot; c'est une espèce perdue! » Mais non, tant que la religion catholique vivra parmi nous — et elle y vivra toujours — nous reverrons ces physionomies de filles chrétiennes, vieillissant sans s'en apercevoir, variant tous les dix ans la couleur de leurs papillottes, passant ainsi du noir de jais au blanc le plus respectable, et répandant autour d'elles les trésors inépuisables de la charité. Que M. Cosnier veuille bien fouiller encore sa mémoire, bien certainement il y retrouvera quelque nouvelle figure digne de paraître sur nos registres à côté de Mlle Rosalie Barbot!

Mais voici que la Société d'agriculture s'est vue entraînée, dans le mois d'avril, vers de nouveaux travaux. La section d'agriculture se mit à son tour à l'œuvre, sous l'impulsion de M. Gueyraud, dont la Société déplore aujourd'hui la perte.

Un mouvement protectioniste se développait alors en France. Sous le coup d'une mauvaise récolte, et surtout de l'introduction sur nos marchés intérieurs des céréales et des bestiaux d'Amérique, nos Comices agricoles, nos Sociétés d'agriculture, nos sénateurs et nos députés s'étaient émus : une vaste enquête était ouverte, un appel était fait à tous les hommes compétents; votre bureau reçut invitation de délibérer sur ce grave sujet et d'envoyer son avis aux Chambres. La section d'agriculture se réunit le 9 avril, et elle eut le plaisir de voir un des hommes assurément les plus

compétents en cette matière, M. le comte de Falloux, prendre part à sa délibération. Il est inutile de vous redire, Messieurs, tous les arguments qui furent invoqués dans cette réunion : l'idée première de M. Gueyraud qui était de faire signer une protestation contre les traités de 1860 aux agriculteurs angevins, fut abandonnée, et vous avez approuvé, dans votre séance du 6 mai, le projet de pétition qui a été adressé directement à la Commission du tarif des douanes. Vous avez pu constater aussi la science et la compétence personnelle de M. Gueyraud, lorsqu'il vous a lu, dans la séance de juillet, son remarquable rapport sur l'agriculture en Anjou, et qu'il a fait passer sous vos yeux la belle carte que vous retrouverez dans nos mémoires. Qu'il soit assuré que nos hommages le suivent dans sa chère retraite, et que les membres de la Société d'agriculture n'oublieront jamais la large part qu'il a prise à nos travaux.

C'est dans cette même séance du 6 mai, Messieurs, que vous avez entendu la lecture du travail de M. Lachèse sur les *Souvenirs de Saint-Georges*. Hélas! votre secrétaire général, manquant à tous ses devoirs, était absent ce jour-là. Mais le procès-verbal de M. Fairé et les récits du lendemain m'ont appris que j'avais beaucoup perdu. Je jure, mais un peu tard, qu'on ne m'y prendra plus!

Une intéressante communication nous fut faite à la séance du 3 juin. Notre bibliothécaire, M. Maisonneuve, nous a donné quelques détails sur la prétendue découverte, par M. de Saporta, d'une fougère fossile dans le schiste ardoisier de Trélazé. Prendre le Pirée pour un

homme n'est rien à côté d'une pareille erreur! La fougère de M. de Saporta n'est qu'une trace à demi-effacée de petits animaux qui traversaient le schiste en tous sens avant qu'il ne fût durci. C'est ce qu'a démontré, dans une savante étude, notre collègue, M. Hermite, et cette démonstration offrait d'autant plus d'intérêt que les partisans du transformisme tiraient déjà des conclusions formidables de la découverte de Trélazé : « Voyez, disaient-ils en nous montrant une image, voyez la première forme de la fougère! quel chemin elle a fait depuis lors! » M. Maisonneuve nous a promis de nous tenir au courant de cette intéressante discussion; nous lui rappellerons bientôt cette promesse.

Encore quelques mots, Messieurs, et j'aurai fini : d'ailleurs vous venez d'entendre la lecture du procès-verbal de la séance de juillet. Elle a été, il faut le dire, une des plus intéressantes de l'année. L'engagement a été vif entre les partisans de la perfectibilité des espèces animales et leurs adversaires. Vous avez encore à la mémoire les exemples frappants qu'ont produits tour à tour le savant doyen de la faculté des sciences et son collègue, M. Maisonneuve, ainsi que les réfutations de M. l'abbé Bourquart, défendant son travail sur l'*abus des termes d'intelligence et de moralité appliqués aux animaux*. Mais ce n'a été qu'un engagement, une fusillade d'avant-postes; la grande bataille se livrera plus tard.

L'année ne pouvait se terminer sur une discussion si grave. Voici que M. le Dr Grille étouffe, sous les doux sons de sa lyre, les arguments philosophiques, et

cette agréable surprise a terminé, comme il convenait, la première période de nos travaux.

Il me reste à vous faire connaître la démission d'un de nos collègues, M. de Bagneaux; mais devons-nous nous en plaindre? Le jeune novice de la Compagnie de Jésus nous écrit qu'il se rappellera toujours le charme de nos réunions et que, du fond du cœur, il restera toujours des nôtres. Si cette retraite volontaire est une perte pour notre Société, c'est un tel profit pour l'Église que votre Secrétaire reste sans voix pour murmurer.

A l'œuvre maintenant, Messieurs; sortons complètement de la période de réorganisation et entrons franchement dans celle de l'activité. Varions nos lectures et nos travaux; que chaque président de section provoque de nouvelles études. Votre bureau ne sera content que si les ordres du jour sont de plus en plus chargés. En appliquant nos efforts à des recherches spéciales sur Angers et sur l'Anjou, n'oublions pas que nous nous sommes proposé de nous tenir mutuellement au courant du mouvement scientifique qui est si prononcé de nos jours. Nous avons tous les éléments nécessaires pour satisfaire à ce large programme, mais il faut les employer : en un mot, Messieurs, rendons-nous utiles, et que la nouvelle Académie soit digne de l'ancienne.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1879.

La séance est ouverte à huit heures du soir sous la présidence de M. le Dr Lachèse.

M. d'Espinay donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. Le procès-verbal est adopté.

M. A. Lachèse, rappelant les votes émis par la Société d'agriculture, sciences et arts dans ses précédentes réunions du mois de janvier, invite Mgr Sauvé, recteur de l'Université catholique, à prendre la présidence, et MM. les Membres du bureau, nouvellement constitué, à venir occuper leurs places.

Mgr Sauvé remercie la Société d'agriculture, tant en son nom personnel qu'au nom de l'Université catholique. Il rappelle tout ce que la Société doit à son ancien président, M. A. Lachèse, dont le dévouement et les longs services ne s'oublieront pas de sitôt. Il déclare qu'il fera tous ses efforts pour que la Société, dont la direction lui est confiée, reste à la hauteur de son passé, et il compte, pour lui faciliter sa tâche, sur le concours de tous les membres.

M. d'Espinay, vice-président, remercie Mgr Sauvé des sentiments qu'il vient de manifester, et il croit être sûr que l'Université catholique et la Société d'agricul-

ture, sciences et arts, vivront désormais comme elles ont vécu dans le passé, c'est-à-dire en parfaite union.

L'ordre du jour appelle les admissions et présentations de candidats.

Tous les membres présentés à la précédente séance, MM. l'abbé Pessard, l'abbé Grimault, Mongazon, l'abbé Hy, l'abbé Goupil, l'abbé Dedouvres, sont admis à l'unanimité.

M. d'Espinay et M. le Dr Grille présentent les candidatures de MM. Baraudon, conseiller à la Cour et Hélot, ancien notaire.

MM. d'Espinay et Hervé-Bazin présentent MM. de Bagneaux, avocat, le Dr Bricard, Paul Fairé, Bennchet, Périn et Lucas, professeurs à l'Université.

M. Jac, premier président de la Cour d'appel, est nommé, à l'unanimité, président d'honneur.

M. Hervé-Bazin est élu secrétaire général au lieu et place de M. Affichard, non acceptant.

Lecture est donnée de l'ordre et de la division des sections.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Gavouyère, d'Espinay, l'abbé Bourquart et Mgr de Kernaëret, la Société décide qu'il y aura une section spéciale pour le droit et les sciences sociales.

La Société est définitivement organisée de la sorte, en attendant de nouvelles adhésions :

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

Mgr Freppel, évêque d'Angers.
MM. Chevreul.
le comte de Falloux.
Jac.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM. Sorin.
A. Lachèse.

BUREAU.

Mgr Sauvé, *président.*
MM. Victor Pavie, *vice-président.*
l'abbé Maricourt, id.
d'Espinay, id.
Tarnier, id.
Gavouyère, id.
Hervé-Bazin, *secrétaire-général.*
L. Rondeau, *trésorier.*
Maisonneuve, *bibliothécaire-archiviste.*

SECTIONS.

1° HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

MM. Godard-Faultrier, *président honoraire.*
d'Espinay, *président.*
l'abbé Gardais.
de Farcy.
Faugeron.

2° DROIT ET SCIENCES SOCIALES.

MM. le président Bourcier, *président honoraire,*
Gavouyère, *président.*
de Richecour.
Périn.
Lucas.

3° BELLES-LETTRES.

MM. l'abbé Subileau, *président.*
le Dr Grille, *vice-président.*
l'abbé Pasquier.
Faligan.
Bricard.

4° BEAUX-ARTS.

MM. le vicomte de Ruillé, *président honoraire.*
V. Pavie, *président.*
E. Lachèse.
A. Joubert.
Ern. Bricard.
Loir-Mongazon.

5° SCIENCES.

MM. Tarnier.
l'abbé Bourquart.
l'abbé Ravain.
Bennchet.
Hermite.

6° AGRICULTURE.

MM. le baron Le Guay, *président honoraire.*
de Mieulle. id.
Gueyraud, *président.*
Thibault.
l'abbé Hy.
Paul Fairé.

COMITÉ DE RÉDACTION.

Mgr de Kernaëret, *président.*
MM. l'abbé Pasquier, *vice-président.*
le Dr Grille.
Lucas.
Hermite.
L. Cosnier.

La Société décide ensuite que son jour de réunion sera fixé au premier mardi de chaque mois.

La séance est levée à neuf heures.

Le Secrétaire général, Hervé-Bazin.

SÉANCE DU 4 MARS 1879.

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de Mgr Sauvé.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

Les candidats présentés à la séance de février, MM. Baraudon, conseiller à la Cour, Hélot, ancien notaire, de Bagneaux, avocat, E. Bricard, docteur en médecine, Paul Fairé, avocat, Périn et Lucas, professeurs à l'Université catholique, sont admis à l'unanimité.

M. l'abbé Pasquier et M. le Président présentent la candidature de M. le vicomte Charles des Cars.

M. d'Espinay et M. Hervé-Bazin présentent celle de M. Eug. Lelong, avocat.

M. d'Espinay, vice-président, rappelle à la Société que le Congrès annuel des Sociétés savantes doit avoir lieu dans la seconde quinzaine d'avril. Il propose de nommer immédiatement les délégués qui doivent y assister. Sont nommés : MM. Godard père, Godard fils, l'abbé Hy, l'abbé Bourquart. Remise est faite aux délégués des règlements officiels concernant cette réunion.

M. le Président présente à la signature des membres une pétition adressée au Ministre des Beaux-Arts pour la conservation des édifices découverts sur la place du Ralliement. Il donne également connaissance d'une lettre de M. le Maire d'Angers et d'un procès-verbal du Conseil municipal d'Angers ayant trait à cette question.

La parole est alors donnée à M. Godard-Faultrier, pour la lecture de son travail sur *Les Fouilles de la place du Ralliement* à Angers.

M. Godard fait connaître son opinion sur la destination et l'antiquité des édicules et de la mosaïque mis à jour par les travaux exécutés sur la place du Ralliement. Il joint à son étude et fait passer sous les yeux de tous les membres les *Plans*, *Coupes*, *Élévations* des édicules; les dessins d'une anse d'amphore avec estampille d'un nom de potier romain; d'une lampe en terre cuite et de petits bronzes du bas-empire; d'un bracelet en bronze; d'une agrafe mérovingienne; d'une croix en plomb avec date MIXVII; de carreaux émaillés; d'un reliquaire à deux faces, AGNUS DEI et crucifiement.

M. Godard donne ensuite lecture d'une lettre du Ministre des Beaux-Arts qui déclare renvoyer au Comité des travaux historiques la question de savoir s'il y a lieu de conserver sur place les édicules dont il s'agit. En tous cas ces monuments peuvent être transportés au musée historique d'Angers, et pour ce cas, M. Godard demande un crédit de trois cents francs, destiné à payer les frais du transport. L'assemblée vote le crédit à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. Gavouyère pour la lecture de son travail sur la *Liberté de tester*.

La première partie seule est lue en raison de l'heure avancée. Mgr Sauvé et M. d'Espinay présentent quelques observations au sujet du testament et des substitutions; mais la discussion générale est remise après la lecture complète, qui aura lieu le premier mardi du mois de mai.

M. E. Lachèse lit ensuite une observation musicale sous ce titre : *Quantité et qualité*. Il fait une vive peinture du grand défaut qui envahit nos Conservatoires de musique et qu'on appelle le *chevrotement*, proteste au nom de la science et du goût.

Enfin, M. le Dr Grille a la parole pour lire une pièce de vers intitulée : « *La Transfusion ! Surrexit a mortuis.* » Charmante allégorie, dont le but est de montrer l'ancienne Société d'agriculture, sciences et arts, retrouvant un nouveau sang et une nouvelle vie, grâce au concours des nouveaux membres qu'elle compte.

M. Maisonneuve, bibliothécaire, demande un crédit de deux cents francs pour l'aménagement et la con-

servation des ouvrages. Le crédit est voté à l'unanimité.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, HERVÉ-BAZIN.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1879.

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de M. Victor Pavie, vice-président.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. Ce procès-verbal est adopté.

MM. Ch. des Cars et Lelong, présentés à la dernière séance par MM. l'abbé Pasquier et d'Espinay sont admis en qualité de membres titulaires.

M. Gueyraud, président du Comité d'agriculture, expose que la Société a reçu plusieurs bulletins agricoles des Sociétés de province, contenant invitation pressante de nous joindre au mouvement qui s'opère en faveur des intérêts de l'agriculture française menacés par les lois de 1860. Après avoir fait connaître quelques-uns de ces bulletins, notamment celui de la Société d'agriculture de Reims, M. Gueyraud demande que la question soit renvoyée au Comité d'agriculture qui la discutera et prendra une décision. Cette motion est vivement appuyée et adoptée à l'unanimité. Le Comité se réunira le mardi, 9 avril, à deux heures, au siége de la Société.

M. Léon Cosnier donne ensuite lecture d'une notice biographique sur *Mlle Rosalie Barbot*. La première partie seule est lue; la fin est renvoyée à la séance du mois de mai.

M. Louis Rondeau continue la lecture de son travail sur la paroisse de Saint-Michel-du-Tertre.

Enfin, M. l'abbé Pasquier veut bien nous lire quelques charmantes poésies de notre regretté collègue, M. l'abbé Léon Bellanger. Ces poésies sont encadrées dans une notice qui en fait ressortir tout le charme. M. le Président remercie M. Pasquier, et exprime tous les regrets que la Société éprouve de la perte de ce jeune prêtre qui eût été l'un de ses membres les plus laborieux et les plus distingués.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, HERVÉ-BAZIN.

Section d'Agriculture.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1879.

La séance est ouverte à deux heures dix minutes sous la présidence de M. Gueyraud, président.

Étaient présents : MM. Gueyraud, président de la section, d'Espinay, comte de Falloux, A. Lachèse, Godard-Faultrier, Godard fils, E. Lachèse, Cosnier, le Dr Grille, Hervé-Bazin et P. Fairé, secrétaire.

M. le Président expose quel est le but de la réunion.

A propos du renouvellement des traités de commerce, la question se pose entre les systèmes de la protection et du libre-échange. En matière agricole, l'arrivée, sur nos marchés, de quantités considérables de céréales et de bestiaux en provenance des nouveaux continents, a déterminé un abaissement général des cours et des prix qui menacent de n'être plus rémunérateurs. Il est temps d'apporter un remède à cette situation qui va s'aggravant chaque jour.

Les Sociétés d'agriculture, les Comices agricoles, ont fait entendre de vives protestations. Le Comice agricole de Reims, notamment, fait appel à tous les Comices de France et adresse aux deux Chambres une pétition tendant à ce que les laines étrangères soient frappées, à leur entrée, d'un droit de 10 %; à ce que, pour les blés, il soit fait application du système de l'échelle mobile.

M. le Président, après avoir donné lecture de ces deux documents, rappelle la demande faite tout récemment auprès de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, par M. Estancelin, à la tête des délégués de la plupart des Sociétés d'agriculture françaises.

M. Godard observe que dans la pétition du Comice agricole de Reims, il n'est pas parlé *des bestiaux;* c'est cependant un point d'une grande importance pour les cultivateurs de l'Anjou.

M. le Président fait observer, avec raison, qu'il faut pour déterminer la quotité du droit que devront payer les produits étrangers lors de leur importation, remonter aux principes; que, pour lui, ce chiffre ne sau-

rait être inférieur à 20 °/₀. Mais qu'il n'est pas admissible qu'on prenne un chiffre au hasard, qu'on le fixe soit à 5 °/₀, soit à 10 °/₀, comme l'a fait le Comice de Reims.

L'assemblée entend avec un vif intérêt l'exposé que fait M. le Président des considérations générales qui l'amènent à conclure :

1° A la suppression de tout traité de commerce, car c'est ainsi que les nations seront mises sur le pied de l'égalité ;

2° A faire supporter aux produits étrangers importés en France des charges égales à celles qui grèvent, de par le budget, la production nationale ;

3° A ce que ces charges soient appliquées à tous les produits, sans distinction d'origine agricole ou industrielle; sans distinction de classification, matière première ou produits fabriqués ;

4° A la fixation de ces droits protecteurs à 20 °/₀ ; rapport existant entre la somme de nos charges nationales, trois milliards, et le chiffre de notre production, seize milliards.

M. le comte de Falloux déclare qu'il partage les sentiments que vient d'exprimer M. le Président; sans doute, la guerre ne se fait pas seulement avec des hommes, elle se fait aussi avec tout ce qui constitue la richesse d'un pays, elle se fait encore et surtout à coups de tarifs. Mais repousser de prime abord tout traité de commerce, n'est-ce pas s'exposer à soulever aussitôt de nombreuses récriminations? Ce qu'on se borne généralement à demander, c'est que les traités de commerce ne soient pas élaborés dans le cabinet d'un

ministre; qu'ils ne soient conclus qu'après avoir été discutés et décidés par les Chambres. Il faut, avant tout, s'efforcer de réussir; les adversaires seront nombreux, les objections ne leur feront pas défaut; il est donc nécessaire de ménager toutes les susceptibilités, de ne soulever aucun parti pris.

La lutte est engagée pour des intérêts sérieux, elle a été suscitée par des souffrances réelles; la pétition de la Société d'agriculture de Maine-et-Loire doit avoir pour but de signaler cette crise et de demander qu'il y soit apporté remède.

La production du blé et surtout l'élevage des bestiaux sont en souffrance; ce sont les points sur lesquels il est nécessaire d'insister afin d'obtenir de nombreuses signatures des fermiers et des propriétaires que ces questions préoccupent particulièrement.

M. le Président répond qu'il lui a semblé utile de se placer à un point de vue général; que d'ailleurs, habitant l'Anjou depuis peu de temps encore, il lui était difficile d'insister sur les points qui intéressent spécialement cette contrée.

Après échange d'observations entre plusieurs membres, le Comité, sur la proposition qui lui en est faite par M. d'Espinay, décide qu'une pétition, spécialement destinée à être présentée à la signature des cultivateurs, sera rédigée par M. Gueyraud dans le but d'obtenir des Chambres que les cultures du blé, du chanvre, de la vigne, ainsi que l'élevage des bestiaux soient protégés d'une façon efficace.

La séance est levée à trois heures trente-cinq minutes.

Le Secrétaire, P. Fairé.

SÉANCE DU 6 MAI 1879.

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de Mgr Sauvé, président.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril est lu et adopté sans observations.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet annonçant qu'une somme de 500 fr. est, comme les années précédentes, inscrite au budget départemental, exercice 1879, à titre de subvention à la Société d'agriculture, sciences et arts.

M. le Secrétaire général de la préfecture prend le soin, fort inutilement d'ailleurs, d'expliquer que cette somme ne pourra recevoir une affectation autre que celle en vue de laquelle elle a été inscrite au budget départemental.

M. le Dr Grille communique à l'Assemblée une lettre de M. Godard-Faultrier relative à la lecture de son travail sur les fouilles de la place du Ralliement, lecture faite à la Sorbonne par M. du Sommerard, à la réunion du 16 avril.

M. Maisonneuve fait part du désir que lui a exprimé M. de Capol, ingénieur, de faire partie de la Société.

MM. l'abbé Ravain et Gueyraud sont chargés d'entrer en rapport avec M. de Capol et de le présenter à la prochaine réunion.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance de la section d'agriculture du 9 avril 1879. Ce procès-verbal est adopté sans rectification.

En l'absence de M. Gueyraud, retenu chez lui par suite d'une indisposition, M. le Secrétaire donne lec-

ture du projet de pétition destiné à être adressé à MM. les Sénateurs et à MM. les Députés.

L'assemblée approuve ce projet de pétition; mais après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, et sur les observations de MM. d'Espinay et E. Lachèse, il est décidé que la pétition sera faite au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts qui, ayant été reconnue d'utilité publique, doit faire entendre sa voix en tant que société.

M. Gavouyère donne lecture de la fin de son intéressante étude sur la *Liberté de tester*.

La lecture de la fin de la notice biographique sur *Mlle Rosalie Barbot* est, sur la demande de l'auteur, renvoyée à la prochaine séance.

La parole est donnée à M. L. Rondeau qui soumet à la réunion la fin de ses *Recherches sur les mystères d'Angers au XIIIe siècle.*

M. E. Lachèse donne enfin lecture d'un travail fort intéressant, ayant pour titre : *Souvenirs de Saint-Georges*.

La séance est levée à dix heures vingt minutes.

Le Secrétaire, P. Fairé.

SÉANCE DU 1er JUILLET 1879.

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de Mgr Sauvé.

Après quelques communications verbales faites par M. d'Espinay, la parole est donnée à M. l'abbé Bour-

quart, professeur à la Faculté des lettres, pour la lecture de son rapport sur l'*Abus des termes d'intelligence et de moralité* appliqués aux animaux par un grand nombre de savants modernes.

La discussion s'ouvre ensuite sur ce rapport. Mgr de Kernaëret, approuvant d'ailleurs les conclusions de M. Bourquart, croit que la plupart des savants qui ont parlé de l'*intelligence* et de la *moralité* des animaux ne se sont pas rendu compte de la portée philosophique des expressions qu'ils employaient. Ils usent encore d'un autre mot, celui d'*imagination* qui, scientifiquement parlant, est tout aussi inexact que les deux autres.

M. Tarnier, doyen de la Faculté des sciences, déclare toutefois qu'on ne peut nier l'intelligence remarquable de certains animaux, et il cite quelques exemples curieux tels que l'instinct politique du caniche ne voulant pas accepter le journal qui ne défendait pas les opinions de son maître ! Il remarque aussi qu'il y a certainement des degrés dans l'intelligence des animaux, et il est frappé de ce fait que seuls les chiens caniches résolvent certains problèmes et donnent des signes d'une capacité d'intellect qu'on ne retrouve pas dans les autres espèces.

M. Maisonneuve, à l'appui de ces observations, déclare que la perfectibilité des individus, parmi les espèces animales, ne peut être niée, seulement cette perfectibilité n'est pas transmissible à la race. Il distingue d'ailleurs plusieurs sens du mot intelligence, et déclare que le mot est reçu par la science moderne.

Mgr de Kernaëret déplore que la notion de l'intelli-

gence, faculté d'abstraire, ait été ainsi altérée. Les mots n'ont plus leur sens philosophique, et c'est pourquoi l'on en fait des applications erronées.

M. l'abbé Bourquart défend son travail et déclare que la définition de l'intelligence est séculaire et qu'il est fâcheux qu'on ne l'ait pas maintenue.

Après plusieurs autres observations sur ce même sujet, la parole est donnée à M. Gueyraud, sur le *mouvememt de nos importations et de nos exportations*. Il soumet à la Société une carte extrêmement soignée qui permet de suivre facilement les oscillations de la production et de la consommation économique depuis 1820 jusqu'aux traités de 1860, d'abord, et de 1860 à 1877 ensuite.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général, HERVÉ-BAZIN.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1879.

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de Mgr de Kernaëret.

Le Secrétaire général explique pourquoi la séance n'a pu avoir lieu au jour fixé par le règlement.

Lecture est faite du procès-verbal de la précédente séance. Ce procès-verbal est adopté.

M. Rondeau et Mgr de Kernaëret présentent la candidature de M. le Curé de Notre-Dame.

M. le Secrétaire fait l'énumération des ouvrages,

revues et journaux reçus par la Société depuis sa dernière séance. Il cite notamment les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture*, l'*Annual report de la Société smithsonienne*, les *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, *de la Drôme*, *de Grenoble*, *de Caen*, avec études de droit criminel comparé, *de la Marne*, *de Seine-et-Oise*, *d'Orléans*, *de Mulhouse*, *de la Rochelle*, *du Havre*, *de Pau*, *de l'Isère*, *de la Seine-Inférieure*, *de Reims*, *de Dijon*, etc., les deux derniers numéros de la *Romania*, le *Journal des Savants*, avec les récents travaux de MM. Caro, Franck, Chevreul, Giraud et Boissier, le *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, et tous nos journaux d'agriculture.

Un de nos plus anciens membres, M. Lebreton, âgé de quatre-vingt-sept ans, nous envoie sa démission, en déclarant qu'il regrette que son grand âge ne lui permette plus de se joindre à nous.

Lecture est donnée de la correspondance et notamment d'une lettre des directeurs de la *Revue du Maine*, demandant à faire échange de bulletins avec notre Société.

M. Rondeau, trésorier, donne ensuite lecture de son rapport sur l'état de nos recettes et de nos dépenses et sur le projet de budget pour l'année 1880. Les recettes présumées seront, en 1880, de 3,450 fr. 81, et les dépenses, calculées suivant celles de 1879, seront à peu près de 1,400 fr., soit un solde probable de 2,050 fr., dont la Société pourra disposer, soit pour augmenter ses publications, soit pour tout autre emploi qu'elle jugera convenable.

Des remerciements sont votés à M. Rondeau qui a

bien voulu s'occuper de l'installation de l'éclairage au gaz et faire les démarches nécessaires pour recueillir et solder nos dépenses.

Le projet d'organisation d'une séance solennelle, sous la présidence de Mgr Freppel, est repris et discuté : plusieurs membres émettent l'avis de reculer cette séance jusqu'au mois de mars ou d'avril. Le bureau avisera.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture de son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1879. Il rappelle notre division en sections, la découverte et l'étude des édicules de la place du Ralliement, le crédit de 300 fr., voté par nous sur la demande de M. Godard pour transporter ces monuments au musée Saint-Jean, les lectures archéologiques de M. Godard, le travail de M. Gavouyère sur *la Liberté de tester*, ceux de M. Lachèse sur la musique et les *Souvenirs de Saint-Georges*, les poésies de M. Grille, les études de M. Rondeau, les monographies de M. Cosnier, les délibérations de la section d'agriculture sous la présidence de M. Gueyraud, et le vote d'une pétition aux Chambres, et enfin la communication de M. Maisonneuve sur la prétendue fougère fossile de Trélazé et la lecture de M. Bourquart sur l'abus de certains termes appliqués aux animaux. Le rapport contient mention du départ de M. Gueyraud à qui la Société devait tant d'utiles travaux et de la démission de M. de Bagneaux.

L'ordre du jour appelle ensuite l'étude du projet d'organisation d'un salon de lecture, à l'image du *Leseverein* établi à Bonn et dans plusieurs autres villes allemandes. Le Secrétaire général lit un rapport sur

cette question et rappelle que la plupart des Sociétés savantes ne bornent pas leur action à une réunion mensuelle, qu'elles agissent en dehors de leurs séances, en créant des écoles, des comices, etc., et que leur développement est en raison de cette activité. Il donne quelques notions sur le Leseverein de Bonn et propose, au nom du bureau, de créer un salon de lecture pour offrir aux membres de la Société une quinzaine de grandes revues et les meilleurs ouvrages paraissant dans le cours d'une année.

A la suite de cette lecture, une discussion s'engage entre plusieurs membres, notamment MM. de Richecour, Faligan, Lucas, Rondeau, etc.

L'assemblée vote ensuite un crédit de 600 fr. qui sera appliqué à la création du salon de lecture. Elle nomme une commission composée des présidents et des secrètaires des sections qui, joints aux membres formant le bureau, auront pour mission d'étudier et de résoudre les difficultés matérielles relatives au local, de s'entendre avec la concierge, de déterminer le choix des revues, etc. Cette commission sera placée sous la présidence de Mgr de Kernaëret, en sa qualité de président du Comité de rédaction.

L'assemblée, après discussion, décide que le salon de lecture, devant être exclusivement un salon de travail et un complément de la bibliothèque, ne contiendra pas de journaux.

M. Rondeau donne alors lecture de son travail sur la paroisse *Saint-Michel-du-Tertre* (suite), comprenant les règnes de Charles VIII et de Louis XII.

Après cette lecture il est procédé au renouvellement

des pouvoirs du président et des vice-présidents, élus pour un an, aux termes de l'art. 11 du règlement et dont l'élection doit se faire à la séance de décembre, aux termes de l'art. 14. Le bureau est réélu à l'unanimité.

M. de Capol dépose sur le bureau son savant travail sur la culture des chanvres en France. M. le Président le remercie au nom de la Société.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire général, HERVÉ-BAZIN.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

COMPOSITION DU BUREAU.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

MM.

Mgr Freppel, évêque d'Angers.
Chevreul, membre de l'Institut.
Comte de Falloux, membre de l'Académie française.
Jac, premier président de la Cour d'Appel.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

MM.

J. Sorin, inspecteur honoraire d'Académie.
Le Dr Ad. Lachèse.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1880.

MM.

Mgr Sauvé, recteur des Facultés catholiques, *président*.
D'Espinay, conseiller à la Cour; Victor Pavie; Mgr Maricourt, doyen de la Faculté des Lettres; Tarnier, doyen de la Faculté des Sciences; Mgr de Kernaëret, professeur à la Faculté des lettres, *vice-présidents*.
Hervé-Bazin, professeur à la Faculté de Droit, *secrétaire général*.
Le Dr Maisonneuve, professeur à la Faculté des Sciences, *archiviste-bibliothécaire*.
Rondeau, *trésorier*.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Son Em. le cardinal Regnier, archevêque de Cambrai.
Montrieux, ancien maire d'Angers.
Dufaure, membre de l'Académie française.
Louvet, ancien ministre.
Philippe Bellanger, bâtonnier de l'ordre des avocats d'Angers.
Textoris, capitaine en retraite.
De Lens, inspecteur honoraire d'académie.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Affichard, avocat.
Auriau Ch., licencié en droit.
Baraudon, conseiller à la Cour d'Appel.
Bazin (l'abbé), curé de la cathédrale.
Bazin René, professeur à la Faculté de Droit.
De Beaumont (l'abbé), chanoine honoraire.
Eugène Berger, député.
Gabriel Billard, avocat.
Bodinier Guillaume.
Bordereau, peintre-verrier.
Bourgain (l'abbé), professeur à la Faculté des Lettres.
Mgr Bourquard, professeur à la Faculté des Lettres.
Bricard Ernest, docteur en médecine.
Bricard Georges, avocat.
Brisset (l'abbé), aumônier du Lycée.
De Capol, ingénieur civil.
Bureau du Colombier, avocat.
Cars (vicomte Charles Des).
Chapin, notaire.
De Chateaux, avocat.
Chevallier (l'abbé), curé de Combrée.
Choyer (l'abbé), chanoine honoraire.
Cosnier Léon.

Coulon, chef d'institution, à Saumur.
Dainville Ernest, architecte du département.
Dauge, directeur de l'usine à gaz.
Dedouvres (l'abbé), professeur à l'Externat Saint-Maurille.
Delahaye (Dominique), manufacturier.
Dolbeau, libraire.
Duhourcau, docteur en médecine.
Faugeron Hector.
Fairé Alexandre, avocat.
Fairé Paul, avocat.
Faligan Ernest.
De Farcy (Louis).
Flamens, peintre-verrier.
Gardais (l'abbé), supérieur de l'Externat Saint-Maurille.
Gillet (l'abbé), anmônier à l'hôpital de Beaufort.
Giraud, conseiller à la Cour d'appel.
Godard-Faultrier, directeur du musée d'antiquités.
Godard, fils, docteur en médecine.
Goupil (l'abbé), professeur à l'École des hautes études de Saint-Aubin.
Grille, docteur-médecin.
Grimault (l'abbé), chanoine titulaire de la cathédrale.
Guillet (l'abbé), curé de Noyant.
Guay (baron Le), sénateur.
Guignard (l'abbé), curé de Notre-Dame.
Guinoyseau Joubert, ancien manufacturier.
Huault-Dupuy, avocat.
Hélot, ancien notaire.
Hy (l'abbé), professeur à la faculté des Sciences.
Joubert André.
Lachèse Éliacin, conseiller honoraire à la Cour d'Appel.
Lachèse, Paul, imprimeur.
Ledroit, ancien notaire.
Lelong, Eugène, avocat.
Lemarchand, bibliothécaire en chef de la ville.
Lemoine, horticulteur.
Lenoir-Maunoir, notaire honoraire.

Lieutaud, dr en médecine, directeur du Jardin botanique d'Angers.
Litter (l'abbé), à l'Internat Saint-Maurice.
Loir-Mongazon, professeur à la Faculté des Lettres.
Lucas, professeur à la Faculté de Droit.
Meauzé, André, directeur d'assurance.
Megnen, peintre-verrier.
Mérit, curé de Saint-Pierre, à Saumur.
De Mieulle (Joseph), conseiller général.
Pasquier (l'abbé), professeur à la Faculté des Lettres.
Perrin, professeur à la Faculté de Droit.
Perrochel (vicomte Fernand de), député.
Pessard (l'abbé), vicaire général.
Pineau (l'abbé), curé de Saint-Joseph.
Port, archiviste du département de Maine-et-Loire.
Pinoteau, commandant d'état-major en retraite.
Ratouis (Paul), ancien juge de paix à Saumur.
Ravain (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences.
De Richecour, professeur à la Faculté de Droit.
De la Roussardière, avocat.
Ruillé (vicomte Ernest de).
Semery, avocat.
Subileau (l'abbé), supérieur du petit séminaire d'Angers.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

ABBEVILLE. Société d'émulation.

AIX. Académie d'Aix.

AMIENS. Académie. — Société des Antiquaires de Picardie.

ANGERS. Société académique.

— Société d'horticulture.

— Société industrielle.

ANGOULÊME. Société archéologique de la Charente.

ARRAS. Académie d'Arras.

AUTUN. Société Eduéenne.

AUXERRE. Société des sciences naturelles et historiques,

BÉZIERS. Société archéologique.

BORDEAUX. Académie.

BOSTON. American academy of arts and sciences.

BREST. Société académique.

CAEN. Académie de Caen.

— Société d'agriculture et de commerce.

CHALONS-SUR-MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

CHALONS-SUR-SAONE. Société d'histoire et d'archéologie.

CHERBOURG. Société académique.

CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

DIJON. Académie.

DOUAI. Société d'agriculture, sciences et arts.

ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges.

GRENOBLE. Académie Delphinale.

LA ROCHELLE. Académie.

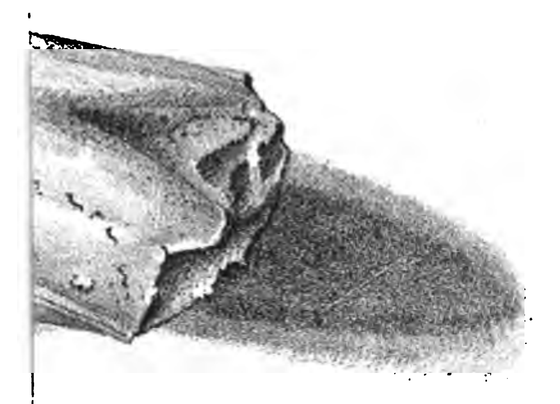
LE HAVRE. Société havraise d'études diverses.

LE MANS. Société historique et archéologique.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
LE PUY. Société académique.
LILLE. Société des sciences, agriculture et arts.
LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
LYON. Académie.
— Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts.
MARSEILLE. Société de statistique.
MONTAUBAN. Société archéologique.
MONTPELLIER. Société d'horticulture et d'histoire naturelle.
MULHOUSE. Société industrielle.
MOULINS. Société d'émulation de l'Allier.
NANTES. Société académique.
NEVERS. Société nivernaise des lettres, sciences et arts.
NICE. Société des lettres, sciences et arts.
NIMES. Académie du Gard.
NANCY. Société d'archéologie lorraine.
ORLÉANS. Société d'agriculture, sciences, lettres et arts.
— Société archéologique et historique de l'Orléanais.
PARIS. Société centrale d'agriculture.
— Société centrale d'horticulture.
— Institut de France.
— Académie des sciences.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Société philotechnique.
PAU. Société des sciences, de littérature et des arts.
PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire.
PHILADELPHIE. Academy of naturel sciences.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
REIMS. Académie de Reims.
ROCHEFORT. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
ROUEN. Académie.
— Société libre d'émulation, commerce et industrie.
SAINT-ÉTIENNE. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
SAINT-QUENTIN. Société académique.

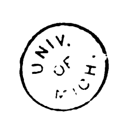
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des sciences et belles-lettres.
— Académie des jeux floraux.
Tours. Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société archéologique.
Troyes. Société académique.
Valence. Société d'archéologie et de statistique.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts.
Vannes. Société polymatique du Morbihan.
Vendome. Société archéologique du Vendômois.
Verdun. Société philomatique.
Versailles. Société des sciences morales, lettres et arts.
— Société d'agriculture et des arts.
Vesoul. Société d'agriculture, arts et lettres.
Washington. Patent office.

TABLE DES MATIÈRES.

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU.



Dr. H. GODARD.



v: CAESÆN

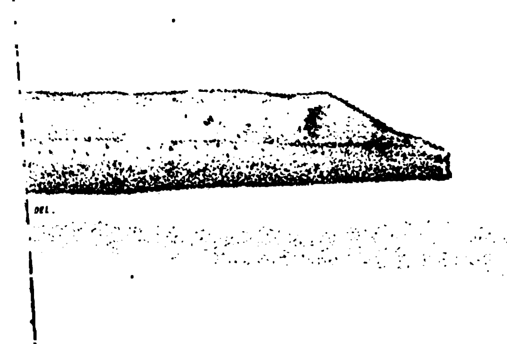
IMP. LACHÈSE & DOLBEAU, ANGERS.

PL. II.

Janvier 1879.



ronze, Ep. du bas empire trouvé au dessus de la Mosaïque
Petd 3 Décembre 1878. CONSTANS. P.F. AVG. R. GLORIA EXERCITUS.
: champ enseigne portant la lettre N. Voir Coben, Tome VI page 267, N° 134.

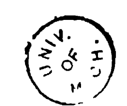


PL. IV!



IMP. LACHÈSE & DOLBEAU, ANGERS.

PL. V.



e.

IMP. LACHESE & DOLBEAU, ANGERS.

re· cordiforme.

e.

IMP. LACHÈSE & DOLBEAU, ANGERS

PLANCHE VIIe



Dr H. GODARD. del.

de?,
lous,
its.

8

u Ralliem

· *Romaine* .

ectangulaire

ctogone.—

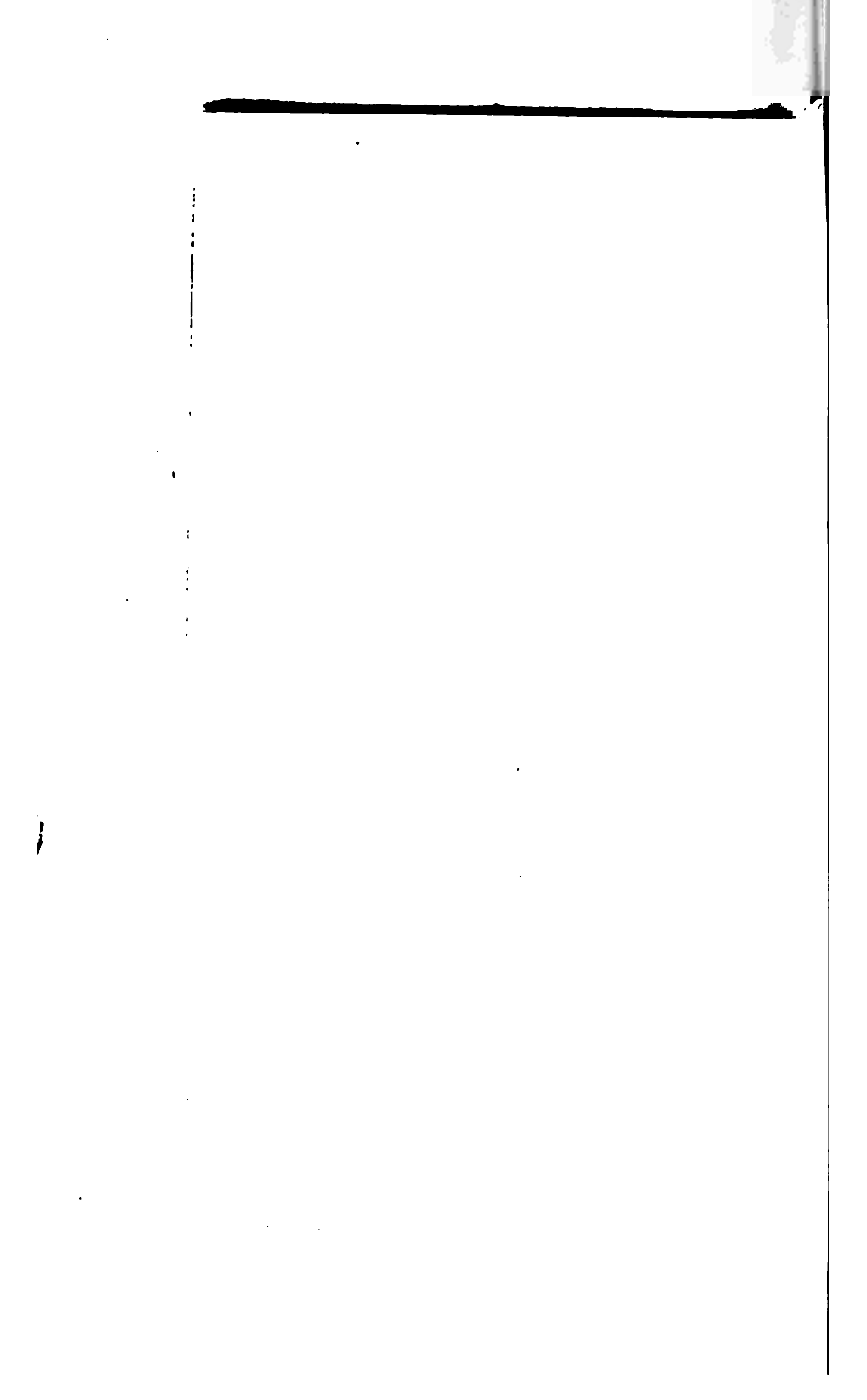
Maurille

Maurille

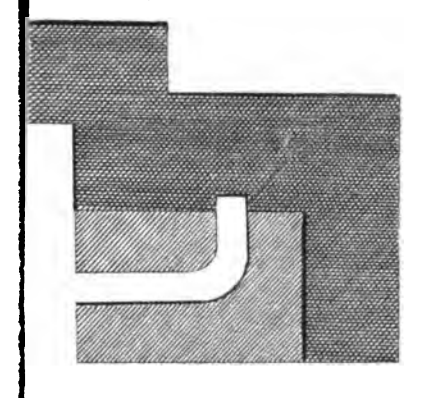
Chrétien

t de la rue Cord

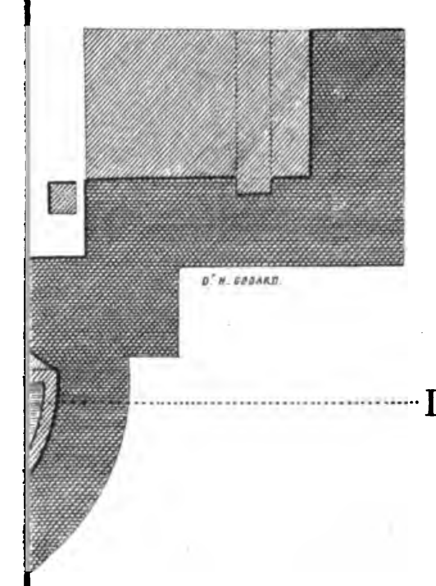
in .



runt, établi sur plus anciennes
plus antiques ex-églises Saint







5

IMP. LACHESE & DOLBEAU, ANGERS.

iT

s pu

l'ence

lises

